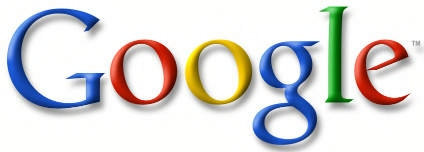






MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE.

DE L'IMPRIMERIE DE J. SMITH.

MÉMOIRES

ET

DISSERTATIONS

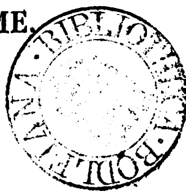
SUR LES

ANTIQUITÉS NATIONALES
ET ÉTRANGÈRES,

PUBLIÉS

PAR LA SOCIÉTE ROYALE DES ANTIQUAIRES
DE FRANCE.

TOME CINQUIÈME.



A PARIS,
Chez J. Smith, Imprimeur-Libraire, rue Montmorency, n° 16.
Au Bureau de l'Almanach du Commerce, rue J.-J.-Rousseau, 20.

M. DCCC. XXIII.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE.

TROISIÈME RAPPORT

Sur les travaux de la Société royale des Antiquaires de France, par M. Bottin, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, secrétaire.

Messieurs,

Je viens rendre à la Société royale des Antiquaires de France le troisième compte annuel de ses travaux. Pour remplir ce devoir, je n'ai pas, comme la première et la seconde fois, à remonter à plusieurs années; grâce à l'ordre établi par vos délibérations, tout arriéré est devenu désormais impossible, et cependant ma tâche se trouve presque doublée. C'est vous dire que vos correspondans et vous, avez apporté une mise très-forte au fond commun de cette sorte d'association patriotique d'assurance,

commencée par vous il y a dix-huit ans, et qui nous répond aujourd'hui de nos antiquités nationales, comme ces Sociétés d'assurances mutuelles qui se sont introduites depuis quelques années en France, garantissent aux particuliers leurs maisons, leurs usines, les produits de leurs récoltes.

En 1820, j'ai eu à analyser 83 manuscrits et 35 ouvrages imprimés, appartenant à plusieurs années et à 51 départemens. Le compte que vous allez entendre embrasse 180 manuscrits ou lectures, et 106 imprimés, tribut de deux années seulement, et le nombre des départemens qui y figurent, pour la description de quelque partie de leur archéologie, des mœurs, des usages, des dialectes de leurs habitans est de 65.

Je continuerai à suivre l'ordre des temps, parce qu'il est le plus naturel.

Monumems celtiques. — On continue à vous signaler des découvertes de monumens de ce genre, presque ignorés en France il y a quelques années. Guidés par les questions de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres et par celles que la Société à laquelle vous avez succédé, a insérées, plusieurs années auparavant, dans un des numéros des Annales qu'elle publiait, les amateurs de l'antiquité en découvrent tous les jours.

Ils sont nombreux encore dans le département de la Charente, et viennent d'être décrits dans un très-bon mémoire manuscrit, que M. le baron Cocquebert-Montbret vous a communiqué, et qui paraît n'être que la première partie d'une description générale

des antiquités de ce département. Vous en destinez un extrait à la collection imprimée de vos mémoires.

Votre confrère, M. Chaudruc de Crazannes, à la fin d'un écrit qu'il a publié sous le titre *d'Antiquités de la ville de Saintes et de la Charente-Inférieure*, a placé un aperçu général des monumens celtiques qui se trouvent encore dans ce département, comme *pierres levées*, *pierres fiches*, *tombelles*, et donné quelques détails sur les anciennes croyances et sur les anciens usages du pays.

Dans un second travail manuscrit, votre confrère a décrit de nouveaux monumens celtiques qu'il a découverts dans le département, depuis l'impression de sa notice.

La *pierre debout* du vieux Poitiers a aussi occupé ses loisirs, et il en a fait le sujet d'une dissertation qu'il vous a adressée. C'est un des monumens celtiques les plus anciennement remarqués, comme il en est un des plus curieux.

Cette pierre, qui est située près de Chatellerault, entre ce lieu et la rivière du Clain, est de forme pyramidale, et se termine à peu près en pointe tronquée. Sa hauteur est de 3 mètres 90 cent.; sa largeur, à sa base, d'un mètre 97 centimètres; et au sommet, d'environ 45 cent.; son épaisseur, prise aux deux extrémités, décroît de 60 à 8 cent. Cette espèce d'aiguille, grossièrement travaillée, est pleine de caries et d'aspérités. Vers le tiers de son élevation, on lit l'inscription suivante sur trois lignes, en caractères assez frustes :

A *

RATNOB...RIATIOM
FROMV...TARBELL...NO
IEVRV

Cette inscription qui, très-probablement, n'a été placée qu'après coup sur ce monument dont les analogues en sont absolument dépourvus, a été l'objet de trois explications avant que M. de Crazannes donnât la sienne, qu'il croit être la seule bonne.

La première, par Bourignon de Saintes, dans sa dissertation sur le vieux Poitiers, et qu'il traduit ainsi: « A la mémoire de Rætinus Brivatus, soldat, muni- » tionnaire des vivres, originaire de Tarbes, Ieru » a fait élever ce monument. »

Dans la statistique du département de la Vienne, imprimée chez les Sourds et muets, en l'an IX, l'inscription est défigurée, réduite à deux lignes au lieu de trois et sans interprétation. M. Siauve, dans une dissertation lue sur le vieux Poitiers, qui fait partie des mémoires de cet auteur sur les antiquités du Poitou (1), propose trois versions dont voici les explications:

« 1° Aux dieux mânes, monument de repos éternel consacré à Brivatius Frontu de Dax, par Ieru.

« 2° Ieru a consacré ce monument d'un repos éternel à Marcus Brivatius Frontu, natif de Dax.

« 3° Ieru a consacré ce monument d'un repos

(1) Un vol. in-8°; Poitiers, 1804. On y trouve quelques observations nouvelles et des faits curieux sur les fameuses tombes de Civaux et d'autres monumens moins connus.

éternel à Brivatus, soldat vélite, originaire de Dax.

Notre confrère, après avoir disserté sur chacune de ces leçons, dont il ne croit aucune admissible, prétend que l'on doit lire ainsi :

Ratino Brivatio militi fromentario (pour *frumentario*) *legionis quinque, tarbellino, Jueru.*

A Ratinus Brivatius, soldat frumentaire de la cinquième légion, tarbellien ou natif du pays des Tarbelliens, monument élevé par Jueru. M. de Crazannes croit les noms de l'inscription barbares ou gaulois, et l'inscription elle-même antérieure au règne de Dioclétien qui abolit les frumentaires.

Un monument druidique qui existe encore dans le département de la Mayenne, non loin des confins du département de la Sarthe, a fourni à MM. Dugué et Renouard bibliothécaire du Mans, la matière de deux lettres qu'a eu la complaisance de vous transmettre M. de Nugent, préfet de la Sarthe : vous avez jugé les détails de cette correspondance assez intéressans pour trouver place dans un des volumes de votre collection ; c'est encore une réponse à votre dernière circulaire.

M. Jorand vous a donné la très-jolie lithographie qu'il a faite de la pierre de Dolon, près de Connerré (Sarthe).

Vous devez à M. le baron de Ladoucette une note sur le tumulus de la commune de Saint-Eloi-aux-Fontaines, canton de Coucy, département de l'Aisne: ce tumulus, de 25 mètres d'élévation sur autant de base, fait, pour ainsi dire, le centre d'une ligne d'ar-

mée en retraite, dont la gauche serait appuyée à un autre tumulus dans la commune de Voile, et la droite à un troisième sur le territoire de Grandru, en face de la commune de Quierzy. Ce tumulus de Saint-Eloy-aux-Fontaines est qualifié dans les cartulaires de toutes les anciennes abbayes de *tumulus Reinaldi*, Regnaud ou Regnier. Les historiens rapportent que Regnier, chef des Normands, après avoir échoué devant Paris, fut battu par Charles-le-Chauve, près de Quierzy en Picardie. Il existe, outre le *tumulus Reinaldi*, un champ Regnier, appartenant à M. Merlin de Thionville, qui consentirait à ce qu'on ouvrît le tumulus. On découvre de sa sommité Saint-Quentin et Compiégne.

En faisant la reconnaissance de la frontière qui séparait les Scodingiens (habitans du Jura) des Insubriens (les Bressans), deux peuples de la Séquanie de César, frontière qui commençait à la jonction de la Saône et du Doubs au N. E., et se terminait aux pierres druidiques de Chavannes au sud, M. Monnier, conservateur des antiquités du Jura, et votre correspondant, s'est arrêté au Mont-Février, élévation qui faisait partie de cette frontière, et vous a parlé des monumens druidiques dont il est couvert.

M. le docteur Doë, qui vous a entretenu des pierres couverclées des environs de Pont-sur-Seine, a continué ses recherches sur les monumens celtiques du département de l'Aube : il vous a lu quelques notes sur les pierres de Saint-Ferréol, masses de grès repandues en grand nombre sur un terrain calcaire

d'environ 1200 mètres d'étendue, au bas du village, contre le hameau de Liours, et parmi lesquelles on remarque cinq pierres couvertes, supportées par trois ou quatre autres; la plus considérable des cinq a 1 mètre 624 de haut, 2 mètres 924 de long et 1 mètre 949 de large. Ce dolmen est planté solitairement sur le penchant d'un coteau de craie, domine les champs sacrés, et s'aperçoit de très-loin; au-delà, il n'y a que des rocs informes, mais à portée se trouvent une croix de bois grossièment travaillée et plantée sur un amas de rocs, une chapelle antique et une fontaine ou puits où l'on descendait par huit marches. Cette fontaine, éloignée d'une vingtaine de pas de la chapelle, est entourée d'un mur, et recouverte d'un toit dont le travail paraît ancien. Les cinq pierres couvertes sont orientées. On a creusé sous la table (celle qui est supérieure) pour en faire une grotte, et l'on n'a retiré des fouilles qu'une craie pulvérulente, des vertèbres et des ossemens de grande dimension que les habitans ont pris pour des os de géans, mais qui tous appartiennent aux Solipèdes.

Le village de Saint-Ferréol (Feréol, Fargeol, Ferjeu ou la Saulsotte) comprend six hameaux disséminés sur les bords du ruisseau de la Doé; savoir : Courtieux, Resson, Couchères, Saint-Ferréol, d'où dépendent le château de la Cour et un ancien fief dit de Bourgogne, Liours, Frequie (Frecu, Frecul). Avant 1789, ces six hameaux comptaient cinq chapelles, très-fréquentées par les pélerins, dédiées à Notre-Dame, à sainte Madeleine, à saint Alban, à

saint Fiacre, à saint Hubert : on donnait le répit contre la rage à cette dernière. Dans un rayon très-circonscrit on trouve tout autour du terrain des pierres, au nord Saint-Nicolas, le hameau de Nozeaux et le port sur la Vieille-Seine ; au couchant, le Mériot et le Plessis-Mériot dans un vallon agréable; enfin, tout-à-fait au nord, la paroisse de Chalautre-la-Grande, qui comprend plusieurs hameaux, tels que les Chaises, Puy-Joly, Puy-Frou, et celle de Nesle, qui avait une abbaye de ce nom, dont le portail était celèbre par une reine Pédauque : tout ce canton est borné au nord par des forêts, et au midi par la Seine. La prairie est très-étendue, peu boisée, marécageuse, entrecoupée d'étangs ou déchirée par un grand nombre de fondrières et d'excavations qui communiquent entre elles par des canaux naturels très-profonds, dont le plus considérable s'appelle la Vieille-Seine. Malgré toutes ces circonstances de localités, dont la dernière surtout a tant de rapport avec celles qui rendent remarquables les monumens celtiques des environs de Lécluse, département du Nord, dont j'ai publié la description en 1813, les pierres de Saint-Ferréol n'ont point de nom particulier, dit M. Doë, et ne font le sujet d'aucune tradition.

Il n'en est pas de même des nouvelles pierres druidiques des environs de Beaugency, que vient de décrire (1) votre confrère M. Pellieux l'aîné, sous

(1) Dissertation sur les monumens celtiques en général, et en particulier sur les pierres de Ver et de Feularde, situées

les noms de *pierre de Ver*, de *pierre de Feularde qui tourne*, de *pierre de Feularde Vervalant*, de *palets* et de *drue de Gargantua*, de lunette de *Gargantua*, dont la première a dans son voisinage une chapelle de Saint-Antoine et une fontaine miraculeuse, et la seconde a l'attention de tourner chaque année à minuit sonnant le jour de Noël, mais avec une telle vitesse qu'on ne peut en apercevoir le mouvement; ni de la pierre levée du bois de Taillac, canton (forestier) de Largenc, dans la Haute-Loire, composée de quatre grandes pierres brutes plantées de champ, recouvertes d'une énorme table de la même matière; que les habitans prétendent avoir été apportée là par la Vierge et d'une seule fois; ni du dolmen ou pierre levée, appelée *Pierre des fées,* qu'on rencontre à la porte de Guérande, lorsqu'on arrive de Nantes en cette ville, que M. Coquebert-Montbret a visitée en 1820, sur laquelle il a trouvé, dans des fentes, des fragmens de laine couleur de rose, liés avec du clinquant. Dans le pays on lui a dit que ces objets avaient été confiés à la pierre par de jeunes personnes, dans l'espérance d'obtenir la faveur d'être mariées dans l'année. On a ajouté que ces dépôts se font toujours en cachette des curés.

Toutes les sociétés établies pour l'avancement des sciences se prêtent un secours réciproque. La Société centrale et royale d'agriculture, curieuse de connaître

dans la commune de Tavers, près la ville de Beaugency; par M. J. N. Pellieux aîné. In-8°; Orléans, 1822.

l'état de la culture dans l'île de Belle-Isle, département du Morbihan, avait chargé un de ses membres, M. Hericart de Thury, d'adresser dans ce but une série de questions à M. Trochu, propriétaire intelligent et connnu par des essais de divers genres pour l'amélioration de l'économie agricole de l'île qu'il habite : M. de Thury, en rédigeant les questions, s'est souvenu qu'il était aussi membre de la Société royale des Antiquaires de France[1], et rappelé qu'il existait dans Belle-Ile des buttes que quelques personnes croient appartenir à la période celtique. Il résulte des informations reçues, que plusieurs buttes ou tertres existent effectivement sur des éminences de l'île, correspondant entre elles, et établies sur des points d'où l'on découvre la mer. Elles sont toutes de main d'homme (celle de *Domer* exceptée), et en terre du pays. Votre confrère vous a promis un travail sur ces buttes : il vous parlera aussi de grandes pierres d'un diamètre moyen de deux à six mètres et demi, restes échappés au marteau destructeur.

Le principal caractère que l'on attribue généralement aux monumens celtiques, est d'être des masses brutes qui n'ont jamais été travaillées par la main des hommes. M. La Renaudière, que les sciences viennent de perdre, en a découvert un, qu'il croit de nature à contrarier un peu cette opinion, près du village de la Ferté, dans le département de l'Orne. C'est une table de grès qui repose sur trois piliers inégaux, de telle sorte qu'au lieu d'être horizontale, la pierre est inclinée vers le midi. Il y avait

autrefois sept piliers : les deux grands piliers ont 2 mètres de haut, ce qui donne à l'extrémité de la pierre au nord, eu égard à l'épaisseur moyenne de celle-ci qui est de 63 centimètres, environ 2 mètres 63 centimètres d'élévation. La petite pierre au midi a de hauteur absolue 1 mètre 33 centimètres, et 1 mètre seulement de hauteur perpendiculaire.

Vers le couchant, ce monument ne présente que l'aspect d'une masse informe; mais du côté opposé on aperçoit des angles que le temps à défigurés, et, en observant de près les faces latérales, on reconnaît bientôt quelques parties conservées qui prouvent que la pierre a été autrefois taillée. Sa forme a dû être régulière et carrée; ses angles sont au nord, à l'est, au midi et à l'ouest; celui de cette dernière direction est entièrement détruit, parce que les vents d'ouest sont presque toujours ceux qui amènent les pluies et les tempêtes.

Pourquoi, se demande M. La Renaudière, ceux qui dressaient les angles d'une énorme pierre vers les quatre points cardinaux, n'auraient-ils pas imaginé aussi d'incliner une table solaire pour marquer la hauteur de l'astre qu'ils adoraient? Il ne faudrait que trouver une de ces pierres qui eût conservé sa première position, pour avoir un monument curieux de la hauteur du soleil dans ces temps reculés, et un moyen de mesurer le mouvement insensible de l'écliptique qui produit la grande période.

L'hommage de deux haches de plâtre, moulées sur deux antiques, vous a été fait par M. de Cressac,

présent à une de vos séances; les deux antiques en bronze ont été trouvées dans un champ de la commune de Bignoux (Vienne), et ce champ touche au parc du château de Boisdoucet; M. Héricart-de-Thury en possède aussi plusieurs, formées de silex, qui ont été recueillies récemment dans le département de l'Oise; et M. Cocquebert-Montbret une, de pierre verdâtre, d'un grain très-fin, prenant un beau poli, trouvée à Manles (Charente), et qui ressemble à celle qui existe dans vos archives. L'analogie de la matière d'un casse-tête, d'une petite hache en serpentin ou porphyre vert (1), trouvés dans une caverne du Kentucki, et que vous a communiqués votre confrère, M. Desgranges, a été pour vous un nouveau motif de soupçonner qu'il y a eu entre les deux continens des communications plus anciennes que celles qu'on indique communément, et vous avez trouvé un nouvel appui de cette conjecture, dans la description que vous a donnée M. Cocquebert-Montbret de pierres monumentales observées au Brésil, qui ressemblent entièrement à des autels ou pierres posées que l'on voit dans le pays de Drenthe, royaume des Pays-Bas, et qui y sont connues sous le nom de *Hunnen bedde* (2).

(1) Ce casse-tête présente un parallélogramme à bords arrondis, de quatre-vingt dix millimètres d'un sens, sur soixante millimètres de l'autre.

(2) Voici les notes communiquées par M. Cocquebert-Montbret :

» En 1641, lorsque le Brésil appartenait aux Hollandais, un

Vous vous rappellerez que c'était aussi l'opinion de feu Moreau de Saint-Méry qui, à l'appui, a déposé dans vos archives une hache en serpentine

homme, nommé Elias Herckman, fut chargé par le gouvernement de parcourir l'intérieur de ce pays pour y découvrir des mines. Il rencontra des pierres posées les unes sur les antres, en manière d'autels, semblables à celles que l'on voit dans le pays de Drenthe, aux Pays-Bas, où ces sortes de monumens sont connus sous le nom de *Hunnen-bedde*. Voici les termes de l'historien Barlœus. « Vidi iterùm magnæ molis » lapides, *humano labore* congestos, quales etiam in Belgiâ *Drantia* regio habet, quos nullâ vectione, nullâ hominum vi illuc deportari potuisse ob magnitudinem credas; eâ formâ ut aras referre videantur.

Une pierre branlante du genre de celles que les Anglais nomment *Nocking-stones*, et qu'on trouve dans les pays habités anciennement par les Celtes, a été également observée au Brésil par M. Koster lorsqu'il se rendait de Natal à Açou (Voyez son Voyage publié en anglais, en 1816, in-4°). Cette pierre, dit-il, était placée sur une autre de beaucoup moins grande dimension, et le point d'appui était si petit qu'on aurait dit que le moindre effort suffisait pour la renverser; mais ce fut en vain que nous essayâmes de la remuer. Barlœus indique un monument analogue, vu par Herckman, aussi dans l'intérieur du Brésil. En descendant dans la plaine, dit-il, les voyageurs aperçurent deux énormes pierres en forme de meules, et exactement rondes, dont le diamètre était de seize pieds, et l'épaisseur telle, qu'on pouvait à peine atteindre à la moitié avec l'extrémité des doigts, en se tenant debout et en élevant le bras.

Alter alteri superincumbebat, major minori. quo fine hos congesserint *barbari*, in tantâ harum rerum ignorantiâ, haud facilè dixerim. *Quarterly Rewiew*, t. XVI, p. 359.

d'une ressemblance parfaite pour la matière et pour la forme, avec de pareilles armes trouvées en France. Vous savez encore que de nouveaux argumens en faveur de cette opinion sont préparés par M. Moreau de Jonès qui, ayant aussi passé plusieurs années aux Antilles, s'occupe depuis long-temps de recherches sur la quantité des plantes qui existaient dans cette partie du monde, antérieurement à l'occupation des Européens, et en a déjà donné une synonymie dans les diverses langues des peuples de l'Amérique, de laquelle synonynie il résulte que ces peuplades, quoiqu'éloignées les unes des autres, avaient entre elles des communications, et exprimaient les mêmes objets par les mêmes mots (1).

(1) Les *tumulus*, ou buttes de terre faites de main d'homme, que l'on rencontre dans toutes les contrées de la France, et dont les fouilles révèlent si souvent d'anciennes sépultures, se trouvent aussi, accompagnées des mêmes circonstances, sur différens points du Nouveau-Monde. Les preuves vous en ont été fournies par MM. Cocquebert-Montbret et Mangourit. Dans l'Amérique méridionale espagnole, les plaines de Varinas offrent quelques faibles monumens de l'industrie d'un peuple qui a disparu : entre Mijagual et le Cano de la Hacha, on trouve de vrais *tumulus*, qu'on appelle dans ce pays les *Serrillos de los Indios*. Ce sont des collines, en forme de cônes, élevées en terre à main d'hommes, et qui renferment probablement des ossemens comme les *tumulus* des Steppes d'Asie. Près de Nato de la Cabrada, entre Varinas et Carragua, on découvre une belle route de cinq lieues de long, faite avant la conquête dans les temps les plus reculés, par les indigènes. C'est une chaussée en terre, de cinq mètres de

MONUMENS ROMAINS. — M. le baron de Ladoucette vous a donné communication de deux courtes

haut, qui traverse une plaine souvent inondée. Des peuples plus avancés dans la culture étaient-ils descendus des montagnes de Truxillo et de Merida vers les plaines du Rio Apure? Les Indiens que nous trouvons aujourd'hui entre cette rivière et le Meta sont trop abrutis, pour penser à faire des chemins ou à élever des *tumulus*.

Si nous passons dans l'Amérique septentrionale, nous y trouvons aussi beaucoup de cimetières indiens. Voici ce qu'on lit dans le *Jefferson's notes on Virginia*, édition de Londres, page 57; » il existe un cimetière dans les vallées qu'arrose la rivière Anna, environ deux milles au-dessus de sa principale fourche et à l'opposé de quelques hauteurs sur lesquelles il y avait jadis une ville indienne. Sa forme était sphérique, de quarante pieds de diamètre à la base, et n'avait plus que sept pieds et demi de haut, quoique, douze ans auparavant, il en eût environ douze, ce terrain ayant été charroyé : avant cela, il était couvert d'arbres de 12 pouces de diamètre; et, à la circonférence du cimetière, il y avait un trou de six pieds dont la terre avait été extraite pour former cette petite éminence.

Quoique les Indiens soient chassés de ces pays, ces lieux du repos de leurs pères ne leur sont pas inconnus. Il y a environ trente ans qu'un parti d'Indiens, traversant les bois de la contrée où le lieu décrit est situé, y vinrent directement sans guides, et sans le demander; et là s'étant arrêtés quelque temps avec des expressions de la plus morne douleur, ils retournèrent vers la grande route qu'ils avaient laissée à 6 milles plus haut pour rendre cette visite religieuse, et poursuivirent leur chemin. A trois petites journées de Charlestown (Caroline du Sud), sur un territoire qu'on appelle *Indian-Country*, le petit village de Casawhatchée, on voit un tumulus semblable

notices qui lui ont été adressées par l'auteur, M. Matthias, ancien chef de division à la préfecture de la Marne : la première parle d'un camp d'Attila dans le département de la Marne, au couchant du village de la Cheppe, à peu de distance du chemin des Romains, qui va de Reims à Bar-le-Duc. Le tracé en est encore très-visible : ce tracé marque le terrain où fut donnée, suivant l'opinion de l'auteur, l'an 451, cette bataille sanglante qui coûta la vie à Théodoric, roi des Goths. On y voit des buttes en forme de cônes que les uns regardent comme des élévations factices sur lesquelles on plaçait des sentinelles, des vedettes, et que d'autres croient avoir été des sépultures, fondés sur la dénomination de *tombelles*, nom sous lequel elles sont désignées dans le pays, et sur la découverte faite dans plusieurs de celles qui ont été fouillées, d'urnes en terre cuite, de dimensions différentes, délicatement travaillées, et de formes très-agréables, de patères, de sympules de la même matière, de bracelets, de coutelas en fer, d'os d'animaux ; une chimère en bronze représentant une femme à cheval à deux ou quatre visages, ayant quatre bras, provenant d'une de ces fouilles, était encore, il y a peu de temps, dans le cabinet de M. le préfet à Châlons, avec les urnes et les vases.

La seconde notice a pour objet des monumens

à celui cité par M. Jefferson, et qui passe pour avoir été le cimetière d'Indiens morts en bataille. M. Mangourit, votre confrère, à qui nous devons ces notes sur les anciens cimetières indiens, a vu ce tumulus en 1792.

d'antiquité dont s'honore la ville de Reims : d'abord son ancienne cathédrale, bâtie au XIIIe siècle, dont le portail se fait remarquer par sa forme pyramidale, sa hardiesse, et la délicatesse de ses détails. A un âge plus reculé appartient un arc de triomphe élevé par les Rémois, en l'honneur de César et d'Auguste ; il est au nord de la ville où il a servi, jusqu'en 1544, à l'une des entrées publiques, sous le nom de *Porte de Mars*. Dans son état actuel, il est enterré à peu près à moitié de sa hauteur. On travaille à le dégager : il est orné de bas-reliefs et d'ornemens symboliques qui sont relatifs à la naissance de César et d'Auguste et aux événemens les plus remarquables de leur règne : on y trouve aussi des allégories qui se rapportent à l'alliance des Rémois avec le peuple romain.

On voit encore à Reims le tombeau de Jovin, qui, de simple citoyen de cette cité, devint consul de Rome en 366, et mourut en 406. Ce monument est d'un seul bloc de marbre blanc long de 2 mètres 75 centimètres ; il a de hauteur un mètre 18 centimètres, et de largeur un mètre 46 centimètres. Sur la principale face se dessine une chasse au sanglier et au cerf : toutes les figures sont en relief et d'une exécution assez heureuse. Ce tombeau était supporté par deux colonnes de granit, et adossé au parement intérieur du portail de l'église de Saint-Nicaise : depuis la destruction de ce temple, lequel était un chef-d'œuvre, on a posé le tombeau de Jovin dans un des collatéraux de la cathédrale, et on

assure que feu M. Ponsardin, décédé maire de Reims, avait fait recueillir des notes sur ce monument de l'antiquité.

A une lieue de Reims, territoire de Saint-Brice, près du lieu dit le *Moulin de l'archevêque*, on a trouvé, en 1806, une figurine de bronze parfaitement conservée, haute d'environ 0m 244 millim., ayant le corps entièrement nu, et la tête couverte d'un casque macédonien que surmonte un panache; elle tient de la main gauche le *parazonium*, et avait à la droite, selon toute apparence, une lance, ce que le creux du poignet et l'attitude indiquent. Cette statue, qui est d'un bon style grec, et assez correct, a été trouvée par des ouvriers occupés à creuser un fossé près de l'endroit où était situé l'ancien château de Neuville, provenant des anciens archevêques. Ils avaient d'abord rencontré un fer de lance à un mètre et demi de profondeur. Vous dire que vous avez reçu la description et le dessin de cette statue de M. Jacob, votre correspondant à Reims, c'est ramener votre attention sur les nombreux travaux archéologiques de cet actif coopérateur à qui vous devez des mémoires sur les machines de guerre dont les anciens faisaient usage pour l'attaque ou la défense des places, la description d'un vase nommé *guttus* par les anciens, et qui est connu dans le cabinet du duc de Brunswick, sous le nom de vase de Mantoue, d'autres mémoires que je citerai en parlant du moyen âge, et qui vous a promis des notices sur Bibrax, sur le camp d'Attila, sur une médaille gauloise ayant

le nom d'Arlesius, sur une médaille d'Auguste et une traduction des antiquités d'*Augusta Rauracorum*.

A peu près dans la même région de la France, le 2 juillet 1820, un cultivateur labourant son champ sur le territoire de Dammarie, près de Provins, département de Seine-et-Marne, a trouvé deux statues antiques en bronze d'environ 0m 162 millimètres de hauteur, dont une représente un Mercure entièrement nû avec le pétase ailé sur la tête, et l'autre, la fortune drapée avec ses attributs ordinaires, un coq et un bouc également en bronze, et deux médailles en bronze de l'impératrice Sévérina et de Probus.

Dans le département des Ardennes, sur la rive gauche de la Meuse, entre Wadelincourt et Noyers, arrondissement de Sedan, a été trouvé, dans ces derniers temps, un monument qui, malgré qu'il soit mutilé, présente encore de l'intérêt aux yeux de l'antiquaire : c'est une pierre à peu près carrée, de 0m 487 mil. de hauteur sur 568 de côté. Cette pierre, qui a évidemment fait partie d'un monument, offre sur ses quatre faces des fragmens de bustes auxquels manquent les têtes, qui étaient sculptées, à ce qu'il paraît, sur une autre pierre formant assise supérieure. Ces figures, plus que demi-nature, sont dans une sorte d'encadrement, qui paraît avoir été ménagé pour les garantir le plus long-temps possible : malgré cette précaution, elles sont très-effacées. A l'une, on remarque l'extrémité de la barbe qui tombe sur la poitrine; une autre a sensiblement la poitrine élevée, et est en proportion plus forte que les autres. Cette

pierre a été trouvée dans les champs cultivés en un lieu qui porte le nom d'*Arbre Renaut*, et elle est vénérée dans le pays sous celui de *Pierre de Bayard*. Elle avait d'abord été reléguée à l'extrémité du champ par le propriétaire, puis transportée dans la cour de son habitation, à Torcy. C'est là que M. le chevalier Traullé, officier supérieur en retraite à Sedan, l'a achetée, et c'est à lui que sont dus les renseignemens que j'analyse. Il est bien évident que ce monument de l'arbre Bayard était primitivement formé de plusieurs assises dont on ne possède que celle qui comprend les bustes moins la tête; une excavation de 0^{m} 162 millimètres de profondeur sur un diamètre de 0^{m} 220 à 0^{m} 270 qu'on y remarque à la partie supérieure, avait sans doute été pratiquée pour recevoir le ciment ou mortier qui devait consolider la jonction des assises. Il y a apparence que les angles du monument se terminaient par des têtes d'animaux ou autres ornemens. Au moins, peut-on en tirer la conjecture, d'une naissance de saillie qu'on remarque à la pierre que possède M. Traullé. Le pays offre d'autres traces d'antiquités. A Noyers, et sur le même penchant des bords de la Meuse, on a trouvé et on trouve encore des médailles romaines; un reste de mosaïque y a été rencontré, il y a environ 25 ans : au bas, vers le midi, sur le petit ruisseau, est le village de Tellonne, *Telonium;* les champs environnans, enfin, et les bois de la Marfait, autrefois *Merfeuille, Martis folia*, offrent des fondations anciennes, des puits : aussi l'opinion est-elle encore

accréditée parmi les vieillards, qu'il y avait autréfois une ville dont ils indiquent l'emplacement le long du bois de la Marfait.

Un numéro du Narrateur de la Meuse, qui vous a été adressé par votre confrère M. Denis, offre les détails de la découverte faite en dernier lieu sur l'emplacement de *Nasium*, d'une statuette en pierre tendre, et d'une médaille de *Manlia Scantilla*. Votre correspondant indique aussi le territoire de Pilon, même département, comme renfermant beaucoup d'antiquités romaines, et parle du zèle déjà bien connu de vous, avec lequel M. Courtois, curé de la paroisse, s'attache à la recherche et à la conservation de ces antiquités.

Nasium est dans le pays des Leuquois; c'est un des peuples de la Gaule sur lequel il y ait le plus de travaux archéologiques commencés. M. le docteur Lamoureux, membre de l'académie de Nancy, a terminé, et vous a adressé un mémoire curieux qu'il a extrait des manuscrits du prieur Lebonnetier, sur Scarponne, *Serponna Leucorum*, et vous avez fait ajouter à ce travail que vous vous proposez de publier dans le 6e volume de votre collection, des notes nouvelles qui vous ont été fournies par le respectable antiquaire de Dieulouard (M. Mansuy). Sur d'autres points du même pays, et à une assez grande distance de Nasium et de Scarponne, M. Jolois, alors ingénieur en chef du département des Vosges, a dessiné, pour vous être adressé, un monument présumé sépulcral, et portant inscription, trouvé dans

les déblais de travaux exécutés à l'établissement thermal de Plombières, monument que votre confrère M. Dulaure a jugé être romain, sans pouvoir en assigner ni l'âge ni le sujet, l'inscription étant chargée de sicles qui la rendent difficile à lire d'une manière satisfaisante. A Lamerey, arrondissement de Mirecourt, une grande quantité de médailles romaines ont été trouvées en 1821 sous les débris d'une étuve souterraine ; on en a compté 1005 en argent, toutes très-bien conservées. Cette découverte a fixé l'attention de la commission chargée de la recherche des antiquités dans le département des Vosges, et elle y continue des recherches dont elle fera connaître un peu plus tard les résultats. Elle parlera sans doute aussi d'une localité curieuse que tout annonce avoir été une *Mansio* romaine à 5 kilomètres de Soulosse *Solimariaca*, dans l'arrondissement de Neufchâteau, et qui est connue aujourd'hui sous le nom de Graux, Graulx, *Gratavallis* : on y voit encore une fontaine anciennement dédiée à Apollon, et offrant un bassin carré en pierres de taille d'environ dix mètres de surface dans œuvre : ce monument est conservé avec soin dans le parc de M. Poullain Grandpré, propriétaire de Graulx; on y lisait distinctement l'inscription suivante sur une pierre, avant que d'insoucians maçons aient, en l'absence du propriétaire, fait servir cette pierre d'âtre de leur feu :

APPOLLINI. H. S. V.
RONAC. ....
BITVRIX. JULI. F.

M. Denis la lit ainsi : *Le Biturige Ronacus, fils de Jules, remplit, par l'érection de ce monument, un vœu envers Apollon.* Des fouilles, faites dans le voisinage de la fontaine, ont procuré beaucoup de médailles qui sont recueillies avec soin par le respectable propriétaire de Graulx. Dans le nombre on en remarque d'Auguste, de Tibère, de Néron, Vespasien, Domitien, Trajan, Hadrien, Antonin-le-Pieux, Verus, Commode, des Faustines, de Marc-Aurèle, Probus, Lucilla, Maximien, Claude II, des Tetricus, de Victoria, d'Éliogabale, des Galliens, des Constantins, de Maxence, de Constance, de Julien Flav. La moins ancienne est un Fl. Valens. Deux de Julien sont remarquables : la première, *nobilis César,* petit bronze; au revers, un homme armé frappant de sa lance un animal féroce; en légende, *temporum reparatio.* L'autre, qui a été trouvée à Soulosse, est une médaille d'argent du même prince, alors empereur; elle porte dans le champ, au centre d'une couronne, *Votum. X. Multis XX.* exergue *Const.* (frappée à Constantinople.)

Enfin c'est à peu près au centre du même pays des Leuquois, qu'était cette position romaine dite *Semita Leucorum,* aujourd'hui *Sion,* au département

de la Meurthe, dont l'emplacement et le voisinage ont fourni la matière d'un mémoire publié p. 453 de votre troisième volume. L'auteur a eu occasion de revoir les mêmes lieux en 1822, vous a parlé de la découverte faite sur les hauteurs de Vézelise de nouveaux tombeaux qui diffèrent de ceux précédemment décrits, en ce qu'ils sont taillés dans une seule pierre, de vases, d'armures, de fers de dards ou de flèches, et d'autres objets en cuivre, en bronze, tels qu'agrafes de manteaux, épingles et têtes d'épingles dorées, taillées en octogone, une sorte de cure-oreille, une pince épilatoire qui paraissait avoir été dorée, une clef antique qui semble avoir été à double fin, les fragmens d'une petite clochette en potin, haute de 0^{m} 25, surmontée d'une anse de 0^{m} 9, diamètre 0^{m} 27, qui offre cela de particulier, que le bord est partagé en quatre parties égales par quatre proéminences égales de quelques millimètres, ménagées à la fonte, de manière que, posé horizontalement, ce meuble paraît être porté sur quatre pieds. Il est remarquable qu'à peu près dans le même temps, une clochette en tout semblable pour la matière, la dimension et la forme, a été trouvée dans le Cantal, ainsi que vous l'apprend M. de Ribier, dans l'intéressant mémoire dont vous avez ordonné l'impression.

Votre confrère a visité aussi le sommet de la montagne de Sion, a vu un autel carré, des petits canaux ou rigoles, et des constructions souterraines découvertes depuis son dernier voyage, des tronçons de colonnes de pierres de taille, des

fragmens de marbres, des morceaux de meules en pierres volcaniques, des instrumens en fer, en bronze; il a surtout examiné de nouveau, avec la plus scrupuleuse attention, l'unique inscription romaine qu'on possède de Sion, et s'est assuré qu'au seul nom près de *Ro...mertae* qu'il faut lire par *Rosmertae*, le reste de l'inscription est entièrement conforme à ce qu'il en a donné le premier, tome III, pag. 475 de votre collection, et il conclut avec assez de vraisemblance que le nom *Rosmerta* est une addition à faire au catalogue des divinités topiques à nous déjà connues. C'est au nombre des mêmes divinités que, dans le département de la Côte-d'Or, M. Maillard de Chambure propose aussi de placer un dieu *Moritasgus*, qu'il a découvert sur une inscription trouvée en 1652 dans les ruines d'Alise, et qui est aujourd'hui détruite. Ce mémoire imprimé de M. Maillard vous a été adressé en réponse à votre circulaire du mois de juillet, et l'auteur a eu l'obligeance d'y ajouter la promesse d'un travail, dont il s'occupe, sur les croyances populaires et les vieilles traditions de l'Auxois.

A Metz, en 1822, en faisant un revêtement à la partie de la citadelle qui domine la Moselle, au-dessus de la cunette verte, il a fallu déchausser une portion de mur qui avait été bâtie ou réparée sous le duc de Guise, au siége de 1552. On a trouvé au bas de la courtine, près du pont qui conduit à la fontaine des forçats, des pierres tumulaires, des

inscriptions latines, des débris de corniches. La position renversée de ces pierres, le peu de mortier qui les liait, indiquent qu'elles ont été jetées à la hâte comme remblais, soit pour réparer une brèche, soit pour joindre à une tour carrée une vieille muraille d'enceinte. Ces antiquités ont été visitées sur les lieux par deux de vos confrères, MM. le baron Ladoucette et Bottin. Ce qu'ils ont été les premiers à vous en apprendre, trois notices de M. Tessier, votre correspondant à Thionville, écrites sur place et presque sur les monumens, l'explication enfin d'une des inscriptions essayées par M. Lejeune, à qui vous devez un travail sur les chemins romains du département, vous avaient préparés à apprendre, avec le plus grand intérêt, que, par les ordres de M. le lieutenant général Rogniat, président du comité du génie militaire, toutes ces antiquités avaient été remises à M. le maire de Metz, à la seule condition qu'elles seront conservées dans les bâtimens de la bibliothèque publique, pour y former le noyau d'un musée départemental d'antiques du pays. Vous savez d'ailleurs que la Société des lettres, sciences et arts de Metz en a fait faire des lithographies que vous avez reçues, et confié à M. Devilly, l'un de ses membres, le soin d'en faire la description que vous avez également reçue. C'est ce zélé sociétaire qui a aussi été chargé d'aller reconnaître sur place un autel païen trouvé dans ce département, à peu de distance d'un camp romain.

Ce n'est que par des soins aussi éminemment patriotiques, qu'il est possible de disputer au temps et à l'insouciance ce qui nous reste de l'héritage des siècles passés.

En exécutant, en 1822, les travaux dont nous avons parlé, on a encore trouvé, entre la citadelle de Metz et la lunette de Montigny, un mur qui paraît appartenir à un temple; il a 1^{m} 80 d'épaisseur, avec des contre-forts considérables; les pierres étaient appareillées, suivant la coupe, en travers du mur. Cette maçonnerie est très-solide; on l'a trouvée en creusant les fossés. Si l'on examine les terrains pierreux où ont été faites anciennement des démolitions, on y reconnaît encore les couches inclinées de terres jetées à la brouette. L'édifice se dessine très-bien, et l'on espère avoir son plan complet lorsque l'on continuera les excavations, afin de faire des expériences ultérieures sur cette maçonnerie. Une corne d'abondance en pierre et un tronçon de colonne ont été retirés des terres rapportées; et dans la muraille on a trouvé des monnaies frappées aux armes de l'église de Rome, avec les deux clefs; les caractères en sont gothiques-allemands.

Dans le département de la Moselle, encore, en fouillant, en 1822, le sol de *Ricciacum*, aujourd'hui Ritzing, hameau de l'arrondissement de Thionville, on a découvert des tuyaux presque rectangulaires (0^{m} 212 de hauteur, 0^{m} 205 de largeur), ayant leurs parois épais de 0^{m} 090; ils sont d'argile rouge ordinaire, la fabrication en est grossière; il n'y a aux extrémités aucune rainure qui indique un em-

boîtement, un moyen de réunion des tuyaux entre eux. Un trou à peu près carré de plus de 0^m 027 est pratiqué aux deux faces principales; l'intérieur des tuyaux n'offre l'apparence d'aucune imprégnation de suie ni d'aucun liquide, la terre est entièrement nette. M. Tessier, sous-préfet, qui vous a fait part de cette découverte, a vu ailleurs des débris de pareils tuyaux, surtout au camp romain de Dalhem, pays de Luxembourg; il en a observé sur les routes, parmi les cailloux roulés de la Moselle, ce qui lui fait conjecturer qu'il fallait que l'usage de ces tuyaux fût bien répandu, et qu'ils aient servi de conduites de chaleur. C'est en effet ce que M. Denis a reconnu à *Nasium*, où il a vu une série de tuyaux en tout semblables pour la forme et les dimensions encore sur place, dans les murailles d'un ancien édifice, circulant autour d'un appartement, et venant aboutir à un foyer qui conservait encore des traces de combustion.

Dans l'Yonne, sur la montagne de Montmartre, aux approches du ruisseau le Cousin, des fouilles sont faites par les ordres et aux frais de M. Bavisy, propriétaire du sol, sous la direction de M. Caristie, pensionnaire du roi à Rome, architecte à Paris, et qui se trouve momentanément à Avallon pour cause de santé. Ces fouilles ont produit jusqu'à présent la découverte de débris d'un édifice antique sur un plan carré de près de 17 mètres de côté, ayant une seule ouverture; un autre carré concentrique au 1er, de 0^m 50, ayant aussi une seule ouverture qui

correspond à celle du 1er carré. Les murs de ces constructions ont 0 m 550 d'épaisseur, ils offrent des parties d'enduit orné de peintures. Les portions le mieux conservées de ces murs n'ont en élévation qu'un mètre, et au-devant de l'édifice on a trouvé les restes d'une esplanade. Dans l'intérieur et dans la partie où on est descendu jusqu'au sol ancien, on a reconnu qu'il était revêtu d'un ciment incrusté de petits cailloux de la rivière du Cousin, polis et assez régulièrement rangés. Parmi les débris de sculpture on remarque deux statues de pierre, presque entières, dont l'une représente un sacrificateur, et l'autre un chasseur nu. La tête de la première a été retrouvée, on espère découvrir la seconde; plusieurs fragmens en pierres, dont trois têtes, et de beaux fragmens en marbre, particulièrement la tête assez bien conservée d'une statue en marbre, qu'on présume être une Minerve, ou Rome déesse; enfin, quelques débris d'une inscription dont on n'a pas encore la suite pour la rendre intelligible. Sur les médailles trouvées au nombre de 130 environ, deux seules en argent sont assez bien conservées, et paraissent appartenir au temps des Antonins; les autres sont de l'époque de Constantin. C'est M. Barjaud, sous-préfet d'Avallon, qui vous a annoncé que M. Caristie, dont l'intelligence et le talent l'ont fait distinguer dans ce genre de travaux, ne quittera les fouilles commencées que lorsqu'il n'y aura plus rien à espérer.

M. le comte de Villeneuve Bargemont, dans un

fragment d'un voyage dans les Basses-Alpes, publié par lui, et dont il vous a offert un exemplaire, traite d'un objet antique déjà connu, la fameuse inscription de Theopolis, dans la commune de Chardavons. M. de Villeneuve en donne une copie qu'il assure être plus exacte que celles qui en avaient été faites avant lui : il décrit le site où se trouve cette dédicace inscrite sur un rocher, et c'est à l'aide des localités qu'il en explique et commente le texte. Il pense que cette Théopolis ou ville de Dieu, fondée suivant l'inscription par Clodius Posthumus Dardanus, praticien et ex-préfet du prétoire des Gaules, et par Nivia Galla que l'inscription qualifie de *clara et illustris femina*, n'était, malgré son nom pompeux, qu'un temple, avec quelques bâtimens accessoires, situés sur le rocher de Dromond en Theaux dont il faisait en quelque sorte un lieu sacré.

M. Bottin a déposé sur votre bureau des objets antiques trouvés lors des fouilles faites récemment dans les jardins de l'ancien couvent des jésuites de Cambrai, par les ordres de M. Arnoux, maître de poste, propriétaire actuel. Il n'a pas été difficile d'y reconnaître un stylet à écrire, des parties d'agrafes, des boucles. Un morceau a fixé particulièrement votre attention : il est composé de six pièces engagées dans une charnière sur laquelle elles jouent, et qui forment, avec le support auquel elles sont annexées, un meuble qui devait tenir à la personne, suspendu par une chaîne ou par un cordon: une pince épilatoire, un cure-oreille de la formede ceux dont on se sert encore

actuellement, deux sortes de cure-dents, ne laissent aucun doute que ce n'ait été un meuble de toilette: il est de bronze doré. Vous avez eu aussi sous les yeux les dessins envoyés par M. Verly de Lille, d'une figurine et d'une clef antique de bronze trouvés, en 1821, à Wervick sur la Lys, avec des vases de terre, et de verre bleuâtre. On sait que le Vervick actuel est le Viroviacum des anciens, et qu'on prétend reconnaître dans les maçonneries de son église, paroissiale actuelle, des parties du temple païen qu'elle a remplacé.

Le département du Nord a encore fourni à un journal allemand deux inscriptions que M. Depping y a copiées. Ces inscriptions sont ainsi conçues:

D. M.
Q. POMP. CRISPO ET.
TARQ. SECVNDAE
POMP. VICTOR
PARENTIBVS FECIT.

D. M.
M. POMP. VICTOR
Q. C. R. C. N.
SIBI. ET. O. GRATIAE
SECVNDAE VXORI
VIVOS F.

Ces deux inscriptions ont appartenu à la collec-

tion du curé antiquaire de Bavay, feu M. Carlier. Le sort de ces deux monumens, qui ne nous sont connus que par la voie des journaux allemands, ne serait-il que le prélude du malheur de voir passer à l'étranger une collection, fruit de 50 ans de recherches, et qui, faute d'amateurs, est toujours placée dans une chambre, chez un particulier de Bavay?

Dans le département de la Seine-Inférieure, ce qui nous reste des temps passés n'est pas aussi exposé, grâce au zèle des personnes éclairées, qui font de la recherche de nos antiquités un délassement, et aux louables intentions du conseil général du département , qui accorde chaque année des fonds pour ces recherches. En effet, tandis que M. Rever interroge avec fruit les ruines de Lillebonne, que M. Levy le jeune de Rouen a décrit dans un mémoire imprimé qu'il vous a adressé, le collier d'or composé de 38 olives réunies par des chaînons, la romaine en bronze et les médailles du haut et du bas empire, découverts récemment au village de Cailly, que M. Langlois de Rouen, que vous vous êtes récemment associé, dessine la mosaïque découverte au même lieu et vous envoie des remarques sur ce monument, et que M. Leprevost s'occupe avec un zèle remarquable de la recherche des monumens de tous les âges, dans l'ancienne province de Normandie; M. Solicoff, inspecteur des douanes, dessine et décrit dans l'arrondissement de Dieppe, des fragmens de mosaïque de l'effet le plus gracieux, et M. Estancelin, sous-inspecteur des eaux et forêts du duc d'Orleans, dé-

couvre sur le territoire de la ville d'Eu des antiquités romaines d'un grand intérêt, et particulièrement les ruines d'un temple d'ordre dorique, et rattache, avec beaucoup de sagacité, à ces débris de la grandeur romaine, leur ancien nom d'*Augusta*, qui était entièrement oublié.

Le Gers et le Cantal étaient deux départemens du midi de la France, sur lesquels vous n'aviez encore rien reçu. M. Vidaildan, correspondant de la société centrale et royale d'agriculture à Autras, près d'Auch, vous a, dans une première lettre, donné une idée sommaire de ce pays, sous le rapport archéologique. Selon lui, le département du Gers est peu riche en monumens anciens : on voit, à Lectoure, sur les piliers de la place, des inscriptions romaines ; elles datent de Gordien, et sont toutes copiées dans Gruter, et quelques marbres portant inscription ont été décrits par M. Dumège, dans son ouvrage des monumens religieux des Volsques Tectosages. Ce n'est pas qu'on ne trouve beaucoup de médailles romaines dans tout le département, surtout aux environs d'Auch et d'Eause. A Cahors, département du Lot, on voit un ancien théâtre des Romains, dans le milieu duquel on a planté une vigne, et qui sera bientôt détruit. Il y avait aussi des *thermes;* et, quoique le Lot passât assez près, on y conduisait une source qui traversait un vallon par trois ponts, comme ceux du Gardon. La commune où étaient ces ponts s'appelle la *Roque des arcs*. Il y a encore des frag-

mens de murs dans lesquels des briques de 0^{m} 081 millimètres d'épaisseur séparent les assises de pierres : on y trouve d'autres briques travaillées avec soin, et sur lesquelles sont divers dessins.

Dans le Cantal, le canton de Sagnes paraît offrir aux amateurs de nombreux témoins du séjour des Romains. M. de Ribier, maire d'Ides, s'occupe activement de leur recherche, et déjà il vous a adressé un bon mémoire que vous avez trouvé digne de figurer dans votre collection.

Dans une contrée voisine on a découvert (à l'établissement des eaux thermales de Saint-Honoré) d'anciennes constructions romaines revêtues de marbre et d'autres travaux anciens : vous devez cette connaissance à une lettre de M. Legoube de Nevers que M. Boileau de Maulaville, votre confrère, vous a communiquée.

Les bains de Bagnoles, au département de l'Orne, et leurs antiquités, ont été décrits par M. Louis Dubois, qui vous a fait hommage d'un exemplaire de son imprimé, ainsi que de sa dissertation, aussi imprimée, sur le camp du Chatellier, vulgairement appelé Camp de César, situé dans la commune de Montmerri, près d'Argentan, et qu'il croit ne dater que du VIIe siècle, époque à laquelle les Francs conquirent les Gaules sur les Romains, et s'assurèrent la possession de la Neustrie.

Un des monumens romains les plus anciennement connus en France, est la colonne de Cussi, que les curieux vont encore visiter à 800^{m} N. N. E. du village

de Cussi-la-Colonne, département de la Côte-d'Or: ce monument, qui a en tout 8 mètres 677 centimètres de haut, est à 400 m. S. de la voie romaine d'Autun à Besançon, et à 50 pas d'une petite fontaine à l'est. Il est formé de socle, de soubassement, de corniche, de piédestal, d'une colonne octogone, et couvert de sculptures qui représentent des personnages, des ornemens en feuillages, des têtes emblématiques. Cette colonne, restée depuis dix-huit siècles sans restauration, était menacée d'une ruine totale; son chapiteau était tombé et brisé; le couronnement servait, depuis plusieurs siècles, de mardelle de puits dans une ferme; quelques-unes des assises supérieures et l'astragale étaient perdus; les bas-reliefs enfin mutilés étaient restés à la merci des pâtres: il était digne d'un préfet, ami des arts, d'attacher son nom à une telle restauration. M. Girault, qui vous a parlé de la colonne de Cussi, nous apprend que, dans ce moment, elle se relève par les ordres de M. le baron Séguier, préfet de la Côte-d'Or.

Il n'est peut-être pas de monument qui ait occupé un plus grand nombre de savans, et qui ait été le sujet de plus d'opinions différentes, depuis Saumaise qui, le premier, l'a visité et décrit en 1629, attribuant son érection à la victoire de Jules-César sur les Suisses, jusqu'à Legrand d'Aussi, qui a pensé que cette colonne couvrait la sépulture de quelque famille gauloise. Dans une dissertation dont M. Girault vous a fait hommage, l'auteur diffère de sentiment avec les écrivains qui l'ont précédé, et croit établir

clairement, d'après les circonstances des lieux et les figures sculptées, que la colonne de Cussy est le monument qui fut décrété par le sénat, pour perpétuer le souvenir de la défaite de Sacrovir, chef des Éduens, par Silius, l'an de J.-C. 21.

Un autre monument romain, non moins remarquable par l'attention que lui ont donnée les antiquaires, et par les recherches dont il a été l'objet, est le marbre de Thorigny, cippe de 1 m 500 de haut sur 0m 704 millimètres de face et 0m 596 d'épaisseur, d'un marbre rougeâtre, pareil à celui qu'on retire encore de la carrière de Vieux, près de Caen, et dont la face et les côtés sont chargés d'inscriptions.

Thorigny, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Lô (Manche), a été l'objet d'un mémoire communiqué à la Société royale. Les dix-huit premières pages sont consacrées à la description étymologique, topographique et historique de Thorigny. L'auteur en fait remonter l'origine à une époque bien ancienne, puisqu'il parle de sa destruction, l'an de Rome 155, par les Armoricains; selon lui, elle portait alors le nom de *Belleroga*, et il la présente encore, d'après l'opinion de quelques-uns, comme l'*Augustodurum*, détruit au VIIe siècle. Il ne reste à la ville d'autres témoins matériels de son antiquité qu'un pan de maçonnerie, et le *marbre* dit *de Thorigny*. Le pan de maçonnerie paraît devoir sa conservation à la construction moderne du pont, ayant été taillé exprès pour servir de base à un pilier. Quant au marbre de Thorigny, il vous a été présenté, sur

cette antiquité et sur ses inscriptions, un manuscrit confié à M. le baron de Ladoucette, par M. Clément, maire de Saint-Lô. L'auteur présente une copie des inscriptions, telles qu'il a cru devoir les lire; et votre confrère, M. Dulaure, chargé par vous de comparer cette leçon avec les inscriptions telles qu'elles sont consignées dans les différens ouvrages qui les ont données, vous a déclaré qu'il lui paraît constant que plusieurs lacunes de ces inscriptions altérées par le temps ont été remplies arbitrairement par les savans qui s'en sont occupés. Selon lui, celles de ces versions qui paraissent s'éloigner le moins du texte primitif sont dues au marquis Maffei, à l'abbé Lebœuf et à la collection de Dom Bouquet, et c'est avec cette dernière qu'ont le plus de rapport les leçons du manuscrit de M. le maire de Saint-Lô.

Quel que soit au reste le vrai sens des inscriptions du marbre de Thorigny, dans lequel l'auteur d'un second mémoire, dont la communication vous vient de la même source, ne balance pas de trouver le piédestal de la statue de Titus Sennius Solemnis, il n'en reste pas moins vrai que ce monument de l'antiquité l'est en même temps des vicissitudes auxquelles sont exposées les choses de prix comme les hommes du plus grand mérite. Trouvé, en 1580, enseveli dans les ruines de Vieux, près de Caen, transporté la même année au château de Thorigny par les ordres du maréchal de Matignon, négligé après la mort de ce maréchal arrivée en 1594, retrouvé de nouveau en 1670 dans des masures qu'on achevait de démolir

pour creuser les fondemens d'un bâtiment destiné au logement des domestiques, laissé long-temps gisant tout près de ce bâtiment, transporté dans l'orangerie du château, exposé à l'effet de l'incendie qui consuma cette orangerie en 1712; resté de nouveau, à la suite de cet accident, exposé aux injures du temps, et peu après, en 1726, à celles de malheureux couvreurs qui s'avisèrent de tailler, pendant long-temps, des ardoises dessus; et enfin porté tout mutilé, par les soins du duc de Valentinois, dans le salon du parterre du château de Thorigny, on l'y voyait encore en 1784. On sait de quelles chances peu favorables les temps sévères de notre révolution ont environné les monumens de l'antiquité et ceux de l'art qui se trouvaient dans les châteaux. Enfin, une providence tutélaire semble nous répondre pour long-temps de la conservation du marbre de Thorigny : il est aujourd'hui la propriété de M. Clément, maire de Saint-Lô, qui en sent tout le prix, et nous sommes au XIXe siècle. Bientôt on pourra aller en étudier les inscriptions dans l'intérieur de l'hôtel-de-ville de Saint-Lô, où l'on a le projet de le placer.

Le département de la Haute-Loire contient beaucoup de monumens antiques aujourd'hui dégradés ou méconnaissables par l'usage qu'on en a fait; par exemple, un joli petit temple, originairement consacré à Diane et au culte lunaire, est dans ce moment une grange, et servait, il y a un siècle, de chapelle à Sainte-Claire. Le monument est bien conservé; le fronton de la porte orientale représente en sculpture,

demi-ronde bosse, les différentes phases de la lune; il y a des mosaïques bien conservées et plusieurs espèces d'animaux aériens, terrestres et aquatiques, sculptés dans les cintres et dans les chapiteaux des colonnes.

On retrouve partout au Puy, jusque dans les murs des églises et des maisons particulières, des débris de monumens romains et des fragmens d'inscriptions. M. Magon Delalande, inspecteur des domaines dans ce département, vous a adressé, sur les antiquités du Velay, un mémoire dans lequel vous avez trouvé des notions neuves et dignes de toute votre attention, et qui ont mérité à leur auteur le titre de correspondant que depuis vous lui avez accordé. Dans cet intervalle, M. Delalande, chargé par M. le préfet de faire des recherches archéologiques sur plusieurs points du département, en a exécuté, même à ses frais, dans une partie reculée du pays; mais il paraît qu'elles n'auront d'autre résultat pour lui que de voir passer des objets curieux entre des mains autres que les siennes. Une dernière communication de votre confrère vous a fait connaître les détails suivans :
« Il y a dix ans environ qu'en labourant dans la
« vallée d'Espaley, qu'on prononce Espaille, à un
« quart de lieue du Puy, et positivement en face de
« l'ancien temple de Diane, précédemment men-
« tionné, le soc rencontra deux chapiteaux qui
« gênaient la charrue. On se mit en mesure de les
« enlever, et on trouva à peine, à 0,650 millimètres
« sous terre, les restes d'un beau bassin d'où furent

« retirés des tuyaux en plomb et beaucoup de car-
« reaux de fabriques romaines. Les chapiteaux étaient
« d'ordre corinthien : ils ont piqué la curiosité de
« quelques amateurs. Dans de nouvelles fouilles
« faites tout récemment, en défonçant le même
« terrain, on a découvert une quantité considérable
« de murs bien réellement de construction romaine,
« et, parmi les terres, des morceaux de marbre de
« toute espèce taillés et non taillés, des débris de
« plus de trois cents vases, dont un quart de la plus
« grande beauté, d'une terre très-fine, rouge ou
« noire, les uns unis et à beaux filets, les autres
« offrant des arabesques, des ornemens en relief et
« des sujets, dont plusieurs assez intéressans. Il s'est
« trouvé dans le nombre quelques amphores, des
« urnes assez entières, une cuiller en argent d'une
« forme curieuse, de longues épingles en ivoire pour
« les tresses des cheveux : ces épingles sont ornées
« de têtes sculptées en pommes de pin ou autrement;
« une autre épingle en cylindre, tournant sur son
« axe, est en bronze, avec tête en améthyste bien
« taillée et montée : on y a aussi recueilli une dou-
« zaine de médailles des règnes de Claude-le-Go-
« thique et de Tetricus père et fils, et rencontré
« trois colonnes et un chapiteau d'ordre composite.
« Le plan du terrain a été levé avec le plus de ré-
« gularité possible, en suivant les traces des cons-
« tructions. Il présente l'ensemble d'un palais, ayant
« un développement de 51 mètres 974 mil. de façade
« et de superbes distributions. » M. Delalande se de-

mande quel était cet édifice? à quel usage il a pu être consacré? Selon lui, la seule ville romaine la plus voisine que l'histoire ait fait connaître était *Ruessium*, actuellement Saint-Paulien; le Puy n'avait probablement qu'un temple comme Polignac? Les constructions découvertes formaient-elles un collége de prêtres? était-ce la maison de plaisance du proconsul ou du magistrat qui siégeait à Ruessium? était-ce le palais d'un autre officier préposé à la police des grandes foires ou marchés, qui, pour le bétail, se tenaient sur les bords des rivières et *fors* ou hors des villes? Telles sont les questions dont la solution va occuper votre confrère : en attendant qu'il vous envoie un travail auquel paraît beaucoup l'encourager l'intérêt qu'y prend M. le préfet, baron Camus Dumartroy, M. Delalande vous donne l'espoir de recevoir prochainement de lui son travail à peu près terminé sur la ville du Puy. Il y comprendra probablement, en essayant de l'expliquer, l'inscription suivante qu'il a tout récemment trouvée enclavée dans le pilier montant d'une grande porte cochère, à quelque distance de la ville du Puy:

ILLVM
CILTICA
ET HONORB
FABRORVM.

Elle est sur un beau grès blanc, qu'on retrouve

dans tous les monumens antiques du pays, et les lettres en sont grandes et bien formées.

Deux hommes de mérite, membres tous deux de l'académie royale de Nismes, MM. Grangent, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées à Nîsmes, et S. Durand, s'occupent de la description des monumens antiques du midi de la France. Ils ont déjà publié un volume in-folio, oblong (1), que M. Cocquebert-Montbret vous a communiqué dans une de vos séances. Votre confrère vous a en même temps entretenu d'une découverte remarquable faite en dernier lieu dans le voisinage de la maison carrée de Nismes, découverte qui assigne aujourd'hui à cet édifice une place parmi les temples de l'antiquité, et qui prouve que les sacrifices se faisaient en dehors. Des travaux ayant été ordonnés pour dégager enfin cet edifice antique, une première tranchée de 2 mètres 924 millim. avait d'abord été pratiquée à l'entour; cette tranchée, élargie de 1 mètre 949 millim., a mis au jour un autel de sacrifice, des couteaux de sacrificateurs, du sang et jusqu'à des poils arrachés du front des taureaux immolés, ainsi que les conduits par lesquels le sang coulait. Les travaux ont eu lieu en 1820 et 1821. Une notice curieuse vient d'en être publiée, et il vous en a été fait hommage. Cette notice est accompagnée de deux plans : le premier a été dressé d'après les découvertes de M. Grangent; le

(1) Paris, Crapelet, 1819.

second sert à l'explication de l'hypothèse mise en avant par M. de Seynes. Les opinions ont varié sur l'usage et la destination primitive de la maison carrée; les uns y avaient vu un capitole, un prétoire de la colonie romaine; les autres, la basilique d'Adrien ou celle de Plotine; d'autres, et c'est l'opinion la plus accréditée aujourd'hui, parce qu'elle est fondée sur une inscription qui existe sur le frontispice de l'église, un temple consacré à Caïus et à Lucius, enfans adoptifs d'Auguste et princes de la Jeunesse. Enfin, M. Grangent, allant plus loin encore, regarde comme démontré aujourd'hui que ce temple, avant d'être consacré aux enfans adoptifs d'Auguste, l'avait été primitivement à une divinité ou à quelque autre prince. Ce monument de l'antiquité, l'un des mieux conservés et des plus magnifiques, forme un rectangle de 25 mètres 65 cent. de longueur sur 13 mètres 45 cent. de largeur : trente colonnes cannelées en décorent l'extérieur. Abandonnée depuis la destruction du paganisme, on voit successivement la maison carrée, transformée en hôtel-de-ville vers le milieu du XIe siècle, devenir l'habitation d'un marchand au commencement du XVIe siècle, écurie du seigneur de Saint-Chaptes quelque temps après, église d'un couvent de moines en 1672, chef-lieu des séances de l'administration départementale en 1789, enfin l'objet de l'attention de l'administration en 1809; mais ce n'est que de 1819 que le sort de cette belle construction antique a été bien décidé, et l'honneur en est dû au préfet, M. Villiers du Terrage, et à

M. Grangent, ingénieur en chef: c'est à ces deux amis des arts qu'on doit la découverte de l'enceinte qui avait existé autour de cet édifice et de la colonnade qui la bornait. Aujourd'hui que toutes les fouilles sont terminées, M. Grangent qui les a dirigées et suivies avec attention, pense que la maison carrée était un temple péryptère, entouré d'une galerie couverte, destinée à contenir le peuple et à le mettre à l'abri des injures du temps. M. Alphonse de Seynes, qui fait aussi une étude suivie des monumens antiques de son pays, est porté à croire, au contraire, que les restes découverts dans les fouilles faisaient partie d'un *forum*, et que l'édifice connu sous le nom de maison carrée était le temple qui se trouvait ordinairement au fond de ces sortes de places. Tel est le système de ces deux Messieurs, et l'exposé des raisons principales sur lesquels ils s'étayent.

Un second écrit archéologique, communiqué aussi par M. Cocquebert-Montbret, a pour titre: *Description exacte d'un monument précieux de la plus haute antiquité, trouvé à Narbonne, en novembre* 1821. Il est de M. Enjalric, auteur d'un autre écrit qui vous a aussi été communiqué, et qui a pour titre : Essai sur cette question : *Quels sont les meilleurs moyens de rendre le commerce de Narbonne plus florissant que jamais?* Le monument dont il s'agit a été trouvé en terre dans un champ appartenant à M. Villebrun, au terroir dit *des Amarats*. C'est un bloc du plus beau marbre de Paros, qui malheureusement n'est que la moitié du monument auquel il a appartenu :

sur la principale face est représentée une scène champêtre d'automne (les vendanges) : on y voit une vigne s'élevant en forme de treille, dont on distingue les belles grappes et les pampres qui serpentent et ornent, par leurs vrilles, la partie la plus élevée : à un des angles, à droite, se trouve un satyre à oreilles pointues, couvert d'une draperie artistement jetée sur ses épaules ; il saisit de son bras droit un des bras de la treille, et fait effort pour le baisser, ce qui facilite à un génie ailé la cueillette des raisins auxquels il n'aurait pu atteindre. Dans le bas, un second génie achève d'emplir un panier d'osier, d'une forme grecque, de raisins déjà cueillis ; un troisième soutient avec effort sous son bras une outre pleine de vin, qu'il vide dans une espèce de vaisseau dont la forme et la souplesse laissent croire qu'il était de peaux cousues : enfin on voit un bassin de pierre assez long pour permettre à deux satyres (dont un vu par derrière, et distingué par sa queue) d'y fouler des raisins, qui s'élèvent pressés par le poids et le mouvement de leurs pieds. Des deux fouleurs il n'en reste qu'un seul ; mais l'impression, sur ses épaules, des doigts de son camarade, et l'empreinte des pieds dans le fouloir, en attestent encore l'action et même la présence. Ce bassin ou fouloir en pierre avait au bas deux dégorgeoirs ornés d'une tête antique de lion à chaque extrémité : on n'en peut voir qu'une, puisque la partie qui nous reste de ce monunent n'en est juste que la moitié. Cette scène bacchique a encore 0 m 975 millim. de long sur 0 m 487 millim. de hau-

teur. La sculpture très-saillante des ornemens et des figures a permis à l'artiste de développer tous les objets de telle manière qu'ils paraissent détachés du marbre, auquel ils semblent à peine tenir. Si la contre-partie se retrouve un jour, on pourra peut-être suivre, sur la totalité du monument, tous les détails du système primitif de vinification des anciens. Ce marbre est conservé avec soin par le propriétaire qui le laisse visiter par les étrangers et par les savans. Il ajoute à la richesse archéologique d'une ville qui a pour bornes, dans ses rues, des tronçons de granit de colonnes antiques, des vieux chapiteaux, et dont les murailles, les édifices publics, et jusqu'aux maisons sont incrustés dans leur épaisseur des pièces les plus curieuses, d'inscriptions, de figures, de bas-reliefs que viennent journellement visiter, copier, dessiner les amateurs, les savans et les archéologues.

De Narbonne encore, le respectable vieillard, auteur d'une notice sur Narbonne ancienne, que vous destinez à un des volumes de la collection de vos mémoires, M. Delcampe père, vous a envoyé les dessins de bracelets et d'un coin de bronze qui ont été trouvés récemment dans un *tumulus* à Cascastel, pays de Corbières, 9 lieues et demie de Narbonne. Les bracelets, trouvés au nombre de cinq, sont entièrement creux; l'un d'eux était encore en partie rempli d'une terre argileuse qui paraissait avoir servi au moule, et subi l'action du feu. Le coin de bronze était également creux jusqu'à son extrémité tranchante, qui était bien effilée, ce qui indique qu'on

emmanchait ces sortes de haches pour s'en servir. Mais à quel usage, se demande M. Delcampe? Il présume que ces coins servaient aux soldats pour l'escalade des murs ou des machines de guerre, en les enfonçant dans les joints des pierres, des poutres ou des ais, de manière qu'arrangés succesivement en forme de marches ou d'escaliers, on parvenait, par leur moyen, au haut des murs ou des machines qu'on voulait atteindre. Dans cette hypothèse, l'espèce d'anse ou d'anneau qu'on voit à cet instrument, devait servir à enfiler ceux qu'on distribuait aux soldats avec un cordon d'où ils les tiraient à mesure.

Vous avez à regretter de n'avoir pas reçu un mémoire de M. de Gerville sur quatre camps romains, qu'il a découverts dans le département de la Manche, et qu'il vous avait adressé au mois d'août. M. de Gerville avait joint à son travail le plan du camp de Montcastre, comme se trouvant dans le même département, combattant en cela l'opinion de M. Lefranc et du savant Dibdin, qui, avec d'autres, croient pouvoir placer ce camp ailleurs. Les camps romains viennent successivement prendre place dans votre collection, le plus souvent avec leurs plans. Votre 4ᵉ volume offre celui de Fains, dans le département de la Meuse; vous avez donné place, dans le 5ᵉ volume, à un camp dit *de César*, existant à portée d'Arras (Pas-de-Calais), et dont M. Harbaville vous a adressé la description. Vous y avez également admis une notice de M. Bouvet Jourdan, président de la Société d'agriculture de Chartres, sur

des restes d'aquéducs et de chemins souterrains que l'on retrouve encore, de distance en distance, sur une étendue de 2 à 3 lieues, dans la plaine à l'ouest du chef-lieu du département d'Eure-et-Loir.

Vous devez à M. Henry, l'un de vos correpondans dans les Pyrénees, un Mémoire manuscrit sur les antiquités de la Cerdagne; à M. Riboud, votre correspondant à Bourg, des Considérations et Recherches imprimées d'un grand intérêt local, sur les monumens anciens et modernes du territoire de Brou; et à M. Daudin, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, la Description des nombreux objets d'antiquité, qui ont été trouvés par lui, il y a quelques années, à six mètres de profondeur, sur les rives de la Sarthe, lors des fouilles pour la fondation du pont-royal du Mans, dont il dirigeait la construction. Vous avez reçu du département des Bouches-du-Rhone le rapport fait à l'académie de Marseille, le 20 avril 1817, par M. Penchaud, architecte du département, et directeur des travaux publics de la ville, sur des antiquités nouvellement découvertes dans plusieurs communes, notamment à la Fare, à Saint-Chamas et à Vernègues. De la ville de Lyon même, un de vos confrères qui s'y trouvait, il y a quelques mois, vous a appris qu'on y a découvert, il n'y a pas long-temps, une ancienne naumachie garnie des siéges des députés des 60 nations de la Gaule : au-dessus de trois

de ces siéges, les seuls mis à découvert, étaient inscrits les noms d'une de ces nations, dans l'ordre alphabétique; de sorte qu'il est probable que les autres siéges portaient dans le même ordre le nom des autres nations. Serait-il vrai que ces antiquités auraient été recouvertes avant qu'on ait eu le temps de les examiner?

Enfin, M. Chaudruc de Crazannes vous a adressé quelques détails sur les antiquités d'Auch, département du Gers, et vous a fait hommage d'un nouvel écrit dont il est auteur, intitulé: *Antiquités de la ville de Saintes et de la Charente-Inférieure*.

L'auteur a dédié son ouvrage à ses concitoyens de la ville de Saintes. Dans son avant-propos, il passe en revue tous les écrivains qui ont décrit les antiquités de Saintes et des environs avant lui; trouve la source de l'émulation et du goût, qui sont devenus si vifs en France, dans la conquête que nous avions faite des chefs-d'œuvre de l'Italie, et dans les ouvrages importans des savans Visconti et Millin pour la mémoire desquels il montre la plus grande vénération; il rappelle également les efforts de la société royale des Antiquaires de France, pour éveiller l'attention du gouvernement sur la conservation des monumens de notre antique histoire, et il la félicite de ses succès; parle des découvertes faites récemment dans la ville de Saintes, lesquelles ajoutent beaucoup à nos connaissances; passe successivement en revue l'église de Saint-Servoigne, qu'il prouve assez bien avoir été un temple de Jupiter Cerannus; le

temple antique de construction romaine, mais à moitié détruit, qui a été découvert, en 1816, dans des fouilles nouvelles, et que des inscriptions trouvées dans ses décombres font remonter jusqu'au temps d'Auguste; les bains des Romains trouvés à Saintes et la découverte des conduits par où passaient les eaux; la position de *Noverus*, lieu où était une maison de campagne du poète Ausone, qui l'a célébrée dans ses vers, maison dans laquelle votre confrère retrouve, avec Danville, le *Novie regum* de l'Itinéraire d'Antonin, en le placant non à Royan sur la Gironde, ainsi que le fait le savant géographe, mais à Toulon, près de Saujon, sur la Seudre, où l'on trouve encore aujourd'hui beaucoup d'antiquités. M. Chaudruc de Crazannes s'occupe encore de l'amphithéâtre de Saintes, qui menace ruine, qu'il croit être du temps qui sépare le règne de l'empereur Vespasien de celui de Marc-Aurèle; de l'arc de triomphe de Saintes, placé à la tête du pont, et qui doit beaucoup à l'architecte Blondel; d'un autel antique, découvert dans des fouilles faites à Saintes en 1816, lesquelles ont aussi donné des médailles gauloises et romaines, et plusieurs inscriptions. Votre confrère reprend ensuite la description de plusieurs monumens, faite par Bourignon et d'autres, ajoute des détails nouveaux, donne de nouvelles explications.

Vous vous rappelez le plaisir que vous a procuré M. Schweighauser, conservateur des antiquités dans le département du Bas-Rhin lorsque, dans une de vos séances du mois de septembre 1822, il vous a

ouvert et fait parcourir en détail le volumineux carton des dessins qui doivent orner sa Description des antiquités du département du Bas-Rhin, destinée à l'académie des inscriptions et belles-lettres. Ces dessins, au nombre de près de deux cents, présentent trois divisions : 1° monumens celtiques et romains; 2° monumens du moyen âge : *temples*, *églises*; 3° monumens du moyen âge : *châteaux*. Dans l'exposé de ses travaux, M. Schweighauser parle de fourneaux romains pour la cuisson de la poterie, qu'il a trouvés dans la vallée de la Brusche : il décrit ces fourneaux dont il prétend que les modernes pourraient tirer quelque profit. Auprès de ces fourneaux, étaient beaucoup de poteries portant le nom des fabricans, et ornées de figures absolument semblables à celles qu'on voit sur les poteries qui ont été trouvées à Saverne. Ces poteries sont identiques et ont été faites dans les mêmes moules; la terre qui a servi à leur confection paraît avoir été tirée du pays.

Les anciens ont-ils connu les couleurs métalliques sur les poteries?

Cette question vous a été faite du département de l'Aisne, par M. Lemaître, à l'occasion de la découverte récente d'une construction souterraine à la tête de l'étang de Saint-Lambert, qui lui a fourni un grand nombre de fragmens d'une poterie très-variée. Vous aviez connaissance de l'ouverture faite par M. Belzoni d'un ancien tombeau d'un roi d'Egypte, dont les murs se sont trouvés couverts de sculptures

enduites de couleurs qui ont donné à l'analyse deux métaux, le cuivre et le plomb; votre confrère, M. Desgranges, vous a parlé d'une composition d'or et de verre dont il est question dans le Baghat-Guita de l'Inde; Caylus cite des lampes de terre, ayant un vernis de plomb, le musée de Lyon en possède plusieurs; votre confrère, M. Auguis, a mis sous vos yeux deux vases antiques trouvés dans le département de l'Aveyron, qui vous ont paru réunir tous les caractères de vases couverts d'un vernis métallique; un des fragmens de poterie trouvés par M. Lemaître à la tête de l'étang de Saint-Lambert, semble avoir reçu, pendant qu'il était frais, une poussière de mine de plomb; enfin M. Artaud, votre confrère, conservateur du musée de Lyon, a reçu de M. Droville des fragmens de vases antiques trouvés à Thèbes, parmi lesquels il en est qui ressemblent parfaitement à nos cruches verdâtres ordinaires vernissées avec du plomb et du minium (1). D'après toutes

(1) Il existe, dans le village de Manisses, en Espagne, une corporation de potiers qui possèdent le secret d'un vernis métallique très-brillant; il a les reflets de la dorure, et quelquefois on s'y méprendrait, si, d'autre part, ce beau vernis n'était appliqué le plus souvent sur *les ustensiles de ménage des paysans Valenciens*. On a quelquefois vernissé, par le même procédé, les corniches et autres ornemens d'église, et alors l'illusion est parfaite; les objets paraissent dorés. On suppose assez généralement que le secret de ce vernis a été légué par les Maures; ce qui est positif, c'est que la corporation des doreurs existait à Manisses, à l'époque de la conquête, et qu'à diverses reprises, les Anglais ont fait de vaines tentatives pour acheter le secret. (*Note de M. Jaubert du Passa.*)

ces autorités, d'après celle surtout de M. Artaud, qui est auteur d'un ouvrage sur les poteries sigillées dont l'Institut a voté l'impression aux frais du gouvernement, vous avez répondu à M. Lemaître que vous pensez que les Gallo-Romains ont connu les vernis de plomb tels que nous les faisons aujourd'hui, mais qu'il ne paraît pas qu'ils en aient fait un grand usage pour la vaisselle ordinaire, soit qu'ils l'aient jugé peu salubre ou trop épais pour la poterie sigillée, qui était fort en usage chez eux.

Tous les ans, l'économie publique trouve à gagner quelque chose aux recherches des antiquaires: la découverte de M. Schweighauser n'est pas la seule preuve récente que vous ayez acquise de cette vérité. Les nouveaux détails et dessins qui vous ont été donnés par M. Verly de Lille, sur les *silo* romains qu'il a visités à Amboise dans l'été de 1821, complètent la description accompagnée de plans, qui en a été publiée par la société d'encouragement pour l'industrie nationale, dans un des numéros de son bulletin. Dans le département du Doubs, un poids romain trouvé en 1821, et décrit par M. Bruand, conseiller de préfecture à Besançon, ajoute aux notions que l'on avait déjà sur les poids des anciens, et sur la forme qu'ils leur donnaient. Ce poids, trouvé enfoui avec des médailles, à côté d'un autel portant inscription, au bord de la route de Dôle, à deux lieues de Besançon, dans un terrain rempli de patères, de débris de tuiles antiques, est de plomb Il est long de 0 m 162, large de 0 m 081., haut de

o m 068, et garni d'un anneau mobile de fer; il pèse (poids de marc) 16 livres 12 onces. Dans les Deux-Sèvres, des monticules de déblais observés à Melle, par M. de Cressac, ingénieur des mines, lui ont révélé une ancienne exploitation de calamine, de plomb, de cuivre, assise sur le granit (ce qui, selon lui, ne s'est pas encore rencontré), et dont les travaux pourraient peut-être être repris avec espérance de succès. Enfin, dans le midi de la France, l'architecture et les beaux arts s'applaudissent de devoir aux excursions archéologiques de M. Dumège la découverte d'une carrière de marbre statuaire, abandonnée depuis des siècles, carrière plus riche que celle de Carare; la société d'encouragement pour l'industrie nationale a décerné une médaille d'or à M. Dumège pour cette découverte.

Je finirai cette revue des travaux de la société sur les monumens qui appartiennent à l'époque romaine ou aux temps qui l'ont précédée, en vous rappelant l'hommage qui vous a été fait, par M. le maréchal de camp Ulgrin Taillefer, du 1er volume (1) de son ouvrage intitulé *Antiquités de Vesonne*, cité gauloise, remplacée par la ville actuelle de Périgueux, ou Description des monumens religieux, civils et militaires de cette antique cité et de son territoire, précédé d'un Essai sur les Gaulois; par M. J. F. Bodin, député de Maine-et-Loire, votre correspondant, du tome 1er de ses *Recherches* sur Angers

1) Périgueux, 1821, un vol. in-4°.

et le bas Anjou (1); par M. C. N. Allou, correspondant, de sa Description des monumens des différens âges, observés dans le département de la Haute-Vienne, avec un précis des annales de ce pays (2); enfin par M. Denis de Commercy, un Essai archéologique sur *Nasium*, ville des anciens Leucois, dont l'emplacement se trouve au centre du triangle qui a Ligny, Gondrecourt et Commercy à ses extrémités.

ANTIQUITÉS ÉTRANGÈRES. — « Les merveilles « de la Thébaïde jouissent, depuis bien des siècles, « de l'avantage d'exciter la plus vive curiosité; avec « Thèbes et ses temples immenses, et ses allées de « sphinx colossaux, et ses nombreux obélisques, « on voulait encore voir et entendre l'image de « Memnon, statue monolithe de grès brèche, ayant « hauteur 48 de nos pieds, et qui, chaque jour, dit « Pausanias, rendait, au lever du soleil, un son tel « que celui d'une corde de lyre qui vient à se « rompre. »

La réalité de ce phènomène est environnée de tous les genres de preuves qui fournissent à l'histoire des certitudes. Les témoignages, les dépositions publiques en existent encore dans les nombreuses inscriptions grecques ou latines qui couvrent la partie antérieure des jambes du colosse de Memnon. Votre confrère, M. Champollion Figeac, dont j'ai emprunté

(1) In-8°, avec gravures; 1821.

(2) Paris, in-4°, 1821, Naval.

les expressions, s'est attaché à celle que l'impératrice Sabine y fit graver. C'est, dit-il, une inscription grecque de sept vers, qui se lit sur le pied gauche de la statue, dans l'espace existant entre une autre inscription où se trouve le nom de l'empereur Hadrien, et la naissance des doigts du pied; il vient d'en publier l'explication qu'il vous a offerte. Vous avez reçu avec plaisir cet hommage de l'auteur des annales des Lagides que l'Institut a couronné.

M. Depping vous a lu la traduction de la partie de l'ouvrage de M. Belzoni, dans laquelle cet infatigable voyageur raconte comment il est parvenu à ouvrir la seconde pyramide de Ghizé.

La Tauride possède aussi ses *tumulus:* près du site de l'ancienne Panticapée, l'ouverture d'une de ces éminences factices a procuré divers objets d'antiquités qui ont été décrits en français par M. de Blaremberg, conseiller d'état de l'empire de Russie; M. le colonel Stempouscky vous a remis un exemplaire de l'écrit de ce savant étranger. Un pareil hommage vous a été fait par M. Cousinéry, d'un exemplaire de la seconde édition de son mémoire sur un petit monument de bronze trouvé à Pergame, dans la Mysie (Paris, 1822).

La Société Cambrienne vous a adressé de Londres, un Récueil d'études de l'ancienne histoire Britannique, contenant des recherches sur les antiquités nationales et étrangères, sous le titre de *Horæ britannicæ*. Londres, 1818 et 1819, 2 vol. in-8°.

Une lettre d'un Français voyageant en Angleterre,

(M. Bocher), qui vous a été communiquée par M. le baron de Ladoucette, contient les détails suivans : Au sud du gros village de Henbury (le vieux camp), dans le Glocestershire, à 5 milles de Bristol, non loin de l'église, on aperçoit Blaze-hill, montagne de la forme d'un pain de sucre, et dont les côtés sont couverts d'un beau bois : elle est ainsi nommée d'une vieille chapelle érigée sur son sommet, et qu'on dit avoir été dédiée à Saint-Blasius, évêque de Saint-Sebaste : sur le sommet de cette montagne existent encore des lignes de fortifications qui furent probablement le vieux camp qui donne son nom au village.

Vers l'année 1766, en faisant les fondations d'une maison de plaisance sur le sommet de la montagne, on trouva quelques médailles de cuivre de Vespasien, Antonin, Constantin, Constantius, Tetricus et autres du Bas-Empire. On trouva aussi quelques médailles d'argent, principalement de Gordien; la plus curieuse de toutes fut une grande médaille en cuivre : d'un côté, une très-belle tête de Faustine; de l'autre, une figure de femme qui tient un enfant dans sa main et la legende *Fertilitas*. En 1807, de nouvelles fouilles faites par les soins de sir Robert Atkyns procurèrent beaucoup de médailles et d'autres antiquités. Sous les fondations de la vieille chapelle, on découvrit une voûte de 9^{m} 745 de long, et de 5^{m} 848 de large, et, sous cette voûte, plusieurs corps dont les têtes étaient entières et les dents très-blanches. On montre dans la même contrée deux autres camps, l'un sur la colline de King's-Weston,

et l'autre au sommet du Comb-hill, tous deux supposés être romains.

Un Anglais célèbre, l'amiral sir Sydney-Smith, vous a fait hommage du *fac simile* de la description d'une plaque d'or portant une inscription en langue et caractères grecs du temps du troisième des Ptolémées, qui fut trouvée, en 1818, dans les ruines de l'ancien Canapus, entre Rosette et Alexandrie, en Égypte, et dont le bey d'Égypte lui a fait cadeau: cette inscription a été depuis publiée (1).

On a commencé à publier en Allemagne, et en allemand, en 1821, des archives pour la géographie ancienne, l'histoire et les antiquités, particulièrement des peuples germaniques. Un premier cahier de cet ouvrage vous a été remis comme hommage de l'auteur M. Kruse, professeur au gymnase de Sainte-Madeleine, à Breslau, secrétaire de la section historique et géographique de la société de Silésie. M. Depping vous a fait un rapport sur ce premier cahier d'un ouvrage qui paraît devoir être important. Ce cahier offre d'abord une introduction dans laquelle sont passés en revue les travaux archéologiques qui ont été faits en Allemagne dans ces derniers temps: à la suite vient une série

(1) Sir Sidney Smith a eu aussi l'attention de donner à la Société la communication d'un document diplomatique en langue arabe, qu'il a copié lui-même en Egypte et fait lithographier à Paris, dans lequel les Turcs font la promesse (assez mal tenue par moment), de leur protection spéciale aux chrétiens de toutes les communions.

de petites dissertations savantes sur les siéges des *Ligiens*, et en général sur ceux des peuples anciens qui ont habité la Silésie et l'Allemagne orientale; le cahier est terminé par une notice sur la société patriotique logique de Silésie, dont une section s'occupe d'antiquités.

Plus près de nous, un membre de la régence prussienne à Trèves, directeur des ponts et chaussèes, a fait tout récemment imprimer avec d'assez médiocres gravures un bon ouvrage sur les antiquités des bords du Rhin du côté d'Aix-la-Chapelle.

En 1805, des ossemens humains furent découverts dans une berme de rocher, à l'ouest du port du Moule, sur la côte orientale de la grande terre à la Guadeloupe. La prise de la colonie par une armée anglaise priva le *muséum* de Paris de ces vestiges d'antiquités, et ils furent transportés à Londres où ils sont maintenant au *muséum* britannique; ces anthropolithes sont devenus l'objet de conjectures qui n'ont pour bases ni la connaissance des localités, ni celle des traditions historiques. Votre confrère, M. Moreau de Jonès, a profité des observations immédiates qu'il a été à portée de faire sur les lieux, pour soumettre à un examen détaillé les assertions accréditées sur ce sujet en Europe et en Amérique. Dans un mémoire dont vous avez entendu la lecture, l'auteur établit, par des recherches géologiques, minéralogiques et historiques que ces anthropolithes sont d'une origine moderne et même récente, qu'ils paraissent être les résidus de cadavres de na-

vigateurs jetés par un naufrage sur cette côte, et enfouis dans du sable converti depuis en un tuf calcaire; il en conclut qu'on ne peut attendre de ces anthropolithes aucune lumière sur l'histoire des générations de l'espèce humaine.

Inscriptions, Médailles. — Vous n'avez pas cru pouvoir mieux exprimer le respect que vous portez à la mémoire de M. Murith, qu'en faisant hommage au prieuré du Grand Saint-Bernard de la collection de vos mémoires, dans laquelle se trouve consignée (Tome III) la description que ce savant cénobite vous avait envoyée de cinquante-une inscriptions, la plupart votives et inédites, que l'on voit dans la bibliothèque de la maison hospitalière, ou qui existent encore sur différens points du Vallais. M. Lamon, prieur de ce philanthropique établissement, vous a exprimé combien lui et sa communauté ont été sensibles à votre attention.

La dernière inscription donnée par M. Murith a été trouvée en 1808: M. Lamon vous a adressé, pour faire suite à cette curieuse collection d'*ex voto* au dieu Pœnin, copie figurée d'une nouvelle inscription trouvée en sa présence en 1812, et qui est inédite.

IOVI—OP—M
POENINO
T—CI—SEVERUS
FR—LEG—$\overline{\text{III}}$
ITA͜IC—VIS
L M.

Cette inscription est gravée sur une plaque de bronze de 135 millimètres (5 pouces de haut sur 190 millimètres (7 pouces) de largeur, y compris les queues d'aronde qui sont prises aux deux extrémités de cette largeur, ont chacune 27 millimètres (1 pouce) de largeur sur 108 millimètres (4 pouces) de haut d'une pointe à l'autre, et sont percées chacune d'un trou au milieu pour y recevoir le clou destiné à fixer l'inscription aux parois du temple. Les lettres sont formées sur la plaque au repoussé, c'est-à-dire qu'elles sont en bosse sur le revers de la plaque : elles ont 0^{m}009 de haut, et les initiales à peu près le double. M. le prieur du Grand Saint-Bernard vous informe aussi que plusieurs fouilles ont été faites par ses soins depuis la mort de M. Murith (1), mais qu'elles n'ont procuré que 3 médailles en argent dont une est grecque, et les 2 autres sont des doubles de celles que possède la collection de la maison.

Vous savez que les inscriptions recueillies par M. Murith étaient la plupart inédites : elles ont

(1) Ce n'est pas de 1819, mais du 9 octobre 1816, que date la mort de M. Murith. Sans négliger ses paroissiens, ce laborieux ecclésiastique s'était formé une riche collection de minéraux, tant indigènes qu'étrangers ; il avait donné un catalogue des plantes de son canton, et il a laissé une collection bien classée des papillons et des insectes du pays. Enfin, il était sur le point d'achever, lorsqu'il est mort, une nomenclature des oiseaux, des reptiles et des quadrupèdes indigènes dont il a paru un extrait dans une statistique du Valais, imprimée en 1820.

attiré l'attention d'un savant italien, M. Giovani Labur; il a cru pouvoir donner une nouvelle interprétation d'un des monumens décrits par l'auteur, et a eu l'attention de vous adresser sa dissertation. Dans le même temps, sur un autre point de l'Europe, M. J. de Stempovsky étudiait les médailles de Rhadameadis, roi inconnu du Bosphore Cimmérien, découvertes en Tauride en 1820; il en a fait l'objet d'une notice publiée à Paris en français, en 1822, qui a été pour M. de Stempovsky un titre à sa nomination en qualité de membre correspondant de la Société royale des Antiquaires de France.

Une tablette de cuivre fin fracturée, retirée d'un puits à *nasium*, offre ce qui suit:

IN. H, D. D.
M. .E
MA.
I V.
O.
I. O. M.
V. S. L. M.

Une autre inscription trouvée depuis peu à Rollainville, département des Vosges, est ainsi conçue:

IN. H. D. D.
DEABV. IV
NONIBVS. FA
DVLA. PROSA

LVTE. S. RVPI
AGRICOL. E. ET
REGALIS. FI.
PETIVRONIS.
ET. GRANNICA
V. S. L. M.

Ces deux inscriptions vous ont été communiquées par M. Denis de Commercy.

M. Artaud, vous a adressé de Lyon un mémoire sur une inscription taurobolique découverte en janvier 1821, à Lyon, et expliquée par lui; ce mémoire fait partie du 5e volume de votre collection.

Un grand nombre de médailles ont été trouvées sur divers points de la France durant les deux années qui viennent de s'écouler; vous en avez déjà eu quelques détails dans le paragraphe des monumens romains; M. Verly de Lille en a décrit 58 de tout métal et de tout module, appartenant au haut et bas Empire, qui ont été trouvées en dernier lieu sur le territoire de dix communes du département du Nord (arrondissemens d'Hazebrouck, de Lille et de Douai), et sont conservées dans son médailler et dans celui de son compatriote, M. Watrelos: ce jeune amateur vous a en même temps nommé M. Hochard, receveur des contributions indirectes à Roubaix, qui compte dans sa nombreuse collection 60 médailles de 20 empereurs différens, en

argent et en bronze qui ont été trouvées dans les environs de Mortagne, au confluent de la Scarpe et de l'Escaut, et M. Mériau, professeur à Saint-Amand, qui possède une belle collection de médailles antiques, toutes trouvées dans les environs de cette ville.

C'est sur le même point de la vallée de la Scarpe, si riche, depuis un siècle, en découvertes archéologiques, qu'un villageois, déracinant en 1818 une souche d'aune dans une prairie, territoire de Château-l'Abbaye, rencontra un vase antique contenant 5 à 6,000 médailles romaines en argent, toutes très-bien conservées. Informé de cette trouvaille, M. Hecart, de Valenciennes, s'était de suite rendu sur les lieux, dans l'intention de se procurer le vase et ce qu'il pourrait recueillir de médailles; mais les ouvriers avaient mis en pièces le premier, et les médailles avaient été ou dispersées ou recueillies par des officiers anglais des cantonnemens voisins. Votre confrère dut se contenter de quelques tests de poterie d'un gris noirâtre sur les parois et à la cassure, et bleuâtre en dedans, et d'une cinquantaine de médailles depuis Alexandre-Sevère jusqu'à Gallien.

Parmi toutes les médailles dont vous avez reçu la nomenclature, deux surtout ont attiré votre attention; la première a été trouvée dans le courant de 1820, dans le Luxembourg, à Paris: d'un côté, une tête de Julie; au revers, *Pietas Augusti;* cette médaille est de potin, la tête est d'un beau caractère et d'une bonne conservation: elle vous a été communiquée par votre confrère, M. Depping.

L'autre a été trouvée dans le courant du mois d'août de la même année par un paysan de Carpentras; c'est M. Vaugeois, votre correspondant du département de l'Orne, qui, vous en a averti d'Orange où il se trouvait, dans le cours de son voyage du Midi. C'est un grand bronze : à la face, une tête avec cheveux roulés quatre fois depuis le front, tournée à la droite du spectateur, sans couronne, nez grand, figure pleine, et pour légende *Otho Cæsar Aug. Tri. pot.* Sous le col de la figure, la lettre I. Revers à la gauche du spectateur, une figure couverte de la toge présente la main droite à un militaire qui donne aussi la sienne, et qui est suivi de plusieurs autres avec les enseignes. Légende, *Securitas P. R.* Au-dessous des figures, sont les deux lettres S. C. Cette médaille était alors entre les mains d'un orfévre d'Orange, nommé Guillaume Roure.

Melle, chef-lieu d'arrondissement dans le département des Deux-Sèvres, a eu autrefois, comme beaucoup de petites localités de France, son atelier monétaire; et (ce qui doit intéresser encore plus), il paraît que des mines de plomb argentifère, dont les traces souterraines ont été récemment découvertes par M. de Cressac, fournissaient à cet atelier la matière première. Votre confrère a déposé sur votre bureau quelques médailles frappées à Melle, et dont une paraît appartenir à Charles-le-Chauve.

M. Depping vous a donné connaissance d'un numéro du *Gentleman-Magazine* (janvier 1822), dans lequel se trouve figurée une croix avec une inscrip-

tion en anglo-normand, qui a été trouvée à Irlington, comté de Norfolk, et qui a passé ensuite dans le musée de Lord Oxford. Cette inscription porte ce qui suit :

Anure seyen tus iceux ke la croix aourvnt. Amen. « Honorés soient tous ceux qui cette croix « adoreront; *ou bien :* Heureux ceux qui cette « croix auront (se croiseront). »

Cette dernière version est de M. de Cousinéry : elle me rappelle que ce confrère, connu par ses recherches en numismatique, a publié, sur la fin de 1822, un catalogue raisonné de la collection qu'il a formée des médailles qui ont été frappées en Orient par les princes croisés; et que, peu avant, la société d'émulation de Cambrai vous a informé de la publication récente faite par M. le baron Marchant, l'un de ses membres, d'un livre intitulé : *Mélanges de numismatique et d'histoire*, ou *Correspondance sur les médailles et monnaies des empereurs d'Orient, des princes croisés d'Asie, des barons français établis dans la Grèce, des premiers califes de Damas*, etc., ouvrage dans lequel l'auteur donne les figures de trente-six médailles et monnaies inédites de son cabinet, en fait connaître un grand nombre d'autres, et rectifie les attributions de plusieurs.

Enfin une lettre de M. Fauvel, datée d'Athènes, du 20 janvier 1822 (1), écrite à M. Barbié du Bocage,

(1) A cette date, la maison du consul avait échappé à l'incendie d'Athènes en partie détruite; son musée était heureusement conservé, et M. Fauvel se louait beaucoup des procédés des Turcs.

communique à notre confrère deux inscriptions; l'une, trouvée à Athènes, fait mention de deux personnages portant les noms de Xeuxis et Protogènes, sans cependant que ces inscriptions aient aucun rapport avec ces célèbres peintres de l'antiquité; l'autre, trouvée à Zea, autrefois Ceos, dont le sujét ne peut être éclairci que par de longues recherches. A l'occasion d'une médaille de son cabinet, représentant Hercule étouffant des serpens, M. Fauvel dit qu'il connaît un Albanais qui, ayant été laissé, encore à la mamelle, dans un champ près de Pharsale, où sa mère glanait, fut trouvé endormi, tenant à la main un serpent qu'il avait étouffé.

Moyen age. — En vous accusant réception de son diplome de correspondant pour le département de l'Aisne, M. Lemaître a accompagné ses remercîmens d'une note sur quelques monumens assez bien conservés, qu'il a observés dans les environs de la Fère, et qui ont rapport au règne de Henri IV. Tout ce qui rappelle ce bon prince est attachant, aussi avez-vous suivi avec intérêt l'auteur dans les excursions qu'il fait au château de *Saint-Lambert* qu'Henri IV paraît avoir occupé long-temps comme poste militaire, et au souterrain, dit la *Cave du roi*, qui en était une dépendance; à la *digue d'Henri IV*, qui traverse toute la vallée de l'Oise, au-dessous de la Fère, monument de persévérance de l'armée de siége commandée par le prince, pour refouler les eaux de l'Oise sur la place de la Fère, et la forcer ainsi à ouvrir ses portes; au *Gravier* (bain du roi dans l'Oise); aux ruines

du château de *Folembray* qu'habitait la belle Gabrielle d'Estrée; à la ville et au château de *Coucy;* aux tombeaux en pierre du village de *Saint-Gobain*, qui ont fourni un vase de verre qui reste déposé à la manufacture; au château de *Mouy*, bâti tout en craie, que l'on dit avoir appartenu à l'un de nos rois; à la tour carrée de *Cerny le Bussy*; aux belles ruines du château de *Presles*, qui dominent le village de ce nom dans le voisinage desquelles on a trouvé, il y a quelques années, un tombeau de pierre, qui renfermait des ossemens, et à côté d'eux un sabre que la rouille avait presque entièrement détruit.

Un ermitage, une petite rotonde et un temple monolithe, dédiés à un saint solitaire, tous trois taillés dans le roc, et ayant encore la solidité du premier âge; des remparts à moitié démantelés que borde un large fossé creusé de 7 mètres dans le roc vif, une église agrandie au XIIe siècle, les emplacemens de quatre monastères, les ruines du château d'Urcin, plusieurs maisons, et des tourelles enjolivées de sculptures gothiques, et partout, dans les rues, le long des édifices, des débris d'architecture gothique, des frises, des frontons, des chapiteaux qui servent maintenant de siéges, recommandent à l'attention du philosophe la petite ville de *Saint-Emilion*, département de la Gironde. Tous les âges, depuis celui des druides, y revendiquent une part des monumens. M. Jouannet, membre de l'académie de Bordeaux, les a décrits d'une manière intéressante dans une notice dont il vous a fait hom-

mage; et il vous a informés en même temps qu'un artiste distingué de Bordeaux, M. Lacour, a gravé douze vues de Saint-Emilion qu'il se propose de publier.

Le pays chartrain, si riche en monumens antérieurs à l'époque romaine dans les Gaules, l'est aussi beaucoup en monumens du moyen âge. C'est encore à M. de Freminville que vous en devez la connaissance; il en a fait le sujet d'un bon mémoire en deux parties, enrichi de neuf dessins représentant 29 sujets, et exécutés avec le plus grand soin; ce mémoire fait partie de votre quatrième volume.

A Paris, en 1820, en exécutant des fouilles pour asseoir les fondations de l'édifice destiné à l'école des beaux arts, rue des Petits-Augustins, les ouvriers trouvèrent, à environ 3 mètres de profondeur, un amas de parties d'ossemens qui ont été reconnus appartenir à des bœufs et à des moutons : ces ossemens étaient dans une couche de terre neuve, résultat probable d'un dépôt d'eau bourbeuse, formé en une seule fois. Au-dessus étaient des terres rapportées; au-dessous, une couche argileuse, sur laquelle reposent les fondations de l'édifice. Immédiatement sur cette couche, une masse de fer plate, qu'on ne retira que par morceaux, et dont il ne fut pas possible de reconnaître la forme primitive. Le fer paraît avoir été forgé; mais c'est en vain qu'on a essayé d'en réunir les morceaux; on n'a pu reconnaître s'ils avaient été armure ou vase culinaire.

Cette note vous a été adressée par M. Mérimée, secrétaire de l'école royale des beaux arts, qui vous a appris aussi que, dans la même tranchée, on a trouvé des ossemens humains, circonstance qui n'a rien d'étonnant pour celui qui se rappelle que l'établissement des Petits-Augustins avait été fait sur une partie du Pré-aux-Clercs.

La pierre de marbre noir qui couvrait le cénotaphe de la reine Mathilde, existe encore à Bayeux: on y lit l'inscription suivante, qui vient d'être lithographiée :

« *Egregie pulchri tegit hæc structura sepulchri*
« *Moribus insignem germen regale Mathildem*
« *Dux flandrita pater hinc extitit Adala mater*
« *Francorum gentis Roberti filia regis*
« *Et soror Henrici regali sede potiti*
« *Regi magnifico Wilelmo juncta marito*
« *Presentem sedem recenter fecit et idem*
« *Tam multis terris, quam multis rebus honestis*
« *A se ditatam se procurante dicatam*
« *Hæc consolatrix inopum, pietatis amatrix*
« *Gasis dispersis pauper sibi dives egenis*
« *Hec infinite petiit consortia vitæ*
« *Jn. prima mensis, post primam Luce Novemb.* 1083. »

La ville de Valenciennes est une de celles où l'on a le plus détruit d'églises depuis trente ans : les amateurs d'antiquités regrettent toujours celles de Notre-Dame de la Salle-le Comte. La plus ancienne après était celle de Saint-Gery, bâtie, à ce que l'on croit, par Pepin : elle fut brûlée par les Normands en 881, rebâtie en 1381, et détruite depuis 1789. Son em-

placement est aujourd'hui une place publique plantée. Dans les travaux de déblaiement, pour niveler le terrain en 1818, on a trouvé sous les fondations des larges piliers gothiques qui distinguaient cette église, des tombes et des fragmens de tombes qui avaient sans doute appartenu à la première. Une de ces tombes a été déposée à l'hôtel de ville ; elle est en pierre noire d'Écossine. Sur cette pierre est gravée en creux la figure d'une jeune femme couchée, ayant les mains jointes sur la poitrine, et un ange de chaque côté de la tête. Une inscription, mêlée de lettres gothiques et romaines, portait : « Cy gît Jehanne ki « fut fille ia remon de Bondu, prie pour sarme. » Une autre pierre, d'un peu plus d'un mètre de large, n'offre que la moitié d'une tombe dont les caractères paraissent appartenir au même siècle. C'est une inscription en une seule ligne en lettres romaines, à l'exception des E qui sont figurés ainsi Ð : on y lit « $\overset{XX}{IIII}$ et « cinq en la peneuse semaine, pries pour sarme..., sas diet ses obis a toujours. » L'inscription fait bordure sur une des faces de la pierre. Vous devez ces détails à M. Aubert Parent.

On avait affecté d'accréditer le bruit que toutes les sépultures des évêques et archevêques de l'antique métropole de Cambrai avaient été violées en 1793. La certitude du contraire vient d'être acquise ; les fouilles faites pour niveler le terrain où fut la métropole, dans le dessein de le convertir en une promenade publique, ont mis au jour, le 4 septembre 1822, un cercueil de plomb qui contenait les restes de Guillaume de Berghes, mort en 1609 ; un

autre cercueil de la même matière, qui portait, sur une de ses parois extérieures, en caractères gothiques, le nom de Jean de Lens, mort en 1439, et, à côté de ce dernier, deux autres cercueils aussi de plomb, que l'on présume contenir les cendres de Henri et de Philippe de Lens, tués à la bataille d'Azincourt et inhumés auprès de l'évêque. Les jours suivans, ont de la même manière été découverts les cercueils de Jean Richardot, mort en 1614,, de François Buisseret, son successeur, et de deux autres archevêques dont il a été impossible de connaître les noms, mais qui étaient encore revêtus de tous les ornemens pontificaux. Une dernière découverte a été celle d'un cercueil de pierre blanche d'une seule pièce, recouvert d'une double pierre bleue qui, étant désunie, a laissé voir une table de plomb de 36 centimètres sur 24, et 2 d'épaisseur; dix-sept lignes d'une écriture gothique offrent l'épitaphe de Nicolas de Fontaine. Les historiens n'étaient pas d'accord sur l'année du décès de ce prélat; ce monument apprend que les deux historiens de Cambrai, Dupont et Carpentier, se sont également trompés, Nicolas Defontaine étant mort en 1272.

La Société d'agriculture et arts de Douai, provoquée par votre dernière circulaire, vous avait signalé la ruine imminente des constructions gothiques de l'église Saint-Bertin de Saint-Omer; vous avez chargé votre président d'en écrire à M. le préfet du Pas-de-Calais. Ce fonctionnaire, digne fils d'un ancien ministre qui a encouragé vos travaux et présidé

votre dernière séance publique, s'est empressé de vous faire connaître la situation de cet édifice à l'époque du 1er novembre 1822. Les restes de l'église Saint-Bertin de Saint-Omer se composent de la tour, de la nef principale et de deux nefs latérales. Divers travaux ont déjà été exécutés aux frais de la ville pour consolider la tour qui est la partie la plus épargnée par le temps; il en reste encore d'autres à faire pour achever cette consolidation, et il est dans l'intention de M. Siméon de faire tout ce qui sera possible pour parvenir à ce but. M. le préfet ajoute que tout le reste de l'église est parvenu à un tel point de dégradation, qu'il est pour ainsi dire impossible de prolonger la durée des parties encore existantes qui menacent chaque jour de s'écrouler. Un membre émet le vœu qu'au moins il soit levé des plans des parties dont la destruction est imminente. La Société partage ce vœu, et M. le président se charge de le transmettre à M. le préfet du Pas-de-Calais, en le remerciant de sa communication.

M. Leprévost a rendu compte, en adressant des échantillons, de pavés qu'il nomme faïencés, trouvés en 1817 dans les ruines d'un ancien manoir seigneurial à Calleville, près Brionne, arrondissement de Bernay, et analogues à plusieurs autres pavés du même genre qui se rencontrent dans des édifices du moyen âge, mais présentant une plus grande variété de formes, de dessins et de couleurs. Il y en avait, dit-il, de carrés, de rectangulaires, de rhom-

boïdaux, de quadrilatéraux, de triangulaires rectilignes et curvilignes, de demi-elliptiques, de demi-circulaires, d'autres ayant la forme de navettes, de losanges, de lunules, de portions de carrés ou de triangles. Quelques-uns étaient percés de trous ronds, remplis par d'autres pavés, d'une couleur jaune fort riche, présentant l'aspect de grosses têtes de clous dorés; tous sont revêtus d'une couche d'oxide métallique, analogue à celle de la faïence. Le plus grand nombre porte des dessins représentant des animaux et des figures de blason. Les couleurs principales sont le brun, le rouge et le jaune. Ces deux dernières sont celles de la maison d'Harcourt, propriétaire du manoir; et les pavés bruns, toujours monochrones, n'étaient employés que pour faire ressortir les autres. Les animaux représentés sont des lions rampans, des cerfs paissans, des griffons et des oiseaux toujours dirigés de gauche à droite. Le style de ces figures n'est pas dépourvu de facilité, ni même d'une sorte de correction. Des fouilles, dirigées par M. Rever, correspondant de la société, et dont il se propose de publier le résultat, mirent à nu une masse de pavés parfaitement intacte, où se trouvait une rosace de 1^{m}624 de diamètre à peu près, offrant rangée entre trois cercles concentriques, et, dans une disposition constamment circulaire et rayonnante, une espèce de mosaïque, du dessin le plus gracieux et du plus grand éclat. Ces pavés nous offrant, dit M. Leprévost, le plus ancien exemple et le plus heureux emploi, à notre connaissance, d'un

semblable travail, nous avons cru utile de chercher à rassembler quelques données précises sur la date d'un fait si important à consigner dans l'histoire de l'art du moyen âge. A défaut de renseignemens tout-à-fait authentiques sur cette date, notre correspondant est conduit par un grand nombre d'inductions à conclure que les pavés de Calleville appartiennent à la fin du XIIIe siècle ou aux premières années du XVe. Il termine son mémoire en appelant l'attention des archéologues sur ces monumens, trop peu étudiés jusqu'ici, du luxe de nos aïeux. Pendant la lecture de ce mémoire, la Société a aussi eu sous les yeux, pour comparaison des carreaux en terre cuite de Bernard Palissy, du XVe siècle, et un fragment de pavé d'une chapelle de l'ancienne église de Saint-Denis, qui représente des figures d'animaux, un lapin, un chien sculptés en relief avec rainures garnies d'un mastic noir.

Des fouilles faites pour l'ouverture d'une route ont fait découvrir, sur le territoire d'une commune, près de Coutances, départemeut de la Manche, un grand nombre de médailles qui étaient renfermées dans un pot de terre. M. Delbergue Cormont, ingénieur en chef, a eu l'attention de vous adresser une partie de ces médailles que vous avez reconnues pour être des monnaies de la ville de Tournay.

On voit, au château de la Ferté-Milon, des bas-reliefs dont le calque vous a été envoyé pour en avoir l'explication; vous les avez jugés être du XVIe siècle à peu près, et avez pensé que les armoiries qui y sont

figurées pourraient conduire à l'origine de ce monument. Cette communication vous a été faite par M. Brayer, de Laon.

Dans un village du département de la Vienne, nommé Château-Larcher, arrondissement de Poitiers, existe une église ancienne et très-curieuse. M. Cocquebert-Montbret, qui l'a visitée dans une de ses courses archéologiques, vous a apporté le dessin du portail fait par M. de Cressac, et votre confrère vous a promis de l'accompagner d'une notice historique: Le même confrère vous a aussi fait hommage de neuf dessins presque tous lithographiés, résultat d'un voyage dans le département de l'Eure, sur la frontière franco-normande. Ces vues sont: 1° celles de Gisors, près du chemin de Dangu; 2° vue du château de Gisors, près de la place; 3° la place du château de Gisors; 4° vue de l'église et du château de Courcelles; 5° vue prise à Gisors de la porte de secours du château, prise en dedans des fossés; 6° vue du château de Dangu, ancien château fort qu'on a converti en habitation moderne; 7° vue du château de Gisors et de la tour du Prisonnier; 8° vue de Dangu près de Gisors, et 9° vue de Gisors prise d'une carrière près de Dangu.

La découverte faite en 1787 d'une réunion assez considérable de tombeaux ou sépultures isolées sur le territoire de Saint-Martin-du-Mont, à 12 kilomètres de Bourg, département de l'Ain, avait donné lieu à M. Riboud de lire à l'Institut un premier mémoire. Depuis, de nouvelles recherches ont amène des

additions que l'auteur a consignées dans un nouveau travail qui se trouve imprimé dans un des annuaires du département. Ces sépultures ont été trouvées au pied d'une colline isolée, près du château de la Roche, et à la naissance des monticules des hameaux de la Vavre et de la Chapelle, toujours territoire de Saint-Martin-du-Mont: ces hameaux sont situés à l'ouest de la commune et au pied d'une montagne qui fait partie de la chaîne du Revermont, laquelle règne de Pont-d'Ain à Coligny, et se dirige du sud au nord entre ces deux points sur un espace d'environ 6 à 7 lieues. Les trois hameaux sont séparés de la chaîne par un bassin peu profond, bordé au couchant par le groupe des monticules mentionnés. Les tombeaux, d'abord découverts au nombre de 24, étaient alternés, en deux rangs réguliers et en échiquier. Quelques-uns étaient taillés en partie dans le roc et couverts en pierres brutes minces et plates, appelées dans le pays *Lozes*, ou étaient formés de plusieurs de ces lozes qui en faisaient le fond, les parois et le dessus : dans quelques-uns enfin, il ne s'est trouvé que trois de ces pierres espacées à plat dans le fond, l'une pour soutenir les épaules et la tête, la seconde pour supporter le milieu du corps; les pieds reposaient sur la troisième. La forme de ces sépultures était en général celle d'un cercueil ordinaire plus large à la tête qu'aux pieds: les corps étaient déposés sur le dos, la face au soleil levant, et, par la position du tombeau en plan incliné, les pieds se trouvaient dans le bas et la tête dans le haut, en

sorte que les corps semblaient prêts à se mettre en mouvement. Les squelettes étaient en général de haute stature; l'on n'en a remarqué aucun d'enfans; il ne paraît pas qu'on en ait reconnu de femmes. Dans plusieurs on a vu deux ou trois crânes réunis avec un seul squelette. L'un de ces tombeaux contenait quatre têtes, et rien de plus; elles étaient posées en croix vers les quatre points cardinaux : l'une de ces sépultures renfermait un squelette auquel il manquait la moitié du crâne; on reconnaissait parfaitement la trace de l'instrument tranchant qui l'avait divisé. Dans l'un de ces tombeaux, on a découvert une grande et lourde épée; dans d'autres, différentes pièces d'armes, en fer ou acier plaqués ou incrustés de filets d'argent pur, un gros pommeau d'épée en fer avec une tige carrée de même métal de 3 décimètres de longueur, terminé à un bout par une tête à pointe de diamans, et, de l'autre, par une pointe aiguë. M. Riboud a aussi reconnu de pareils tombeaux dans la chaîne du Revermont, notamment à Cuisiat, Coligny, Noblens près de Villereversure, mais ils n'y étaient pas en aussi grand nombre ni dans un ordre aussi régulier qu'à Saint-Martin. M. Riboud examine successivement à quelle période et à quels peuples peuvent être attribuées ces sépultures; elles ne peuvent, selon lui, être celtiques ni romaines, et encore moins être attribuées aux Sarrazins; ce ne sont pas non plus des lieux de sépulture commune, puisqu'on ne trouve que des ossemens d'hommes faits. A peu de distance dans la

direction du bassin formé par les collines de la Roche, de la Vavre et de la Chapelle, au couchant, il a existé une maison de Templiers; il pense que cette colline avait été choisie par ces religieux soldats pour recevoir les restes mortels de leurs frères. Ils avaient choisi ce lieu, parce que, de là, les regards des survivans ne pouvaient se porter à l'orient sans inspirer un regret ou transmettre un vœu pour les frères qui n'étaient plus.

Aucune recherche n'est minutieuse pour l'antiquaire lorsqu'il s'agit d'éclaircir un fait.

Les journaux avaient parlé de la découverte faite à Beauvais, vers la fin de 1820, d'anciennes constructions en face de la caserne de cavalerie. M. Raymond, professeur émérite de l'université, qui paraît avoir consacré les momens de son repos à la recherche des monumens nationaux du moyen âge, a examiné les lieux, et, dans une lettre imprimée qu'il vous a adressée, il établit que le monument découvert n'est ni romain ni carlovingien; qu'il ne faut y voir que le reste du portail oriental de l'église Saint-Gilles, portail rétabli avec la nef dans le XIIe siècle, sous le règne de Louis XII, et qui furent démolis en 1674, moins le chœur qui subsiste encore aujourd'hui.

Dans une de vos séances, votre confrère M. Roquefort a fait don à la Société, entre autres objets, de quatre empreintes prises sur des médailles de Charles VIII, Charles X et Louis XIII. A l'occasion du buste de Charles X qu'on remarque sur une de

ces médailles, M. Dulaure parle de deux pièces de monnaie qu'il a vues, portant le millésime de 1595, et appartenant à ce roi de la ligue expirante.

Les traces du culte de Saint-Michel, sur les hauteurs, sont fréquentes en France; on pourrait citer plus de cent localités où ce saint est invoqué, et ce sont presque tous des lieux élevés (1).

Dans les Basses-Alpes, au sommet de la haute montagne de *Cossons*, près de Digne, existe une chapelle de Saint-Michel, et, autour de cette chapelle, le sol est plein d'ossemens, de tombeaux en larges pierres, dans lesquels on rencontre fréquemment des petits vases de terre, des petites pièces de monnaie.

Dans la Haute-Loire, à une petite distance du Puy, commune d'*Aiguille*, une roche de forme conique, d'une hauteur de plus de 100 mètres, s'élève à pic du milieu du vallon le plus riant et le plus riche: sa circonférence est de 294 mètres : elle sert comme de piédestal à une église gothique surmontée d'une flèche, dédiée à Saint-Michel; on y arrive par un escalier de 300 marches. La tradition porte que cette construction a eu lieu en 985 par Truanus, doyen de l'église cathédrale du Puy, d'après les ordres de Guy, évêque de cette ville. Dans le département de la Meurthe, sur la plate-forme de la côte Saint-Mi-

(1) Le Dictionnaire général des communes de France présente la nomenclature des soixante-dix villes, bourgs, ou villages du nom de Saint-Michel.

chel, si abondante en vins, au pied de laquelle est bâtie la ville de Toul, les curieux peuvent encore parcourir toutes les sinuosités d'un chemin tortueux, dessiné en forme de labyrinthe, sur la pelouse, et qui est toujours très-bien tracé : M. Bottin vous en a présenté le plan. A côté de ce chemin a existé une chapelle dédiée à Saint-Michel.

Un des buts que se propose le plus spécialement la Société, l'objet toujours privilégié de ses travaux, est l'exploration des monumens jusqu'alors inaperçus ou l'explication de ceux qui n'ont pas encore été décrits. C'est à ce noble dessein que la science doit en France les premières notions bien suivies, sur les cachets des oculistes anciens qu'elle a consignés dans sa collection : c'est par le même motif qu'elle vient de donner une attention particulière à des monumens de temps plus rapprochés, que, jusqu'alors, on avait peu ou point aperçus : je veux parler de tours isolées, rondes ou carrées, qui se voient encore dans les cimetières de plusieurs communes. M. de Cressac, en a décrit une qui se trouve dans le cimetière du village d'Antigny, près de Saint-Savin, département de la Vienne.

Ce monument, que les habitans appellent *la grande croix*, est une tour qui porte 569 millimètres de côté, sur 6 mètres et demi de haut, surmontée d'un chapiteau ou dôme carré que termine un pivot en fer, à l'extrémité duquel était une croix : cette tour est assise sur une base haute de 1 m 3 cent.; l'édifice entier a environ 9 mètres.

La tour est carrée en dehors et en dedans ; dans l'intérieur est pratiquée une espèce de petit escalier, au moyen de trous ou coupures faites des deux côtés dans chaque assise de pierres. L'intérieur du chapiteau ne porte point de traces, à sa partie supérieure, de crochets qui auraient été destinés à supporter une lampe : on voit, par le poli des pierres de l'intérieur, qu'on y a monté très-fréquemment. Une pierre de rapport de 1^{m} 949 millim. de large sur 704 millim. de hauteur, placée au pied d'un autel pratiqué à la base de la colonne, semble avoir été destinée à élever le prêtre, et prouve qu'on y célébrait quelque office. L'autel est au couchant, la porte de l'édifice au nord; quatre fenêtres au haut de la tour sont ouvertes aux quatre points cardinaux. A la petite porte qui sert d'entrée, on voit la marque d'un verrou, et les habitans assurent que les fenêtres étaient autrefois vitrées. Une grande quantité de tombeaux environne ce monument. Cette circonstance, et l'existence d'un monument semblable, qui se voit non loin de là au cimetière de Château-Lambert, ne laissent aucun doute à M. de Cressac, qu'ils n'aient eu l'un et l'autre la même destination. A la différence près dans les formes, celui de Château-Lambert étant rond en dedans, en dehors et d'une moins grande dimension, tout ce que notre confrère a dit de la tour de l'ancien cimetière d'Antigny est applicable à celle de Château-Lambert.

Ces tours rondes ou carrées dans les cimetières, dont la destination n'est pas de servir de clochers,

paraissent exister en Irlande, et nous en devons la première connaissance que nous en ayons, à M. de Clermont-Toucheboeuf; elles y sont appelées *tound-towers*, et se rencontrent sur divers points. Les savans, dans ce pays, ne sont pas d'accord sur la destination primitive de ces tours, qu'on voit toujours à côté des anciennes cathédrales, à droite de la principale porte d'entrée. Plusieurs sont parfaitement conservées; elles sont en pierres de taille, ont ordinairement 25 à 32 mètres de haut sur trois mètres 248 millim. de diamètre intérieur; dans toute la hauteur les murs sont de 650 millimètres d'épaisseur; porte très-étroite, à 3 m 248 millim. de terre. M. de Toucheboeuf cite celle d'Ardmore, la plus belle de toutes, qui a 35 m 732 millim. de hauteur; celles de Kilkenny, de Cloyne, du vieux Leighlin, celle qui est derrière le palais du vice-roi à Dublin, les ruines de celles de Buttawant, d'Ardfert.

Ce que nous a dit notre confrère de ces tound-towers se trouve parfaitement d'accord avec la description qu'en a donnée M. Baërt, dans son tableau de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, publié en l'an 8. « On en compte, dit l'auteur, jusqu'à 26 en Irlande, toujours près de ruines d'églises, et quelques-unes sur les côtes de l'est, en Angleterre. Leur structure est très-singulière, dit l'auteur, et leur donne quelque ressemblance avec les minarets des Turcs; elles sont fort hautes relativement à leur diamètre qui, rarement, passe 10 à 12 pieds, car il y en a de 120 d'elévation. La porte est à 12 à 15 pieds

de terre, sans qu'on aperçoive des restes d'escalier extérieurs pour y monter; l'intérieur est vide. De distance en distance, on aperçoit quelques fenêtres, mais aucune naissance de voûtes, ni la moindre trace d'escaliers; elles sont toutes isolées et d'une belle forme, se rétrécissant un peu par le haut. On ignore la destination de ces tours. » L'auteur ajoute qu'on en voit d'à peu près pareilles en Palestine, près de plusieurs couvens, et qui servent de lieu de retraite à des cénobites, et de signal d'alarme contre les Arabes du désert. Nous dirons, en passant, que la découverte en France de tours semblables à celles de l'Angleterre et de l'Irlande, paraît détruire l'origine danoise de ces dernières.

Un négociant, car, Messieurs, telle est en France l'impulsion qui caractérise les commencemens du XIXe siècle, vers l'illustration nationale, que les professions même qui semblent le plus éloignées des recherches qui vous occupent, partagent l'entraînement commun, M. Delaquerière, à Rouen, vous a fait hommage d'une description historique qu'il a publiée, des maisons de Rouen les plus remarquables par leurs décorations extérieures et par leur ancienneté, ornée de vingt-un sujets inédits, un volume in-8° (1). Vous avez trouvé l'idée de

(1) Cet ouvrage de M. Delaquerière me rappelle, que déjà il existe des notes analogues, éparses dans un Dictionnaire des rues de Rouen, composé par M. Periaux père, sur le modèle de ce Dictionnaire des rues de Paris, de feu J. de la Tynna, qui est toujours jugé le meilleur ouvrage de ce genre pour la capitale.

M. Delaquerière si heureuse et si propre à contribuer à la conservation de ce qui nous reste des monumens du moyen âge, dont l'insouciance et le caprice des modes semblent avoir, par toute la France, conspiré l'anéantissement; vous avez en même temps tellement partagé le vœu de l'auteur, que l'hôtel de Bourgtheroude, un des plus curieux de Rouen, sous le rapport de l'architecture et la sculpture, fut acheté par l'administration, que vous avez pris la résolution de diriger vos correspondans vers de pareilles recherches sur les localités qu'ils habitent.

M. Delaquerière vous a aussi adressé une notice qu'il a publiée sur l'incendie de l'église cathédrale de Rouen, frappée de la foudre, le 15 septembre 1822. Vous n'avez pu entendre ces détails sans partager les regrets des amis des arts et de leur pays, et vous êtes étonnés, avec tous les bons esprits, que les édifices destinés au culte aient été, jusqu'à ce jour, exclus de la participation aux bienfaits de l'invention de l'immortel Francklin. Du reste, cet événement a été, pour les habitans, le signal d'une grande démonstration de zèle pour la conservation des monumens antiques : on les a vus s'empresser de prendre une part active aux dépenses de la reconstruction du clocher incendié. Déjà un autre temple de la même ville, plus remarquable encore par la beauté de son architecture et par la parfaite homogénéité de sa masse, avait été l'objet des soins réparateurs les plus efficaces et les mieux entendus. C'est l'église de Saint-Ouen ; elle vient d'être décrite dans

une notice dont l'exécution Calcographique et typographique fait honneur au talent de M. Langlois, votre confrère, et au zèle de l'éditeur, M. Frère.

GÉOGRAPHIE ANCIENNE — M. Champollion Figeac vous a fait hommage d'un exemplaire de ses Recherches sur la ville gauloise d'*Uxellodunum*, assiégée et prise par Jules-César, mémoire rédigé d'après l'examen des lieux et des fouilles récentes, accompagné de plans topographiques et de planches d'antiquités (1). M. Champollion Figeac s'est proposé, dans cet ouvrage, d'éclaircir une question très-intéressante de géographie comparée, qui se rattache à l'histoire de la conquête des Gaules par César.

M. de Villeneuve Bargemont, préfet du département des Bouches-du-Rhône, a publié, dans un des numéros de la Ruche d'Aquitaine dont vous avez reçu un exemplaire, un mémoire dont il est auteur, intitulé : *Recherches sur le lieu qu'occupait dans l'Aquitaine le peuple désigné par César sous le nom de Sociates*. Diverses opinions ont été émises sur ce point historique : les uns, sur l'autorité d'une vieille charte, trouvée chez des moines, et dont l'authenticité est contestée, pensent que les *Sociates* habitaient ce qui forme aujourd'hui l'ancien diocèse d'Aire en Gascogne ; d'autres placent les *Sociates* dans le pays de Foix. Un auteur, que son érudition n'a, selon M. de Villeneuve, pu mettre à l'abri du reproche d'être un géographe peu exact, pense qu'il

(1) Un vol. in-4°, Imprimerie royale, 1820.

est impossible d'asseoir une opinion sur ce point historique; plusieurs auteurs enfin n'ont pas hésité de fixer à Sos la patrie des *Sociates* dont parle César; et, comme c'est l'avis qu'adopte en entier M. de Villeneuve, il établit que les *Sociates* appartiennent au département de Lot-et-Garonne, et que les peuples belliqueux qui, les premiers de l'Aquitaine, résistèrent aux armes romaines, sont les ancêtres de ces Sociates modernes, qu'un excellent esprit a, de tout temps, fait distinguer, et chez lesquels le voyageur est toujours sûr de trouver un accueil franc et cordial.

En vous adressant sa savante Dissertation sur les Nitiobriges, qui est imprimée dans le 3e volume de la Collection de vos mémoires, M. de Saint-Amans, votre correspondant à Agen, qui s'est occupé de nouvelles recherches sur les antiquités et la position géographique de plusieurs endroits du département du Lot, vous a parlé d'une notice dont il est aussi auteur, et qu'il croit complète, sur l'emplacement du palais de *Cassinagilus*, momentanément habité par Charlemagne, et où naquit Louis-le-Débonnaire; et vous vous êtes félicités, dans l'intérêt de la science, d'apprendre de l'auteur que cette notice est parvenue à l'académie des inscriptions et belles-lettres.

L'histoire des Volsques Tectosages a été publiée par M. Dumège qui vous a fait hommage d'un exemplaire de son livre.

De la même région, M. Touchy fils, de Montpellier, promet de vous envoyer incessamment des ren-

seignemens sur le *forum Domitii*, et annonce qu'il s'occupe de recherches sur plusieurs autres monumens du département de l'Hérault.

M. Girault, président de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, vous a adressé successivement ses trois rapports sur les fouilles auxquelles il a présidé à Alise, rapports qui sont aujourd'hui imprimés dans la Collection de la Société littéraire de Dijon, et quelques détails sur son excursion archéologique à Lux, département de la Côte-d'Or.

Le village de Lux, remarquable par l'ancien château de la maison de Saulx-Tavanes dont il était la princiaple résidence, est situé sur la Tille, à 30 kilomètres N. E. de Dijon, entre Is-sur-Tille et la célèbre abbaye de Bèze. La plaine au N. O. et la colline au N. E. du village rappellent d'importans souvenirs de tous les âges : on y trouve l'emplacement de deux villes qui n'existent plus, et les vestiges de deux anciennes voies romaines. Une de ces villes était *Antua*, d'autres écrivent *Atornum;* on peut encore en suivre les ruines dans la forêt de Velours, sur un espace de 1/8 de lieue de diamètre, et M. Girault lui donne pour fondateur une colonie d'Attoariens, portion de cette nombreuse armée d'Allemands que Constance Chlore vainquit à Langres, l'an 300 de J.-C., et que le vainqueur établit entre la Tille, la Vingeanne et la Saône, pour y faire valoir les terres qui restaient incultes. Notre confrère a exploré le sol antique de cette ville, en a fait le tour sur le débris de ses mu-

railles, a reconnu les fossés et les fondations, signalé les restes d'une tour qui était à l'intérieur, et un puits qui était presque au centre de l'ancienne cité : ce puits est d'une forte circonférence, et a encore 24 mètres de profondeur sans eau : il eût été important de le fouiller ; des ouvriers avaient été réunis à cet effet, mais ils refusèrent de travailler, intimidés par les contes de fées qui sont encore accrédités dans le pays. D'autres ouvriers, choisis par l'adjoint du maire de Lux, ne furent pas si pusillanimes. Sous la direction de ce fonctionnaire, on retira d'abord du puits quarante tombereaux de pierres, ensuite vingt tombereaux de têtes de bœufs ou de vaches, encore garnies de leurs cornes; puis, sous ces débris d'animaux, à 5 mètres plus bas, et à 39 mètres de profondeur, à partir du niveau du sol, plusieurs tombereaux d'ossemens humains. Une pièce de monnaie, trouvée parmi les ossemens, porte pour légende *moneta nova nancei cusa*. Elle paraît à M. Girault appartenir au règne du duc de Lorraine, Charles III, mort en 1608, et détermine à peu près l'époque de l'enfouissement de ces cadavres, à la suite de quelque bataille.

La seconde localité antique reconnue par M. Girault est la ville d'*Ogne*, située du côté opposé d'*Antua*, dans la plaine d'Ogne ou d'Oygne : son emplacement est indiqué par les pierrailles. Des fouilles faites à diverses reprises, dans le courant des XVe et XVIe siècles, ont mis à découvert des fondations d'édifices, et ont fourni des statuettes, des pièces

de monnaies anciennes, et, en dernier lieu (il y a environ trente ans), un tombeau en pierre d'Is-sur-Tille, orné de statues dont les têtes servirent longtemps de boules dans les jeux des enfans du village. M. Girault a aussi fait fouiller, en choisissant les endroits que couvraient en plus grande abondance les débris de tuiles à rebords, de mortier, de morceaux de verre, de marbre; mais on n'a découvert que plusieurs aires formées à 217 et 271 millim. sous terre, des pierres de 271 millim. de dimension, posées l'une contre l'autre sur champ, recouvertes d'un fort bain de mortier nivelé, et qui scellait les pierres ensemble pour en faire un pavé uni, quelques débris de vases ou de poteries d'un grain très-fin et un anneau en cuivre. M. Girault infère du silence de Jules-César sur la ville d'Ogne et le peuple qui l'habitait, que cette localité avait déjà cessé d'exister lors de l'arrivée de ce conquérant dans les Gaules, et il pense que cette opinion ne peut être affaiblie par la circonstance que des medailles du haut-empire, des lampes sépulcrales, des tombeaux, des squelettes ont été trouvés dans ce parage, parce que cette contrée était traversée par une voie romaine, et que c'était le long des voies publiques que se plaçaient les tombeaux.

Cette voie allait de Langres à Villy (*Vidubia*) et à Châlons, passait à Til-Châtel, à Norges, où a été trouvée une colonne milliaire, à Bellefont, à la Colombière près de Dijon, dans les bois de Citeaux où elle est encore conservée.

L'autre voie romaine, annoncée par M. Girault, a été reconnue par lui sur le finage de Lux; elle est appelée voie Brünaüt, syncope du nom de Brunehault. C'est aussi sous le nom de Chaussées Brunehault que les sept voies romaines qui partent du centre de Bavay, traversent dans divers sens la Flandre, le Cambresis, l'Artois, pays anciennement soumis aux ducs de Bourgogne.

M. Girault complète la notice historique de Lux, en citant un *malle* tenu le 28 février 868, sous Charles-le-Chauve, acte qui atteste qu'alors on comptait encore par nuits, suivant l'usage des Gaulois; et les grands plaids de Dieu, tenus le 8 juin 1116 dans la plaine de la Tille, confinant à la Champagne, la Franche-Comté et le duché de Bourgogne, sous la présidence d'un légat du Saint-Siége, devenu depuis le pape (Calixte II), auquel assistèrent les souverains des trois provinces, et où fut jurée la paix entre eux, sur les reliques des saints qui opérèrent beaucoup de miracles.

Un des coopérateurs de M. Girault aux travaux de la Société des antiquités départementales de la Côte-d'Or, M. le docteur Morelot, provoqué par votre dernière circulaire, vous a adressé de Beaune, deux notices manuscrites, l'une sur les antiquités du village de Marilly, l'autre sur un hercule cornu trouvé dans un champ jadis couvert de broussailles, à peu de distance d'un village aussi très-ancien, nommé Bligny (*Beleniacum* dans des anciens titres), localité où la tradition soutient encore aujourd'hui qu'il a existé un temple à Belenus. Le village de

Bligny est dans la plaine. M. Morelot pense que cette circonstance doit donner plus de prix encore au monument qui y a été recueilli, parce que, pour retrouver, dans l'arrondissement de Beaune qui est l'ancien *pagus Arebrignus*, des traces du séjour des Gaulois et des Romains, il faut aller les chercher dans les montagnes qui sont vulgairement appelées Arrière-côtes. M. Morelot, dans ses excursions archéologiques, a reconnu, dans le pays, des traces de tours qui, placées de distance en distance, lui paraissent avoir servi à transmettre des signaux d'Autun à Alyse.

La crête du mont Février, dont il a déjà été question lorsque je vous ai parlé des monumens druidiques, est encore aujourd'hui un sujet de contestation entre les habitans du département de Saône-et-Loire et ceux du Jura. En effet, ce territoire est limitrophe des deux contrées, comme il paraît l'avoir été entre les Séquanois et les Eduens, puis entre les deux Bourgognes. Cette situation du terrain contesté a fourni à M. Monnier l'occasion de confirmer l'opinion aujourd'hui assez bien établie, que ce qu'on appelait autrefois frontière ne consistait pas dans une simple ligne de démarcation, mais se composait d'une large bande de territoire neutre que l'on ne pouvait dépasser sans violation; que souvent cet espace séparatif servait de route ou de voie commune; que les peuples y érigeaient des autels grossiers, des menhirs, des tumuli. L'auteur en décrit des vestiges encore subsistans; il tire aussi des con-

séquences ingénieuses des dénominations des lieux voisins. Peu à peu les frontières ou marches ont été envahies par les riverains, et c'est à une entreprise de cette nature que nous devons le travail de M. Monnier.

Vous connaissez la dissertation que M. le docteur Doë, votre correspondant, a fournie au second volume de la Collection de vos mémoires, dissertation dans laquelle il place *Agendicum* à Provins, département de Seine-et-Marne; ses preuves sont prises dans les Commentaires de César, et une de celles qu'il croit péremptoire est la position de *Vellaunodunum*, relativement à *Agendicum*, César n'ayant mis que deux jours pour faire le trajet de l'une à l'autre ville. Dans un nouveau travail dont il vous a donné le sommaire, M. Doë s'occupe aujourd'hui spécialement de la position de *Vellaunodunum* que Blaise Vigenère, un des premiers interprètes de César, place à Château-Landon, *Castrum Nautonis;* Duchaume, à Villeneuve-le-Roi, *Villa nova Regia;* Adrien de Valois, à Montargis; l'abbé Lebœuf, à Auxerre sa patrie, et plusieurs auteurs, au rapport de la Martinière, à Vezelay dans le Nivernais, à Villeneuve-la-Guiard dans le Senonais. M. Doë, qui avait d'abord partagé l'opinion de Vigenère, regarde aujourd'hui comme démontré, par le seul passage de l'antiquité qui concerne *Vellaunodunum Senonum*, qu'il faut placer cette ancienne cité à Sens. C'est un passage du livre VII des Commentaires de César, précieux, dit M. Doé, pour deux indications impor-

tantes, celle de la grandeur de *Vellaunodunum* et celle de sa position à l'égard d'*Agendicum*. César employa deux jours entiers à la circonvallation de la place; et, l'ayant forcée à capituler, il en reçut au moins 500 ôtages, nombre considérable qui semble n'avoir pu être fourni que par la capitale de la province ou du pays pour laquelle conviendrait très-bien *Vellaunodunum* que César désigne toujours avec le *Senonum*, tandis qu'en parlant d'*Agendicum*, il n'ajoute pas ce mot. D'autres motifs décident aussi l'auteur en faveur de Sens; ce lieu fut métropole de la première Lyonnaise, *provincia Senonia*; la métropole du diocèse de Sens, à 15 lieues environ de Provins.

La notice historique sur Sorrèze et ses environs dont vous a fait hommage l'auteur, M. le docteur Clos, médecin à Sorrèze, nous a paru contenir des détails de localités intéressans, et avoir surtout le mérite de relever plusieurs erreurs qui sont échappées à l'estimable historien du Languedoc, dom Vaissette. L'auteur vous a en même temps soumis deux inscriptions qui existent à Sorrèze, et dans lesquelles vous avez pu reconnaître, quoiqu'elles soient fort tronquées, la mémoire conservée de fondations pieuses, faites par des habitans du pays au XIV[e] siècle.

Dans un mémoire qui est imprimé à la fin du 4[e] volume de votre Collection sur les ruines de *Neomagus* ou *Noviomagus Lexoviorum*, l'ancien Lisieux, ancienne ville de la seconde Lyonnaise que d'Anville place sur le sol de la ville actuelle de Lisieux, M. Dubois est d'accord avec l'ingénieur des

ponts et chaussées, Hubert, et avec M. Mongez, pour reporter cet emplacement à 2 kilom. au N. O. de la ville actuelle, aux points dits *des Tourettes*, et le *champ Loquet*.

En Normandie encore, c'est-à-dire dans les départemens qui se sont partagé cette ancienne province, M. Leprévost de Rouen, vous a donné des renseignemens curieux sur les pays qu'habitaient de préférence les Saxons et les hommes du Nord. C'est, selon lui, dans la basse Normandie et dans les environs de Bayeux, que les Normands fixèrent leur premier séjour. Le danois a été parlé pendant long-temps dans ce canton : c'était là que venaient l'apprendre ceux qui croyaient avoir besoin de cette langue dans leurs relations avec les hommes du Nord, et votre confrére cite à ce sujet un passage d'un auteur du moyen âge qui ne permet pas de contester son assertion. Guillaume Longuespée, fils de Rollon, après avoir fait élever son fils Richard Ier, dans son palais près de Fécamp, le fit amener à Quevilly, près de Rouen, et là, réfléchissant que le jeune prince aurait un jour à commander à deux races d'hommes différentes, l'une parlant le roman et l'autre le danois, et qu'il lui serait utile de posséder également ces deux idiomes, l'envoya à Bothon, comte de Bayeux, pour apprendre dans ce pays le danois qui y était parlé plus que le roman, tandis qu'à Rouen le roman était parlé plus habituellement que le danois. Ce fait, qui a dû se passer vers 940, nous est rapporté, dit M. Leprévost, par Dudon de Saint-

Quentin, notre plus ancien historien, qui écrivait vers l'an 1000. Voici ce passage tel qu'il est consigné, *apud* Duchesne, *Hist. Normann. Script.*, pages 111, 112.

« Misit Domigenas secreti sui conscios ut ad villam « quæ dicitur Chevillei clam deportaretur..... hujus « namque consilii peracto negotio........ cœpit pater « sagaci mente meditari quo loco, quibus ne posset « enutriri salubriter et educari. His igitur incumbens « rimationibus, infit prænominatis tribus : quoniam « quidem Rotomagensis civitas romanâ potiùs quam « daciscâ utitur eloquentià, et Bajocacensis fruitur « frequentius Daciscâ quam romanâ linguâ, volo igitur « ut ad Bajocacentia deferatur quantocius mœnia et « ibi volo ut sit, Botho, sub custodiâ tuâ, et enutriatur « et educetur cum magnâ diligentiâ, fervens loqua- « citate daciscâ, tamque discens tenaci memoriâ ut « queat olim sermocinari profusius contra Dacigenas. »

M. Duvivier, conseiller de préfecture au département des Ardennes, vous a adressé, avec ses observations particulières, l'extrait d'un manuscrit de 1748, par J.-F. Masset, de Château-Porcien, tiré du recueil de Nicolas Baudet, dans lequel l'auteur établit que Château-Porcien est l'antique Bibrax. Vous avez invité M. Duvivier à compléter son travail sur ce point historique.

Un nouveau mémoire sur le village de Courtisols, que vous a adressé M. d'Herbès, propriétaire à Ay, arrondissement d'Épernay, vous a donné occasion de mettre en ordre et de publier dans votre cinquième

volume, tout ce que vous avez reçu jusqu'à présent sur cette colonie, que l'on croit être suisse d'origine.

Dans l'arrondissement de Thionville, *Ricciacum* et *Caranusca*, sont les deux stations romaines que la table théodosienne, conservée par Conrad Peutinger, indique entre Metz et Trèves, sur la rive droite de la Moselle. Il y a sur leur position différens systèmes plus ou moins spécieux. M. Tessier, sous-préfet de Thionville, les passe en revue; un des moins admissibles selon lui est celui de Danville, qui transporte ces deux stations sur la rive gauche et les place à Garsch et à Remisch, séduit sans doute par l'analogie des noms modernes avec les noms anciens. Dom Calmet, par une erreur plus palpable encore, continue M. Teissier, ou plutôt par inadvertance, a confondu cette route avec celle de Metz à Strasbourg, en plaçant *Caranusca* à Chocourt, près de Delme, et Ricciacum à Risch, à trois lieues de Dieuze. L'opinion la plus plausible, selon votre confrère, est celle qui retrouve *Ricciacum* près du hameau actuel de Ritzing, annexe de Landstroff, à douze kilom. de Sierck. Il en a recueilli sur place et déduit les preuves dans une note imprimée en 1822, et il vous fait espérer que bientôt aussi il parviendra à découvrir la situation de Caranusca, station de la carte de Peutinger non indiquée dans l'itinéraire d'Antonin, qu'il croit avoir été un lieu fortifié servant d'étape et n'ayant qu'un établissement militaire, sans habitations.

Le département de la Moselle offre encore les

traces d'un grand nombre de chaussées qui y ont été construites par les Romains. M. Lejeune, expert du cadastre, les a reconnues; il vous en a adressé la description, ainsi que celle de quelques chaussées du même âge, que l'on observe dans le département de la Meurthe. Celles qui traversent le département du Haut-Rhin sont l'objet des recherches de M. Richard, votre correspondant à Altkirch.

M. Henry, que vous avez nommé votre correspondant dans le département des Pyrénées-Orientales, vous a adressé un exemplaire d'un mémoire dont il est auteur, ayant pour titre : Recherches sur la voie de Rome en Espagne, à travers le Roussillon, et Examen critique de l'itinéraire d'Antonin, depuis Narbonne jusqu'aux trophées de Pompée.

M. Tholosan-de-Saint-Martin vous a adressé quelques détails sur les pierres milliaires qu'il venait de découvrir entre Salon et Aix, département des Bouches-du-Rhône; pierres d'après lesquelles il s'est assuré que Rappini et Astolfi ont donné une évaluation juste du mille romain, en le portant à 1471 mètres 232 milli.

M. Cocquebert-Montbret a mis sous vos yeux un plan de Paris par Labella, gravé en 1646, plan fort curieux par les divers objets qu'on y voit représentés, et particulièrement par un *haquet*, charrette qu'on avait crue jusqu'ici d'une invention plus moderne; 2° un autre plan de Paris sous le règne de Charles IX, connu sous le nom de plan de Saint-Victor, gravé en 1766, d'après la tapisserie

conservée à l'hôtel de ville, et dont la ville de Paris fit l'acquisition sous la prévôté de M. Turgot (1).

HISTOIRE.—M. Mangourit vous a remis un mémoire sur le droit de main morte dans le duché de Bourgogne, et en a lu un autre sur l'ancien droit de la Bretagne, dont il trouve déjà des traces sous la domination romaine, et sur les auteurs qui en ont traité. Au sujet des observations de M. Mangourit sur le système de l'abbé Vertot, relativement à la prétendue dépendance ancienne de la Bretagne, un de vos confrères a observé que ce système a paru, dans le temps, avoir été suggéré à Vertot par le gouvernement, qui alors avait intérêt de combattre l'ouvrage de Dom Lobineau. Vous avez reçu aussi du même confrère un exemplaire des recherches sur l'ancien gouvernement politique du pays de *Launes*, publiées en 1789 par M. Bergoin, avocat échevin de la ville de Dax; et de M. Berriat-Saint-Prix, un volume in-8° dont il est auteur, tout nouvellement publié, et qui contient l'histoire du droit romain, suivie de l'histoire de Cujas. De Thionville, M. Teissier vous a adressé un mémoire sur les monnaies frappées à Sierck (Moselle) sous les ducs de Lorraine, et un second mémoire sur le

(1) On trouve un catalogue complet des plans connus de Paris depuis 1400, jusqu'en 1816, au nombre de quarante-six, dans le Dictionnaire topographique, historique et étymologique des rues de Paris, par J. Delatynna, un volume in-12, seconde édition; Paris, 1816. On trouve cet ouvrage au bureau de l'Almanach du Commerce, rue J. J. Rousseau, n° 20.

droit de battre monnaie, que les historiens modernes attribuent à tort, selon lui, à la ci-devant abbaye de Gorze, qui existait dans le même département (1).

On a composé un grand nombre d'ouvrages sur les institutions des états qui se sont formés des débris de l'empire romain. La plupart des écrivains qui ont traité cette intéressante matière n'ont écouté que l'esprit de système et de petites passions. Quelques-uns même, avant de prendre la plume, l'avaient vendue à des gouvernemens qui voulaient étouffer des vérités. D'un autre côté, presque aucun de ces auteurs n'avait une connaissance suffisante des langues altérées ou disparues aujourd'hui, dans lesquelles reposent les monumens de cette période. Ainsi le choc des opinions n'a pas encore fait jaillir toute la lumière qu'il eût été à désirer de voir répandue sur cette partie de l'histoire des peuples européens et de l'esprit humain. M. Lepileur s'est créé un plan à lui : à la longue étude qu'il a faite de ces langues, il a joint une analyse approfondie du sujet qu'il voulait déve-

(1) Gorze est un bourg, chef-lieu de canton, à 15 kilomètres de Metz. Ce lieu a eu une grande réputation dès le huitième siècle, époque de la fondation de l'abbaye, qui devint ensuite une école célèbre. On y prenait soin de l'éducation des enfans, au xe siècle. C'est à Gorze que les Romains allèrent chercher les sources destinées à alimenter la fontaine et la naumachie de Metz, où les eaux parvenaient en suivant l'aquéduc encore existant de Jouy-aux-Arches (*Gaudiacum*). Un canal souterrain, de la plus parfaite construction, traverse Gorze dans son plus grand diamètre. (*Note de M. Teissier.*)

lopper, guidé uniquement par un amour réel pour la vérité. Les institutions qu'il s'est proposé de faire connaître sont le produit du mélange de celles des barbares et de celles des Romains, que les conquérans trouvèrent en vigueur à leur arrivée. Elles ont subi ensuite des modifications qui leur ont donné une apparence nouvelle, mais le fond des principes est toujours resté. Jusqu'ici on a entrepris d'analyser ce mélange par la méthode commune, en cherchant ce qui pouvait en appartenir aux Romains ou à leurs vainqueurs. Ce moyen est une des causes de l'incertitude qui subsiste encore à cet égard. Votre confrère a pensé qu'il fallait plutôt commencer par tâcher de se faire un plan aussi exact que possible des institutions romaines dans leur ensemble; et cette partie de son livre, qui a une forme neuve, sera à la fois très-utile pour l'intelligence de quantité de passages des anciens. Ensuite il a tracé une esquisse des institutions des barbares, après quoi il donne leurs lois rangées dans un ordre méthodique qu'elles n'ont pas connu, parce qu'elles ont été faites à mesure que le besoin les commandait. Il les compare entre elles et avec celles des Romains et des Juifs, qui peuvent y avoir rapport par les raisons qu'il déduit. On conçoit quel jour tout ceci doit verser sur les institutions de la période qu'on appelle le moyen âge. Pour ce dernier objet, M. Lepileur a consulté les monumens originaux des principales nations européennes, non pas seulement ceux écrits en latin barbare, ce qui est loin de suffire, mais aussi ceux qui nous restent

dans les divers dialectes des langues tudesques et scandinaves. Cela le conduit à expliquer beaucoup d'institutions qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours dans l'Europe chrétienne.

M. Auguis a lu des fragmens d'un mémoire de M. Mège sur les causes qui ont retardé ou favorisé les progrès de la médecine depuis la plus haute antiquité jusqu'à nous.

M. Victor de Musset vous a fait hommage d'un fragment de la continuation de l'histoire du Bas-Empire, ayant pour titre *Prise de Constantinople par Mahomet second.*

La France littéraire conserve un souvenir honorable des travaux de la congrégation de Saint-Maur, et elle accueille avec intérêt et reconnaissance tout ce qui tend à prévenir la ruine d'un genre de littérature qui a fait la réputation des savans bénédictins. Telle vous a paru être l'histoire manuscrite de l'abbaye royale de St-Calais (Sarthe), qui est due aux recherches de votre confrère M. de Musset de Cogners et dont il vous a fait hommage.

Vous avez reçu également l'hommage, 1° du premier volume des *Recherches historiques sur Saumur*, par M. Bodin, votre correspondant, ouvrage que vous avez jugé être un des bons livres qu'on ait écrits sur des localités; 2° d'une dissertation de votre collègue M. le comte Fortia d'Urban, sur le passage du Rhône et des Alpes par Annibal, l'an 218 avant notre ère, 3e édition (1); des deux volumes de l'histoire de

(1) Paris, 1821, un vol. in-8°.

la ville de Laon que vient de publier M. Devismes; de fragmens de l'ouvrage inédit intitulé le *Jura ancien, moyen et moderne*, par M. Béchet, Lons-le-Saulnier, 1822; du livre intitulé : *Histoire, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes*, précédés d'un Essai sur la topographie de ce département, orné de cartes, plans, desseins et portraits, par M. de Ladoucette (1); et celui des sept volumes de l'*Histoire physique, civile et morale de Paris*, par M. Dulaure, votre confrère (2), ouvrage remarquable, qui peut être considéré comme le noyau d'une bonne histoire physique, civile et morale de la France entière.

La ville de Reims, à laquelle se rattachent tant de souvenirs, avait eu dans les derniers temps deux historiens : le premier est Anquetil, qui s'est arrêté à l'époque de 1657, et qu'un procès a empêché de publier un volume tout entier relatif à l'agriculture, au commerce, aux mœurs, aux écoles, aux savans; le second est M. Geruzez, ancien professeur au collége royal de cette ville, qui a donné, en 1817, la description historique et statistique de Reims. Une nouvelle entreprise, bien louable, vient d'être faite sous les auspices de l'autorité. Dès son entrée en fonctions, le chevalier Ruinard de Brimont, maire actuel, a nommé une commission des archives chargée de réorganiser le cartulaire, et ce sont les membres de cette commission, qui publient, par livrai-

(1) Un vol. in-8°; Paris, 1820.
(2) Paris, 1821 et 1822.

sons, l'ouvrage. Vous avez reçu les deux premières, et vous avez puisé dans ces cahiers l'espoir d'avoir un travail complet sur cette antique métropole.

Un manuscrit d'Olderic Vital a été retrouvé et sauvé de la destruction, par M. Louis Dubois, lorsque votre confrère était bibliothécaire de l'école centrale de l'Orne, et doit se trouver aujourd'hui dans la bibliothèque publique d'Alençon. M. Louis Dubois croit ce manuscrit autographe; il ne contient pas l'œuvre complète du chroniqueur, mais il offre des variantes précieuses, et même des additions que M. L. Dubois a recueillies pour une édition des historiens normands.

Une relation de la fête inaugurale célébrée à Domremy (Vosges), en l'honneur de Jeanne d'Arc, vous a été adressée par l'auteur, M. de Haldat, membre de l'académie de Nanci (1). Cette relation est suivie de deux dissertations sur l'authenticité de la maison de l'héroïne, et sur les monumens anciennement érigés à sa gloire dans la province de Lorraine.

Au nombre des écrits que vous devez à votre correspondance à l'étranger, vous avez distingué le discours sur l'histoire primitive de la Pensylvanie, par M. Duponceau (2); un livre publié in-8°, à Jéna, en 1819, par un professeur de théologie, et qui a pour titre : *L'Agape ou la ligue secrète et universelle*

(1) Nancy, 1821. La Société possède aussi le procès-verbal de la même cérémonie, accompagné d'un chant pour l'inauguration de la statue, par M. Denis de Commercy.

(2) Philadelphie, in-8°, 1821.

des chrétiens, fondée par Clément, à Rome, sous le règne de Domitien, exposée par le docteur Auguste Kestner. Cet écrit, vivement critiqué, comme n'étant que le produit de visions d'un jeune écrivain séduit par des chimères, a trouvé de nombreux approbateurs dans les loges de francs-maçons, parce que le système de l'auteur rapporte la fondation de leur institution aux premiers temps du christianisme. Dans l'introduction du livre, on trouve cités des passages de Clément de Rome, Ignace, Polycarpe, Tertullien et Origène, pour prouver que le mot *agape* signifiait alors une association chrétienne. Dans la première section, le docteur expose l'histoire de Clément de Rome, qu'il présente comme le fondateur et l'organisateur de la ligue secrète : l'auteur met surtout à profit un ouvrage de Clément, regardé toutefois comme apocryphe, intitulé *Recognitiones*. Selon l'auteur, le fondateur, voulant donner un air plus imposant à cette association, emprunta les symboles maçoniques usités dans la communauté des chrétiens de Saint-Jean en Asie; il introduisit, pour le même motif, des cérémonies d'initiation, et des degrés hiérarchiques. Il attira non seulement des chrétiens, mais encore des juifs et des païens dans cette institution, dont le but était la régénération morale et politique de ses contemporains. L'empereur Nerva favorisa d'abord ce projet; mais son successeur Trajan en fut l'ennemi déclaré; il bannit Clément, et fit persécuter les chrétiens de la manière la plus cruelle. L'auteur tire des

écrits des premiers temps du christianisme les statuts de l'ordre secret. Il y trouve trois degrés : laïcs, lévites, prêtres ; un chapitre principal ; plusieurs grands chapitres, et des diocèses : les instrumens symboliques étaient une peau de bélier blanc, un tablier de toile à poches ; le but de l'institution était figuré par une tour qu'il s'agit de construire ; le signe de la croix a été probablement la marque caractéristique des agapétistes.

M. Depping, qui vous a entretenu de cet ouvrage, vous a fait aussi un rapport sur les livraisons qui ont déjà paru de l'*Histoire de Mülhausen*, monument érigé à son pays par M. Graff, pasteur protestant de cette ville ; et un autre rapport sur la collection que vous a adressée, de ses mémoires imprimés, l'académie des antiquités nationales de Danemark. Il y a recueilli une anecdote qui se rattache à l'histoire de France, savoir : qu'une princesse française, que l'auteur présume être Isabelle de Joigny, fille de Marie, comtesse de Joigny, fiancée à un roi de Norwège, a été enterrée dans une église du village de Fière, au bailliage norwégien de Christiansund.

D'après la permission accordée aux huguenots par l'édit de janvier 1562, de tenir des prêches, excepté dans les villes, on en avait ouvert une dans une grange à Wassy, bourg éloigné de 5 lieues de Joinville, où résidait Antoinette de Bourbon-Vendôme, mère de François, duc de Guise. Selon les écrivains catholiques, Antoinette sollicita son fils, qui se rendait à Paris, avec sa compagnie de gendarmes, d'em-

pêcher ce conventicule. Le 1er mars 1562, le duc passe à Wassy; la grange est forcée le même jour; soixante personnes perdent la vie, plus de deux cents sont blessées.

Ce massacre avait-il été prémédité, comme le présume Bayle?

M. Berryat-Saint-Prix pense, d'après le texte de plusieurs lettres inédites de François et de Henri, ducs de Guise, qu'il vous a communiquées, que Guise ne médita point le massacre; mais son opinion est que le duc ne fit rien pour prévenir cette catastrophe; qu'il n'agit que lorsque l'affaire était très-avancée; de sorte que l'on peut, dit-il, en conclure qu'il n'était pas fâché que les protestans de ce pays reçussent une correction qui pût éloigner leur prêche, mais sans avoir l'intention de faire une boucherie: il ajoute qu'il est évident que les gens de Guise furent les agresseurs. La correspondance recueillie par votre confrère est insérée dans le quatrième volume de vos mémoires, page 133, avec un supplément, page 485.

La fièvre jaune, ce fléau qui a joué, dans ces derniers temps, un role si marquant sur les deux hémisphères, (1) est-elle une maladie moderne? Selon M. Moreau de Jonès, qui a long-temps habité l'Amérique, cette maladie était inconnue avant l'an 1494. Votre confrère vous a, sur ce sujet, communiqué ver-

(1) M. Moreau de Jonès a constaté qu'en 325 années il y a eu deux cent soixante-treize grandes irruptions de la fièvre

balement son opinion dans une de vos séances ordinaires. Mais s'il faut en croire une légende qui est consignée dans la Vie des Saints, page 28, de Dom Lobineau (XVIe siècle, 25 novembre), la maladie aurait une origine bien plus reculée. En effet, on lit dans cette légende, qu'au retour de Théliaus (depuis saint-Théliau) des lieux saints, ce personnage fut promu au siége épiscopal de Landaff en Cambrie; qu'alors ce petit royaume était affligé d'une épidémie nommée en breton *y gall velen* ou *belen*, c'est-à-dire *la peste jaune* ou *jaunisse empestée*, parce qu'alors ceux qui en étaient empestés mouraient teints de cette couleur. C'est à M. Mangourit que vous devez la connaissance de ce fait, et votre confrère a pensé, en vous le communiquant, que les médecins français, anglo-américains et espagnols ne sauront pas mauvais gré au copiste du légendaire de Saint-Théliau, de leur avoir mis sous les yeux les symptômes de la fièvre jaune, qui, au XVIe siècle, désola une partie de l'Angleterre.

LANGUES, IDIOMES, PATOIS. — La branche de la littérature française qui est relative à l'histoire de la patrie, l'étude des chartes et des manuscrits, avait autrefois de zélés investigateurs dans la studieuse congrégation des bénédictins de Saint-Maur : leurs

jaune, dont cent trente-six sous la zone torride et cent trente-sept sous la zone tempérée boréale. — Dans une autre notice imprimée, le même confrère a donné des détails sur la maladie pestilentielle importée aux îles de France et de Bourbon, et désignée sous le nom de *Cholera morbus* de l'Inde.

recherches étaient alimentées dans presque toutes les capitales de province, par des dépôts d'archives renfermant les fondemens du droit public de ces provinces, et même l'origine d'un grand nombre de leurs propriétés privées; des gardiens salariés savaient lire et traduire les chartes confiées à leurs soins. Par l'effet des changemens survenus depuis trente ans, les dépôts ayant été en partie dirigés sur la capitale, l'étude des chartes et des manuscrits allait être presque entièrement éteinte: le monarque éclairé qui nous gouverne a vu le danger; il a voulu ranimer un genre d'études indispensable à la gloire de la France, fournir à l'académie royale des inscriptions et belles lettres tous les moyens possibles pour l'avancement des travaux confiés à ses soins; et le plus sûr de ces moyens étant de créer une école des chartes, une ordonnance du 22 février 1821 en a fondé une à Paris.

En attendant que des élèves dignes de l'intention du monarque soient sortis de cette école, rendons grâces aux bons et laborieux Français qui se sont modestement voués à la conservation du feu sacré, à ces hommes qui, pour me servir des paroles du ministre qui nous présidait, il y a deux ans, ont assez cultivé cette poussière pour l'empêcher de périr.

En première ligne, je citerai M. Charles Pougens, membre de l'institut, qui vous a adressé un exemplaire de son *Archéologie française* ou *Vocabulaire des mots anciens tombés en désuétude, et propres à*

être restitués au langage moderne, accompagné d'exemples tirés des écrivains français des XIIe, XIIIe, XIVe, XVe, *et* XVIe *siècles, manuscrits ou imprimés* (1). L'auteur a placé à la fin du second volume un choix assez sévère de plusieurs mots employés par les grands écrivains qui ont illustré les siècles de Louis XIV et de Louis XV, et qui ne se trouvent point dans le dictionnaire de l'académie française, édition de 1762, la seule qui soit classique, et il a cité les passages. Votre confrère a aussi sous presse en ce moment, à l'imprimerie royale, son *Trésor des origines*, format in-folio, ouvrage auquel il travaille depuis 50 ans.

Je citerai aussi M. Legonidec, qui a fait paraître à Angoulême le dictionnaire celto-breton ou breton-français (2), ouvrage attendu depuis long-temps, et qui justifie l'espoir des savans.

MM. Pougens et Legonidec ne sont pas les seuls qui aient coopéré, depuis votre dernière séance publique, à vos recherches sur les idiomes et les patois de nos provinces. Vous avez reçu du département du Jura un travail qui vous a paru très-bien fait sur la langue rustique et populaire du Jura, par M. Monnier, conservateur des antiquités du même département, c'est un vocabulaire du patois du pays; de celui du Haut-

(1) Un volume, in-8°; Paris, 1822.

(2) Un volume in-8°, Angoulême, 1821, petit-texte, grande justification. Prix, 7 francs; au bureau de l'Almanach du Commerce, rue J.-J. Rousseau, n°. 20.

Rhin, une liste de 309 mots proposés par l'académie celtique, dans sa séance du 24 vendémiaire an XIV, mis en patois de Dommartin près de Remiremont, département des Vosges, et la parabole de l'enfant prodigue, mise en patois de Bussang, Dammartin et Gerardmer, par un de vos correspondans, M. Richard, contrôleur des contributions indirectes à Altkirch; du département de la Moselle, des recherches sur l'étymologie des noms de lieux et autres dans l'arrondissement de Thionville, par M. Teissier; du département de la Manche, des recherches sur les anciens noms des lieux en Normandie, par M. de Gerville.

M. Mangourit s'est occupé de la recherche des mots de la langue bretonne, qui ont passé dans la langue française, telle qu'elle est parlée dans le département d'Ille-et-Vilaine, manuscrit de 45 pages.

Une nouvelle édition (1) du dictionnaire languedocien de l'abbé de Sauvages, nouvellement publiée par son neveu, M. d'Hombre Firmas, maire à Alais, contient un recueil des principales fautes que commettent, dans la diction et dans la prononciation française, les habitans des provinces méridionales connues autrefois sous la dénomination générale de *Languedoc*; vous vous êtes félicités de reconnaître dans l'auteur un de vos correspondans, et avez applaudi au plan et à la distribution d'un ouvrage où l'on trouve, avec

(1) Nouvelle édition, revue, corrigée, augmentée, précédée d'une notice biographique sur la vie de l'auteur, par son neveu L. A. D. F. Deux volumes, in-4°; Alais, 1821.

l'explication de bien des termes de la langue romane ou de l'ancien languedocien, celle de beaucoup de noms propres, autrefois noms communs dans l'ancien langage; qui est enrichi, dans plusieurs de ses articles, de remarques critiques, historiques, grammaticales, d'observations physiques et d'histoire naturelle, et suivi d'une collection de proverbes languedociens et provençaux. Ce livre peut aider beaucoup à l'intelligence des poètes troubadours qu'on n'a pas encore traduits complétement. Le paragraphe intitulé : Remarques sur la prononciation languedocienne, est un morceau curieux.

Nous avions depuis long-temps de M. L. Dubois, résidant aujourd'hui à Lisieux, des recherches sur l'étymologie et l'emploi des locutions et des mots qui se sont introduits ou conservés dans le département de l'Orne, et qui n'appartiennent point à la langue française de nos jours : ces notes sont insérées dans le Tome V des mémoires de l'académie celtique, pages 39 et 173. Votre confrère vous a adressé un supplément à ces recherches qui n'embrassent encore, ainsi que les premières notices, que les lettres A, B, C, D, E, F, G. Le même auteur vient de publier une édition des Vaux de Vire d'Olivier Basselin, poète normand du commencement du XVe siècle, et il les a fait suivre d'un choix d'anciennes chansons normandes inédites, publiées avec des dissertations, et parmi lesquelles M. Leprévost a retrouvé la traduction d'une romance mauresque. Un autre homme de lettres du même département, M. Pluquet de Bayeux,

a publié le prospectus d'une édition du roman du Roux, par Robert Wace. Son manuscrit, qu'il a enrichi d'un grand nombre de notes, est, selon lui, le plus complet qui existe. M. Pluquet est à la recherche de tout ce qui reste encore de traces des langues du nord dans le petit pays qu'il habite. Depuis plusieurs années, il en recueille, de la bouche même des villageois, une foule de mots, de traditions, de contes et de proverbes, qui peuvent jeter quelque lumière sur le séjour des Saxons dans le Bessin, et sur les mœurs et les usages des anciens Normands. Son travail est déjà assez avancé pour qu'il ait pu le communiquer à un jeune Suédois, savant fort versé dans les antiquités normandes, qui y a trouvé des choses curieuses sur la langue et la mythologie scandinaves: en attendant qu'il puisse vous communiquer son travail, M. Pluquet vous a adressé une notice qui doit y servir d'introduction; elle est sur le patois du Bessin.

Un fabliau, intitulé *d'un homme et de sa femme*, vous a été communiqué par M. Roquefort: votre confrère l'a extrait d'un manuscrit qui provient de la bibliothèque du collége de Navarre, et dont le sujet est analogue à celui de la matrone d'Ephèse.

Toutes les langues du monde ont entre elles des points de contact plus ou moins sensibles. Dans un ouvrage danois de M. Miller, relatif à la langue islandaise, l'auteur a comparé l'islandais à différentes langues mortes et vivantes, entre autres au français. M. Depping a étudié, dans l'ouvrage de M. Miller,

cette dernière analogie, et il vous a déclaré qu'elle lui paraît faible et quelquefois forcée.

Plus heureux que le philologue danois, M. Duponceau, à Philadelphie, vient d'enrichir d'amples annotations sur les anciens dialectes du continent de l'Amérique septentrionale, la grammaire, publiée par M. Pickering (1), de la langue qui a été parlée par les Indiens du Massasuchets jusqu'au milieu du dernier siècle. M. Duponceau a surtout envisagé ces dialectes dans leur rapport avec les langues de l'Europe, et traité dans un autre ouvrage, qui est tout entier de lui, de la nécessité d'un système uniforme d'orthographe pour les langues indiennes de l'Amérique septentrionale.

Nous connaissons les recherches historiques de M. de Penhouet sur la Bretagne. Dans le nombre des monumens qu'il a consultés, il n'a point oublié le langage conservé dans le pays : son attention s'est fixée sur des caractères hiéroglyphiques trouvés dans un tombeau du Morbihan dont il a donné le dessin. L'auteur a cru y reconnaître de l'analogie avec des hiéroglyphes égyptiens qui servent à M. Jomard, pour établir le système numérique des habitans du Nil; et il en tire la conjecture que la langue bretonne pourrait bien être d'origine africaine.

Un fait digne de remarque est invoqué par M. de Penhouet à l'appui de cette opinion : une dame gal-

(1) On avait bien une première édition de cette grammaire, publiée par John Elliot, en 1666, mais cette édition était devenue extrêmement rare.

loise, du nom de Logie, femme du consul anglais à Alger, entendit un jour au bazar, ou marché de la ville, des Maures de l'intérieur de l'Afrique parler un langage si ressemblant à celui de son pays, qu'elle comprit en partie leur conversation et se fit entendre d'eux.

M. de Penhouet pense qu'il est facile de vérifier ce fait : il voudrait que les deux gouvernemens anglais et français envoyassent sur les lieux un Bas-Breton et un Gallois, et la proposition paraît avoir été appuyée par M. le préfet du Morbihan. En attendant l'issue des démarches qu'il croit possible de faire efficacement à cet égard, M. de Penhouet, qui tenait cette anecdote d'un savant Anglais, M. Greatherd, ayant, pendant son séjour à Paris, en 1820, appris que ce vieillard existait encore, se hasarda de lui écrire pour obtenir de lui quelques détails. Les vrais savans sont communicatifs ; votre confrère ne fut donc point trompé dans son attente.

C'est à un négociant digne de foi du pays de Galles, habitant la ville de Londres, que le fait a été d'abord raconté par madame Logie elle-même. Ce négociant en fit part à M. Owen, auteur d'un dictionnaire gallois et anglais, et éditeur de l'archéologie du pays de Galles. M. Owen raconta le fait à M. Greatherd. Ce dernier convient, dans sa lettre, qu'il peut y avoir de l'exagération dans la manière dont le fait est raconté ; mais il établit que madame Logie aura bien certainement entendu prononcer par ces étrangers, à Alger, des mots qui ressemblent à ceux du pays

de Galles, et qu'elle en aura articulé elle-même, qui auront été entendus par eux, et il continue dans des termes qui ne permettent pas de prendre le change sur son opinion sur ce point important. « Durant quatorze ans écoulés depuis que j'ai lu « ma lettre devant la Société des Antiquaires de « Londres, je n'ai omis, dit M. Greatherd, aucune « occasion de poursuivre mes recherches sur le su- « jet en question, et je suis entièrement convaincu « que le welche ou gallois, l'ancien irlandais, la « langue des montagnards d'Écosse, le cornwallois « viennent originairement d'Afrique. »

Toutefois, M. Greatherd ne croit pas que les Berebères et les Shallkes, qui habitent le nord de l'Afrique, soient ceux qui ont conservé un langage semblable aux dialectes anciens parlés sur les côtes des îles britanniques. Il va plus loin; il dit que les traditions galloises s'accordent à ce qu'on ait conservé le souvenir des émigrations africaines, ainsi que des lieux d'où elles étaient sorties. Il désigne l'ancienne Laphrura, aujourd'hui Leaphres: selon lui, il faut se reporter aux temps qui ont précédé la fondation de Carthage, et l'on sait que les Phéniciens ont possédé l'Égypte 1500 ans sous la domination des rois pasteurs.

Deux autres de vos confrères avaient, sans s'en douter, préludé à ces conjectures de M. de Penhouet sur l'origine africaine de la langue bretonne.

Le premier est M. Zenon Pons, qui a essayé de prouver que les Égyptiens sont venus dans les Gaules:

il appuie cette opinion sur les conjectures de quelques auteurs modernes, sur la conformité de quelques dogmes admis chez les deux peuples, et sur des monumens antiques égyptiens, découverts dans certaines contrées de la Gaule.

Le second est M. Rallier de Fougères qui, étonné de trouver une ville de Carnac dans une petite partie de l'espace qui couvrait autrefois Thèbes aux cent portes, examine si les Venètes, qui étaient navigateurs, n'auraient pas connu cette cité célèbre, et cherché à reproduire chez eux les accessoires gigantesques du temple égyptien de Carnac.

En attendant que des circonstances favorables aient procuré les vérifications invoquées par M. de Penhouet, un de ses compatriotes, qui est aussi votre confrère, M. Guenveur, ancien colon, domicilié à Plouégat-Guérand, près de Morlaix, vous a donné les moyens de consigner dans votre collection un monument respectable du langage breton, tel qu'il est parlé actuellement, en vous adressant un exemplaire de la traduction de la charte constitutionnelle et des couplets qui y sont analogues, ouvrage qui a fait le plus grand plaisir à tous les cultivateurs bretons. Ce nouvel hommage rendu au pacte fondamental des Français n'est pas le seul dont vos travaux se trouvent honorés. M. Jaley, ancien membre de l'académie celtique, vous a offert, par l'entremise de M. Lenoir, un cliché qui représente le roi remettant la charte à la France, avec cette inscription : *Charta constitutionis à rege tra-*

dita, 4 *jun*. 1814; et pour légende: *Fundamenta libertatis publicæ*.

M. Lepileur a présenté à la Société un exemplaire d'un ouvrage de sa composition, ayant pour titre : Tableau synoptique de mots similaires qui se trouvent dans les langues persanne, sanskrite, grecque, latine, méso-gothique, islandaise, sueo-gothique, suédoise, danoise, anglo-saxone, celto-bretonne ou armorique, anglaise, alémanique ou francisque, haut-allemande et bas-allemande, précédés d'une grammaire analytique du persan; de comparaisons des parties constitutives de ces langues et d'un Essai sur l'analogie des mots persans entre eux et avec ceux de plusieurs idiomes : un volume in-8° imprimé en Hollande.

Le même confrère vous a donné lecture de plusieurs parties d'une histoire de la littérature belgo-hollandaise dont il s'occupe, accompagnée de l'analyse des principaux ouvrages écrits dans la langue des Pays-Bas, et de traductions fidèles des morceaux les plus remarquables en tout genre, ouvrage qui n'existe pas même dans la langue hollandaise.

M. Langlès, l'un de vos vice-présidens, a fait hommage à la Société d'un exemplaire de sa traduction des voyages chez les Marathes, de feu M. Tone, colonel d'un régiment d'infanterie marathe. Ce volume est le Tome VI[e] de la collection portative des voyages traduits de différentes langues orientales et européennes; il reçoit un grand prix des notes sur l'histoire, le gouvernement, les mœurs et les usages

des Marathes que le traducteur y a ajoutées en forme de glossaire.

Des recherches sur la dénomination allemande du soleil et de la lune, par M. Auguis, ont obtenu place dans le 5e volume de votre collection; vous avez aussi reçu l'hommage, de la part de l'auteur, M. le comte de Fortia-d'Urban, votre confrère, d'un nouveau système bibliographique mis en usage pour la connaissance des encyclopédies, en quelques langues qu'elles soient écrites, terminé par une ample table alphabétique et analytique des matières (Paris, 1821), et, de la part de M. Michel Berr, une brochure de six pages de sa composition, intitulée : De la littérature hébraïque et de la religion juive.

Deux fables vous ont été lues par M. Desgranges, ainsi qu'un fragment de poésie indienne, intitulé : L'Ermitage de Candou, traduit du sanskrit, par M. de Chezy, membre de l'Institut.

M. Dulaure vous a communiqué la copie d'un fragment d'un hymne ancien, slavo-roussien, et de la réponse d'un prêtre de Novogorod, du ve siècle. Voici la traduction littérale qui accompagnait la copie de l'hymne :

Ne tais toi, Boyan, chante de nouveau,
Vive celui que tu as chanté :
On ne peut échapper au jugement de Velès;
On ne peut pas diminuer la gloire des Slaves;
Les glaives de Boyan sont restés sur la langue,
La mémoire de Slogor a été engloutie par les mages :

A Odin le souvenir, au Scythe le chant :
Nous jetterons du sable d'or sur le Trisna (tombeau).

Réponse du prêtre Gabor.

Après la haine, la guerre ;
Au fort, la mort :
Querelle à la richesse,
Mauvaise affaire.

Cette copie a été envoyée de Cazan par un savant Russe; l'original se trouve sur parchemin dans la collection des antiquités de M. Salacadzew. On avait d'abord pensé que les caractères en sont runiques, mais les caractères runiques ont une autre forme, et votre avis est que cette inscription est en caractères slavo-gothiques; ce sentiment a été corroboré par la communication que vous a faite M. Cocquebert-Montbret, d'un ouvrage intitulé : *Monumenta Danica ab Olao Wormio* 1646, *in-folio*, dans lequel on trouve des caractères runiques qui n'offrent aucune ressemblance avec ceux de l'inscription de Cazan. L'ouvrage d'Olaus Wormius prouve, au reste, qu'il s'est trouvé des savans qui sont parvenus à lire quelques-unes des inscriptions en caractères runiques, et qui les ont traduites en latin.

Mythologie. — Un fragment de M. Rolle, intitulé : Étymologie du mot Fabazius, Origine du culte de cette divinité, Mélanges des religions égyptiennes, phrygiennes et helléniques, a été lu par l'auteur, dans une de vosséances.

M. Barbié-Dubocage vous a entretenu des différens mémoires qui avaient été publiés jusqu'à ce

jour sur le zodiaque de Denderah; au nombre des auteurs, vous avez remarqué avec plaisir le nom de M. Lenoir. Déjà à une époque où il n'était pas encore question de l'arrivée en France de ce monument curieux de la mythologie des anciens, ce dernier confrère avait mis sous vos yeux la copie d'un tableau indien apporté en France par M. Bertin, envoyé extraordinaire, et passé depuis dans le cabinet de M. de Tersan; il vous a lu la description de ce tableau, dans lequel il croyait trouver un zodiaque qu'il comparait aux plafonds sculptés du temple de Denderah, dans la Haute-Egypte.

Mœurs et usages.—Dans un mémoire manuscrit dont il vous a fait hommage, M. le docteur Barrau de Provins a parlé avec les plus grands détails des thermes des anciens, de leurs parfums et huiles odorantes, des instrumens et ustensiles nécessaires à l'usage des bains, de la police des anciens concernant les bains, des heures des bains, des exercices tant du corps que de l'esprit que l'on pratiquait dans les bains. M. Auguis vous a prouvé que les Romains ne se servaient pas seulement d'étoffes de laine, mais qu'ils usaient aussi de linge du lin; et M. Jacob de Reims a traité, dans autant de mémoires manuscrits qu'il vous a adressés: de l'origine de la noblesse, de l'ancienne chevalerie, de la courtoisie des anciens chevaliers envers les dames, des cours d'amour, des duels et tournois, des noms des familles, armoiries et livrées.

Vous avez entendu des détails curieux sur les

usages du département de l'Eure dans les environs de Bernay, particulièrement sur ce qui se pratique dans les cérémonies du mariage, détails donnés par une dame à M. Cocquebert-Montbret qui vous a communiqué sa lettre. Cette communication de votre président a donné occasion à M. le baron de Ladoucette de vous faire connaître quelques autres usages qui existent dans le département de la Manche, et de les comparer avec ceux qui sont rapportés dans la correspondance qui vous a été communiquée. Votre confrère a tiré la conjecture qu'il y a moins de cérémonies à la rive droite qu'à la rive gauche de la Seine, ce qui l'amène à vous proposer d'ouvrir une correspondance qui vous mette à même de connaître les rapports qui existent entre les usages des Normands et ceux des Danois et des Suédois : mesure que vous avez adoptée et qui a déjà eu des résultats.

En attendant le complément des réponses aux questions que vous avez faites, nous extrairons d'une lettre de M. Leprévost de Rouen les données suivantes : Le seul usage bizarre qui se soit conservé dans le pays de Bernay (Eure), et qui s'efface par degrés, à mesure qu'on approche de la Seine, est celui de faire des feux de joie la veille et le jour des Rois, en secouant des torches et chantant à tue tête :

> Adieu Noel, bonjour les Rois :
> Douze mois passés les rois r'veny.
> Noel, Noel, il est parti,
> Sur la queue d'mi p'tite souris.
> Noel, Noel, il reviendra

Sur la queue d'un petit rat.
C'est la Barbeau, père Bourlet,
Qui a été brûlée d'un gros pet.
Adieu Noel, bonjour les Rois,
Bonjour les Rois, bonjour les Rois.

On répète surtout beaucoup et avec une gravité assez ridicule :

Bonjou (*sic*) les Rois, bonjou les Rois.

Dans les environs de Caen, les formules sont plus compliquées; on se promène sous les pommiers avec des torches allumées, et l'on croit provoquer une récolte plus abondante en disant :

Les Garçons.

A chaque branquette
Tout plein mes pouquettes.

Les Filles.

A chaque bourgeon
Tout plein mes cotillons.

Ensemble.

Si tu viens dans mon enclos
J'te brûle la barbe et l'sos.

On ne sait trop à qui s'adresse cette dernière formule. Dans les environs de Valogne, elle commence par ces mots : *taupes et mulots*, qui lèvent la difficulté; mais auprès de Caen, la formule est beaucoup plus vague. Chacun, en la prononçant, l'adresse à ses voisins, ce qui n'aurait rien de bien aimable. On pourrait croire qu'il est plutôt question de quelque être malfaisant.

Dans le département de la Seine-Inférieure, les superstitions des paysans se réduisent à peu de chose;

ils ont peur des feux follets, auxquels ils donnent le nom de *Rouge Goule*. Quelques-uns croient à l'existence de trésors cachés et à la possibilité de les découvrir, mais aussi aux dangers que la vengeance du diable doit attacher à ces découvertes; un nombre beaucoup plus petit à l'existence et à la vertu des sortiléges; les bergers même, entourés ailleurs d'un si grand respect, sont fort peu redoutés dans les campagnes.

C'est, selon M. Leprévost, dans le Calvados, la Manche, l'Orne, qu'il faut aller chercher des faits et des croyances de ce genre.

Vous devez aussi à M. de Ladoucette des renseignemens curieux sur les usages de la Brie champenoise.

Dans une contrée qui y est contiguë, M. Brayer, auteur d'une statistique du département de l'Aisne, qui va être publiée, vous a appris qu'à Villers-sur-Fère, 4 lieues de Château-Thierry, l'usage voulait qu'une jeune fille, le jour de son mariage, fût confiée à quatre personnes qui répondaient jusqu'au lendemain de sa virginité. Il n'était pas alors permis au mari d'en approcher. Si, par hasard, la mariée venait à échapper à ses surveillantes, et cédait aux empressemens de son mari, les anciens de la noce, s'érigeant en aréopage, condamnaient les quatre compagnes à une pénitence qu'elles étaient forcées de subir. La peine consistait le plus souvent à traîner dans un espace déterminé un instrument aratoire, tel qu'une charrette, une charrue, une herse.

Un autre usage, qui avait lieu le lendemain du mariage, consistait à faire porter à la mariée, le long du village, un des instrumens du métier du mari; l'épouse d'un charretier endossait la roulière et s'armait de son sceptre; celle d'un maréchal portait un marteau d'enclume, et on aurait vu de mauvais œil une mariée qui aurait refusé de s'astreindre à cette coutume. Son refus eût passé pour un mépris pour l'époux et pour la famille, et on eût tiré un augure défavorable pour son futur mariage. Ce dernier usage était pratiqué par nos ancêtres, ainsi qu'on peut le voir dans les mœurs des Germains par Tacite.

M. Dupin, ancien préfet des Deux-Sèvres, déjà connu par des travaux statistiques dont l'Institut de France a couronné le dernier, vous a adressé, avec la notice sur Parthenay et la Gastine du Poitou que vous avez insérée dans les Tomes III et IV de la collection de vos mémoires, une autre Notice sur quelques fêtes et divertissemens populaires de ces pays que vous avez également publiée, et vous devez à M. Mangourit une lettre écrite par M. Tuault sur le costume des femmes du Morbihan.

On se serait bien trompé jusqu'à présent sur l'origine des anciens troubadours du midi de la France, si on devait s'en rapporter à l'auteur d'un mémoire qui a été lu dans une de vos séances, M. Cayx, ancien ingénieur du cadastre dans le département de la Lozère; il fait venir les troubadours de l'Étrurie, et prétend qu'ils furent, dans le principe, non des

poètes chanteurs, des troubatours, d'après la signification que, depuis long-temps, on a donnée à ce mot, mais des *trouveurs*, c'est-à-dire des hommes dont la profession était de retrouver des choses perdues ou volées, et qui recevaient pour salaire ce que, dans le langage du temps, qui s'est conservé dans les montagnes du Midi, on appelle *troubadoures* (trouvailles), c'est-à-dire récompense pour la remise d'un objet perdu et retrouvé. «Qu'aoura traubat,..qu'ou me ren-« dou, que leur farai abere de *troubadoures*.» Quel que soit le sort réservé à cette opinion, mise en regard des opinions reçues, vous avez distingué les deux romances anciennes notées qui terminent le mémoire de M. Cayx; et, soit comme monumens historiques, soit comme monument du langage des habitans des montagnes dans lesquelles elles sont encore chantées aujourd'hui, vous leur avez destiné une place dans votre collection.

Contemporains des derniers *troubadours*, les *confrères de la Passion* ont fini par leur succéder. M. Berriat-Saint-Prix, qui se livre avec tant de succès à la recherche des notions historiques dont est riche la collection des chartres du ci-devant Dauphiné, vous a lu une Notice sur la célébration des mystères à Grenoble, vers la fin du XVe siècle, et donné, d'une représentation des confrères de la Passion, une description curieuse à laquelle une place a été assignée dans la collection imprimée de vos mémoires. Vous avez distingué de la même manière la cérémonie de la roue enflammée qui se répète

chaque année sur la montagne de Basse-Kuntz, arrondissement de Thionville, et dont les détails vous ont été transmis par M. Teissier, qui en a été témoin oculaire en 1822; enfin vous avez applaudi à l'idée qu'a eue, à Cambrai (département du Nord), M. Leglay, secrétaire perpétuel de la Société d'émulation de cette ville, de publier, d'après les documens puisés dans les riches archives de la métropole, une Notice sur les principales fêtes et cérémonies publiques qui ont été célébrées, depuis le XII[e] siècle jusqu'en 1789, à Cambrai.

Par les mêmes motifs, les lettres publiées par M. Henry, sur le Roussillon, sur les danses catalanes, sur les représentations des mystères et le mémoire de M. Monnier de Lons-le-Saulnier, intitulé: Vestiges d'antiquités observées dans le Jurassien, ont excité votre intérêt.

Le premier, après avoir décrit ces danses mauresques conservées en Catalogne et qui s'exécutent au bruit des castagnettes, se mêlant en cadence au son de la cornemuse et des hautbois, vous apprend que ces danses où les jolies catalanes font quelquefois des sauts alarmans pour la pudeur, n'en constituent pas moins un revenu annuel pour la caisse de la paroisse, et que ce revenu se trouve dans le prix de location des chaises qui, pendant les trois jours que durent les fêtes patronales, passent sans scrupule sur le champ de la danse, et ne rentrent ensuite dans le lieu saint, qu'après avoir assuré aux entrepreneurs de la fête profane, le privilége de

rendre le pain bénit aux grandes solennités de la paroisse. Le travail de M. Henry n'est pas moins curieux dans les détails qu'il donne sur les représentations des mystères ou comédies sacrées qu'il définit de prolixes narrations de quelques martyres de saints ou de quelque histoire tirée de l'Ancien ou du Nouveau-Testament. Il faut surtout lire ce qu'il raconte, comme témoin oculaire du mariage de Sainte-Basilice et de Saint-Julien, joué par plus de quatre-vingts acteurs, représentation qui, commencée à huit heures du soir, un dimanche, n'avait pas encore vu le rideau baissé le lundi à six heures du matin. Ce spectacle a été donné dans un village près de Perpignan, non loin de la frontière d'Espagne. Les mêmes représentations théâtrales ont encore lieu aujourd'hui dans les deux arrondissemens du département du Nord, riverains de la Lys, pays que l'on sait avoir été long-temps sous la domination espagnole: ces usages au nord et au midi de la France auraient-ils une origine commune ?

Dans son mémoire, M. Monnier vous a donné un tableau complet des mœurs et des usages de ses compatriotes, les habitans du département du Jura. Ce morceau curieux fait partie du 4e volume de votre collection. Si chaque région de la France avait un écrivain observateur aussi zélé que M. Monnier, on aurait bientôt un bon travail, et on reconnaîtrait probablement que partout l'esprit humain a ses maladies, ses infirmités. Nous y verrions surtout que la croyance aux fées, aux sorciers, aux revenans, à la baguette di-

vinatoire, aux rêves, aux pressentimens, est toujours par-ci par-là, en France, la maladie des gens que le bienfait de l'instruction n'a pu encore guérir, et un instrument productif entre les mains de ceux qui exploitent la crédulité des simples.

Il n'est pas jusqu'aux rits respectables du culte qui, en preuve de cette assertion, ne nous offrent des traditions constantes de ce qui fut pratiqué chez nos pères.

Un de vos confrères, M. Bottin, vous a cité *la diablerie* de Chaumont; c'est ainsi qu'est qualifiée, par la classe du peuple du chef-lieu et par les habitans des campagnes du département de la Haute-Marne, une cérémonie religieuse appelée *Pardon général*, lequel a été accordé à la ville par bulle du pape Sixte IV, datée de Rome du 6 des ides de février 1476, et qui se célèbre encore les jours de Saint-Jean-Baptiste, toutes les fois que cette fête coïncide avec un dimanche; la dernière célébration de cette fête a eu lieu en 1821. Elle n'est plus aujourd'hui qu'un mélange de pratiques religieuses et de récréations de familles, naguère des travestissemens, des mascarades en formaient presque le caractère principal aux yeux du peuple. Plusieurs d'entre vous, n'ont pas eu de peine à trouver de l'analogie entre cette fête et celles qui sont encore célébrées à Aix, à Perpignan et en d'autres lieux de France.

D'autres traces, bien plus frappantes encore de la bonhomie du bon vieux temps, se trouvent sur les murs de quelques églises de France; je citerai, entre

autres, les sculptures qui existent dans une église d'Ennezat, chef-lieu de canton du département du Puy-de-Dôme, sculptures obscènes dans lesquelles une habitude traditionnelle ne fait peut-être encore apercevoir aujourd'hui que des scènes mystiques du christianisme. Ces sculptures vous ont été signalées par M. Dulaure.

La tradition du forgeron invisible existe depuis long-temps à Berskire, dans la *vallée du Cheval blanc*; vous en avez eu une notice curieusepar M. Depping. Cette analyse a été faite d'après un poète moderne danois, qui en a lui-même puisé le sujet dans une saga islandaise qu'il n'a fait souvent que traduire. Votre confrère vous a aussi communiqué l'extrait d'un ouvrage anglais de M. Fosbroke, intitulé: *a Reconensia*, concernant les usages et les superstitions du comté d'Hereford, en Anglererre.

Dans un autre ordre, voici encore un monument de la crédulité. On sait que la plupart des naturalistes modernes, qui ont parlé avec quelque détail des *ammonites*, ont manqué rarement de rappeler le préjugé assez excusable qui ne laisse voir, aux yeux du vulgaire, dans ce genre de mollusques fossiles, que des serpens pétrifiés; on montrait encore, il y a cinquante ans, dans l'église cathédrale de Bayeux (Calvados), l'empreinte en creux d'une *ammonite* d'un pied environ de diamètre, qui devait être à peu près lisse et ressembler beaucoup, sans qu'on en puisse distinguer l'espèce, à celles qui sont privées également de tubercules et qui se rencontrent dans le cal-

caire de Caen, ainsi que dans les marnes bleues subordonnées au calcaire lens. Le bloc de pierre qui la contenait était au-dessus d'une petite porte pratiquée à gauche, en entrant par le grand portail, et ne semblait différer aucunement, par sa nature et sa position, de toutes celles qui sont entrées dans la construction de cet édifice, et qui sont d'un calcaire oolitique à grains très-fins, de couleur un peu rembrunie.

Au-dessous de cette ammonite très-reconnaissable, quoique indéterminable, on lisait assez difficilement ce distique latin en caractères gothiques :

Credite mira Dei serpens fuit hic lapis existans †
Sic transformatum Bartholus attulit huc.

La forme des caractères paraît être du XIV[e] siècle.

Quant à Bartholus, qui est un des plus anciens oryctophiles, c'est peut-être un des entrepreneurs ou des architectes de l'église, qui, par un hasard heureux ou un esprit plus attentif, aura remarqué ce corps singulier dans une roche calcaire où les ammonites sont aussi rares qu'elles sont communes dans les autres terrains de Normandie ; et la poésie aura consacré son étonnante découverte. En s'avançant vers Andrieux ou Vaucelles, l'heureux Bartholus, au lieu d'un serpent solitaire, en eût rencontré des familles. C'était déjà beaucoup pour ces temps d'ignorance d'avoir reconnu dans ce corps fossile un être organisé et un changement d'état qui ne pouvait d'ailleurs sembler alors que très-merveilleux. Aujourd'hui encore il règne dans l'ouest de la France des croyances et des usages singuliers qui ont rapport

à quelques coquilles fossiles, surtout à des térébratules, à des cailloux roulés. Ne sait-on pas, au reste, qu'on a cru long-temps que les belemnites avaient été lancées par la foudre, que les dents de squales, prises pour des langues de serpens (glossapitres), ont été adorées par les Éthiopiens qui y retrouvaient les cornes de leur Jupiter Ammon, douées, à leurs yeux, selon Pline, lib. XXXVII, ch. X, p. 896, de la merveilleuse vertu d'inspirer des songes divins? Ces coquilles ont été ensuite, durant de longs siècles, regardées comme des serpens miraculeusement ou naturellement pétrifiés, et paraissent avoir été offertes en *ex-voto*; aujourd'hui encore, sur les bords du Gange, elles sont consacrées au culte de Brama, que les Indiens croient caché sous cette enveloppe mystérieuse. Ces détails vous ont été communiqués par M. de Montbret.

On connaît les troubles de la fronde et les exemples frappans des vicissitudes humaines qui appartiennent à cette époque de l'histoire de France.

Le même confrère s'est donné la peine de faire un extrait de l'inventaire et du procès-verbal de la vente du mobilier du cardinal Mazarin, dressé en 1649, en vertu d'un arrêt du parlement portant confiscation; vous en avez trouvé les détails d'autant plus curieux, qu'ils se rattachent aux usages nationaux, et donnent la mesure du luxe de ce temps. Les articles de l'inventaire qui ont été choisis sont au nombre de 129. Les détails en seront consignés dans une notice destinée au VIe volume de

votre Collection imprimée. Le philosophe sourira, en trouvant, dans le mobilier d'un cardinal de la Sainte-Église, une couche d'ivoire, garnie de matelas de satin blanc, fourrés de coton; des mousquets, des cors de chasse mêlés avec les ustensiles de la messe; un drap mortuaire de serge de froc à côté des riches étoffes de l'Asie; des fourrures du Nord, des ceintures à la turque de soie mêlée d'or, et des cordons de Saint-François; une cassette richement garnie aux armes de la feue reine Marie de Médicis, et du chiffre couronné du cardinal, et dans cette cassette un éventail d'ivoire doré, un crucifix ébène et ivoire, deux éventails d'herbes ou racines de senteur, façon de Portugal.

Il existe en Espagne et dans le Roussillon une race nomade, d'origine étrangère à l'Espagne comme à la France par sa couleur, par ses manières et par ses habitudes, qui y croît et s'y multiplie, ne songeant qu'au présent, sans inquiétude sur le passé et sans souci sur l'avenir. Ce sont les Gitanos qu'on peut assimiler jusqu'à un certain point à la caste vagabonde des Bohémiens. Comme ceux-ci, ils sont enclins au vol, prédisent la bonne aventure, et s'étudient de toutes les manières à faire des dupes.

Personne n'a mieux caractérisé ces êtres parasites que l'immortel Cervantes dans sa *Nouvelle de la gitanilla*. Voici la peinture aussi vive que fidèle qu'il en trace : « Il paraît que les Gitanos sont « venus au monde seulement pour être larrons : ils « naissent de pères larrons, fraient avec des larrons, « n'étudient que pour être larrons, finalement ils

« sont larrons à toute outrance. Le goût du vol et « du larcin est tellement inné en eux qu'ils ne « s'en séparent qu'à la mort. » Voilà leur portrait moral, voici leur portrait physique : Les Gitanos sont de couleur bronzée, d'une taille au-dessus de la moyenne et bien prise, lestes, robustes, supportant toutes les intempéries du climat, couchant en rase campagne toutes les fois que leurs intérêts l'exigent. Leurs traits sont irréguliers, et annoncent une race transplantée. Ils ont la bouche très-grande, les lèvres grosses, le nez épaté et large, les pommettes très-relevées ; leurs cheveux, très-noirs, sont lisses et plats; la couleur de leur peau est très-foncée, et, s'il en est quelques-uns de moins basannés que les autres, c'est sans doute le produit d'un croisement de race.

L'académie de Madrid les définit ainsi : « *Gitanos,* « certaine classe de gens, qui feignant d'être d'ori- « gine égyptienne, n'ont aucun domicile et vont tou- « jours vagabondant. Ils trompent les gens crédules « et leur font accroire mille sornettes, en leur di- « sant la bonne aventure, qu'ils prétendent lire dans « les lignes de la main et sur les traits du visage. « Leur grande affaire est de vendre et de troquer « des ânes et autres bêtes de somme, et surtout de « voler avec beaucoup d'adresse et de subtilité. « (Dictionnaire de l'Académie, 1791). »

Cette peuplade nomade a été observée par M. Henry, dans les Pyrenées orientales. Dans un écrit intitulé : *Observations d'un voyageur sur les Gitanos*, l'auteur établit, contre l'opinion adoptée usqu'alors, que ces Gitanos sont un reste abâtardi

de ces Arabes si fiers, si valeureux qui menacèrent la liberté de l'Europe, pénétrèrent jusqu'au cœur de la France, et fondèrent en Espagne une monarchie sur les débris de celle des barbares du nord.

TRAITEMENT DE LA FOLIE. Dans un des derniers précis des travaux de la Société royale des sciences, lettres, arts, agriculture de Nancy, vous avez trouvé une note curieuse de M. de Haldat, sur un mode de traitement de l'aliénation mentale, établi depuis le moyen âge dans la commune de Bonnet, département de la Meuse, à huit lieues de Commercy.

« L'impuissance réelle ou présumée de l'art, dit l'auteur, contre plusieurs des maux qui affligent l'humanité, ne laissant de ressources aux malheureux que dans l'intervention de la puissance céleste, on a, dans tous les siècles, ouvert des asiles à l'humanité souffrante et désespérée. Les temples d'Apollon, de Diane, de Junon, d'Esculape, d'Hygie, chez les Grecs et les Romains, étaient à la fois consacrés au culte des dieux et au traitement des maladies. Celui d'Esculape à Epidaure attirait tous les incurables de l'Orient; le rocher de Leucade était fameux pour la guérison de la folie amoureuse. Quoique la religion chrétienne ait épuré les croyances et proscrit les superstitions, elle n'a pu changer le cœur humain; obligée de compatir à ses faiblesses, elle lui a laissé ce qui n'était pas incompatible avec ses dogmes sévères; et, dans presque tous les pays, on a vu des monastères, des temples, des chapelles sous l'invocation de quelque nom célèbre dans les fastes reli-

gieux, destinés à soulager, ou du moins à consoler les malheureux affectés de maux réputés incurables. Il y en avait de consacrés à la cure des scrofules, des maladies nerveuses, des maladies cutanées, de l'hydrophobie. Celui dont nous allons parler était consacré au traitement de l'aliénation mentale. » Le mode actuellement suivi remonte à une époque fort éloignée.

Ce traitement, uniforme pour les aliénations de toute nature, s'exécute sous le nom de neuvaine. L'église du village est le lieu où ces malheureux sont reçus et traités. Ils y sont placés dans une loge à Clairevoie, qui les sépare des assistans. Ils ne sont soumis à aucune violence, mais soigneusement gardés et astreints à une diète débilitante.

La neuvaine a trois périodes pendant lesquels les malades doivent être séparés de leurs familles, et placés dans une situation nouvelle, imposante et propre à changer l'ordre vicieux de leurs pensées et de leurs affections. Pendant le premier période, le malade est conduit processionnellement chaque jour à une fontaine placée hors du village, où il reçoit des projections d'eau froide, puis exercé à quelques pratiques de dévotion, ensuite on le séquestre le reste du jour. Pendant le second période, outre le régime adopté et l'isolement, on a recours à la saignée, à moins que l'éxaltation ne soit assez modérée pour s'en dispenser; mais pendant la durée des trois jours il est placé dans un berceau de bois solide, et y est retenu par des liens qui maîtrisent tous ses mouve-

mens. Ce berceau permet de le soumettre à des oscillations plus ou moins rapides, selon que l'on a à combattre une démence plus ou moins violente. Rendu à la liberté dans sa loge, pendant le cours du troisième période on réitère les mêmes cérémonies et les mêmes exercices que dans le premier, et on recommence la neuvaine si elle a eté sans succès.

A Saint-Bonnet, les dix douzièmes des malheureux qu'on a présentés ont recouvré la raison, tandis que dans les hôpitaux les plus savamment dirigés on ne guérit pas au-delà de la moitié des malades admis. Il est vrai que les aliénations les plus ordinairement incurables, telles que l'idiotisme, la démence invétérée et la manie au dernier degré de fureur, n'y sont pas ordinairement présentées. M. de Haldat, qui fait cette observation, pense aussi que les berceaux de coaction sont, plus que la plupart des procédés de cet ordre, propres à faire sentir au maniaque l'influence d'une force supérieure capable d'enchaîner ses volontés désordonnées et de maîtriser les mouvemens impétueux qui le dominent.

Administration intérieure de la Société. — Après avoir rendu compte des travaux de la Société, je dois dire un mot de son administration. Depuis sa dernière séance publique, elle a fait de bonnes acquisitions. Au nombre de ses membres résidens sont venus siéger M. Berriat-Saint-Prix, professeur à l'école de droit de Paris, connu par ses travaux de statistique et d'histoire; M. Rolle, bibliothécaire de

la ville de Paris, auteur d'un ouvrage sur le culte de Bacchus et les mystères des anciens, qui a remporté le prix décerné par l'académie des inscriptions et belles-lettres en 1819; MM. Jorand, auteur, dessinateur et lithographe, et Villemain, auteur, dessinateur et graveur, qui tous les deux consacrent leurs talens à l'illustration de la France de tous les âges, le premier, en préparant la publication, sous le titre de *Sièeles de la monarchie française*, d'un ouvrage dans lequel on verra les monumens les plus marquans de la France, reproduits en près de 400 lithographies exécutées par lui-même, rangées par époques et classées avec cette clarté qu'on n'a pas encore obtenue pour certaines sortes de monumens; le second, en s'attachant à la publication des monumens français inédits, pour servir à l'histoire des arts, des costumes civils et militaires, armes, armures, instrumens de musique, meubles de toute espèce et décorations intérieures et extérieures des maisons, rédigés, dessinés, gravés et coloriés à la main, d'après les originaux. Deux membres résidens, MM. Bail et Heiberg, qui ont quitté la capitale, vous ont demandé et vous leur avez accordé de devenir correspondans. Vous vous êtes en outre donné dix-neuf correspondans nouveaux; savoir : dans le département de l'Aisne, M. Lemaistre, inspecteur des poudres et salpêtres, en retraite à la Fère, connu de vous par de très-bons mémoires sur les antiquités de son pays; dans le département du Nord, M. Duthillœul, jeune et laborieux littérateur qui paraît s'être livré de préférence

aux recherches qui ont pour objet l'illustration du beau département du Nord, et dont les essais (1) lui ont déjà valu des palmes académiques; dans la Seine-Inférieure, MM. Leprévost, que le département se félicite de compter au nombre des membres de sa commission pour la recherche et la conservation des monumens anciens, Langlois, du Pont-de-l'Arche, domicilié à Rouen, artiste et littérateur tout à la fois, dont la plume et le crayon faciles sont consacrés aux monumens du pays, et en ont déjà reproduit plusieurs, et Delaquerrière, négociant à Rouen, auteur d'une très-bonne Description historique des maisons de Rouen les plus remarquables par leur décoration extérieure et par leur ancienneté (2); dans le département de la Moselle, M. Devilly, de Metz, qui s'occupe avec fruit de la géographie et de l'étude des monumens anciens de son département; dans le Haut-Rhin, M. de Golbery, conseiller à la cour royale de Colmar, qui sait allier le culte des muses aux graves devoirs de la magistrature, et s'occupe spécialement de la recherche de tous les monumens antiques et du moyen âge des Vosges et des bords du Rhin; dans le département de Seine-et-Marne, M. Opoix, inspecteur des eaux minérales de Provins, à qui sa ville natale

(1) Éloge de Jean de Bologne, natif de Douai; éloge historique de Franqueville, natif de Cambrai, couronnés en 1820 et en 1821 par la Société d'agriculture de Douai, et par la Société d'émulation de Cambrai, in-4°.

(2) In-8°, orné de 21 sujets inédits, par E. H. Langlois.

doit plusieurs dissertations imprimées sur ses antiquités ; dans le Doubs, M. Duvernois, juge de paix, l'un des hommes qui connaît le mieux les antiquités de son département ; dans le Jura, où vous n'aviez pas encore de correspondant, M. Monnier, conservateur des antiquités, qui vous a déjà donné des preuves réitérées de son activité et de son zèle ; dans le département du Rhône, où vous n'aviez pas encore de correspondant, M. Artaud, créateur et conservateur du musée de Lyon, dont il a publié la description, et auteur de plusieurs mémoires savamment écrits sur différens points d'archéologie ; dans les Pyrénées-Orientales, où vous n'aviez pas de correspondant, MM. Jaubert de Passa, riche propriétaire, auteur d'excellens ouvrages sur les antiquités et l'économie publique, et d'un mémoire sur Empurias, mémoire qui commence le 5e volume de votre Collection, accompagné d'excellentes lithographies exécutées par lui, et M. Henry, auteur de mémoires très-curieux sur les antiquités et les usages des Pyrénées-Orientales ; dans la Haute-Loire, où vous n'aviez pas de correspondant, M. Magon-Delalande, inspecteur des domaines au Puy, qui le premier paraît s'être occupé des monumens nombreux que renferme le département dans lequel il est employé ; dans le département du Cantal, M. Deribier, maire d'Ides, qui prépare un dictionnaire topographique de son département, et vous a fourni, sur des découvertes archéologiques, un mémoire que vous avez jugé digne de l'impression ; dans la Haute-Vienne, où vous

n'aviez pas de correspondant, M. Allou, ingénieur au corps royal des mines, dont l'institut vient de couronner la Description, publiée en 1821, des monumens des différens âges observés dans le département de la Vienne ; dans la Sarthe, M. Daudin, ancien ingénieur en chef, conservateur des monumens d'antiquité du département de la Sarthe et du muséum du Mans; dans la Manche, M. de Gerville, membre du conseil général du département, que ses études et ses goûts ont particulièrement porté vers la science archéologique et l'histoire naturelle. Vous avez aussi fait une acquisition heureuse en accordant le brevet de votre correspondant à Odessa, empire de Russie, à M. le colonel Stempkowsky, déjà correspondant de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres de l'institut, qu'un long séjour en Crimée a mis a même de fouiller une terre encore vierge pour l'archéologie, qui s'est formé une riche collection de médailles recueillies dans le Bosphore Cimmérien, et a publié lui-même en français une Dissertation sur celles de Rhadameadis, roi inconnu de cette contrée, découvertes en Tauride en 1820.

Pourquoi faut-il qu'à côté de jouissances viennent presque toujours se placer des regrets? Dans la même période de temps que nous venons de parcourir, vos rangs se sont dégarnis ; quatre correspondans ont été moissonnés par la mort. M. Pavée-de-Vandeuvre dans l'Aube ; M. Viguer-Lestagnot dans l'Aude ; M. Mazet de Poitiers ; M. Bruant dans le département de l'Ain. Une fleur a été jetée sur la tombe du premier, dans une de vos séances, par son compatriote M. le docteur

Doë; le second, décédé à Narbonne à l'âge de 88 ans, était un homme versé dans la connaissance des langues anciennes, et environné de l'estime publique, la collection des chartes, diplomes et chroniques, commencée par D. Fouteneau, pour servir à l'histoire du Poitou, atteste les connaissances solides de M. Mazet : elle sera pour lui comme elle était déjà pour les bénédictins, ses savans confrères, un monument durable de gloire littéraire. Quant à M. Bruant, travailleur infatigable autant qu'excellent citoyen, tous ses momens étaient partagés entre l'administration et l'étude; emporté presque au printemps de sa vie, il a laissé assez de travaux littéraires et archéologiques pour embellir une longue carrière. Et Lescallier et Volney qui ne sont plus!!!.. Pardonnez, Messieurs, si je rouvre des plaies encore mal fermées. En perdant M. Lescallier, l'ordre social s'est vu privé d'un philanthrope cosmopolite qui ne rêvait que bien public, dont toutes les pensées comme toutes les actions étaient dirigées vers l'avancement des sciences économiques et littéraires, et vous, un confrère qui a eu la première idée des relations si utiles qui viennent de s'établir entre la Société royale des Antiquaires de France et les Sociétés littéraires des États-Unis (1): avec Volney

(1) La Société vient de recevoir, accompagnés des lettres les plus obligeantes, les Mémoires de la Société philosophique américaine, Tome I, *Philadelphie* 1819; les Mémoires de la Société des antiquaires américains, *Worcester* 1820, Tome I, in-8°; la Grammaire des Indiens de Massachusets, et elle a

a disparu un grand talent; en lui, les lettres ont perdu un de leurs vétérans, les sciences philosophiques un flambeau, l'institut de France une de ses colonnes : par la mort de MM. Lescallier et Volney, la Société royale des Antiquaires de France est restée veuve de deux fondateurs dont elle s'enorgueillissait.

Il en est de l'institution nationale, qui tend à nous garantir la longue jouissance de l'héritage des siècles passés, comme de toute autre institution nouvelle qui a un but utile : ses premiers pas sont incertains, entravés; la prévention, l'insouciance, la cupidité, l'ignorance opposent de toutes parts une force qui souvent est plus que de la force d'inertie. Ce cri de détresse que poussa vers vous, dès 1811, un de vos correspondans (1), du milieu des débris de pierres levées, restes du druidisme mis récemment en pièces comme des blocs grossiers, et à la vue des restes de l'amphithéâtre que démolissaient journellement les paysans sur le sol de Drevey (2), vous l'avez vous-même poussé vers vos correspondans dans votre circulaire du mois de juillet dernier, et ce n'était pas sans motifs. En effet, malgré l'appel à la conservation fait par la Société royale des Antiquaires de France, par l'académie des inscriptions

envoyé en retour aux deux Sociétés étrangères les huit volumes de sa Collection et un exemplaire de la Grammaire et du Dictionnaire breton, de Legonidec, un de ses correspondans.

(1) M. Bérard, de Pont-Lieue, près du Mans.

(2) Ville antique, dont on reconnaît encore les ruines, sur le bord du Cher.

et belles-lettres, par le gouvernement lui-même, on détruit encore tous les jours. Les réponses que vous avez reçues vous en ont donné l'affligeante certitude. Ainsi, dans les arrondissemens de Mortagne et d'Argentan, au département de l'Orne, trois *dolmen* ont été enterrés depuis quelques années. On a vu, en 1821, près de Glos-la-Ferrière, à 2 lieues de l'Aigle, creuser l'énorme fossé dans lequel on devait jeter un dolmen qui était sur le bord; on a déjà essayé plus d'une fois, à diverses époques, de renverser et de casser le bel autel druidique de la Ferté-Fresnel, sur lequel M. Leprévost de Rouen a donné une note à la Société. Les paysans n'ont pas pu en venir à bout : ils ont seulement arraché deux supports de cette table sacrée de nos aïeux, dont la position se trouve par-là dérangée ; c'est M. Vaugeois qui de l'Aigle vous a donné cet affligeant avis.

De tous les ennemis de ces monumens, antique héritage de nos pères, votre confrère n'en connaît pas de plus dangereux que les entrepreneurs des grandes routes qui, depuis cinq ou six ans, se sont avisés de faire sauter et briser avec la mine ces pierres monumentales pour en transporter les fragmens sur les chemins. Déjà, depuis trois ans, ils ont détruit la pierre tournante de Morancez, et le beau *cromlech* de Gellainville, près de Chartres, deux monumens décrits dans les mémoires de l'académie celtique ; des deux grosses pierres de *Saint-Martin* et *du Diable* de la vallée de Bretigny, sur lesquelles était l'empreinte d'un pied de cheval et celle de la

griffe du diable, il ne reste plus que des débris Deux armées acharnées l'une contre l'autre s'étaient battues, en 1360, autour de ces monumens, et les avaient épargnés: ce que le temps et les guerres avaient respecté pendant des siècles, a été détruit par l'avide ignorance; même sort est arrivé à un dolmen qui se trouvait à une lieue de Mortagne: les débris en sont aujourd'hui disséminés sur la route d'Alençon à Mortagne. Ainsi, dans le département de la Charente-Inférieure, M. le baron Chaudruc de Crazannes gémit sur la destruction des monumens de l'antiquité et de ceux du moyen âge « dont vous « vous plaignez, dit-il, avec tant de raison; il inté- « resse, autant que possible, l'autorité à leur conser- « vation; mais, ajoute-t-il, malgré cette surveillance « et ces précautions, on détruit beaucoup de choses « ici comme ailleurs, et souvent je suis averti trop « tard. Le marbre et la pierre sont la proie des ma- « çons, les divers métaux de l'orfévre ou du chaudron- « nier: il faut combattre à la fois l'intérêt, l'indiffé- « rence, l'ignorance, un zèle faux et exagéré qui mutile « comme aux premiers siècles du christianisme. Les « monumens de l'ancien culte, les sculptures des « encadremens de portes des vieilles maisons (par- « ticulièrement de celles du XVIe siècle) disparais- « sent presque toujours lorsqu'on fait rebâtir ces édifices. » Il est dans l'ordre, sans doute, que le propriétaire, dont la maison menace ruine, se conforme, en rebâtissant, aux réglemens locaux sur les alignemens; il est bien aussi, qu'il profite de l'occa-

sion d'une restauration nécessaire pour se procurer, par l'élargissement des ouvertures, le jour et l'air dont les premiers architectes avaient été avares, et ces avantages ne peuvent souvent s'obtenir qu'en sacrifiant quelques ornemens précieux sous le rapport de l'art; mais, dans ce cas, pourquoi, dit avec raison M. de Crazannes, ne pas prendre ou faire prendre des dessins exacts de tout ce qui mérite d'être conservé?

Le marteau n'est pas le seul ennemi qui vous soit signalé; une autre conspiration contre nos vieux monumens est celle de la cupidité qui les soutire à vil prix des mains de possesseurs ignorans pour les livrer au creuset du chaudronnier ou de l'orfévre. A *Nasium*, par exemple, les fouilles continuent à être faites, mais elles le sont par les habitans des communes voisines et de la manière la plus vicieuse. L'appât du gain seul dirige les travaux; l'or, l'argent, les ustensiles, les médailles, les pierres gravées, sont les objets qu'on recueille avec soin; mais on néglige les fragmens de statues, les fondations de bâtimens, les inscriptions éparses, les peintures à fresque, les marbres, les débris de mosaïque, les sépulcres, les restes d'aquéducs. Sur quelques autres points des départemens de l'Est, il n'est pas rare de rencontrer des spéculateurs ambulans qui accaparent les monumens pour les porter à l'étranger : la plainte vous en a été faite par M. Riboud, de Bourg; elle a été répétée par M. Leprévost qui, de Rouen, a exprimé le regret bien français avec lequel il voit nos anti-

quités, celles surtout qui appartiennent au moyen âge, passer chez nos voisins. Il vous a cité ce qui est arrivé en dernier lieu à Jumiège, où, pour la misérable somme de 300 fr., on a compromis la solidité du clocher; les propositions qu'on avait faites pour acquérir le droit d'enlever les ornemens de l'hôtel du Bourgtheroude (1) et l'indignation avec laquelle a été repoussée l'offre de 30,000 fr. faite pour les bas-reliefs *du Camp de Bras-d'Or*.

Voilà, Messieurs, le côté ingrat du compte que j'avais à vous rendre, et j'aurais, dans la crainte d'aggraver les louables inquiétudes manifestées dans le sein de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-lettres de l'Institut, dans sa séance du 19 juillet 1822, hésité d'esquisser à vos yeux un tableau si affligeant, si je n'avais à vous faire voir que, s'il est beaucoup d'élémens de destruction des monumens antiques, il existe encore plus, à votre connaissance, d'élémens de leur conservation : car, sans parler de cette ligue tacite et sacrée qui existe entre le premier corps savant de l'État et la Société

(1) L'hôtel du Bourgtheroude à Rouen est un monument à la conservation duquel s'intéressent tous les amateurs des belles antiquités du moyen âge : malgré vos vœux exprimés à plusieurs reprises, vous avez acquis la certitude que cet édifice ne peut devenir, dans le moment actuel, la propriété ni du département ni de la ville, et que sa conservation ne doit être attendue que de la volonté du propriétaire privé, ordinairement moins intéressé que l'administration à la conservation de ces sortes de monumens.

royale des Antiquaires de France, sous l'égide d'un gouvernement dont la volonté bien connue est de conserver; sans parler de ces encouragemens qui partent directement du trône pour aller soutenir les travaux des antiquaires en les honorant; combien, dans les départemens, ne comptons-nous pas d'auxiliaires actifs et dans ces commissions créées par MM. les préfets dont l'objet est la recherche des monumens anciens de tous les âges, et dans ces agens institués exprès pour la conservation de ces monumens! Il est aujourd'hui peu de départemens qui n'aient leur commission d'archéologie, composée de citoyens instruits et zélés, tous peuvent compter un conservateur qui presque toujours est au nombre de vos correspondans: et voyez avec quel soin ces missions si nationales sont remplies, avec quelle bienveillance elles sont secondées par l'autorité.

Et d'abord chaque session des conseils généraux de département amène des votes de fonds pour la restauration des monumens historiques et religieux, pour le triage et le classement des anciennes archives, pour la recherche et la conservation des antiquités de tous les âges: l'analyse imprimée des derniers de ces procès-verbaux cite, entre autres, les conseils généraux des départemens des Hautes-Alpes, de l'Allier, des Ardennes, du Calvados, de la Charente, de la Côte-d'Or, de la Dordogne, du Doubs, d'Eure-et-Loir, du Finistère, du Gard, de la Gironde, d'Ille-et-Vilaine, de Loir-et-Cher, de la Loire-Inférieure, de la Marne, de Saône-et-Loire,

de Seine-et-Oise, du Var, de Vaucluse, de la Vendée, de la Haute-Vienne et des Vosges, à la sollicitude desquels la France va devoir le déblaiement du cirque d'Orange, de la maison carrée de Nîmes, la restauration de l'antique aquéduc d'Arcier, celle de la tour de Creisques à Saint-Pol, de la tour de Guerande, de la tour d'Oudon, de la maison qu'occupait Jeanne-d'Arc à Domremy, des antiques cathédrales et églises de Rheims, de Mouzon, de Chartres, d'Autun, d'Angoulême, de Quimper, de Nantes, de Notre-Dame-des-Dons (Vaucluse), de la chapelle de la Sainte-Beaume, des clochers de Saint-Michel (Haute-Vienne), de Luçon, des monumens de l'église de Souvigny, de la chapelle de Fourmigny, de l'église de Mondaye, de celle de Saint-Sever. Déjà, par l'effet de cette sollicitude généreuse et des mesures administratives qui la secondent, le théâtre romain de Lillebonne et le chapitre de Saint-Georges de l'abbaye de Bocherville sont devenus la propriété du département de la Seine-Inférieure, au moment où ces constructions allaient être détruites : déjà, aujourd'hui dans la Côte-d'Or, dans la Meuse, dans la Meurthe, sur le sol de Nasium, sur le plateau d'Alise, sur la montagne de Sion, les curieux peuvent aller étudier l'architecture, les arts des anciens habitans de la Gaule, les surprendre en quelque sorte jusque dans les détails de leurs ameublemens domestiques; déjà, dans ces quatre départemens comme dans ceux de l'Ain, des Bouches-du-Rhône, de la Charente-In-

férieure, de la Dordogne, du Jura, de la Moselle, de la Meuse, du Bas-Rhin, l'héritage des siècles passés se trouve garanti pour une jouissance longue et paisible.

Vous parlerai-je ensuite de ces grandes entreprises qui occupent aujourd'hui dans la capitale l'inquiète activité des Français, et à la tête desquelles la Société compte quelques-uns de ses membres (1), entreprises qui, embrassant la France entière, vont la conserver grande et intéressante aux amateurs de tous les genres de beautés? Vous parlerai-je de ces sociétés littéraires qui, dans les départemens, ont presque toutes aujourd'hui une section d'antiquités, de ces administrateurs nombreux qui regardent comme un devoir la recherche et la conservation de nos monumens de tous les âges? Un sous-préfet qui est en même temps un de vos correspondans les plus zélés, M. Teissier, avait, dans la seule vue de faciliter ces recherches dans son arrondissement de Thionville, fait imprimer une instruction particulière; cette instruction a été adoptée par le Ministre de l'intérieur, sur la proposition de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, comme pouvant servir de type dans toutes les préfectures et les sous-préfectures, et l'a été aussi par les états prussiens de la rive gauche du Rhin; dans le même temps M. Liégeard, préfet des Hautes-Alpes, votre con-

(1) M. le comte Alexandre de la Borde, M. Jorand, M. Villemin, M. Alexandre Lenoir.

frère, M. le vicomte Harmand, préfet des Ardennes et la Société d'agriculture des sciences et des arts de Douai réimprimaient, avec une circulaire fort pressante les questions de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres; de leur côté, pour rendre d'autant plus faciles les réponses à ces mêmes questions, M. de Nicolaï, préfet de l'Aisne, en publiait d'appropriées aux localités; la Société d'émulation de Cambrai en faisait autant pour le ci-devant Cambresis, et proposait en même temps un prix consistant en une urne d'argent de forme antique pour l'auteur du meilleur mémoire sur un point quelconque de l'archéologie du ci-devant Cambresis; sur un autre point enfin, la même inspiration inscrivait au nombre des sujets de prix proposés par l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres de Toulouse, pour les années 1822, 23 et 24, celui qui est ainsi énoncé : *Quels sont les monumens littéraires, historiques et scientifiques qui, depuis* XVIII *siècles, ont fait donner à Toulouse le surnom de palladienne?* et cet autre sujet également proposé : 1° *déterminer l'état politique, civil et religieux de la Gaule avant l'entrée des Romains dans cette partie de l'Europe;* 2° *fixer, d'après les auteurs et les monumens, les connaissances que les Gaulois avaient déjà acquises dans les sciences et les arts.*

Vous parlerai-je du zèle de vos correspondans? Il faudrait les nommer en bien grand nombre pour être juste. Un seul d'entre eux a déjà publié soixante-

huit pièces, faits, dissertations et mémoires sur l'histoire des deux Bourgognes; vous en avez reçu l'état chronologique imprimé : ce correspondant est M. Girault de Dijon. Son voisin, M. Riboud de Bourg, peut justifier de titres aussi nombreux.

Les mêmes correspondans MM. Riboud et Girault, M. le baron Chaudruc de Crazannes, M. Allou, M. Champollion Figeac, M. Duthillœuil, et aussi deux de vos confrères résidens, MM. Depping et Rolle, ont remporté, dans les concours, des palmes offertes à l'émulation des Antiquaires, ou ont vu leurs travaux encouragés par des médailles honorables offertes par la munificence royale; d'autres enfin ont fourni le plus grand nombre des pages des IVe et Ve volumes de votre collection.

J'ai nommé les Bourgognes : Vous savez, Messieurs, que le département de la Côte-d'Or est un des premiers qui ait eu une commission permanente pour la recherche des antiquités du pays. Cette commission vient de faire imprimer un état par ordre alphabétique de toutes les localités du département, dans lesquelles, jusqu'ici, il a été signalé des antiquités. Cet état est divisé d'après la classification suivante :

Castramétations gauloises;
Villes anciennes détruites;
Pierres druidiques;
Pavés mosaïques;
Bas-reliefs et statues en pierre, marbre;
Statues et sculptures en métaux;

Médailles ;

Tombeaux ;

Voies romaines ;

Travaux de la commission des antiquités.

Vous avez accueilli cet imprimé en manifestant le désir d'en voir appliquer les dispositions à chaque département de la France.

Dans cette ligue sacrée de conservation, les collections académiques, les journaux des sciences, et certains journaux des départemens, tels que *le Narrateur de la Meuse*, n'occupent pas un médiocre rang. Il n'est pas jusqu'à ces livres modestes qui, par cela même qu'ils sont écrits sans prétention et avec des formes populaires, sont des livres utiles, il n'est pas jusqu'aux *annuaires* de départemens ou d'arrondissemens qui n'aient contribué au progrès des travaux archéologiques durant la période dont je viens de vous rendre compte.

Dans son dernier rapport, la commission de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-lettres a parlé avec éloge des pages de l'Annuaire statistique du département des Vosges de 1823, dans lesquelles se trouve le précis des travaux de la Commission des Antiquités du département, précis où sont passées successivement en revue les antiquités de Bleurville, d'Escles, de Dombasle devant Darney, d'Hennezel, de Ville-sur-Illon, de Mattincourt, de Lamerey, de l'abbaye de Chaumousey, de celles de Plombières, de Dammartin, de Dampierre, de Brouvelieures, de Saint-Dié, du Donon, les voies romaines

qui traversent le département. Cet Annuaire n'est pas le seul qui ait offert ce genre d'intérêt; les départemens de l'Ain et de la Côte-d'Or sont redevables chaque année d'un très-bon Annuaire statistique à MM. Riboud et Girault, Annuaires dans lesquels les auteurs ont soin de consigner des notices sur les antiquités, les mœurs, les usages du pays, dont l'effet doit être de propager le goût de ces sortes de recherches. Dans celui de 1821, M. Girault, après vous avoir appris que, dès l'année 1783, un arrêté des états généraux de Bourgogne prescrivait des mesures pour la conservation des monumens de l'antiquité, recherche l'époque de la fondation des établissemens relatifs aux sciences, aux arts et aux secours publics que possède le département de la Côte-d'Or, et en indique l'année précise : quelques-uns remontent aux XIIIe, XIVe et XVe siècles. M. Riboud a enrichi le sien de notes historiques sur d'anciens et nombreux tombeaux, trouvés en différens lieux de son département. L'Annuaire du Gard a parlé de la Maison carrée de Nismes, et des derniers travaux de déblai qui y ont été faits. Des recherches historiques sur les anciennes voies romaines dont on reconnaît les vestiges dans le département de l'Yonne et sur les lieux antiques qu'elles traversaient, terminent l'Almanach historique du département et de la ville de Sens pour 1823. Cet almanach se publie depuis 1757 ; chaque année, depuis l'origine, a offert à la curiosité du public quelques mélanges historiques, notices, anecdotes concernant la ville de

Sens et son diocèse, et vous pourrez juger de quelle utilité pourraient être ces matériaux, en apprenant que le nombre de ces fragmens de l'histoire locale excède celui de cent, dont la table détaillée n'occupe cependant que quatre petites pages in-24. La continuation de cet utile répertoire est due à un citoyen qui sait concilier les délassemens de l'homme de lettres avec les détails d'une imprimerie; c'est M. Tarbé. S'il avait beaucoup d'imitateurs, une bonne et fidèle histoire de France serait bientôt possible.

Messieurs, les monumens matériels ne sont pas les seuls qui réclament de promptes mesures de conservation; des pertes d'une autre nature menacent aussi prochainement nos antiquités nationales. Est-ce la suite de la nouvelle division administrative, d'ailleurs si politique, qu'a introduite la révolution, ou bien est-ce un effet du mode de recrutement de l'armée qui amalgame, en quelque sorte, les Français des contrées du royaume les plus séparées par leur patois, leur jargon particulier? On remarque que ces patois, dans certaines provinces, disparaissent avec une rapidité qui fait présager une fusion prochaine et générale. En Picardie, par exemple, on ne rencontre plus qu'un petit nombre de personnes qui parlent le picard. Vous avez jugé qu'un moyen de conserver au moins la trace de ces patois, de ces jargons qui s'échappent, était d'en recueillir les grammaires, les vocabulaires, et vous avez arrêté d'insérer, dans les volumes de votre Col-

lection, les mémoires sur cette matière qui se trouvent dans vos archives, ainsi que ceux que vous pourrez devoir à votre correspondance; déjà les tomes IV et V présentent un commencement d'exécution de cette mesure.

Vous avez toujours pensé que c'est aux voyages que la science est redevable de ses plus grands progrès, et, chaque année des relations, des notes curieuses ou utiles, ont été le fruit des excursions faites vers les divers points de la France, par MM. Cocquebert-Montbret, Ladoucette, Vaugeois, Jorand Bottin, Dulaure, Auguis.

Puis-je passer sous silence cette correspondance acceptée ou continuée avec tant d'empressement en Europe, par les *Sociétés des Montagnards d'Écosse* à Londres et à Edimbourg, par la *Société Cambrienne du pays de Galles* à Londres, par la *Société Celtique* du pays de Galles, par l'*Académie royale de Madrid*, par *la Société Archéologique de Rome*, par la *Commission royale des Antiquaires du Nord* à Copenhague, par les *Sociétés d'Antiquaires de Saint-Pétersbourg, de Vienne*, par l'*Académie de Stockholm*; et dans le nouveau monde, par la *société Philosophique de Philadelphie*, par la société des *Antiquaires séante à Worcester*? toutes se sont félicitées de l'échange des volumes imprimés de leurs actes et collections, contre ceux de la Collection que vous publiez et vous ont fait des offres de service dans des termes qui inspirent toute confiance : aussi vos travaux n'appartiennent plus à la France seulement, vous voyez dans ces corres-

pondances lointaines la preuve si encourageante du cas que l'on fait de votre association à l'étranger, de la joie que l'on ressent à vous voir marcher de concert avec les autres Sociétés vers l'illustration de l'Europe antique. Il n'est pas d'année que vous ne recevîez la visite de quelque savant étranger. A une de vos séances ont assisté deux doctes Arméniens du couvent des Lazaristes de Venise, et peu dc temps auparavant vous aviez possédé M. le chevalier Grant, membre de la Société des Antiquaires de Londres, et une autre fois, M. Edwart Protheroe, membre de la Société Cambrienne (Cymno-Dorion) de Londres.

Et comment, Messieurs, votre zèle n'obtiendrait-il pas cette précieuse association fraternelle, lorsqu'on est sûr de vous rencontrer sur toutes les routes qui conduisent aux connaissances utiles!

Vous avez reçu successivement l'hommage qui vous a été fait, par M. Lenoir, de son Mémoire sur l'originalité des arts du dessin, qu'il a depuis publié dans un journal littéraire, et de ses Observations scientifiques et critiques sur le génie et les principales productions des peintres et autres artistes les plus célèbres de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes; par M. de Morogues, de son écrit intitulé *de l'Influence des arts sur l'opinion publique et de leurs rapports avec la civilisation*, 1821; par M. Emeric David; de l'*Essai historique sur la sculpture française*, qu'il a publié en 1820, ouvrage dans

lequel l'auteur relève avec un zèle si patriotique les erreurs consignées dans l'ouvrage de M. le comte Cicognaria, intitulé : *Storia della scultura*, erreurs qui tendaient à faire descendre la sculpture française, du rang auquel de grands talens l'ont placée depuis la naissance des arts.

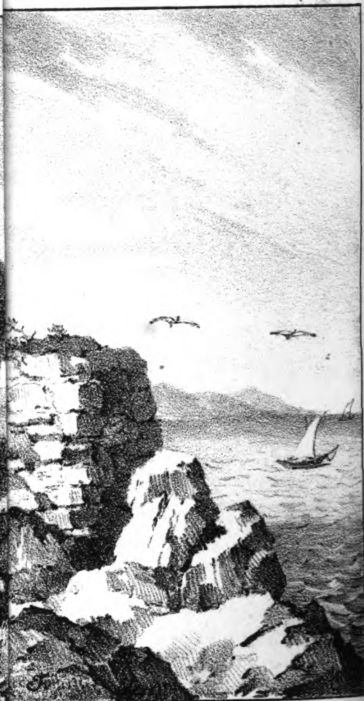
D'autres hommages ont enrichi notre bibliothèque: celui fait au nom de M. d'Omalius d'Halloy, des observations de ce savant sur un Essai de carte géologique de la France, des Pays-Bas et des contrées voisines, observations qui vous font désirer si vivement de voir bientôt paraître la carte même que l'auteur, M. de Montbret, a livrée depuis plusieurs mois à la gravure : celui de deux productions nouvelles, que M. le baron Dupin, votre confrère, vient de publier, dont la première a pour titre : *Essai historique de l'administration et de la comptabilité des revenus communaux*; et la seconde : *Histoire de l'administration des secours publics ;* l'hommage de l'*Essai historique et critique de la constitution de la monarchie danoise*, par M. Heiberg, de l'*Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau*, et d'une *Biographie des contemporains*, considérés dans leurs rapports avec cet homme célèbre, deux volumes in-8°, dans lesquels M. de Musset Pathay a jeté un nouveau jour sur la vie et les écrits du second écrivain du XVIIIe siècle; d'une Notice sur l'état des Israélites en France, de M. Eugène Coquebert, en réponse à des questions proposées par un savant étranger, en 1821; d'un plan de

Paris en 1822, par M. Dulaure ; de la vue, gravée au trait, bien fidèle, de l'église Saint-Ouen, à Rouen, par M. Langlois, 1822.

Messieurs, dans toute l'Europe, aujourd'hui, un mouvement général semble être imprimé au sol pour lui redemander les dépôts des siècles; partout des locaux s'élèvent, dans lesquels les débris de l'héritage des anciens sont offerts à la curiosité des amateurs, à l'examen des savans ; partout la typographie, le dessin, la lithographie, la gravure, ouvrent aux monumens de tous les âges un asile qui leur promet une conservation durable, et c'est pour coopérer à ce grand œuvre que s'est formée la Société Royale des Antiquaires de France. Elle sera efficace cette coopération, on peut en juger par la confiance, par la bienveillance mutuelles qui caractérisent nos réunions; par cette unanimité de vues qui naît de l'unité des intentions; par cette active et courageuse persévérance qui soutient nos travaux : elle sera efficace, et bientôt la France, recueillant les fruits de la plus noble émulation, va jouir du succès complet de ce vaste système de recherches et d'études qui sera une preuve de plus que la nation, qui est la première de toutes, sous le rapport de la civilisation et de l'urbanité, ne le cède à aucune autre pour l'amour des sciences et de tout ce qui peut illustrer.

Gloriæ majorum.





Jaubert de Passa del

Lith. de Villai

...us.

...Phocéen.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE.

NOTICE HISTORIQUE

Sur la ville et le comté d'*Empurias*; par M. Jaubert de Passa, correspondant de la Société.

L'histoire (1) nous désigne les *Ibères* comme le plus ancien peuple qui ait habité la partie septentrionale de l'Espagne; mais elle ne donne que des renseignemens bien incomplets sur la civilisation, l'industrie et les arts de la Péninsule, dans les siècles reculés.

(1) Hérodote, *Hist.* — Polybe, *Hist.* — Varron. — Strabon, l. 3. — Pline, *Hist. nat.* — Pomponius Mela, l. 2, c. 6. — Justin, l. 44, c. 1.

Tout ce qu'on a dit (1) sur les peuples qui précédèrent les Ibères se réduit à des hypothèses ingénieuses ou systématiques, qui peuvent flatter un instant l'orgueil national, mais elles ne méritent point de figurer dans l'histoire. Chaque nation a ambitionné les honneurs d'une antique illustration ; et l'Espagnol, cédant à ce sentiment, a reproduit dans toutes ses chroniques l'histoire fabuleuse de Tubal, petit-fils de Noé, fondant les royaumes d'Espagne.

Par une suite de révolutions qui nous sont inconnues, les Celtes franchirent les Pyrénées, et envahirent une portion de la Péninsule (2). Réunis bientôt aux Ibériens, ils ne formèrent plus qu'un seul corps de nation sous le nom de Celtibériens. La victoire les avait réunis ; la nature les sépara.

Le nord de l'Espagne est divisé par les chaînes secondaires des Pyrénées, qui la parcourent en divers sens. Chaque vallée, chaque canton, fut le patrimoine d'une famille ou d'une tribu, et les mœurs subirent l'influence du sol et du climat. La population, d'abord affaiblie par une grande disette et par les guerres d'invasion, s'accrut avec le temps. Les diverses bourgades se rapprochèrent et formèrent des alliances. Les plus faibles, en cessant d'être

(1) Mariana, *Hist. gén. d'Esp.* — Zurita, *Ann. d'Arr.* — Masdeu, *Hist. gén. d'Esp.*

(2) Strab. l. 3. — Mariana, l. 1. — Appien, *des Guerres d'Espagne.*

protégées par les barrières naturelles, subirent bientôt la loi des plus fortes. Insensiblement quelques petits états s'agrandirent aux dépens de leurs voisins; et leurs chefs, habitués au commandement, toujours entraînés vers de nouvelles conquêtes, se partagèrent la *Celtibérie* (1). Les états situés sur les rivages de la mer, sans renoncer à la guerre qui paraissait le métier favori de toute la nation, se livrèrent à l'agriculture et au commerce. L'art de naviguer sur les fleuves et sur les côtes de la Méditerranée ne leur était point inconnu. On le perfectionna, on creusa quelques ports, on multiplia les échanges en variant les produits; et, pour la première fois, les métaux furent soumis aux besoins de la vie (2).

Parmi les nombreuses tribus qui occupèrent la Celtibérie, celle des indigètes fut appelée de bonne heure à exercer sur les contrées voisines une influence d'autant plus assurée qu'elle la devait à son commerce, à son industrie et à la richesse du sol. Une ville avait été bâtie dans le voisinage de deux fleuves et sur les bords de la mer. Le premier de ces fleuves, situé au nord, est appelé *Alba*, par Pline; *Betulo*, par Pomponius Mela; *Sambroca*, par Ptolémée; *Clodianus*, par les auteurs du bas-empire, et *Fluvia*, par les géographes modernes. Le

(1) Tite-Live.—Strabon.—Mariana.

(2) Masanjas de Marimon, *Compendio historico, de la ciudad de Empurias*.

second, situé au midi de la ville, est le *Tezerus*, aujourd'hui le *Ter* (1).

Cette ville, que l'on croit avoir porté à cette époque reculée, selon les uns, le nom d'*Alba*; selon les autres (2), et je me rangerai volontiers de leurs avis, celui d'*Indica* ou *Celtique*, fut la capitale de toute la contrée. Elle commandait aux tribus des terroirs actuels de la Junquera, Figueras, Besalu, Girona, Palamos et Cap-de-Creus. Le voisinage de la mer avait familiarisé de bonne heure les Indigètes (3) avec les dangers de cet élément. Les habitans d'Indica commerçaient avec les tribus situées sur les côtes de l'Ibérie et de la Gaule Celtique, et leur livraient en échange les productions du centre de la Péninsule (4). Ce commerce favorisa singulièrement la nouvelle ville. Elle devint bientôt très-puissante.

Dans les états civilisés, on peut diviser la population en deux classes. La plus nombreuse, condamnée au travail, perfectionne chaque jour les procédés des arts, qui doivent ajouter à son bien-être et aux jouissances de la classe privilégiée. Celle-ci, affranchie des travaux agricoles, rassurée sur l'ave-

(1) Marca hispanic., col. 170, 171.

(2) Scylax, pag. 1.—Etienne de Bysance, Εμπόριον. — Marimon, pag. 30.

(3) Pline et Arrien donnent aux habitans d'*Indica* le nom d'*Indigètes*, Ptolémée celui d'*Endigètes*, et Strabon celui d'*Indicètes*. Ce nom paraît latin et provient sans doute du mot *indigenæ* (naturels du pays). — Strabon, l. 3, p. 454, nº 4.

(4) Aristote, vol. 2, pag. 1094, édit. de 1597.

nir et riche du présent, interroge la nature, dont elle a pressenti les secrets, donne au commerce une impulsion favorable, et se livre avec succès à de nouvelles spéculations ou à des études paisibles.

Strabon (1) nous vante l'instruction des peuples de l'Ibérie : de même que, chez les peuples de la Germanie, les premiers historiens furent poètes (2). Les fastes de la nation consistaient dans un recueil de poésies, que le rhythme mettait à la portée du peuple, et que les générations se transmettaient sans presque leur faire subir d'altération. Ces fastes ont été contestés plus tard, parce que Rome s'obstinait à appeler barbares les peuples que sa politique cherchait à subjuguer.

La religion des peuples de l'Ibérie était simple et naturelle, ce fut d'abord le fétichisme. Des pierres brutes, superposées avec art, étaient, dans ces temps anciens, la principale divinité. Ces dieux Thermes n'étaient pas inconnus aux peuples de la Gaule, de la Germanie et de l'île d'Albion. Ce furent les étrangers qui portèrent l'idolâtrie en Espagne, et les Ibériens versèrent pour la première fois le sang humain sur les autels de Diane et d'Hercule (3).

(1) Strabon, l. 3.

(2) Tacite, *de Mor. German.*, c. 2.

(3) Strabon, l. 3, p. 385. Not. 4, l. G. — A. de la Borde, *V. pittor. de l'Esp. et Itin.* — Cambry, *Monum. celt.* — Depping, *Hist. gén. d'Esp.*

La monnaie était en usage dans l'Ibérie depuis un temps immémorial. Nous en avons la preuve dans cette prodigieuse quantité de médailles, trouvées principalement dans la Turditanie et la Celtibérie, et qui font encore aujourd'hui le désespoir des savans. Les Espagnols les appellent *Desconocidas;* quelques modernes plus intrépides ont eu la prétention de les expliquer; ils se sont plus particulièrement exercés sur celles que la tradition attribue à Emporias et à Antequera; mais, en admettant ces interprétations, il faut encore observer qu'elles ne concernent qu'une classe de médailles, et sans doute la plus moderne. Peut-être suffirait-il d'observer qu'il n'est question que des médailles des colonies grecques, et qu'il resterait toujours à expliquer celles frappées dans l'intérieur de la Péninsule.

Une médaille d'argent porte ces caractères : [illegible]; on a cru lire *ANRT*, qui ne serait que l'abréviation du mot *ANRiTicia*. Or *Anriticia* n'est autre que l'ancien nom d'*Antequera*. Sur le revers on voit un cavalier avec l'exergue : IMΘNES....

Sur une autre médaille, on voit un homme à cheval, avec les caractères suivans pour exergue (*a*): [illegible], c'est-à-dire TNPHCSCN. L'interprétation paraissait difficile, mais elle n'a pas embarrassé l'antiquaire, il a lu : ToN PHoCeSCeoN,

(*a*) *Voyez* le tableau des médailles, n° 2, 4, 5, 8, 10. L'inscription est ici mal transcrite, parce que je n'ai voulu copier que l'auteur dont je m'occupe. Son histoire m'a fourni d'utiles documens, et je l'ai souvent consultée.

qu'il traduit par les deux mots *des Phocéens*. On les fait rapporter à la suite de l'inscription que voici : ꟿΛ𐌘ΦPΦ𐌗, c'est-à-dire NLPNTRCLA. Dans cette série de consonnes, on intercalle les voyelles dans l'ordre suivant : NeLPuNTo-eRaCLeA, lisons : *Nouvelle-Héraclée*. Enfin le même auteur cite une inscription, dont les caractères paraissent être les mêmes, et que l'on a tenté de lire depuis peu, avec le secours de la même méthode. Cette inscription fut trouvée à Torrelles, en Aragon (1), vers la fin du 18e siècle ; on l'inséra dans un ouvrage espagnol, et c'est de là que l'ont extraite quelques auteurs allemands; je crois inutile de la rapporter. J'écris l'histoire des monumens, et non celle des hypothèses, quelqu'ingénieuses qu'elles paraissent à ceux qui les proposent.

L'or et l'argent, employés comme métal, servaient à confectionner des armes pour la guerre, des ustensiles pour l'usage domestique, et des ornemens de luxe ou de parure. On vante encore la beauté mâle et régulière des Ibériennes; leur costume ne manquait pas d'élégance, et elles avaient soin de dessiner leur taille par une ceinture souvent dorée. Elles faisaient un fréquent usage de bracelets et de colliers d'or, ainsi que d'un grand voile fixé sur une coiffure très-relevée, et qui retombait avec grâce sur les épaules.

Les femmes étaient spécialement chargées de tous

(1) *Memorial litterario de Madrid*, 1790, part. 2, p. 614.

les soins agricoles; et ces travaux, en fortifiant leur tempérament, exaltaient leur caractère, et leur donnaient une grande influence dans les assemblées où se discutaient les intérêts de la nation. Un usage bizarre voulait que le mari se mît au lit, et reçût les soins de ses amis et de sa femme toutes les fois que celle-ci était mère. Cet usage se rencontre encore aujourd'hui chez quelques peuples asiatiques.

Les femmes héritaient et dotaient leur frère, c'était le mari qui portait la dot. Cette loi sage était due au sexe qui se dévouait aux travaux de la terre (1).

Les hommes, en temps de paix, étaient couverts de la saie, (*sagum*) (2). Ce petit manteau de laine, le plus ordinairement d'une couleur foncée, est encore usité dans quelques cantons de l'Espagne (3). Ils portaient la chevelure très-longue, et quelques-uns laissaient croître leur barbe; ils allaient à la guerre, armés de cette espèce de bouclier appelé *pelte*, de forme carrée, et recouvert de peau de chèvre. Ils attaquaient avec la fronde, le javelot, ou une épée très-courte, à deux tranchans, que les Ro-

(1) Diodore de Sicile. — Strabon, l. 3. — Justin, l. 44. — Marc-Paul, *Voyage en Perse*....

(2) César, *Comment.* T. I, *introduction*, et T. V, *Guerre d'Espagne*.

(3) Scipion la trouva si commode, qu'il la fit prendre à ses soldats.

mains adoptèrent plus tard, et qu'ils appelaient l'épée hispanienne. En campagne, les fantassins étaient habillés d'une cotte de lin blanc, bordée de rouge; quelquefois elle était de cuir. Les cavaliers, avec la même cotte de lin, portaient un maillet, une épée, et le plus souvent une lance très-longue; ils étaient coiffés avec un casque à trois aigrettes. Tous les soldats portaient des brodequins de cuir, ou des sandales de corde, encore usitées aujourd'hui chez les peuples de la Catalogne (1).

En temps de paix, les jeux usités parmi le peuple étaient des joûtes, des courses de chevaux, des combats simulés et des danses sacrées. On cite parmi ces dernières une certaine danse en rond, qu'on exécutait au clair de la lune, en l'honneur *d'un dieu inconnu*. Cette danse mystérieuse s'est conservée dans la Catalogne; on la désigne sous le nom de *Bayle d'els Titans*. Mais le jeu favori de la nation, celui auquel elle se livrait avec une sorte de fureur, ce sont les combats des taureaux. On en a acquis la preuve incontestable par la tradition, et, dans ces derniers temps, par l'immense quantité de médailles que les savans ont recueillies (2).

Martial, né en Espagne, et dans les environs de Bilbilis, trace d'une manière énergique le portrait d'un Celtibère endurci aux fatigues, qu'il oppose

(1) Diodore, *Bibl. histor.*, l. 5.—Tite-Live, l. 7.—Polybe, l. 6, c. 23.—Juste Lipse, *de Mil. Rom.*, l. 3, dial. 3.

(2) Florez, *Med. tab.* 20, n° 4.—Erro y Aspiroz, c. 14.

à celui d'un Romain élevé dans la mollesse et le luxe.

Un usage assez singulier excita plus tard la verve satirique des poètes romains (1). Les deux sexes se lavaient le corps et même la bouche, avec de l'urine. C'était, dit-on, afin de fortifier le tempérament et de blanchir les dents.

Dans le système religieux des peuples de la Celtibérie, les morts devaient obtenir de grands honneurs. Le guerrier, en cessant d'inspirer des craintes, était placé par la reconnaissance au rang des héros. Son nom, ses actions d'éclat étaient chantés avec ivresse; on l'inscrivait dans les fastes de la nation; son corps était exposé avec pompe aux regards du public; déposé sur le bûcher, des chants funèbres, des danses religieuses, étaient exécutés par l'élite de la jeunesse; et les cendres, recueillies avec soin, étaient déposées dans des grottes sépulcrales, et ensevelies sous d'immenses tumulus. L'usage de brûler les corps était général chez les Ibères. Il paraît dicté par le climat et la crainte des maladies contagieuses (2).

Les habitations étaient simples, mais solides (3). Les murs, formés avec un mélange de terre et de briques ou de petits cailloux, étaient enduits d'un mortier inaltérable. On égalisait leur surface en y appliquant

(1) Catul., *Epigr. in Egnatium.*

(2) Lucius Marinæus, *de rebus hispan.*, l. 4, f° 320.

(3) Vitruve, l. 2, c. 1.

des planches. Cette méthode, encore aujourd'hui usitée, fut traduite dans le langage par le mot *formacci* (1). Les Espagnols disent *hormazos*, du vieux mot *horma*, qui, en basque, veut enore dire *mur* (2). Les Romains, habitués à soumettre jusqu'aux langues étrangères aux formes et aux terminaisons latines, ont dit plus tard *formacci* pour *hormazo*, *hormazei*.

On naviguait sur les fleuves de la Péninsule avec des embarcations très-légères, quelquefois même sur des radeaux formés par des outres remplis de vent (3). C'est ainsi qu'Annibal, traînant après lui des troupes celtibériennes, leur fit franchir le Rhône.

L'embouchure de la Fluvia servit long-temps de port aux Indigètes. Leurs minces bateaux, sans gouvernail et sans ancre, ne pouvaient point affronter les vents et les tempêtes. Mais, lorsque l'art de la navigation fut perfectionné, et que les marins acquirent plus d'expérience et d'intrépidité, ils côtoyèrent la mer Ibérienne, et formèrent un premier établissement sur le banc de rochers, en face d'Indica.

De temps immémorial on avait construit, sur les côtes et sur les crêtes principales de l'intérieur de la Celtibérie, des tours servant à la fois de refuge et d'observatoire (4). Il en reste encore un grand

(1) Pline, l. 35, c. 48.

(2) On dit encore *hormigon*, d'une bâtisse de petites pierres, unies par un lit de chaux et de bitume.—Voyez *Tesoro de la lengua castellana*, hormigon.

(3) César, *Comment.* — Tite-Live.

(4) Mariana. —Tite-Live.

nombre, qu'il ne faut pas confondre cependant avec celles qui datent d'époques plus récentes, et sont l'ouvrage des peuples qui ont tour à tour dominé en Espagne (1).

Tel était l'état de la civilisation dans les tribus celtibériennes, lorsque des étrangers parurent pour la première fois sur les côtes (2). C'étaient les Phéniciens. Chassés de Sidon, et forcés de s'expatrier, parce que Tyr refusait de les accueillir, ces hommes intrépides, après avoir bravé les hasards et les fatigues inséparables d'une navigation longue et périlleuse, vinrent débarquer sur les plages de la Péninsule. Les Phéniciens étaient un des plus anciens peuples qui se fussent livrés avec succès aux grandes opérations mercantiles, et ils montrèrent aux autres nations le chemin des richesses, au milieu des périls de la navigation (3). Unis par l'intérêt à l'Egypte, ils profitèrent avec succès des préjugés de cette antique contrée, pour exercer sur la mer

(1) Annibal, exilé de Carthage et forcé de se dérober à ses ennemis, vint se réfugier dans sa tour, sur la côte d'Afrique (Strabon, l. 3, p. 475). Les habitans du Roussillon et de la Catalogne, menacés par les Maures de Mayorque (Mariana), protégeaient jusqu'à leurs métairies par des tours de refuge. Encore aujourd'hui le Catalan appelle *torre*, c'est-à-dire tour, ce qui, ailleurs, s'appellerait château, maison de campagne, *casa de campo* ou *alqueria*.

(2) Strabon, l. 3.

(3) Pline, *Hist. nat.*, l. 34, c. 47.—Homère, *Iliade*, l. 2, v. 18 et 20.

Rouge et sur la Méditerranée un monopole si lucratif, qu'il éleva la petite ville de Tyr au rang d'une grande puissance.

La découverte des côtes de l'Ibérie fut un secret que la métropole apprit bientôt de sa nouvelle colonie. Les vaisseaux phéniciens parurent bientôt en nombre; ils portaient des tissus et autres objets de luxe, et recevaient en échange cette énorme quantité de métaux que le temps avait accumulés dans les familles (1). Ce marché lucratif enhardit le commerce; les pilotes, devenus plus entreprenans, parcoururent toutes les côtes de la Péninsule, pénétrèrent dans l'Océan, et allèrent, dit-on, chercher l'ambre jusque sur les rivages de la Prusse. L'intérêt des marchands phéniciens secondait la politique de la métropole; un profond secret accompagna toutes ces opérations commerciales; quelques peuples le pressentirent, et voulurent suivre les traces des Phéniciens; mais ceux-ci, fidèles aux intérêts de Tyr et de la colonie, échouaient sur des rivages lointains, et entraînaient leurs rivaux dans leur ruine. L'Etat soldait généreusement les pertes consenties dans ces circonstances.

Les peuples de la Grèce, témoins de ces courses lointaines, furent pirates (2), tant qu'ils n'eurent pas le courage d'être navigateurs : mais à la longue, familiarisés avec la mer, ils poussèrent quelques

(1) Heeren, T. II. *Ideen über die politick*, etc.

(2) Thucydide, *Hist.*

reconnaissances sur les côtes d'Italie. A cette époque, plusieurs bâtimens de l'île de Rhodes, plus heureux que leurs prédécesseurs, pénétrèrent jusqu'en Espagne. Du moment où ils eurent doublé le promontoire des Pyrénées, ils connurent les richesses de l'Ibérie, et partie du fameux secret de Tyr (1). La nouvelle colonie, d'abord par les armes, et bientôt par le commerce, obtint un refuge sur le continent. Elle fonda une ville qu'on appela Rhodes, du nom de la mère-patrie. C'est aujourd'hui la ville de Roses. Cet événement mémorable eut lieu environ 900 ans avant Jésus-Christ.

Cette nouvelle excursion et les avantages immenses que les Rhodiens ne surent pas déguiser, réveillèrent l'attention des peuples de la Grèce. Les Phocéens, se livrant les premiers aux hasards des mers, visitèrent la Gaule ; ils fondèrent Marseille. Cette première entreprise, couronnée par la plus brillante réussite, attira de nouvelles colonies. Elles renforcèrent d'abord la première ; mais enhardies par le nombre, elles visitèrent successivement toutes les tribus qui bordent le golfe Celtique. A l'exemple des Rhodiens, on les vit doubler le cap des Pyrénées, et pousser des reconnaissances le long des côtes. Le premier débarquement s'effectua dans le golfe de Rhodes et devant la capitale des peuples Indigètes. L'apparition des Grecs excita quelques alarmes. Les

(1) Masdeu, *España griega*, T. VII, VIII.

(2) Hérodote, *Hist.*, l. 1.

Indigètes, que la colonie de Rhodes avait déjà indisposés, repoussèrent d'abord les Phocéens; mais séduits par quelques présens et l'espérance d'un commerce lucratif, rassurés par l'attitude paisible de ces premiers navigateurs, on leur permit de s'établir sur un rocher situé dans la mer, en face d'Indica. On appela cette nouvelle colonie Emporium, Εμποριον, c'est-à-dire marché (1); mais les échanges ne s'opérant qu'avec beaucoup de difficulté, et les naturels repoussant avec énergie les prétentions croissantes des Phocéens, il s'ensuivit des guerres longues et sanglantes. Elles se terminèrent, vers l'an 550 avant Jésus-Christ, par un arrangement singulier et unique dans l'histoire des invasions et des traités de paix : les Indigètes cédèrent aux Phocéens une partie de leur ville (2), sous la condition expresse qu'une muraille séparerait les nouveaux hôtes des anciens habitans. Le quartier assigné aux Phocéens se développait le long du rivage, et était renfermé dans une enceinte de 400 pas (3). Le reste de la ville, habité par les Indigètes, avait une enceinte d'environ 3000 pas. La nouvelle colonie, en acquérant sur le continent un lieu convenable pour y placer son marché et protéger son commerce, eut la prudence de ne point s'abandonner à une trop grande sécurité. Elle connut de bonne heure les dangers qui la menaçaient et le

(1) Strabon, l. 3, p. 465.—Tite-Live, l. 34, c. 8.

(2) Tite-Live, l. 34, c. 9.

(3) Marc. Hisp. col. 170, 171 et seq.

caractère entreprenant de ses alliés. La crainte la rendit vigilante, et des lois sévères appelaient chaque nuit le tiers de la population à la garde des murailles de la ville; le jour, un magistrat veillait soigneusement à la seule porte qui existât du côté de terre; il refusait l'entrée de la colonie aux étrangers, et ne permettait la sortie des habitans que lorsqu'ils étaient réunis en force et en état de se défendre mutuellement. Dès-lors, on appela cette nouvelle ville *Emporias;* et le rocher sur lequel avaient été construites les premières habitations prit le nom de *Palæopolis*, ou ville ancienne.

Marseille était devenue dans ces mers lointaines comme une seconde métropole, qui avait formé un cordon de colonies des deux côtés des Pyrénées. Elle était l'entrepôt général de toutes les marchandises de la Celtique, de l'Ibérie, et des peuples de Grèce et de la mer Ionienne. Emporias rivalisa bientôt avec Rhodes, et devint le principal entrepôt de la Péninsule. Les Phocéens étaient trop favorisés par ce commerce pour ne pas chercher à l'encourager, et les Indigètes, quel que fût leur ressentiment, se rapprochaient volontiers d'une ville où ils trouvaient des richesses inconnues et la facilité de vendre l'excédant de leurs produits. Telle est l'influence du commerce dans son origine, que tous les peuples y gagnent, jusqu'à ce que, devenus plus exigeans, des prétentions mutuelles les divisent, rompent le premier pacte, et les rendent ennemis irréconciliables.

Un terrain de 400 pas était bien étroit pour un peuple ambitieux. Les Phocéens, qui le considéraient comme un marché provisoire, destiné à s'agrandir par la suite de tout ce qu'on pourrait obtenir par la force ou par la ruse, le fortifièrent avec le plus grand soin. La muraille qui le séparait de la ville des Indigètes, forma bientôt une barrière redoutable. La mer entourait le coteau d'Emporias, au nord et à l'orient. Le bassin compris entre l'île de Palæopolis et la ville nouvelle servit de port. On le protégea par un môle construit sur un banc de rochers, situés à l'orient du port. Ce môle est un massif de maçonnerie sous un revêtement d'énormes pierres de taille qui donnent à cette vaste construction un caractère indestructible. Cependant la main des hommes, après 23 siècles, a voulu ruiner ce monument, que le temps avait respecté. Tout ce que les hommes n'ont pas détruit est d'une belle construction.

Nul doute que ce port, quoique situé au fond du golfe de Roses, ne fût exposé aux vents du *Levant*, qu'on appelle quelquefois aussi *vents d'Afrique*, et que le commerce n'eût à souffrir lorsqu'ils régnaient sur la côte. Le môle fut donc une construction éminemment utile, derrière laquelle les vaisseaux trouvaient un abri sûr et commode. Alors la navigation n'avait lieu que pendant la belle saison : aux approches de l'hiver, on tirait les vaisseaux à sec, et l'on attendait le retour du printemps pour reprendre la mer.

Cette coutume de tirer les vaisseaux à terre ne se bornait pas au temps de l'hivernage; elle avait lieu toutes les fois qu'ils étaient déchargés, ou lorsqu'une flotte était parvenue à sa destination. On rangeait les bâtimens sur plusieurs files. Chaque division, ou chaque armement, avait un quartier séparé. Un fossé profond les défendait contre les surprises, et des gardes protégées par une palissade de fortes planches veillaient à la porte du camp naval. Le camp des troupes de terre, placé en avant, mettait les vaisseaux à l'abri de toute insulte (1).

Les vaisseaux phocéens, protégés contre les vents d'est par le môle, et contre les vents du nord par l'île de Palæopolis, étaient donc rangés, suivant l'usage, sur la grève du port et sous les murs de la ville d'Emporias. Les issues étaient libres et faciles, parce que tous les moyens de défense avaient été réservés, du côté de la ville des Indigètes. L'île, sur laquelle on venait de construire un phare, avait été, dès le principe, fortifiée de manière à repousser longtemps et avec succès les ennemis, et à servir, au besoin, de refuge contre les surprises. Le môle lui-même, terrassé dans sa partie supérieure, présentait un vaste emplacement, qui pouvait servir à un poste chargé de repousser les premières attaques. La retraite était facile, puisque l'enceinte de la ville grecque communiquait avec le môle. Un vaste arsenal avait été construit sur le port, pour les besoins de la

(1) Homère, *Iliad.*—Virgile, *Enéide.*

marine marchande et pour les galères destinées à protéger le commerce.

Toutes ces constructions, dont les ruines séculaires sont encore si remarquables, prouvent combien le commerce avec la Péninsule était avantageux pour la métropole. En effet, de nouveaux émigrans venaient tous les jours peupler Emporias. Ce surcroît de force rendait les Phocéens moins timides; et, lorsqu'il fut bien prouvé pour eux qu'ils n'obtiendraient que par beaucoup de sacrifices et des guerres cruelles une extension de la colonie sur le continent, ils projetèrent de s'emparer de Rhodes. Les Rhodéens, pris à l'improviste et abandonnés à leurs propres forces, subirent le joug. Ces premiers succès enhardirent le vainqueur. Le commerce, en agrandissant ses débouchés, favorisait les prétentions toujours croissantes des Phocéens, et sollicitait de nouveaux établissemens. Les vaisseaux phocéens parcoururent alors la côte de Valence (1); et, rencontrant sans doute moins de résistance chez les Edetans et les Ilercavons que chez les peuples qui possédaient les côtes de la Catalogne moderne, ils fondèrent trois nouvelles colonies dans les environs du fleuve *Xucar*. La plus fameuse est celle de *Dianium*, aujourd'hui *Denia*, si célèbre depuis, par le temple de Diane et par l'héméroscope ou observatoire (2).

Alors parurent sur les côtes de l'Ibérie de nouveaux peuples de la Grèce; le commerce de la Médi-

(1) Hérodote, l. 2, c. 33. (2) Strabon

terranée ne fut plus un secret, et chaque ville grecque voulut visiter à son tour ces contrées mystérieuses, et puiser dans ces mines si renommées (1). Mais les Phéniciens, qui les premiers avaient parcouru ces mers, étaient maîtres de toute la Bétique, et possédaient encore le secret du commerce avec les Cassitérides (2) et toutes les côtes de la mer du nord. Les nombreuses ruines qui subsistent encore sur la côte orientale de la Péninsule décèlent l'esprit entreprenant des peuples de la Grèce.

La plaine qui dominait la ville d'Emporias, désignée aujourd'hui sous le nom d'Ampourdan, de même que le reste de la contrée indigète, fournissait abondamment du blé, du vin, de l'huile, du miel, des figues, du kermès et des glands. On récoltait ces derniers sur une espèce particulière de chênes, qu'une longue imprévoyance a exilée vers le centre de la Péninsule. Cet arbre est devenu très-rare en Catalogne. Son fruit desséché ressemble aux noisettes.

La Celtibérie possédait d'immenses troupeaux de jumens, renommées pour leur légèreté ; aussi la cavalerie était le corps d'élite parmi ces peuples guerriers. La chasse était abondante, et elle avait été considérée de bonne heure comme le délassement le plus noble et le plus utile. Quelques espèces d'animaux ont disparu des Pyrénées depuis ces temps

(1) Masdeu, *Espana griega.*
(2) Campomanes, *Antiguedad maritima de Cartago.*

reculés. Il est des animaux qui ne prospèrent que dans les bois et les solitudes : aujourd'hui tout est défriché, et la crête des montagnes est dépouillée de ses antiques forêts.

On retrouvait aussi sur la côte le jonc ou *sparte*, qu'on appelait herbe ibérienne (1). Ce riche produit, qu'on ne rencontre que dans les lieux où la main de l'homme ne peut espérer aucune récolte, croissait inutilement dans les champs juncariens (2). Le besoin rend industrieux. Les Rhodéens remplacèrent le chanvre par le sparte, et ils enseignèrent aux Indicètes l'art de le tresser pour des cordes et des nattes. La marine profita de la découverte, et suppléa quelquefois à ses agrès par des câbles de sparte (3). Tous les peuples du littoral de la Méditerranée imitèrent l'utile industrie des Indicètes, et les vaisseaux de Sicile vinrent s'approvisionner dans les colonies celtibériennes (4).

La plaine d'Ampourdan est formée par l'arrête principale et par quelques embranchemens des Pyrénées. Son climat est aussi varié que la nature de ses productions. De belles forêts couronnaient les montagnes, et protégeaient les terroirs inférieurs contre la rigueur des frimas. C'étaient de vastes réservoirs que la nature se ménageait pour maintenir, dans cette heureuse con-

(1) Pline, l. 19, c. 1, 2, l. 24, c. 9. — Aul.-Gell, l. 17, c. 3. — Bowles, *Intr.*, etc., vol. 1.

(2) Strab., l. 3.

(3) Athénée, l. 5, p. 206.

(4) Les cordages du vaisseau d'Hiéron, roi de Syracuse, étaient de Sparte.

trée, cette délicieuse température qui lui fut ensuite si fatale lorsque des étrangers pénétrèrent dans la Péninsule. Les flancs des montagnes recelaient des mines fécondes, et ses nombreuses vallées, un peuple industrieux, qui n'attendait, pour hâter sa civilisation, que l'influence d'un autre peuple plus éclairé que lui.

L'art d'exploiter les mines fut encouragé par les Phocéens, et c'est par d'utiles échanges que la colonie recevait cette immense quantité d'or et d'argent qui refluait dans tout l'Orient. Mais un métal plus précieux, plus abondant, fut bientôt soumis aux besoins de l'homme. Le fer dont on avait jusqu'alors ignoré l'usage, parce qu'il est moins visible, et qu'il exige beaucoup plus d'art et de travail, devint pour l'Ibérie une des branches les plus productives de son commerce. Les Phéniciens avaient les premiers entrepris quelques travaux dans les mines de fer. Les Rhodéens et les Phocéens imitèrent leur exemple, et les peuples de la Péninsule apprirent bientôt à s'en servir et à l'exploiter avec le plus grand succès. C'est ainsi qu'en Amérique on trouvait, dans les premiers temps, l'or et l'argent employés aux plus vils besoins, et que les Espagnols enseignèrent, à leur tour, aux peuples de ces belles contrées, l'art de substituer le fer à des métaux que la civilisation et le commerce ont rendus si précieux.

L'Ibérie, en échappant au joug à la longue si pesant de la Grèce, ne fit que changer de maître, Carthage succéda à Tyr; et cette antique colonie phé-

nicienne, qui se présentait d'abord comme libératrice sur les côtes de la Péninsule, lui imposa bientôt les lois d'un vainqueur inexorable. Les Carthaginois avaient hérité de la science du commerce en se séparant de leur métropole; mais ils acquirent en outre, sur le sol brûlant de l'Afrique, un caractère guerrier et jaloux, qui les poussait sans cesse à soutenir leurs entreprises par la force des armes, et à protéger leur commerce par de nouvelles conquêtes. Le gouvernement de Carthage était le patrimoine de quelques familles. Chacune, à son tour, cherchait à s'emparer des rênes de l'Etat. Un sénat, jaloux et souvent esclave, servait toujours les intrigues d'une maison rivale. Le vainqueur poussait les forces de la république vers les camps; ces attaques perpétuelles, ces résistances inévitables furent fatales à l'Epagne. Elle subit le joug, jusqu'à ce qu'il se présentât un peuple guerrier, ambitieux, n'ayant qu'un chef, qu'une seule volonté, et des généraux qui eussent juré la ruine de Carthage, et découvert le secret de sa faiblesse.

Emporias, de même que toutes les colonies grecques, obéit aux décrets des Suffètes. Les riches produits du sol, ceux d'une industrie active et puissante, refluèrent bientôt vers la nouvelle métropole, que le sort des armes avait imposée à la Celtibérie. La colonie phocéenne conserva ses lois, son gouvernement aristocratique, et son régime avec les naturels du pays; mais elle cessa de travailler pour son ancienne patrie.

Les Phéniciens et les Grecs avaient les premiers exploité avec économie, et surtout avec plus de succès, les riches mines des Pyrénées. Ces progrès dans la science de la métallurgie retombèrent sur le peuple qui avait sollicité des leçons. Les vainqueurs imposèrent des tributs qu'il fallut acquitter, pour éviter des guerres fâcheuses et la cessation d'un commerce que de nouveaux besoins rendaient indispensable. Les Carthaginois furent encore plus exigeans; et l'exploitation des mines, soumise à des lois fixes, à des principes positifs, fut désormais un art, dont tous les progrès furent marqués par de nouveaux tributs (1). Ce sont les Carthaginois qui apprirent à diriger les travaux d'exploitation, à se garantir des eaux souterraines, et à séparer les métaux, pour leur donner toutes les qualités qui devaient ajouter à leur valeur et à leur utilité. Guidés par eux, les Celtibères fabriquèrent l'acier, et lui donnèrent une trempe qui rendit leurs armes redoutables. On vante surtout l'acier de Bilbilis, qu'on attribuait à la bonté et à la pureté des eaux.

Le monople des Phéniciens avait fatigué les peuples de l'Ibérie; la domination des Carthaginois leur fit bientôt regretter ces premiers maîtres. Carthage était jalouse de toutes les puissances qui s'élevaient dans des contrées qu'elle s'obstinait à considérer comme ses domaines. Ses victoires, ses vengeances,

(1) Strab., l. 3.—Pline, l. 33, c. 21.—Diod., l. 5, c. 37.—Mart., l. 10, Epigr. 103.

son insatiable avidité lassèrent enfin la Péninsule (1); une nouvelle puissance fut appelée à son secours. Dans cette lutte pénible qui désola si long-temps le sol fertile de l'Ibérie, les flottes romaines visitèrent souvent le port d'Emporias. C'était le seul refuge assuré pour les galères qui partaient des rivages du Tibre. Les Scipions, Caton, Marcellus, Sylla, Pompée et Sertorius ont séjourné à Emporias (2). Leurs légions ont manœuvré dans les plaines d'Ampourdan; ils ont laissé dans cette antique contrée des témoignages irrécusables de leur passage. Alors encore la colonie grecque entretenait avec les Indicètes les mêmes rapports et le même commerce. Caton respecta ses lois municipales et cette sage modération lui mérita l'alliance de la colonie, contre les peuples du continent. Cette alliance fut heureuse; elle rendit le général romain assez puissant pour pouvoir, à son début, écrire au sénat : Je n'ai plus besoin de fournisseurs. *Bellum se ipsum alet.* La guerre fera face aux besoins de la guerre. La victoire rendit les Indicètes et les Ilergètes (peuples des environs d'Ilerda, aujourd'hui Lérida) les alliés des Romains; ils guidèrent les armées romaines dans le centre de la Péninsule; des guerres sanglantes ravagèrent des contrées jusqu'alors inconnues. Caton crut avoir plus tard le droit d'être perfide, parce qu'il était faible; un ennemi puissant vint, les armes à la main, en de-

(1) Appien, *Guerres d'Esp.*, c. 5.—Tite-Live, l. 34, c. 18.
(2) Polybe, *Hist.*—César, *Com.*—Strab., l. 3.—Maran. de mar. *compend.*

mander justice. La bataille se donna sous les murs d'Emporias ; la tactique des Romains triompha de la valeur inconsidérée des Ilergètes et de quelques tribus celtibériennes. On subit le joug. L'Ibérie expiait cruellement l'imprudence d'avoir appelé pour la seconde fois un peuple étranger à son secours. Elle perdit jusqu'à son nom, en perdant son indépendance.

L'Espagne fléchit sous la loi des proconsuls et des préteurs. Dépositaires d'un pouvoir temporaire, ces nouveaux gouverneurs se distinguèrent surtout par leur avidité et l'énormité des tributs imposés à la Celtibérie ; mais, pour me servir de l'expression d'un auteur ancien, tandis que la *noble Espagne* était désolée par les vainqueurs, et que les Celtibériens, souvent battus et toujours intrépides, perdaient dans les ravages de la guerre les fruits d'une longue civilisation, la ville et le port d'Emporias furent constamment ménagés (1). Les flottes romaines avaient besoin d'un point de relâche, lorsqu'elles avaient suivi les côtes de la Ligurie et de la Gaule celtique. Le commerce, auquel Rome se livra plus tard avec l'Espagne, avait aussi besoin d'un entrepôt ; les flottes marchandes, soit qu'elles vinsent de l'Italie ou du midi de l'Espagne, s'arrêtaient quelques jours sous le phare de l'antique Palæopolis, et quelquefois faisaient d'utiles échanges avec les peuples du nord de la Celtibérie.

(1) Strab., l. 3.—Diod., 25.—Polybe, 1, 2, 3.—Florez, *Medall.* Lastanosa, *Medall.*

Tarragone devint la nouvelle capitale de l'Espagne, et le commerce rendit cette ville, déjà fameuse, la métropole d'Emporias et la rivale de Marseille.

Jules-César parut à son tour dans la Péninsule (1), de même que dans les Gaules il débuta par être conquérant, et finit par être législateur. Il pressentit de bonne heure quelle influence l'Espagne, devenue province romaine, exercerait sur les destinées de la république; il voulut la subjuguer autant par la force des armes que par la sagesse de ses mesures. De nombreuses colonies furent distribuées sur la côte orientale et dans les provinces intérieures. César visita plusieurs fois Emporias (2), dont il avait apprécié l'importance au milieu des guerres qu'il venait de terminer. N'osant pas se reposer entièrement sur la fidélité des deux peuples qui, depuis plusieurs siècles, occupaient la ville et le port, il fonda une troisième ville, du côté de terre, qu'il adossa à la ville indicète, et à laquelle il accorda tous les droits de colonie romaine. C'est ainsi qu'il préparait la réunion de ces trois peuples, en leur donnant les mêmes intérêts, et en leur rendant communs tous les dangers.

Auguste, en succédant à César, hérita de sa politique. L'Espagne, pour la première fois, fut

(1) César *Comment.*—Marca hispan.—De Pecis, *Observ. sur la camp. de Cés. en Esp.*, 1782.—Marian. *Hist. gén. d'Esp.*, T. I.

(2) Tite-Live, l. 34, c. 9.

subjuguée et déclarée tributaire de Rome. Cette réunion fut considérée comme un événement assez remarquable, puisqu'elle servit à indiquer le commencement de la nouvelle ère espagnole (1).

L'univers lassé des guerres jouit, sous quelques empereurs, d'une paix profonde; le commerce prospéra; les arts, les belles-lettres, le goût des choses utiles se naturalisèrent en Espagne (2) comme dans une seconde patrie. Rome s'honnora d'obéir à des Espagnols (3).

Quelques siècles plus tard, une horde innombrable de Suèves, de Francs et autres peuples sortis du nord de l'Europe inonda les Gaules (4). Ces barbares franchirent bientôt les Pyrénées, et l'Espagne, en les repoussant, vit porter des atteintes irréparables à la prospérité de la riche Tarragonaise. Emporias fut prise et saccagée; ses antiques murailles s'écroulèrent sous des mains inconnues; ses palais disparu-

(1) L'ère espagnole est antérieure à l'ère chrétienne de 38 ans. L'Aragon l'a conservée jusqu'en 1358; la Castille jusqu'en 1383, et le Portugal jusqu'en 1415.

(2) Herennius Senecion, philosophe; Antoine-Julien et Porc. Latro, rhéteurs; les deux Sénèques et leur neveu Lucain; J. Columelle de Cadix, agronome; Quintilien, Silius Italicus, Pomponius Mela, Florus, Martial..., etc.

(3) Trajan, adopté par Nerva l'an 97. Adrien, son successeur, né aussi à Séville; Sempronius Rufus, ministre de Caracalla; l'emp. Théodose...., etc.

(4) Robertson, *Introd. à l'hist. de Charles V*, T. I.—Montesquieu, *Grand. et décad. de l'emp. rom.*

rent au milieu des ruines, et son port fut livré à la merci des vents. Cependant l'industrie tenta un dernier effort, lorsque les vainqueurs eurent déserté la plage de l'Ampourdan. Le commerce, par l'activité de ses travaux, répara quelques pertes; mais des guerres civiles vinrent bientôt terminer l'ouvrage des Suèves; c'est l'esprit du siècle de subjuguer pour détruire. De nouvelles invasions succèdent aux premières; l'empire romain succombe; l'Espagne est tour à tour visitée par tous les peuples du nord, et le royaume des Visigoths s'établit sur les ruines de la Péninsule.

Emporias reparaît alors dans l'histoire. Quelques habitans avaient survécu aux désastres de leur patrie. Héritiers de trois puissantes cités, ils errèrent longtemps sur les rives de la Fluvia, sans jamais avoir le courage de les abandonner. Rappelés à Emporias par la retraite des barbares, ils élevèrent une nouvelle ville avec les débris de l'ancienne; mais ces matériaux, qu'une main puissante avait entassés à grands frais, changèrent d'emploi et de forme. Désormais réunis par le malheur, les nouveaux colons ne forment plus qu'un seul peuple, qui se régit par un mélange de lois grecques, romaines et celtibères. La victoire fait inscrire aussi dans ce nouveau code les lois visigothiques; elles influent sur la prospérité de cette antique cité. Son commerce n'est plus qu'un modeste cabotage; ses richesses avaient disparu avec son indépendance et ses arsenaux.

La présence des rois goths, qui dabord fut si

fatale à Emporias, contribua plus tard à relever ses ruines. En cessant d'avoir des rivaux, ces barbares, devenus chrétiens et vaincus par le climat, ambitionnèrent la gloire d'être législateurs. Ils y réussirent; et l'histoire de la Péninsule, dans ces siècles reculés, nous présente une suite de souverains encourageant les arts et les belles-lettres; les cultivant parfois eux-mêmes avec succès; rappelant la population dans la ville; honorant l'agriculture; protégeant le commerce, et transmettant à la postérité le secret de leur puissance, par des lois sages, des monumens remarquables et d'immenses travaux.

Emporias, qu'une antique tradition avait placée dans le rang des villes les plus importantes de l'Espagne, obtint un évêque, et ce premier don de la munificence des rois goths commanda depuis de nouvelles grâces et les priviléges les plus honorables.

Voici la liste des évêques, extraite de l'histoire des conciles et de quelques manuscrits espagnols (1).

Paul assista, l'an 516, au concile de Tarragone; l'an 517, au concile de Girone; l'an 527, au deuxième concile de Tolède.

Casotius ou *Casonius* succéda à Paul; il assista, vers l'an 540, au concile de Barcelone, et, l'an 546, à celui de Lérida.

Fructuose, successeur de Casotius, chargea l'ar-

(1) Marc. Hispan. col. 176, c. 9.— *Art de vérifier les dates*, T. II, p. 328.—*Mém. de M. Fossa.*—*Chronologie des comtes d'Empurias.*—Mar. de Marimon. *Comp. hist. de la c. d'Emp.*

chi-prêtre Galanus de souscrire pour lui au troisième concile de Tolède, l'an 589.

Galanus, archi-prêtre d'Empurias, succéda à son protecteur. Il assista aux conciles de Sarragosse (*Cæsar Augustano*) et de Barcelone. Il n'y eut que douze évêques présens à celui de Sarragosse.

Sisaldus ou *Sisulfus* était évêque l'an 633. Il assista au quatrième concile de Tolède.

Donusdei (Donne-Dieu ou Dieu-Donné) assista, l'an 646, au septième concile de Tolède; au huitième, l'an 653.

Gundilanus, successeur de Donusdei, se fit représenter au treizième concile de Tolède, par l'abbé Ségarius, l'an 683. Il assista en personne aux quinzième et dix-septième conciles de Tolède, tenus l'an 688 et 694. Les actes des conciles le désignent quelquefois sous le nom du Gundila ou Guadila.

On ignore si Gundila eut un successeur, ou s'il fut le dernier évêque d'Empurias (1). Alors un nouvel ennemi se présentait sur les côtes (juin 711). La destinée de l'Espagne fut toujours d'être envahie et d'obéir à des princes étrangers. Les Maures d'Afrique, appelés par la faiblesse des derniers rois visigoths, s'emparèrent de leurs états dans moins de trois ans. Ils parcoururent, le glaive à la main, toute la Péninsule. Empu-

(1) Depuis l'invasion des Goths, le nom d'Emporias fut altéré. Les Espagnols écrivent aujourd'hui Empurias, et les Catalans Ampurias. Je me servirai indistinctement de l'une et l'autre orthographe.

rias succomba, et avec elle toutes les villes et châteaux qui défendaient les gorges des Pyrénées. Ses fortifications, ses édifices, tout fut démoli. Les habitans, proscrits par le vainqueur, ou repoussés par le fer, abandonnèrent cette antique cité. Telle fut la rigueur de sa destinée, que cette contrée fameuse fût long-temps un désert.

Mais, lorsque Charlemagne, à la tête d'une puissante armée, eut repoussé les Maures au-delà de l'Èbre, et qu'un traité de paix lui eut assuré la souveraineté de la Marche d'Espagne, quelques villes illustres se relevèrent de leurs cendres. Les succès de Charlemagne étaient dus, moins à la valeur de ses armes et au courage de ses preux, qu'au désespoir des peuples de la Péninsule.

L'empereur, usant de ses droits de conquête, divisa le Roussillon et la Catalogne en fiefs immédiats de la couronne. Il créa (1) les comtés de Roussillon, de Conflans et de Wallespir, dans le diocèse d'Elne; les comtés d'Urgel, de Palhas et de Cerdagne, dans le diocèse d'Urgel; les comtés d'Ausonne, de Manrésa et de Berga, dans le diocèse d'Ausonne; les comtés d'Ampurias, de Girone, de Péralada (2) et de Bésalu, dans le diocèse de Girone.

La ruine d'Empurias n'avait plus permis de réta-

(1) Dn Jayme Pasqual, *Disc. hist. d'el obisp. de pallas.*

(2) Pétralata. On écrivait aussi Pétralada et Peyralada. C'est une petite ville, ayant encore titre de comté, située dans la plaine d'Ampourdan, au pied des Albéras, entre Figueras et Castello-d'Ampurias.—Marc. Hisp.

blir son évêché ; mais l'ancien port des Grecs présentait trop d'avantages à l'armée française pour supposer qu'il restât long-temps dans l'oubli ; il fut donc placé sous la protection d'un comte, et les faveurs du souverain mirent bientôt le seigneur à portée de rétablir une ville assez puissante sur les débris de l'ancienne.

Nous allons présenter rapidement la série des comtes qui ont possédé le fief d'Ampurias, et nous verrons cette puissante cité, après avoir échappé à la suzeraineté des rois de France, devenir l'apanage des princes aragonais, sans que jamais la souveraineté de ses seigneurs ait existé ailleurs que dans le protocole de ses actes publics et dans quelques protestations.

Irmangarius ou *Irmingarius* (1). Ce seigneur fut un des huit comtes auxquels Charlemagne adressa la fameuse ordonnance du 4 des nones d'avril 812, en faveur des Espagnols réfugiés en France. Il obtint quelques succès sur mer contre les Sarrazins, lorsque ceux-ci venaient de ravager l'île de Corse. On ignore si Irmangarius eut des enfans.

Gaucelm ou *Gaucelin*, comte l'an 812, et, selon d'autres, l'an 813. Ce prince était fils de saint Guillaume, et frère de Bernard, duc de Septimanie. Il fut à la fois comte d'Ampurias et de Roussillon. Ac-

(1) *Recueil des chartes.*—*Annal. de Catal.*—*Arch. royal. de Barcel.*—Marca Hispan., p. 297, 349, 359, 775.—*Art de vérifier les dates.*—Don Vaissette, *Hist. de lang.*, T. I, p. 469, 505, 511.—Eginhart.

cusé d'avoir conspiré contre Louis-le-Débonnaire, il fut déposé et mandé à la cour. C'est ainsi que l'intrigue privait insensiblement ce faible prince de ses principaux serviteurs. Gaucelm, cependant, fut assez heureux pour se justifier; il rentra en grâce, et signala sa fidélité contre Lothaire, fils aîné de l'empereur. Mais poursuivi par des forces majeures, il fut assiégé et pris dans Châlons-sur-Saône. Le souverain avait pardonné, le rebelle fut inexorable. Gaucelm périt sur l'échafaud avec tous les seigneurs de son parti, l'an 834.

Suniaire Ier (1). Ce prince fut successivement comte de Bésalu, d'Ampurias et de Roussillon. Il est fait mention de lui dans l'édit de Charles-le-Chauve, rendu l'an 844, en faveur des réfugiés espagnols. Suniaire céda le comté d'Ampurias à *Alaric*, l'an 843.

Alaric (2). On n'a aucune donnée positive sur la naissance de ce prince. Il épousa *Hotrude*, fille de *Béra*, premier comte de Barcelone. Des intrigues de cour le firent déposer; mais il fut bientôt après rétabli dans son comté. On suppose que quelques actions d'éclat l'avaient élevé à ce haut rang, au préjudice des enfans du comte Suniaire. Les fiefs de la Marche d'Espagne ne pouvaient être en effet l'apanage que de guerriers expérimentés, placés à l'avant-garde pour protéger la France et l'Europe contre les invasions des Sarrazins.

(1) Baluze, T. II, c. 1444.—*Hist. de lang.*

(2) Marc. Hisp. col. 837.

Cependant Ampurias s'agrandissait tous les jours, et semblait renaître de ses cendres. Gaucelm et Suniaire avaient favorisé tous les travaux, parce qu'ils avaient besoin de protéger le port d'où partaient de fréquentes expéditions contre les infidèles. Alaric fut aussi prévoyant que ses prédécesseurs, mais il ne fut pas aussi heureux. Il embellit Ampurias par de grandes constructions, et il encouragea le commerce afin d'augmenter sa marine.

Mais tandis que de plus grands intérêts appelaient le comte en Roussillon, ou qu'il était entraîné dans les camps pour combattre les Maures, ou des princes voisins, un nouvel ennemi parut tout-à-coup sur la côte, et porta la désolation sur tout le littoral de la Méditerranée. Ampurias succomba; les ravages des Normands furent pour elle le coup de grâce. Tout fut détruit par le fer ou par le feu. Alaric, renonçant désormais à conserver dans le golfe de Roses une ville trop exposée aux invasions, et un port que les alluvions des deux fleuves voisins comblaient tous les jours, transporta le chef-lieu du comté à *Castello-d'Ampurias* (1).

(1) Dans un ouvrage, d'ailleurs estimable (de Luc. *Hist. du passage des Alpes par Annibal*, 1818, p. 31, 41, 44, 45, 49, etc.), on vient de confondre l'antique Emporium avec la ville de *Castillon de Ampurias*, située à trois lieues et demie au nord de la première. Il est bien étonnant que cette erreur n'ait pas influé sur les calculs des distances, puisque la ville d'Ampurias est le point de départ de notre auteur, et qu'il discute la marche d'Annibal avec une précision qui n'admettait point d'erreur.

Castello était, à cette époque, un petit château, connu du temps des Romains sous le nom de *Castulon*. Placé sur une éminence, il commandait au bassin de l'Ampourdan, et maintenait les communications entre la colonie romaine d'Emporia et celle de la Junquéra (Juncaria). Celle-ci gardait les débouchés des Pyrénées, et protégeait la voie militaire. Castulon avait subi des destinées non moins rigoureuses que les villes voisines, et, sans l'apparition des Normands, peut-être cet antique château eût-il cessé d'exister.

La résolution d'Alaric était sage; dans ces premiers temps, le sort du peuple était d'être esclave ou soldat. Le commerce ne prospère point au milieu des camps et au bruit des armes. Les comtes d'Ampurias ne furent puissans que lorsque, renonçant à la mer, ils se vouèrent à la guerre, et combattirent au premier rang des armées royales.

La présence du comte appela vers Castello une nombreuse population; tout ce qui avait échappé au sac d'Ampurias vint y chercher un asile. Alors la Marche d'Espagne communiquait avec la France par deux vallées ou deux chemins. Le premier était protégé par le fort de l'Ecluse (Clausulas, portes d'Espagne), et le second par le château d'Ultrera (Vulturaria). Le château de Castello réunissait les deux chemins. Il était donc heureusement situé pour maintenir les communications avec la Septimanie, et protéger la plus belle partie des domaines du comte. Placé à quelque distance de la mer, et en vue de Roses,

Castello correspondait par des signaux avec les postes d'observation, que la prudence opposait à l'impétuosité d'un ennemi si avide à profiter d'une surprise. Il servait d'asile aux individus que la présence si fréquente des pirates chassait des côtes.

On ignore dans quelle année mourut le comte Alaric. Ce prince, que le sort des armes avait considérablement affaibli, fut occupé le reste de sa vie à réparer ses pertes et à consolider son ouvrage.

Suniaire II. Ce prince était fils de Suniaire Ier, et neveu de Radulfe, dernier comte électif de Roussillon (1). Radulfe avait géré comme tuteur ce dernier comté, qu'il eut l'adresse de conserver jusqu'à sa mort. Suniaire II, en succédant à son oncle, voulant sans doute garantir ses enfans des usurpations d'un tuteur adroit et ambitieux, se déclara comte héréditaire de Roussillon. La circonstance était heureuse. Les successeurs de Charlemagne étaient désormais trop faibles pour retenir dans le devoir cette multitude de princes feudataires, que la victoire avait imposés aux peuples vaincus. Chacun préparait son émancipation, et le comte de Roussillon ne fut pas un des derniers à se déclarer. Suniaire eut quatre enfans d'Ermengarde, sa femme : Bencion et Gausbert, comtes ; Hilmerade, évêque d'Elne, l'an 916 ; et Wadalde, successeur d'Hilmerade, l'an 930.

(1) Radulphe ou Radulfe était frère de Miron, comte de Barcelone et du Conflent. Sa femme s'appelait Ralinde. Son fils Oliba le précéda au tombeau. — Don Vaissette, T. II, p. 40.

Bencion (1). Bencion était l'aîné des quatre fils de Suniaire II. Il succéda à son père, dans les comtés de Roussillon et d'Ampurias, l'an 915. Il les posséda conjointement avec son frère Gauzbert (Gausbert, Gauzebert, Gaubert), qui fut son successeur. Il était marié avec Gotlane, et mourut sans enfans.

Gausbert. Ce prince fut à la fois comte de Roussillon et d'Ampurias. Il se maria avec Trudegarde, et fut père de plusieurs enfans. On a de lui plusieurs chartes aux archives d'Elne, de Besalu, de Rhodes...., etc. L'an 916, on consacra, en sa présence, la nouvelle église d'Elne; l'ancienne avait été ruinée par les Normands.

Gausbert se distingua par quelques faits d'armes; et, marchant en tête de ses vassaux, il remporta plusieurs victoires sur les Sarrazins. La reconnaissance publique lui accorda le glorieux surnom de *Héros triomphant*. Une inscription, placée sur la porte de la vieille église d'Ampurias, célébrait ses hauts faits.

Gaufred. Ce prince, qu'on appelle quelquefois aussi Gausfred, Gauzfred, Gauzefred et Guifred, succéda, vers l'an 930, à Gausbert son père. Il hérita des deux comtés d'Ampurias et de Roussillon, et fut aussi comte de Péralada (2).

Gausfred sut mériter et conserver l'amitié de Lothaire, roi de France, qui l'appela quelquefois son ami, et lui donnait le titre de duc, *dux Rossillionen-*

(1) *Hist. de lang.*, T. II, p. 44.

(2) Taverner, év. de Giron. *Hist. man. des comtes d'Amp.*

sis. Marié à Ava, il en eut trois enfans. Le dernier est Suniaire, qui fut évêque d'Elne, l'an 962. Gaufred prit le premier, dans les actes publics, le titre de comte, *par la grâce de Dieu* (1). On ignore l'année précise de sa mort; mais il survécut à sa femme. Dans le partage de ses domaines, il accorda le comté de Roussillon à Guilabert, et celui d'Ampurias à Hugues, son fils aîné (2).

Hugues (3). Ce prince était déjà comte d'Ampurias vers l'an 991, ainsi qu'il conste d'une cession consentie par sa femme *Guisle*, comme exécuteur testamentaire du comte Gaufred. Il prodigua de grands biens à quelques églises et monastères de Catalogne, et mourut vers l'an 1040, après avoir généreusement fait don à sa femme de quelques domaines en l'Ampourdan (4). Raymond, son fils cadet, fut évêque d'Elne, l'an 1064.

Pons Ier. Pons succéda à son père, Hugues, dans les comtés d'Ampurias et de Péralada. Il assista, avec les comtes de Roussillon, Gaufred II, et Guilabert II, Guillaume, comte de Bésalu, Raymond, comte de Cerdagne, et les principaux seigneurs du diocèse d'Elne, au concile tenu l'an 1041 à Toulouges (Tu-

(1) Gaufredus, *gracia Dei*, comes impuritanus, petralatensis et Rossillionis.

(2) Cartulaire de Bésalu.—Cartul. du mon. de S.-Cyr de Colera.—Marc. Hisp., col. 903.—*Hist. de lang.*, T. II, p. 197.

(3) Cartul. d'Elm.

(4) Marc. Hisp. *App.*, p. 1118.

lujas), en Roussillon (1). De grands désordres avaient provoqué ce concile; et les serfs assujettis à tous les abus du pouvoir féodal, n'avaient rencontré jusques alors quelque appui que dans l'église. La *trève de Dieu* fut établie, et le peuple respira un instant.

On vante les hautes vertus et la rare prudence de Pons, dans l'acte de consécration de l'église de saint Michel de Fluvia, faite par Wifred (2) (Guifred), archevêque de Narbonne.

Le comte Pons fit construire à grands frais une belle église dans la ville de *Castillo-d'Ampurias*, devenue, depuis les invasions des Normands, la capitale du comté. La dédicace eut lieu l'an 1064, en présence d'Adélaïde, femme de Pons; d'Almodis, comtesse de Barcelone; de Bernard, comte de Bésalu, et de plusieurs grands vassaux (3).

Pons Ier prit le titre de comte de Roussillon dans une transaction consentie entre son frère Raymond, évêque d'Elne, et Raymond, comte de Cerdagne, au sujet des églises du Conflent. Il vivait encore l'an 1068. Quelques actes publics, parvenus jusqu'à nous (4), sont revêtus de sa signature (*signum* +). Le dernier porte la date de l'an 1079. Pons laissa en mourant trois fils : Pierre, abbé de Saint-Pierre de Rhodes ; Bérenger, auquel il céda la ville et terri-

(1) *Hist. de lang.*, T. II, p. 206.—Marc. Hisp., col. 1087.

(2) Il était fils de Bernard, comte de Bésalu.

(3) *Arch. de la cathédr. de Girone.*

(4) *Arch. du dom. de Perp.*, lib. feud. B. fol. 56 et seq.

toire de Péralada, avec d'autres domaines, à la charge de les tenir en fief du comte d'Ampurias ; et Hugues, son successeur.

Hugues II. Hugues, fils aîné et successeur de Pons Ier, fit une alliance défensive et offensive avec son parent Gilabert, comte de Roussillon.

La ville de Castillo doit à ce comte ses fortifications, pour la construction desquelles il usurpa quelques revenus ecclésiastiques. L'année de sa mort n'est pas connue ; il n'eut qu'un fils de dona Sancía, sa femme.

Pons-Hugues Ier (1). Pons-Hugues succéda à son père, Hugues II. Ce prince, par trop d'ambition, hâta la décadence de sa maison ; il se reconnut le vassal du comte de Barcelone, non-seulement pour les fiefs qu'on lui permettait d'usurper sur le comte de Bésalu, mais encore pour les domaines qu'il tenait de ses ancêtres. Ses usurpations furent précaires ; chaque fois, forcé de restituer, il fléchit devant le suzerain qu'il s'était imposé. Prisonnier à Barcelone, ennemi impuissant à Castillo, il échoua dans tous ses projets (2). Il mourut vers l'an 1160, laissant deux enfans de son épouse Brunessinde : Hugues et Pons-Guillaume.

Hugues III (3). Ce prince succéda à son père,

(1) Harc. Hisp., *App.*, p. 1264, charte 375.—Manescal, *Sermo del rey don Jaume segon*, p. 30.

(2) Diago, *Hist. des c. de Barcel.* l. 2, c. 141. — *Arch. R. de Barcel.*, l. 2, de Feud., fol. 18.

(3) *Arch. de Rhodes.*

vers l'an 1160. La même année, il accorda le droit de pêche dans l'étang de Castillo, et sur la mer, avec l'exemption de dîme, à son oncle Pierre, abbé de Saint-Pierre de Rhodes.

L'an 1178, les Sarrazins de Minorque firent une descente dans le comté d'Ampurias. Ils y commirent de grands ravages; mais, protégés par leurs bâtimens, et se réfugiant dans leur île à l'approche du danger, toutes ces pertes restèrent impunies.

Alfonse II, roi d'Aragon, ayant succédé à la seigneurie de Péralada, en vertu des traités de 1190, la donna en fief, et à perpétuité, à Bernard de Navata et Brunissende, son épouse. Cette cession n'a jamais été contestée.

L'an 1210, Hugues III consentit à réunir son comté avec les états de don Pedro II, roi d'Aragon, sans préjudice du droit de souveraineté qu'il se réserva (1). C'est pour la seconde fois que les comtes d'Ampurias reconnaissent leur impuissance, par des traités honteux. Les états sont bien près de leur ruine, lorsque les princes invoquent l'appui d'une puissance étrangère.

Le comte Hugues fit en outre de grandes concessions à ses sujets; il renonça à la *succession des célibataires*, qu'une loi féodale attribuait au seigneur; et, l'an 1228, il assista aux états de Barcelone, tenus par le roi don Jayme (2) (Jacques). Hugues fut

(1) Llobet. *Regal. del cond. de Empor.* — Taverner, *Hist. man.*

(2) Marc. Hisp. col. 1412.

cependant un des plus illustres guerriers de son temps (1) : il contribua, par sa valeur et le nombre de ses troupes, à la conquête de Mayorque, sous le même roi don Jayme, surnommé *lo conquistador;* et, l'année suivante, c'est-à-dire l'an 1229, il présida, par ordre du roi, au partage de la conquête. Hugues mourut l'an 1230, le 24 du mois d'avril, laissant un fils de la comtesse Jeanne.

Pons-Hugues II. Les comtes d'Ampurias perdirent peu à peu leur indépendance à la cour des rois d'Aragon. Pons-Hugues ne fut plus qu'un seigneur à la suite du souverain, après avoir été souverain lui-même. En vain voulut-il défendre ses droits contre les prétentions toutes puissantes de don Jayme I. Ce roi conquérant prétendit avoir acquis la souveraineté d'Ampurias par le traité de Corbeil (an 1258). Les discussions furent longues, mais jamais douteuses; le comte, trop certioré de sa faiblesse, n'osa point éclater; il transmit son ressentiment à Hugues, fils de la comtesse Théresa, et mourut l'an 1267.

Hugues IV. Ce prince débuta par confirmer tous les priviléges concédés par ses ancêtres à la ville de Castillo. Retiré dans son comté, il se consolait de ses disgrâces par les dons nombreux, qu'à l'exemple de son père, il prodiguait à l'église et à la ville de Cas-

(1) Laurentius Veron., *apud muratori rerum ital.*, v. 6, fol. 141.—*Art de vérifier les dates*, T. II, p. 341.—Marca, *Hist. de Béarn*, T. VI, c. 34. — Capmany, *Collect. dipl.*, T. II, p. 13, n° 5.

tillo. Ses officiers réclamèrent, en 1270, un droit *sur les adultères*; la communauté devint opposante, et le juge du comté décida qu'il serait fait remise au comte des habits des coupables, toutes les fois que l'adultère aurait été commis avec une femme mariée; mais il fut de plus convenu que les coupables seraient, immédiatement après la sentence, promenés en chemise par toute la ville (1). Le juge voulut moins sans doute protéger les mœurs, que sauver l'honneur conjugal, puisqu'il débouta le fisc toutes les fois que l'adultère aurait lieu avec une fille ou une veuve.

Hugues savait honorer sa retraite par des vertus éminentes. Sa conduite indépendante inspira quelques alarmes au roi don Jayme; un souverain qui usurpe, est toujours disposé à punir. Ce prince ambitieux attaqua le comte à l'improviste, et ravagea le comté. C'est ainsi qu'il acquittait la dette de la reconnaissance envers le petit-fils de son brave compagnon d'armes. Hugues, abattu par tant de disgrâces, mourut l'an 1277; il était marié à dona Sybilla, vicomtesse de Bas, et fut père de Raymond, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, et de Pons-Hugues.

Pons-Hugues III (2). Pons-Hugues succéda à son père; et, à son exemple, il accorda de nouveaux priviléges à Castillo. Il fut présent au traité conclu, le 20 janvier, à Perpignan, entre don Pedro III, roi d'Aragon, et don Jayme I[er], roi de Mayorque. Celui-ci,

(1) Taverner, *Hist. man. des c. d'Ampur.*

(2) *Archives de Castillo.*

intimidé par son frère, et préludant déjà à sa chute, soumit ses états comme fief du royaume d'Aragon (1). Don Jayme expia plus tard, par de grandes infortunes, sa faiblesse et son impuissance.

Uni d'amitié avec le roi d'Aragon, Pons-Hugues accompagna ce prince à Bordeaux pour assister au fameux duel contre le duc d'Anjou ; mais Charles, aussi prudent qu'ambitieux, évita le combat. La conduite politique du comte et son amitié pour don Pedro furent fatales au comté. Philippe III, dit *le Hardi*, parut en Espagne pour venger dans le sang catalan toutes les horreurs des vêpres siciliennes. Il invoquait les droits de l'humanité en les violant par d'atroces vengeances. Pons-Hugues opposa le premier une résistance honorable, et sa petite armée défendit avec un courage digne d'éloges les cols de Bañyuls et de la Massane. Mais la perfidie vint au secours de la force (2), et Philippe, guidé à travers les belles forêts des Albéras, par les religieux de saint André-de-Suréda, pénétra sans obstacle dans l'Ampourdan. Les états du comte furent envahis et saccagés.

Castillo, mal défendu par le chef que le comte y avait placé, fut enlevé d'un coup de main. L'armée française se porta vers Ampurias, prit d'assaut cette antique forteresse, entassa de nouvelles ruines sur celles que des malheurs récens n'avaient pas encore

(1) *Arch. dom. de Rouss.*, liv. verd.

(2) *Hist. de lang.*, T. IV.

permis de relever, et dispersa les habitans qui avaient échappé au glaive. Peu de jours après, Girone fut menacé; et le vainqueur, pour arriver jusqu'à cette place, chassait devant lui une nombreuse population. Philippe, en accordant tout au soin de sa vengeance, avait trop négligé ce qui pouvait garantir son armée contre l'influence du climat et les fatigues de la guerre. Des maladies contagieuses pénétrèrent dans son camp; nulle ressource pour les prévenir, dans un pays complétement ruiné. L'armée succombe, on lève en toute hâte le siége de Girone; le roi lui-même, malade et découragé, commande la retraite, et vient mourir à Perpignan.

C'est pour la dernière fois que la ville d'Emporia apparaît dans l'histoire (1); elle disparaît au milieu des ruines, et les Français ont la triste gloire d'avoir anéanti l'antique cité phocéenne.

Le comte Pons avait montré trop de dévouement pendant cette guerre d'extermination, pour ne pas mériter de grandes indemnités. Il obtint de la munificence du souverain de riches domaines, qui le dédommagèrent de toutes ses pertes, et la reconnaissance le fixa insensiblement à la cour du prince dont il s'était déclaré l'ami. Le dernier acte daté est du 6 mars 1308. On ignore l'année de la mort de Pons-Hugues, s'il fut marié, et s'il eut des enfans.

Malgaulin. Le dernier comte d'Ampurias n'a laissé dans l'histoire que des traces imparfaites. On ignore

(1) Zurita, *Annal. d'Ar.* T. I, fol. 289.

sa naissance et ses titres au comté. Il confirma par acte les priviléges de Castillo, le 21 août 1314, et mourut sans laisser de postérité (1).

Le roi d'Aragon donna l'apanage du comté d'Ampurias à l'infant don Pedro son fils. Bientôt après il révoqua la condition des apanages, c'est-à-dire la clause de réversion à la couronne, *au défaut d'hoirs mâles*.

Les ducs de Segorbe et de Cardone, qui succédèrent plus tard aux droits de l'infant don Pedro, transmirent le comté à la maison de Médina-Céli, qui le possède encore, avec les titres de Segorbe, Cardone, et Feria (2).

Nous venons de voir l'antique ville d'Ampurias, dont l'origine remonte au moins à la première époque historique de la Péninsule, passer alternativement de l'opulence à la misère, subir toutes les destinées, reparaître à diverses époques, toujours ruinée à cause de ses richesses, toujours protégée par son commerce, succomber enfin sous des ennemis puissans, et rester ensevelie sous les ruines de vingt-trois siècles. Ses bâtimens, ses arsenaux, son enceinte si fameuse, sa porte, où veillait un magistrat, ses temples, tout a disparu. L'on cherche aujourd'hui sur l'éminence de Gracia, où fut Ampurias; mais, à défaut de monumens, les traditions populaires, l'au-

(1) Zurita, T. II, fol. 33.

(2) *Art de vérifier les dates*, T. II.—Mar. de Marim., p. 14.

torité plus impartiale de l'histoire, guident l'observateur ; elles disent : Sur ce plateau était la ville d'Indica ; un peu plus bas, en descendant vers la mer, la ville des Phocéens ; dans ces champs couverts de moissons, sur cette grève solitaire, le port d'Ampurias ; plus loin, sur ces rochers, l'île de Palæopolis. Le palais du sénat indicète était au pied de ces ruines qui couronnent ce mamelon, au midi de la ville ; à l'extrémité opposée, et à quatre cents pas vers le nord, cette tour fameuse où le coupable venait expier son crime ; à ses pieds, la fontaine où Scipion fit camper son armée.

Quelques blocs de maçonnerie, assiégés chaque jour par la charrue, reposent sur de plus antiques débris, comme sur un piédestal. Des vignes sauvages, des figuiers parasites achèvent de les envelopper et de déguiser leurs formes. La bêche heurte parfois les fondemens de quelque muraille ou la porte d'un mystérieux caveau ; des tas immenses de lampes, d'amphores, de vases, de briques de toutes les formes, brisées et mêlées avec les débris des vieilles constructions, servent à clôturer la vigne d'un pauvre laboureur. On récolte du vin aux lieux où se pressait jadis une population active et guerrière ; et les moissons recouvrent peut-être le fameux temple de Diane. Tout a changé de forme et d'aspect, et la main de l'homme s'est complue à détruire son ouvrage. Six invasions désastreuses, trois révolutions, six guerres civiles (1),

(2) *Invasions.*—Carthaginois, Romains, Suèves et Van-

des combats sans nombre, ont avancé les destructions du temps. Mais la nature, toujours prodigue, a réparé toutes ses pertes, elle est belle encore sur la terre des Indicètes. Les mêmes canaux d'arrosage parcourent la plaine d'Ampourdan; une végétation active anime ces délicieuses contrées; il n'y manque qu'un peuple digne de la seconder.

Une impatiente curiosité tourmente le voyageur qui visite cette antique plage; il y porte des souvenirs et des traditions; mais c'est en vain qu'il y cherche des monumens. Cependant des ruines encore intéressantes encouragent des hypothèses; et, puisque nous en sommes réduits à adopter cette marche, nous appuierons du moins nos conjectures des recherches locales que nous avons été à portée de faire, et du plan visuel des lieux. Aussi bien l'antiquité d'Ampurias ne sera bientôt plus qu'une tradition historique.

L'emplacement d'*Ampurias* est déterminé par deux fleuves, du Ter et de la Fluvia, qui pressent un mamelon situé sur le bord de la mer et au fond du golfe de Roses. En face du mamelon sur lequel exista jadis l'antique Indica, on voit encore aujourd'hui le rocher où abordèrent les Phocéens, et qui fut si long-temps le précieux entrepôt des peuples de la Grèce. Ce rocher, battu d'un côté par les flots

dales, Goths, Maures, Français, sous Philippe-le-Hardi.—*Révolutions.*—Sertorius, contre Rome, contre Trajan; du c. Paul, contre Wamba.—*Guerres civiles.*—J. César, les fils de Pompée, sous les Goths, contre les Maures, contre l'inquisition l'an 1292, guerre de la succession.

de la mer, assiégé de l'autre par les sables que souève sur la grève le vent du levant, est réuni auourd'hui au continent par une langue de terre. Cette presqu'île moderne, qui fut d'abord l'ouvrage du temps, est protégée aujourd'hui par la main de l'homme, et renforcée chaque jour par les vents; elle sert de point d'appui à plusieurs dunes, qu'on oppose aux flots de la mer pour agrandir les modestes champs de quelques cultivateurs. De vieilles ruines, sur lesquelles furent assises les fortifications de la moderne Ampurias et du château des Comtes, des blocs de maçonnerie et d'argamasse, les restes d'une enceinte, quelques arceaux antiques, un chemin couvert et crénelé, une porte avec un mâchicoulis, quelques masures enfouies au milieu de toutes ces masses, une église moderne, bâtie pour la quatrième fois sur l'église des Wisigoths (1), et peut-être aussi sur le fameux temple de Diane; c'est tout ce qu'on voit sur les rochers de Palœopolis. Pour la seconde fois, il a repris son premier nom; mais il est devenu le patrimoine de quelques infortunés, et la misère étale ses haillons là où un peuple industrieux déposa long-temps les trésors de l'Ibérie.

(1) Cette église fut bâtie (l'an 1557) par les soins d'un particulier, ainsi qu'il conste de l'inscription suivante, placée sur la porte d'entrée :

Lo die de Santa Margarida, añy M.D.H.Set. fou comensada la pñt. iglā, y fou posada la primera pedra, per lo hoñe en Joan paschal DESRECHS.

Cette église est sous l'invocation de saint Martin.

La presqu'île d'Ampurias, située à la gauche du port, le protége contre les vents du nord. Le môle antique, assis sur un banc de rochers, semble avoir résisté aux tempêtes et à la fureur des hommes, pour attester la puissance du peuple qui s'établit sur ces plages. Si quelques doutes pouvaient exister sur le port d'Ampurias, si la manie des systèmes le déplaçait un jour, pour le porter dans les criques de la moderne Escala (1), ce beau monument serait là pour lever tous les doutes, et fixer un point intéressant dans la géographie ancienne. Ce môle se dirige du midi au nord, et il protégeait le port contre les vents du levant si fréquens sur cette mer, et si dangereux dans la saison des orages. Il est formé par un massif de moellons irréguliers, réunis avec du mortier et des débris de briques. Un revêtement d'énormes

(1) Le bourg de *la Escala* ne s'établit qu'après les guerres de la succession. La branche cadette des Bourbons porta sur le trône d'Espagne les grandes vues de Louis XIV; elle imprima à la nation espagnole une impulsion salutaire. La péninsule, jusqu'alors stationnaire, marcha avec l'Europe entière vers la civilisation. Le commerce obtint des encouragemens proportionnés à sa timidité et à son découragement. Les parages d'Ampurias fixèrent alors l'attention des Catalans; mais, en recommençant leurs courses maritimes, sans moyens pour déblayer et entretenir le port d'Ampurias, ils n'eurent d'abord pour abri qu'une anse encore plus rapprochée du Ter. Le Cabotage profita de cet heureux choix, et le bourg s'établit. Le commerce appelle chaque jour de nouveaux colons dans le petit port de la Escala; et bientôt il classera la nouvelle colonie au rang des villes maritimes.

pierres de taille, dont quelques-unes ont jusqu'à 15 pieds (5 mètres) de longueur, l'avait garanti jusqu'à ce jour contre les élémens et le choc des vagues; quelques moines l'ont détruit en partie pour réparer leur église. Ce môle, en mai 1819, avait encore 73 mètres de longueur, sur plus de 5 mètres (16 pieds) de largeur, y compris le revêtement, et environ 5 mètres de hauteur à partir de sa base de rochers. On a prétendu que cette immense construction n'était que la sixième partie de l'ancien môle, et que celui-ci venait s'appuyer sur le rocher de Palœopolis, au pied même du phare (1). Dans ce cas, il faudrait supposer que l'entrée du port était sur la langue de terre qui réunit l'île au continent; mais alors il faudrait également supposer que la mer s'avançait bien avant dans les terres, au nord de la ville d'Indica; que les alluvions de la Fluvia auraient repoussé la mer et relevé le terrain. Quelques observations géologiques et l'aspect du bas-fond marécageux du village de Cinclaüs autorisent cette conjecture. Il est cependant plus naturel de penser que le banc de rochers, situé à l'orient du port, servit de base et de limite au môle, et je n'ai su voir, du côté de l'île, ni à l'entrée du port, aucun rocher, aucun bloc de maçonnerie, qui indique de plus grands travaux. Tout prouve que ce monument est moins dégradé qu'on ne le suppose, et des constructions colossales, faites avec bien plus de frais et de dangers,

(1) *Mar. de Marim.*, p. 6 et 7.

au milieu de la mer, étaient, j'ose le croire, inutiles au commerce des anciens, je pourrais presque dire nuisibles; le port recevait, en effet, la majeure partie des eaux de la Fluvia, lorsque les vents d'Est régnaient sur la côte; ces eaux limoneuses l'eussent bientôt comblé, si une communication immédiate avec la mer n'avait maintenu un courant par lequel se déblayait le port, avec les vents d'Ouest et du Sud.

Un auteur national, qui a parcouru sa patrie avec le désir de la connaître et de signaler ses ruines à l'attention publique, estime que l'entrée du port, y compris le môle, est de 2250 palmos (1125 pieds); or, l'ancien port, selon le même auteur, était presque carré; il faudrait donc en conclure qu'il avait environ 600 toises de développement sur la ligne de terre. En continuant nos suppositions sur ce calcul, et en estimant que les bâtimens de commerce ou de la marine militaire des anciens occupassent en largeur l'espace de 20 pieds, il en résulterait que près de 180 bâtimens pouvaient se placer sur la grève du port, en ne formant qu'un seul rang. Ce nombre est suffisant pour les temps reculés, si l'on observe en outre qu'on était dans l'usage de doubler et tripler les rangs.

Le môle s'appuie sur la pointe la plus avancée de la ville phocéenne. La pente du terrain, à partir du niveau de la mer jusqu'au plateau d'Indica, est d'environ 150 palmos (75 pieds); en remontant sur cette rampe, et à 900 palmos (450 pieds) du môle, on

trouve aujourd'hui le couvent des pères Servites de Notre-Dame-de-Gracia.

Ce monastère, dont la fondation est due à Placide de Cordova, religieux Andalousien, ne remonte pas au-delà de l'année 1690; il remplaça l'ermitage de saint Salvador et la chapelle de Notre-Dame, qui existaient déjà bien avant l'an 1381 (1), ainsi que le prouvent plusieurs donations antérieures à cette époque. La dévotion des bourgs voisins a richement doté ce monastère, et elle en a fait, avec le temps, un asile aussi vaste que commode, pour une trentaine de religieux. Ses longs bâtimens, ses vastes galeries, son cloître, son église et le jardin, occupent un espace considérable; et comme si ce n'était pas assez de la pieuse disposition des esprits, une source miraculeuse, un caveau mystérieux, une image de la Vierge débarquée par des anges, enfouie sous les Maures, et découverte par des bergers, provoquent chaque jour de nouveaux dons, et raniment, à des époques fixes, la piété des fidèles.

C'est une indication précise pour le voyageur, que celle d'un établissement religieux. Le prosélytisme des premiers siècles se signala par des destructions; et la religion chrétienne, foulant sans ménagement les antiques croyances, se plaça sur le piédestal des dieux du paganisme. Mais si des moines paisibles ont acquis le droit de tout envahir, leur présence, n'en doutons pas, indique qu'ils ont hérité de l'anti-

(1) Narcisso Camos, *Jardin de Maria*, p. 132.

quité, et qu'ils habitent une terre ennoblie par les fables mythologiques.

Aujourd'hui le port d'Ampurias est en partie comblé, comme nous l'avons déjà dit, par les alluvions du Ter, et par les vents du levant, qui arrêtent ou charient le limon de la Fluvia et le sable des grèves. Les pères Servites ont conquis quelques champs, dans le port où venaient s'abriter les galères d'Annibal et de Caton. Les pauvres habitans d'Ampurias, imitant leur exemple, forment, avec des joncs marins, une dune factice qui s'élève et s'avance chaque jour vers la mer. Encore quelque temps, et la dune se confondra avec le môle ; et cet antique port, qui faisait prospérer une ville puissante, sera l'inutile patrimoine de quelques laboureurs et d'une douzaine de moines.

Le monastère de Gracia est bâti sur l'emplacement même de la ville grecque. Chaque jour la charrue découvre de vieilles constructions ; elles occupent tout le terrain, et la vigne seule a pu prospérer dans ce massif de ruines ensevelies sous quelques pouces de terre ou de sable. C'est sur ce petit espace que nous devons rechercher l'enceinte de la colonie. Nous savons qu'elle dominait le port. Par ce point déjà connu, doit passer une ligne circulaire de 400 pas (1) ;

(1) Le pas romain, contenu mille fois dans le mille romain, vaut 4 pieds 6 pouces 8 lignes, et une légère fraction (Gosselin, mes. itin. des anciens). Le pied romain était contenu cinq fois dans le pas. Ainsi, 400 pas équivalent à environ 306 toises, et 3000 pas à 2300 toises, en négligeant les fractions..

elle aura donc pour centre le couvent de Gracia. Cette ligne s'arrête avec l'inclinaison du coteau ; elle indique, à son point culminant, les limites de cette fameuse muraille qui séparait la ville des Phocéens de la ville des Indicètes. L'histoire nous apprend que celle-ci avait 3000 pas de circuit. Il faut supposer que ce compte rond, de même que celui de 400 pas, n'était que l'à peu près des véritables mesures.

L'antique muraille d'Indica a disparu en partie; mais ce qui en reste nous donne une grande idée de la solidité de sa construction. On trouve encore un reste d'enceinte de 3 mètres d'épaisseur, et d'environ 250 mètres de longueur ; d'autres disent 1600 palmos. Il paraît que c'était à peu près toute la face méridionale (1). A son extrémité, et à l'angle de terre, de nombreux débris tracent d'une manière indubitable la continuation de cette même muraille. Elle formait la face du couchant. On la retrouve à moitié ensevelie sous des figuiers sauvages et d'énormes tas de poteries. Le même guide, déjà cité, a trouvé qu'elle avait 2800 palmos (1400 pieds), c'est-à-dire environ 470 mètres de longueur; c'est à peu près le double de la première. La face septentrionale a totalement disparu.

La ville d'Indica avait quatre portes, placées aux quatre horizons; il ne reste plus que celle du midi. Les décombres que les vents et les destructions ont

(1) *Mar. de Marim.*, p. 2.

entassées, en ferment le passage. Elle sort du milieu des terres comme l'arceau d'un aquéduc, et sa voûte régulière est encore si solide, qu'elle résistera probablement long-temps sous les arbustes et les pampres qui déssinent ses formes.

Au pied de la face méridionale coulait le Ter. Une vieille tradition veut que l'empereur Trajan, et après lui les rois Goths, aient dérivé le cours principal de ce petit fleuve, vers Tarroëlla de Mongri. Il est de fait que tous les anciens historiens le placent à droite et très-près d'Ampurias. Il coule aujourd'hui bien au-delà, derrière les montagnes coniques de Tarroëlla et de l'antique tour de Mongo (*Mons Jovis*), au pied de laquelle campa Annibal (1). S'il y a de l'incertitude sur l'époque de cette dérivation, il ne peut en exister sur la manière dont elle s'opéra; elle est bien certainement l'ouvrage des hommes.

Sur le plan incliné du coteau d'Ampurias, à l'orient et au couchant, deux vastes quartiers pressaient la ville, et la cernaient encore vers le nord et le midi. Lorsque les anciens ont donné à Indica 3000 pas de circonférence, ils ont dû sans doute y comprendre les deux faubourgs, avec la seconde enceinte. Dans cette hypothèse, la ville indicète aurait eu une enceinte particulière d'environ 1500 pas. Les deux mamelons situés au midi et au couchant faisaient partie de la ville. Sur un de ces mamelons, et à moins d'un kilomètre ou d'un quart de lieue de la porte

(2) Bowles, T. 6.

méridionale, était un immense bâtiment servant à réunir les anciens et les chefs des tribus Indicètes. C'est là que se discutaient les intérêts de la nation, que les lois étaient méditées et promulguées, et que se rendait la justice à des époques fixées par un long usage. A 400 pas plus loin, vers le nord, et sur le second mamelon, on voit encore quelques vestiges en argamasse (béton) d'une enceinte d'environ 162 mètres (980 palmos). Elle isolait une tour de 16 mètres (100 palmos) de circonférence, et de 2 mètres 74 centimètres (7 pieds 6 pouces ou 15 palmos) d'élévation. La charrue achève de recouvrir ces antiques ruines. C'est dans ce lieu redouté que s'exécutaient les sentences des anciens, et que les coupables étaient exposés aux regards du peuple. La tradition veut que ce monument, qu'on désigne encore par le nom de *Castellet* (petit château), soit des premiers temps d'Indica (1).

Quelques fondemens de muraille apparaissent de temps en temps, lorsque la charrue ou les eaux pluviales entraînent les terres. Ces faibles vestiges se continuent vers plusieurs métairies adossées aux mamelons, et cernent Indica du côté de terre. Comme elles font suite au terrain sur lequel on suppose qu'existait le quartier du couchant, ne pourrait-on pas en conclure, avec quelque vraisemblance, que ces ruines appartiennent à la colonie romaine établie par César, laquelle formait comme une troisième

(1) Maranias, p. 5.

ville, chargée de surveiller et de contenir les deux autres.

Nous venons de parcourir rapidement le terrain où fut jadis Ampurias avec ses quartiers, ses monumens, et les établissemens des Grecs. Il nous reste, avant de terminer cet aperçu, à reporter un instant notre attention sur la muraille précédemment décrite, et qui formait, au milieu d'Indica, une enceinte particulière. Si sa position nous a fourni une indication incontestable pour déterminer celle de la ville, elle peut nous en offrir encore sur les moyens de construction usités par les peuples indigètes, dans ces siècles reculés.

Cette muraille présentait déjà une forte barrière derrière laquelle on pouvait se croire en sûreté. Mais il paraît que ce peuple, dont la civilisation était plus avancée qu'on ne le suppose, se plaisait à donner à ses constructions un caractère de solidité qui devait être le résultat de longs travaux et de plus longues recherches. Ce massif de maçonnerie était lui-même revêtu d'une couche très-forte d'argamasse ou de béton, qui paraît avoir été appliquée à l'aide de placages en planches. De grandes lignes horizontales indiquent la superposition des lits de mortier : ils prouvent que la méthode de les *massiver* était connue, et c'est à ce procédé simple qu'il faut attribuer ce caractère presque indestructible imprimé à la plupart des monumens anciens. L'ensemble de cette muraille est masqué par la terre végétale, beaucoup de débris et par quelques arbustes.

Une disposition toute particulière dans la couche supérieure du béton, ferait supposer que la muraille supportait d'autres constructions. On remarque, en effet, à des intervalles à peu près égaux, et n'ayant jamais plus de six pieds, des rainures profondément creusées dans le mortier; elles s'arrêtent généralement à un pied des bords extérieurs, et dans une large rainure, qui se prolonge sur toute la longueur de la muraille. Quelquefois ces rainures se continuent sur la face intérieure et paraissent descendre jusqu'à terre. A quoi servaient-elles? Pourquoi cette régularité constante dans leur position? On a supposé (1), avec beaucoup de fondement, qu'elles supportaient une grande charpente, destinée à abriter la garde qui veillait sur l'enceinte de la ville. En effet, la méfiance, si publiquement avouée, des Grecs, avait dû inspirer quelques soupçons aux Indicètes; ils auront voulu, sans doute, se mettre en défense contre un peuple qui lui-même ne s'oubliait jamais; les Emporites gardaient leurs remparts comme si l'ennemi les menaçait; les Indicètes occupaient les leurs, avec la même persévérance et les mêmes intérêts. Mais on objectera peut-être que ces moyens de défense auraient été plus convenablement placés sur

(1) C'est à mon ami et compagnon de voyage, M. Ch. Stanislas-L'Eveillé, ingénieur en chef des ponts et chaussées dans le département des Pyrénées-Orientales, c'est à son zèle éclairé, fruit de ses voyages en Turquie, dans la Grèce et en Italie, et de ses travaux au canal de l'Ourcq, que je dois cette remarque judicieuse.


4


8.


12.


8.


12.



9.


9


10


13.


11




11.


10.

jaubert de passa del.



1.





2.



1.



5.



2.



6.



7.



3.





7.

Lith de Villain

l'enceinte extérieure? Il n'était pas absolument nécessaire de garder avec la même vigilance la grande enceinte de la ville. La ville intérieure, resserrée dans un très-court espace, était comme une citadelle opposée à celle des Grecs; elle menaçait l'ennemi en cas d'invasion, l'obligeait à la plus sévère surveillance, et garantissait à la généralité des habitans un asile assuré en cas de surprise.

Cette explication n'est peut-être pas la véritable, mais elle me paraît du moins très-plausible. Il serait bien difficile aujourd'hui, et peut-être aussi bien imprudent, de prétendre tout expliquer. De longs siècles ont amené de nouveaux peuples et de nouvelles mœurs. Des procédés qui diffèrent des nôtres, des monumens dont nous ignorons la cause, des moyens qui paraissent insuffisans, s'expliqueraient utilement pour nous, si nous étions plus initiés dans les secrets de l'antiquité.

NOTES

Sur quelques médailles antiques, provenant des fouilles opérées à Empurias.

N°. 1.

Face : tête de Minerve, coiffée du casque, et tournée à gauche. Pour légende, les lettres suivantes : CN. C. CR. L. CFA. Sous la tête, au lieu d'exergue, l'initiale Q.

Les médailles d'Empurias présentent toujours la tête d'une des quatre grandes divinités dont les Phocéens avaient transporté le culte en Espagne. Minerve ou Pallas paraît cependant avoir obtenu un culte particulier, et son image est plus fréquemment répétée sur les médailles, que celle de Diane, Apollon et Hercule (1).

En effet, les Phocéens d'Ionie avaient élevé dès les premiers temps historiques un temple en l'honneur de Minerve; plus tard, Marseille rivalisa avec la métropole, et l'antique statue de Pallas, sur laquelle il nous est parvenu quelques détails, protégea long-temps cette opulente colonie (2).

La médaille inscrite sous le n°. 1, dans le tableau qu'on a joint à ces notes, est encore inédite; mais elle ne diffère que par la légende de celles déjà décrites par Florez, Marimon et autres. Cette réunion d'initiales dont se composent pour l'ordinaire les légendes, favorise trop les combinaisons, pour qu'il puisse être utile de tenter une interprétation. Nous observerons cependant que le caprice du graveur a souvent contribué à multiplier les difficultés, en plaçant au hasard quelques points, et en donnant ainsi aux lettres d'un seul mot le caractère et la valeur de plusieurs mots.

Henr. Florez nous donne dans ses supplémens une médaille qu'on pourrait supposer d'abord sem-

(1) Henr. Florez, T. II et Supplém.

(2) Strabon, l. 13—Pausanias, l. 2, p. 142, l. 7.

blable à celle qui nous occupe; mais il est facile de se convaincre de la différence qui existe entre elles, principalement dans la légende. Voici celle de Florez : CNC. C. R. L. C. F. : la ponctuation n'est plus la même, et dans celle-ci on observera qu'il y manque deux lettres (1).

La lettre Q, isolément placée sous la tête de Minerve, se rencontra sur plusieurs médailles, et elle a donné lieu à divers commentaires. Quelques écrivains l'ont considérée comme l'initiale du mot *Quæstor*, et ceux-là paraissent oublier que la colonie d'Empurias dépendant de la province Tarragonaise, le questeur n'était alors qu'un officier secondaire auquel la loi accordait la surveillance des deniers publics, et non le droit de faire battre monnaie (2). D'ailleurs les médailles Tarragonaises n'ont point cette initiale, tandis qu'elle est fréquemment répétée sur celles d'Empurias. Elle est donc particulière à cette ville, et dès-lors il faut supposer qu'il est ici question d'un magistrat, et non d'un fonctionnaire qui, par devoir, devait résider ailleurs, et qui n'était pas assez puissant pour mériter de figurer sur les médailles d'une province où il avait plusieurs supérieurs. C'était encore avec moins de probabilités que d'autres

(1) Florez, T. II, tab. 53, n° 5.

(2) Les questeurs ont quelquefois fait battre monnaie pour acquitter la solde des troupes, qui était à leur charge; mais ces permissions d'urgence ne leur donnèrent pas un droit; et ils en usèrent rarement.

écrivains voulaient que le Q dépendît de la légende, et fût l'initiale d'un prénom(1). Cette lettre, détachée de la série ordinaire, et placée sous la figure principale, servait sans doute à indiquer, ou une des dignités du magistrat en faveur duquel la médaille était frappée, ou bien une époque remarquable dont on voulait conserver le souvenir. On pourrait donc lire *Quatuorviros*, ou mieux encore *Quinquennales*. On appelait de ce dernier nom les premiers magistrats des villes alliées, parce que leur pouvoir durait cinq ans, tandis que ces mêmes individus portaient le nom de *Duumviros*, lorsqu'ils ne restaient en fonctions que pendant un an ou deux. Ainsi l'on pouvait être à la fois *Duumvir*, c'est-à-dire magistrat suprême, et *Quinquennal*, parce que ce titre n'exprimait que la durée de la charge.

On sait que jusque sous les empereurs, les villes alliées, organisées comme Rome, respectèrent les dénominations de la grande métropole, et qu'elles adoptèrent des noms différens, pour les mêmes charges et les mêmes pouvoirs. Ainsi le sénat et les sénateurs s'appelèrent ailleurs *Curia* et *Decuriones*; les décrets du sénat ou sénatus-consultes, *Decreta Decurionum*; les deux consuls, *duumvirs*... etc. La flatterie donna plus tard aux empereurs les charges de duumvirs des villes principales de l'empire, et Hadrien fut quinquennal d'Italica, sa patrie (2).

(1) Florez. T. I, p. 46, 62.

(2) « *In Etruria præturam imperator egit. Per latina oppida* « *Dictator, et Ædilis, et Duumvir fuit : apud Neapolim*

Le cheval Pégase, placé sur le revers de la médaille, indique une origine grecque (1). Ce cheval est l'emblême d'Apollon et des Muses. Il paissait sur le mont Hélicon, non loin du mont Parnasse et des plaines de la Phocide. On le disait fils de Neptune, parce que le dieu des mers était aussi le protecteur des fontaines, et qu'il portait le surnom d'Equestre. Les Phocéens, au milieu desquels était née la fable de Pégase, avaient transporté son image et son culte à Marseille, et plus tard à Emporias. Corynthe et quelques autres colonies grecques placèrent aussi le cheval ailé sur leurs médailles.

L'exergue *Empor*, qui dans quelques médailles est diversement écrit, peut être considéré comme le commencement du mot Emporitani, ou, selon l'usage des Grecs, Emporitanorum. On pourrait lire aussi Emporiæ pour les Latins, Emporion pour les Grecs; mais jamais Emporia. Emporiæ, au pluriel, rappelle l'existence de plusieurs villes dans la même enceinte. Encore aujourd'hui, dans l'idiome catalan et la langue castillane, on dit Ampurias et Empurias.

N°. 2.

Face : tête de Minerve sans légende.

Revers : le cheval Pégase, avec un exergue formé par des caractères inconnus. Au-dessus du cheval, une couronne.

« *Demarchus : in patria sua Quinquennalis.* » Spartianus : *in Vit. Hadr.*

(1) Phurnutus, *de natura Deorum*, cap. 22, *de Neptuno.*

Cette médaille, que Florez a signalée comme une des plus rares, approche quelquefois de la grandeur d'un médaillon. La tête de la déesse est d'un beau caractère (1).

J'ai dit ailleurs les tentatives qui avaient été faites pour lire les caractères inconnus de l'exergue; on les retrouve encore sur les monnaies de Sétabis, d'Ilerda, de Sagunte, d'Osicerda, etc. Quel que soit le mérite des écrivains qui ont tenté de prouver qu'il a existé un Emporias en Sicile, on peut, sans contester cette colonie, sur l'existence de laquelle après tout nous n'avons que des hypothèses, persister à croire que la médaille qui nous occupe appartient à l'Empurias de la Celtibérie.

Les caractères de l'exergue varient souvent de forme, et quelquefois aussi ils se présentent dans un ordre différent. On les retrouve devant la tête d'Apollon et de Minerve; et, dans ce cas, on observe que ce sont toujours les mêmes signes, ce qui ferait supposer que ce sont les initiales d'un ou de plusieurs mots. On les voit aussi en légende, ou bien distribués sur deux lignes et en exergue. Comme je possède plusieurs médailles avec ces diverses combinaisons, et que cette unique différence ne change pas d'une manière remarquable le caractère essentiel de la médaille, du moment où l'interprétation des signes n'est qu'une conjecture, j'ai fait un choix dans le nombre pour me dispenser de dessiner toutes les autres. La

(1) Florez. T. 2, p. 422.

couronne de laurier à laquelle est jointe une bandelette, semble destinée à rappeler une victoire, à moins qu'elle ne soit ici un emblême d'Apollon. On la retrouve sur presque toutes les médailles, et toujours accompagnée du cheval Pégase.

N°. 3.

Face : tête de Minerve avec deux contre-marques; l'une sur le casque et l'autre sous le menton. Celle-ci formée par les deux lettres DD, gravées en relief est dans un petit carré.

Revers : le cheval Pégase. Je ne l'ai point dessiné, parce qu'il est semblable au précédent, et qu'il est sans exergue.

Cette médaille n'a d'intéressant que les deux contre-marques. J'ai long-temps cherché à devinre la première, qui se présente dans une forme tellement irrégulière, qu'il paraissait impossible de lui en assigner une dans celles déjà décrites ; mais, après d'inutiles tentatives, le hasard m'a procuré d'autres monnaies, sur lesquelles une semblable contremarque est venue éclaircir tous mes doutes. Ce que d'abord j'avais pris pour un caractère de fantaisie, ou bien pour un C mal gravé, n'est autre chose qu'un dauphin.

C'est pour la première fois que les médailles ibériennes nous présentent le dauphin réuni à la tête de Pallas. Encore que cette divinité empruntât de la fable divers emblêmes, jusqu'ici elle n'avait pas

adopté ce poisson. Il faut donc chercher, parmi les dieux protecteurs du commerce ou de la navigation, quel est celui que les Emporites ont voulu invoquer par leur médaille. Pausanias nous apprend que le dauphin, consacré à Neptune, servait souvent d'emblême aux villes maritimes, et que quelques peuples du Péloponèse plaçaient à la fois sur leurs médailles la tête de Pallas et celle de Neptune (1). Il ajoute, et c'est ce qu'il faut remarquer, qu'on suppléait à la tête de ce dernier dieu, par l'emblême du trident. Les médailles de *Carteia* nous en offrent un nouvel exemple. Empurias remplaça le trident par le caducée ou le dauphin; et, en gravant ce poisson sur le casque même de Pallas, cette ville se plaçait à la fois sous la protection de deux grandes divinités. Nous retrouvons encore le dauphin sur les médailles de Segobriga, Clunia, Ilerda, Aria, Nema, Olont, et les deux antiques villes d'Asido et de Sagunte le présentent avec des légendes en caractères inconnus.

La seconde contre-marque DD est suffisamment connue par les monnaies romaines. Je présume qu'il faut lire *Decreto Decurionum* (2).

(1) *Paus. in Corinth.*, l. 2, f. 142, édit. G. L. *in Florent.*

(2) L'usage des contre-marques était très-fréquent. Les Grecs furent les premiers à le pratiquer, et Rome l'adopta plus tard. Deboze, Mahudel et Florez ont beaucoup écrit pour expliquer le but des contre-marques; mais, malgré leurs recherches, cet antique usage est encore un secret.

N°. 4.

Face : tête de Minerve, avec les trois lettres L. D. L. faisant partie d'une légende fruste.

Revers : le cheval Pégase, avec l'exergue EMPORTIANORUM.

Cette médaille n'est pas mentionnée dans Florez ; je n'oserais tenter d'interpréter les initiales, du moment où elles ne se présentent point avec aucun de de ces signes particuliers qui peuvent donner quelque crédit à une hypothèse. Le nom du magistrat qui se cache sous ces trois lettres restera toujours inconnu, à moins que de nouvelles médailles ne viennent un jour interpréter celle-ci.

N°. 5.

Face : tête de Minerve avec une légende fruste sur le côté gauche de la médaille.

Revers : le cheval Pégase couronné par une Victoire ailée, et un exergue en caractères inconnus.

Les Victoires ailées sont très-fréquentes sur les médailles antiques. Les biges et les quadriges des deniers romains sont souvent dominés par une Victoire qui plane sur les chars, et tient dans ses mains la couronne triomphale. Ampurias, qui depuis Caton fut la fidèle alliée de la république, soutint pendant long-temps une puissante marine, et elle dut prendre une part très-active à toutes les guerres postérieures à cette alliance. Dès-lors il est permis de sup-

poser que les flottes emporitaines auront puissamment contribué au gain d'une victoire navale, et que le souvenir de ce succès a été consigné dans la médaille qui nous occupe.

Ces Victoires ailées étaient, du reste, un trophée généralement adopté dans les médailles de la grande Grèce. Un seul ouvrage en mentionne six, planant sur le Minotaure. On les retrouve aussi sur le navire de Sagunte, et quelquefois aussi ce navire est ailé(1).

Les caractères inconnus de l'exergue diffèrent un peu des autres. Cette médaille est fort rare.

N°. 6.

Face : tête d'Hercule.....

Revers : le cheval Pégase, avec un exergue en caractères celtibériens. Sous l'exergue, et séparé par un léger filet, le caducée.

Le soleil fut adoré par les Phéniciens. L'origine de son culte paraît remonter aux premiers siècles historiques, et il est présumable que c'est en Égypte qu'il a pris naissance. Mais ce culte a varié comme les influences du soleil; et, selon qu'on a voulu célébrer l'inépuisable bienfait de la lumière ou de la chaleur, la reconnaissance des peuples a imposé de nouveaux noms pour adorer toujours le même dieu. Hercule fut l'emblême du soleil, et son culte fut porté en Espagne par les Phéniciens. Cadix lui dédia

(1) *Paruta.—Thesaur. bramdemb.* T. I, p. 361.—Florez, T. II, p. 423.

son fameux temple et ces colonnes mystérieuses sur lesquelles on grava des paroles inconnues. Empurias suivit de près l'exemple de l'antique Gadès, et elle plaça Hercule au rang des quatre grandes divinités protectrices de ses habitans.

Dans la médaille qui nous occupe, ce n'est plus cet Hercule Néméen, encore enveloppé de sa dépouille, et l'épaule chargée de sa lourde massue; sa tête est nue; ses cheveux arrondis et bouclés et ses traits présentent à la fois le caractère de la force, dont Hercule fut toujours l'emblême, et celui de la grâce, dont Apollon fut un si parfait modèle (1).

J'ai vu sur quelques médailles, qui ne sont pas en mon pouvoir, un ou plusieurs dauphins remplaçant la légende. Nous avons déjà dit les motifs de ce choix, et quelles allégories ce poisson était destiné à présenter.

Revers : toujours le cheval Pégase sur le revers de la médaille.

Il est des traditions et des usages qui traversent les siècles et émigrent avec les peuples, sans presque subir d'altération, lorsque surtout la religion vient imprimer à ces usages son immuable caractère. Les Phocéens d'Empurias paraissent avoir voué à Apollon un culte de prédilection; et, lorsque de longs siècles ont accumulé tant de ruines sur cette antique contrée, et que les monumens les plus somptueux ont disparu sous la charrue, il sort encore par fois du

(1) Florez, *Med. de Gadès.*

sein de la terre des témoins irrécusables du culte des Emporitains et de leur première origine.

Le caducée est un emblême si souvent employé dans les anciennes médailles (1), si fréquemment répété dans les modernes, qu'il serait superflu de nous y arrêter. Une ville toute puissante par son commerce devait affectionner toutes les allégories qui lui rappelaient l'origine de sa puissance et la source de ses richesses.

Emporias étant formée de la réunion de trois villes, ou plutôt de trois peuples, nous devons aussi rencontrer trois caractères bien prononcés dans ses médailles, et les Grecs ont dû imprimer à leurs monnaies une écriture, des formes et des emblêmes différens des Celtibères et des Romains. C'est pour cela que le n° 6, quoique portant tout le caractère d'une médaille grecque, a pour exergue des caractères inconnus que nous savons appartenir à la Celtibérie. Cette union, qui s'est déjà présentée à nous dans les précédens numéros, semblerait prouver que la médaille qui nous occupe date des derniers temps de la colonie, et lorsqu'une longue expérience et l'habitude de traiter eurent réuni les trois peuples, et rendu communes quelques-unes des formes du gouvernement.

Cet exergue, qui paraît du reste être formé par les mêmes caractères, présente cependant des différences essentielles. Ainsi, cette espèce de trident dont on a

(1) Florez, *Med. de Sagunte.*

voulu trouver l'origine dans l'alphabet grec, et qu'on a traduit en français par *ph*, au lieu de cette forme ꟷ, présente celle-ci ⚹. Ainsi le theta grec, que l'on voudrait retrouver dans un losange, et auquel on donne par erreur la forme constante du signe suivant ◊, en y ajoutant quelquefois un trait sous l'angle inférieur ◊, est ici différent; c'est un T dont on aurait incliné les deux branches ↑; quelquefois j'ai aussi vu ↑.

Si ces différences se répétaient souvent, et sur un plus grand nombre de monumens, il serait possible d'espérer quelques notions précises sur l'alphabet celtibérien; mais nous n'avons pour tout appui dans nos recherches que quelques médailles, et deux ou trois inscriptions, que j'ai vues abandonnées à Murviedro au caprice destructeur des enfans. (Note *a*, à la fin.)

No. 7.

Même médaille que la précédente; mais elle est plus petite, et sous l'exergue on ne voit plus de caducée. La tête d'Hercule est un peu fruste, et ne manque pas de caractère, encore qu'elle diffère un peu du nº 6.

No. 8.

Face : tête de Minerve, et pour légende deux lettres inconnues.

Revers : le cheval Pégase avec un exergue dans les mêmes caractères de la légende, et une contremarque devant le cheval.

Florez (1), qui a décrit cette médaille, en déduit la preuve que Pégase n'était pas un emblême particulier à la Sicile ; et, lorsqu'il croit avoir bien réfuté le système de Philippe Paruta et d'Hardouin, il fait la judicieuse remarque, que les deux lettres de la légende sont destinées à remplacer deux mots ou deux idées différentes, puisqu'il les retrouve ailleurs séparément, ou seulement séparées par un point et avec les têtes d'Hercule, de Vénus ou Thétis, et de Diane.

L'exergue a les mêmes caractères que celui du n° 5, mais avec quelques légères différences, que j'ai cherché à exprimer dans mon dessin. Il ne m'a pas été possible d'interpréter un autre signe, placé devant le cheval. J'ai cherché à le dessiner avec exactitude, afin de faciliter les recherches de ceux qui me liront. Les deniers romains feraient supposer que c'est une proue de navire.

N°. 9.

Face : tête de Minerve, et pour légende les lettres suivantes : PIP. C. S. M. Q.

Revers : cheval Pégase, la couronne triomphale, et l'exergue suivant : *EMPORitanorum*.

Morel (2) a décrit cette médaille dans son Recueil ; mais, fidèle au système qu'il avait adopté d'attribuer à Syracuse toutes les médailles portant l'emblême de Pégase, il néglige cette réunion de preuves qu'il au-

(1) Florez, T. II, tab. 25.

(2) Andr. Morel, *Thesaur.*

rait trouvée dans les médailles emporitaines, qui portent à la fois le caractère des trois peuples qui composèrent cette vaste cité. Le commentateur de Morel(1) partage son erreur, et l'un et l'autre interprètent ainsi la légende : *Pipio coloniæ Siracusanæ metropoleos quinquennali.* On voit avec quelle facilité on peut errer, lorsqu'on appuie son système sur des interprétations. Il est cent manières de lire les initiales, sans être pour cela plus certain d'avoir rencontré la véritable.

Dans cette médaille, le Q est séparé par un point. Florez l'a mal dessiné. Il faut encore supposer que c'est l'initiale d'une qualité ou d'un titre recommandable, et je me rangerai de l'avis de Morel, qui lit *quinquennali.* Ce serait alors le premier magistrat d'Emporias qui aurait fait frapper cette médaille.

Nous remarquerons que le P de l'exergue est formé comme le *pi* grec, avec la légère différence que la deuxième ligne est plus courte. Cette manière de graver cette lettre n'est pas particulière aux médailles emporitaines ; on la retrouve sur des deniers romains et sur quelques monnaïes de l'Espagne citérieure.

Cette médaille est fort rare ; *rarissima*, dit Florez.

N°. 10.

Cette médaille porte les mêmes figures et les mêmes emblêmes que le n° 8, mais avec une légère différence dans les formes, et elle ne paraît pas avoir

(1) Sigebert Havercamps, *Comment. Thesaur. Mor.*

non plus la contre-marque signalée dans ce dernier numéro. Elle est verte et enduite de ce beau vernis, que rien ne peut imiter, parce que la nature a mis des siècles à le préparer et à l'appliquer sur le métal; il est d'ailleurs assez léger pour permettre de distinguer les principaux traits, et de suivre la figure dans quelques-uns des petits détails.

N°. 11.

Face: tête de Minerve, portant à la fois le casque, un collier, et des pendans.

Revers : le cheval Pégase, avec l'exergue EMPORIŒ ou *Emporitanorum*.

Nous remarquerons ici, ce qui aurait déjà dû être fait pour les numéros précédens, que cette figure de guerrier, coiffée du casque et prête au combat, porte un collier. Cette observation répond à ceux qui longtemps ont voulu donner à cette figure un nom qu'elle ne devait pas porter, et des attributs étrangers à la divinité qu'elle représente. Minerve, dans la mythologie des Grecs, avait à la fois deux caractères; comme protectrice des arts, elle était parée avec goût, mais avec une noble simplicité, car elle était encore la déesse de la Sagesse; comme déesse belliqueuse, elle prenait le casque, la lance et la redoutable égide, et portait alors le nom de Pallas. Mais des peuples commerçans, exposés tous les jours aux pirateries, devaient à la fois cultiver les arts qui alimentent le commerce, et faire la guerre pour protéger leurs expéditions aventureuses. On a donc pu adorer à la

fois Minerve et Pallas, et réunir les attributs les plus saillans, pour en former le type de cette divinité protectrice d'Emporias. On sait, d'ailleurs, que l'antique statue de Minerve, à Marseille, portait un collier.

L'exergue n'a de remarquable que l'irrégularité des lettres. Encore ici, le *p* se rapproche du *pi* grec. Cette lettre, d'une forme un peu incertaine, semble nous dévoiler l'origine de notre P.

L'usage des pendans était très-fréquent en Grèce (1). Homère en parle souvent, et le fameux bouclier de Scipion, dans lequel on a cru reconnaître l'intéressante épisode d'Achille recevant d'Agamemnon les présens destinés à calmer son courroux, présente la belle Briséis ornée de pendans, malgré le voile de deuil qui coiffe sa tête. Les nos 5 et 10 présentent aussi des pendans, quoique d'une forme différente.

Nos. 12 et 13.

Face : tête d'Hercule phénicien, avec un collier, et pour légende deux caractères inconnus.

Revers : un cavalier armé d'une lance, et un exergue en caractères inconnus.

Ces deux médailles sont en argent, et beaucoup plus petites que les précédentes, qui sont toutes en cuivre ou en bronze. Dans les planches que je joins à ces notes, j'ai cherché à exprimer avec soin la grandeur et l'état actuel de ces médailles.

(1) Caylus, *Recueil.* — Willemin, *Costumes.* — Millin, *Dict. des beaux Arts.*

Hercule reparaît ici avec le caractère principal des n° 6 et 7. Les cheveux sont bouclés, et ils dessinent avec grâce la forme de la tête; mais une barbe épaisse garnit le menton, et des traits prononcés, un cou très-gros, caractérisent le dieu de la Force. Pourquoi donc, avec des formes aussi sévères, le graveur a-t-il placé autour du cou le collier de grains ou d'olives? Cet ornement gracieux que la Grèce accordait à Minerve, parce que celle-ci occupait deux places dans la mythologie, ne paraissait pas destiné à remplacer la massue sur les épaules d'Hercule. Serait-ce une allégorie dont il faudrait chercher l'interprétation dans le culte voué à Minerve, à Vénus et à Diane, c'est-à-dire à trois divinités auxquelles l'antiquité attribue plus particulièrement l'usage du collier? Je me borne à présenter la difficulté et une copie exacte des deux médailles, puisque, malgré mes recherches, il ne m'est pas possible de résoudre la difficulté d'une manière satisfaisante.

Je crois ces médailles inédites; elles ne sont pas du moins dans Florez, qui a écrit après la plupart de ceux qui ont publié des ouvrages sur les médailles espagnoles.

C'est pour la première fois que nous voyons le cheval Pégase remplacé par un cavalier armé d'une lance, et dans l'attitude d'un guerrier qui vole au combat. Le cheval, tourné à gauche, galoppe avec grâce, et il cache, dans la souplesse de ses mouvemens, des formes qui manquent d'étude et d'une juste proportion. Le cavalier paraît armé d'un casque

à aigrette, d'une cote de lin plissée autour des reins, et descendant jusqu'à mi-cuisse; et ses jambes (n° 12) sont protégées par les brodequins de cuir qui étaient la chaussure ordinaire du soldat. La lance est fort longue, et sa forme est la même que celle des lances romaines. Le cheval est contenu au moyen d'une bride légère dont on ne distingue que les deux rennes, encore que toute la médaille soit d'une belle conservation. Il paraît que les Celtibères ne faisaient usage que d'un mors très-léger, sans muserolle et sans aucun ornement sur le front du cheval, à moins que le graveur n'ait supprimé ces détails pour ne pas surcharger sa figure, et nuire à l'effet général de sa composition.

L'emblême du cavalier armé fut long-temps un caractère distinctif des monnaies espagnoles. Les antiques villes de Bilbilis, Laelia, Italica, Osca, Saetabis, Sagunte, Toletum, Ségovia, Ségobriga, Clunia et Aria, en ont fait un fréquent usage. Strabon nous explique les motifs de cette prédilection, lorsqu'il nous parle des courses de chevaux usitées en Ibérie, de la belle race de jumens qui paissait dans les immenses pâturages de la Turdétanie et de la Celtibérie, et lorsqu'il ajoute que la cavalerie composait la force la plus imposante et la plus estimée des nations ibériennes.

Nota *a*. Les recherches qu'on pourrait encore tenter sur l'alphabet celtibérien sont d'autant plus décourageantes, qu'elles ont long-temps et inutilement tenté un grand nombre de sa-

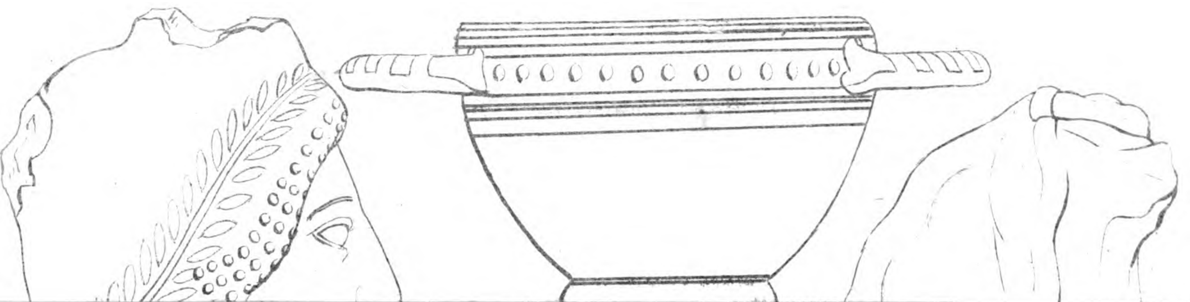
vans. Les couvens d'Espagne recèlent des hommes d'un grand mérite, dont les travaux littéraires méritent plus de publicité et une protection moins onéreuse. C'est parmi ces savans ignorés que l'étude des médailles a trouvé des interprètes dignes d'elle. Les ouvrages de Florez ont assuré à son auteur un rang distingué dans sa patrie, et, après lui, Lastanoza et Agostino occupent le premier rang; mais le premier seulement, plus instruit dans le secret des antiquités ibériennes, a franchement avoué son embarras pour donner aux caractères inconnus de quelques médailles une interprétation digne de ses premiers travaux. Don Antonio Agostino (1), plus confiant dans ses recherches, a tenté d'inutiles efforts pour expliquer les médailles bilingues d'Empurias, de Celsa et d'Ilerda. Deux auteurs allemands (2) ont supposé la possibilité de découvrir l'alphabet celtibérien à l'aide des caractères runiques; mais cette érudition, prodiguée à l'excès dans d'énormes volumes, fatigue sans succès l'attention du lecteur. Don Juan Lastanosa (3), auquel nous devons une belle collection de médailles anciennes, qu'il publia l'an 1645, fournit à ses commentateurs d'excellens matériaux, sur lesquels il n'a paru que des systèmes erronés. Francisco Fabro, auteur d'un manuscrit déposé à la bibliothèque de Madrid, n'a pas été plus heureux dans ses conjectures. Don Manuel Marti et don Rodriguez Christoval (4) ont ajouté de nouvelles erreurs à celles déjà publiées. Don Miguel Reggio osa, le premier, avouer la difficulté de l'entreprise, et cet aveu émanait d'un érudit très-versé dans les langues savantes, et il avait été précédé par des recherches opiniâtres. Enfin, Velasquez, succédant à tous ces antiquaires, présenta, dans un long discours, la série des recherches entre-

(1) Antonio Agost., *Dial.*

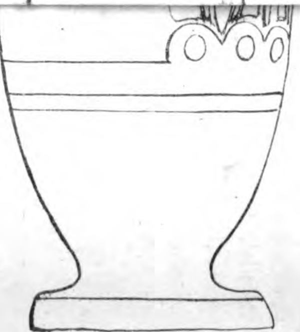
(2) Olaus Wormius, *Litter. runica.*—Olaus Rudbeck, *Atlántica*, T. III.

(3) Lastanosa, *Museo de las medall. desconocidas Españ.*—Paul Albian de Bajas.—Jean Francisc. Andres.

(4) Christoval, Edit. 1732. *Polygraphia española.*









Jaubert de passa del.

Lith de Villain

prises avant lui, et donna à son tour son opinion, à l'appui de laquelle il publia des notions fort intéressantes sur l'Espagne ancienne et l'histoire de sa Numismatique depuis les premiers siècles historiques. Mais des interprétations arbitraires, quel que soit le mérite des travaux de Velasquez, ne sauraient former une autorité suffisante, et des savans Espagnols persistèrent à désigner comme *desconocidos*, les caractères celtibériens et turditains. Enfin le marquis d'Algorfa (1) a émis, dans ces derniers temps, une nouvelle opinion qui n'a pas obtenu grand succès, et l'académie de Madrid garde un silence décourageant pour tous ceux qui oseraient tenter de marcher sur les traces du seigneur de Sarrio.

NOTES

Sur quelques poteries antiques, provenant des fouilles opérées à Empurias.

LORSQUE j'ai visité les ruines d'Empurias, je n'espérais d'autre fruit de mon voyage que celui de reconnaître des lieux illustrés par d'antiques souvenirs. L'intérêt d'une première découverte m'engagea dans de nouvelles recherches, et je réussis à recueillir quelques débris au milieu des décombres que les siècles ont accumulés sur le coteau d'Indica. J'avais pour compagnon de voyage M. Stanislas-l'Éveillé, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, qui joint à

(1) Don Perez de Sarrio, édit. 1800. Valencia. *Dissert. sobre las medall. desconocidas.*

l'habitude d'étudier l'antiquité sur la terre classique de l'Italie et de la Grèce, les qualités qu'on désire rencontrer dans un guide et un ami. Je voulus parcourir le terroir d'Emporias et de la Escala, étudier tous les mouvemens d'un sol très-inégal, relire les historiens qui dirigeaient mes recherches, et recueillir sur les lieux même tous les élémens de mon travail.

Après beaucoup de soins et quelques tentatives infructueuses, je réussis à découvrir des ruines inconnues, et des débris qui avaient échappé jusqu'alors au vandalisme des laboureurs. Les fouilles peut-être un peu précipitées que je venais de diriger furent continuées avec plus d'économie et plus de succès, après mon départ, par les soins d'un digne ecclésiastique, et je suis enfin devenu possesseur de quelques objets intéressans, et dont l'antiquité n'est pas pour moi un sujet de doute. J'ai fait un choix sur les médailles et sur les poteries, et j'ai cherché à les rendre avec fidélité sur le papier. Un coup d'œil sur les deux planches en apprendra plus que les notes que j'ai cru devoir y joindre. Je n'ai fait qu'un essai, dans l'espoir qu'un autre fera mieux après moi.

N° 1. Le chevalier Hamilton, qui avait acquis, par vingt-six années de travaux et des ouvrages estimés, le droit de diriger l'opinion des archéologues, fut le premier à soupçonner que les vases antiques, attribués jusqu'alors aux Étrusques, étaient le plus souvent l'ouvrage des Grecs (1). Du moment où cette

(1) Montfaucon, *Antiq.*—Caylus, *Antiq.*—D'Hancarville, *Antiq. estrucq., grecq. et rom.*

opinion fut émise, cent preuves vinrent à son appui, et la découverte des tombeaux de Nola et de Capoue, quelques fouilles opérées dans Athènes, achevèrent de la confirmer. C'est dans un très-petit caveau, qui sans doute fut le tombeau d'un Emporite, que le vase dessiné sous le n° 1 a été rencontré avec six autres, qui présentent la même forme et les mêmes ornemens (1). L'usage d'enterrer des vases et autres objets auxquels on supposait que le défunt avait attaché quelque prix, est suffisamment connu (2). La religion venait à l'appui d'une pratique dont les prêtres retiraient en général tout le prix. Ces vases étaient des dons obtenus dans les initiations mystérieuses de Bacchus et de Cérès; on y attachait un prix d'affection que rien ne pouvait balancer, et souvent des formes élégantes, des peintures soignées, des dessins d'un fini parfait, justifiaient le zèle des initiés et l'empressement des acheteurs. Le vase dont je présente le dessin, est beaucoup plus simple. La poterie est d'un grain très-fin, et les ornemens sont d'un beau noir sur un fond rouge plus ou moins coloré. L'ouverture intérieure est très-étroite; et si, contre l'usage reconnu des anciens, ce vase était destiné à contenir quelque chose, ce ne pouvait être qu'une matière li-

(1) Ces vases sont semblables à ceux qui ont été découverts à Athènes en 1818, et qui ont été portés à Perpignan par les soins du vice-consul de France à Corfou (M. de Canclaux).

(2) Millin, *Monum. inédits.*—Hamilton, *Antiq.*—Tischbein, *Recueil de grav.* 1790.—Bottiger, *Comment.*

quide et précieuse, destinée à couler goutte à goutte comme les parfums.

Ce petit vase a quelque ressemblance avec celui qu'on voit sur quelques médailles ibériennes, et qui paraissait remplacer dans les sacrifices le préféricule (*præfericulum*). Fœstus, il est vrai, donne à ces derniers une forme différente, lorsqu'il nous apprend que, dans le temple d'Opis Consiva (*Ops*), le préféricule était sans anse. Millin, qui cite Fœstus, se range de son avis, sans indiquer l'usage des vases à anse; mais Florez (1), qui avait sous les yeux les médailles antiques, a pu le premier ajouter quelque chose aux traditions qui avaient précédé ses recherches, et il n'hésite point à donner à ces petites urnes le nom de *préféricules.*

Avec ces sept vases, on a également trouvé plusieurs lacrymatoires, en verre et en terre. Les premiers (nº 2) paraissent avoir contenu des baumes, puisqu'il s'est déposé sur le parois intérieur du verre une couche brillante et moirée, qui est incontestablement le produit d'une oxidation, ou de la décomposition de la matière contenue dans les lacrymatoires. Ce dépôt viendrait à l'appui de Millin, qui suppose que ces petits vases n'ont jamais été destinés à recueillir les larmes des parens et des pleureuses à gages.

Le lacrymatoire de terre, dessiné sous les nº 3, 4, 5, est d'une forme très-connue, et je n'en ai

(1) Florez, T. I, p. 41.

fait mention que parce qu'il accompagnait les premiers. Les autres sont en tout semblables aux vases d'argile qui sont déposés au cabinet des antiques de la Bibliothèque royale. Quelques médailles, la plupart frustes, accompagnaient ces divers objets et provenaient des mêmes fouilles.

En creusant dans la vigne du couvent de Gracia et sur l'emplacement même de la première Emporias, on y découvrit de nouvelles poteries. Les n° 4 et 5 présentent les deux pièces les plus intéressantes.

Le n° 4 représente une tortue, qui est privée de la tête par la maladresse de l'ouvrier chargé de faire des fouilles. Une ouverture pratiquée, sans aucun soin sous le ventre, ferait supposer que ce n'est ici qu'un de ces nombreux jouets d'enfans qu'on rencontre si souvent dans les tombeaux (1). L'usage d'enterrer des poteries de toutes les formes, et ayant servi à tous les âges, date de la plus haute antiquité, et il s'est continué jusqu'aux premiers siècles du christianisme.

Je crois qu'il faut en dire autant de la petite patère dessinée sous le n° 5. L'élégance de ses formes, que relèvent encore plusieurs filets noirs tracés avec légèreté sur le fond rouge de la poterie, l'art avec lequel l'ouvrier est parvenu à réduire l'épaisseur de la coupe, feraient d'abord supposer que tant de soins n'étaient pas destinés à amuser l'enfance; mais

(1) *Antichita d'Ercolano*, T. VIII, pl. 21. — *Descript. de Pompeia.*—Boldetti, *Observaz. sopra i cimit. di Santi Mart.*, Chap. 14, édit. 1720.

il serait bien difficile d'assigner un emploi convenable à un meuble d'une si extrême petitesse. Cette dernière considération m'a engagé à dessiner les divers objets de cette planche, de grandeur naturelle; cette patère est d'une belle conservation.

Le n° 6 provient des nouvelles fouilles opérées dans la même vigne. Les traits adoucis de la figure, la forme du casque dont le pinceau de l'ouvrier a suivi sur le cou les contours alors indécis, feraient supposer qu'il est ici question d'une figurine de Minerve. Peut-être aussi pourrions-nous supposer que la partie supérieure du casque s'alongeait, et venait s'appuyer contre une anse qui formait aigrette. En suivant cette supposition, il faudrait considérer ce vase comme une espèce de *simpulum*, destiné à répandre l'huile goutte à goutte sur l'autel de Minerve. La direction des lignes auprès des parties mutilées autorise d'autres restaurations. Je n'ai pas la prétention de les indiquer toutes; mais il était nécessaire d'en tenter une pour en provoquer de plus heureuses.

Ce petit buste, dont les traits n'ont rien de bien régulier, est cependant curieux par sa forme. L'ouvrier, en colorant le casque de noir, a ménagé la couleur locale de manière à lui faire dessiner autour de la tête une guirlande de laurier ou d'olivier. Les principaux traits de la figure sont également relevés par le pinceau, et il semble que le peintre se soit complu à caresser son ouvrage.

INSCRIPTION TAUROBOLIQUE

Découverte à Lyon en janvier 1821, et expliquée par M. François Artaud, conservateur du musée de Lyon, correspondant de la Société.

Pendant que nous faisions faire quelques excavations vers le *proscenium* du théâtre de Saint-Just, dans le couvent des ci-devant Pères Minimes, à Lyon, il nous vint dans l'idée de faire retourner une pierre que nous avions remarquée dans le jardin de M. Donat. Elle servait d'auge à un puits contre lequel elle était appuyée; en l'examinant avec soin, nous nous sommes aperçu qu'elle avait servi d'autel, que les moulures et sculptures avaient été piquées et qu'on l'avait creusée pour en faire une tombe; alors nous avons soupçonné qu'une de ses faces pouvait receler une inscription; mais notre crainte était qu'on l'eût taillée dans cet endroit. Aidés de l'extrême obligeance de M. Donat, nous faisons venir les ouvriers pour soulever cette auge, et nous avons la satisfaction d'y voir une inscription taurobolique ainsi conçue :

. . . .

. . . .

NVMINIB · AVG · TOTIVSQVE
DOMVS · DIVINAE · ET · SITV · C · C · C

AVG LVG
TAVRIBOLIVM·FECE
RVNT DENDROPHORI
LVGVDVNI·CONSI-S-T-E-NTES
XV·KAL·IVLIAS
MARCO SVRA SEPTIMIANO
COS EX VATICINATIONE
PVSONI IVLIANI·ARCHI
GALLI SACERDOTE
AELIO CASTRENSE
TIBICINE FL RESTITVTO
HONORI OMNIVM
CL·SILVANVS PERPETVVS
QVINQVENNALIS INPEN
DIVM HVIVS ARAE·REMIST
D D D

Numinibus Augusti totiusque
Domus divinæ et situ coloniæ Copiæ Claudiæ
Augustæ Lugdunensis
Tauribolium fecerunt dendrophori
Lugduni consistentes. XV kalendas julias
Marco Sura Septimiano consule, ex
Vaticinatione Pusonii Juliani Archigalli
Sacerdote Ælio Castrense; Tibicine Flavio

Restituto honori omnium, Claudius Silvanus,
Perpetuus quinquennalis, impendium hujus
Aræ remisit
Decreto Decurionum dato

C'est-à-dire que les dendrophores de Lyon, s'étant assemblés le XV des kalendes de juillet, ont fait un sacrifice taurobolique pour les divinités de l'empereur, pour toute sa maison divine et l'état de la colonie Lyonnaise. Copia Claudia Augusta, sous le consulat de Marcus Sura Septimianus.

Viennent ensuite les détails de cette cérémonie; on apprend que l'archigalle du vatican (1), Pusonius Julianus, a ordonné ce sacrifice; qu'Ælius Castrensis a fait les fonctions de prêtre, et Flavius Restitutus celle de joueur de flûte. Il est dit enfin que Claudius Silvanus, quinquennal perpétuel, a fait faire cet autel à ses dépens en l'honneur de tous les assistans, et que l'emplacement a été accordé par un décret des Décurions.

Avec un peu d'attention on reconnaît qu'il y a eu deux lignes d'effacées au commencement de l'inscription.

(1) Les prêtres Galles étaient fort méprisés chez les anciens, mais leur chef l'Archigalle jouissait de quelque considération dans les cérémonies; il était vêtu de pourpre, et portait une tiare d'or.

Varron croit que le mot *vatican* vient de *vaticinatio*, parce qu'on y rendait des oracles. C'est peut-être pour ce motif que les Archigalles s'étaient logés dans cet endroit.

Sur les faces latérales de ce monument on aperçoit encore quelques traces de la tête d'un taureau ornée de bandelettes, et de celle d'un bélier accompagnée de la hache ou couteau victimaire; ce qui indique la nature du sacrifice taurobolique, consacré à la mère des dieux et à Atys son jeune favori. De tous les tauroboles que nous avons examinés, nous n'en avons point rencontré d'aussi grand que celui dont nous nous occupons; il est en pierre calcaire, connue dans le pays sous le nom de Choin de Fay; sa hauteur est de 6 pieds 8 pouces, et sa largeur, sur toutes les faces, est de 2 pieds 3 pouces. Nous n'avons également vu nulle part, dans les inscriptions tauroboliques, le mot *situ* pour *statu*, qu'on observe ordinairement sur ces sortes d'autels. Le taurobole des dendrophores lyonnais, que M. Donat a bien voulu céder à M. le maire, fait maintenant un des principaux ornemens du Musée lapidaire (1). Ce qui intéresse le plus dans cette inscription, c'est de savoir dans quel temps ou pour quel empereur ce sacrifice a été fait, car le nom du prince n'est pas indiqué sur ce marbre. Dans les fastes consulaires du temps, on trouve une grande confusion causée par la cruauté du souverain qui régnait alors. On compte vingt-cinq consuls qui se sont succédés dans une année, et six consulaires condamnés à mort. A ces traits de barbarie, on devine déjà le règne de Commode; et, comme les tyrans sont plus redoutés

(1) Voyez sous les portiques du palais des Arts.

que les bons princes, c'est pour eux surtout qu'on invente des honneurs et qu'on multiplie les monumens. Crevier dit, en parlant du siècle du successeur de Marc-Aurèle : *à la belle littérature succéda la philosophie* (1), *au goût philosophique la barbarie*. Winkelman, de son côté, observe qu'à cette époque les arts qu'Adrien avait régénérés commencèrent à tomber dans la décadence. Nous avons dit que le nom de Commode ne se trouve pas sur le taurobole qui a été fait en son honneur; en effet, on ne peut le deviner que par le consulat de son collègue Septimianus, et il paraît qu'il a été effacé, comme bien d'autres qui rappellent la mémoire des princes odieux. En calculant l'espace et les lettres que les deux premières lignes de l'inscription pouvaient occuper, nous avons cru devoir les rétablir ainsi :

M-D-M-ID-PRO SALVTE
IMP-CÆS-M-AVR-COMMODI
. . . .

C'est-à-dire : *à la mère des dieux, grande déesse du mont Ida*, POUR LE SALUT DE L'EMPEREUR CÉSAR MARC-AURÈLE COMMODE; *aux divinités d'Auguste*, etc.

Deux autels lyonnais portent également l'empreinte de cette haine publique, qui poursuit la mémoire des princes cruels; l'un est le Taurobole de Tain, illustré par l'abbé Chalieu; l'autre, celui de

(1) *Voyez* Dion et l'ouvrage remarquable que M. Ripau vient de faire paraître sur la philosophie des Antonins.

Septime Sevère, qui mit Lyon à feu et à sang; tous deux ont été piqués dans l'endroit où les noms de ces empereurs avaient été gravés; et le recueil d'inscriptions de Gruter offre de semblables signes de vengeance.

On a remarqué que Commode était d'une santé robuste, et partant qu'il ne fut jamais malade; de là le titre d'Hercule qu'il se fit donner, et dont les médailles font mention. L'histoire nous apprend que son règne, qui, comme celui de Néron, commença sous les plus heureux auspices, ne fut qu'un tissu d'horreurs et de calamités; que la peste, la famine désolèrent l'empire, surtout Rome où périssaient deux mille personnes par jour; des brigands renouvelaient les assassinats qui avaient eu lieu sous Domitien, au moyen d'aiguilles empoisonnées qu'ils lançaient contre les passans, ainsi que cela s'est pratiqué de nos jours. Deux ministres de l'empereur, et même sa sœur Lucilla, cherchèrent souvent l'occasion de le faire périr; mais le danger le plus grand auquel il échappa, ce fut celui dont nous allons parler :

Commode se plaisait à favoriser le culte de Cybèle qui, pour cette raison, se célébrait à Rome en grande pompe; comme dans les cérémonies on avait la liberté de se déguiser, un certain Maternus, chef de bandits dans les Gaules, qui aspirait à l'empire, avait ordonné à ses troupes de se rendre en petites bandes dans la capitale, travesties en gardes du corps, et de massacrer l'empereur pendant qu'il

assisterait à cette espèce de procession. Ce fut après avoir évité le piége, que Commode fit frapper des médailles en l'honneur de la mère des dieux, à laquelle il attribuait son salut, et qui cependant n'empêcha pas que le nouvel Hercule ne fût étranglé.

L. ÆL. AVREL. COMM. AVG. P. FEL
Rev. MATRI DEVM SALVTARI. COS. VI. PP. S. C.

L. AVR. COMM. AVG. COS. VI. S. C
Rev. HERCVLI ROMANO. AVG. COS. VI. S. C (1).

C'était pendant son sixième consulat, c'est-à-dire la même année qui est indiquée sur le monument de Lyon. Cette particularité, jointe la faveur dont le culte d'Isis jouit sous les Antonins, explique les vœux et la quantité de sacrifices tauroboliques qu'on fit en ce temps-là dans les colonies romaines. La ville de Lyon compte maintenant trois tauroboles, sans parler de celui de Tain qui lui est relatif et qui a été aussi fait pour l'empereur Commode; ce qu'il y a de singulier dans ce monument, c'est que l'Archigalle du vatican, qui a ordonné le sacrifice désigné sur l'autel de Tain, est le même Pusonius Julianus dont il est fait mention dans notre inscription; que le même joueur de flûte se retrouve encore, ayant fait sept ans après les mêmes fonctions, dans un taurobole relatif à Septime Sevère, dont on voit le marbre

(1) Mezzab. *in Comm.*

au Musée de Lyon. Une autre particularité non moins singulière se présente naturellement, et prouve de nouveau comment les inscriptions antiques s'expliquent les unes par les autres, et combien on doit être soigneux de les recueillir. Le docte abbé Chalieu, dans son mémoire sur le taurobole de Tain (1), s'est perdu en conjectures au sujet du nom du prêtre qui s'y trouve effacé et qui a été mal rétabli par Chorier et Moreau de Mautour.

PRAEEVNTE AELIOC¦¦¦¦¦¦¦¦¦¦¦SACERDOTE

« La petite lacune, dit-il, que la pierre présente « maintenant en cet endroit, n'y était pas du temps « de Chorier, ni même du temps de Moreau de Mau- « tour. On lit dans la copie du premier CN. PARI- « NIO, et celle du second portait CN. PANIRIO, » noms auxquels il attache peu d'importance; mais un point plus essentiel, selon lui, c'est de savoir s'il y a ici deux fonctionnaires ou un seul; il se décide pour la première question, et croit qu'Ælius était un personnage sans prénom, et que *Cneius* devait être le surnom transposé de PARINIVS. Voici comment il s'exprime : « Ælius n'est donc pas ici le nom d'un « prêtre dont le prénom soit Cneius, et le surnom « *Parinius;* il est le nom d'un particulier de qui « l'inscription ne nous a transmis ni le nom ni le sur- « nom; cela posé, je pense qu'il faut entendre le

(1) Mémoires sur diverses antiquités du département de la Drôme, p. 47.

« *præunte* dans le premier sens dont j'ai dit que ce
« mot pouvait être susceptible ; il signifie qu'Ælius
« avait ouvert la marche dans toutes les processions
« qu'on avait faites, et, ce qui en était une suite na-
« turelle, qu'il avait porté le rameau de pin, etc.»

Le nom d'ÆLIVS CASTRENSIS (1) gravé sur notre monument fait tomber cet échafaudage d'un seul coup, et prouve que Chorier a fabriqué le nom de ce CN. PARINIVS qui doit être ici regardé comme un personnage controuvé ; que le même prêtre (Ælius Castrensis) a rempli seul et successivement les fonctions sacerdotales dans le sacrifice taurobolique de Tain, ainsi que dans le second qui fut fait pour le même Commode. On savait, par plusieurs inscriptions, qu'il y avait eu dans cette ville un collége de Dendrophores; mais le dernier autel de Commode nous le dit plus positivement, et nous prouve que cette association était relative au culte de Cybèle; l'autel taurobolique de Valence, qui est dans la maison de Sucy, fait mention d'un Emilius Carpus qui eut l'honneur d'être Dendrophore c'est-à-dire, de porter la branche de pin à la tête de la procession; et cette branche, emblême d'Atys, est représentée sur une des faces du monument.

Le sacrifice dont les détails se trouvent gravés sur notre pierre taurobolique, date du VI[e] consulat de Commode, qui avait alors pour collègue Septi-

(1) Chalieu, p. 48.

mianus auquel les fastes consulaires donnent le prénom de Petronius (1), au lieu de celui de *Sura* que porte notre inscription. C'était l'an 190 de J.-C.; en cette année tombent les cinquièmes quinquennales de l'empire qui viennent expliquer naturellement les fonctions de notre Claudius Sylvanus, quinquennal perpétuel, magistrat chargé de faire exécuter le cens, et peut-être aussi les jeux quinquennaux qu'on célébrait tous les cinq ans à Lyon et dans tout l'empire pour le salut du prince régnant.

NOTICE

Sur les voies romaines du département de la Moselle, par M. Lejeune, expert du cadastre.

Il est difficile, à la proximité de Metz, à cause des changemens qui ont eu lieu à diverses époques, de fixer les positions des voies romaines; mais, à une lieue de distance, ces positions sont plus sensibles et plus marquées. Je veux ici plutôt encourager à faire une recherche exacte de ces routes anciennes

(1) M. PETRONIVS SEPTIMIANVS, selon Panvinius. L'M, ou la première lettre qui précède le surnom, ne pourra plus maintenant être interprétée que par *Marcus*, puisque le taurobole de Lyon nous donne ce prénom en toutes lettres.

sur lesquelles il reste encore beaucoup d'incertitude, qu'offrir un narré complet de leur direction. Ce que j'en dirai sera conforme à ce que j'ai vu et examiné moi-même ; quoique bien différent de ce qu'ont écrit ceux qui en ont parlé avant moi.

Voie de Metz à Trèves par la droite de la Moselle.

Les premiers vestiges de cette route, quoique un peu équivoques, se rencontrent au-dessus de Saint-Julien, dans un chemin creux, à mi-côte, qui prend sur la gauche de la route moderne d'Antilly; après, on en voit quelques traces sur le territoire de Malroy. Ce n'est que dans les bois de Chelaincourt que ces vestiges sont moins incertains; mais ceux qu'on trouve au moulin de la Bibèche, commune de Luttange, sont bien décidés. La voie romaine traverse tout le nord du territoire de cette commune, passe au midi de celui de Metzer-Hesch, où il y avait une chapelle, en face de la commune, bâtie sur l'emplacement de cette route, et dont les murs lui servaient de fondation. La voie est coupée, à un quart de lieue de ce village, par la nouvelle chaussée de Sarrelouis à Thionville; de là, elle descend la côte, en tournant vis-à-vis le village d'Elzing, où elle passe la Kaner. De là elle prend sa direction dans le vallon où sont situés les villages de Heling et de Bidling; elle peut être, au fond de ce vallon, recouverte de plus de dix pieds de hauteur, par l'éboulement des terres; elle laisse Hackeberg à un quart de lieue du côté du nord, et n'a

jamais passé par cette montagne. L'inspection du terrain, quoi qu'en dise le père Wiltheim, en montre l'impossibilité. Nous sommes fortement persuadés que *Caranusca* ou *Caranaxa*, première station de Metz à Trèves, doit être placée au village de Vekring, où nous avons vu quelques fragmens de briques romaines. Les distances de Metz à ce lieu, et celle de ce village à *Ricciacum*, qu'on croit être Ritzing, sont conformes à celles marquées par l'Itinéraire d'Antonin. D'Anville avait fortement erré en plaçant cette station à Gasch, près de Thionville, à plus de trois lieues de cet endroit sur la gauche. Nous n'avons suivi cette voie romaine que jusque-là; nous nous bornons donc à ce que nous en avons dit (1).

Seconde voie de Metz à Trèves, par la gauche de la Moselle.

L'Itinéraire d'Antonin ne marque aucune station

(1) D'Anville n'a connu de voie romaine de Metz à Trèves, que celle de la rive gauche de la Moselle, où il place mal à propos Caranusca et Ricciacum, qui sont sur la rive droite, et sur la seule chaussée militaire, de Metz à Trèves. On ne trouve pas de vestiges de chemin ancien de Metz à Sierck. En plaçant Ricciacum à Remich, les Romains eussent jeté leur route dans des montagnes et des rivières ; Remich d'ailleurs serait trop loin de Trèves. Dans la direction de Ritzing à Trèves, M. Thorn, propriétaire à Peling, a trouvé des vestiges de voie romaine du côté du levant, ce qui s'éloigne beaucoup de Remich. Enfin on assure que M. Teissier a découvert à Ritzing des tuiles romaines, des fragmens de colonnes et de chapiteaux.

sur cette seconde route; ce qui induit à croire qu'elle n'était point militaire.

Sa direction se rencontre à une lieue de Metz, près du bois de Ladonchamp; elle passait au bas de Semecourt, dans les bois de Mézières et de Silvange; elle passait l'Orne, au-dessus de Richemont; puis dans le bois, au moulin d'Uxange, près de Florange, de là au bas de Guentrange; elle traversait les bois de la Grange, auprès de Thionville, et au midi de Hettange qu'elle laissait au nord; elle terminait du côté du levant les trois territoires de Dodenhoven, de Bas-Buntgen, de Preich; elle paraît encore intacte sur ces trois territoires, mais on commence à la détériorer pour l'engrais des terres. L'administration des ponts-et-chaussées devrait être autorisée à faire conserver ces restes imposans de la grandeur romaine; si l'on n'y met ordre, il n'en restera plus aucun vestige. Cette route ne paraît pas destinée pour Trèves; mais sa direction est plus sur Luxembourg, où elle coïncidait avec celle de Reims. Nous ne l'avons suivie que jusqu'à la frontière du département (1).

Voie de Metz à Strasbourg.

Les historiens de Metz prétendent que cette route passait par Delme, qui était l'ad duodecinum de l'Itiné-

(1) Cette voie passait à Broust (à une lieue en deçà de Rodemach;) il y avait là probablement un chemin de communication qui allait à ce château, assis sur un lieu escarpé, et qu'on pense avoir été un fort des Romains.

raire d'Antonin, puis par Duodeciacum, qu'on dit être Dieuze. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons trouvé aucune trace de l'existence de cette route par la direction de la côte de Delme; on trouve, à la vérité, entre ce lieu et Château-Salins, près d'un bois, un chemin ancien, qu'on suit par le beau temps, l'espace d'un quart de lieue, pour abréger la route moderne, faisant dans cet endroit un détour. Ce chemin ne paraît pas de construction romaine, mais bien un chemin des Treize de Metz pour l'extraction des sels. A moins de preuves plus péremptoires, nous serons fondés à croire que cette route n'avait pas cette direction.

Nous avons découvert, à une demi-lieue de Metz, au village de Grigy, dans la direction de Strasbourg, des vestiges d'une route qui passe en face de la Grange-au-Bois; de là, dans la trouée des bois de Mercy-le-Haut et d'Aubigny; ensuite, vis-à-vis d'Ars-Laquenexy et Avillers : passant la Nied, à Pont-à-Domangeville; continuant dans le bois entre Bazoncourt et Pange, sa base, au sortir du bois, dans un terrain glaiseux, est formée de pierres, d'une très-grande dimension; elle continue sur Wadcremont, laissant Remilly et Herny à droite, où l'on trouve un anneau de puits, d'une pierre blanche d'un grain fin, où sont sculptés les attributs de Diane, comme têtes de cerf, Lune et le reste; elle traverse ce que l'on appelle la Forêt de Remilly; de là elle passe sur le territoire de Ticourt, jusqu'au-delà de ce village; elle a toujours sa direction sur Dieuze ou Bisping, et par conséquent

sur Strasbourg. Ne serait-ce pas la vraie route ancienne de cette ville, qui, au lieu de passer par Dieuze, où le terrain est trop fangeux, aurait continué par Bisping, qui serait le Decempagi dont il est parlé dans l'histoire, et qui a plus d'analogie que le nom de Dieuze avec ce terme. Ceci serait plus conforme aux indications de l'Itinéraire et à la table Théodosienne ; c'est un point de géographie à examiner dans cette hypothèse. Une autre route pour la cité des Nemètes sort de celle-ci, prend sur la gauche, passe à Petit-Tenquin, suit les territoires de Neling, des Deux-Kinger, ceux de Vinsviller et de Stainbach, et va directement passer à Saralbe. Nous avons été à même d'examiner cette dernière sur le terrain des communes sus rappelées ; on n'y rencontre plus qu'une trace de gravier qui paraît être tiré de la Sarre, toutes les pierres dont elle était formée ayant disparu. Elles ont été probablement enlevées par les paysans des environs pour construire leurs maisons, par suite du défaut de pierres et de matériaux qui sont très-éloignés et qu'on ne peut se procurer qu'à grands frais. J'oubliais de dire que l'on trouve dans la forêt de Dieuze, à une lieue de cette ville, vers le midi, une route qui a sa direction de Tarquimpol dans l'étang de Lindre sur Marsal; c'était un chemin construit par les Romains pour la communication d'un fort à l'autre. L'inscription trouvée à Dieuze, il y a près de deux siècles, ne prouve rien contre mon assertion ; elle y avait pu être transportée d'ailleurs.

Voie de Metz à Mayence par Sarrebruck.

Avant de quitter cette partie orientale du département de la Moselle, je crois devoir parler d'une autre route romaine dans la direction de Mayence par Sarrebruck, et qui jusqu'ici est restée dans l'oubli. J'étais allé de Saint-Avold à Boucheporn, pour me rendre dans les environs de Boulay; j'observai un ancien chemin qui avait sa direction vers Metz, et que je suivis jusque près du village de Warise où les changemens fréquens, occasionnés par la culture, me le firent perdre; mais, passé ce village, je retrouvai mon chemin dont il ne restait plus que la base, construite de pierres d'une grandeur étonnante. Cette voie se rendait à Pontigny, dont le pont a été construit dans la direction de la route romaine, et, à ce qu'il paraît, fondé sur sa base. De Pontigny, la voie prenait sur la droite, à soixante mètres du chemin moderne de Boulay à Metz, afin d'éviter les débordemens de la Nied; elle passait le long d'un bois, sur une hauteur, et parvenait au village des Étangs par un petit circuit. Il y a quelques années qu'en bâtissant une nouvelle maison de poste au haut de ce village, on trouva dans la cour un pavé ancien; on croirait même que, du côté de la rivière, la ligne des habitations de cette commune a été bâtie sur cette chaussée qui aurait servi de digue à l'étang, au bas du village. Parvenus au pied de la côte, les Romains l'avaient tranchée à une profon-

deur de trois à quatre mètres, au fond de laquelle on retrouve encore le pavé, et où l'on a pratiqué, pour la maison qui est au-dessous, un jardin ; ce qui masque entièrement ce pavé. De là on perd la voie sur le territoire de Glatigny ; mais sur celui de Retonfay, dans un lieu dit la Croix de Bois, lorsqu'on planta des bornes de délimitation entre ce dernier village et Noiseville, on trouva des pavés qui donnèrent beaucoup de mal à enlever. En face de Noiseville que la voie laissait sur la droite, elle suivait un vieux chemin dont les piétons se servent, et aboutissait sur la droite de l'auberge des Bordes ; la route moderne a été faite parallèlement à elle, et semble s'y confondre sur les glacis de Belle-Croix. Des paysans de Pontigny, interrogés sur le nom de cette voie, répondirent qu'elle s'appelait le Kems. Or les Allemands donnent ce nom à toutes les chaussées romaines. On a trouvé au village de Boucheporn quelques antiquités. Je ne doute pas que cet ancien chemin fut une voie des Romains ; sa largeur et sa direction en ligne droite le prouvent ; nous n'avons pas eu l'occasion de le faire ouvrir.

Voie de Metz à Toul.

Cette route commençait à la porte Serpenoise ; elle se prolongeait dans le Sablon ; elle coupait le territoire d'Augny, qu'elle laissait du côté du couchant, passait en face de Préelle, près de Coin-sur-Seille, laissait Veson, Lorry, Mardigny et Bouxier, sur

la droite de la Seille ; on la rencontre encore sur la gauche de cette rivière, près de Cheminot ; elle passait entre Pont-à-Mousson et le village d'Atton au bas de la côte de Sainte-Geneviève ; de là elle se rendait à Scarponne, aujourd'hui petit village, vis-à-vis de Dieulouard.

Voie de Toul à Trèves.

On trouve, à douze lieues de la ville de Metz, dans la partie orientale du département de la Moselle, vers Puttelange, une route qui paraît avoir eu sa direction, de Nanci ou de Toul sur Trèves ; elle passait par Sarrebruck. Les premières traces de cette voie, que j'ai rencontrées, sont dans les bois de Puttelange; elle subsiste encore presque intacte dans les bois d'un village près de cette dernière ville, et dont j'ai oublié le nom ; elle se reproduit, à quatre lieues de là, dans les bois du prince Christian de Deux-Ponts, entre Forbach et Sarrebruck, mais plus près de cette dernière ville où elle coupe la chaussée moderne à angle aigu ; un particulier du village de Spikeren en a tiré, l'an dernier, des pierres de quoi bâtir sa maison. On trouve dans un endroit, à un coup de fusil de cette route, des tuiles romaines ; on sait qu'elles sont rares dans cette partie du département. Un particulier de Sarrebruck ayant bâti une guinguette sur la partie française limitrophe, afin de vendre du vin, a trouvé, en creusant un fossé pour assainir celui-ci, un fourreau de sabre, en étain, ayant

dix-huit à vingt pouces de longueur sur trois pouces de largeur, et toutes les formes des armes des soldats romains. Non loin de là, était la montagne de Forbach, escarpée de tous les côtés, en forme de pain de sucre, où les Romains avaient un petit fort. Ce fort était sous la protection d'un camp appelé Mont Hieraple, *Mons Hierapolis*; on y a trouvé des pierres sépulcrales, des médailles, des figures d'animaux. Le tout existe chez le meunier du village voisin.

Voie de Metz à Verdun.

Il est difficile de découvrir et de suivre près de Metz les vestiges de cette voie. Pour éviter les débordemens de la Moselle, elle devait prendre sa direction au pied du mont Saint-Quentin, monter la côte des Geniveaux par un vallon-sinueux, près de Rozerieulles, où je crois avoir remarqué quelque reste d'ancienne route. Je pense que l'on suit sur le territoire de Saint-Marcel des traces du même chemin; ces traces ne sont point équivoques sur le terrain de Mars-la-Tour, où la voie passait au milieu d'un étang converti en prairie. Mars-la-Tour, suivant les uns et Hannonville au passage, suivant les autres, est *Ibliodurum*. Il est certain qu'on trouve des vestiges d'une route ancienne sur le territoire de Mars-la-Tour.

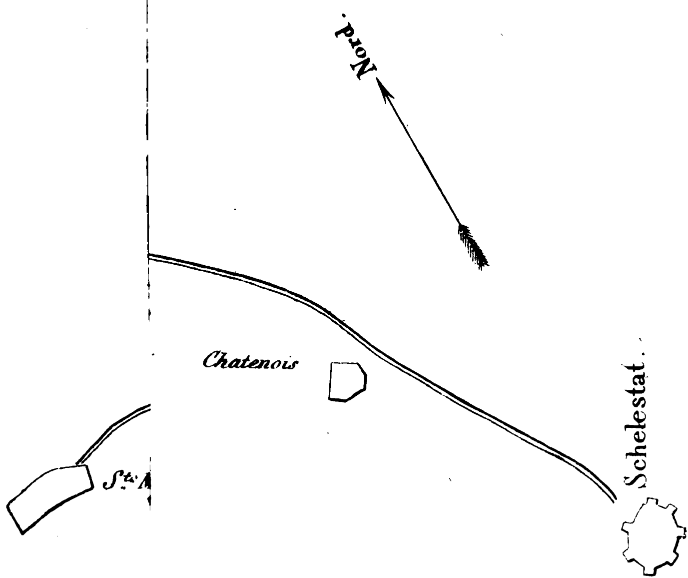
Des traces de route existent aussi sur les territoires de Battilly, de Moinneville et d'Auboué;

mais leur direction est sur Briey, d'une part, et sur Toul ou Nancy, d'autre; des marques de route se rencontrent dans la direction de Metz à Briey. Les Romains avaient un camp sur la côte de la montagne occupée aujourd'hui par la ville haute de Briey.

MÉMOIRE

Sur quelques anciennes fortifications des Vosges, où l'on examine la question de savoir quel peuple, au temps de Jules-César, était établi dans la Haute-Alsace; par Philippe DE GOLBERY, conseiller à la cour royale de Colmar, correspondant de la société royale des Antiquaires de France.

RIBEAUVILLÉ est une petite ville de la Haute-Alsace, située à l'entrée d'une vallée pittoresque qui conduit à Sainte-Marie-aux-Mines. Le voyageur, en y pénétrant tourne la partie des Vosges qui s'étend le long de la plaine d'Alsace, et suivant une direction parallèle à cette plaine, il laisse à sa gauche des sommets non moins élevés, et le village d'Aubure où l'on parle le français, circonstance importante pour la suite de ce mémoire. Trois châteaux du moyen âge, assis sur la première ligne des montagnes, dominent Ribeauvillé; ils seraient pour tout le pays un point de vue principal, s'ils n'étaient à leur tour dominés par un pic dont les noirs sapins



Hypolite

heim

sont au-dessus d'eux, autant qu'ils sont eux-mêmes au-dessus de la plaine. Ce pic s'appelle le *Tænnichel* (1). Vu de quelque distance, on dirait que sa base touche au château supérieur : cependant elle en est séparée par un intervalle de plus d'une demi-lieue. On arrive de ce château au Tænnichel par une route régulièrement plantée de sapins, où le sable est étendu avec autant d'art que si le jardinier le plus habile en prenait le soin. Mais nous n'avons point à décrire la nature; nos lecteurs chercheront ailleurs ses rians tableaux. Si nous gravissons le rocher, si nous nous attachons à ces arbres majestueux pour monter au sommet escarpé des Vosges, c'est que là se trouve un monument qui peut rendre à notre histoire un feuillet arraché par le temps; c'est qu'une construction d'un aspect imposant s'étend sur une croupe de plusieurs lieues. Le voyageur la vient quelquefois visiter, et son guide lui répète la tradition *Heydenmauer* (mur des païens); tel est le nom qu'elle donne à ce monument, elle se tait sur son origine : cependant nous prouverons dans ce mémoire qu'elle a beaucoup fait, même en ne sauvant de l'oubli qu'un nom; et, quoique nul texte d'auteur ancien, nul écrit du moyen âge ne se rattache directement à l'objet de nos recherches, nous espérons jeter quelque lumière sur les premiers jours de nos annales. Schœpflin a vainement tâché de s'éclairer par le secours des inscriptions : il n'en

(1) Du mot allemand *tanne* qui signifie *sapin*.

existe point sur cette vaste muraille. Moi-même, dans le cours de mes premières excursions, je les avais recherchées avec soin. Depuis je me suis convaincu qu'il ne devait point y en avoir. Quelque amour propre qu'un antiquaire attache à n'être point déçu, j'avouerai, parce que mon erreur a été compensée par un sentiment d'orgueil national, qu'un jour en nettoyant de la pointe de mon couteau quelques caractères gravés sur le roc, j'allais m'écrier avec Schœpflin : *ce mur est romain*, lorsque tout-à-coup je lus distinctement ces mots : A LA PAIX D'UDINE, et je rendis aux Celtes leur gigantesque construction. Un descendant de ces vieux Gaulois avait vaincu les ennemis de sa patrie dans les champs des vainqueurs de ses ancêtres : en traçant ces mots, son épée avait écrit la gloire des Français sur la pierre du Séquanois.

Nous allons commencer par décrire ce qui reste de cette muraille païenne; nous rapporterons ensuite les opinions des modernes qui ont écrit sur l'Alsace : enfin nous tâcherons de fixer la nôtre tant à l'aide de textes anciens, que par le secours de raisonnemens appuyés de quelques remarques topographiques.

Il nous a paru insdipensable à la saine intelligence de ce mémoire d'y joindre une carte. La nôtre est calquée sur celle de Cassini. Une ligne plus noire que les autres indique le point de départ de la muraille, les lieux qu'elle traverse, et ceux vers lesquels elle se dirige. Le sommet du Tænnichel

est marqué par la lettre A. De là, la muraille païenne s'étend vers le nord-ouest en suivant toujours la crête des montagnes dont la surface est tellement étroite qu'on ne saurait faire six pas de l'un ni de l'autre côté sans descendre rapidement, soit vers le couchant dans la vallée qui se prolonge de Ribeauvillé vers Sainte-Marie, soit vers le levant, dans le précipice au fond duquel est le village de Tannenkirch. Mais l'œil découvre à peine ce qui est immédiatement au pied des Vosges; et, sans s'arrêter à cette petite anse sauvage, il erre sur la plaine d'Alsace; il voit couler le Rhin au pied des montagnes de la Souabe; il parcourt la route militaire d'Agrippa ; et si les feux du soleil font briller quelque objet lointain, l'imagination lui rappelle encore la lance du soldat romain marchant vers la petite Germanie.

A quelques centaines de pas du point A, le sommet s'abaisse légèrement vers le point que sur la carte nous avons marqué d'un B, pour remonter bientôt vers le point C. Cette courbure est en général peu remarquable; mais au point C, il faut, pour continuer sa route, se suspendre aux rochers, et ce n'est qu'après en avoir escaladé plusieurs qu'on se retrouve sur un terrain uni. Néanmoins, ce n'est là qu'un accident purement local et qui n'influe point sur la disposition du reste de la chaîne : cela est si vrai que, du point B, qui est le moins élevé, on aperçoit au loin les monts avancés des Vosges comme de simples collines; tandis que, vus de la plaine, leur

hauteur a quelque chose d'imposant. C'est de ce même point B que s'avancent vers la plaine des sommets d'une hauteur à peu près égale à ceux qui portent notre muraille, mais dont la direction est perpendiculaire à la leur. On voit à l'extrémité le château du *Hochkœnigburg* et la petite ville de Saint-Hippolyte. Notre monument continue sa direction vers le nord-ouest jusqu'au-dessus de la vallée de Liepvre. Enfin il se perd près de ces fermes que l'on appelle le Hary et le Timbach. Nous les avons marquées sur la carte.

Revenons pour un instant au point C. Lorsque l'on a surmonté les difficultés que présentent les rochers, on se trouve à la pierre de délimitation de l'ancien ban de la *Verrerie*; et tout à côté, à l'est de la muraille, est une enceinte de grosses pierres et de rochers qu'aujourd'hui on désigne par le nom de *Saltzschlecke* (le lèche-sel). La tradition veut qu'autrefois les seigneurs de Ribeaupierre, propriétaires des trois châteaux dont nous avons parlé, y aient renfermé les cerfs et les biches qui leur servaient aux plaisirs de la chasse. Sans donner absolument tort à la tradition qui peut avoir négligé l'origine de cette enceinte pour s'attacher à l'usage momentané qu'on en a fait, je ne crains point d'affirmer qu'une enceinte aussi extraordinaire n'a pu être construite pour ce but; elle est fort semblable aux *Cromlech* du pays Chartrain, décrits dans le deuxième volume de la Société, par M. de Freminville; sa dimension est à peu près la même que

celle du Cromlech de Gelainville : les rocs qui l'entourent sont aussi de grès bruts ; leur disposition est tout-à-fait pareille, si l'on en excepte cette circonstance qu'ici la muraille forme l'un des côtés de l'enceinte. L'un et l'autre pays ont appartenu au culte druidique ; pourquoi la vue des mêmes objets ne rappelerait-elle pas la même origine ? La muraille assez bien conservée sur ce point, suit, comme nous l'avons déjà dit, les sommets des Vosges jusqu'au-dessus de la vallée de Liepvre, où passe la route de Schelestadt à Saint-Diey : elle atteint ainsi les limites des départemens du Haut et du Bas-Rhin qui sont encore celles autrefois établies entre les Séquanois et les Médiomatriciens ; on verra dans la suite de quelle importance est cette remarque. Nous ne devons pas omettre non plus de dire qu'au point A (celui qui domine Ribeauvillé), le mur païen fait un angle à peu près droit, et descend l'espace d'une centaine de pas vers Thannenkirch à l'orient. Cet accident de position est fort peu de chose, et sert uniquement à prouver que le point A est le plus méridional de cette construction qui devait naturellement s'arrêter au-dessus de la vallée.

Nous avons suffisamment indiqué la direction et l'étendue de notre monument, nous allons le décrire. Cette muraille est tout entière faite de pierres sans ciment et non taillées ; elles ont pour la plupart treize à quatorze pouces de long sur une largeur et une hauteur de huit à dix. Malgré l'irrégularité de leur forme, les faces de la muraille ne présentent

point d'aspérités; elle est d'une largeur de six pieds, et ses parties joignent si bien que je n'y ai remarqué de vide que ceux causés par l'éboulement. Quant à la hauteur de la *muraille païenne*, quoiqu'à certains endroits elle soit encore de six à huit pieds, je ne pourrais la déterminer. Les matériaux épars à ses côtés attestent qu'elle a perdu de son élévation primitive : même j'ai vu çà et là quelques pierres qui pourraient avoir servi de couronnement. La fig. 4 peut donner une idée de ce qu'est aujourd'hui ce monument dans ses parties moyennes. C'est à peu près ainsi qu'on le voit depuis le point marqué A sur la carte jusqu'au point B., et depuis la borne de la banlieue de la *verrerie* où se trouve l'enceinte dont nous avons parlé, jusqu'à une fort grande distance. De l'un et de l'autre côté de muraille s'élèvent des sapins; des mûriers sauvages croissent au milieu des débris qui l'entourent. Quelquefois on ne trouve au lieu de ce monument que des monceaux de pierres; mais leur disposition prouve jusqu'à l'évidence qu'elles en sont les débris, car elles n'ont fait par leur éboulement qu'en couvrir la base. C'est dans cet état que la muraille vient joindre la roche singulière, représentée figure 3, j'ai eu soin de faire dessiner exatement et la roche et les pierres. C'est là qu'il faut grimper avec beaucoup de difficulté vers l'enceinte où la muraille reprend le caractère qu'on lui voit, figure 4. Au pied de ces rochers la tradition a quelque chose du merveilleux de la nature : elle fait de l'Alsace un lac, de ces masses pierreuses un

Fig: 3.



Fig: 4.

Lith: de G: Engelmann.

rand sculp:

Fig: 1.

Fig: 2.

Jorand sculp:

Lith. de G: Engelmann.

promontoire; elle y attache des anneaux de fer pour les cables des vaisseaux, et le guide crédule et le pâtre ignorant montrent la trace qu'ils ont empreinte sur le roc (1): pour moi, je n'ai pu l'apercevoir. La tradition n'est respectable pour l'Antiquaire qu'autant qu'elle remonte à des souvenirs historiques: telle qu'elle est, il la doit conserver; surtout il doit se garder de la détruire en ceux qui la lui ont apprise.

Ce n'est pas ici le seul endroit où les rochers interrompent la muraille, il y en a près du point B plusieurs dans le genre de ceux que j'ai fait dessiner figure 2. Je n'hésite point à dire que, la nature ayant mis là ceux qui servent de base, on a superposé les autres. C'est ce qui devient évident lorsque l'on considère qu'une ligne, comme celle que parcourt notre monument, n'est interrompue que par ces rochers. Dans cet état de choses, on a dû les disposer de manière à les faire concourir au système général (*voyez* la figure 1). A plusieurs endroits, et surtout aux environs du point A, les rochers sont arrangés absolument comme certains *dolmen* du pays Chartrain, c'est-à-dire que d'un côté ils touchent le sol, et que de l'autre ils sont supportés par une pierre, comme on le voit à la figure 2 de la troisième planche du mémoire de M. de Freminville. On pourrait penser que c'est là un jeu de la nature, s'il

(1) Cette tradition se rattache spécialement au rocher en forme de hache, représenté figure 3.

n'était évident que la main de l'homme a construit l'immense muraille à laquelle ils se rattachent. Remarquons aussi que nulle part il n'y a de fondations, et que les rochers et la muraille elle-même sont posés sur le sol : enfin qu'à l'endroit où se trouve l'enceinte que nous avons comparée à un *Cromlech*, le sommet qui, jusque-là, était fort rétréci, forme à l'orient une espèce de terre-plein entouré de rochers de grès brut desquels cette enceinte est composée.

Cette description et les figures qui l'accompagnent suffiront, je l'espère, pour donner une idée exacte de la muraille connue sous le nom de *Heydenmauer*. Avant de parler des autres vestiges de murs établis au sommet des Vosges tant en Haute-Alsace qu'en Basse-Alsace, nous examinerons quelques passages d'auteurs alsaciens qui nous y conduiront tout naturellement.

Schœpflin est toujours pour ses compatriotes l'autorité qu'il faut consulter avant toute autre, parce que, là même où il a tort, il a frayé le chemin à de plus vastes recherches. C'est donc par lui que nous commencerons. Il dit, pag. 239, T. I de son *Alsatia illustrata* : « In quodam Vogesi vertice qui prope « Rappoltvillæ oppidum se erigit, et ab accolis « *Tænnichel* vocatur, magna lapidum congeries in « muri formam olim composita cernitur. Siccus, non « cæmentitius murus est, de quo multus apud accolas sermo. Montem ego ascendi, ut meis ipse « oculis dijudicarem, quid tandem de hâc re post « tot sermones super ea habitos, statuendum. Et

« reperi sanè lapidum mediocris magnitudinis coa-
« cervatorum seriem, per montis illius juga conti-
« nuatam, nullo ullibi cæmento adhibito. Sed nullus
« ibi lapis dolatus, nullum litteræ alicujus vel ima-
« ginis cœlatæ vestigium. Unde in eam denique
« opinionem inductus sum, ut crederem maceriem
« hanc à Romanis congestam, ut ejus ope præsidia
« tum in apicibus, tum in claustris et convallibus
« Vogesi posita inter se communicarent, atque adeó
« muro fere continuo veluti vallo quodam Gallia
« tegeretur interior, si, rupto Rheni limite, hostis
« germanus plana jam occupasset Alsatiæ. Per ardua
« enim illa Vogesi juga continuentibus iter, similis
« muri absque cæmento occurrunt reliquiæ, quæ per
« quinque horarum spatium ad Divæ Odiliæ montem
« usque porriguntur » (1).

(1) Voici la traduction de ce passage : Sur un sommet des Vosges, qui s'élève auprès de Ribeauvillé, et que les habitans appellent le *Tænnichel*, on voit un grand amas de pierres autrefois arrangé en forme de mur. Ce mur est sec et sans ciment; il en est beaucoup question chez les habitans. J'ai gravi la montagne, afin de juger par mes propres yeux ce qu'il fallait en penser après tant de discours sur cet objet. J'y ai trouvé une suite de pierres amoncelées d'une grandeur moyenne, lesquelles se prolongent sur les sommets de ces montagnes, sans que nulle part on aperçoive de ciment. On n'y voit aucune pierre taillée, aucun vestige d'inscription ou de figure sculptée. Tout ceci m'a fait concevoir l'opinion que les Romains ont élevé cette muraille pour établir une communication entre les postes militaires qu'ils avaient placés tant au sommet que dans les défilés des Vosges; de telle sorte que la Gaule inté-

Nous ferons d'abord observer que la description donnée par Schœpflin est vague, incomplète et même erronée; on peut s'en rapporter à la nôtre, qui est le résultat de plusieurs voyages et d'un scrupuleux examen. Les dessins ont été exécutés sous mes yeux avec une entière fidélité.

Voilà donc que, selon Schœpflin, les Romains, au moyen de cette muraille, auraient établi une ligne de défense et une communication entre leurs forteresses. C'est encore dans ce système qu'il a dit plus haut : « Veteres Romani haud procul ab arce altissimâ « Honak, quæ valli huic imminet (il s'agit du val « d'Orbey; le Honak domine aussi celui de Muns- « ter) et superioris seculi bellis destructa fuit, « castra quoque posuerant : cujus rei index est « murus amplissimus XII pedes latus, plures centenos « longus, quem ante hos ferè annos ducentos, « Daniel Specklin Argentoratensium architectus « ipse vidit et descripsit (1). » Nous allons voir par

rieure fut couverte comme par un rempart, s'il arrivait que le germain ennemi, ayant rompu la ligne du Rhin, occupât la plaine d'Alsace. En continuant à marcher sur le sommet des Vosges, on retrouve des vestiges d'un mur semblable et sans ciment qui s'étendent l'espace de cinq lieues jusqu'à la montagne de Sainte-Odile.

(1) « Les Romains avaient aussi établi un camp, non loin du château de Honalk, qui domine cette vallée (celle d'Orbey), et qui a été détruit dans les guerres du siècle dernier (le 17e); un mur large de 12 pieds, long de plusieurs centaines de pieds, l'atteste encore. Specklin, architecte de Strasbourg, l'a vu et décrit il y a environ deux cents ans. »

nous-mêmes cette description de Specklin; mais, avant de le faire, il convient d'avertir le lecteur qu'il s'agit ici d'un sommet qui s'élève au-dessus du val de Munster, à quatre lieues environ de celui du Tænnichel vers le midi, et que par conséquent le système de Schœpflin établirait sur la cime des Vosges parallèle au Rhin une grande ligne de défense continuée tant dans le département du Haut-Rhin que dans celui du Bas-Rhin. On verra tout à l'heure que Schœpflin aurait pu tirer un plus grand parti de Specklin pour appuyer ce système; car cet auteur ne parle point d'un camp, d'une enceinte, mais de fragmens de longs murs. Nous allons donner son texte tel qu'il est dans son vieux langage allemand. Il dit, page 88, partie II de son Traité de l'architecture : « Dergleichen eine gewaltige starke Mauer, « (darinn noch grosse eysene Ringe liegen) Hinder « Honak auf dem allerhœchsten Berg, steht noch « viele hundert Schuh lang; auch an vielen Orten « dabey gewaltige lange Maueren, und auf 12 « Schuh dick) in aller Hœhe (Den Berg schetzt man « im Elsasz, auch im ganzen Wasgaw) dass er « der hœchste sey, den man, wann es hell » Wetter, in 12 Bisthumb sehen kann (1). »

(1) Voici la traduction littérale de ce passage dont j'ai conservé jusqu'à l'orthographe et la ponctuation : Pareillement (il avait d'abord été question de Sainte-Odile) un mur d'une très-grande force, dans lequel il y a encore des anneaux de fer, derrière Honak, sur la montagne la plus haute, il est encore debout l'espace de plusieurs centaines de pieds. Aussi, à beau-

Cette indication est bien vague, car la désignation de Specklin ne convient à aucune montagne située *hinder-Hohenak* derrière le Honak : ces mots s'appliquent ordinairement à des choses rapprochées. La plus haute montagne de l'Alsace est sans contredit le Ballon; il y a bien en avant du Mamelon, sur lequel est bâti le Honak, une croupe assez remarquable qui porte le nom de *Vor-Honak*; mais outre que de là on ne voit pas douze évêchés, nulle trace d'antiquités ne s'y fait apercevoir. Heureusement les manuscrits de Specklin que possède la bibliothèque de Strasbourg éclaircissent la difficulté, ils expliquent ce passage par ces mots *ist denn da selbst auf dem Belken* : ainsi il n'y a plus de doute que ce ne soit le Ballon, et l'expression *Hinder-Honak* est tout-à-fait déplacée : elle ne peut se soutenir qu'en ce sens que, relativement à Strasbourg, la distance du Honak au Ballon s'affaiblissait pour l'écrivain, ou bien que Specklin était parti du Honak pour aller au Ballon; le Honak auquel on fait peu d'attention aujourd'hui, étant alors un point principal pour toute l'Alsace et appartenant aux seigneurs de Ribeaupierre, les plus illustres du pays. Les mots *Hinder-Honak* ont trompé Silbermann, l'un de nos meilleurs antiquaires alsaciens, qui, dans le siècle

coup d'endroits près de là, des murs très-longs, épais de douze pieds sur les lieux les plus élevés. La montagne passe en Alsace et dans tout le Wasgaw pour être la plus haute; car, quand le temps est clair, on découvre à la fois douze évêchés.

dernier, a vainement cherché près du Honak ce qu'il fallait chercher quelques lieues plus loin vers le midi. Schœpflin, de son côté, a singulièrement embrouillé les choses avec son *haud procul.* Pour moi, il m'avait tellement égaré que, quoique je connusse les inutiles efforts de Silbermann, j'ai employé plusieurs excursions à la recherche de ces débris, jusqu'à ce qu'enfin M. Schweighæuser, auquel j'en avais écrit, voulût bien me communiquer l'extrait des manuscrits de Specklin. Cependant l'on verra plus loin que mes courses n'ont pas été tout-à-fait inutiles. Je ne suis point allé moi-même au Ballon; mais, outre qu'il n'y a point de raisons de douter de la foi de Specklin, les rapports qui me sont parvenus confirment son assertion, sauf ce que deux cent vingt ans ont pu apporter de changemens à l'état de ces murs. Quoi qu'il en soit, il est constant que Schœpflin a mal saisi l'idée de Specklin, lequel parle de plusieurs ouvrages construits à différens endroits entre le Honak et le Ballon. Je crois avoir découvert l'un de ces fragmens en 1821. Déjà j'avais renoncé à ce camp de Schœpflin; des courses, que j'avais dirigées dans tous les sens, ne laissaient plus de place à son *haud procul.* Cependant, ne voulant rien négliger pour éclaircir une difficulté qui tient au berceau de notre histoire, je résolus de faire encore un dernier effort. Pour cette fois, au lieu de gravir la montagne du Honak du côté de la plaine d'Alsace, je m'enfonçai dans la vallée de Munster, accompagné de M. Ozanneaux, aujourd'hui professeur de philosophie au

collége Charlemagne; et, prenant avec nous les forestiers de Wihr-au-Val, nous arrivâmes au sommet de la chaîne qui ferme cette vallée d'orient en occident, et reprend bientôt ensuite la direction du midi vers le Ballon. Parvenus sur le haut de la montagne près d'une forêt appelée *Bois-le-Sire* et à peu de distance de la *Butte des coqs*, les forestiers nous firent remarquer une suite de masses pierreuses dont les blocs sembleraient être l'ouvrage de la nature, si leurs angles, leur régularité, leur étendue non interrompue ne montraient clairement la main de l'homme; si d'autres raisons encore et des remarques locales que j'établirai pouvaient laisser du doute à cet égard (1).

Il résulte de tout ce que nous avons dit, 1° que dans le Haut-Rhin, la muraille de Ribeauvillé s'étend du nord au midi, depuis le val de Lièpre au Tænnichel, 2.° que d'autres fortifications, à partir du Honak, s'enfoncent d'abord vers l'ouest selon les sinuosités des montagnes, puis reprennent la direction méridionale des Vosges, dont la seconde ligne tourne Munster et rejoint le Ballon; en sorte que ces fortifications auraient parfaitement servi de limite, de ligne de démarcation, plutôt que de défense à un peuple qui se serait retiré de la plaine pour faire place à un autre peuple, à une nation qui se serait créé là une limite de convention. Remar-

(1) Je ne puis joindre à ce mémoire un dessin de cette fortification; il est fort difficile, à Colmar, d'obtenir le secours d'un artiste, surtout pour les excursions lointaines.

quons maintenant que la langue allemande est parlée tant dans la plaine de l'Alsace que sur le revers oriental des Vosges; que le français au contraire est la langue du montagnard des sommets. Recherchons ensuite où est la limite des deux langues; et si nous la trouvons précisément là où notre muraille est assise, n'aurons-nous pas lieu de penser qu'une peuplade germaine est venue occuper la plaine, et que la population celtique s'est retirée sur la cime des montagnes? Enfin, si nous découvrons dans les historiens des traces certaines d'une semblable convention; si aucune autre époque de l'histoire ne nous offre un renouvellement intégral de population, ne serons-nous pas forcés de convenir que les monumens parlent plus haut que ne le feraient les livres, et que le roc immuable qui les soutient a souffert moins d'altération que les écrits des hommes?

J'ai donné une attention particulière à la ligne de démarcation entre les langues allemande et française, et j'ai trouvé que, dans notre département, toutes les communes (1) situées à l'ouest de la muraille parlent ce patois français, dans lequel Schœpflin a reconnu beaucoup de mots celtiques; tandis qu'à l'est, l'allemand reprend son empire. Cette observation est surtout frappante sur

(1) Je ne parle ici que de communes et non de maisons isolées qui sont le fait de l'établissement d'une seule famille, et qui, par conséquent, n'influent pas, dans notre opinion, sur cette observation générale. Néanmoins ces maisons-là même auraient pour la plupart prouvé pour nous.

les sommets qui dominent le val de Munster, où les habitations françaises sont immédiatement à côté de la ligne que nous établissons, même sur la partie des montagnes qui s'enfonce dans la vallée d'orient en occident, de telle sorte que les langues et la muraille ont partout la même direction. Or, si nous lisons dans les anciens la preuve que les Celtes ont occupé la plaine jusqu'au Rhin, et qu'ensuite ils ont fait place à une nation germaine, la muraille, ou plutôt les murailles des Vosges seront sans doute les restes de cette antique délimitation. Nous fournirons dans le cours de ce mémoire l'une et l'autre preuve : nous montrerons les Séquanois possesseurs de la Haute-Alsace avant l'arrivée d'Arioviste ; nous prouverons qu'ils ont été dépossédés par lui au profit des Triboques, l'une des nations venues à sa suite ; mais comme ces mêmes Triboques étaient aussi établis dans le Bas-Rhin chez les Médiomatriciens, peuple belge qui n'avait point traité avec Arioviste, nous commencerons par voir quelles sont les fortifications des Vosges dans ce département, quelle a pu être leur destination, quel est le point précis où elles changent de caractère, parce qne ce point peut être la limite entre les Séquanois et les Médiomatriciens, et, comme nous le montrerons clairement, celle plus importante dans l'histoire, qui séparait au bord du Rhin les Celtes d'avec les Belges.

Lorsque Schœpflin dit que les murs du Tænnichel joignent Sainte-Odile *per quinque horarum spatium*, il répète sur la foi d'autrui un fait faux. M. Schweig-

hæuser, dont la réputation et le mérite sont justement appréciés par la Société et qui a fourni à l'Institut un travail complet sur les Vosges, a bien voulu me communiquer les résultats de ses recherches. Même j'ai fait avec lui quelques promenades dans les montagnes du Bas-Rhin, et nous avons visité ensemble une enceinte qui entoure le Frankenbourg, château du moyen âge. Placée à l'entrée du val de Villé et à peu près vis-à-vis des sommets qui, de l'autre côté du val de Lièpre, portent la muraille dans le Haut-Rhin, c'est elle naturellement qui aurait recommencé cette ligne de démarcation si elle avait continué dans le Bas-Rhin. Cependant il n'y a point ici d'ouvrage continu. M. Schweighæuser me dit dans une de ses lettres : « Peut-être est-ce là un reste d'une « fortification limitrophe entre les Séquanois et les « Médiomatriciens, attribuée ensuite à tort aux « Francs. » Cette enceinte a tous les caractères d'une construction gauloise, et je n'hésite pas à penser avec mon savant ami qu'elle a appartenu aux Médiomatriciens...... Quoi qu'il en soit, si depuis le Frankenbourg à Sainte-Odile il y avait d'autres débris, nous serions forcés de penser comme Schœpflin, sinon sur l'origine, du moins sur la continuité de la muraille; mais, dit M. Schweighæuser, il n'y a aucune trace de ce mur de là à Sainte-Odile, si ce n'est que l'on remarque sur l'Ungersberg quelques débris de pierres qui paraissent plutôt appartenir à la nature qu'à l'art : de plus Sainte-Odile n'est point un mur longitudinal, mais une enceinte. Il y a, à

environ une demi-lieue au nord de Sainte-Odile, une autre enceinte, mais petite, et formant un quadrilatère alongé et isolé de toutes parts. A une forte lieue de là, sur le sommet d'une montagne dite le *Heydenkopf* (tête païenne), autre enceinte circulaire et même genre de construction. Près de Guirbaden il y a une digue de pierres qui, seule, dans le département du Bas-Rhin, suit à peu près la ligne longitudinale des Vosges. Sans former d'enceinte déterminée, ce mur a encore quatre cents pas de long. A deux ou trois lieues de là, il y a une enceinte à peu près elliptique. En revenant sur la ligne des Vosges, du côté de l'Alsace, on trouve, à deux lieues de *Heiligenberg*, vers le nord, deux fortifications demi-circulaires sur les sommets de montagnes qui, de l'un et de l'autre côté, dominent la vallée de la Mutzig. Enfin on voit encore quelques restes derrière le château d'Onestein, et il y en avait aussi au-dessus de Wissembourg qui aujourd'hui ont disparu.

On voit donc qu'à partir du Frankenbourg situé près de la limite méridionale du Bas-Rhin, jusqu'au point le plus septentrional de ce département, il n'y a sur le sommet des Vosges rien qui indique une ligne suivie de démarcation, une délimitation convenue. Tout au contraire, on y voit une grande quantité de forts (1) qui annoncent une résistance opi-

(1) Ces forts étaient ainsi de véritables *oppida*, dans le sens attaché à ce mot par notre savant collègue, M. Dulaure, dont j'ai contesté l'opinion seulement en ce qu'il n'en voulait pas

niâtre à l'invasion étrangère. Ces forts se retrouvent aussi sur le côté occidental des Vosges, vers la Lorraine allemande. Ils ne font point séparation de langues, et prouvent seulement par leur position que la lutte a été longue, puisqu'on a défendu successivement plusieurs lignes. On connaît l'excellente instruction que M. Tessier, notre collègue, sous-préfet à Thionville, a donnée pour éclairer les recherches archéologiques de son arrondissement : il y est parlé de *stativa castra* sur la frontière des Médiomatriciens. Un examen approfondi ne montrerait-il pas aussi sur cette frontière des ouvrages du genre de ceux qui sont dans le Bas-Rhin? Je serais d'autant plus disposé à l'espérer, que là aussi la langue des Germains semble, en s'arrêtant, marquer le point où s'arrêtèrent les conquêtes des peuples d'outre-Rhin; et chez les Médiomatriciens, ce n'est point, comme je l'ai déjà dit, une limite fixe respectée par le peuple, nouvel habitant de la plaine, qui divise aujourd'hui le français de l'allemand. Cette langue élargit sa domination par de là les Vosges; elle l'étend de plus en plus à mesure qu'elle s'approche du nord, et c'est ainsi qu'en Haute-Alsace, en tirant à l'équateur une parallèle qui passe sur Colmar, quatre à cinq lieues seulement depuis le Rhin appartiennent à l'allemand, tandis qu'une parallèle semblable, passant sur *Divodurum* (Metz),

d'autres dans la Gaule. Les montagnes ont dû servir de lieux de refuge à cette époque, et l'on en voit encore des exemples dans Tacite,

donne à cette langue trente lieues de domination; et tous les forts médiomatriciens dont nous avons parlé, qui, pour la latitude, se trouvant placés entre ces deux parallèles, sont à une hauteur géographique moyenne relativement à elles; de sorte qu'à cet endroit l'allemand n'atteste la présence des Germains que sur un espace de sept, huit ou neuf lieues.

Le Frankenbourg, placé sur la limite des départemens du Haut et Bas-Rhin, est donc la première fortification d'un caractère différent de celui des constructions du Haut-Rhin; il a donc été fait par un autre peuple et pour d'autres besoins, de même que tous les forts dont nous avons donné l'indication. Or nous savons par Strabon que les Triboques étaient établis et chez les Séquanois et chez les Médiomatriciens, et nous savons par César que les Séquanois ligués avec les Arvernes avaient appelé ces Germains pour abattre la puissance des Eduens. Nous verrons bientôt que ces mêmes Séquanois avaient abandonné le tiers de leur territoire; nous prouverons que ce tiers était précisément la Haute-Alsace. Les Médiomatriciens qui occupaient la basse Alsace étaient Belges : s'inquiétant peu de la querelle des Séquanois et des Arvernes contre les Eduens, ils n'étaient pour rien dans cet appel aux Germains; mais ils les eurent pour voisins. Nulle limite naturelle n'arrêtait le Triboque, et le conquérant barbare ne s'informe point si le champ qu'il ravit à son possesseur est belge ou celte. De là, guerre entre l'étranger et le Belge, ennemi perpétuel du Germain; de là, conquête pour

Arioviste et les Germains qui venaient successivement le renforcer pendant les quatorze ans qu'il demeura dans la Gaule. Tout cela est de nature à ne pouvoir être arrivé autrement : le Triboque, établi sur la frontière septentrionale de la Séquanie, devait la dépasser les armes à la main, comme le faisait le Harude sur la frontière vers le pays des Eduens, quoique la Saône coulât entre les deux peuples et qu'on fût en paix. Nulle rivière, nul traité n'arrêtait le Triboque vers le nord.

Ainsi deux caractères distincts appartiennent aux fortifications du sommet des Vosges; les unes annoncent l'exécution d'une convention, tout dans les autres montre la guerre et la résistance. Ainsi disparaît cette ligne de communication romaine que Schœpflin a créée un peu tard pour la défense des Gaules à la faveur des obscurités de Specklin. L'abbé Grandidier, dans son Histoire d'Alsace, a été merveilleusement secondé par la main de son graveur; ils sont parvenus à joindre, en une seule ligne sur la carte, tout ce que les Celtes, les Belges et les Romains avaient laissé d'intervalle; et, grâce à eux, l'Alsace a aussi sa grande muraille, comme la Chine et la Tartarie.

Pour établir notre opinion, nous aurons d'abord à prouver que la Haute-Alsace faisait partie de la Séquanie; que la Basse appartenait aux Médiomatriciens : enfin, qu'à l'époque où Arioviste fut appelé par les Séquanois, on lui donna précisément la partie de la Haute-Alsace, où l'on parle aujourd'hui la langue allemande. Ce point d'histoire une fois reconnu, nous

appliquerons à notre monument le raisonnement que les Antiquaires appellent d'exclusion, en remontant des temps modernes à l'époque où il est convenable de s'arrêter. L'état matériel du monument, son genre de construction nous fourniront des argumens d'un grand poids. Nous terminerons ce mémoire en examinant pourquoi, dans Pline et dans Ptolémée, les Séquanois que César dit formellement être Celtes, sont classés parmi les Belges : enfin nous tâcherons de fixer la limite occidentale et méridionale de la petite Germanie.

PREMIÈRE PROPOSITION.

La Haute-Alsace faisait partie de la Séquanie.

Ptolémée a jeté quelque confusion sur la géographie ancienne de la Haute-Alsace. Quelques modernes ont suivi fort légèrement son autorité; à l'en croire, les Rauraques peuplaient l'Alsace au temps de César. Il nomme Argentouaria qu'il appelle Αργεντaρια comme leur ayant appartenu; mais la mention qu'il en fait est si inexacte qu'il en transpose la situation, et la place après *Augusta Rauracorum*, tandis qu'il devait la mettre entre cette ville et Ελκεβος Helvetus. Il est inutile de nommer ici tous ceux qui l'ont suivi dans cette aberration; il nous suffira de dire que Cellarius, dans sa Géographie antique, ose examiner si le pays des Séquanois s'étendait jusqu'au Rhin, après que César l'a dit formellement. On sait qu'en général Ptolémée est

un guide peu sûr; que même on a élevé la question de savoir s'il n'eût pas été plus profitable à la science qu'il n'écrivît pas du tout. Ce jugement est sans doute sévère, il pourra trouver des contradicteurs; surtout depuis que le célèbre M. Kruse a besoin de lui pour réédifier des villes dans l'orient de la Germanie, et pour renverser l'autorité de Tacite (1). Mais on ne peut se dissimuler que l'homme qui écrivait à Alexandre sur la foi d'autrui a dû consacrer bien des erreurs. Quelques progrès qu'aient faits les connaissances géographiques, que serait aujourd'hui un livre sur l'Égypte écrit à Paris, fût-ce par notre plus habile géographe, s'il le composait sur le récit d'un officier de l'expédition? Certes, si cette expédition n'avait été illustrée par tous les genres de grandeur; si la science française n'y avait fait des conquêtes plus durables que celles de l'épée, nous n'aurions acquis par cette campagne que les notions imparfaites et trompeuses que le soldat romain a pu donner à l'Égyptien sur la Gaule. Combien est préférable l'autorité de César! guerrier, historien, il conservait à la postérité le souvenir de ce qu'il avait vu en augmentant la puissance de Rome: il est lui-même témoin oculaire de tout ce qu'il rapporte; il n'a point vu la Gaule en passant, il y est demeuré de longues années: or, c'est cet historien, ce profond observateur, qui, dès l'entrée de son livre,

(1) J'ai inséré à la *Revue Encyclopédique* un article sur les recherches de M. Kruse, l'un des plus savans antiquaires de l'Allemagne.

après avoir divisé les Gaules en Aquitaine, Celtique, et Belgique, fixe ainsi les limites qui séparent les Celtes des autres Gaulois : « Eorum una pars quam « Gallos obtinere dictum est, initium capit à flumine « Rhodano, continetur Garumna flumine, Oceano, « finibus Belgarum, attingit etiam ab Sequanis et Hel- « vetiis flumen Rhenum. (1) » Deux lignes plus loin : « Belgæ ab extremis Galliæ finibus oriuntur, pertinent « ad inferiorem partem fluminis Rheni, spectant in « septentriones et orientem solem. (2) » Voilà donc que, d'un côté, les Celtes touchent le Rhin au moyen des Helvétiens et des Séquanois, et que de l'autre les Belges ne s'étendent qu'à la partie inférieure du Rhin. Mais, s'il en faut croire Ptolémée, les Suisses même sont Belges ; en sorte que le passage de César ne recevrait plus aucune application. Il est évident cependant que César n'a jamais regardé les Helvétiens comme Belges, non seulement par ce que nous venons de citer, mais encore parce qu'il dit, au même paragraphe du Liv. I, que les Belges sont les plus belliqueux des Gaulois, tant parce que le commerce ne les a point efféminés, que parce qu'ils combattent

(1) « L'une de ces parties, celle que nous avons dit être occupée par les Gaulois, commence au Rhône, est bornée par la Garonne, l'Océan, les frontières des Belges, et touche aussi le Rhin par les Séquanois et par les Helvétiens. »

(2) « Les Belges commencent aux frontières des Gaulois, touchent à la partie inférieure du Rhin, et sont tournés vers le septentrion et le levant. »

souvent les Germains. César ajoute immédiatement (1) : « Quâ de caussâ Helvetii quoque reliquos Gallos virtute præcedunt. » Ce ne serait là qu'une redite, un mauvais pléonasme, si les Helvétiens eussent été Belges eux-mêmes. Il faut donc nous en tenir à l'indication qu'il donne aux Celtes Helvétiens et Séquanois, d'autant plus que César a dit *reliquos Gallos*, et qu'ici *Gallos* doit être pris par opposition à Belge et dans le sens de Gaulois proprement dit : d'où il résulte que les Helvétiens, et par conséquent les Séquanois nommés avec eux, étaient au nombre de ces Gaulois proprement dits, puisque César appelle les autres *reliquos*. Mais où les Sequanois touchaient-ils le Rhin ? Un autre passage de César va nous le dire au Liv. IV, chap. 10. Il est fait mention de tous les peuples qui habitent la rive gauche de ce fleuve depuis sa source jusqu'à son embouchure. « Rhenus oritur ex Lepontiis qui Alpes incolunt, et longo spatio per fines « Nantuatium, Helvetiorum, Sequanorum, Mediomatricorum, Tribuccorum, Trevirorum citatus « fertur (2). » Ici comme dans le chap. 1 du Liv. I, les Séquanois sont nommés après les Helvétiens, en partant de la source du fleuve. Ils sont voisins dans les deux passages cités ; d'où il suit que, le Rhin cou-

(1) « Raison pour laquelle les Helvétiens aussi surpassent les autres Gaulois en valeur militaire. »

(2) « Le Rhin prend sa source chez les Lépontiens qui habitent les Alpes, et coule rapidement sur un long espace par les frontières des Nantuates, des Helvétiens, des Séquanois, des Médiomatriciens, des Triboques, des Trévirois. »

lant vers le nord, les Séquanois le toucheront au point où les Helvétiens s'arrêtent. C'est ce que confirme encore Strabon, Liv. IV. Μετα δε τους Ελουητιους, Σηκοανοι και Μεδιοματρικοι κατοικουσι τον Ρηνον (1). Mais si les Séquanois touchaient le Rhin plus bas que les Helvétiens, il s'ensuit que ce ne pouvait être que par la Haute-Alsace. On sait que la Saône les séparait des Eduens (ce point n'est pas contesté), et qu'ils occupaient tout le pays à l'occident du Jura. Dans cet état de choses, il fallait nécessairement, pour toucher au Rhin plus bas que l'Helvétie, que la Séquanie comprît toute la Franche-Comté et toute la Haute-Alsace, tant dans ses cantons français que dans ceux devenus allemands, autrement il n'y aurait pas eu continuité de territoire; il y aurait eu deux Séquanies (2), ce qui conduit à l'absurde, et doit par conséquent être rejeté. *Augusta Rauracorum* et ses ruines que l'on voit près de Bâle démontrent que les Séquanois ne touchaient pas au Rhin plus haut, car les Rauraques sont Helvétiens, nommés comme tels par César parmi ceux qu'il a vaincus; et la continuité du territoire de la Séquanie démontre à son tour que ce n'était pas plus bas, car le pays resserré entre les montagnes et le Rhin n'admettait point deux peuples séparés par une frontière du midi au nord. Il ne reste plus, pour déterminer complétement les limites de la Séquanie, qu'à

(1) « Après les Helvétiens, ceux qui habitent le Rhin sont les Séquanois et les Médiomatriciens. »

(2) Coupées par les Rauraques.

tracer la frontière septentrionale. Schœpflin a pensé qu'il fallait la fixer à Markolsheim. « Cui Marcæ sive limitis nomen adhuc inhæret (1). » Quand on réfléchit que le Frankenbourg, première enceinte circulaire, est sur la même latitude ; que la muraille de Ribeauvillé atteint aussi à cette latitude ; que là change le caractère des constructions, en sorte qu'elles paraissent le fait de deux peuples différens, on ne peut s'empêcher d'approuver l'opinion de Schœpflin ; c'est là, et dans le sens de cette frontière septentrionale, que court une des principales vallées des Vosges. Enfin l'on demeure pleinement convaincu, lorsque l'on voit par la simple inspection de la carte des Gaules, qu'ainsi établie, cette frontière ne serait que le prolongement de celle qui, sur la même latitude, sépare dans l'intérieur les Belges des Celtes, et qu'ici de même que dans l'intérieur elle continuerait à servir à cette grande division. En effet, les Médiomatriciens sont Belges ; car César ne fait arriver les Celtes au Rhin que par les Helvétiens et les Séquanois. Les Médiomatriciens touchent aussi le Rhin : or, s'ils avaient été Celtes, César aurait dit en parlant de la Gaule Celtique : « Attingit ab Helvetiis, Sequanis, Mediomatricisque flumen Rhenum. » Il n'a point parlé des Médiomatriciens ; il les a donc exclus. Les divisions politiques et religieuses du territoire faites dans la suite ont toujours confirmé notre opinion par leur exactitude à suivre cette ligne que Schœpflin, à cause

(1) « Où l'on retrouve encore le mot *marque* ou *limite*. »

de cela, appelle *perpetuus ac constans Alsatiæ limes*. Enfin, César, en disant des Belges qu'ils touchent *ad inferiorem Rheni partem*, ne contrarie nullement notre opinion. Il ne faut avoir aucun égard à ce qu'on lit dans l'ouvrage de Julius Celsus, que j'appellerais volontiers la parodie des Commentaires de César, si on ne lui devait la conservation de quelques applications des noms anciens à ceux du moyen âge. Il est dit, dans cette espèce de paraphrase, qui est du XIIIe ou du XIVe siècle : « Habitasse Belgas Gallos ad sinistram Rheni ripam ubi proximè ad Oceanum appropinquat (1). » Ce n'est pas ainsi qu'il faut entendre l'*ad inferiorem fluminis Rheni partem* de César, qui tenait compte sans doute du long cours du fleuve chez les Lépontiens, les Nantuates, les Helvétiens et les Séquanois : de telle sorte que sa partie inférieure pouvait fort bien commencer à leur frontière septentrionale. Ce serait une étrange confusion, un anachronisme en géographie, que d'adapter au Rhin, tout Gaulois dans César, les divisions de Germanie supérieure et inférieure pour lesquelles ces adjectifs n'avaient rapport qu'au point où commençait la petite Germanie et non au cours entier du fleuve : ce qui devait beaucoup changer le point d'interjection.

Il faut maintenant se garantir d'une autre erreur, d'autant plus dangereuse, que Strabon y donne lieu sans la commettre lui-même: Βελγας δ' ελεγον τους λοιπους

(1) « Que les Belges ont habité la rive gauche du Rhin où il approche le plus de l'Océan. »

ε των παρωκεανιτων μεχρι των εκβολων τε Ρηνε, κ̔ τινας των παροικεντων τον Ρηνον κ̔ τας Αλπεις (1). Remarquons que si nous laissons ce passage tel qu'il est, il se détruit lui-même; car, si les Belges allaient jusqu'aux Alpes, il ne fallait pas que Strabon dît τινας, quelques-uns, mais tous les habitans du Rhin : or, il est évident qu'il n'a pas voulu dire *tous*, d'autant plus évident qu'il ajoute de suite Ουτω δε ο θεος Καισαρ εν τοις υπομνημασιν ειρηκεν (2). Nous venons de voir que César dit précisément le contraire. Comment donc se fait-il que, fort de son autorité, Strabon vienne nous parler des Alpes? A mon avis, rien ne confirme mieux notre opinion que ce passage qui semble la contrarier. Celui qui a placé la source de la Seine dans les Alpes n'a-t-il pas, par une autre erreur, moins grave sans doute, regardé les Vosges comme le prolongement des Alpes? c'est ce qui devient extrêmement probable quand on réfléchit que, dans tout ce que dit Strabon de la Gaule, les Vosges ne sont pas une seule fois nommées, et que cependant elles devaient attirer l'attention de ce géographe qui nomme toutes les autres chaînes. C'est ce qui devient même certain, lorsqu'on voit qu'ici Strabon prétend dire absolument la même chose que César, et qu'il résulte du texte de César qu'une partie des Vosges appartenait aux Médioma-

(1) « On appelait Belges le reste des habitans du littoral jusqu'à l'embouchure du Rhin, et quelques-uns de ceux qui habitent les bords du Rhin et les Alpes. »

(2) « C'est ce que César dit dans ses Commentaires. »

triciens Belges; ce sont donc ceux-là qui sont les τινας των παροικουντων τας Αλπεις de Strabon.

Voilà le territoire de la Séquanie suffisamment délimité; mais nous ne devons pas passer sous silence d'autres preuves encore. Les habitudes des nations ne se détruisent pas; celles du commerce et de l'agriculture tiennent souvent à la nature du sol. Nous en retrouvons trois, attribuées par Pline, Strabon et Lucain aux Séquanois, et que les Alsaciens peuvent encore s'appliquer. Strabon parle du commerce de porcs, qui fournissait Rome même en viande salée. Οθεν αι καλλισαι ταριχειαι των υειων κρεων εις την Ρωμην κατακομιζονται (1). Aux fournitures de Rome près, qui se pourvoit ailleurs, les choses sont restées les mêmes, surtout dans la partie des Vosges, qui est derrière notre muraille. Lucain, en parlant des forces que César mena contre Pompée, dit :

« Signa movet
« Optima gens flexis in Gyrum Sequana frenis.

Et le goût de la cavalerie est resté aux habitans de ces contrées. Enfin Pline, Liv. XIV, ch. 3, dit : « Jam » inventa vitis per se, in vino picem resipiens, Viennensem agrum nobilitans, Arverno Sequanoque et » Helvico generibus non pridem illustrata. Atque » hæc Virgilii vatis ætate incognita, à cujus obitu » xc aguntur anni (2). » Ce que Pline dit ici du vin

(1) « D'où les meilleures viandes salées sont apportées à Rome. »

(2) « On a découvert une vigne qui d'elle-même donne au vin

de Séquanie montre assez qu'il y comprenait la Haute-Alsace, qui en produit du meilleur que la Franche-Comté.

Toutes les dénominations des lieux d'habitation de la Haute-Alsace sont Celtiques, et composées des mêmes syllabes qu'en d'autres endroits de la Gaule. C'est ainsi qu'Argentouaria présente une grande ressemblance avec Argentan, Argentenay, Argenteuil, Argentières, Argenton, Argentré, etc. Il faut bien se garder de dériver ces noms du latin. Shœpflin a parfaitement démontré qu'ils étaient celtiques; il en a décomposé plusieurs. Nous pourrions en citer encore, mais cela est inutile : la présence de ces noms dans un pays abandonné ensuite aux Germains prouve que les habitans originaires étaient Celtes.

C'est uniquement pour ne rien omettre que je rapporterai encore un argument que j'aperçois au chapitre 74 du Livre VII de César. Il y est fait mention du contingent que chaque nation doit fournir à Vercingétorix. César réunit dans une même phrase ceux qui doivent un même nombre d'hommes. Il met ensemble les Arvernes, les Senones, les Séquanois, les Bituriges, les Santones, les Rutènes, les Carnutes. Chacun de ces peuples est imposé à 12,000

un goût de poix; cette espèce distingue le territoire de Vienne: il n'y a pas long-temps qu'elle a été illustrée par les vins d'Auvergne, de Séquanie et des Helvici. On l'ignorait au temps de Virgile, depuis la mort duquel quatre-vingt-dix ans se sont écoulés. »

hommes, et contribue par conséquent dans l'une des plus fortes proportions. Il s'ensuit que, pour l'étendue et la population, la Séquanie devait être à peu près sur la même ligne que le territoire des peuples qui lui sont accolés dans la même phrase. Or, c'est ce qui n'est plus ainsi, si on lui enlève la Haute-Alsace.

Après tant de preuves diverses, nous pouvons répéter notre première proposition avec confiance: *la Haute-Alsace faisait partie de la Séquanie.*

SECONDE PROPOSITION.

Lorsqu'Arioviste fut appelé par les Séquanois, on lui donna la partie de la Haute-Alsace, où l'on parle aujourd'hui l'allemand.

Le texte de César suffit pour établir cette proposition. Après avoir vaincu les Hélvétiens, César reçoit les députés de toute la Gaule; ils demandent à tenir un conseil *totius Galliæ*, de toute la Gaule. César y consent, et le jour est fixé. Après cela, le conseil ayant été tenu, *eo consilio dimisso*, les chefs des cités reviennent trouver César, et demandent à lui parler en secret. Alors tous se jettent en pleurant à ses pieds. Divitiacus, l'Eduen, prend la parole pour tous; il dit que les Arvernes et les Séquanois ont appelé les Germains contre les Eduens, leurs ennemis; que d'abord 15,000 hommes seulement avaient passé le Rhin; mais que bientôt la fertilité du sol les avait attirés en si grand nombre, qu'il y en avait mainte-

nant 120,000; qu'à la vérité, ils donnèrent aux Séquanois la victoire, et mirent entre leurs mains les ôtages des Eduens, mais que les Séquanois vainqueurs étaient bien plus à plaindre que les Eduens vaincus. « Propterea quod Ariovistus, rex Germa-« norum, in eorum finibus consedisset, tertiamque « partem agri sequani, qui esset optimus totius Gal-« liæ occupavisset, et nunc de alterâ parte tertiâ « Sequanos decedere juberet, propterea quod « paucis mensibus ante Harudum millia hominum « xxiv ad eum venissent, quibus locus ac sedes « pararentur (1).

Le mot *decedere*, quitter, s'en aller, montre assez que la volonté d'Arioviste était que les Séquanois se retirassent tous; et les mots *de alterâ parte tertiâ*, d'un second tiers, prouvent qu'un pareil abandon avait déjà eu lieu pour le premier tiers. L'interprète grec, qui écrivait dans un temps où l'on était beaucoup plus près de l'antiquité, n'a pas fait difficulté de traduire Νυν δ' ετι τȣ αλλȣ τριτȣ μερȣς εξιςασθαι οι κελευει. Le *decedere* est, à mon avis, parfaitement rendu par εξιςασθαι. C'était d'ailleurs la coutume des Germains, lorsqu'ils envahissaient une contrée, d'en

(1) « Parce qu'Arioviste, roi des Germains, s'était établi dans leur territoire et occupait le tiers du pays séquanois, le meilleur de toute la Gaule, et que maintenant il leur ordonnait encore de lui abandonner un second tiers pour donner place aux Harudes qui étaient venus le joindre peu de mois avant, au nombre de vingt-quatre mille hommes.

faire quitter tous les habitans. C'est ce qu'atteste aussi César au Liv. II, chap. 5, où il dit que les Belges sont tous des Germains, qui ont passé le Rhin anciennement; ajoutant formellement qu'ils ont expulsé les Gaulois, qui, avant eux, habitaient leur pays (Gallosque qui ea loca incolerent expulisse). Je trouve dans le passage de César, que nous venons de citer, sur la prétention d'Arioviste, encore deux autres raisons de décider que ce roi occupait l'Alsace; la première, c'est que César, en parlant du territoire séquanois, et pour mieux montrer le préjudice causé par l'occupation, dit : Qui esset optimus totius Galliæ.» La Franche-Comté, comparée au reste de la France, ne peut se vanter d'avoir un territoire *optimus totius Galliæ*, le meilleur de toute la Gaule. La seconde raison que je trouve ici, c'est qu'on demande pour les Harudes un autre tiers que celui qu'on a déjà, et qu'au chap. 37, les députés des Eduens viennent se plaindre « *quod* Harudes qui nuper in Galliam translati essent, fines eorum popularentur (1).» Pour dévaster la frontière des Eduens, il fallait que les Harudes fussent établis sur la Saône. Il y avait donc commencement d'exécution de la volonté d'Arioviste, et cette volonté plaçait les Harudes dans le tiers le plus voisin de la Saône; donc le tiers qu'il occupait n'était pas celui-là. Et, en effet, il avait dû, militairement parlant, commencer par le tiers voisin du Rhin, afin d'être soutenus par

(1) « Que les Harudes, récemment transportés dans la Gaule, dévastaient leurs frontières. »

les Germains d'outre-Rhin ; mais en cela, nous avons mieux que des conjectures. Nous savons par César lui-même que les Triboques étaient au nombre des peuples venus avec Arioviste ; à la vérité, il prétend les avoir chassés de la rive gauche du Rhin ; mais ou il a exagéré sa victoire, ou ils sont revenus pendant la guerre contre Pompée, pour laquelle César avait emmené toutes ses forces, et même les Séquanois et beaucoup d'autres Gaulois ; c'est ce que prouve le vers de Lucain, que nous avons déjà cité, c'est ce que confirme tout le dénombrement qu'il fait des forces de César. Quoi qu'il en soit, le général romain lui-même a laissé échapper un aveu à ce sujet ; car, en parlant du cours du Rhin, liv. IV, c. 10, il dit : *Per fines Sequanorum, Mediomatricorum, Tribucorum citatus fertur*. Lui qui ne nomme que les peuples de la rive gauche, reproduit ici les Triboques, qu'au Liv. Ier il a chassés. Soit qu'il ait exagéré dans ce Livre premier ; soit qu'ayant dit vrai, il ait revu son ouvrage, à Rome, après la guerre civile, dans un temps où les Triboques avaient repassé le Rhin, il est toujours certain qu'il les nomme comme peuple de cette rive. Une habitude de possession de quatorze ans, telle qu'ils l'avaient contractée dans la Séquanie sous Arioviste, devait leur faire saisir la première occasion de retour ; et quelle plus belle occasion que celle de la guerre civile, pendant laquelle César avait dégarni toute la Gaule ! Le Triboque belliqueux est-il donc resté sur l'autre rive à regarder le champ que le Romain ne défendait plus ? Il l'a reconquis,

César l'atteste. Mais, dira-t-on, il nomme les Triboques après les Médiomatriciens; ils habitaient donc plus bas : leur établissement n'était donc pas une conséquence de l'occupation de la Séquanie par Arioviste, puisqu'on les retrouve dans un autre pays. Je répondrai que c'est là une fausse interprétation du texte de César; que s'il a nommé les Triboques après les Séquanois et les Médiomatriciens, c'est qu'alors les Triboques étaient également assis sur le territoire des deux peuples, dont ils avaient même absorbé le littoral; en sorte que César les aurait nommés seuls, si, comme nous le montrerons en parlant de la petite Germanie, l'usage constant des écrivains de Rome n'avait été de conserver les noms des peuples gaulois aux territoires qu'on leur ôtait au profit des Germains. Ceux-ci n'étaient regardés que comme occupant ces territoires. En un mot, les Triboques, dans César, ne sont indiqués que comme supplément aux Séquanois et aux Médiomatriciens. En veut-on une preuve qui confondra toutes les objections; elle est écrite dans Strabon. Μετα δε τους Ελουητιους, Σηκουανοι και Μεδιοματρικοι κατοικουσι τον Ρηνον· εν οις ιδρυται Γερμανικον εθνος περαιωθεν εκ της οικειας, Τριβοκχοι (1). D'après cela, les Triboques sont établis chez les Séquanois et chez les Médiomatriciens, et

(1) « Après les Helvétiens ce sont les Séquanois et les Médiomatriciens qui habitent les bords du Rhin, et chez eux est établi un peuple germain qui a quitté ses foyers pour passer le Rhin : les Triboques. »

non après eux : or Strabon se pique de suivre en tout César, que de son temps on lisait mieux qu'aujourd'hui. On ne peut admettre non plus qu'étant d'abord au-dessous des Médiomatriciens, les Triboques soient entrés chez eux et chez les Séquanois dans le court intervalle qui s'est écoulé de César à Strabon. Les légions romaines, assises sur le Rhin, ne l'eussent pas permis ; mais, pour être à la fois chez l'un et chez l'autre peuple, il fallait qu'ils occupassent la frontière de ces peuples qui, pour la Séquanie, est celle du nord. C'est donc une nouvelle preuve qu'Arioviste et les Triboques tenaient la Haute-Alsace par convention ; la Basse, par conquête ; qu'expulsés momentanément ou incomplétement, ils ressaisirent l'une et l'autre pendant la guerre civile. Et si l'on ne voit plus de Harudes sur la Saône, c'est que, n'ayant fait qu'y apparaître sous Arioviste, qui n'eut pas le temps de leur obtenir ce tiers qu'ils demandaient dans le territoire séquanois, rien, lors de la guerre civile, ne les engageait, comme les Triboques, à aller s'asseoir sur une terre qu'ils n'avaient fait que ravager ; ceux-là, au contraire, allaient ressaisir le champ cultivé par leurs mains, rentrer dans la cabane qu'ils avaient élevée, retrouver un sol qui avait été quatorze ans leur patrie.

Une autre preuve qu'Arioviste avait un tiers délimité du territoire et qu'il ne l'occupait pas tout entier mêlant ses Germains aux habitans primitifs, est au chapitre 9 du Liv. I ; là, il est question du passage demandé par les Helvétiens aux Séquanois dont

ils ne pouvaient traverser le territoire autrement que de leur consentement, *propter angustias*. D'abord ils ne l'obtiennent pas ; mais s'étant adressés à Dumnorix, l'Eduen, celui-ci qui avait beaucoup de crédit chez les Séquanois, fait lever toutes les difficultés. Il n'est ici question ni d'Arioviste ni de Germains ; les Séquanois délibèrent sans leur participation. S'ils avaient été répandus dans toute la Séquanie, aurait-on pu accorder un passage d'armée sans consulter le chef d'une autre armée occupant le pays ? Cela répugne au simple bon sens. Arioviste avait donc non seulement une portion délimitée, mais cette portion était loin du lieu par où les Helvétiens devaient passer loin du Jura.

Maintenant la marche des troupes va nous prouver que cette portion était le nord de la Séquanie, c'est-à-dire la Haute-Alsace allemande. Quand César entre en campagne contre Arioviste, il se hâte d'occuper Vesontio, qu'il craint de voir tomber au pouvoir de l'ennemi. Il a appris qu'Arioviste est déjà sorti de ses limites. « Ariovistum cum suis omnibus « copiis ad occupandum Vesontionem contendere, « triduique viam à suis finibus processisse (1). » César, pour éviter cette occupation de Vesontio par les Germains, s'avance, *magnis nocturnis diurnisque itineribus*, marchant de jour et de nuit. César ve-

(1) « Qu'Arioriste, avec toutes ses troupes, marchait pour occuper Vesontio, et que déjà il avait fait trois jours de marche au-delà de ses frontières. »

nait alors de chez les Eduens. Il allait donc du midi ou plutôt du sud-ouest au nord-est. Arioviste, qui venait à sa rencontre en quittant ses limites, marchait donc vers le sud. Depuis Vesontio, César, qui fait un détour pour éviter les forêts et les difficultés, ne joint Arioviste que le septième jour; enfin, après la bataille : « Hostes terga verterunt neque priùs « fugere destiterunt, quùm ad flumen Rhenum mil- « lia passuum ex eo loco circiter quinquaginta « pervenerunt (1). » En tournant le dos, les Germains fuient donc vers le Rhin; ils sont donc venus du nord. Ce passage est altéré pour la distance : toutes les anciennes éditions, tous les manuscrits consacrés par le temps portent *quinque* où il y a *quinquaginta*; cinq au lieu de cinquante, la différence est énorme; c'est Orosius, qui le premier a dit *quinquaginta* et l'a placé dans le texte. On ne sait si c'est Plutarque qui a causé cette dépravation de texte. Cet auteur dit, chap. 19, de son César, σαδίυς τριακοσίυς; d'autres lisent τετρακοσίυς, et cette diversité devait au moins produire la méfiance sur ce passage; d'autant plus que l'interprète grec, fidèle conservateur du texte de César, dit : σαδια τέτταρακοντα, quarante stades, ce qui fait précisément le *quinque* si mal à propos banni par Orosius. Notre opinion a pour elle l'autorité de Beatus Renanus, qui est d'un

(1) « Les ennemis tournèrent le dos et ne cessèrent de fuir que lorsqu'ils arrivèrent au Rhin, à environ cinquante mille pas de ce lieu. » Liv. I, c. 53.

grand poids chaque fois qu'il s'agit de l'Alsace ou de César. On pourrait avec succès faire quelques recherches sur le lieu où s'est donnée la bataille, et je crois qu'il le faudrait placer en dehors des limites qui étaient assignées à Arioviste, sans cependant s'en éloigner beaucoup. Le texte de César fournit d'ailleurs d'autres indications.

Il y a grande apparence qu'après sa victoire, César balaya toute la rive du Rhin, occupée par les Triboques, et qu'il alla chasser ceux établis chez les Médiomatriciens ; car il est clair par ses commentaires qu'il dépassa la frontière des Séquanois, puisqu'il dit formellement qu'il y ramena son armée en quartier d'hiver, *in hiberna in Sequanos exercitum deduxit*.

Les limites de la Séquanie ont été fixées au nord; il a été prouvé que c'est précisément au nord de ce pays que s'était établi Arioviste. Il ne nous reste donc plus à dire autre chose, sinon que la Haute-Alsace allemande est à peu près le tiers de la Séquanie.

TROISIÈME PROPOSITION.

Les fortifications des Vosges conviennent à cette délimitation; leur construction est celtique, on ne peut les appliquer à aucune autre époque.

Nous avons déjà fait voir que nos murailles des Vosges séparent la Séquanie des montagnes de celle de la plaine ; qu'elles font limite pour les langues,

que les noms de ville sont celtiques, même au bord du Rhin. Nous en avons tiré la conséquence qu'une population avait entièrement remplacé l'autre, comme cela se faisait *antiquitùs*, anciennement lorsque des Germains venaient en Belgique. Ajoutons que nulle autre époque de l'histoire ne nous présente un pareil renouvellement de population. Les Romains ont tenu la Gaule malgré les Allemani, jusqu'à ce qu'enfin leur empire s'abaissât devant la puissance des Francs ; mais ceux-ci s'établirent au milieu des Gaulois et des Romains, et donnèrent le spectacle bizarre de la barbarie germaine à côté de la corruption du Romain et des mœurs du Gaulois. La conquête dans les guerres d'armée ne donne au vainqueur que la puissance, bientôt il prend les habitudes du peuple qu'il a subjugué, il parle même sa langue. Depuis deux siècles environ l'Alsace est française, et les familles arrivées lors de la conquête ressemblent à celles du pays dont elles ont adopté les mœurs et la langue, en ne conservant de leur origine que le nom français. L'arrivée d'Arioviste est donc la seule invasion intégrale, capable de substituer le Germain au Celte ; et que l'on ne dise point que notre muraille devait, si elle avait servi de délimitation à cette époque, s'étendre aussi des montagnes vers l'est, et qu'il n'y en a point de vestige entre Aspach et la Chapelle, ni sur cette latitude. Cette partie de l'Alsace a toujours été peuplée au point que, là, notre muraille aurait disparu pour fournir des matériaux de construction. Posée sur le sol,

quelles fondations pourraient attester son existence? Elle est restée debout sur les sommets inaccessibles des montagnes, comme on y voit encore le fort du Suédois, tandis que les redoutes de la plaine se sont affaissées sous la charrue.

Dans le moyen âge nous ne voyons aucune raison d'élever cette muraille qui n'est sur aucune limite connue ; elle diffère en tout de l'achitecture des châteaux construits en moellons taillés. Les chroniques auraient-elles gardé le silence sur un ouvrage aussi merveilleux? Loin de là, la tradition a traversé le moyen âge avec le nom significatif de *Heydenmauer*. En général, elle donne de préférence aux monumens qui ne sont pas Romains la dénomination de *Heyden* (païen). Le mot *Ræmer* s'attache surtout à ce qui appartient à ce grand peuple, et lui conserve la gloire de ses travaux. Nous avons montré combien était déraisonnable cette opinion, qui veut que les Romains aient couvert toute la Gaule de ce long retranchement. Ammien Marcellin va prouver que les Romains n'en avaient point fait. Il dit, Liv. XVI, chap. 2, que Julien fit reconstruire Tres Tabernas Saverne, *quo ædificato constabat, ad intima Galliarum, ut consueverant, adire Germanos arceri* (1). C'était bien ici le lieu de parler de la grande muraille : au lieu de cela, Ammien Mar-

(1) « Par l'élévation duquel (fort) on empêchait les Germains de pénétrer dans l'intérieur de la Gaule., comme ils avaient coutume de le faire. »

cellin en exclut jusqu'à la possibilité. Aucun historien, aucun géographe, ni grec ni latin, n'a parlé de forts situés sur cette partie des Vosges; et Lucain, lorsqu'il dit, en parlant des troupes de César :

Deseruere cavo tentoria fixa Lemanno
Castraque, quæ Vogesi curvam super ardua rupem
Pugnaces pictis cohibebant Lingones armis (1),

n'a parlé que de la partie des Vosges, qui est vers le pays de Langres. Les Romains, si jaloux de leur gloire, si prompts à recueillir tout ce qui pouvait la perpétuer, n'auraient point manqué de consigner un fait aussi important dans leur histoire; et cette histoire, depuis la conquête des Gaules, nous est connue tout entière. Cette muraille ne pouvait d'ailleurs contribuer à la défense du pays. Quelle armée eût été assez nombreuse pour en défendre tous les points? Les Romains avaient toutes leurs lignes au bord du Rhin; sa table et l'itinéraire suivent le cours de ce fleuve, et la route militaire y présente encore de longs fragmens bien conservés.

Enfin, la simple vue du monument suffit pour réfuter ceux qui l'attribuent aux Romains : il n'a aucun caractère des ouvrages de cette nation, tandis qu'on lui reconnaît tous ceux des constructions gauloises; absence de fondations, pierres superposées les unes aux autres et sans ciment, même

(1). « Ils abandonnèrent leurs tentes sur les bords du Léman, et les camps qui sur la croupe sinueuse des Vosges réprimaient les Lingones belliqueux. »

disposition pour les quartiers de rocs. N'est-ce pas ainsi, si l'on en excepte les pièces de bois, que construisent les *Bituriges*? et cette différence est bien peu de chose quand on réfléchit que la distance des Séquanois aux Bituriges est grande, et qu'il suffit de retrouver le caractère général des constructions gauloises.

On se rappelle ce que nous avons dit de rochers disposés en cromlech et en dolmen; cette muraille, qui n'était qu'une démarcation et non une ligne de défense, n'aurait-elle pas été mise sous la protection des divinités du pays, et particulièrement du dieu Vogesus, dont l'existence est attestée par un monument qui porte une inscription recueillie par Gruter, page 94?

VOSEGO
MAXII
MINUS
V S L L

Cette inscription est l'ouvrage d'un Romain; mais les Romains adoptaient les dieux de tous les pays, et cette inscription nous prouve l'existence de Vogesus ou Vosegus. C'est à cette divinité des montagnes et des forêts que le Séquanois superstitieux a dû confier ses limites; c'est là, et non dans la plaine, que se retrouvent des faibles vestiges de ce culte druidique qui, dans le Bas-Rhin, paraît aussi s'être refugié sur les hautes montagnes.

Notre opinion nous paraissant suffisamment discu-

tée, nous terminerons ce mémoire en examinant pourquoi Pline et Ptolémée ajoutent les Séquanois aux Belges.

QUATRIÈME PROPOSITION.

C'est à tort que Pline et Ptolémée ont compté les Séquanois parmi les Belges.

César a dit formellement que les Séquanois étaient Celtes. Auguste, pendant le séjour qu'il fit dans la Gaule, en changea la division; étendit jusqu'à la Loire le territoire des Aquitains, qui d'abord s'arrêtait à la Garonne, et leur attribua, par cette opération, quatorze peuples, celtes auparavant. Auguste a-t-il aussi enlevé les Séquanois et les Helvétiens aux Celtes pour les donner aux Belges? Nous osons dire positivement qu'il ne l'a pas fait. En voici les preuves: Auguste voulait principalement que toutes les parties de la Gaule fussent divisées plus egalement; il aurait entièrement détruit l'équilibre au profit des Belges, s'il avait encore ôté les Séquanois et les Helvétiens aux Celtes, déjà diminués de quatorze peuples vers la Garonne. En second lieu, la délimitation de César n'était pas seulement imaginaire et arbitraire; lui-même a soin de nous avertir qu'elle existe dans la nature des choses. Il dit des Gaulois qu'il a déjà divisés en Belges, Aquitains et Celtes: *Hi omnes linguâ, institutis, legibus inter se differunt* (1). Un décret impérial ne pouvait faire d'un Celte un Belge, ni lui

(1) « Tous diffèrent entre eux par la langue, les institutions, les lois. »

donner d'autres mœurs et un autre langage. Régnant sur les uns et sur les autres, Auguste n'y avait d'ailleurs pas plus d'intérêt que n'en aurait aujourd'hui le roi de France à rendre une ordonnance qui ferait d'un Basque un Limousin, ou d'un Alsacien un Franc-Comtois. Mais abandonnons les argumens pour les textes positifs. Strabon parle selon la division d'Auguste; car, ayant défini la Gaule Aquitaine Η εφεξης εστι μεχρι του Ρηνου παντος απο του Λειγηρος ποταμου και του Ροδανου etc. (1), les mots και απο του Λειγηρος prouvent qu'il suivait la division d'Auguste; autrement il aurait dit depuis la Garonne. Eh bien, lorsqu'il vient à séparer la Lyonnaise ou la Celtique de la Belgique, dans la même phrase, et toujours suivant la division d'Auguste, il ajoute : Ταυτης δε της χωρας τα μεν ανω μεθηπρος ταις πηγαις των ποταμων του τε Ρηνου και του Ροδανου μεχρι μεσσων σχεδον τι των πεδιων υπο τω Λουγδουνω τετακτα (2). La moitié des plaines, relativement au cours du Rhin dont il est question, décide encore pour notre opinion. Mais Strabon donne le détail des peuples sans dire où sont les Belges, où s'arrêtent les Celtes; il avertit même qu'il le donnera en commun κοινοτερον pour les uns et pour les autres. Je dirai, je crois, la véritable cause de cette confusion. En attendant, je citerai, pour ceux qui ne se contentent pas de faits

(1) « Le reste s'étend jusqu'au Rhin, dans tout son cours, depuis la Loire et le Rhône. »

(2) « Les parties supérieures de ces contrées, celles qui avoisinent les sources du Rhin et du Rhône, jusqu'à environ la moitié des plaines, appartiennent à Lyon. »

généraux, un passage de Tacite qui prouve en termes exprès que les Séquanois n'étaient pas Belges ; et cependant nulle division nouvelle n'avait changé celle d'Auguste. Cela est constant ; il est dit au Liv. I, chap. 34 des Annales : « Germanicus quanto summæ spei propior, tanto impensius pro Tiberio niti Sequanos proximos et Belgarum civitates in ejus verba adegit(1). » Or, le *proximos* appliqué à Germanicus, qui était dans la petite Germanie, chez les Belges, n'est-il pas la preuve que les Séquanois, du temps de Tacite, n'étaient pas Belges ? on n'est pas voisin de la nation dont on fait soi-même partie.

Mais qui a pu déterminer Pline à dire que les Séquanois et les Helvétiens sont Belges ? Une circonstance bien simple, selon moi, a pu tromper cet auteur, et c'est la même probablement qui a inspiré à Strabon un silence prudent sur le point d'intersection des Belges et des Celtes. Qu'étaient les Belges ? César, Liv. II, chap. 4, dit : « Plerosque Belgas esse ortos ab Germanis, Rhenumque antiquitùs transductos, propter loci fertilitatem ibi consedisse, Gallosque qui ea loca incolerent, expulisse (2). « Or, il résulte

(1) « Germanicus, plus il était près de la puissance suprême, plus il faisait d'efforts pour Tibère ; il reçut pour lui la foi des Séquanois voisins et des cités belges. »

(2) « Que la plupart des Belges sont d'origine germaine, ayant passé le Rhin autrefois, s'étant établis à cause de la fertilité du sol et ayant expulsé les Gaulois qui habitaient ces contrées. »

du Liv. I que les *Galli* (Gaulois) s'appellent *ipsorum lingua Celtæ*. De là, la conséquence inévitable que tous les Germains-Gaulois étaient Gaulois-Belges; et cette autre non moins juste qu'à mesure que les Germains s'étaient étendus dans la Gaule, la Celtique avait diminué; la Belgique augmenté en territoire. L'invasion d'Arioviste fut donc un nouvel accroissement, d'abord au détriment des Médiomatriciens Belges non Germains (il y avait des Belges d'une autre origine, sans cela César aurait dit *omnes* au lieu de *plerosque;* que tous étaient d'origine germaine, et non que quelques-uns ou la plupart avaient anciennement passé le Rhin). En second lieu, l'invasion d'Arioviste avait eu lieu au préjudice des Séquanois, auxquels elle avait enlevé le tiers de leur territoire; en sorte que Strabon, passant sous silence la grande limite, se contente de nommer les deux peuples envahis, et d'ajouter εν οις ιδρυται Γερμανικον εθνος περαιωθαν εκ της οικειας, chez lesquels est un peuple germain, venu de sa patrie en passant le fleuve. Pline avait sous les yeux les Commentaires d'Agrippa qui, comme nous le ferons voir bientôt, fit passer le Rhin à un grand nombre de Germains, et eut beaucoup d'influence sur la création de la petite Germanie. La chose était assez importante et assez nouvelle pour que, dans ces Commentaires, il expliquât chez quels peuples il avait mis des Germains, ou chez lesquels il en avait trouvé. Dans ce dénombrement, la Séquanie devait être nommée, ce que Pline aura compris

mal à propos de toute la Séquanie, lorsqu'il ne s'agissait que d'un tiers. Soit qu'Agrippa ait négligé d'avertir que, par là, la petite Germanie portait sur le territoire celte, soit que Pline ait mal lu, son autorité doit, sans contredit, céder à celle de Tacite, qui s'est spécialement occupé de ce pays, et qui en a suivi l'histoire, depuis Auguste jusqu'à son temps.

C'est probablement aussi une invasion de Germains, qui a causé l'erreur des mêmes auteurs sur l'Helvétie. Cette invasion était inévitable; César l'avait prévue. C'est pour l'empêcher qu'il renvoya dans leurs foyers les cent dix mille hommes échappés au carnage, sur les trois cent cinquante-huit mille qui étaient sortis: Ne propter bonitatem agrorum Germani, qui trans Rhenum incolunt è suis finibus in Helvetiorum fines transirent, et finitimi Galliæ provinciæ Allobrogibusque essent (1). Strabon répète à peu près la même chose; mais le petit nombre d'Helvétiens échappés à la destruction suffisait-il donc pour défendre tout leur territoire? N'ont-ils pas profité de l'affaiblissement de leurs ennemis et de la guerre civile, ces Germains si menaçans pour les Helvétiens, même au temps de leur puissance, que la plus grande gloire de ceux-ci était de savoir les vaincre comme les Belges (2)?

(1) « De peur qu'attirés par la fertilité du sol, les Germains, qui habitent l'autre rive du Rhin, ne quittent leur territoire pour passer sur celui des Helvétiens, et ne deviennent voisins de la province gauloise et des Allobroges. »

(2) César, L. I, c. 1.

Reste Ptolémée. Mais faut-il s'occuper de l'écho, quand on a confondu la voix qui le fait retentir? Parlons maintenant de la petite Germanie.

CINQUIÈME PROPOSITION.

La Haute-Alsace a fait partie de la petite Germanie (1) *dans toutes ses portions, autrefois cédées à Arioviste.*

La création de la petite Germanie n'a pas été, comme on nous le dit assez ridiculement, un écart de l'orgueil romain, qui, ne pouvant commander aux Germains chez eux, voulut à toute force avoir une Germanie, et en imagina une sur la rive gauche. C'est dans la nature des choses qu'il faut chercher le motif de cette division.

Nous avons vu qu'il y avait deux espèces de Belges, les uns indigènes, les autres Germains d'origine. Nous avons vu aussi que les Belges-Germains, en s'établissant, expulsaient les anciens habitans. Ils devaient donc conserver non seulement le souvenir de leur origine, mais encore leur langue; car personne n'était là pour leur en faire changer. Aussi Tacite dit-il, chap. 28 de sa Germanie : « Treveri et Nervii circa affectationem germanicæ originis, ultra ambi-

(1) Pour justifier le titre de petite Germanie qu'il donne à la Germanie Cis-Rhénane, l'auteur s'appuie de l'exemple des géographes latins qui, surtout dans le moyen âge, ont toujours donné à la Germanie Trans-Rhénane la qualification de *magna*, grande.

tiosi sunt, tanquam per hanc gloriam sanguinis à similitudine et inertiâ Gallorum separentur (1). » Aussi César dit-il : « Germanos transrhenanos sollicitare dicebantur (2). » Ce qui fait d'eux des *Germani Cis-Rhenani* des Germains de la rive gauche. Strabon dit : Τρηουιροις δε συνεχεις Νερουιοι ϗ τουτο Γερμανικον εθνος (3).

Mais ces Germains ne l'étaient que par la langue ; ils avaient passé *antiquitùs*, et depuis leurs traités, leurs habitudes et leurs mœurs en avaient fait de véritables Gaulois. C'est ce qu'il nous sera facile de montrer : d'abord on voit, dans César, Liv. II, ch. 4, que ces mêmes Belges-Germains, seuls de toute la Gaule, ont empêché les Cimbres et les Teutons d'envahir leur territoire. Strabon dit la même chose. Depuis tous leurs intérêts sont confondus avec ceux des autres Belges, et même des Celtes. Julius Florus chez eux, et Julius Sacrovir chez les Eduens se révoltent en même temps. Au chap. 53 du Liv. I des hist., ils figurent avec les Lingones Belges comme eux. C'est encore avec les Lingones qu'on les voit au Liv. IV, chap. 17 des hist. Au chap. 69 du même Livre on lit : « Scribuntur ad Treviros epistolæ no-

(1) « Les Trévirois et les Nerviens sont très-jaloux de leur origine germaine, comme si cet avantage du sang les séparait de l'inertie gauloise. »

(2) « On prétend qu'ils excitaient les Germains d'outre-Rhin. »

(3) « Aux Trévirois touchent les Nerviens, aussi peuple germain. »

» mine Galliarum, ut abstinerent armis (1). » Claudius Civilis se dit lui-même Gaulois : « En ego præ-
» fectus unius cohortis et Canninefates Batavique,
» exigua Galliarum portio (2). » Au Liv. V, chap. 2, César, en parlant des Trévirois dit : « Hæc civitas
» longè plurimùm totius Galliæ equitatu valet (3). »
On pourrait accumuler encore beaucoup de citations, qui prouveraient toutes que les Germains qui avaient passé le Rhin *antiquitùs* étaient politiquement et géographiquement regardés comme Gaulois. Nous nous contenterons d'une seule, parce qu'elle établira sans réplique que ces Germains avaient adopté les mœurs gauloises. César, au temps duquel les Ubiens étaient *transrhenani* (4) d'outre-Rhin, dit d'eux : « Propter propinquitatem gallicis sunt moribus assuefacti (5). » Or, leurs voisins étaient précisément les Trévirois; et si ceux-ci pouvaient, par leur seul voisinage, communiquer aux Ubiens quelque chose des mœurs gauloises, il fallait bien qu'ils les eussent adoptées eux-mêmes et qu'ils eussent cessé de ressembler aux Germains.

(1) « Des lettres sont adressées aux Trévirois au nom de toute la Gaule, pour qu'ils s'abstiennent de la guerre. »

(2) « Moi, le préfet d'une seule cohorte, les Canninefates et les Bataves, faible portion de la Gaule. *Hist.* L. IV, c. 32. »

(3) « Cette cité l'emporte de beaucoup sur le reste de la Gaule par sa cavalerie. »

(4) Livre IV, c. 16.

(5) ... « Ils sont accoutumés aux mœurs gauloises à cause du voisinage, L. IV, c. 3.

Ils parlaient cependant leur langue primitive, et plus tard cette langue fit de nouvelles conquêtes sur les autres ; 1° par l'envahissement du pays séquanois et médiomatricien ; en second lieu, par les transplantations de peuples opérées sous Auguste et sous Tibère. Suétone et Aurélius Victor rapportent que le premier de ces empereurs fit venir sur la rive gauche une grande quantité de Suèves et de Sicambres; avant ce temps, déjà Agrippa avait fait passer les Ubiens de leur consentement (1). Les Sicambres, au contraire, furent transportés de force (2). Auguste, par conséquent, put et dut appeler petite Germanie la rive gauche du Rhin ; car les nouveau-venus parlaient la même langue que ceux venus *antiquitùs* anciennement, et n'avaient pas, comme eux, changé de mœurs. Tibère continua de suivre le système de son prédécesseur : immédiatement après la mort de Drusus, il fit passer, selon Suétone, 40,000 Germains; selon Eutrope, 400,000, et Juste-Lipse est d'avis qu'il faut transporter cette leçon dans le texte de Suétone. Enfin, en lisant Tacite et Pline, on retrouve des Vangions et des Nemètes, deux nations qu'on avait vues à la suite d'Arioviste, mais qui paraissent n'être revenus dans la Gaule que long-temps après les Triboques, puisque César, qui nomme ceux-ci, ne fait nulle mention de ceux-là. Strabon les omet aussi.

(1) Ὃυς μετήγαγεν Ἀγρίππας ἑκόντας εἰς τὴν ἐντός τοῦ Ῥήνου.

(2) Sicambri excelsi et in Gallias trajecti.

La raison de créer une petite Germanie étant donc dans la nature des choses, le pays pris aux Séquanois devait en faire partie, puisque les Triboques en étaient restés les maîtres.

Schœpflin a fait de grands efforts pour prouver le contraire, et ses argumens sont que toutes les répartitions de territoire faites dans la suite ont donné à l'Alsace supérieure le même sort qu'au reste de la Séquanie. C'est ainsi qu'elle fit partie de la *maxima Sequanorum* avec le pays des Rauraques, et que les diocèses même ont été réglés sur ce pied. On ne peut se dissimuler que cela est bien spécieux; mais cela n'est que spécieux. Il ne faut conclure, de l'établissement de la petite Germanie, rien qui regarde les autres divisions territoriales, et je soutiens qu'elle n'en était pas une par elle-même; qu'elle était purement militaire et nullement géographique; à tel point que Pline et Strabon ne la nomment point du tout, quoique bien certainement ils la connussent. Malgré la présence des Germains, chaque peuple conservait nommément son territoire. C'est ainsi que, dans César et Strabon, les Médiomatriciens et les Séquanois figurent comme limitrophes du Rhin, quoiqu'ils n'y touchent plus qu'au moyen des Triboques établis chez eux. Tacite, quand il parle de la petite Germanie, conserve les dénominations des peuples gaulois chaque fois qu'il entre dans le détail. Cette distinction conservait uniquele commandement militaire. Tacite dit aussi sou-

vent « *superior exercitus, inferior exercitus* que *Germania inferior et superior*.

C'est de la part de Schœpflin un argument faible que le silence d'Ammien-Marcellin sur les villes du Haut-Rhin, après qu'il a nommé Mayence et Strasbourg comme étant de la petite Germanie. Les villes de la Haute-Alsace ne pouvaient sans doute se comparer à celles-là. Et c'est comme si quelqu'un dans mille ans voulait prouver que Chauny n'a pas fait partie de la Picardie, sous prétexte qu'un géographe ne l'a pas nommé après Amiens et Saint-Quentin.

Selon Schœpflin, Auguste n'aurait pas joint à la Germanie des peuples gaulois. Mais nous avons répondu d'une manière péremptoire, en montrant que, depuis Arioviste, le nord de la Séquanie n'a pas cessé un instant d'être Germain par la langue, ce qui ne l'empêcha pas de rester Séquanie, et *maxima Sequanorum* par le droit. Il y a des notices des Gaules où ces mêmes contrées portent les noms de *Lugdunensis quinta et sexta* et même de *Germania tertia*, indication qui, toute fausse qu'elle puisse être, donne à cette erreur une raison, la conformité de la langue.

Le dernier de nos argumens ne laissera plus de place au doute. Tacite énumère les légions romaines. La première, dite *Italica*, est préposée à la garde de la Lyonnaise; la huitième est placée dans la Germanie supérieure; et c'est précisément de cette

huitième légion, dite *Augusta*, qu'on retrouve encore aujourd'hui des briques.

Notre tâche est terminée. C'est par les textes anciens, par la nature des choses, par la langue et les habitudes des nations qui ne changent jamais, que nous avons montré les Séquanois comme le peuple le plus ancien connu de la Haute-Alsace. Nous avons ensuite introduit les Germains sur leur territoire, et nous avons retrouvé debout une partie de ces vieilles limites des temps antérieurs à l'histoire; enfin nous avons fait voir à nos lecteurs le Romain donnant pour frontière à la petite Germanie le lieu même où le glaive du Triboque s'est arrêté devant l'autel du Druide. Au milieu de ces recherches, nous avons été guidés surtout par le désir d'être vrais et d'arracher à l'oubli une partie des faits dont il s'est emparé. Si nos efforts sont couronnés de quelques succès; si les savans respectables qui doivent les juger daignent leur sourire, alors nous marcherons à de nouvelles conquêtes archéologiques, et nous tâcherons de soulever encore quelques parties de ce voile épais qui couvre tout ce que les Romains ne nous ont pas formellement appris de notre histoire.

REMARQUES

Sur les anciens jeux des mystères; faites à l'occasion de deux délibérations inédites prises par le conseil de ville de Grenoble en 1535, relativement à l'un de ces jeux; par M. Berriat-Saint-Prix, membre résident.

Tout le monde connaît les beaux vers où le législateur de notre Parnasse esquisse à grands traits l'histoire du théâtre français à son origine.

Chez nos dévots aïeux, le théâtre abhorré
Fut long-temps dans la France un plaisir ignoré.
De pèlerins, dit-on, une troupe grossière,
En public, à Paris, y monta la première,
Et, sottement zélée en sa simplicité,
Joua les Saints, la Vierge et Dieu par piété.
Le Savoir, à la fin, dissipant l'Ignorance,
Fit voir de ce projet la dévote imprudence.
On chassa ces docteurs prêchant sans mission;
On vit renaître Hector, Andromaque, Ilion.

Art poét., ch. 3, vers 81 et suiv.

Il semblerait, par ces vers, que les mystères n'aient jamais été joués que par des pèlerins, et que leurs représentations aient cessé lorsqu'on les défendit à ces docteurs sans mission. Les recherches curieuses publiées sur la même histoire par les frères Parfait, cinquante années après le chef-d'œuvre de Boileau, ont

démontré qu'il était dans l'erreur, ou plutôt qu'il ne fallait pas en quelque sorte prendre ses expressions à la lettre; car il est possible que, pour donner plus de précision et de force à son récit, il ait jugé à propos de ne point parler des successeurs des pèlerins.

Ils en eurent en effet, comme nous le voyons dans l'ouvrage déjà cité. Des artisans de la capitale, tels que des courtiers de chevaux, des maçons, des paveurs, se réunirent pour le même objet, vers la fin du 14e siècle, et, après quelques obstacles, furent autorisés, en 1402, par Charles VI, à former une société régulière, sous le titre de *Confrères de la Passion*. Cette société eut successivement plusieurs théâtres sur lesquels elle représenta des mystères jusques en 1548, époque où le parlement de Paris les défendit. Voyez *Histoire du Théâtre français*, *Paris*, T. I, 1734, *p. xj* (*de la préface*), 43, 44, 53, 56 *et* 61.

Dans d'autres lieux, il n'y avait pas, à la vérité, comme à Paris, de société permanente, mais il s'en formait de temporaires pour les mêmes représentations; et aux artisans se joignaient quelquefois des ecclésiastiques du second ordre; à Metz et à Angers, par exemple, où un curé et un chanoine jouèrent le rôle principal en 1437 et 1486 (1). Enfin on cite d'autres représentations passagères données par de sem-

(1) Ce fut aussi un chanoine qui le joua à Lille, en 1416. Voyez *Hist. de Lille*, par M. (l'abbé Montlinot), 1764, pag. 337.

blables sociétés, à la fin du 15e ou au commencement du 16e siècle, à Lyon, à Rouen, et surtout dans les villes du Poitou et des environs, telles que Poitiers, Saint-Maixent, Doué, Langest, Saint-Espain, Saumur, Montmorillon, Bourges, Tours, etc. - Voyez *id. T. I, p* 66*; T. II, publié en* 1735, *p.* 278 *et* 285 *à* 294; Brossette, *note sur les vers de Boileau déjà cités;* Bouchet, *Annales d'Aquitaine, édit. de* 1557, *f.* 168 *et* 267.

L'adjonction des ecclésiastiques aux artisans ne suffit pas pour prouver, comme on serait porté à le croire au premier coup d'œil, que les représentations des mystères eussent obtenu du crédit auprès de la partie la plus puissante ou la plus éclairée de la nation, car les nouveaux acteurs purent être déterminés par des motifs pieux, par le désir entre autres, et c'est aussi ce qu'observent les frères Parfait, de favoriser des spectacles propres dans leur opinion, à répandre davantage la dévotion; mais les arrêtés du conseil de ville de Grenoble, dont nous allons entretenir la Société royale des Antiquaires, sont des signes décisifs de la faveur accordée à la mise en scène des mystères, par toutes les classes de l'état.

Il ne sera pas inutile auparavant de dire un mot de la source précieuse dans laquelle nous les avons puisés. Il s'agit des registres officiels des conclusions prises chaque semaine, et très-souvent plusieurs fois chaque semaine, par le même conseil. On en trouve dans les archives de la ville un recueil qui remonte à

l'année 1511, et vient jusques à nos jours, sauf trois lacunes embrassant les intervalles suivans, 13 décembre 1522 à 19 décembre 1527, 20 mars 1535 à 25 décembre 1537, 5 mars 1568 à décembre 1570, c'est-à-dire à peine dix années sur quatre-vingt-dix du 16e siècle.

Ce recueil est d'autant plus précieux que les pouvoirs des consuls ou officiers municipaux ordinaires de Grenoble étant fort restreints, notamment à l'égard des dépenses communales, dont ils ne pouvaient ordonnancer, sans autorisation, celles qui excédaient cinq florins ou soixante sous, on était obligé de soumettre au conseil un grand nombre d'affaires dont on ne trouve peut-être point de traces dans les délibérations des autres cités (Voyez *Registre ms. desdites conclusions*, 14 *févr.* 1539, *f.* 183). Aussi y avons-nous relevé une foule étonnante de faits intéressans pour l'histoire des progrès de la société ou de la civilisation pendant le 16e siécle, que nous ne nous souvenons point d'avoir vu dans les historiens, et des faits qui ont dû fixer notre attention, à raison surtout de leur certitude, puisqu'ils sont ordinairement énoncés en présence de personnes intéressées à les contredire ; enfin des faits négligés par l'historien du pays, Chorier, soit parce qu'il ne paraît avoir eu communication de nos registres qu'à dater de l'année 1563 (c'est la première qu'il cite, T. II, p. 583), soit parce qu'à l'exemple de la plupart de ses confrères, il s'occupait plus de guerre et de politique que de toute autre chose.

Venons au texte des arrêtés : Voici celui du premier :

Die octavâ februarii anno 1535, fuit congregatum consilium, etc. (d. registre, f. 328). Spectabilis dominus Franciscus Feysan, procurator fiscalis generalis; magister Petrus Areod, medicus ; nobiles Claudius Chappuysii, secretarius curiæ parlamenti ; Henricus Materonis, secretarius cameræ computotorum ; Enimondus Rossignol, secretarius trium statuum patriæ (des états du Dauphiné) comparuerunt.

Dominus Feysan proposuit quod in deliberatione ludi mysterii passionis Christi qui fuit deliberatus ludi in presenti civitate in festo Penthecostes proximè futuro rotulus Jesus Christi, fuit traditus nobili et egregio domino Petro Buchicherdi, jurium doctori, qui dictum rotulum gratis acceptavit et personagium ludere promisit, convenit et juravit, ipsumque studuit tam apud se quam in recordationibus de dicto mysterio factis ferè spatio quinque mensium ; et novissimè ipse dominus Buchicherdi dictum rotulum dimisit et restituit illis qui conductum dicti mysterii habent, et declaravit quod ipsum personagium non luderet quod cederet maximo prejudicio essetque magnum dedecus et interesse rei publice hujus civitatis et precii factoribus theatri et Chaffalium super quibus ipsum mysterium debet ludi ; quare fuit petitum quid ad tante indempnitati obviendum sit agendum, et ubi ipse dominus Buchicherdi interpellatus recusaret dictum rotulum reassumere et dictum personagium ludere, si erit et videbitur bonum quod detur contra illum ad instanciam dominorum consulum et precii factorum supplicatio insigni curie parlamenti Dalphinalis per quam ipse dominus Buchicherdi, petatur cogi ad ipsum personagium juxta jam per eum in dicta deliberatione promissa et jurata ludendum et ejus debitum faciendum ; alioquin ad prestandum et solvendum dampna et interesse per hanc civitatem et cives illius ac predictos precii factores culpa illius sustinenda ac facienda.

Super quibus fuit conclusum quod si ipse dominus Buchicherdi recuset dict. rotulum reassumere et dictum personagium Jesus Christi ludere, juxta per eum acceptata promissa et jurata quod detur supplicatio insigni curie parlamenti Dalphinalis contrà illum ad instanciam dominorum consulum d. civitatis et predictorum precii factorum per quam ipse petatur cogi et compelli omnibus melioribus et fortioribus modis quibus fieri poterit ad ipsum rotulum reassumendum studendum et dictum personnagium Jesus Christi juxtà per eum promissa et jurata ludendum et in hoc ejus debitum faciendum alioquin ad prestandum et solvendum eisdem consulibus seu universitati hujus predicte civitatis Gronopolis et predictis precii factoribus omnia dampna interesse et expensas que et quas eadem civitatem et precii factores pati contingit defectu ipsius domini Buchicherdi non ludentis ipsum personnagium et promissa, ac jurata per eum non observantis circà hoc.

Les registres de l'année 1535 manquant (nous l'avons dit, page 166) à dater du 20 mars, nous ne pouvons savoir directement si le mystère fut représenté à la Pentecôte suivante, ou au 16 mai, et si le principal acteur y remplit son rôle; mais cela résulte indirectement d'une délibération postérieure de huit jours à celle que nous venons de transcrire.

Il y est d'abord énoncé qu'un marchand de Romans a apporté, les jours précédens, à Grenoble, une certaine quantité de vin, et que le fermier de la Barre (nom que l'on donnait à ce que nous appelons aujourd'hui les octrois) a fait saisir ce vin jusqu'à ce que le marchand ait justifié qu'il est citoyen de Romans, et que le vin est *de ejus cremento* (de son

crû). On demande ensuite, en cas qu'il justifie de l'un et de l'autre point, si on lui fera payer un double droit *juxtà libertates civitatis*, ou bien si, en cas de refus, on lui intentera un procès pour le même double droit, et si le procès sera poursuivi aux frais de la ville: «Item, ajoute-t-on, si hæc faciendo incommodum aliquod huic civitati fiet quia hoc faciendo mercatores extranei dum præmissa sciverint fortè cessabunt vinum ad hanc civitatem apportare quod cederet maximo præjudicio huic presenti civitati, actento mysterio passionis Christi quod debet ludi in festo Penthecostes proximè futuro in dictâ civitate, quia dum dictum mysterium ludetur in eadem civitate affluet maxima populi copia et opportebit habere magnam quantitatem vini pro alimentatione dicti populi.» Enfin on demande s'il sera permis à ce Romanais de vendre le vin au prix qu'il voudra, ou bien à celui qui est fixé aux marchands de la ville par les conclusions du conseil.

Sur ces propositions, le conseil délibère, 1° qu'on demandera au parlement quelle taxe doivent les Romanais pour leurs vins, soit achetés, soit provenant de leur crû...

2° « Quod permictatur pro nunc et citra consequentiam eisdem extraneis dictum suum vinum vendi precio quo potuerunt dummodo vinum quod vendent sit purum et venale (Voy. *d. Reg. mss.* 16 *fév.* 1535, *f.* 339). »

Ces décisions prouvent jusqu'à l'évidence que l'on comptait avec certitude sur la représentation future

du mystère, et que, par conséquent, l'obstacle apporté à cette représentation par le refus du principal acteur, avait été levé depuis le 8 février, par un désistement, soit volontaire, soit forcé, de son refus.

Quant à la première, se borner à demander, par forme de consultation au parlement, si l'on ferait payer un double droit d'entrée aux Romanais, c'était d'avance se résigner à n'exiger qu'un droit simple, car le parlement ne pouvait décider positivement et affirmativement, sous cette forme et sur la simple demande d'une des parties intéressées, une question importante qui pouvait donner lieu à un procès délicat; et en effet, il y en eut un bientôt sur ce point, entre les villes de Romans et de Grenoble. Nous apprenons par les registres que, soumis d'abord à des arbitres, en 1537, et ensuite porté au parlement, il n'était pas encore jugé à la fin de 1540. Voy. *iid.*, 25 *janv. et* 29 *mars* 1538, *f.* 16 *et* 55; 7 *fév. et* 21 *mars* 1539, *f.* 186 *et* 204; 25 *juin*, 2 *et* 23 *juill. et* 24 *sept.* 1540, *f.* 366, 367, 371 *et* 382.

Cette espèce de résignation des Grenoblois à n'exiger des Romanais qu'un simple droit d'entrée ne pouvait avoir pour cause que le désir de favoriser la représentation du mystère, en facilitant l'importation des denrées; car, depuis long-temps, afin de favoriser aussi la vente de leurs vins du Graisivodan, qui sont en général d'une qualité fort médiocre, ils avaient assujetti les marchands étrangers au Dauphiné, à payer un droit double de celui auquel ils s'étaient taxés

eux-mêmes, et ils essayaient d'appliquer cette règle aux marchands dauphinois étrangers à Grenoble, tels que ceux de Romans.

Pour apprécier les conséquences que nous tirons de la seconde décision, il faut savoir que, dans son ignorance des principes de l'économie politique, le conseil de Grenoble avait l'usage de taxer les vins vendus par des marchands, fussent-ils même provenus des vignobles de son territoire, indépendamment d'une dégustation préalable que devait en faire le crieur public de la ville, avant d'en annoncer la vente; il n'y avait que les propriétaires grenoblois qui eussent la faculté de vendre les vins de leur crû au prix qu'ils fixaient eux-mêmes... Enfin quinze jours auparavant, on venait de défendre aux marchands de vendre le vin plus de 8 ou 9 deniers le pot. Voy. *dd. reg.* 7 *déc.* 1531, *f.* 83; 30 *oct. et* 27 *nov.* 1534, *f.* 312 *et* 316; 29 *janv.* 1535, *f.* 328; 15 *et* 16 *avr.*, 26 *mai et* 12 *nov.* 1540, *f.* 345, 346, 359 *et* 386.

On conçoit maintenant que la nécessité de favoriser la représentation du mystère avait seule pu déterminer les Grenoblois à accorder aux marchands romanais les prérogatives qu'ils s'étaient réservées à eux seuls et des prérogatives si importantes, et qu'il fallait qu'ils fussent bien assurés que la représentation aurait lieu pour renoncer trois ou quatre mois d'avance à ces prérogatives.

Revenons à la délibération du 8 février 1535.

On voit d'abord que les directeurs grenoblois du jeu du mystère de la passion ne sont ni des pèlerins

grossiers, selon les qualifications de Boileau, ni de simples artisans, tels que les maçons, courtiers de chevaux et paveurs désignés dans les actes rapportés par les frères Parfait (T. I, p. 56), comme gouverneurs de la confrérie des mystères, mais des personnages éminens, soit par leurs fonctions, soit par leur naissance, soit par leur instruction.

Leur chef n'est rien moins que le procureur général au parlement, ou un homme qui, à raison de l'importance de sa place, n'avait guère au-dessus de lui, en Dauphiné, que le lieutenant-général commandant de la province et le premier président.

Il ne faut point s'arrêter au mot FISCAL (*procurator fiscalis generalis*) ajouté à sa désignation, et qui, dès long-temps, n'est plus usité. On se servait alors très-souvent des qualifications consacrées par le droit romain, loi des provinces méridionales. Ainsi nous avons trouvé dans une ordonnance du parlement du 29 janvier 1539 par laquelle il renvoie une requête de la ville au ministère public, au lieu de la formule dont on se sert depuis long-temps, *soit montré au procureur général du roi, etc.*, ces simples termes *vocetur Fiscus statim...;* et l'avis du procureur général, au lieu de la formule également usuelle, *Nous estimons que*, etc., ou *n'empêchons que*, etc., ou *n'avons moyen d'empêcher que*, etc., commence par cette formule singulière *Fiscus dicit quod*, etc. Voy. *d. reg. mss.* 31 *janv.* 1539, *f.* 182.

Le second commissaire est Pierre Aréoud ou Aréod, médecin; et, ce qui paraît d'abord étrange, il est

placé avant les trois nobles qui complètent la commission. Mais nous avons observé la même chose dans une foule de délibérations de ce temps, soit du conseil général, soit du conseil ordinaire de la ville, soit des commissions chargées par ces conseils, de quelques opérations particulières, telles que des examens des comptes des receveurs... En général, on y désigne les membres des assemblées dans l'ordre suivant : 1° les consuls ; 2° les conseillers ordinaires de la ville ; 3° les docteurs en droit ; 4° les docteurs en médecine (d'autres passages nous apprennent qu'Aréoud était docteur) ; 5° les ecclésiastiques ; 6° les nobles ; 7° le reste de ce qu'on y appelle *le populaire*.... Toutefois, lorsque les ecclésiastiques paraissent comme députés des chapitres, monastères et autres corporations religieuses, ils sont placés avant les docteurs ; mais ceux-ci le sont presque toujours avant les nobles : d'où il paraît qu'ils jouissaient alors de très-grandes prérogatives. Voy. entre autres *dd. reg. mss.* 19 *déc.* 1518, *f.* 1 ; 2 *janv.* 1519, *f.* 4 ; 15 *déc.* 1521, *f.* 108 ; 20 *janv. et* 9 *et* 30 *juin* 1522, *f.* 126, 166 *et* 172.

Du reste, Pierre Aréoud était un homme recommandable par son instruction. Dix ans auparavant, il avait publié un ouvrage sur la fontaine qui brûle (Voy. *Biblioth. du Dauphiné, par Chalvet, p.* 50 *et* 247). Ses talens devaient être d'autant plus appréciés que, dans ces temps d'ignorance, la ville de Grenoble manquait de médecins. Molière dirait sans doute que c'était un grand bien ; mais s'il eût vécu à

cette époque où les maladies contagieuses, et même la peste étaient à peu près endémiques, comme cela résulte de nos registres, il eût probablement changé d'avis.

Nous voyons dans les mêmes registres que, lorsque

Ce mal qui répand la terreur,
Mal que le ciel en sa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre,

venait affliger nos contrées, il fallait souvent chercher au loin soit des médecins, soit des chirurgiens, et faire avec eux des traités pour les astreindre à ne pas abandonner la ville. On n'eut pas besoin de prendre de telles mesures avec Aréoud; et, pendant la peste qui régna à Grenoble en 1533, et *in quâ*, est-il dit (*dd. reg. mss.*, 13 *avr.* 1534, *f.* 285, 286) MAXIMA POPULI PARS INTERIIT, il fut consulté comme une espèce d'oracle, surtout relativement aux moyens à employer pour prévenir le retour de ce fléau quand il eut cessé. (V. *iid.*, 12 *janv.* 1534, *f.* 263.)

Nous ne nous arrêterons point aux trois nobles qui, avec Aréoud et le procureur général, composaient la commission chargée de diriger le jeu du mystère et qu'on a vu décorés des charges de secrétaires du parlement, de la chambre des comptes et des états du Dauphiné, parce que le choix de l'acteur chargé du rôle principal prouve, mieux que tout ce que nous pourrions ajouter, le haut crédit qu'avaient obtenu ces sortes de spectacles alors appelés des *jeux* (Voy. *d. hist. théât.*, T. I, *p.* 49, *et ci-après le*

fragment de la chronique de Metz), auprès des classes les plus éclairées ou les plus influentes de la société. Il s'agit de Pierre Buchicher, nommé dans la suite Pierre Bucher. Il était noble (*nobilis et egregius*), avocat et docteur en droit, et jouait déjà un rôle si important que, le 13 décembre précédent (1534), il avait été placé au nombre des quatre candidats parmi lesquels le conseil universel devait choisir le premier consul ou premier magistrat de la ville. (Voy. *iid.*, *f.* 318.) Il fut bientôt conseiller de la ville, substitut du procureur général (V. *iid.*, 18 *juill.* 1539, *f.* 245), professeur et successivement doyen de l'université, et enfin procureur général au parlement pendant plus de vingt années sans cesser d'être doyen jusques à sa mort arrivée vers 1576. On peut voir à cet égard notre histoire de l'université de Grenoble, lue à la Société royale des Antiquaires et publiée dans le Tome III de ses Mémoires, p. 396, 397.

Examinons à présent pourquoi Pierre Bucher, après avoir accepté bénévolement le rôle principal (*gratis acceptavit.* Voy. ci-dev. p 167.), promis avec serment de le jouer (*personagium ipsius rotuli ludere promisit, convenit et juravit*), et l'avoir étudié ou répété pendant cinq mois (*ipsumque studuit tàm apud se quàm in recordationibus ferè spatio quinque mensium*), put se décider à manquer à ses promesses et à son serment...

Ce n'était pas certainement faute de dévotion ou de zèle. Bucher, nous l'avons dit dans l'histoire déjà citée, fut un des catholiques les plus fervens de son

siècle, un de ceux qui poursuivirent avec le plus d'ardeur les huguenots. (Voy. *d.* T. III, *p.* 416.) Ce n'était pas non plus par crainte de se discréditer et de nuire à sa fortune. Dès qu'il aspirait aux places du parquet ou ministère public, il risquait au contraire de s'en faire fermer la carrière, puisque le procureur général, dont il devint le substitut en 1539, était le chef de la commission des jeux, celui-là même qui demandait que Bucher fût contraint à jouer.

Tout ce que nous entrevoyons de probable dans les motifs de cette manière d'agir si opposée aux opinions et aux intérêts de Bucher, c'est qu'il put être effrayé par les peines que devait lui coûter son rôle à cause de sa prodigieuse étendue et par les risques auxquels il l'exposait.

A la vérité, quant au premier point, dans ces sortes de drames historiques auxquels s'appliquent parfaitement les vers de Boileau,

> Un rimeur, sans péril, de là les Pyrénées,
> Sur la scène en un jour renferme des années.
> Là souvent le héros d'un spectacle grossier,
> Enfant au premier acte, est barbon au dernier.
> (*Art. poét.*, ch. 3, v. 39 et suiv.)

on divisait un rôle entre plusieurs acteurs, selon l'âge du personnage dont il retraçait la vie. (Voy. *d. Hist. th. fr.*, T. II, *p.* 513, *et Mystère du vieil testam.*, *part.* 1, *f.* 156 *et* 236, *pour les rôles de Joseph et Samuel.*) Mais celui-ci ne l'était qu'entre deux seulement, dont le premier représentait l'enfance de

Jésus-Christ pendant le mystère de la conception, et l'autre, son âge mûr pendant celui de la passion. C'est de ce dernier que dût être chargé Bucher, puisqu'il avait alors environ vingt-cinq à trente ans. Or, la représentation de cette espèce de second rôle devait occuper au moins quatre jours, et même cinq, si, au mystère de la passion l'on avait joint celui de la résurrection, puisque l'ouvrage alors le plus en crédit, celui de Jean-Michel, poète angevin (*Voy. ib., T. I, p.* 66), dont nous parlerons tout-à-l'heure, réunit les mystères de la conception et de la résurrection au mystère de la passion, et donne à leur réunion le seul titre de mystère de la passion, que rappelle en termes généraux l'arrêté du conseil de ville (*mysterium passionis Chripsti*).. Voy. ci-dev. p. 167.

Supposons toutefois qu'on se réduisit à Grenoble au mystère de la passion proprement dit, et aux quatre journées au moins, que sa représentation exigeait.

1° Dans cet intervalle le spectacle n'avait pas moins de quatre-vingt-six actes, ou intermèdes ressemblant à des actes, puisqu'ils avaient presque tous plusieurs scènes, comme nous nous en sommes assurés en examinant, soit l'histoire du théâtre français déjà citée (*Voy. id., T. I, p.* 260, 316, 361 *et* 423, *où sont les n.*os *des intermèdes*), soit l'ouvrage dont elle donne des extraits, c'est-à-dire les mystères de la conception, passion et résurrection, par Jean-Michel, Paris, 1507, in-4°. *Voy. d., T. I, p.* 71, 72.

2° Dans les quatre journées (nous l'avons vérifié)

on ne débitait pas moins de quarante-un mille vers... et observons, à cette occasion, que les spectacles occupaient réellement des journées entières, sauf un intervalle de midi à deux heures, pendant lequel les acteurs et spectateurs allaient dîner. *Voy. id., T. II, p.* 464.

3° Le rôle de Bucher contenait pour sa part plus de trois mille quatre cents vers (nous l'avons également vérifié).

4° Enfin, quelque adresse que dussent mettre les autres acteurs dans le jeu de leurs rôles, il est difficile que celui-ci ne fut pas fatigué et en quelque sorte accablé des mauvais traitemens que l'auteur du drame lui fait prodiguer jusqu'au dégoût. Il semble s'être complu à multiplier, presque à chaque scène de la dernière journée, les coups de poing, de fouet et de bâton de manière à exciter l'horreur des spectateurs. *Voy. d. myst., feuille* G, *feuillets* 7 *et* 8; *f^e* H, *f^{ets}* 5 *et* 6, *f^e* L, *f^{ets}* 4, 5, 6, etc.

A l'égard des dangers du rôle, il y avait de quoi effrayer un homme moins zélé que Bucher. Dans quelques scènes, les personnages devaient être enlevés du bas du théâtre jusques à une grande hauteur. Par exemple, dans la scène de la tentation, après que Satan a offert de porter Jésus sur le sommet du temple, l'auteur dit en forme d'avis aux acteurs : « Jcy » se mect Jesus sur les espaules de Sathan et par un » souldain contre poys sont guindés tous deulx à » mont sur le hault du pinacle » (*Voy. aussi d. hist. th. fr., T. I, p.* 211, 212). C'était bien pis dans la

scène de la transfiguration ; car il paraît, en comparant avec soin ce qu'on dit dans le mystère, du contre-poids encore employé, avec les dialogues suivans, que Jésus devait rester suspendu en l'air à l'aide du seul contre-poids, pendant un débit de cent vingt-huit vers. *Voy. d. myst.*, f° T, f°s 5 *et* 6.

Or, si l'on réfléchit, soit au peu de progrès qu'avaient fait les arts mécaniques, surtout dans nos provinces, car nos registres nous en donnent une foule d'exemples, soit à l'élévation du théâtre qui dépassait ordinairement la sommité des maisons les plus hautes, la manœuvre dont on parle ne devait certes pas être sans danger pour les acteurs.

Mais c'est surtout pendant le dernier acte du drame que le péril devait être imminent. Nous avons compté que, depuis le moment où l'on élevait la croix jusqu'à celui où l'on en détachait et descendait les corps, il ne se débitait pas moins de treize cents vers. Si l'on joint à cela le temps qu'exigeaient diverses pauses ou opérations indiquées dans le drame, assurément l'acteur devait rester au moins pendant deux heures dans cette position si pénible.

Au surplus, le passage suivant de la chronique de Metz prouve mieux ces dangers que toutes nos conjectures.

« L'an 1437, le 3 juillet, fut fait le jeu de la passion en la plaine de Veximiel et fut fait le parc d'une très-noble façon, car il était de neuf siéges (ou étages) de haut..... Et fut Dieu un sire appelé seigneur Nicolle.... curé de Saint-Victour de Metz, lequel fût

presque mort en la croix s'il n'avait été secouru, et convint que un autre prestre fut mis en la croix pour parfaire le personnage du crucifiement pour ce jour, et le lendemain ledit curé de Saint-Victour parfit la résurrection et fit très-hautement son personnage... Et un autre prestre qui s'appelait messire Jean de Nicey, qui était chapelain de Métrange, fut Judas, lequel fut presque mort en pendant, car le cuer lui faillit, et fut bien hastivement despendu. » *Voy. Hist. de Lorraine par D. Calmet, T. II, Preuves, p.* CCXXV.

On conçoit maintenant que si Bucher était détourné de remplir son rôle par quelque crainte, il était fort excusable, et l'on aurait lieu d'être surpris de la résolution des directeurs du jeu et des membres du conseil de la ville d'employer tous les moyens possibles pour l'y forcer, si son refus n'avait pas dû leur causer de très-grands dommages. Or, c'est aussi ce qu'il est facile de reconnaître lorsqu'on examine les jeux des mystères dont nos spectacles actuels ne donnent qu'une bien faible idée.

En premier lieu les échafauds (*chaffalia*) ou théâtres contruits pour les jeux n'étant que temporaires dans les villes de provinces, il fallait que les profits nets d'une représentation en indemnisassent, et ces frais devaient être considérables.

Les échafauds en effet représentaient des espèces de maisons ouvertes en entier du côté des spectateurs et divisées en plusieurs étages, subdivisés eux-mêmes en plusieurs appartemens ou lieux de scène.

On a vu par la chronique de Metz, qu'il y avait

quelquefois jusqu'à neuf étages; leur nombre dépendait probablement de l'étendue du local (1) où on les établissait. Ainsi, à Rouen , dont la place choisie était fort longue, il n'y eut, en 1474, pour le mystère de l'incarnation et nativité, à la vérité bien moins étendu que celui de la passion, il n'y eut que les cinq étages (2) suivans : le premier, en partant du point le plus élévé, représentait le paradis; le 2e, en descendant, Nazareth, comprenant deux maisons et un oratoire; le 3e, Jérusalem, comprenant trois maisons, un temple et deux endroits ou places d'assemblée; le 4e, Bethléem, comprenant deux maisons, une étable et un champ; le 5e, Rome, comprenant le capitole, un temple, une fontaine, quatre maisons et deux salles du palais impérial.

Au-dessous de celui-ci et à la partie la plus basse

(1) Souvent une place d'une ville.... Les confrères de Paris eurent au contraire un théâtre, d'abord dans un hôpital, et ensuite dans un hôtel. Ces emplacemens étant moins vastes et d'une élévation nécessairement limitée, ce que nous disons de la division en plusieurs étages ne peut guère s'y appliquer, et nous n'avons pas encore découvert comment s'y faisaient les changemens de scènes.

(2) Les frères Parfait (*T. II, p.* 495) semblent même ne compter ici (outre l'enfer) que deux étages, l'un pour le paradis, et l'autre pour ceux que nous croyons avoir formé les 2e, 3e, 4e et 5e; mais, quelle que soit la longueur du Marché-Neuf de Rouen, où les échafauds étaient établis, cela nous paraît difficile à concevoir. Dans cette supposition, en effet, l'étage inférieur n'aurait pas compris moins de vingt-deux *lieux de scène*, dans lesquels il y aurait eu onze maisons, deux temples, le capitole, etc.

de cet échafaudage, était l'enfer, fait, dit-on, en manière « d'une grande gueule se cloant (fermant) et ouvrant quand besoin est. » Cette ouverture, qui était assez large pour y laisser passer plusieurs personnes, aboutissait sous les derniers échafauds.

Il faut ajouter à tout cela les moyens mécaniques employés pour produire des effets de scène, tels que les ascensions ou descentes par les contre-poids dont nous avons parlé ; le fracas du tonnerre ou de la tempête, qu'on imitait à l'aide de gros tuyaux d'orgue, ou d'un tonneau garni de pierres ; le bruit de l'enfer, à l'aide d'un canon ; son feu, à l'aide de soufflets garnis de soufre, etc., etc. *Voy. d. Hist. th., T. I, p.* 324 ; *T. II, p.* 517 *et* 531.

D'après ces documens que nous avons puisés, soit dans divers passages des premiers volumes de l'histoire du théâtre français, où on les a maladroitement dispersés, soit dans plusieurs des mystères originaux qu'on y a extraits, il est facile de calculer que les frais de construction des échafauds devaient être excessifs, et que les commissaires qui en avaient passé des prix faits avec des ouvriers, et les ouvriers eux-mêmes (*precii factores*) qui les avaient commencés dans la juste confiance que la représentation aurait lieu, étaient exposés à des pertes considérables par le refus de Bucher ; ce qui confirme notre conclusion précédente, savoir qu'il dût se résigner à jouer le rôle, ne fût-ce que pour éviter le paiement de ces dommages.

On n'aperçoit pas aussi bien pourquoi le conseil de

ville résolut d'appuyer de son intervention la demande des commissaires et prix-facteurs, puisque le refus de Bucher ne l'exposait qu'à un dommage très-indirect, savoir à la privation des bénéfices que les aubergistes, les loueurs de maisons, les propriétaires de terres et les marchands de comestibles comptaient faire sur les denrées que consommeraient les spectateurs étrangers. Il ne put alors être déterminé que par l'importance de cette privation; et tout annonce qu'elle devait être immense. C'est ce qui résulte surtout de la seconde délibération (16 février 1535) ci-devant analysée (p. 169), si l'on en compare les expressions aux circonstances locales.

Observons à ce sujet que la vallée de Grenoble (le Graisivodan) est très-fertile en vins; qu'elle en fournit à presque toutes les montagnes des Alpes et à une partie de la Savoie. Il fallait donc que l'on comptât sur une multitude prodigieuse de spectateurs pour que l'on dût craindre, trois mois d'avance, que leur présence pendant quelques jours (la représentation la plus longue que l'on cite, en dura onze. . . *Voy.* Bouchet, *suprà, f.* 267, *et d. hist. th. fr., T. II, p.* 293) absorberait toutes les provisions du pays, comme on le dit formellement, *quia . . . mercatores extranei. . . . fortè cessabunt vinum ad hanc civitatem apportare quod cederet maximo prejudicio civitati actento* (attendu) *mysterio passionis . . . quia dum ludetur . . affluet maxima populi copia et opportebit habere magnam quantitatem vini pro alimentatione dicti populi.* (Voy. ci-devant p. 169).

Et le conseil ne fondait pas ses calculs seulement sur des conjectures. Huit années auparavant, au même jour de Pentecôte, ou au 9 juin 1527, on avait joué à Grenoble le Mystère de saint Christophe (Voy. *d. Myst.*, *f°* N, *f°* 2, *et d. hist. théât.*, T. III, *p.* 2, *et* T. II, *p.* 260). On pouvait donc juger approximativement de la consommation que feraient des spectateurs attirés par le mystère de la passion, bien plus étendu et bien plus curieux par cela même que les diverses scènes en étaient plus intelligibles pour eux, dès qu'elles retraçaient des faits qu'ils connaissaient tous dès l'enfance, et que des écriteaux, mis sur chaque lieu de scène des étages, achevaient de les leur rendre tout-à-fait claires (Voy. *d. hist.*, T. II, *p.* 496).

Il est vrai que, l'été précedent, ou l'été de 1534, le Dauphiné avait été affligé d'une sécheresse affreuse, d'une sécheresse telle, qu'au rapport de nos registres, les villageois éloignés des bords du Rhône et de l'Isère avaient été obligés d'y transporter leurs habitations pour pouvoir abreuver leurs bestiaux, et que les vendanges qui ne se font à Grenoble que depuis la mi-septembre jusques à la mi-octobre avaient commencé le 31 août (Voy. *dd. reg. mss.*, 14 *août* 1534, *f.* 306); ce qui dut diminuer la récolte des vins. Mais, quelque effet qu'on attribue à cette sécheresse, qui paraît avoir régné dans les autres provinces de France, et notamment dans le Poitou (*Voy.* Bouchet, *suprà*, *f.* 267), il est impossible qu'elle eût tellement nui à la récolte du Graisivodan, qu'on craignit, nous le répétons, de n'avoir pas assez de vin pour les audi-

teurs d'un spectacle de quelques jours, s'ils n'eussent pas dû être extrêmement nombreux.

L'empressement des étrangers à se rendre à ces sortes de fêtes s'explique, au reste, et par la rareté des spectacles dans les provinces, et par la conformité des jeux des mystères avec les opinions, les goûts et les mœurs des particuliers, au commencement du xvie siècle.

C'est ce que les frères Parfait paraissent ne pas avoir pris en considération, lorsqu'après un éloge fort exagéré de la naïveté quelquefois touchante des mystères, ils se récrient avec indignation contre les auteurs modernes qui, tels que Bayle (*mot d'Assoucy, note* g), ont rapporté, d'après d'Assoucy, un passage assez ridicule d'un dialogue entre Jésus-Christ et saint Matthieu, que d'Assoucy disait avoir lu dans un ouvrage du même genre, et que voici : Matthieu? — Plaît-il, Dieu? — Prends ton bâton et ton épieu, et me suis en Galillée. — Prendrai-je aussi mon épée, etc. Ils défient, disent-ils, de trouver dans aucune pièce de théâtre, ancienne et moderne, ce trait et quelques autres encore plus méprisables, qui sont très-répandus (Voy. *d. hist. théât.*, T. I, *préf.*, *p. xvij à xx*).

Ils auraient dû réfléchir qu'un style naïf, ridicule et grossier convenait précisément à des hommes naïfs, ignorans et de mœurs grossières, tels que les Français de la fin du xve et du commencement du xvie siècle.

Lorsqu'on parcourt en effet les principaux mystères qu'ils ont analysés; savoir, celui de la passion,

par Jean-Michel, dont l'extrait occupe en entier leur premier volume, et ceux du Vieux-Testament et de saint Christophe (1), on est frappé de la multitude de traits soit ridicules, soit grossiers, soit licencieux, qu'on s'est permis d'insérer dans des drames saints, dans des drames qui presque tous ne sont autre chose que l'Écriture-Sainte mise en action avec des développemens.

Les frères Parfait ont rapporté eux-mêmes plusieurs de ces traits, mais en supprimant ce qu'ils offraient de plus choquant. Forcés alors de convenir qu'il y en a de fort grossiers, ils en donnent une excuse assez singulière : ils sont, observent-ils, prêtés à des personnages, tels que les diables, les tyrans ou archers, les bourreaux, les ennemis de Jésus, les possédés du démon, etc., qui pouvaient, ou faire de telles actions, ou tenir un tel langage.... Mais ces actions ou ce langage étaient-ils moins mis sous les yeux, ou frappaient-ils moins les oreilles des spectateurs?...

Passons sur les termes de *papelard, ribaut, ribaude, ribaudaille, gaupe, paillard, paillardie, coquart, cocu, cornard, g— e, —p—r, p—e, p—n fils de p—n*, etc., trop usités dans ce siècle, et qu'on trouve fréquemment dans ces drames (Voy. *à la fin de notre mémoire la note* a). Quelle idée morale pouvaient recueillir, dans ces jeux, des adolescens ou adolescentes, lorsqu'ils entendaient une jeune fille déclarer

(1) Nous avons trouvé à la Bibliothèque royale les éditions de ces trois mystères, dont les frères Parfait s'étaient servis.

qu'elle ne veut pas perdre son *p—e* (Voy. *Mystère de la conception*, *f*[e] E, *f*[t] 3) ?... de jeunes femmes se dire (Voy. *Myst. de la passion*, *f*[e] *S*, *f*[t] 8), que

Solacieux touchemens
Vénérieux embrassemens
Et autres plaisans couchemens
Cela gît en leur volonté.

Lorsqu'ils entendaient apostropher les personnes les plus saintes, de qualifications qu'on ne profère que dans les lieux les plus infâmes?....

On pressent que nous ne souillerons pas nos remarques de semblables expressions. Nous nous bornerons à indiquer à la fin de notre mémoire (Voy. *ibid. la note* b) quelques-uns des passages où on les trouve, pour qu'on puisse vérifier que nous n'exagérons point. Ajoutons que, si l'on a le courage de lire entre autres les discours que Jean-Michel prête (car ils sont tous de son invention) à la jeune fille possédée, guérie par Jésus-Christ, et dont les frères Parfait disent seulement (T. I, p. 266) qu'ils ne veulent point profaner leur sujet; on y verra tout ce qu'il est possible d'enfanter à l'imagination la plus ordurière (Voy. *d. Myst.*, *f*[e] *S*, *f*[t], 5 *et* 6). Et il en est de même de plusieurs scènes, soit du mystère du Vieux-Testament, telles que celles de Lameth, petit-fils d'Adam, et de ses femmes; des habitans de Sodome; des filles de Jérusalem à l'avénement de Salomon, etc. (Voy. *ci-après, à la fin du mémoire*, *note* c); soit du mystère de saint Christophe, telles que celles de l'enfer, du paysan

Landureau, du charlatan, des archers de Danus, des femmes par lesquelles on veut tenter le Saint; des gardes qui lui mettent une pierre sur le ventre, etc., (Voy. *ibid.*, *note* d).

Les auteurs des mystères ne se bornaient point aux discours; ils mettaient souvent à peu près sous les yeux des spectateurs, des actions dont il faut bien se garder de faire concevoir même l'idée à la jeunesse.

Ainsi, dans le mystère du Vieux-Testament, l'on représentait l'aventure d'Amnon, fils de David, et de sa sœur Thamar, où l'auteur, après avoir fait dire par Amnon à Thamar qu'il va surmonter sa résistance à l'aide de la force, ajoute tout bonnement « *il la couche*... » Il est vrai que dans des cas semblables on tirait ce qu'on nommait des *custodes*, c'est-à-dire des rideaux (Voy. *d. hist. théât.*, T. I, *p.* 66 *et* 100; T. II, *p.* 314), pour cacher la partie d'étage où se passait la scène; mais, nous le répétons, quelle idée morale les jeunes filles devaient-elles alors concevoir, surtout lorsqu'elles entendaient Thamar crier *à l'aide*, au moment de la violence, et la voyaient ensuite reparaître en déplorant, dans les termes les plus expressifs, l'outrage qu'elle vient d'éprouver? — Voy. *id.*, T. II, *p.* 333, 334, *et le Mystère*, *part.* 1, *f.* 267. — Et c'était bien pis dans le mystère de saint Christophe où l'auteur n'avait pas rougi de placer deux scènes dans un lieu dont on ne peut pas même prononcer le nom, et d'y employer un dialogue dont le style est digne de l'ouvrage le plus abominable du XVIIIe siècle (Voy. *ci-après*, *à la fin*, *note* e).

A l'égard des passages simplement grossiers ou ridicules, en un mot, que la décence ne défend pas de rapporter, il suffira d'en citer quelques-uns pour montrer combien peu était fondée l'indignation des frères Parfait.

Observons d'abord que le savant Le Duchat ayant lu leur premier volume quelque temps avant sa mort (il en cite l'édition de 1735, et il mourut le 25 juillet de cette année), dit que ces écrivains n'auraient eu le droit de révoquer en doute l'existence du passage ridicule rapporté par d'Assoucy, qu'autant qu'ils auraient vu toutes les éditions de l'ouvrage où d'Assoucy prétendait l'avoir lu, puisqu'il y avait eu des suppressions faites dans diverses éditions. Le Duchat prouvait ceci, en ajoutant que, dans son édition ou celle de 1532, du mystère de Jean-Michel, les imprécations des gardes de Jésus commençaient par ce vers (bien plus étrange que le passage de d'Assoucy): *Sire Roy maître Aliborum*, tandis que dans celle de 1507 elles ne commencent, d'après l'extrait des frères Parfait (Voy. *d. hist. th.*, T. I, *p.* 394), que par le second vers *Hé! ave rex Judeorum;* d'où il concluait que de semblables suppressions pouvaient bien avoir été faites dans quelqu'une des éditions de l'ouvrage cité par d'Assoucy.

Qu'aurait dit Le Duchat, s'il eût pu vérifier cette même édition de 1507, analysée avec tant de complaisance par les frères Parfait?... Les vers *sire Roy maître Aliborum* s'y trouvant également (Voy. *d. Myst.*, *f*[e] L., *f*[t] 5), il en aurait pu conclure que ce n'était

qu'à l'aide de suppressions peu délicates, que les frères Parfait (1) accusaient d'Assoucy et ses copistes d'avoir voulu jeter du ridicule sur les jeux des mystères.

Passons aux traits que nous avons annoncés.

Au moment où Thabite, fille de Jayr, vient d'expirer près de deux juifs de sa maison, Moab et Celius, le premier s'écrie (Voy. *d. Myst.*, *f*[e] Q, *f*[t] 7) :

> Voici bien piteuse demande
> Célius ! Je crois qu'elle est morte ?

Et Célius répond aussitôt :

> Luy faut-il plus vin ni viande ?

Lorsqu'un satellite d'Hérode, nommé Grognard, après avoir tranché la tête de saint Jean-Baptiste, la met sur un plat, il dit à la suivante d'Hérodias (Voy. *id.*, *f*[e] S, *f*[t] 1) :

> Or, tenez, portez la bouillir
> Rôtir ou faire des pâtés.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que les frères Parfait rapportent aussi ces passages (Voy. *d. hist.*, T. I, *p.* 244 *et* 258), sans faire attention qu'ils détruisent

(1) Il aurait été d'autant plus fondé qu'ils ont fait d'autres suppressions. Par exemple, dans les mêmes apostrophes et au même feuillet 5, on trouve ce vers,

> *Mais, regardez ce col de grue,*

et d'autres que la décence ne permet pas de transcrire.

par là leur propre système. En voici d'autres qu'ils ont négligés.

Jésus, en s'approchant du puits où est la Samaritaine, lui adresse ainsi la parole (Voy. *d. Myst.*, *f*e R, *f*t 1):

O femme donne-moi à boire,
J'ai soif *en passant ce passage*.

La Samaritaine, après quelques observations, faisant l'éloge des vertus de l'eau de son puits, Jésus lui répond :

Cette eau-cy pas tel don n'a
Quand on *n'en boit que le beuvant*
Nait encor soif comme devant
Et après qu'elle a fait tout son cours.

Lorque Jésus a été arrêté, saint Jean le suit de loin, les gardes le soupçonnent, et l'un d'eux le *saisit* par son manteau. Saint Jean s'écrie alors (*d. Myst.*, *f*e S, *f*t 8.) :

Ah, Messeigneurs! Pour Dieu! la vie.

Un Garde.

Prenez, prenez, c'est une espie.

Un Autre.

Nous en aurons tantôt *copie*
Je le tiens par son paliot.

Saint Jean (*dit à part*) :

Je pourrais bien payer l'écot
Se (si) par quelque moyen n'échappe
J'ayme mieulx là laisser la chappe
Que d'être de tels gens tenu.

Il lâche aussitôt le manteau, s'enfuit, et les gardes disent :

Ah ! le ribeau s'enfuit tout nu
. . . .
A tous les diables puis (puisse-t-) il estre
Puisque nous avons le manteau
Nous l'engaigerons bien et beau
A la taverne où nous irons
Pour défrayer les compagnons, etc.

Saint Jean, ayant promis à la sainte Vierge de l'instruire de tout ce qui intéresse son fils, délibère alors s'il l'informera de l'arrestation de Jésus. Il emploie, dans les rimes de son monologue (*d. f*[t] 8), des jeux de mots qu'on trouve souvent dans le drame, et dont nous allons citer quelques-uns.

Qui me pourra donner confort
Du dueil et dolent desconfort
Que je sens en mon âme enclos
Las ! mon cœur est de crainte clos
Et de compassion ouvert
De tristesse suis tout couvert,
Mais amour veut que je descouvre
Ce que plaisir en moi couvre
Et fault que mon grief dueil couvrir
Soit dolentement descouvert ;
Car plus je ne saurais couvrir
Le dueil qui me faut descouvert
En courant ma descouverture
Descouvreray ma oouverture
En couvert sera descouverte
Dont Judas en couvertement
Descouvert son fier pensement
Quant en trayson a trahy
Cil qui pas ne l'avait hay, etc.

Je ne sais si l'on pourrait trouver une *naïveté touchante* dans ce galimatias. A coup sûr on ne trouvera dans les deux passages suivans du mystère de saint Christophe, ni qu'on ait fait parler le souverain Créateur du monde avec la dignité convenable, et c'est aussi à raison de ce défaut que les frères Parfait ont contesté l'authenticité du fragment de d'Assoucy; ni qu'on ait parlé des saints avec le respect qu'on devait à tout ce qui était offert à la vénération publique.

Observons, quant au premier, que les tyrans ou archers du roi Danus ont placé sur le ventre de saint Christophe une énorme pierre, que six d'entre eux ont à peine pu remuer. Il suffoque sous le poids. La sainte Vierge implore Dieu à son aide; car, dit-elle (*f*° SS, *f*t 4):

Car si pitié de lui n'avez
Il est mort; je le voy deffaict.

DIEU.

Chière mère *il sera faict.*
Ça, Michel, allez sans attendre
Et tous les autres pour *deffendre*
Christophe pasmé sur la terre
Et lui descharger ceste pierre
Que les tyrans pour faire pis
Lui ont *boutré dessus le pis*.....

A l'égard du second passage, un charlatan, un autre Comus, en faisant, devant le roi de Damas et les personnes de sa suite, les tours et les plaisanteries de son métier, leur offre des images de saints

comme jadis les frères quêteurs : Seigneurs, dit-il (*f*° Q, *f*[t] 1) à ses auditeurs, qui cependant étaient chrétiens :

Seigneurs, voicy la pourctraiture
Du glorieux sainct Alpantin
Qui fust escorché d'ung patin,
Le jour de karesme prenant....
Après, voicy sainct Pimponant
Avecques sainct Tribolandeau,
Qui furent tous deulx d'ung seau d'eau
Descollés, dont ce fust dommage.
Puys voici le dévot image
Du glorieux martyr saint Pran,
Qui fut jadis bouilli en bran
Et lapidé de pommes cuites;
Et par ses glorieux mérites,
Je le maintiendrai devant tous,
Il guérit les chats de la toux,
Quant ils y ont dévotion.
Si vous avez intention
De les avoir, je vous les baille
Les deux pour trois deniers et maille.... (1).

Mais c'est surtout lorsqu'il est question de repas que les auteurs des mystères et notamment Jean-Michel, tombent dans le ridicule et la trivialité.

Voici un fragment du dialogue tenu par les apôtres au jour de la cène (Voy. *Myst. de la Passion*, *f*e D, *f*[t] 3.)

(1) Les frères Parfait (T. III., p. 13) ont omis les vers 9 jusqu'à 16.

SAINT PIERRE.

Jehan et Jacques, il sera temps
De manger la Pasque tantôt.

SAINT JACQUES, *majeur.*

Nous ne mangeons pas souvent rôt,
Il est bien saison d'y penser.

SAINT ANDRÉ.

Si quelcun se peut advancer
De nous donner l'agneau pascal,
Ce ne serait pas trop grand mal,
Que fissions céans notre pasque.

SAINT SIMON.

Mes frères, je ne crois *pas que*
Quelcun ne l'offre à notre maître, etc.

Lorsque le roi Hérode donne à dîner à Hérodias, un de ses gens l'avertit en ces termes qu'il est servi. (Voy. *id.*, 1er *jour*, *f°* R, *f* 7).

Sire, vostre disner est prest
Tables couvertes, la viande
Cuite ainsi qu'on la demande
Tant la grosse que la menue
On n'attend que votre venue.

Au commencement d'un repas donné par saint Matthieu à Jésus, aux apôtres et à quelques juifs, saint Matthieu leur dit : (Voy. *id.*, *ib. f°* P, *f*i 6)

Tenez vecy (voici) de quoi repaître,
Duquel vin voulez-vous ?

Un des juifs répond :

Du doux
Et du plus fort qu'il pourra estre ;
Car pour vous le dire à la lestre
Je n'ay cure de ces vins moulz.

Saint Matthieu réplique en servant du vin :

Vous soyez les bienvenus tous.
Tenez, vecy de quoi repaître ;
Prenez en gré le dîner, maître,
Je le fais pour l'amour de vous,
Mangez fort tant que soyez soulz,
N'épargnez ne (ni) vin ne viande.

Sur quoi, saint Pierre observe :

Qui se feint soit mis à l'amende;
Car quant à moy, je fais devoir.

Ensuite saint André prend la parole.

On ne pourrait au monde avoir
Viande plus délicieuse,
Mieux cuite ne (ni) plus savoureuse,
Loué soit le hault Dieu du bien.

Voire, repart saint Matthieu :

Voire, mais vous ne dites rien
Du vin.

A quoi un apôtre répond :

Il est très-excellent,
C'est ung vin fort et violent
Si doulx qu'il se laisse avaler.

Quand, après le miracle qui se fait à la fin du repas des noces de Cana, on sert aux convives l'eau

changée en vin, et en très-bon vin, saint Jean ne s'étant point aperçu du miracle, vient faire en secret la remontrance suivante à l'architriclin ou maître-d'hôtel (Voy. *id.* f° Q, f^t 2).

Je n'entends point votre propos
Ne (ni) l'ordre de votre service
Et n'est mémoire que je visse
Jamais servir comme vous faites
Quand on fait assemblées et festes
Pour quelque honnête et bonne fin,
On sert toujours du meilleur vin,
Qu'on puisse finer jusques à ce
Que les gens à leur suffisance
Ayent leurs estomas (estomachs) abreuvés
Et puys quand ils sont enivrés
On sert du pire vin après,
Et se fait ainsy tout exprès
Pour farder la judicative
De la langue qui est hative
A juger de ce qu'elle gouste :
Mais vous détournez l'ordre toute
Car vous avez au dernier,
Servi meilleur vin qu'au premier,
Je ne sais qui vous y a mu, etc.

On voit facilement que Michel a prêté à ses personnages son langage bas et trivial, ou plutôt les idées de son siècle; car, toutes les fois qu'il est question de repas dans le mystère, il insiste principalement sur le vin. Or, nous voyons, par les registres de Grenoble, que c'était là une des choses qu'on appréciait le plus. Il était d'usage de faire des présens

aux princes, gouverneurs, généraux, etc., qui venaient ou passaient dans la ville, ou y faisaient leur entrée, ce que nos bons aïeux appellent élégamment une *venutam* ou bien une *intratam*.... Excepté pour la première entrée des rois, princes ou gouverneurs, auxquels on offrait alors un vase ou autre pièce d'argenterie, dans tous les autres cas et pour tous les autres seigneurs et généraux, le présent offert consistait toujours dans un ou plusieurs tonneaux de vin, auxquels on ajoutait parfois quelques charges d'avoine (*Voyez-en un exemple dans nos observations sur des lettres des ducs de Guise aux mémoires de la Société des Antiquaires*, T. VI, p. 493).

L'influence des idées et des mœurs du 16e siècle sur Michel paraît encore mieux dans l'emploi des termes grossiers et sales, quoique non licencieux, tels que ceux de charogne, punays, vilain, vilain matin, vilain puant, vilain truant, etc., appliqués sans aucune raison et uniquement pour le plaisir de faire proférer des injures à ses personnages.

Par exemple, lorsque Simon, invité à aider Jésus dans le transport de la croix (Voy. *d. Myst.*, fe N, ft 8), dit qu'il aimerait mieux être pilorié ou battu,

Que faire ce vilain office,

Un garde lui répond :

Maistre vilain, songe malice,
Chargez à ce coup, chargez ce faiz.

SIMON.

Je m'oppose.

UN GAR.

Vilain punays,
Jouez-vous de la reculoire ?
Vous aurez tant de coups infaiz
Qu'on vous cassera la machoire.

L'emploi des termes sales n'a pas non plus d'autre cause que celui des termes grossiers.

Ainsi des gardes appelant le geolier Brayaut pour lui remettre deux voleurs, et l'entendant venir, se disent (*id.*, *f*e X, *f*t 1).

Je l'ois (entends) cracher
Vèe le cy (le voici), ou il vient, tenez.

Brayaut leur répond :

Estron, estron à votre nez :
Quel diable, venez-vous criant ?
Je n'ai pas loisir maintenant.

De même quand les gardes qui ont arrêté de nuit Jésus, heurtent à la porte d'une maison voisine pour avoir de la lumière, une femme nommée Hédroit, leur répond sans façon (*id.* *f*e E, *f*t 8).

Bran pour la belle compagnie.

L'un d'eux insiste : Hédroit, dit-il :

Hédroit, je vous prie, prestez-nous
Quelque lanterne ou quelque torche.

Vous, s'écrie alors cette femme :

Vous chirez bien, si je vous torche ;
Car torche n'aurez vous ni torchons
Ne (ni) chandelle ne moucheron
De lanterne que je vous baille, etc....

UN GARDE.

Faulce vieillé, ivroigne, barbue,
Vieille gaupe sempiterneuse,
Laide, mauvaise, orde et hideuse,
Nous daignez-vous faire plaisir.

HÉDROIT.

La malle mort vous puis saisir
Et envelopper les boyaux.

Au milieu de la seconde journée du mystère de saint Christophe (f° X, ft 5), dont l'auteur (Chevalet) a encore été plus prodigue d'expressions sales que Michel, on représente un fou et une folle arrivant sur le bord d'une rivière. La folle invite le fou (c'est son mari) à la prendre sur ses épaules pour passer l'eau : garde-toi, ajoute-t-elle,

Garde-toi bien de répiter.

LE FOU.

Mais te garde bien de péter
Ainsi que tu as de coustume ;
Car, par Dieu, s'il faut que j'en hume
Je scay bien que nous aurons noise....

Lorsqu'il passe l'eau ainsi chargé, la folle l'encourage en lui disant,

Nous serons tantôt au milieu.

LE FOU.

Et qu'est cecy, bon gré, nait Dieu,
Paillarde, avez-vous vecy (vessé)?
Descendez et m'attendez cy.

Il la met alors dans l'eau; et la folle se plaignant à grands cris, il répond :

Je vais chercher un chevau
Avez-vous fait le vent Dariau
Et vescy à votre privé?
Vous en avez le c-l lavé
Afin que l'on y remédie.........

Il nous paraît évident que les Français du 16e siècle n'auraient pu supporter les trivialités et les grossiéretés précédentes (Voyez *aussi ci-après la note* f), et surtout se porter de loin et en foule aux spectacles où on les débitait ou bien retraçait, si elles n'avaient pas été en harmonie avec leurs mœurs, leur langage et leurs idées, et que si, sous ce rapport, les auteurs des mystères furent excusables, jusques à un certain point, de les avoir employées, les frères Parfait ne l'ont pas été de faire l'éloge de ces anciens drames, et surtout de se récrier contre d'Assoucy; car le passage ridicule qu'il a rapporté ne l'est pas plus que les précédens, et au moins ne renferme aucune expression sale ou scandaleuse.

Mais pourquoi, en admettant cette concordance des mœurs et des idées du 16e siècle, avec le style

et l'action de ces drames, le parlement de Paris les défendit-il en 1548? (Voyez *ci-après la note* g.)

Selon les frères Parfait (*T. I, p.* 61), ce fut parce que ces pièces toutes dévotes dans leur origine avaient dégénéré dans la suite en un mélange monstrueux de moralités et de bouffonneries aussi désagréables aux gens d'esprit qu'injurieux à la religion.

Leur assertion serait exacte s'ils avaient établi que l'intercalation des bouffonneries fût postérieure à l'année 1518, époque où François I[er] confirma les priviléges accordés aux confrères de la Passion, par Charles VI (Voyez *id.*, *p.* 13), car on ne saurait supposer que le roi, surtout étant alors en relation étroite avec le pape, eût accordé des prérogatives pour des spectacles devenus licencieux et injurieux à la religion. On pourrait même soutenir qu'il faudrait que l'intercalation fût postérieure à l'année 1535, où nous avons vu que le procureur général du parlement et les secrétaires des autorités supérieures du Dauphiné s'étaient établis les directeurs du jeu des mystères à Grenoble, ce qu'ils n'auraient pas fait si leurs compagnies avaient désapprouvé les mystères à raison de leurs bouffonneries, ou des dangers qu'ils faisaient courir à la religion (1).

(1) En effet, ils connaissaient très-bien, soit le mystère de la passion, puisqu'on l'avait répété plusieurs fois avant leurs ré-

C'est précisément ce que les frères Parfait n'ont point établi.

D'une part, le mystère de Michel où nous avons puisé la plupart de nos citations, sans parler de celles que la décence nous a forcés d'omettre, était connu par la voie de la presse ou celle de la représentation bien antérieurement à 1518, puisqu'on en cite des éditions de 1490 (outre celle de 1507 que nous avons suivie) et des représentations données à Poitiers et à Angers dès 1486, en présence de spectateurs venus de diverses provinces de France (Voy. *d. Hist. th.*, *T. I, p.* 66 *et* 67, *et T. II*, *p.* 288; *Bouchet, d. Annal.*, *f.* 168).

De l'autre, on convient qu'à l'égard du mystère de la passion, 1° Michel n'a fait que retoucher un ouvrage représenté en 1437 à Metz (Voy. *ci-dev. p.* 179), et que loin d'y avoir inséré des bouffonneries licencieuses, il en avait retranché les endroits qui lui avaient paru trop libres; 2° que l'ancien ouvrage ainsi rectifié avait obtenu un très-grand succès (2). Voy. *id.*, *T. II*, *p.* 288 *et* 291.

clamations contre Bucher (Voy. *ci-dev.* p. 175); soit le mystère de saint Christophe non moins abondant en passages sales ou licencieux, ou indignes de la religion (c'est en partie pour prouver que les directeurs grenoblois connaissaient la nature des anciens drames, que nous avons indiqué plusieurs de ces passages), puisque, dans leur propre ville, il avait été représenté en 1527, et imprimé en 1530.

(2) Ce succès est d'ailleurs prouvé par le grand nombre des

Il est donc faux qu'une dégénération du style des mystères, quant à la décence, eût pu déterminer le parlement de Paris à les défendre.

La véritable raison de la défense nous paraît être dans les progrès des lumières dus, entre autres, à l'expansion de l'imprimerie au 16ᵉ siècle, et dans ceux des mœurs qui durent s'améliorer chez les catholiques, grâce soit aux lumières, soit à l'émulation qu'excitait l'exemple des réformés dont la conduite était fort austère, comme cela s'observe à l'origine de toute secte.... On sentit alors que le mélange du profane au sacré, et des farces grossières aux choses saintes, en atténuant le respect que tout le monde doit avoir pour la religion, tendait à affaiblir plutôt qu'à accroître la piété, et que surtout l'emploi des expressions et le spectacle des actions licencieuses ne pouvaient que porter un coup funeste à la morale des classes les moins éclairées du peuple.

éditions de l'ouvrage. Outre celles de 1490 et 1507, on en cite de 1513, 1532, 1539, 1542, 1546. (*Voy. d. T. II*, p. 288, 289.)

NOTES

a (Note renvoyée de page 186, ligne 25).

Il suffira de citer quelques-uns des passages trop nombreux où l'on trouve une ou plusieurs de ces expressions ; savoir, au mystère de la passion, 1[er] jour, feuille N, feuillets 7 et 8, f[e] O, f[t] 1 ; 2[e] jour, f[e] O, f[ts] 6 ; f[e] Y, f[t] 4; 3[e] jour, f[e] F, f[t] 2 ; f[e] G, f.[t] 7; 4[e] jour, f[e] O, f[ts] 3 et 4......... au mystère de la résurrection, f[e] Q, f[t] 81 ... au mystère du viel testament, part. 1, f.[ts] 38, 286 et 287; part. 2, f.[ts] 1 et 18.... au mystère de saint Christophe, f[e] T, f[t] 1; f[e] NN, f[t] 4; f[e] RR, f[t] 3, etc., etc. — *Voir* aussi les passages d'anciens mystères rapportés par M. Dulaure, *Hist. de Paris*, p. 534 et suiv.

b (Note renvoyée de p. 187, lig. 13.)

Voir au mystère de la passion, 1er jour, f[e] P, f[t] 5; f[e] X, f[t] 4 et 5; 3[e] jour, f[e] G, f[ts] 7 et 8; f[e] H, f[ts] 5 et 6; 4[e] jour, f[e] K, f[t] 4; f[e] N, f[ts] 3 et 5; f.[e] O, f[t] 5, etc. — *Voir* aussi les passages cités aux notes suivantes.

c. (Note renvoyée de pag. 187, lig. 27).

Dans la 1[re] scène citée à la page 187, Lameth fait l'éloge des douceurs de la bigamie..... Dans la 2[e], ses femmes, quoique fort âgées, vont faire des propositions à des jeunes gens.... le nom de Sodome suffit pour donner une idée du sujet infâme de la 3[e].... Dans la 4[e], des filles publiques se réjouissent de l'avénement de Salomon, parce qu'il est jeune, et passe pour aimer les femmes.... Dans toutes les quatre le style répond très-bien à leurs sujets. — Voy. *d. Myst. viel testam.*, part. 1, f[ts] 36, 42, 70, 72 et 278.

Nous aurions encore pu citer, quant au même mystère, les scènes de Lia et de Jacob, des Sichimites et de Dina, de Ruben et de Bala, de Putiphar, de Samson et de Dalila, etc. — Voy. *id.*, f[ts] 107, 122, 126, 166 et 228.

d. (Note renvoyée de page 188, ligne 4).

La première scène citée à page 187, ligne 29, est remplie par divers récits des captures qu'ont faites les démons. Cerberus, entre autres, raconte la vie d'une grosse p..... paillarde qu'il a emportée.... Dans plusieurs autres scènes, le paysan ou *villain* (c'est l'expression du mystère), Landureau, placé en faction sur une tour, manifeste, dans les termes les plus licencieux, ses craintes que sa femme ne soit violentée par des soldats; et en réalité, ses craintes ne sont pas sans fondement; car on représente sa femme cachée derrière un buisson avec un soldat, qui, à l'approche de Laudureau, dit en se retirant: — Nous ne ferons pas le surplus. — Puisque nous sommes découverts (Voy. *la note suivante*).... Dans une chanson débitée devant la cour de Damas, le charlatan déjà cité (Voy. p. 193) invite à la débauche avec des expressions encore plus grossières que Landureau, mais auxquelles ne cèdent en rien celles des gardes qui, en plaçant la pierre sur saint Christophe (Voy. *ci-devant* p. 193), souhaitent que tous les moines soient conformés d'une semblable façon, parce que—plusieurs maris seraient exempts — d'être souventefoys C.... etc. (Voy. *d. Myst. de saint Christ.*, f° G, f[t] 3; f° I, f[t] 1; f° Q, f[t] 2; f° SS, ft 4.) — Quant aux autres scènes, voy. *la note suivante.*

e. (Note renvoyée de page 188, lig. dernière.)

Il faut vraiment lire le mystère lui-même pour croire qu'on ait osé y insérer, et surtout reproduire aux yeux et faire entendre aux oreilles d'un grand nombre de spectateurs, des scènes

aussi infâmes ; leur montrer, dans l'une, les filles du B... se plaignant, au milieu du jour, de n'avoir rien gagné le matin, et disant à des militaires qui surviennent, qu'elles sont prêtes à combattre avec eux.... Dans l'autre, la maîtresse du B... donnant des leçons de son métier aux mêmes filles ; celles-ci parlant des méthodes, des avantages et des inconvéniens de ce métier ; du danger d'avoir des relations avec des hommes d'une trop haute taille, ou d'être atteintes de certaines maladies ; gémissant surtout de la modicité actuelle de leurs profits, causée par la facilité de la débauche ; car, selon elles (Voy. *d.* f° II, f^t 2), à présent,

Il n'y a si meschant briffault
En la ville, c'est la manière,
Qui n'ait maitresse ou chambrière,
Ou toutes deux à ung besoing ;
Si ne leur fault pas aller loing
Pour estre fourni de femelles.

En un mot, il n'est personne qui ne puisse se vanter

D'avoir de là chair fraîche à plaisir...

D'ailleurs, les maisons semblables à la leur se sont singulièrement multipliées. Des B......, assurent-elles. — Des B... y a plus de mille. — On en voit par toute la ville, etc. (Voy. *d. Myst. de saint Christ.*, f° HH, f^t 3 et 4 ; f° II, f^t 1 à 4 ; f° KK, f^t 1 ; f° ZZ, f^ts 1 et 2.

On pressent que les frères Parfait, dans leur espèce d'admiration pour les jeux des mystères, ont glissé sur les scènes précédentes, et c'est sans doute par inadvertance qu'ils ont rapporté une partie d'une autre scène qui s'en rapproche. Il s'agit encore du paysan Landureau, qu'un soldat nommé Pasquelon, et, ce qu'il y a d'étrange, un soldat récemment converti au christianisme (Voy. *d. Hist. Théât.*, T. III, p. 19), presse de remonter à son poste d'observation, sans s'occuper de ce qui pourrait arriver à sa femme. Monte, lui dit-il,

Monte et puis tu jouras la farce,
Et ta femme joura du.......... (1).
Landureau.
Je sais bien que je suis.....
Pour dire le cas tel qu'il est,
Mais je ne suis pas tout seulet ;
J'ai des compagnons plus de mille,
Autant aux champs comme à la ville...

Nous aurions observé la même réserve que les frères Parfait, si, indépendamment du motif donné à la note 1 de la p. 202, la désignation des mêmes scènes et de celles que nous avons déjà indiquées ne nous eût pas semblé utile pour peindre les mœurs des siècles où les jeux des mystères étaient en vogue.

Avec quelque méfiance en effet que l'on doive lire les œuvres des poétes satiriques ou comiques, vu l'exagération qui leur est habituelle, il est impossible de supposer des mœurs bien pures à des hommes qui se plaisaient à de tels drames; et d'ailleurs, une foule de documens authentiques puisés dans les archives de la ville où l'on joua et publia celui de saint Christophe, prouvent malheureusement qu'un grand nombre de ses spectateurs ne devaient en trouver extraordinaires ni les tableaux ni le dialogue.

Telle ne paraît pas être néanmoins l'opinion de plusieurs gens de lettres, et l'on conçoit que le désir de les désabuser a dû nous enhardir encore à ne pas imiter la réserve des frères Parfait. Au commencement d'une notice intéréssante publiée tout réçemment, sur la comédie italienne au seizième siècle et sur Goldoni, M. Moreau, après avoir observé qu'on ne doit pas, comme beaucoup de rhéteurs français, fixer l'origine de la bonne comédie italienne à la représentation de la *Mandragore* de Machiavel, mais bien la reporter à celle de la *Calandria* du cardinal Bibbiena, antérieure d'une vingtaine d'années (1),

(1) Les frères Parfait (Voy. *d.* T. III, p. 25) ne rapportent pas ces vers, mais bien les suivans.

(2) M. Moreau (*Notice*, p. ij et vj) fixe la composition de la Ca-

ajoute : « La *Calandria* n'est guère moins obscène que la *Man-*
« *dragore* ; elle fut souvent représentée devant des souverains
« et des princesses, et n'effarouchait pas même alors les
« oreilles pontificales. La licence des mœurs qu'elle retrace,
« le cynisme du dialogue où chaque chose est appelée par son
« nom, auraient sans doute *révolté* des Français, dont les spec-
« tacles, à peu près à la même époque, se composaient de far-
« ces grossières, de pieuses mascarades, indignes de l'atten-
« tion des gens de goût, mais où la hardiesse des expressions
« n'était pas poussée si loin. » (Voy. *Collect. des Mém. sur l'art dramat.*, 3e *livraison*, *Paris*, 1822, *et Mém. de* GOLDONI, *ibid.*, T. I.

Il est évident que si M. Moreau eût lu quelques-unes des scènes dont nous avons essayé de donner une idée, soit quant aux sujets, soit quant au style, dans la note actuelle et dans les précédentes, il eût bien vite changé d'avis, puisqu'il est impossible de *pousser plus loin la licence des expressions*. Au reste, nous ne présentons point cette remarque comme un reproche : il nous paraît au contraire tout simple qu'on ait préféré l'admission d'une supposition honorable pour nos ancêtres, à l'ennui, au dégoût même que fait éprouver la lecture des drames étranges dont ils faisaient leurs délices.

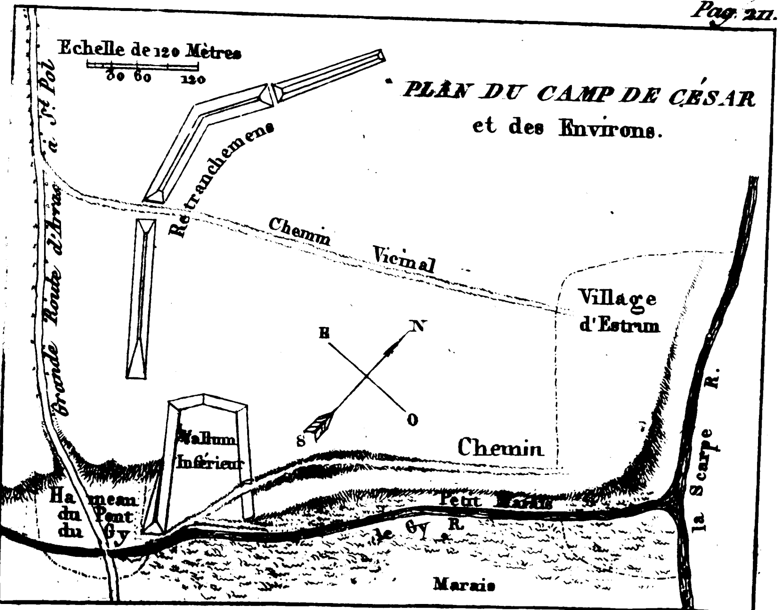
f (Note renvoyée de page 201, ligne 15).

Il nous aurait été facile de citer bien d'autres passages ridicules, triviaux, ou grossiers. Par exemple : 1. Le reproche fait par Hérodias à Hérode de ce qu'il écoute les remontrances de saint Jean-Baptiste. — *Monseigneur, vous estes bien bête — de tant ouir ce pauvre sot*..... 2. La réponse d'un des conviés à l'architriclin du festin de Cana lorsqu'il en invite quelques-uns à s'asseoir : *Voire, car les premiers assis — sont toujours les*

landria à 1490, et sa représentation à environ 1495. Il ne parle point de l'époque précise de représentation de la Mandragore, qui, d'après l'histoire littéraire de Ginguené (T. VIII, p. 31 à 45) dut avoir lieu de 1512 à 1515.

premiers servis. — (Voy. *d. Myst. de la passion*, 1er jour, fo O, ft 6 ; fo Q, ft 1 ; et *d. Hist. théât.*, *T. I*, *p.* 218 et 234)... 3. Les termes dont se servent saint Jean et saint Pierre, en touchant l'âne sur lequel doit se faire l'entrée à Jérusalem. — *Hay, avant Baudet.* — *Hay, Martin* (Voy. *id.*, 2e jour, fo B, ft 2) .... 4. Le colloque des diables lorsque, placés au-dessous de l'arbre où Judas vient de se pendre, ils attendent que son ame quitte son corps pour la saisir, et sont surpris de ce qu'elle ne s'en échappe pas aussitôt après sa mort. — L'ame, observe Satan, *n'est pas encore hors.* — Je m'esbahis bien de ce cas. — Tenez, dit Astaroth, quels beaux lièvres, Judas! — Regardez-moi, *quels grosses lipes.* — L'ame, ajoute Berith, *l'ame est encor dedans ses tripes — qui de son ordure s'abrève. — et si la pance ne lui crève.* — *Nous perdons cy notre saison* (Voy. *id.* 4e jour, fo K, ft 4)........ 5. Les gestes et les cris des gardes en élevant la croix, qui sont semblables à ceux des ouvriers quand ils soulèvent un fardeau pesant. — *Amont, halle, halleboys, amont ; halle, halle*, etc. (Voy. *id.* 4e jour, fo. O, ft 8..... 6. Le conseil donné par un officier au prevôt (gouverneur) d'Achaie atteint d'une colique. — *Allez au retrait* (cabinet d'aisance) — *et allégé vous sentirez* (le conseil est suivi et a quelque succès (1) ...Voy. *d. Hist. théât.* T. II, *p.* 436, 437, où est extrait le mystère des actes des apôtres).... 7. Les noms par lesquels on désigne (gâte bois, pile mortier et c-l éventé) des ouvriers charpentiers et maçons (Voy. *Myst. viel testam.*, fo 54)...8. Les exhortations de Suzanne à ses suivantes de ne pas souffrir qu'on les tâte ou baise (Voy. *id.*, part. 2, fo 28).....9. Les farces du charlatan déjà cité (p. 193, lig. 27) qui, devant la cour de Damas prenant sa trompette, se plaint qu'on y a mis de l'ordure, et ajoute : C'est merde, afin que le sachiez (Voy. *Myst. Saint-Christ.*, fo P, ft 4.)..... 10, etc. etc.

(1) Le fragment de l'ancien mystère rapporté par M. Dulaure, T. II, p. 537, offre une scène encore plus dégoûtante (des gardes montrant leur derrière pendant que J. C. est sur la croix).


PLAN DU CAMP DE CÉSAR
et des Environs.
Echelle de 120 Mètres
30 60 120
Grande Route d'Arras à St. Pol
Retranchemens
Chemin Vicinal
Village d'Estrun
N
E
O
S
Vallum Inférieur
Chemin
Hameau du Pont du Gy
Petit Marais
le Gy R.
la Scarpe R.
Marais

g (Note renvoyée de page 202, lig. 2).

L'arrêt est en partie dans l'*Histoire de Paris*, par M. Dulaure, T. III, p. 208, et en entier, dans l'ouvrage des frères Parfait, T. II, p. 1.

LETTRE

A LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE,

Sur les restes d'un camp romain que l'on trouve près d'Arras, par M. HARDAVILLE, membre de la société royale d'Arras.

MESSIEURS,

COMME le but de votre honorable institution est de rechercher les antiquités qui existent sur le sol de la France, et de signaler à l'attention publique les monumens qui ont échappé à la faux du temps et aux passions des hommes, j'ai l'honneur de vous adresser quelques renseignemens sur des restes assez considérables d'un camp romain que l'on trouve près d'Arras.

Ce camp, appelé vulgairement *le camp de César*, est situé, à environ un demi-myriamètre N. O. d'Arras, sur une éminence à 10 mètres du ruisseau du Gy, au S. E., 16 mètres du hameau *du pont du Gy* et de la route de Saint-Pol à l'ouest, et environ un demi-kilomètre N. E. du village d'*Estrun* et de l'angle que forme le Gy à son confluent avec la Scarpe.

Les ouvrages qui forment ce camp se divisent en deux parties distinctes; savoir, la partie qui avoisine le Gy, et que j'appellerai *vallum inférieur*, et le *retranchement* proprement dit, qui le couronne au N. O.

Le vallum inférieur est un enfoncement pratiqué de main d'homme, qui décrit un parallélogramme assez régulier, de 80 mètres d'ouverture au S. E. et de 52 mètres de largeur dans le fond au N. O.; sa longueur intérieure est de 130 mètres; la hauteur du talus de l'enfoncement est de 14 à 15 mètres; cet enfoncement a rendu le sol du vallum à 1 mètre et demi du niveau de la rivière, de sorte qu'il est de plain-pied avec le chemin qui le traverse au S. E., ce vallum n'ayant de talus que de trois côtés.

Vers le S. O., la parallèle n'a pas été tout-à-fait creusée; elle est composée d'un rempart sur une longueur de 59 mètres et de 12 mètres de talus des deux côtés, 9 mètres de largeur à la base et 2 au sommet. La hauteur de ce rempart va en s'adoucissant insensiblement sur sa longueur en suivant la pente ascendante du terrain; alors ladite parallèle est creusée sur le reste de sa longueur, qui est de 71 mètres.

Le développement du vallum inférieur est de 290 mètres de pourtour, non compris les 80 mètres d'ouverture.

Le fond et les talus sont couverts d'un petit bois taillis.

Le retranchement supérieur qui couronne cet ouvrage en est situé à 39 mètres vers le chemin de Saint-

Pol ; il court en décrivant deux angles rentrans assez insensibles du S. O. au N. Son développement total est de 481 mètres ; l'inclinaison du talus a de 15 à 20 mètres ; la largeur du rempart à la base est de 10 à 15 mètres, sa largeur au sommet de 2 à 4 mètres.

Ce retranchement ne paraît pas avoir eu de parapet ; il est couvert d'un bois taillis sur une longueur de 356 mètres ; la partie la plus au nord, sur une longueur de 125 mètres, est d'une pente fort adoucie de 5 à 3 mètres de talus. Cette partie est labourée.

Aucun fossé ne défend ce retranchement à l'extérieur, aucune trace n'indique même qu'il y en ait eu. Il est probable que ce retranchement a été élevé avec les déblais provenant de l'excavation du vallum inférieur.

Ce rempart est coupé vers le tiers de son prolongement par un chemin vicinal qui mène à la grande route de Saint-Pol. Le plan géométral qui accompagne cette notice achevera de faire connaître ces ouvrages qui sont bien conservés, sauf la partie labourée dont j'ai parlé plus haut.

Qui a fait élever cet ouvrage, et quelle était sa destination ? Ces deux points méritent d'être approfondis. Une tradition constante attribue ce camp à Jules-César ; on montre même encore au bas du vallum inférieur le chemin par où les soldats romains allaient à l'eau. Si quelque chose pouvait confirmer cette tradition, ce serait une médaille trouvée en déracinant un arbre dans le vallum. Cette médaille en

bronze, de la grandeur d'un décime, mais plus lourde, m'a été montrée, il y a quelques années, par feu M. Wacheux, homme très-versé dans la science numismatique. Quoiqu'elle fût très-oxidée et couverte d'une croûte épaisse, cet antiquaire n'a pas balancé à la reconnaître pour une médaille consulaire.

En admettant que les troupes de César ont construit ces retranchemens (ce qui est très-plausible), je trouve peu de lumières à cet égard dans les *Commentaires;* mais différens passages du supplément *d'Hirtius Pansa*, formant le huitième livre *de Bello Gallico*, me font penser qu'ils étaient destinés à contenir le pays révolté conjointement avec ceux d'Amiens et de Beauvais. Cette révolte dura assez longtemps, et les Attrébates y prirent une part assez active pour faire croire aussi que ces ouvrages pourraient bien avoir eu spécialement pour but de tenir dans le devoir la ville d'Arras (*Nemetocenna*), et assurer les communications avec la *Morinie* et le *Portus Iccius*, d'où les flottes romaines se dirigeaient vers la Grande-Bretagne. Il faudrait alors faire remonter l'époque de la construction de ces ouvrages vers l'an de Rome 702, ou 37 ans avant l'ère vulgaire. On pourrait encore admettre que ce camp était destiné à recevoir une des quatre légions que César envoya hiverner dans la Gaule-Belgique, après avoir soumis l'Aquitaine. L'an de Rome 703, il vint passer l'hiver à Arras, témoin ce passage du Liv. 8 *de Bello Gallico*. « His rebus confectis, ad legiones in

« Belgium se recipit, hibernatque Nemetocennæ. »
Le reste de ce passage et le paragraphe suivant, trop longs à citer, jettent encore quelque jour sur cette hypothèse aussi admissible que la première. L'ouvrage du père Mallebrancq, *de Morinis*, recommandable par de profondes recherches, et qui n'a pas peu servi à dissiper la nuit épaisse qui couvrait ces âges reculés, ne me fournit rien qui puisse contredire ces assertions.

On objectera avec raison, d'après l'inspection des lieux ou du plan, que ces retranchemens n'ont nullement la forme d'un camp romain : cette raison serait péremptoire si la forme ne pouvait être modifiée selon les localités, et surtout selon l'avantage et la force naturelle des positions, ce qui est incontestablement prouvé par l'histoire. Qui nous dit, d'ailleurs, que nous avons l'intégralité du camp ? Qui nous assure qu'il n'étendait pas jadis une branche parallèle à l'autre, soit au moyen d'un fossé, d'une levée de terre ou d'une palissade ? ce qui était suffisant pour ce côté naturellement défendu par le Gy et la Scarpe. Ceci est d'une grande probabilité.

Des personnes pensent, sans en rapporter aucune preuve, que cet ouvrage a été fait par les Romains, pour couvrir le pays contre les révoltes des Belges, qui firent de fréquens efforts pour secouer le joug des empereurs. La position du camp rend, selon moi, cette opinion inadmissible.

D'autres croient, vu son irrégularité, que c'est un ouvrage du moyen âge, destiné à servir de fortifica-

tion avancée à la ville d'Arras, contre les incursions des barbares et des Normands. Les nombreux ouvrages que j'ai consultés ne renferment rien qui puisse appuyer cette conjecture.

Les objections que je viens de parcourir ne sont pas d'un assez grand poids pour contre-balancer une tradition dont il est impossible de prouver la fausseté, et qui est en quelque sorte justifiée par les *Commentaires*. Il me paraît donc assez probable que les retranchemens en question ont fait partie d'un camp établi par les légions de Jules-César.

Cet aperçu suffira, Messieurs, pour vous faire connaître cet ancien ouvrage militaire, que je ne crois guère connu que des habitans de cette contrée, aucun auteur que je sache n'en ayant fait mention, ou du moins cela n'est pas à ma connaissance. L'éminence sur laquelle sont élevés les retranchemens, porte le nom de *mont César* sur la carte de Cassini.

Si vous daignez, messieurs, accueillir avec quelque intérêt cette notice que je vous adresse comme un hommage que je rends à une société si éminemment utile, j'aurai l'honneur de vous faire part du résultat des recherches archéologiques auxquelles je me livre. Le département du Pas-de-Calais ne possède pas autant de richesses en ce genre que ceux du midi de la France; mais ce pays ayant éprouvé plus de vicissitudes politiques, s'il renferme moins d'antiquités proprement dites, il contient beaucoup de restes de monumens du moyen âge qui méritent d'être observés.

DE LA TRADITION POPULAIRE

Sur l'armurier ou forgeron Vélant, par M. Depping, membre résident.

Dans une vallée du comté anglais de Berkshire, au bas de la colline du Cheval-Blanc (White-Horse) et au milieu de pierres brutes fichées en terre, habitait anciennement, selon la tradition, un forgeron ou ferrant invisible qui ferrait les chevaux qu'on lui envoyait, pourvu que l'on plaçât, sur l'une des pierres, une pièce de monnaie (1). Les blocs de pierre entre lesquels habitait le maréchal ferrant mystérieux, ont été évidemment érigés par la main des hommes; ils ont paru à quelques personnes être les restes d'un grand *cromlech*, élevé sur une butte du temps du druidisme. D'autres n'y ont vu que les débris d'un monument grossier, que les Saxons auraient élevé en 871, en commémoration d'une victoire remportée sur les Danois; on a comparé le monument du Cheval-Blanc, à la Croix de la Feuille-Blanche (White-leaf Cross), dans le Buckinghamshire, et au Cheval-Rouge dans le Warwickshire. L'origine saxonne du Cheval-Blanc a été vivement contestée par les partisans de l'origine druidique. La

(1) Voyez la *Britannia* de Camden.

moine de Marmoutier, en faisant la description des fêtes données par Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, lorsqu'il fut fait chevalier à Rouen, parle des vêtemens magnifiques de ce prince, de son cheval d'Espagne, de son casque, de son bouclier, de sa lance de fer du Poitou; puis l'historien continue: « on lui apporta son épée, tirée du trésor de son père, et depuis long-temps renommée, et que *Galannus*, le plus habile des armuriers, avait fabriquée avec beaucoup de soins et de peine (1). » Il n'y a pas de doute que le Galannus qui avait fabriqué l'épée des comtes d'Anjou, ne soit le même que le Velandus dont les comtes d'Angoulême se vantaient d'avoir un chef-d'œuvre. L'historien a qualifié le fabricant de *fabrorum superlativus*. En effet, partout où la tradition est parvenue, Vélant passe pour le plus grand fabricant d'armes qui ait jamais existé.

Nous le trouvons dans la même renommée chez les Allemands. L'auteur du poème latin de la première expédition d'Attila dans les Gaules, publié et vraisemblablement écrit en Allemagne (2), fait porter à Gautier de Vaskastein des armes de Vélant. Dans les poésies

(1) Quinta ad ultimum allatus est ei ensis de thesauro regio ab antiquo ibidem signatus, in quo fabricando fabrorum superlativus Galannus, multâ operâ et studio desudavit. Joann. Mon. *Histor.* Gaufredi ducis Norman. L. I., dans le T. XII du recueil des *Historiens de France.* C'est le savant auteur de l'*Histoire de Paris*, M. Dulaure, qui m'a fait remarquer ce passage.

(2) *De primâ expeditione Attilæ, regis Hunnorum, in Gallias*, ed. Fischer.

allemandes du moyen âge, Vélant figure assez souvent sous le nom germanisé de Wielant, et toujours comme fabricant d'armes de la plus belle trempe (1). Godefroi de Strasbourg, dans son poème de Tristan, l'appelle *Vilint*, et dit de lui que c'était un duc que deux géants chassèrent de son pays, et qui, ayant été accueilli par le roi Elberic, se fit forgeron dans une montagne à Gloggen-sachsen.

Mais c'est surtout dans le nord que la tradition du forgeron Vélant a été le mieux établie, et a occupé le plus de poètes. On y possède non seulement des traits épars, mais un roman entier de la vie de ce personnage fameux. C'est là ce qui a fait croire aux auteurs modernes du Danemark que c'est une tradition originaire du nord. M. Pierre-Erasme Muller a discuté ce sujet très-savamment dans son intéressante *Bibliothèque des Sagas* islandaises (2). Je puiserai la plupart des détails qui vont suivre dans les résultats des recherches curieuses de ce savant.

Comme chaque nation paraît avoir accommodé le nom du forgeron à son idiome, les Islandais l'ont appelé *Vélant* ou *Vœlund*, et M. Muller voit dans ce nom une preuve de l'origine scandinave de la tradition; attendu, dit-il, que Vœlund est un mot islandais dont la racine est *vœl*, qui signifie ruse, artifice. *Volundar* est encore aujourd'hui le mot par

(1) Voyez Grimm, *de l'origine de la poésie allemande* dans le T. IV, des Études (*Studien*) de Daub et Creutzer.

(2) *Saga Bibliotek*, T. II, Kiœbenhavn, 1818.

lequel les Islandais désignent un artisan habile (1). C'est dans l'Edda qu'on trouve la plus ancienne mention de Vélant dans le nord; elle est consignée dans un chant particulier, appelé *Volundarquida*. Mais le roman ou la Saga de Vélant se trouve dans une composition islandaise, moins ancienne, la *Vilkina-Saga*, dont elle forme un épisode qui paraît avoir été surajouté sans tenir à la marche du roman. M. Muller pense que le *scalde* ou poète qui a composé la *Vilkina-Saga*, ou qui a ajouté l'épisode de la Vélant-Saga, a eu connaissance des traditions germaniques et des poésies des Allemands sur ce sujet, et que c'est après elles et d'après l'Edda qu'il a raconté la fable du fameux forgeron.

Un des meilleurs poètes vivans du Danemark, M. Œhlenschlæger, a trouvé ce sujet si intéressant, qu'il l'a traité deux fois, savoir d'après le simple récit de l'Edda et d'après le conte plus romanesque de la *Vilkina-Saga*; ce second travail n'est au reste qu'une traduction fidèle de l'islandais (2). Je vais en donner un extrait.

(1) On pourra remarquer que, dans le midi de l'Europe, on avait le mot *Gallandus*: une chronique des évêques d'Auxerre, en parlant des fortifications d'une place, dit qu'on la munit de *machinis gallandis et fossatis*. Voy. le *Dict. de Ducange* au mot *Gallandus*. Pour la ressemblance des mots, on pourra encore rapprocher une expression italienne, employée par l'auteur d'une chronique de Modène : « cum uno cultello *a Galono* eum in collo percussit. » Même Dict. au mot *Galonus*.

(2) Dans les *Scandinaviske Litteratur-Selskabs Skrifter*, Copenhague, 1819, cahier 2.

Le géant Vade, en Sélande, avait un fils nommé Vélant; à l'âge de neuf ans, son père le conduisit chez un fameux et habile forgeron du Hunaland, appelé Mimer, pour qu'il apprît à forger le fer; après l'avoir laissé trois hivers dans le Hunaland, Vade se rendit avec lui à une montagne appelée Kallova, dont l'intérieur était habité par deux nains qui passaient pour savoir mieux forger le fer que les autres nains (1) et que les hommes ordinaires; ils en fabriquaient des épées, des casques et des cuirasses; ils savaient aussi travailler l'or et l'argent, et en faisaient toute sorte de bijoux. Arrivé à la montagne qu'habitaient les nains, Vade convint avec eux qu'ils apprendraient à son fils Vélant, dans l'espace de douze mois, les arts qu'ils savaient, et recevraient, à titre de récompense, un marc d'or. Vélant apprit bientôt tout ce que les nains lui montrèrent; et, quand son père reparut au bout de douze mois pour le reprendre, les nains lui offrirent à lui rendre le marc d'or, et à apprendre à son fils une fois autant d'arts qu'il en savait, si on voulait le leur laisser encore douze mois. Vade consentit; mais les nains s'étant repenti ensuite d'avoir acheté si cher les services de Vélant, ajoutèrent pour condition que si, au jour fixé, Vade ne reprenait pas son fils, ils seraient libres de le tuer. Vade consentit encore; cependant, avant de partir, il prit son

(1). Il faut savoir que les Finnois sont fréquemment désignés dans les *Sagas* comme des nains et même comme des sorciers; c'est qu'ils étaient d'une petite taille, et habitaient les cavernes.

fils à part, lui montra une épée qu'il cacha dans un endroit au pied de la montagne, et dit à Vélant : « Si je n'arrive pas au jour convenu, plutôt que de te laisser tuer par les nains, prends cette épée et ôte-toi la vie toi-même, afin que mes amis puissent dire que j'ai mis au monde un fils et non pas une fille. » Vélant le promit, rentra dans la montagne, et devint si habile dans l'art de forger les métaux, qu'il excita la jalousie des nains. A l'approche de la fin de l'année, Vade, le géant, se mit en route pour ne pas manquer le jour. Il arriva à la montagne trois jours auparavant, mais elle était encore fermée; et le géant était si fatigué de son voyage, qu'il s'endormit. Pendant son sommeil, il s'éleva un violent orage, et il y eut un éboulement de terres sous lesquelles Vade fut enseveli. Le jour convenu étant arrivé, les nains sortirent de la montagne, et ne virent point Vade, le géant. Son fils Vélant, après l'avoir cherché inutilement, courut retirer son épée, la cacha sous ses vêtemens, et suivit les nains qui rentrèrent dans la montagne. Puis il les tua, prit leurs outils, chargea un cheval d'autant d'or et d'argent qu'il pouvait en emporter, et reprit le chemin du Danemark. En route il arriva à un fleuve appelé Visara; Vélant abattit un arbre, le creusa, y déposa les trésors, et s'y fit une demeure si bien fermée que l'eau ne pouvait y pénétrer. Après y être entré, il se laissa flotter vers la mer.

Un jour un roi de Jutland, nommé Nidung, pêchait avec sa cour, quand les pêcheurs retirèrent dans

leur filet un gros arbre singulièrement taillé. Pour savoir ce qu'il pouvait contenir, on voulut le mettre en pièces; mais tout-à-coup une voix sortant de l'arbre ordonna aux ouvriers de cesser. A cette voix, tous les assistans prirent la fuite, croyant qu'un sorcier était caché dans l'arbre. Vélant en sortit, et dit au roi qu'il n'était pas sorcier, et que, si l'on voulait lui laisser la vie et ses trésors, il rendrait de grands services : le roi le lui promit. Vélant cacha ses trésors en terre, et servit son maître; sa charge était d'avoir grand soin de trois couteaux que l'on mettait devant le roi à table. Un jour allant sur le bord de la mer pour nettoyer les couteaux, Vélant en laissa tomber par mégarde un, qui disparut dans l'abîme. Dans la crainte de perdre les bonnes grâces de son maître, il alla dans l'atelier du forgeron du roi qui était absent, et fit un couteau parfaitement semblable à celui qu'il avait perdu. Quand le roi voulut s'en servir pour la première fois à dîner, ce couteau coupa non seulement le pain, mais encore le bois de la table. Le roi, étonné de la qualité extraordinaire de cette lame, voulut savoir qui l'avait fabriquée. Vélant, pressé par ses questions, avoua ce qui s'était passé. Le forgeron du roi, jaloux de Vélant, prétendit faire d'aussi bons ouvrages que cet étranger, et voulut entrer en concurrence avec lui, sous les conditions suivantes : Fabrique, dit-il à Vélant, une épée la meilleure que tu pourras, moi je ferai un casque et une cuirasse. S'il arrive que ton épée fende mon armure, ma tête sera à toi; mais si mon

armure résiste, tu auras forfait ta vie : dans douze mois nous ferons l'essai de nos ouvrages. Vélant accepta la proposition ; deux hommes de la cour servirent de caution au forgeron ; le roi s'offrit à être le garant de Vélant. Dès ce jour le forgeron s'enferma avec ses aides dans son atelier pour fabriquer son armure. Vélant continua de servir le roi, et laissa passer six mois sans se mettre à l'ouvrage ; le roi en demanda la raison. Vélant avoua qu'il n'avait pas retrouvé ses outils et ses trésors à la place où il les avait enfouis, et qu'il soupçonnait un homme qui les avait vu cacher, et dont il ignorait le nom, de les lui avoir dérobés. Le roi s'offrit à donner ordre à tous les hommes de son royaume de venir à une assemblée publique, afin que Vélant pût reconnaître le coupable. Le *thinget* ou l'assemblée publique eut lieu, mais Vélant n'y reconnut point le voleur. Le roi se fâcha contre lui, et prétendit qu'il lui avait fait un mensonge. Vélant forgea alors en secret une figure humaine parfaitement semblable à l'homme qu'il soupçonnait lui avoir volé ses trésors, la revêtit de couleurs et d'habits, et la plaça dans la grande salle du palais. Le roi s'écria en entrant : « Eh quoi ! c'est toi, Reigin, tu es de retour de ton ambassade, et tu n'es pas venu me parler ? » Vélant, qui avait suivi le roi, lui dit : « Sire, vous avez nommé le coupable. » Aussitôt que Reigin fut de retour, le roi le força de restituer à Vélant ses outils et ses trésors. Celui-ci laissa encore passer quatre mois : à la fin, pressé par le roi, il fabriqua en sept jours une

épée que le roi admira beaucoup. Ils allèrent avec cette arme sur le bord d'une rivière. Vélant fit descendre par le courant un morceau de bois d'un pied d'épaisseur, et tint son épée au-devant; le bois, poussé contre le tranchant de cette arme, se coupa en deux. De retour chez lui, l'artisan mit son épée en pièces, et en trois jours il en fabriqua une autre, avec laquelle il conduisit le roi de nouveau sur le bord de la rivière; il l'essaya de la même manière contre un morceau de bois de deux pieds d'épaisseur qui fut fendu. Vélant mit encore en pièces cette épée, comme n'étant pas assez bonne, et en fit en trois heures une troisième incrustée d'or, qu'il essaya, comme précédemment, contre un morceau de bois de trois pieds de longueur et d'épaisseur. Le roi fut charmé de cette épée, et déclara qu'il n'en aurait jamais d'autre.

Cependant le jour étant arrivé où le forgeron du roi et Vélant devaient essayer leurs armes, le premier se rendit à la cour, revêtu de son armure qui excita l'admiration de tout le monde pour sa beauté. Vélant arriva aussi avec son épée Mimung: le forgeron s'assit en présence de toute la cour. Vélant, d'un coup de son arme, fendit le casque, la tête, la cuirasse et le corps du forgeron jusqu'à la ceinture. Dès-lors il passa pour le plus habile ouvrier du royaume, et façonna pour le roi beaucoup d'effets précieux en or et en argent.

Quelque temps après, le roi entra avec 30,000 cavaliers en campagne, contre des ennemis qui

avaient fait une incursion dans le royaume ; mais, la veille de la bataille, il s'aperçut qu'il n'avait point emporté une petite pierre qui donnait la victoire à celui qui la possédait et la portait sur soi. Il offrit sa fille et la moitié de son royaume à celui qui la lui apporterait pour le lendemain ; aucun de ses cavaliers ne voulut entreprendre un voyage qui demandait plusieurs journées. Le roi s'adressa enfin à Vélant qui prit le meilleur cheval, partit, et revint le lendemain matin avec la pierre. Mais au moment d'entrer dans la tente royale, il rencontra le bailli du roi avec six cavaliers qui lui offrit une quantité d'or et d'argent contre cette pierre ; sur son refus, le bailli voulut s'en emparer de force. Vélant le tua d'un coup de son épée mimung ; le roi fut bien aise de recevoir la pierre, cependant la mort de son bailli le fâcha au point qu'il refusa de tenir parole à Vélant, et le renvoya de sa présence.

Le forgeron disparut, et ne songea qu'à se venger. Habillé en cuisinier, il se fit recevoir dans la cuisine du roi Nidung, et jeta un charme sur les mets destinés à la princesse : il y avait à la table du roi un couteau qui résonnait quand on coupait des viandes impures. Vélant enleva subtilement ce couteau, et y substitua un couteau ordinaire d'une forme semblable. La princesse et le roi s'aperçurent que les viandes n'étaient pas pures, sans que leur couteau rendît le son accoutumé. Ils soupçonnèrent que Vélant avait joué un de ses tours ; on le chercha, et on le trouva en effet. Pour le punir, le roi lui fit couper

les jarrets et les nerfs des pieds : depuis lors Vélant ne put plus marcher tant qu'il vécut. Il dit au roi que, si le prince voulait lui rendre ses bonnes grâces, il lui fabriquerait tout ce qu'il voudrait. Le roi y consentit, lui fit construire une forge, et l'y fit porter. Vélant y fabriqua toutes sortes de choses précieuses. Sur ces entrefaites, Egil, frère de Vélant, vint à la cour du roi; c'était le plus habile tireur d'arc de son temps. Le roi lui ordonna de faire tomber une pomme placée sur la tête du propre enfant d'Egil (1). Celui-ci prit deux flèches, abattit la pomme avec l'une, et dit que l'autre aurait servi à percer le roi s'il avait eu le malheur de tuer son fils.

Il arriva, quelque temps après, que la fille du roi cassa un anneau précieux; elle envoya chez Vélant pour le faire raccommoder à l'insu de son père. Vélant exigea qu'elle vînt elle-même. La princesse se rendit à la forge. Vélant scella les portes et fit violence à la princesse, qui accoucha dans la suite d'un fils. Peu après, deux fils du roi s'adressèrent à Vélant, pour qu'il leur fabriquât des flèches. Il scella de nouveau les portes de la forge et tua les deux princes ; puis de leurs os il fabriqua des vases à boire, et d'autres vases de table qu'il garnit artistement en or et en argent pour les festins du roi qui, ne se dou-

(1) Il est à remarquer que l'anecdote de la pomme placée sur la tête d'un enfant et abattue par un habile archer, se trouve dans plusieurs traditions du nord, plus anciennes que l'histoire de Guillaume Tell.

tant de rien, se fit honneur d'avoir d'aussi beaux ornemens. Ayant ainsi accompli sa vengeance cruelle, Vélant fit rassembler par son frère Egil toute sorte de plumes d'oiseau, et, s'en étant fait des ailes, il s'envola vers la plus haute tour du palais du roi, après avoir ordonné à son frère de viser au-dessous de son bras gauche, dans le cas où le roi lui ordonnerait de tirer sur lui. Sous ce bras il avait attaché une vessie remplie du sang des deux fils de Nidung. Du haut de la tour, il déclara au roi que c'était lui qui avait fait violence à la princesse, et tué les deux princes pour se venger de ce que le roi avait faussé son serment, et l'avait chassé de sa présence. Nidung ordonna à Egil, sous peine de mort, de tirer sur son frère. Egil obéit, et perça de sa flèche la vessie d'où le sang des fils du roi jaillit aux pieds de leur père. Vélant prit ensuite son vol et se dirigea sur les terres que son père le géant Vade (1) lui avait laissées en Sélande.

Tel est en substance le contenu de la *saga* ou tradition de Vélant, qui fait partie de la Vilkina-saga islandaise. On aura été frappé de quelque ressemblance qui existe entre ce conte et les traits mythologiques que les Grecs racontaient de leur Dédale. Le Vélant des Islandais, comme le Dédale des Grecs,

(1) Le géant Vade paraît être le même que le Wade dont Chaucer entretient ses lecteurs dans son *Troilus*, ch. 3, et dont une romance du recueil de Ritson dit : « He songe she playde, he tolde a tale of Wade. » *T. III*, p. 256. Voy. Grimm, *Irmenstrasse und Irmensæule*, Vienne 1815.

était un habile ouvrier qui finit par fabriquer des ailes pour s'envoler. Il est encore bien remarquable qu'un labyrinthe, appelé en grec Dédale du nom du constructeur, s'appelle en islandais vœlundar-hus ou demeure de Vélant. On pourrait donc supposer que la fable de Dédale, ayant pénétré de bonne heure dans le nord, a été confondue et amalgamée avec le récit des aventures de quelque artisan du pays, fameux par sa grande habileté. Ce qui a fait présumer qu'il a existé dans le nord un forgeron Vélant, c'est que la seigneurie de *Vætland* en Scanie portait, au 16e siècle, dans ses armoiries, un marteau et des pinces (1).

Mais, en fait de traditions, il est bien difficile de déterminer le lieu où elles ont pris naissance. Les peuples ont été long-temps comme des enfans qui s'emparent avidement des contes qui circulent, les arrangent à leur manière et les propagent à leur tour. Ce qui pourrait bien dérouter les savans qui voudraient aller à la source de la tradition sur le forgeron Vélant ou Wayland, c'est que, dans une île de la mer des Indes, celle de Ceylan, les artistes et les artisans s'appellent *Vélendes* (2). Ainsi, après avoir cherché long-temps, nous arriverions enfin à la patrie commune de la plupart des anciennes traditions, l'Inde, que l'on peut regarder comme le berceau des fables et des vérités. Cependant cette

(1) Bring *Monumenta Scanensia*, 1598.

(2) *Asiatic Researches*, T. VII. *Finn Magnussen*, notes sur la *Sæmunds-Edda*, T. II.

origine orientale de Vélant aurait besoin d'être mieux constatée ; j'appelle l'attention des orientalistes sur ce point.

NOTICE

Sur d'anciens tuyaux de plomb trouvés à Arles, adressée à la *Société Royale des Antiquaires de France*, par M. le comte DE VILLENEUVE-BARGEMONT, préfet du département des Bouches-du-Rhône, correspondant.

LE 4 du mois de juin 1822, le capitaine du bateau *Le Hardi*, de la ville d'Arles (Pierre Jourdan), obligé de jeter son ancre au milieu du Rhône, vers la pointe de la Camargues, l'accrocha contre une suite de tuyaux de plomb que, le lendemain, à l'aide de quelques marins, il traîna jusque sous la voûte de la porte dite de *Rousset*, après en avoir laissé dans le fleuve un reste assez important qui se détacha de la partie dont il s'était rendu maître. Ces tuyaux, déposés à terre, furent de suite, et par ordre de M. le maire, transportés au musée de la ville.

La direction dans laquelle ces tuyaux se sont trouvés est celle qui, de la pointe de la Camargues (1),

(1) Là où, dans le temps des basses eaux du Rhône, l'on découvre des restes d'anciens tombeaux.

tirant presque sur le four à chaux de la Cavalerie dit des *Brun* (1), longe la chaussée du Rhône.

D'après le plan géométrique que M. le maire en a fait faire par le sieur Nalis, sur l'indication du capitaine Jourdan, il résulte que les tuyaux ont été trouvés presque vers le milieu du Rhône, au nord de la ville, dans la direction de l'est à l'ouest; que, du point où ils ont été découverts, par un angle de 90 degrés auquel il sert de sommet, la ligne tirée du côté de l'est se dirige sur la tour ouest de la Cavalerie, qui sert de magasin à poudre; et la ligne tirée à l'ouest se dirige sur la jonction du chemin du cimetière de Trinquetaille avec la chaussée du Rhône; que, de cette jonction à la ligne servant de direction, il y a 115 mètres de longueur, mesurés le long du fleuve, et que, du côté d'Arles, il y a 250 mètres depuis la ligne servant de direction, prise aussi le long du Rhône, jusques à l'écluse de la Roubine du Roi, à la Cavalerie; enfin que la ligne perpendiculaire qu'ont parcourue les tuyaux, depuis le point de leur découverte jusques à la porte dite de *Rousset*, tire 113 mètres du nord au sud.

Avant de nous occuper exclusivement des tuyaux nouvellement découverts, nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile de parler de ceux qui ont été trouvés avant cette époque; et, quoique nous ne partagions pas toujours l'opinion des auteurs qui en ont traité,

(1) Nom des propriétaires.

nous n'avons pas hésité à profiter de leurs talens et de leurs lumières.

Dès l'année 1570, d'après le manuscrit de M. Rebattu, antiquaire d'Arles, d'autres matelots, ayant également accroché leur ancre, trouvèrent, au fond du Rhône, vis-à-vis de la ville, y est-il dit, un grand tuyau de plomb rompu en trois ou quatre pièces, pesant ensemble environ 400 liv. sur l'un desquels il était écrit en grandes lettres:

T. VA. L. S. GAL. MAE. LE.

Et sur un autre endroit :

C. CANTHIVS. POIHINVS. FAC.

M. Rebattu ajoute que, de son temps, près de la porte extérieure de la salle du conseil de l'hôtel de ville, et contre le cabinet secret, étaient attachés quatre morceaux d'un aquéduc de plomb qui fut retiré, avec beaucoup de peine, du fond du Rhône, par des matelots, au moyen d'une ancre, sur le plus grand desquels on lisait :

C. CANTIVS. POTHINVS. FIE.

Le reste de l'inscription avait été, suivant lui, effacé par le temps.

On lisait sur chacun des trois autres :

T. VALERIVS SVRRILIO.

Le continuateur de Rebattu ajoute que, le 26 avril 1707, Pierre Trouche, capitaine marin, tirant

son ancre, vis-à-vis la pointe de la Camargues, emmena un tuyau de plomb, et qu'on en retira de l'eau une grande quantité qui étaient *emmanchés* les uns dans les autres, et très-bien soudés; ayant chacun dix pieds de longueur, d'une *emmanchure* à l'autre; treize pouces de circonférence, quatre pouces deux tiers de diamètre et un demi-pouce d'épaisseur; que, sur chaque tuyau, il était écrit en caractères d'un pouce de hauteur :

C. CANTIVS. POIHINVS. FAC.

Le sieur Antoine Arnaud, dans son manuscrit des *Antiquités d'Arles*, page 7, parle également des tuyaux trouvés dans le Rhône, environ l'an 1708, par le capitaine Pierre Trouche. Il dit qu'ils le furent vis-à-vis des tombeaux de la pointe de Trinquetaille; qu'ils avaient environ un pied de diamètre, une toise chacun de longueur, et étaient soudés; qu'on lisait sur l'un d'eux :

C. CANTIVS. POIHINUS. FACIT.

Le P. de Colonia, jésuite, dans une dissertation qui doit avoir été insérée dans le journal de Trévoux, du mois de janvier 1708, p. 192, dit que le tuyau, trouvé en 1707, est de la longueur de neuf pieds et demi sur douze pouces ou un pied de circonférence par dehors, et huit lignes d'épaisseur; que les boîtes de plomb, dans lesquelles les tuyaux étaient enchâssés, avaient quinze pouces de circonférence et deux pouces et demi de largeur de chaque côté.

Gruter, pag. CLXXXIII, n° 9, dit aussi qu'un tuyau, qui a pour inscription C. CANTHIVS. PONTINVS. FAC., a été trouvé dans le Rhône près d'Arles, et que l'autre côté de ce tuyau portait celle-ci : T. VA. L. MA. S. GAL. MARE. L.

M. de Peyresc, dans son manuscrit de la Bibliothèque du Roi, côté 9932, dit que le tuyau dont s'agit était conservé dans la maison de ville d'Arles.

Suivant le père Montfaucon (*Antiquité expliquée, suppl., Tom. III, page* 165), un de ces tuyaux, portant l'inscription de C. CANTIVS... etc., se trouvait dans son temps au pouvoir de M. le président de Bon. Il en donne la forme et les dimensions (*Ibid., pl.* 61).

Le père Porchier (*Antiq. d'Arles, mss.*, pag. 166) rapporte qu'en l'année 1650, le sieur Claude Raspal, chirurgien, faisant creuser un puits dans la cave de sa maison, tout près le palais des empereurs, dit *de la Trouille*, trouva un canal de plomb qui se dirigeait sur ledit palais ; il pesait plus de sept quintaux, et portait cette légende : M. VEREC. AREL. DLXXXIII. Il était soudé avec de l'étain.

Seguin (*Antiq. d'Arles*, part. 1re, pag. 50), en parlant des tuyaux découverts, à peu près en 1650, dans les maisons des sieurs Claude Raspal et Me Tourré, dit que ceux-ci étaient dans la disposition de se croiser, et il en induit qu'ils étaient destinés à alimenter diverses fontaines qui fournissaient abondamment de l'eau dans la ville. Il ne parle pas de leur légende; mais il dit qu'ils furent trouvés en grande

quantité, et que chaque pièce pesait plus de quinze quintaux sur deux toises de longueur.

Rien n'est plus certain que les différens tuyaux trouvés à diverses époques dans la ville d'Arles ou dans le Rhône, servaient de conduits aux eaux que les Romains amenèrent à grands frais, dans des aquéducs de pierre, depuis la ville de Saint-Remy jusques à Arles; que ces eaux, après avoir servi aux naumachies, aux bains publics et aux fontaines, étaient distribuées, par des canaux de plomb, dans le palais des empereurs, dans les maisons particulières, même dans la partie de la ville connue sous le nom de Trinquetaille.

Quoi qu'en disent Rebattu et Gruter (*suprà*), qu'il a été trouvé dans le Rhône des tuyaux de plomb portant d'autres inscriptions que celle de C. CANTIVS. POTHINUS, nous pensons, avec le père Montfaucon, M. de Peyresc et les autres auteurs ci-dessus cités, que ce *Cantius* est le fabricant de tous les tuyaux qui traversaient le fleuve du Rhône. Les auteurs qui traitent de ces derniers tuyaux, en parlent toujours d'une manière positive, tandis que Rebattu et Gruter surtout donnent une seconde légende aux tuyaux du Rhône, qui ne se trouve ni sur ceux découverts aux années 1570 et 1707, ni sur ceux trouvés en la présente année 1822. On n'a qu'à comparer d'ailleurs la différence qui existe dans la largeur et le poids des uns et des autres pour se convaincre de cette vérité.

Ce qui est certain, c'est que, du temps de Rebattu,

il existait à l'hôtel de ville quatre tuyaux de plomb, fabriqués les uns par Cantius, les autres par Valérius Surrilio, et que déjà on en avait découvert de ceux provenus de la manufacture d'un autre Titus Valerius; enfin, qu'en 1650, d'après Seguin et le père Porchier, d'autres tuyaux trouvés dans une partie du palais des empereurs, portaient la légende de *M. Vérec* d'Arles; et ce qui est bien avéré, c'est qu'aux trois époques de la découverte des tuyaux de la fabrique de Cantius, il conste qu'ils ont été puisés dans le Rhône; ce sera donc lui qui aura fabriqué la totalité des tuyaux qui ont traversé ce fleuve.

Les tuyaux trouvés le 4 juin 1822, par le sieur Jourdan, forment un petit canal. Ils sont soudés les uns contre les autres; ils le sont encore dans toute leur longueur, au nombre de quatre entiers et deux demi-tuyaux aux extrémités. Ils portent tous le nom du fabricant : C. CANTIVS. POIHINVS. FAC.; leur soudure en étain est revêtue d'une lame de plomb.

La longueur totale de ces tuyaux est de trente-neuf pieds et demi. Chacun de ceux qui sont entiers a neuf pieds trois pouces. La circonférence est de treize pouces et demi; l'épaisseur du plomb est de cinq lignes.

Le poids de chacun de ces tuyaux est buriné sur la soudure du dos; les deux bouts, qui ne sont point dans leur entier, ne le portent pas. On lit sur le premier CCCCX, sur le deuxième CCCLXXXV, sur le troisième CCCXCV, et sur le quatrième CCCLXXXV.

Le père Porchier, en traduisant la légende du tuyau

trouvé à Arles dans la cave du sieur Raspal, pensait que le nombre DCCCLXXXIII, qui se trouve sur ce tuyau, désignait l'année de sa fabrication : il est évident aujourd'hui, par la découverte des tuyaux de Cantius, que ce nombre exprime le poids de la pièce.

Le père Montfaucon avait raison de dire que le surnom de *Cantius* devait être *Pothinus* plutôt que *Poihinus*; en effet, ce nom n'est ni grec ni romain ; cependant il est ainsi moulé sur les tuyaux POIHINUS, mais on y remarque que la troisième lettre doit être un T et non un I. Elle n'est pas dans la proportion des autres, elle est plus courte à son sommet, et aurait besoin de la ligne transversale du T pour la rendre égale aux autres.

Le père de Colonia dit, dans sa Dissertation sur les tuyaux trouvés en 1707, que l'inscription est en deux endroits de chaque lame de tuyau, l'une allant de gauche à droite, l'autre allant de droite à gauche. On ne peut expliquer cette erreur de sa part, qu'en supposant que l'ouvrier, qui a soudé deux tuyaux ensemble en a mal placé un; car il n'y a aucune méprise de ce genre sur les tuyaux dont nous nous occupons; la légende se lit toujours de gauche à droite.

L'état de conservation de notre suite de tuyaux est tel qu'il ne paraît nulle part qu'ils aient été ni cramponnés ni scellés. On n'a pu cependant les soutenir dans le travers du Rhône qu'au moyen de quelque appareil en bois ou en pierre; mais comment supposer la construction d'une maçonnerie au fond de ce fleuve, moindre sans doute dans sa largeur, du temps

des Romains, mais assurément plus profond, c'est ce que nous n'entreprendrons pas de résoudre.

Le père de Colonia pensait que ces tuyaux pouvaient avoir été faits à Trinquetaille, avoir été ensuite déplacés et jetés dans le Rhône; cependant il observait qu'il y avait dans Arles des personnes fort habiles qui pensaient qu'ils avaient été faits dans le Rhône, à l'endroit même où on les avait trouvés.

Mais comment ne pas être persuadé que ces tuyaux ont été placés exprès dans le travers du Rhône, par la quantité qu'on en a découvert, toujours au même endroit et dans la même direction? Ce qui n'est pas douteux, c'est que la beauté et la solidité de l'ouvrage annoncent que ces tuyaux servaient à quelque établissement public.

Nous ne serions pas éloignés de croire, avec le père de Colonia, qu'ils ont pu être fabriqués à Trinquetaille, puisque nous lisons, sur un tombeau de marbre, qui était à la pointe de la Camargues, peut-être même sur la direction des canaux de plomb du Rhône, l'épitaphe d'un habile ingénieur d'aquéducs, ainsi conçue (1):

(1) Veran, notaire, explication des anciennes inscriptions d'Arles, n° 114. Ce tombeau est aujourd'hui au domaine de M. Eyminy, en Camargues.

Q. CANDI. BENIGNI. FABRI. TIG. C
ORP. AR. ARS. CVI. SVMMA. FVIT
FABRICAE. STVDIVM. DOCTRIN.
PVDOR que QVEM. MAGNI
ARTIFICES. SEMPER. DIXSERE
MAGISTRVM. DOCTIOR. HOC. NE
MO. FVIT. potuit. QVEM. VINC
ERE. NEMO. ORGANA. QVI. NOSSE
D. M
T. FACERE. AQVARVM. AVT. DVCE
RE. CVRSVM. HIC. CONVIVA. FVI
T. DVLCIS. NOSSET. QVI. PASCE
RE. AMICOS. INgENIO. STVDIO
DOCILIS. ANIMO. QVE. BENIG
NVS. CANDIDIA. QUINTINA
PATRI. DVLCISSIMO. ET. VAL
MAXSIMINA. CONIVGI. KAR.

Aux mânes de Quintus Candius Benignus, charpentier de la corporation d'Arles, qui excella dans l'art de la fabrication, sans en tirer vanité, et à qui les plus grands ouvriers déféraient le titre de maître, *car il n'en fut pas de plus habile dans l'art de construire des aquéducs et d'en conduire les eaux*. Il se fit remarquer par sa douceur dans la société, sut entretenir l'amitié, eut l'esprit et les inclinations dociles, et fut doué d'une âme excellente; Candidia

Quintina à un père tendre, et Valeria Maximina à un époux adoré.

La destination de ces tuyaux était vraisemblablement celle de porter des eaux constamment limpides dans Trinquetaille, soit pour y alimenter les fontaines, soit pour y servir aux ablutions, soit pour l'usage des manufactures qui existaient dans cette partie de la ville : car il est incontestable qu'il y à eu à la pointe de la Camargues divers ateliers, puisqu'on en connaît les foyers et les magasins, et qu'on y découvre journellement des poteries plus ou moins entières, et entre autres des amphores, des urnes cinéraires, des lampes sépulcrales, des ustensiles de ménage de toute espèce.

Nos anciennes inscriptions parlent également de la fabrication de fer dans cette partie de la ville (1).

TIB. IVN. EVDOXI.
NAVICVLAR. MAR. C. I. P. C. N. M.
TIB. IVN. FADIANVS
IIIIIIVIR. AVG. VI. C. I. P. C. N. M.
COND. FERR.
RIPAE DEXTRAE
FRATRI PIISS.

« *Tiberio Junio Eudoxio, naviculario maritimo, coloniæ Juliæ paternæ, coloniæ Narbonensis mar-*

(1) Veran, notaire, inscription, n° 192, d'après Scaliger et Seguin.

tiæ; Tiberius Junius Fadianus, sextumvir augustalis, sextanorum coloniæ Juliæ paternæ, coloniæ Narbonensis martiæ, conductor ferrarius, ripæ dextræ, fratri piissimo.

C'est-à-dire : à Tiberius Junius Eudoxius, conducteur de bâtimens de mer, de la colonie Julia paterna d'Arles, et de la colonie de Narbonne la martiale; par les soins de Tibérius Junius Fadianus, *sevir Auguste*, de la colonie Julia paterna, fondée par la sixième légion, et de celle de Narbonne la martiale, chef des forgerons de la rive droite, à un frère très-pieux.

Ripæ dextræ désigne la portion d'Arles connue sous le nom de Trinquetaille, séparée de l'autre par le Rhône.

Arelate, dit Cassiodore, *est civitas supra undas Rhodani constituta, quæ in orientis prospectum, tabulatum pontem per nuncupati fluminis dorsa transmittit.* LIB. VIII. EPIST. IX.

Pande duplex Arelate, dit Ausonne, *tuos blanda hospita portus.....*

Et en un autre endroit..... *Duplicemque urbem, qui meat, et dextræ Rhodanus dat nomine ripæ.*

Ce qui paraît étonnant, c'est que la plupart des manufactures dont nous parlons se trouvent aujourd'hui englouties dans le Rhône. D'après les auteurs que nous venons de citer, il n'y a pas de doute que, du temps des Romains, comme aujourd'hui, le Rhône partageait la ville en deux portions. Ce fleuve était-il moins large qu'aujourd'hui? Il faudrait pour cela

supposer que de nouvelles eaux, qui, du temps des Romains, ne se dégorgeaient pas dans le Rhône, s'y sont jetées spontanément, et ont, par leur abondance, agrandi ce fleuve, et l'ont exhaussé. Notre opinion à cet égard est que l'île, connue aujourd'hui sous le nom d'îlon des Canards, n'était du temps des Romains qu'une presqu'île attenante à la terre ferme du côté de la pointe, là où étaient les fabriques et où l'on a reconnu, dans le temps des basses eaux, les fondemens de trois ou quatre fortifications ou constructions quelconques; qu'alors que cette presqu'île existait, le Rhône prenait son cours un peu plus à l'est qu'aujourd'hui, et devait s'étendre jusqu'aux chaussées de la cavalerie; qu'une crue d'eau extraordinaire dut séparer l'île des Canards de la terre ferme, telle que nous la voyons aujourd'hui, et se creuser un passage sur la pointe où étaient les manufactures et établissemens qui, dès cet instant, ont été submergés d'une telle quantité d'eau, qu'il n'a plus été possible de retirer les poteries et ustensiles que l'on y découvre journellement.

Au reste, ce que nous disons de la presqu'île des Canards ne paraît pas hasardé, puisque, pendant les temps de sécheresse, il est arrivé d'y aborder de la pointe à pied sec, et que la navigation s'est faite souvent du côté de l'est de cette île.

Le père de Colonia ne décide pas si les noms de *Cantius Pothinus* sont ceux de l'ouvrier qui a fabriqué les tuyaux, ou bien ceux de l'édile qui les a fait faire. Pour nous, nous pensons que ce sont ceux de

l'ouvrier, surtout d'après les noms de *M. Verec*, d'Arles, qui se lisent sur les tuyaux trouvés dans la maison Raspal; d'ailleurs, que signifierait le mot *faciebat*, s'il ne s'appliquait pas à l'ouvrier?

Nous ne finirons point cette dissertation, sans émettre notre opinion sur l'époque de la fabrication de ces tuyaux; et nous dirons, avec le père de Colonia, qu'ils paraissent être du haut empire, à cause de la brièveté et de la simplicité de l'inscription, par la grandeur de ses lettres, qui sont belles et régulières, ayant un pouce de hauteur; enfin parce que la famille *Cantia*, d'après plusieurs inscriptions, était connue dans le haut empire.

Ce fut l'an XLIII, avant la naissance de Jésus-Christ, que César envoya à Arles Claude-Tibère Néron, père de l'empereur Tibère, fonder une colonie composee des soldats de la sixième légion. C'est sans doute à cette époque, pour occuper ces nouveaux colons, les tirer de l'ennui que le changement de lieu et de climat eût pu leur procurer, et pour leur donner les spectacles et les agrémens qu'ils avaient à Rome, que l'on édifia à Arles tous les grands monumens qui la décorent, parmi lesquels nous devons compter les aquéducs et les conduites particulières.

Une des inscriptions qui se lisent sur divers tuyaux trouvés dans la ville, semble autoriser notre conjecture, puisqu'elle porte que c'est un individu de la sixième légion qui en est le fabricateur :

T. VA. L. MA. S. GAL. ARE. LE.

Voici notre manière de la rendre :

Titus VALerius MAximus Sextæ GALliarum ARElatis LEgionis. C'est-à-dire :

Titus Valerius Maximus, de la sixième légion d'Arles dans les Gaules. Ou bien :

Titus Valerii libertus Maximus, etc., que nous rendrons par Titus Maximus, affranchi de Valerius, etc.

Puisque nous fixons à la venue de la sixième légion dans Arles l'époque de la fabrication des tuyaux de plomb, ces tuyaux ont aujourd'hui plus de dix-huit cents ans d'existence.

On peut consulter la carte du canal romain dans Dumont, planche XIV. On la doit aux soins de feu M. Pierre Véran, conservateur du musée de la ville d'Arles, dont les précieux manuscrits sont aujourd'hui déposés dans les archives de la mairie.

VOCABULAIRE

De la langue rustique et populaire du Jura, par M. Monnier, correspondant.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Il en est des idiomes et de leurs dialectes, comme des couleurs primitives et de leurs nuances intermédiaires, dont on ne peut déterminer les bords, parce que leur dégradation ne s'arrête point. De deux

couleurs primordiales rapprochées naît une troisième teinte, qui n'est pas, à vrai dire, une autre couleur, mais qui est le passage insensible de la première à la seconde. Le glossographe de bonne foi peut nous dire si de tous les idiomes il en existe un seul qui soit vraiment pur, tant sont multipliées les causes de leur corruption, tant la nécessité de se communiquer porte naturellement les peuples à adopter, de proche en proche, leurs moyens de s'entendre.

C'est principalement à la frontière que se font ces sortes d'échanges et de transactions. L'hébreu avait beaucoup d'affinités avec l'arabe; l'arabe avec le chaldéen; le chaldéen et l'arabe durent en avoir avec le persan; le persan, avec l'indou; l'indou avec le chinois. D'un autre côté, ce même hébreu avait des caractères communs avec le syriaque; le syriaque dut en avoir avec le grec d'Asie, et celui-ci avec le grec européen; le grec en avait certainement avec le latin, et le latin avec le celtique.

Il est clair que si l'on se transportait subitement de l'extrémité à l'autre de l'ancien hémisphère, on ne trouverait pas de prime abord, dans les langues que l'on y parle, des traits frappans d'analogie; mais, à force d'examen et de rapprochemens, l'observateur y découvrirait à la fin ces fils presque imperceptibles qui lient tous les dialectes les uns aux autres. Le patois d'une province varie de commune à commune, il est vrai; cependant, de commune à commune, on se comprend bien. Rapprochez tout-à-coup deux villageois qui vivent à trente lieues de distance l'un de

l'autre, ils ne s'entendront pas, et pourtant, de village en village, de mille en mille, tous les habitans du globe s'entendent.

Le mélange des dialectes, éternel ennemi des langues, s'établit de deux manières très-sensibles : 1° par le voisinage des nations, 2° par la présence des colonies.

Par le voisinage : Voilà pourquoi l'allemand domine dans le jargon des familles qui se sont multipliées sur la rive française du Rhin ; le gallique, dans le bas-breton ; l'espagnol et l'italien, dans les dialectes gascon et provençal, sans que l'on puisse néanmoins marquer le point précis où ces diverses nuances viennent se fondre et s'effacer.

Par les colonies : Les Phocéens de Marseille ont introduit dans leur canton la langue d'Homère ; les héros du Capitole ont apporté à Toulouse celle de Cicéron. Les cohortes romaines, suivies de nombreuses colonies, après avoir inondé les plages méridionales de la Gaule et les vallées des Allobroges, sont venues flotter contre les flancs du Jura ; et telle est l'origine des débris qui nous restent de l'idiome latin. L'invasion des Bourguignons et des Francs a laissé des traces barbares de tudesque et de runique dans le langage national. Ainsi, cette langue, que des génies sublimes ont rendue impérissable, n'est qu'une brillante fusion de celtique indigène, de grec, de latin, de tudesque et de francique.

Mais descendons des hauteurs de l'idiome à l'humble patois, ou plutôt (s'il m'est permis de

m'exprimer ainsi), descendons du beau patois de France au modeste jargon d'une province ; et si, pour éviter les circonlocutions, nous osons encore employer les mots trop souvent mal appliqués de *langue* et *d'idiome*, prévenons que nous n'y attachons pas l'idée de leur pureté native, mais l'acception la plus commune, à l'exemple des physiciens modernes, qui, après avoir détruit les *élémens*, permettent que l'on use encore de ce nom.

Le patois jurassien procède, comme la *langue* française, de plusieurs *élémens* qu'il faut chercher :

1° Dans le celtique, parce que la Séquanie, dans laquelle le département du Jura se trouve enclavé, faisait partie de la Gaule Celtique ;

2° Dans le tudesque, parce que les Germains étaient voisins de cette contrée ;

3° Dans le latin, parce que, depuis la conquête de Jules César, la province a été couverte de camps statifs et de colonies italiennes ;

4° Dans le grec, parce que les Marseillais ont fréquenté les bords du Rhône, auxquels cette province s'étendait, et parce que les Druides y résidaient comme dans les autres parties de la Gaule ;

5° Dans le bourguignon, parce que cette nation septentrionale est venue bâtir des bourgs et des châteaux parmi les châteaux et les bourgs de nos ancêtres.

Notre langue vulgaire a bien quelques termes dont l'étymologie s'explique par des analogues français ; mais on ne peut pas toujours dire s'ils dérivent de ceux-ci, ou si les analogues français appartiennent

eux-mêmes à des familles de mots éteints : en sorte que nous restons dans l'ignorance de leur véritable souche. Néanmoins, devons-nous admettre que le français s'insinue chaque jour dans les campagnes, et que nécessairement il y introduit des néologismes.

De ce que l'on rencontre dans le rustique jurassien certains mots qui sont communs à l'espagnol, il ne faut pas induire que la domination espagnole nous les ait procurés : elle n'a duré que 192 ans, pendant lesquels le comté de Bourgogne n'a cessé d'être administré par des autorités choisies dans son sein. Il serait ridicule de supposer que l'idiome espagnol se fût transporté comme avec des ailes, des Pyrénées au mont Jura. Cette langue a des rapports infinis avec celle d'Italie, parce qu'elles sont nées toutes deux du celtique et du latin. C'est donc par l'organe de ses sœurs jumelles, que nous rendrions le plus clairement compte de la ressemblance de certains mots patois avec l'espagnol.

Puisque notre langue rustique et populaire a tant d'affinités avec celle des descendans des Celtibères et des Gaulois Cisalpins, il est évident que sa masse doit en avoir conservé avec celui de l'ancienne Rome. Ce que je trouve de singulier, c'est que ce langage de l'ancienne Rome se soit altéré d'une manière presque uniforme, en des lieux si distans les uns des autres.

On demandera peut-être sur quels points de notre département on retrouve le plus de vestiges de tel idiome perdu. La réponse ne saurait être à la fois

exacte et laconique. On doit retrouver le plus de celtique dans les hameaux les plus écartés, le plus de latin dans les villages les plus rapprochés des voies romaines, le plus de tudesque dans les localités les mieux fortifiées. Mais tous ces lieux s'isolent, même en s'entremêlant; et tel dialecte qui, dans le principe, y domina, a dû se corrompre par des échanges continuels, inévitable résultat de la fréquentation.

Toutefois, il y a des expressions qui ne sont usitées que chez les habitans de tel canton, de tel arrondissement. Il y en a qui appartiennent exclusivement à la montagne, d'autres au vignoble, d'autres enfin à la plaine.

Quant au génie du langage, et non pas à ses instrumens, il se différencie suivant ces trois régions principales : la basse, la moyenne, et la haute. Par exemple, les locutions bressannes ont beaucoup moins de coloris que celles du vigneron; et ces dernières, moins d'énergie que celles du montagnard. Partout le langage paraît se ressentir de la nature du sol; dépourvu d'images au sein des campagnes nivelées et monotones; riche et varié parmi de fertiles côteaux; rude et sévère au milieu des rochers et des frimas. Chose surprenante! le Bressan parle avec une volubilité qui contraste absolument avec la lenteur de son geste, et le montagnard, au contraire, a des manières vives et une parole pesante; l'habitant de la région intermédiaire n'est ni vif ni mou dans le discours et dans l'action; mais, comme on doit naturellement le présumer, plus il est voisin de l'un

ou de l'autre, plus il contracte avec lui de ressemblance sous ce double rapport.

A ces premières observations se joignent les remarques accessoires sur les modifications de la voix parlante; modifications qui établissent de nouvelles différences entre ces trois régions. Par exemple, on pourrait, d'une manière assez précise, marquer sur une carte géographique l'étendue de pays où domine l'*a;* celle ou la plupart des mots ont leur désinence en *o;* celle où l'*an* se change en *in;* celle enfin où la même syllabe se prononce *on*. Deux mots vont rendre la chose plus intelligible. Dans toute la partie montagneuse, on prononce ainsi, ils s'en allaient chantant: *i se n'allăvăn tsănțant*. Dans la Bresse méridionale de notre département : *i se n'en allovan chintant*. Dans le canton de Beaufort : *i s'in allévin chintin*. Dans la Bresse des cantons de Blettrans et de Seillères : *i son allīevon sonton*.

Quoique le patois ne soit assujetti nulle part à des règles certaines, il a un fond grammatical dont il nous reste à fixer les points principaux. Commençons par la prononciation de quelques lettres de l'alphabet, de quelques diphthongues et par l'accent prosodique.

De l'Alphabet.

La lettre c, quand elle est suivie d'une voyelle muette, en français, comme *force*, *patience*, se prononce *ts* ou *tz* en patois, comme *fōătsă*, *păchiēntză*. C'est la prononciation italienne.

Le G se prononce, de même que l'italien, *dz*. Exemple : *lé vĕnāndzĕ*, les vendanges.

L'I consonne se prononce aussi (comme dans l'italien) *dz*. Exemple : *lou dzărdinīe*, le jardinier.

L précédé du C ou du P, permute avec l'I voyelle, ce qui arrive comme dans l'italien. Exemple : *piŭ kiā*, plus clair.

S se change en *ge* selon l'occasion, telle que dans *māgeŏn*, *prigeŏn*, maison, prison; mais à la fin des mots il s'adoucit en prenant la prononciation euphonique du *z* ou de *dz*. Exemple : *Tseŭzoū*, chose, nom que l'on substitue à celui qui ne revient pas promptement à la mémoire.

En composition, la syllabe *che* se prononce *tse*, Exemple : *Tsĕviău*, cheval.

Tous les mots terminés en *al*, et quelquefois ceux qui finissent en *el* dans le français, se convertissent en *au* et *eau* dans le patois. Exemple : aval devient *avau*, et autel, *outeau*.

OR, se change en *oā*, ou en *oūē;* cor, fr., *coā*, pat.

ERT, en *a* long : Philibert, fr., *Phlibâ;* ver, *vâ*.

EUR, en *oux*, ou en *ioux :* causeur, fr., *căousiŏux*.

L'E ouvert, ou joint à l'I, permute avec la diphthongue OI : chandelle, fr., *chandoila*, pat.; bouteille, fr., *boŭtŏilla*, pat.; reine, fr., *rōina*.

OI se convertit au contraire en *e* ouvert dans roi, qui se dit en rustique *rè*.

AU a quelquefois le son très-ouvert et très-sonore de l'*o* espagnol, marquant le pluriel : *los negocios*. Pour l'accentuer, nous nous servirons du signe prosodique *Anceps* (douteux).

THÉO, se prononce *Kio* : Théodule, Théophile, *Kīodŭl*, *Kiofil*.

GLI, comme en italien, se prononce comme deux *l* mouillés. Exemple : *i gli dezi*, il lui dit. On prononce *Nēiliă* le nom d'une commune du canton d'Arinthod, qui s'écrit *Néglia;* et le paysan dit *Sēilioŭ* pour Seigle.

De l'Accent prosodique.

Indépendamment de ces premières notions, il est nécessaire de connaître l'accent prosodique, qui est plus riche dans le patois que dans le français, attendu qu'il est non seulement grave, aigu et circonflexe, mais qu'il a conservé la quantité latine. Il y a dans le rustique jurassien, cette syllabe longue, qui rend encore harmonieuse la langue italienne, et qui est ordinairement la dernière ou la pénultième de chaque mot. Pour faciliter au lecteur la prononciation des termes que nous avons recueillis, nous aurons soin de noter leur quantité, toutes les fois qu'il sera nécessaire.

Il y a deux remarques essentielles à faire à cette occasion, c'est :

1° Au sujet de l'*a* final qui, n'étant ni bref ni long, doit expirer entre les lèvres, comme l'*a* final italien. On pourrait l'appeler *a muet ;*

2° Au sujet de l'*e* qui, n'étant quelquefois ni fermé ni ouvert, n'est pourtant pas muet en patois. Exemple: *să pōina fāsĕ mă pōina*. Ici l'*e* sans accent doit se faire sentir comme dans le corps d'un vers français,

quand le mot suivant commence par une consonne : nous n'avons dans notre grammaire aucun signe pour en représenter le son.

Passons maintenant aux noms, aux articles et aux pronoms.

Des Noms.

Ceux qu'en terme de versification nous appelons de *rime féminine,* parce qu'ils se terminent en français par un *e* muet, prennent en rustique leur désinence en *ou*, pour le genre masculin, et en *a*, pour le genre féminin; ce qui se fait à peu près de même dans l'italien, où l'*o* et l'*a* final marquent, généralement parlant, les deux genres, et qui a sa source dans le latin, où la terminaison en *ous* désignait le plus souvent le masculin et le neutre, et en *a* le féminin. Ainsi l'on dit au premier genre en patois, *aīmoŭ*, esprit, que les Latins rendaient par *animus*, et que les Italiens rendent par *animo*. On dit au féminin, en patois, *ārmă*, âme, que les Latins appelaient et que les Italiens appellent encore *anima*, et les Espagnols *alma*.

Il y a pourtant des exceptions à cette règle, et ces exceptions décèlent un nouveau rapprochement avec l'italien et avec l'espagnol; car la plupart des noms qui, dans ces deux langues, se terminent par un *e*, comme *padre*, *madre*, finissent aussi par la même voyelle dans le patois jurassien : *pāre*, *māre*.

Les substantifs et les adjectifs du genre masculin

ne diffèrent pas du singulier au pluriel pour l'oreille; ils ne diffèrent qu'à l'œil en prenant l'*s*. Exemp. : *on mâclou*, une tige de chanvre qui porte graine; *tré mâclous*, trois tiges de chanvre.

Il serait superflu de faire observer qu'il en est ainsi des noms qui finissent par des sons pleins, tels que *marçan*, maréchal ; *grĕffiŏn*, cérise ; *ĕcoŭssĕrĭ*, un batteur de blé; *dĕtrāu*, hache de bûcheron; *bŭă*, lessive; *brĕcin*, racine de buis; etc., etc., qui font au pluriel, sans changer de sons, *marçans*, *greffions*, *écousseris*, *détraux*, *buas*, *brecins*.

Quant aux noms de rime féminine et qui sont du genre féminin, étant terminés en *a* au singulier dans le patois, ils se distinguent au pluriel par l'*æ* latin et l'*e* italien. Ainsi *na fenna*, une femme, fait au pluriel *de lé fenné*, où l'*e* final est demi-fermé.

Des Articles.

L'article se décline également : le masculin fait au singulier : nom. et accus. *lou* et *lo* ; génit. *de*, *dou*; dat. *al u* et *au* ; tandis qu'au pluriel il fait : nom. *las*, *lous*, *los* ; génit. *das*, *dos* ; dat. *as*, *és*.

L'article féminin fait au singulier comme en français, et au pluriel de la manière suivante : nom. *lés*; génit. *de lés* ; dat. *és* et *allés*.

Des Pronoms.

Le pronom personnel je, tu, il, elle, nous, vous,

ils, elles, se traduisent en patois par *dze* et *dzou*; *te* et *tou*; *i* et *el*; *alle* et *lui*; *nōs et nŏ; vōs* et *vŏ*; *i* et *gli* ou *l'*, enfin *le*. (Voyez-en l'application dans la conjugaison ci-après des verbes *être* et *avoir*.)

Le pronom conjonctif me, te, lui, leur, fait quelquefois en rustique *mi*, *ti*, *gli* (*gli* se prononce comme en italien) et *lioux*, exemp. : *Dze mi marie mardi; i gli dezi;* Je me marie mardi; il lui dit.

Quand deux *vous* se suivent, celui qui est le régime se change en *se*, exemp. : *vŏ sĕ găguiāis*, vous vous gardez.

Le pronom démonstratif ce, celui, celle, cette, celui-ci, celui-là, cela, ça, ceci, se traduisent ainsi : *slu, sti, stila, sta, slà, l'inique, la nique, çanique, çan;* exemp. : *slŭ tsĕviaū*, ce cheval; *stilă qu'ă fā çān*, celui qui a fait cela; *stă voūivră defĕnna*, cette méchante femme.

Des Verbes.

Le patois admet une certaine conjugaison dont on peut donner la clef en indiquant en général de quelle manière les modes des verbes font varier le même mot. Ces variations ne se font bien remarquer qu'aux imparfaits et plusqueparfaits dans les verbes réguliers, et du singulier au pluriel dans toutes les conjngaisons.

La conjugaison des verbes auxiliaires suivans en fournira une idée suffisante.

CONJUGAISON DU VERBE ÊTRE.

	En Patois.		En Français.
Indicatif prés.	*Dze su* ou *dze sie*,	Indicat. prés..	Je suis,
	T'és,		Tu es,
	L'est ou *l'öt*,		Il ou elle est,
	Nŏ sin,		Nous sommes,
	Vŏ sïĕtĕ ou *vos été* (*sïete*, ital.),		Vous êtes,
	I ou *le san*.		Ils ou elles sont.
Imparfait....	*Dz'éra* ou *dz'étot*.	Imparfait....	J'étais,
	T'éra,		Tu étais,
	L'éra (*erat*, lat.),		Il ou elle était,
	Nos éran, ou *dz'eran*,		Nous étions,
	Vos éran,		Vous étiez,
	L'éran (*erant*, lat.).		Ils ou elles étaient.
Prétérit.....	*Dze foui* (*fui*, lat. et ital.),	Prétérit......	Je fus,
	No fouimes (*fuimus*, lat.)		Nous fûmes,
	I ou *le fouiront* (*fuerunt*).		Ils ou elles furent.
Futur.....	*Dze sāurāi*,	Futur.......	Je serai,
	Te sauras,		Tu seras,
	I sāurā,		Il sera,
	Dze ou *nŏ saūrins*,		Nous serons,
	Vŏ saūrez,		Vous serez,
	Le sāurān.		Ils ou elles seront.
Impératif...	*Sé*,	Impératif...	Sois,
	Saïens.		Soyons.
Subjonctif...	*Que dze seye*,	Subjonctif...	Que je sois,
	Que te sies,		Que tu sois,
	Quo sot,		Qu'il soit,

	Que dze sāïēns,		Que nous soyons,
	Quō soŭ sāïăn.		Qu'ils soient.
Imparf. cond.	*Nŏ saūriens,*	Imparf. cond..	Nous serions,
	I saurian.		Ils seraient.
Prétérit. . . .	*Que dze fouisse,* etc.,	Prétérit. . . .	Que je fusse,
	Quo fouisse, etc.		Qu'il fût.
Infinitif. . . .	*Étroŭ.*	Infinitif. . . .	Être.

CONJUGAISON DU VERBE AVOIR.

	En Patois.		En Français.
Indicatif prés.	*Dz'hā* ou *dz'hé,*	Indicatif prés..	J'ai,
	T'hās,		Tu as,
	L'hat (Crâse du lat. *habet*),		Il ou elle a;
	Dz'heins,		Nous avons,
	Vos hĕté,		Vous avez,
	L'han (*hanno,* ital.).		Ils ont.
Imparfait. . . .	*Dz'hāvēvou,* ou *dz' hăvŏt.*	Imparfait. . .	J'avais,
	T'hăvēva,		Tu avais,
	L'hăvēvā (*habebat,* lat. *aveva* ital.).		Il avait,
	Dz'hăviēns,		Nous avions,
	Vŏs hăvīvĕ,		Vous aviez,
	L'hăvēvăn (*avevano,* ital.)		Ils avaient.
Temps comp.	*Dz'hé* ou *dzē ăvŭ, ăŭ, ĕŭ.*	Temps comp..	J'ai eu,
	T'as ăvŭ, etc. (*avuto,* ital.), etc. etc.		Tu as eu, etc. etc.
Futur.	*Dz'hăraī,*	Futur.	J'aurai,
	T'hără,		Tu auras,
	L'hără,		Il aura,
	Dz'hărins,		Nous aurons,

	Vōs hàrins,		Vous aurez,
	L'hàrān.		Ils ou elles auront.
Impératif. . .	*Hāille.*	Impératif. . .	Aie.
Subjonctif. . .	*Que d'haivou.*	Subjonctif. . .	Que j'aie,
	Que l'hāillăn.		Qu'ils aient.
Imparf. cond.	*Dz'hàrē,*	Imparf. cond.	J'aurais,
	Dz'hariens, etc.		Nous aurions.
Prétérit. . . .	*Que dz'hūssoŭ,*	Prétérit. . . .	Que j'eusse,
	Que nos hussian,		Que nous eussions,
	Quos hussan.		Qu'ils eussent.
Infinitif.	*Hăvē* ou *H[illegible]vĕ.*	Infinitif. . . .	Avoir.

Des Phrases.

Quelques mots sans suite, cités pour exemples dans le cours de ce préambule, ou entassés par ordre alphabétique dans un vocabulaire, ne sauraient suffire pour donner une juste idée du patois qui fait l'objet de nos recherches, de même que l'on ne connaît pas tout-à-fait une langue par sa syntaxe et par son dictionnaire : il faut étudier les constructions, ses tours; il faut, en un mot, l'entendre parler et la voir écrite.

Afin de mettre, autant qu'il est possible, le lecteur à même d'apprécier le rustique jurassien, rassemblons sous ses yeux quelques fragmens de chansons qui soient la naïve expression de la pensée et des sentimens, en plaçant en regard leur traduction littérale.

Par celle-ci, une jeune bergère des montagnes de Saint-Claude exprime ingénument le désir d'avoir un amant, comme sa sœur aînée, et ses vœux sont couronnés. Cette petite idylle ne manque pas de fraîcheur, quoiqu'elle ne soit pas un modèle de style.

Vinĭ cāi, pĭtĕt maŏuton,	Viens à moi, petit mouton,
Vini, que dze tu carēssa!	Viens que je te caresse!
Que n'ę-te berdzī mēgnon,	Que n'es-tu berger mignon,
Per que sēye ta mĕtrēssa!	Pour que je sois ta maîtresse!
Vā cŭmīn ma grand sĕraŏu	Vois comment ma grande sœur
On glī dĕt nom mă gnĕilleta;	On lui dit nom ma poulette!
Mā per mā quīn na dĕlaŏu	Mais pour moi quelle douleur
D'ētrou tōurdz truĕt pĭtĕta!	D'être toujours trop petite.
Coŭ pŏu dārī nŭn bŏsson,	Caché derrière un buisson,
I soŭtchĭ pĕr lă feilleta,	Il sortit pour la fillette,
On drōlou dās piŭ mĕgnon	Un berger des plus mignons
Quĕ glĭ dĕzĭ ma gneilleta.	Qui lui dit ma poulette.
Tŏtă n'ēmăilliă dĕ çān	Toute émerveillée de ça,
Le restĭ biu iñtrĕdĕta,	Elle resta bien interdite
Quind le visā, quāqu'ĕfān,	Quand elle vit, quoiqu'enfant,
Quĕ n'ēră trŭĕt pĭtĕta.	Qu'elle n'était pas trop petite.

Le couplet suivant, d'une autre chanson montagnarde, n'a rien de gracieux; mais il y respire quelque chose de sauvage et de sombre qui caractérise l'habitant des mêmes climats.

On dzor d'ădĕrrī	Un jour d'automne,
Quĕ lă nā vŏlā vĭnĭ,	Que la neige voulait venir,
Lās oŭazĕs de ny	Les oiseaux de passage
Cŭdīront se rēdzŏĭ.	Pensèrent se réjouir.
I si san butās	Ils se sont mis
Tot ên ouna chā.	Tout en une troupe.
Quand i se volaïan pŏsā,	Quand ils se voulaient poser,
Crŭvīvăn non prā;	Ils couvraient un pré;
Et quand dz'īrŏ de coŭtā laŏu.	Et quand j'allais du côté leur
Liou chā mi fassa paŏu.	Leur troupe me faisait peur.

Les amours du Bressan me semblent passablement bien rendus par la romance que je vais transcrire : on y reconnaîtra la bonhomie qui fait son caractère distinctif, et l'on y remarquera comme son langage plus efféminé se prête mieux à la tendresse que celui du montagnard. On passera volontiers à une muse villageoise quelques taches et quelques coups de pinceau donnés de trop dans le portrait d'une *Eglé* bressanne.

Quin dz'ēr'āmō dĕ mă Liaudin-na,	Quand j'étais aimé de ma Claudine,
Dzīn nĕ mĭngōv'ă mins dĕsĭs;	Rien ne manquait à mes désirs;
Să poin-nà fāsĕ bin ma poin-na,	Sa peine faisait bien ma peine,
Sēus piăisĭs ērăn mins piăisĭs.	Ses plaisirs étaient mes plaisirs.
Nŏ sĕ dĭsiĕns sovin l'ion l'ātrou,	Nous nous disions souvent l'un à l'autre
Que nŏ se n'āmĕriĕns tŏrzoūs;	Que nous nous aimerions toujours;
Mé, vour-indret, l'in āme n'ātrou	Mais, à présent, elle en aime un autre,
Liŭudīn-na eubli nĕutĭs ămōus.	Claudine oublie nos amours.

Drĕt lŏŭ mătīn ā là prélīà	Dès le matin, à la prairie,
Nŏ mĕnōvanŏ neutés mautons,	Nous menions nos moutons;
Dz'ērà chĕtō prés de ma mīă;	J'étais assis près de ma mie;
Le comminchōv'nă chinchon.	Elle entonnait une chanson.
Api d'ăpré çăn nŏ dīnchōvan,	Puis après cela nous dansions,
In nŏ tĕgnānt los dōuvĕ māns,	En nous tenant les deux mains.
Alliĕgroŭs leūs maoutons sātōvan;	Joyeux les moutons sautaient;
Mé nŏ nĕ vōns pŏ mais iŭsān.	Mais nous n'allons plus ensemble.

Lă loŭ piā mĕgnon, les mans blīncé,	Elle a le pied mignon, les mains blanches,
Loŭ pĕ tŏrzoū bin trĕnătō;	Les cheveux toujours bien tressés;
L'è tota prīn-mă su les hīncé	Elle est toute mince sur les hanches,
Et, mà fiŏn, brāvămin mēndō.	Et, ma foi, joliment mise.
L'ĕ revŏillià commīn nă răttă,	Elle est réveillée comme une souris,
Et chīntou coumm'on reussignēu.	Et chante comme un rossignol.

Oh mé, cela villaina satta !	Oh mais, cette cruelle traîtresse !
D'eun ătrou le fā lou bonhĕū.	D'un autre elle fait le bonheur.

En passant de la Bresse aux collines, on passe du mélan-
colique à l'enjoué, et l'on est sûr que le motif des airs chantés
s'y accorde naturellement avec les paroles. En effet la liqueur
vermeille semble y colorer le discours, et la gaieté qu'elle
inspire, y dessiner des scènes grivoises pour les Téniers. Il
existe une chanson assez piquante, composée par M. Che-
rassus, vicaire de Domblans, vers l'an 1783; je n'en rappor-
terai que dix couplets. C'est un dialogue entre deux commères
mécontentes de leurs maris.

LA MARION.	MARIE.
Quĕmāre veni d'ăvō mĕ,	Commère, venez avec moi,
Dzĕ pĕlĕrīns on poūo lĕ güė.	Nous parlerons un peu les deux.
Sĕtĕ moun soŭlait, sĕ vŏ piăit;	Soyez ma consolation, s'il vous plaît;
Dzĕ n'hé gnon que vŏ	Je n'ai personne que vous
Que sīė moun recoūo	Qui soit mon recours.
Moun diē ! băillī-mĕ lă pătiĕnça,	Mon Dieu ! donnez-moi la patience,
Pou n'pais mĕ damnê d'avō li!	Pour ne pas me damner avec lui !
Nŏtĕ n'hoūmŏu mĕ cūe dĕ cōs ;	Mon mari me tue de coups;
Loŭ vĕkă quĕ s'en vat aū bōs;	Le voilà qui s'en va au bois ;
Ne tōurnĕră que tăntôt;	Il ne reviendra que tantôt;
Dz'hărīns bin loŭ temps	J'aurai bien le temps
D'ĕ vŏ contē çan.	De vous conter cela.
Ouais diē ! quĕ dzĕ sūe á piăindre!	Ouais, mon Dieu! que je suis à plaindre!
S'on m'husse au moins toudju le cō !	Si on m'avait au moins tordu le cou !

LA GREBOTTE.	LA FEMME GREBOT.
Lou nōtrou fă bin ōncŏ pis ;	Le mien fait bien encore pis;
Tĕgnīns-loŭ bin sŭ loŭ tăpis ;	Tenons-le bien sur le tapis ;

O dzĕglĭ rĕponds, pă dépit,
Tant qu'au darrī mout,
A cĕlĭ pōliōux.
Ne se mérirot paī nă fĕilla,
Sĕ săvēvăn çan que dze săis.

L'autrou dés dzoūs, s'en revegnant,
I simbiēv'on cŏquĕlincant;
I tsezi pourique devant.
L'ēră bin tant saō
Qu'on l'ĕrŏt cru faō.
Săbăttit bin tant nŏtă poătcha,
L'ŭvrĭt du coutĕ des ongonds!!

Mais je lui réponds, dans mon dépit;
Jusqu'au dernier mot,
A ce pouilleux.
Il ne se marierait pas une fille,
Si elles savaient ce que je sais.

L'autre jour, s'en revenant,
Il ressemblait à un coquelicot;
Il tomba par ici devant.
Il était si sôul,
Qu'on l'eût cru fou.
Il secoua si fort notre porte,
Qu'il l'ouvrit du côté des gonds!!

LA MARION.

Y ĕst lĭ quĕ crāme lou lăckiāu;
L'ă seūmē lou vin de Chăikiaū;
L'a vendu tant qu'á notis fiaux,
Ma croix, mon mĭton,
Pou lés boire à Liŏn.
Dze n'hins pu rān que des guenilles;
Notés pĕtŏts san tout biāu-nuds.

M'ă tout rĕveūilli moun tignon,
Poutchant dze nŏs hà di ē gnon.
I ne me dit dzamais moun gnom:
I me dit touillon,
I me dit souillon.
Jō! que lés fĕilles sans des grands bètes,
D'acoutĕ lés loïgn' des gachons!

MARIE.

C'est lui qui écrême le lait;
Il a bu le vin de Château-Chalon,
Il a vendu jusqu'à nos fléaux,
Ma croix, mon manchon,
Pour les boire à Lons-le-Saunier.
Je n'ai plus rien que des guenilles.
Nos enfans sont tout nus.

Il m'a tout défait mon chignon,
Pourtant je ne l'ai dit à personne.
Il ne me dit jamais mon nom,
Il me dit tolion,
Il me dit souillon.
Dieu! que les filles sont de grandes bêtes
D'écouter les contes bleux des garçons.

LA GREBOTTE.

O gnēsă! grand gnēsă quē t'ē!
Quĕ t'hās bin trop d'humilité!

LA FEMME GREBOT.

O niaise! grande niaise que tu es!
Quc tu as bien trop d'humilité!

Ne sins nŏ pais d'égalité ?
Prends-m'ōn trŏt dĕ bōs,
Rouche su soun dōs!
I t'en fā pis qu'è nă servanta :
Et'oblidzia d'ētrou soun troutson?

Ne sommes-nous pas égaux?
Prends-moi une bûche,
Frappe sur son dos.
Il t'en fait pis qu'à une servante :
Es-tu obligée d'être son torchon?

LA MARION.

Eu'est ran qu'on vuē quĕnĕia ;
Quand ĕ faut que nantisse on ia.
(Sĕ tĕ săvēvou) moun găiā
Uvrou soun gousiē;
L'ē pis qu'oun sŏuchiē.
Nă peūră feïlle que prend n'yvrougne,
Qu'el se met bin la coădge u cō.

MARIE.

Ce n'est rien qu'un vieux cuistre :
Quand il faut qu'il nantisse un liard,
(Si tu savais) mon gaillard
Ouvre son gosier,
Il est pis qu'un sorcier.
Une pauvre fille qui épouse un ivrogne,
Se met bien la corde au cou.

LA GREBOTTE.

Loŭ mīn-nou s'en venis à set,
Et que faït-ō ? devine vouet!
Le veki que me saūte au pouet;
Sans rān, sans sŭdzĕt,
Brise moun buffet....
L'aviv' le groin tŏt pien de gouilla
Et l'ēra tut dĕbōutĕné.

Dzĕ mĕ mĭt à le rebouré,
Et gli me voullīva tan-né.
Oh! dze le fis bin rĕcŭlé;
I vouide l'houtaū;
Dzĕ m'en vă de foüo;
Avŏ moun frĕgŏn dzĕ lĕ fregonne;
S'enfoui drĕmī vă loŭ caïon.

LA FEMME GREBOT.

Le mien s'en vient, hier au soir,
Et que fait-il? devine voir!
Le voilà qui me saute aux cheveux;
Sans raison, sans sujet,
Brise mon buffet...
Il avait le visage tout plein de boue,
Et il était tout déboutonné.

Je me mis à le repousser,
Et lui me voulait battre;
Oh! je le fis bien reculer,
Il sort de la maison,
Je m'en vais dehors,
Avec mon grappin, je le harcelle;
Il fut dormir avec le cochon.

Enfin venons au matériel de cet ouvrage. Onze cents articles, je le sais, ne sont pas suffisans pour former le *Vocabulaire* de la langue rustique d'un département : aussi suis-je fort éloigné de croire qu'il sera complet, lors même qne je lui aurai donné un supplément de volume égal, dont je continue à rassembler les matériaux.

Non seulement j'ai recueilli des termes rustiques, mais encore je n'ai pas dû négliger les expressions qui sont dans la bouche du peuple des villes. Les premiers se font reconnaître généralement par des désinences en *a*, en *i*, en *o*, et en *ou*, qui sont peu familières au français (*merenda*, *senedzi*, *buïo*, *mâlou*). Les secondes ont une physionomie française, telles que *rancasser*, *greuse*, *colloyer*, *traige*, *met*, *harpe*, *farot*, *conféron*, etc.

Quand un mot baroque n'a rien qui le distingue, j'ai quelquefois soin d'indiquer s'il appartient à la langue vulgaire des villes ou à celle des hameaux, et s'il m'arrive de ne pas indiquer sa source, c'est quand elle se décèle d'elle-même, ou quand le terme est commun aux deux classes : tels, entre autres, *ficher*, *favioles*, *quela*, *brenot*, *brave*, *jeu*, *vocre*, *vicant*, *supper*, *tâlé*, *grouler*, *râcle*, etc.

Je me suis appliqué à déterminer les acceptions d'une manière précise, et même, suivant la nécessité, j'ai rapporté des phrases entières, afin que l'on saisît mieux le véritable sens du mot.

Quant aux étymologies, lorsqu'elles m'ont paru difficiles à indiquer, je les ai abandonnées à la saga-

cité des savans; et, lorsque je les ai senties douteuses et trop conjecturales, je ne les ai proposées que sous la forme de l'interrogation. Toutes les autres me semblent assez clairement expliquées par le rapprochement que j'ai établi entre les mots patois et ceux qui leur correspondent dans les langues mortes et les idiomes étrangers. Au surplus, qu'est-ce qu'un patois, si ce ne sont pas les débris des anciens dialectes? Combien de locutions vulgaires et provinciales ne sont qu'un français suranné, qui étaient autrefois de la fleur du langage?

Bien que je ne me rencontre pas toujours du sentiment de Bullet que j'ai consulté, et dont les recherches sont assez mal appréciées dans sa province, je me plais à déclarer que j'ai souvent éprouvé la plus vive satisfaction à trouver dans son dictionnaire le type des mots patois dont j'avais à scruter l'origine, sans qu'il ait pourtant songé à les comparer au celtique. On en aura la preuve en lisant dans mon Vocabulaire une foule de termes, parmi lesquels ceux-ci : *pibl*, *criante*, *prin*, *rabater*, *gargasse*, *quinzon*, *triquoises*, *béchouet*, *rouannièra*, *peut*, *soulier*, *gravater*, *prou*, *talé*, *pillon*, etc., etc.

Sans attacher trop d'importance à ce genre de recherches, je crois pourtant devoir me justifier aux yeux des personnes qui tirent un meilleur parti de leurs loisirs, d'avoir employé quelques mois à recueillir et à interpréter plus d'un millier de termes rustiques et populaires, que l'on pouvait bien, sans préjudice pour la science, laisser dans leur éternelle

obscurité. J'ai pressenti (car j'avais d'abord pensé de même) qu'une semblable occupation serait jugée on ne peut plus futile, ou au moins du plus faible intérêt; mais d'autres personnes, et je puis dire des savans même, y mettent plus de prix, et m'ont fait céder sans peine à leur sentiment. L'Institut, au lieu de dédaigner de pareils travaux, les recherche; la Société Royale des Antiquaires de France leur accorde l'honneur de l'insertion dans la collection de Mémoires qu'elle publie; et quand le gouvernement donnait des ordres pour la rédaction d'une statistique de chaque département, il recommandait par des circulaires spéciales la partie relative aux patois locaux.

A l'aide de ces sortes de recueils (si chaque province fournissait le sien), les savans, renonçant aux conjectures (car les rapprochemens les font disparaître), parviendraient à recouvrer la langue celtique et à découvrir les racines inconnues de nos mots français : ils arriveraient même, en consultant les vocabulaires de tous les pays, à la langue primitive. Le dictionnaire de notre savant compatriote Bullet, que l'Académie accueillit avec distinction, est une preuve de ce que j'avance, et mérite d'acquérir tous les jours plus de valeur.

A.

Aboffer (s'), v. r. Se divertir, faire des contes plaisans. Le paysan prononce *s'aboffa*. — *Buffare*, ital., dire des bagatelles. De là notre mot *bouffon*.

ACCREPIE (à l') ! Cri des enfans qui, au sortir de l'église, suivent les parrains et marraines, pour leur faire jeter des dragées ou de la petite monnaie : les enfans *s'accroupissent* pour ramasser ce qu'on leur a jeté. — *Croupe*, fr.; *cropa*, celt.; *cropian*, celt., ramper; *cropat*, celt., crochu.

ACUCHER, v. n. Combler, terminer en pointe. — *Acuere*, lat.

ACUDRE, v. a. Aiguillonner. — *Acus*, lat. ACUDRE s'emploie aussi pour aller en avant et pour jeter.

ADERRI, s. m. Automne, en patois de Sept-Moncel et de Saint-Claude. Si ce mot ne signifie pas l'arrière-saison (*a* prép., *derri* pour *deire*, arrière, en celtique), il fait allusion aux oiseaux qui abondent en cette saison : *aderyn*, oiseau; *adara*, chasse aux oiseaux, celt.

ADON, adv. de temps. Jusqu'à présent. —*Adhuc*, lat.

ADRUGEONS, s. m. Pellicules qui enveloppent les plumes naissantes des oiseaux. Le paysan prononce *adrudzon*. Au figuré *quitter ses adrugeons*, prendre son essor, devenir assez raisonnable pour se conduire soi-même. — Ce mot est en partie composé *d'adaren*, celt., petit oiseau.

AFLER (s'), v. r. Se dit du vin et des liqueurs qui deviennent âpres ou fades par l'évaporation. Ce vin s'est *âflé*, on n'a pas eu soin de le tenir bouché. — *Aflan*, celt., moisi, rance; *afr*, celt., mauvais.

AGA, interj. Vois, voyez! Ce mot est corrompu de *aregarde*, qui se dit provincialement pour *regarde*,

en ajoutant un *a* par prothèse. Dans les arrondissemens de Dôle et de Poligny, on dit *ogot*.

Agletter, v. n. Agglutiner.

Agrile, s. m. Houx, arbrisseau. Le paysan prononce *āgrīlou* en laissant mourir la diphthongue; et, quand il veut franciser, il dit *augrile*.

Aï, v. n. Aller. Il se dit de même à l'impératif pour stimuler.

Aï, aiet, adv., partic. d'affirm. Oui. Inversion du celtique *ya*, de l'allem. *ia*, ou corruption du lat. *ita*.

Aigue, aiguia, égue, edia, s. f. Eau. — *Aigue*, celt.; *agua*, esp.; *aqua*, lat. Ces mots varient suivant les localités.

Aigneau, s. m. Anneau à mettre au doigt.

Airia, airia, s. m. Battue de blé dans l'aire. Ce mot est employé métaphoriquement dans cette phrase : *Les innemis son tumbés taut d'n'airia*, les ennemis ont été battus dans un seul combat et complétement.

Aisemens, s. m. Vases, vaisselle dont on se sert journellement. — *Ais*, celtique latinisé dans le moyen âge, par *aisamentum*, aisance.

Alliégre, adj. Agréable, gai. *Lou timps est prou alliegrou*, le temps est assez agréable. *Cela novala alliegre tot neuton paï;* cette nouvelle réjouit tout notre pays. La première phrase est en patois du vignoble; la seconde est en patois bressan, des environs de Saint-Amour. — *Alegria*, celt.; *allégresse*, fr.; *allegro*, ital.

Allumer, v. a. *Allumer quelqu'un*, éclairer ses

pas dans l'obscurité, le reconduire dans l'escalier avec la *lumière*. — *Illuminare*, lat.

Ambrillot, s. m. Nombril. — *Umbilicus*, lat.

Andin, s. m. Chenet, en patois de l'arrondissement de Dôle. — *Andena*, celt.; *landier*, fr.

Angons, s. m. Gonds d'une porte. — Ce terme paraît appartenir à la langue francique : l'*angon*, chez les Francs, était un fer de lance avec lequel le *gond* a quelque ressemblance. *Ang*, celt., courbure.

Applets, s. m. Une paire de bœufs mise sous le joug. Applier des bœufs, c'est les atteler à la charrue. — *Boves applicare*, lat.

Appondre, rappondre, apponser, rapponser, v. a. Ajouter à quelque chose ce qui est nécessaire pour compléter sa longueur. De ces mots est dérivé *rapponse*, s. f., ce qui est ajouté : cette robe a besoin d'une *rapponse*, car l'enfant a grandi. La corde a été *rappondue*.

Arba, s. f. Aube du jour, en patois du canton d'Arinthod. Ici le *r* a été substitué au *l*. —*Alba*, ital. et esp.

Arche, s. f. Coffre, malle, vaisseau à contenir farine ou grains. — *Arch*, celt.; *arca*, lat. L'arche-banc est un meuble qui sert à la fois de coffre et de table.

Arma, s. f. Ame. *M'n arma* ! Interj. Espèce de jurement dont on se sert pour affirmer. Nouvelle substitution du *r* au *l*. — *Alma*, esp.

Arroseillou, s. m. Arrosoir, en patois des environs de Dôle.

ASE, s. f. Femelle du lièvre. — *Hase*, allem., lièvre.

ASSOUT, s. m. Loge du porc. On dit ailleurs en Franche-Comté *essoute*. — *Soudt*, celt., étable; *Sow*, angl., truie. *Sus*, lat., idem.

ASTOT (d'), adv. de temps. Aussitôt, incontinent, en dialecte bressan.

AULIEUTA, s. f. Alouette, en patois du canton de Voiteur. — *Alauda*, lat.

AULQUE, adj. au neutre, quelque (chose), aucune chose. Prononcez *aukié* en rendant euphonique la diphthongue finale. — *Aliquod*, *aliquis*, lat.

AURA, s. f. L'air, le vent, pris dans une acception générique. On dit aussi *eura*. — En patois savoyard, *ura*; en lat. ital. et esp., *aura*.

AVALER, v. a. Descendre une pente. *Avalez la rieu*; descendez la rue. — *Aval*, v. fr., marque l'opposé d'*à mont*, c'est-à-dire de ce qui est haut.

AVANTER, v. a. Aveindre, tirer quelque chose d'un lieu très-bas ou très-élevé. — *Avend* ou *abend*, celt.; *adventare*, lat.

AVENCHER, AVENT, s. m. Osier, tige d'osier, arbrisseau, ainsi nommé de ce qu'on le coupe au temps de l'*Avent*, à l'approche de Noël.

AVEULIO, AVEULIO, s. m. Aveugle, en dialecte du canton de Saint-Amour, voisin du département de l'Ain. On voit, par cet exemple, que *gl* permute, dans le patois, avec les *ll* mouillées, de même que dans la prononciation italienne.

AVRILLER, v. a. Abriter. On dit aussi *se mettre à l'avri.* — *Avrecha*, abrité, en patois bressan.

B.

BACQUINES, s. f. Petites dents. — *Bec*, fr., que l'on prend quelquefois trivialement pour la mâchoire, paraît avoir la même racine.

BAGE, BOIGE, s. f. Sorte d'étoffe grossière à l'usage des paysans. Les insurgés gaulois, que l'on nommait *Bagaudes*, étaient de la classe qui se vêtissait de *bage.*—*Bajetta*, ital., étamine, étoffe peu serrée.

BAGILLON, s. m. Cotillon de *bage* ou de laine.

BAGOT, s. m. Bélier, chef d'un troupeau de moutons. — *Bagad*, *bagod*, troupeau, ou *bagol*, gaillard, vigoureux, robuste, en celtique.

BAISE-CUL, s. m. Petite barrière que les Bressans placent à l'entrée de leurs clôtures pour empêcher l'accès du bétail, et qu'ils enjambent pour passer.

BALAMMENT, adv. Tranquillement, sans se presser, tout simplement. S'en retourner *tout balamment*, en se dodinant, en se *balançant.*

BALANDRON, s. m. Espèce de surtout ou de robe fort ample. On dit en français *balandran*, ainsi qu'en patois bressan, comme on le voit dans un Noël :

« Lère bin se mâu vetu
« Qu'i s'en alli cheu la taille
« Per li fore on *balandran.*

On dit proverbialement *remercier le balandron, aban-*

donner le balandron, pour quitter la partie, se dégoûter d'une entreprise. — *Androm*, celt., robe fort pesante. *Andromis*, vêtement séquanien dont parle Martial. *Bal* est ici paragogique, à moins qu'il ne signifie *surtout; bal*, celt., dessus.

Baliste, paliestre, s. f. Petites boules de marbre avec lesquelles jouent les écoliers. Le premier de ces mots se dit à Lons-le-Saunier, le second à Dôle. — *Balle*, fr., a la même racine. *Voy.* Palot.

Ballot, s. m. *Balle*, enveloppe du grain. *Voy.* Paillole. — *Bal*, celt., couverture.

Balta, s. f. Belette (animal).

Bannes, s. f. Planches placées sur une voiture, de manière à pouvoir contenir les objets que l'on transporte. — *Benna*, celt. latinisé, char gaulois.

Bannon, s. m. Panier d'osier, en forme de timbale, destiné à recevoir la pâte du pain. Ailleurs on dit *vannettes* et *vannottes*, diminutifs de *benna*, lat., qui signifie panier.

Banqueter, v. n. Faire le repas que l'on nomme ailleurs goûter, se mettre à table. A la campagne la table est un banc, et l'on y prend place, de chaque côté, sur deux bancs plus petits. — *Bancq*, celt., table, accoudoir. *Banquetal*, donner un *banquet*.

Barbéris, s. m. Scorsonère des prés. — *Barbe hérissée*, *barba heris*, lat.

Barbôt, s. m. Des raves sont cuites *en barbot*, quand elles le sont à l'eau *barbotante*.

Barelion, s. m. Diminutif de *baril*, petite futaille.

Barette, s. f. Bonnet. — *Baret*, celt., chapeau. *Baretha*, en dialecte carniolais. *Baretta*, ital.

Barguigner, v. n. Hésiter, être indécis. *Réponds sans barguigner*, sans éluder la question, sans périphrase.

Baril, s. m. Barille, s. f. Petite futaille. On appelle *barillat*, en terme de mer, le tonnelier qui travaille en ce genre.

Basilic, s. m. Quelques villageois s'imaginent que cet animal naît d'un œuf pondu par un coq et couvé par un crapaud. Le basilic, dans l'opinion de ces bonnes gens, est un petit serpent ailé tout couvert d'yeux, et qui jette un sort sur les habitans d'une maison où il se loge. — *Basiliq*, celt.

Batard, s. m. Jeu d'adresse des écoliers qui se servent de leurs chapeaux et d'une pelote ou petite paume.

Batrace, s. f. Pluie *battante*, de peu de durée. — *Battaras*, celt., massue.

Batte, s. f. Gros noyau de pêche, grosse noix, avec laquelle les écoliers, jouant aux *châtelets*, cherchent à abattre, depuis le but, les noix ou noyaux rangés sur une seule ligne.

Battéron, s. m. Grosse natte de chanvre teillé, destinée à passer au ribe. — *Bâteria*, celt. lat. Art de fouler les draps et de piler les écorces.

Batteure, s. f. Baratte, instrument à battre le beurre, que l'on appelle aussi beurrière. — *Batitura*, celt., action de battre.

Bauches, s. f. Jeu de boules. — *Bocz*, celt., boule.

BAUCHES, s. f. Perches posées de poutre en poutre et formant le plancher de la grange. —Les *bauches* sont le lieu le plus élevé d'une maison de campagne; ce mot viendrait-il de *balch*, celt., haut, élevé?

BAVIRE, s. f. *Bavette* de tablier de femme.

BAYARD, s. m. Nom que l'on donne au cheval et au bœuf quand ils ont (du front aux naseaux) une tache blanche. — *Bal*, celt., selon Procope. *Bail*, en bas breton. De là le mot fr. *pâle*, appliqué au cheval de la mort dans l'apocalypse.

BECCA-BÔS, s. m. Pique-bois (oiseau). — *Beque-bo*, esp.

BÊCHE, s. f. Poche. Prononcez en rustique *betza*. *Voy*. BOUCHON.

BÉCHOUET (de). En sens inverse, renversé. Deux choses placées en sens opposé sont de *béchouet*. — *A chuen*, celt., à la renverse.

BELIN, s. m. Agneau. En vieux français, le même mot signifiait *bélier*. — Restituez à ces deux mots le *v*, dont le *b* a pris la place, et vous reconnaîtrez l'origine du latin *vellus*, peau de brebis, et du français *vélin*, parchemin, appelé en Italie *carta pecora*, papier de peau de brebis.

BELLE LURETTE (il y a), il y a long-temps.

BEQUI, s. m. Chevreau, le petit de la bique. — *Bicq*, celt., chèvre. *Biki*, grec. Conservé pour hesychius. Bullet.

BEQUILLARD, s. m. qui *bégaye*. Le paysan prononce *bekiiã*. La voix d'une personne qui bégaye imite celle de la chèvre. — *Voy*. pour l'étymologie BEQUI.

Bercboire, s. f. Table au niveau du lit de la mère pour placer le berceau.

Berche, adj. A qui il manque une dent de devant. — *Brèche-dent*, fr.

Bère, v. a. Boire. C'est une crâse, du latin *bibere*, comme en ital.

Berelion, s. m. Ventre d'enfant, le nombril. — Expression empruntée de *barelion*, petit *baril*.

Besaller, v. n. Courir, doubler le pas. — *Bes*, pour *bis*, lat., marque le redoublement.

Besauger, v. n. Faire de la mauvaise besogne, mal travailler. — Ici *Bes* marque le défaut, le manquement, ce qui est mal : il est celtique et synonyme de *mes*, parce que l'*m* permute avec le *b*. *Auger* est une corruption du lat. *agere*, ou du fr. *agir*.

Besaugeur, s. m. Mauvais ouvrier. *Voy.* le mot précédent.

Besiner, v. n. Agir nonchalamment. *Voy.* Besin.

Besin, s. m. Qui travaille avec trop de soin, minutieux. — *Besan*, celt., exact, soigneux. *Besin* se dit également d'un homme mou, ou de quelqu'un qui se fait attendre.

Besineries, s. f. Ouvrages de patience qui exigent trop d'attention relativement à leur peu d'importance.

Besses, boisses, bessons, bassans, bossans, s. m. jumeaux. — *Bes*, *bis*, doubles.

Beune, bon-na, s. f. Borne. *Beuna*, en terme de collége, est le point fixe où l'on doit tenir pied pour jouer : on le nomme autrement *le but*, quoiqu'il ne

soit que le point de départ. — *Bonn* et *bonna*, celt., *bound*, angl.

BEURDIFAILLE, s. f. Brandons allumés que les jeunes campagnards portent, pour s'éclairer ou se divertir, dans la nuit de Noël. *Voy.* FOUAILLE et FEU DE BORDE. *Beurdifaille* est un mot bressan.

BEUVANDA, s. f. Boisson. *Faut li ballio on petiot de neutra beuvanda*, il faut lui donner un peu de notre vin. — *Beuvenda*, celt. Bullet traduit ce mot par l'action de boire; mais il est plus sûr qu'il répond à *bibendum*, lat., *ce qui est à boire*.

BIEF, BIEZ, s. m. Ruisseau. Ce terme est fort usité dans les actes, et se trouve joint à une foule de dénominations locales. — *Biez*, celt. De là les mots français *biais*, *biaiser*, qui fait des contours, qui va en serpentant.

BIN-A-DRA, BIN-A-DRET, adv. Beaucoup, et mot pour mot *bien des choses*. C'est le synonyme du celtique *cals a traou*, beaucoup de choses. *Tra* ou *dra*, en cette langue, est le singulier de *traou*. Bullet. *Bin-a-dra* est usité dans la haute montagne; *bin-a-dret* dans le vignoble.

BINELLE (aller tout de). Aller tout de travers. — Ce mot serait-il le même que *venelle*, petite rue de traverse? Dans ce cas, *aller de bineller* voudrait dire prendre la traverse, le petit sentier qui s'écarte de la route commune.

BISAILLON, s. m. Mauvais couteau. — *Bes* et *bis*, celt., qui mutile.

Bisot, adj. Brun, noirâtre. — *Bis*, celt. De là notre mot pain *bis*. *Bigio*, ital.

Bitoux, adj. Affecté de la chassie.

Biu, blu, s. m. Groupe de raisins que l'on suspend au plancher pour les conserver.

Blaude, blôde, s. f. Surtout de toile bleue à l'usage des montagnards, ou de toile blanche à l'usage des Bressans. — *Bloh*, celt.; *bliaudus*, lat. barb.; *bliaux*, celt.

Blonde, s. f. Maîtresse, *bonne amie*, comme l'on dit trivialement. *Blonde* s'emploie dans ce sens, sans distinction de la couleur des cheveux; car il existe une chanson villageoise, où, après avoir fait le portrait d'une *brune*, l'amoureux ajoute qu'il en fera sa *blonde*.

Boidon, s. m. Loge roulante, dans laquelle on place un enfant pour l'exercer à marcher. — Je ne propose que comme une simple conjecture les analogues suivans: *bod*, celt., petite habitation, dont on a fait les mots *bedugue* et *cabote*, cabane.

Boidon, s. m. Cage d'osier, haute de deux pieds, sans fond, de la forme d'un pot de fleurs renversé, sous laquelle on renferme la poule avec ses poussins.

Boinée, boinole, s. f. Légumes cuits à l'étuvée, à l'eau simple, et avec leurs gousses. — *Ben*, celt., bain, baigner.

Bôler, v. n. Dormir étant assis, laisser aller sa tête comme une *boule*, ce qui arrive lorsque l'on s'endort dans cette attitude. On dit populairement *perdre la boule*, pour perdre la tête, devenir fou.

BONTABLE, adj. Qui a de la bonté, qui est bienveillant, affable, serviable, complaisant.

BON VÊPRE, interj. s. m. Bonsoir. Le paysan prononce *boun véprou.* La dipthongue *ou* est presque muette. Ce salut se fait vers les quatre heures de l'après midi. — Le Savoyard dit aussi *bon vepro. Vesper*, lat.; *vespro*, ital.; *vespero,* esp.

BORDE (feu de), s. m. Grand feu. Cette expression procède sans doute de l'usage d'allumer du feu sur les rives de la mer, pour servir de guides aux vaisseaux pendant la nuit. Peut-être aussi *borde* est-il une inversion de *bronde* qui signifie en patois lyonnais *brandon*, flambeau de bois sec dont les villageois s'éclairent la nuit pour marcher. Trévoux. *Voy.* BEURDIFAILLE.

BORGÉ, BORGIE, adj. Une chose *mal borgée* est une chose mal faite, mal *forgée*. Bullet.

BOSSE, s. f. Tonneau de quelques bareaux, dans lequel on introduit par une ouverture carrée la vendange que l'on veut transporter de la vigne à la cuverie. — *Bœssel,* celt.; *bostellus,* lat.; *boisseau*, fr.

BOUCALOT, s. m. Morceau d'une chose qui a de la consistance.

BOUCAN, s, m. *Bouc*, *bouquin*, en patois de Moyrans. On dit aussi *boucā.*

BOUCAN, s. m. Bruit, tapage, expression populaire empruntée du bruit que faisaient au sabbat, autour du bouc, les prétendus sorciers; ou bien du tumulte des *bacchanales.*

BOUCHE-ROUGE, s. m. Rouge-gorge, oiseau. Pro-

noncez en rustique *boutza-rudza.* On voit par cet exemple que bouche se prend pour *gorge* : j'ajoute que gorge se prend au contraire pour *bouche*. *Tâche ta goardza*, ferme ta bouche, par métonymie pour tais-toi.

BOUCHON, s. m. Gousset, pochette, en patois du canton de Saint-Amour. C'est un diminutif de *poche*, car le *p* et le *b* sont de même organe. *Voy*. BÈCHE. — *Pouch*, angl.; *pougge*, en grec vulg., petit sac.

BOUCLARD, s. m. Hameçon. — *Boucl*, celt.; *boucle*, fr.

BOUILLES, s. f. Boucles; *de bouillé de soulai*, des boucles de souliers.

BOURGAINE, s. f. Hanneton. On dit ailleurs *bourdienne*, dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier. Ces deux mots sont une onomatopée du *bourdonnement* produit par le vol du hanneton.

BOURGEON, s. m. Poignée d'étoupes. — *Bourragh*, celt., étoupe.

BOURLO, adj. En patois des environs de Coligny. *Le bin mau bourlo*, elle est bien mal coiffée. — *Bourelet* ou *bourlet* (terme de mer), cordes tressées.

BOURLET, s. m. Sorte de coiffure d'enfant, bourrée et faisant saillie autour de la tête, afin que s'il venait à tomber, l'enfant ne se meurtrît pas le front. — *Bourlet*, fr., saillie en rond, grosseur à la greffe. *Bourled*, celt.

BOURNICLER, v. n. Loucher, regarder d'un œil faux. — *Bourn* pour *bourde*, fr., fausseté, *icle* dérivant d'*oculi*, lat. (comme on le remarque dans le

vieux mot *besicles*, lunettes, doubles yeux). On dit *bourniclard*, un homme qui louche.

BOUTAIN DE CHARIOT, s. m. Moyeu de la roue, où l'on introduit l'essieu de la voiture; il a la forme d'une *bouteille*. — *Bota*, celt., grande bouteille, tonneau; d'où le vieux fr. *botte* et le fr. mod. *pot*.

BOUTECAN, s. m. Entonnoir de bois ou de paille tressée dont se servent les vignerons pour introduire la vendange dans la bosse. — *Butica*, mot de basse latinité, rapporté par Du Cange. Espèce de vase pour le vin. — *Boutec*, celt., hotte.

BOUTER, v. a. Mettre, jeter. On dit de même en Picardie. Du Cange en trouve l'origine dans *butare*, lat. du moyen âge. *Butare*, ital., jeter dehors. *Boutein*, celt.

BRATER, v. n. Détourner l'attelage à droite ou à gauche. — *Voy.* REBRA.

BRAVE, adj. Beau, joli, bien vêtu, habillé tout à neuf. *Vo siéte bin brava;* vous êtes bien belle.

BRECHI (se), v. r. Se glisser; v. n. Faire une glissade, un faux pas. —*Bret*, celt., lissure. *Bresk*, celt., fragile. De là probablement le nom de la *Bresse*, qui est un pays presque toujours humide, et qui, par conséquent, présente partout une surface glissante.

BRECIN, s. m. Racine de buis recherchée par les tourneurs, parce qu'elle offre de petites taches comme une certaine espèce de marbre. — *Breis*, *bris*, celt., marqueté, qui a des taches. *Brèche*, fr., marbre jaspé ou taché de plusieurs couleurs.

Brenot, s. m. Bœuf qui a la corne bleuâtre, la tête marquetée de taches noires, surtout à l'œil et au mufle. Diminutif de *brun*. — *Braun*, allem.; *bruno*, esp. et ital.

Brenot, s. m. Étourdi, qui a un brin de folie.

Bresi, s. m. Viande de vache que l'on fait boucaner pour la conserver. On fabrique le *bresi* dans la haute montagne, ainsi qu'à Arbois et à Salins, où, par métonymie, on applique ce nom à l'animal même que l'on destine à mettre en bresi. — *Breisel*, celt., tache rouge produite sur la chair par l'ardeur du feu. *Voy*. Brison.

Bretau, s. m. Fleur de farine. Il est remarquable que les lieux qui se nomment *Bretaux*, *Bretenoz*, *Bretenière*, etc., etc., ont commencé par l'établissement d'un moulin.—*Breta*, celt., écraser, broyer.

Breuilli, v. n. Beugler. *La vetsa breuille*, la vache beugle. — *Breugui*, celt., braire. On a pu mal traduire ce terme celtique, ou l'appliquer mal à propos à l'âne.

Bri, s. m. Berceau d'enfant. — *Bressœ*, *bressolum*, celt. Si l'on trouve qu'il y aurait, d'après cette étymologie, une trop forte contraction, on peut donner la préférence à l'étymologie suivante. *Bri* serait l'inversion naturelle de *bir*, celt., source. On dit métaphoriquement le *berceau* du genre humain, pour son principe, son origine, sa naissance, sa source.

Brier, v. a. Presser en foulant aux pieds.— *Bri*, celt., effort. *Briser*, fr.; *briento*, esp., violent.

BRIGOLÉ, adj. varié, qui a plusieurs couleurs, orné de figures. —*Bryg* ou *brych*, celt.

BRIN, s. m. Peu de chose. —*Brin*, celt., menu. *Brin*, employé avec la négation, veut dire rien, point, point du tout : *i gn'en u brin*, il n'y en eut point.

BRIOLOU, BRIOLA, s. deux genres. Folâtre, étourdi, d'une vivacité, d'une gaieté folle. —*Briò*, ital., vivacité; *briosa*, vive, piquante. *Fryol*, celt., drôle, espiégle.

BRISON, s. m. Bœuf dont le poil est d'un rouge ardent. — *Brizenn*, celt., rousseurs du visage. *Breisel*, celt., taches rougeâtres qui se font aux jambes de ceux qui s'approchent trop du feu.

BRONDE, s. f. Branche d'arbre avec ses feuilles. Ce mot semble s'être formé par contraction de *frondosus* et *bronchus*, lat., qui ont le même sens.— *Broncone*, ital.; *brandon*, patois lyon., rameau vert.

BRONDENER, v. n. Produire un *bourdonnement*.

BROUTILLER, v. n. Manger sans appétit et peu. — Diminutif de *brousta*, celt.; *brouter*, fr.; *broutilles*, fr., bribes de pain.

BRUÉE, s. f. Ondée passagère.—*Bru*, celt., pluie. *Brumen*, bret., petite pluie de peu de durée. *Pruina*, lat.

BUA, BUA, s. f. Lessive. — *Bu*, celt., eau; *bue*, en langage populaire de Paris, lessive. *Buée*, en patois de Bretagne, du Maine et de l'Anjou. *Bugad*, en patois bas-breton. *Imbucatare*, ital., lessiver. *Buanderie*, fr., lieu où l'on fait la lessive.

BUDRE, BOUDRE, v. n. Bouillir, bouillonner. *Fate d'astôt budre de l'aigue pou étuver le tenu de la bua, qu'est tout égréli*; faites de suite bouillir de l'eau pour baigner le cuvier de lessive, qui est tout desséché. L'eau en bouillant fait du *bruit*. — *Boud*, celt., bruit. *Bouder*, bourdonneur. *Boudrezen*, bourdonnement.

BUIO, v. n. Lessiver, en patois du Revermont et des environs de Saint-Amour. *Voy.* BUA.

BUGE, BUDZA, s. f. Étable, le lieu où les bœufs mangent. — *Bucetum*, lat., le lieu où l'on fait paître les bœufs et les vaches.

BUSOT, s. m. Gâté. Se dit en parlant d'un fruit, parce qu'il brunit en se corrompant. — *Bis*, celt., brun, noirâtre. *Voy.* BISOT.

C.

CABA, s. f. Vieille vache, hors de service. — *Cabal*, celt., chepteil de bestiaux. De là *capital*, selon les auteurs du dictionnaire de Trévoux, parce que le chepteil est composé de plusieurs chefs de bêtes qui forment un capital. *Cabu*, celt., fin, bout, selon Bullet qui veut que *cabe* signifie qui tire vers sa fin. *Caba* vient plûtôt de *cab*, celt., tête, *caboche*.

CABEUNE, s. f. *Caverne*. Ici le *b* a permuté avec le *v* qui est de même organe, et le *r* a été supprimé et remplacé par l'*u*. Le mot patois *cabeune* paraît être identique avec *cabane*, et l'un et l'autre dériver de *cab* qui tient à la langue primitive. *Cab* si-

gnifie abri, couvert, habitation. Nos pères, avant d'avoir des maisons commodes, logèrent dans des cavernes et s'abritèrent sous des huttes.

CABEUX, CABAUDS, s. m. Sabots.

CABOTTE, s. f. Petite hutte, en patois populaire de Lons-le-Saunier. On dit ailleurs en Franche-Comté *caïbode*, dit Bullet. — *Cab*, loge, d'où est venu le fr. *cabinet*.

CABOSSER, v. a. Bosseler un vaisseau de métal en le heurtant ou en le laissant tomber. — *Cabo cein*, celt., bossuer. Mais il est évident que *cabosser* et faire une *caboule*, ayant la même signification, se composent de mots analogues. Nous avons vu, au sujet de *bauches*, que le celt. *bocz* veut dire *boules*: *c*, dans *cabosser* et *caboule*, est paragogique.

CABOULE, s. f. Bossette que l'on se fait au front par l'effet d'un coup.

CABOUROT, CABOULOT, s. m. Réduit obscur, *cabinet* borgne. — *Cab*, celt., est le type primitif de tous les mots qui expriment le logement. *Voy.* CABEUNE et CABOTTE.

CACHELION, s. m. Petite futaille de vin. — Sorte de *caque*, mot fr. de même famille.

CACHET, CACHOT, s. m. Etui à mettre des aiguilles et des épingles. — *Caczed*, celt., d'où est venu le fr. *cassette*, petite caisse. Bullet. On dit aussi *cache-aiguille*, synonyme d'étui, qui fait reconnaître que les verbes *cacher* et *cacheter*, ainsi que les substantifs *cachet*, sceau; *cachette*, lieu secret; et *cachot*, petite loge obscure, sont tous homogènes.

CAFFE, s. f. Enveloppe de la féve, du pois, du raisin et (dans un sens trivial) de l'œil. — *Caf*, celt., creux; *caph*, hébr. et chald., cavité; *kaf*, en runique, profondeur; *cava*, lat., creuse. De là le fr. *coiffe*, et le patois bressan *caffion*, couvre-chef de femme.

CAFOUNOT, s. m. Une femme fait le *cafounot*, lorsque, pour se chauffer, elle écarte les jambes et soulève sa jupe devant le feu.—*Caffuni*, *caffunouer*, celt., couvre-feu. Ces mots sont dérivés de *caf*, comme le précédent.

ÇAI, ÇÉ, préposit. Deçà. *Veni çé*, venez à moi.

CAIMBRE, s. m. Ecrevisse, en patois des environs de *Coligny*, près Saint-Amour. — Ce mot est une corruption de *crabanecq*, celt., qui a des griffes. *Crab*, dans le même idiome; *crabe*, espèce de *cancre*; *craban* serre, main ouverte et doigts écartés. *Voy*. GRABUSSE. On lit dans l'histoire de la maison de *Savoie*, par Guichenon, que les étymologistes tirent du nom de l'écrevisse l'origine du nom *Chambéry*.

CAION, s. m. Cochon. Ce mot est usité en Savoie et dans le département de l'Ain, comme dans celui du Jura.

CALA, s. m. Noix de la grosse espèce.

CALER PE TARRE, v. a. Jeter par terre, renverser.

CALIFOURCHON (à), adv. La tête en bas, les pieds en haut, les jambes écartées en fourche. — *Cal*, celt., tête. *Fourchad*, l'espace qui est entre les jambes étendues.

Çalioux, ça-mine, ça-tin-ne, pron. poss. Ce qui est à eux, à moi, à toi. Prononçez d'une seule émission de voix, *lioux*. On dit, en francisant, dans les carrefours des villes, *çan mien*, *çan tien*, *çan leur*, et plus improprement encore *çan mienne*, *çan tienne*, *çan sienne*, quoique l'objet dont on parle soit du genre masculin.

Caline, s. f. Caliron, s. m. Bonnet rond à l'usage des femmes. — *Câl*, celt., tête et tout ce qui est rond. De là *calotte*, fr. *Voy.* Cola.

Caloignes, s. m. Contes borgnes. — *Caliginosus*, lat., ténébreux, obscur, ce qui répond à *borgne*. *Orbus*, autre terme latin, a été employé pour *aveugle* et *borgne*, et, dans ce dernier mot *orb*, se trouve par inversion. *Voy.* Calorgne.

Calorgne, s. m. Borgne. C'est le même mot que le précédent, mais francisé, et avec une acception qui ne diffère que par son application à une personne. Il s'emploie également pour désigner quelqu'un dont la vue n'est pas claire, et qui se sert de *lorgnette*.

Camber, v. a. Enjamber. *Camber le gouillat;* enjamber un endroit boueux, un creux plein d'eau. On dit aussi *gamber*. — *Cam*, celt., jambe. *Kampe*, grec. *Gambe*, vieux fr. et patois picard. *Voyez* Gambi.

Camet, s. m. Le dessus de la tête, le crâne. *Ce vin donne sur le camet*; il porte à la tête, il est capiteux, il donne au cerveau. *Cam*, celt. voûté. *Can*, celt., tête, sommet. *Kam*, en flam., crête. *Kam*,

arab., cime. *Kamal*, chald., sommet. *Cham*, chin., suprême.

Camot, s. m. Ecume sale qui se forme sur l'eau, dans les endroits où elle cesse d'être battue ou courante. *Voyez* Commeau.

Campo, s. m. Espace large. Métaphoriquement, aise, liberté. — *Campau*, celt. *Campus*, lat. *Campo*, ital.

Cancoire, s. f. Hanneton. La figure de cet insecte approche de celle de l'écrevisse sans queue, telle qu'on la représente dans le zodiaque. — *Cancer*, lat. Cancre, fr.

Ça n'hique, pron. démonstratif. Ceci ou cela, prononcez *sanique*. — Ce mot tient par sa terminaison à l'idiome latin *hìc*, ici, ou *hicce*, celui-ci.

Capette, s. f. Mantille à *capeluche*, ainsi nommée de ce qu'elle couvre la tête. — *Capea*, celt. *La capette* est aussi un bonnet piqué, de couleur ordinairement rouge, de forme ronde, nouant sous le cou, à l'usage des vieilles femmes d'aujourd'hui. — *Caput*, lat., tête.

Caqueliret, s. m. Le sommet d'un arbre, d'un clocher, d'un lieu fort élevé et terminé en pointe.

Carer (se), v. r. Se ranger, se mettre de côté. *Voyez* Quart.

Careau, s. m. Planche de jardin potager, qui est ordinairement carrée. — *Carre*, celt., carreau. *Carrea*, celt., rendre carré.

Caselot, Caséot, s. m. Présure, morceau de l'estomac du veau, qui fait cailler le lait pour la fabri-

cation du fromage. — Dérivent de *caseale* et de *caseum*, lat., ou de *casw*, celt., fromage.

CASI, adv. Presque. — *Casi*, celt. et esp. *Quasi*, lat. *Voyez* QUASIMENT.

CASSE, s. f. Poêle à frire. — *Cacz*, celt.

CASSOT, s. m. Noix, fruit qu'il faut *casser*. — *Cassare*, celt., casser. Ce mot, avec des modifications qui sont peu sensibles, appartient à plusieurs langues.

CATHO, CATHIN, nom propre *Catherine*. Usité dans la Bresse et la Bourgogne. Il s'emploie aussi pour *poupée*, et n'a point le sens déshonnête de *catin*.

CATICHE, s. f. Prostituée, dans l'arrondissement de Dôle.

CATINADE, s. f. Cuite de pommes de terre, à l'eau, dans une marmite.

CATINES, s. f. Pommes de terre.

CATONS, s. m. Gaudes ou bouillie très-épaisse de farine de maïs. — *Catt*, celt., morceau, ou, ce qui est assez compacte, pour être coupé ; car il résulte des recherches de Bullet, que *cat* entre en composition dans une foule de mots de divers idiomes qui ont un son analogue.

CAVALIERS (les trois) sont trois jours d'une influence funeste, selon les idées superstitieuses du paysan des environs de Voiteur. Ce sont les jours de fête de Saint-Marc, qui tombe au 25 avril ; de Saint-Georges, au 28 du même mois, et de Saint-Philippe, au 1er mai.

Ça y est-il? Expression triviale par laquelle les écoliers proposent quelque chose. *Ça y est-il que nous fassions le renard aujourd'hui*, voulons-nous convenir de ne pas aller au collége aujourd'hui? *Ça y est*, c'est convenu.

Cha, s. f. Multitude, troupeau. *Tout én ouna cha*, tout en un troupeau (patois des Sept-Moncel). — *Chacz archceder*, celt., troupe d'oiseaux (dit Bullet) qui passent ordinairement vers l'équinoxe, volant fort haut, et criant d'un ton qui effraie les enfans.

Cha (à), adv. Marque la quotité de la mise au jeu, en terme de collége. *A cha trois, à cha neuf*, etc. Ce mot a beaucoup de rapport avec le précédent, qui exprime la quantité.

Chaire, Tséra, s. f. Chaise. Le premier est francisé, le second est la prononciation rustique. — *Chair*, angl.

Chambiller, v. n. Chanceler sur ses jambes. Se dit par métonymie pour être ivre. — *Chamb*, celt., jambe. On dit également *gambiller* dans le même sens. *Voyez* Gambi, Gambille.

Champer, v. a. Jeter là, laisser sur-le-champ.

Chancre, s. m. Jurement grossier des montagnards qui prononcent *tsancrou*. *Lou tsancrou te rondzou!* que le chancre te ronge!

Chane, s. m. Mesure de liquide qui vaut deux pintes, en usage à Noseroy et dans l'arrondissement de Poligny. Prononcez *tsain na* en rustique.

Chandoile, s. f. Chandelle. En général, quand,

dans le français, se trouve un *e* ouvert, le rustique y substitue la dyphtongue *oi* et *vice versâ*.

CHAPÉ, s. m. Bœuf au front noir et crépu, comme s'il avait un chapeau, mot que les Bressans prononcent *chapé* ou *tsapé*.

CHAPLECHA, s. m. A la lettre *chaple-chair*, couteau de cuisine. *Voyez* le mot suivant:

CHAPLER, v. a. Couper par morceaux, tailler en pièces, mettre en miettes. Se dit de la viande, des ennemis, du pain, etc. — *Cap*, celt., couper. *Caplosus*, celt., latinisé, cassé, brisé, retranché.

CHAR, s. m. Toute espèce de voiture. Prononcez en rustique *tsā*.

CHASSEPOUTE, s. f. Jeu d'écoliers qui consiste à chasser loin d'un trou pratiqué en terre les petites boules de marbre que les joueurs cherchent à y diriger. — *Poute* signifie trou, creux. — *Put*, celt., *Potta*, ital., *Voyez* POUTE, POUTOT.

CHATENÊRA, s. f. Chatière.

CHAUSSES, s. f. Bas.

CHEDRE, v. n. Tomber. Prononcez *tsedrou* sans faire trop sentir la diphthongue. —*Cadere*, lat. et. ital. D'où s'est, je crois, formé le français *céder*, tomber de l'avis de quelqu'un.

CHEMESOT, s. m. Habit de toile à l'usage des hommes de la campagne.— *Camisium*, lat., chemise, surplis, etc.

CHENÈVE, s. m. Chanvre, champ semé de chenevis.

CHEPPER, v. a. Appeler à haute voix quelqu'un

qui est éloigné. Ailleurs, en Franche-Comté, on dit *Hupper, heupper*. Ici, le *c* initial aide à l'émission de la voix : il se fait sentir quand la Bressane dit : *Cheppe ton per, mon fieu, pour qu'el vingne megi de la Ruorta*, appelle ton père, mon fils, pour qu'il vienne manger du gâteau. Mais le fils, en criant, entre ses mains, afin de diriger le son vers celui qu'il appelle, fait *heuppe !*

Chivra, s. m. Billot supporté par trois pieds sur lequel le vigneron aiguise les échalas.

Choue ! Choue ! interj. Cri pour chasser les poules.

Chougne, s. f. Fiente du gros bétail.

Chouiner, v. n. Pleurer, en style burlesque : c'est imiter le cri du cochon. — *Souyn*, celt., petit cochon. *Voyez* Coin-ner.

Cie, s. m. Ciel. On prononce de la même manière en patois savoyard et du département de l'Ain.

Clairer, v. a. Éclairer une personne qui agit dans l'obscurité.

Clic-cla, clic-cla, Bruit que fait un postillon ou charretier avec son fouet.

Clousse, s. f. Poule qui a des poussins. C'est une onomatopée. — En angl., *the cock crows*, le coq chante.

Coco, s. m. Terme de mignotise, qui est souvent le nom des enfans. Il est aussi le synonyme de Benjamin, Bénoni, enfant gâté ; et l'on en a fait le verbe *cocoter*, soigner avec tendresse.

Coignardes, s. f. Confitures. Prononcez *Coigna-*

dzé. — Ce mot paraît venir de *coin*, nom d'un fruit dont on fait quelquefois des compotes. *Coin*, celt.

Coin-ner, v. n. Se dit d'une porte qui grogne en roulant sur ses gonds, et des petits cochons qui crient quand on les porte. *Voyez*, pour la racine de ce mot, Chouiner.

Coître, s. f. Lit de plume. Pline dit que la *coître* a été inventée dans les Gaules, et il la nomme *culcita*. — *Cuilt*, celt., plume. *Culcita*, *culcitra* et *cultera*, celt. latinisé, *coître*.

Coit (se tenir), v. r. Se tenir à l'écart pour être en sûreté, soit par prudence, soit par poltronnerie. — Cette expression était française autrefois; Du Cange la fait venir de *quietus*, tranquille, rendu dans la basse latinité par *coetus*; mais il paraît aussi venir de *cautus*, qui prend garde; d'où nous est venu *caution*. *Voyez* Cou.

Cola, s. f. Bonnet. On dit également *cale*. *Voite comment elle est cōliă*, voyez comme elle est coiffée, en patois de Baume-les-Messieurs, canton de Voiteur. *Voyez* Caline, Caliron, mots de même famille. — *Câl*, celt., tête et tout ce qui est rond. *Calantica*, lat., coiffure. *Cala*, chald., voile de femme.

Colloyer, v. n. Alterner, avoir la jouissance d'un fonds avec une autre personne, de sorte que l'on n'enlève les fruits que de deux ans l'un. — *Col* pour *cum*, lat., avec. Loyer dérive de *locari*, lat., être placé. Ainsi *colloyer* veut dire à la lettre : être placé avec quelqu'un au même lieu.

Colon, s. m. Bœuf blanc. Ces bœufs sont beaucoup aimés des Bressans.

Combe, s. f. Vallon, lieu enfoncé entre des collines. — *Comb*, celt.

Comédie, s. f. Au village on appelle abusivement *comédie* tout ce qui est spectacle, tels que sauteurs, animaux étrangers, cabinet de figures de cire, joueurs de gobelets, etc.

Commeau, Kembau, Goumbau, en Bresse Cumar, s. m. Bouillie faite à la crême, aux œufs, aux herbes, etc. que l'on étend sur les gâteaux avant de les mettre au four.—Il semble que *gomme* et *écume* appartiennent à la même famille de mots.

Confaron, s. m. Bannière d'église.—Ce terme est corrompu de *gonfanon*, ancien étendard militaire qui avait la même forme.

Coq-Freguille, s. m. En style burlesque, homme qui aime les femmes.

Coquelinquant, s. m. Ivrogne à trogne ardente, allant tête baissée, comparé sans doute, par ce double motif, au *coquelicot*, pavot des champs.

Çorne, s. m. Prononcez *souãnou*, cercle de plusieurs nuances qui se forme autour de la lune quand le ciel est nébuleux.—*Cern*, celt., cercle. *Cerner*, fr., circonscrire.

Cou, adj. Caché, couvert, à l'abri, à l'écart dans l'obscurité. Ce mot est surtout usité parmi les enfans, lorsqu'ils jouent à la cachette, celui qui doit chercher les autres demande *est-ce cou*? Est-on caché? Quand une bonne amuse un petit enfant, elle dit

itérativement *cou-cou*, en lui couvrant le visage; puis en le découvraut, elle ajoute : *Ah! le voilà*. Ce mot est analogue à celui de *coit* ou *cois*, ou plutôt identique avec lui, ne variant que par la prononciation.
Couche-te, interj. Tais-toi. Ici *se coucher* devient synonyme de se taire et de se cacher, comme on en trouve une preuve sensible dans *soleil-couchant* et *soleil-mussant*, qui veulent dire la même chose; car *mussans*, lat., signifie *se taisant*; *se musser*, en vieux français, *se cacher*. Voyez Messant.

Coucheby, s. m. Crochet à fourgonner le feu.

Coudre, s. f. Courge.

Couéches, s. f. Prune qui provient d'un arbre greffé, l'espèce dont on fait des pruneaux.

Cougi-vo! interj. C'est la même que *couche-te*; mais elle présente un sens différent, quand elle est l'expression de la surprise causée par tel récit, telle nouvelle. Elle équivaut à *Cela est-il bien possible?*

Cougnettre, v. a. Connaître. *Dze cognasso*, je connais, en patois des Sept-Moncel. — *Cognoscere*, lat.

Coumacle, s. m. Crémaillère. — *Cramaculus*, celt. lat.

Coupalon, Coupelle, s. m. et f. Mesure de farine et de grains. — *Coup*, celt., coupe. *Coupeen*, celt., jatte. *Poculum*, lat., où le *p* et le *c* sont transposés.

Courgie, s. f. Fouet. *Voyez* Ecourge. — *Corrigia*, lat.; courroie, fr.

Courre, v. n. Courir. — *Currere*, lat. *Corre*, ital.

Courti, s. m. Jardin clos. On prononce en rus-

tique *coutchi*.—*Cortis*, celt. *Courtil*, vieux fr., rendu en lat. barb. par *cortile*, *curtillio*, *curtillum*.

Coussevet, s. m. Nuque. Il semble, à traduire ce mot à la lettre, que c'est la partie du *cou* qui repose sur le *chevet*, comme si l'on disait *cou-chevet*.

Coutéria, s. f. Une aiguillée de fil à coudre.

Couraillon, s. m. Cœur du chou. — *Couraill*, celt.

Couvain, s. m. Matière dure, jaunâtre et amère, du miel, au fond des alvéoles, ainsi nommée de ce que les abeilles, en se répandant sur la cire, semblent couver.

Couvier, s. m. Étui de bois où l'on met la pierre à aiguiser la faux. Cet instrument s'appelle, en Bresse, *cueillu*.

Cra, interj. Onomatopée qui exprime la rupture d'un corps sec qui se brise avec *craquement*. — *Crak*, angl., craquer.

Cramper (se), v. r. Se *cramponner*, s'affermir sur ses jambes en les écartant. *Crampe*, fr., contraction des nerfs à la jambe. *Cambrer*, fr., courber un arc. Ces mots dérivent de *camb*, celt., qui signifie courbe, et *cam*, qui signifie jambe; on y a seulement inséré le *r* énergique.

Crepé, s. m. Sorte de gâteau de fleur de farine, mince comme une semelle. — *Crcpahen*, celt., sorte de gâteau. Il est possible que *crepé* vienne aussi du lat. *crepida*, pantoufle.

Crepeton (à) v. r. Se mettre à *crepeton*, s'accroupir. *Voyez* Accrepié.

Crère, v. a. Croire. C'est l'ancienne prononciation française. *Crete-vo?* Croyez-vous? — *Creer*, esp. *Credi*, celt.

Cret, s. m. Cime d'une montagne. — *Cresta*, celt. *Crête*, fr.

Cretouble (San), Saint-Christophe, en patois bressan du midi.

Creuiller, v. a. Creuser, faire des cerneaux.

Creuillon, s. m. Cerneau. — *Creu*, *creuen*, celt., croûte.

Crevachie, s. m. *Couvre-chef*, voile des femmes de Chapelle-Voland, en Bresse, au canton de Bletterans.

Criante, s. f. Mauvais grain mêlé dans le froment. — *Crèenta palea* ou *creentum*, celt., criblure de blé.

Crie, v. a. *N'importe pé coumment on me crie*, n'importe comment on m'appelle. Patois du canton de Saint-Julien. — *Cria*, celt., appeler.

Cro, s. m. Corbeau, corneille. Ce mot semble s'être formé par onomatopée sur le cri de cet oiseau, rendu en latin par *crocitus*, et en fr. par *croassement*. *Crow*, angl., corbeau.

Cruet, s. m. Berceau d'enfant, en dialecte bressan du midi du Jura. — *Crûd*, celt. *Voyez* Grouter.

Cudi, v. a. Croire, s'imaginer, en patois des Sept-Moncel. — *Cuider*, vieux fr., *cogitare*, lat. On a dit: *outre cuidance*, pour au-delà de toute imagination.

Cudot, adj. Qui exécute des projets mal conçus,

des fantaisies, des spéculations sans profit. — *Cuidance*, vieux fr., imagination, pensée.

Cudoteries, s. f. Cudes, s. m. Spéculations mal mûries, exécutées sans utilité.

Cudre, v. a. Cueillir.

Cugneux, Cugnelot, s. m. Petit pain que les parrains et marraines sont dans l'usage de donner à leurs filleuls et filleules, le jour de Noël. — *Cuynn*, celt., gâteau.

Cul-tarru, s. m. Fille riche, ou qui doit hériter de beaucoup de fonds, bon parti; à la lettre, *cul-terreux*.

Cuté, Cukai, Cukiau, s. m. Couteau. — *Coutell*, celt., *Culter*, lat.

D.

Da, Det, s. m. Doigt. *Vone siéte pé de l'harbe à mon da*, vous n'êtes pas fait pour moi, dit métaphoriquement une jeune montagnarde à un *monsieur* qui la courtise, quand elle est d'un rang inférieur au sien.

Daïo, Deio, s. m. Dé à coudre. — *Dao*, dial. génois.

Damoiselle, Damiselle, s. f. Mademoiselle, personne de condition. — *Damesell*, celt. *Damigella*, ital. *Damisela*, esp.

Dard, s. m. Faux. — *Dao*, en dial. génois. *Dedo*, esp.

Darie, adj. Dernier. Pe darie, adv. Par derrière. — *Deire*, celt.

DAVAU, adv. En bas. *Da*, synalèphe de *de à*; *vau* pour *val*. — *Davale*, celt., descente, vallée.

DAS, particule, art. du génitif pluriel, etc. Des. *Faillova départi las ous das âtres*, il fallait séparer les uns des autres.

DÉBOUDRILLER (se), v. r. Se développer, se former, sortir de sa crasse, se dit d'un enfant dont l'esprit s'ouvre; d'une jeune fille dont les grâces commencent à naître.

DÉCAPILLER, v. a. FAIRE DU DÉCAPILLON, parfiler, faire de la parfilure. A la lettre, c'est enlever par poils, par cheveux. — *Dé*, partic. privative, *capilli*, lat., cheveux.

DÉCHAUX (à piés), adv. Pieds nus. — A pieds *déchaussés*.

DEFOUO, s. m. Dehors. Les trois dernières lettres se prononcent d'une seule émission de voix. — *De*, prép., *fouo* pour *fouor*, même mot que *fors*, vieux fr. *fuori*, ital., *fuera*, esp.

DÉGAILLI, adj. Déchiré, parlant des vêtemens.

DÈGNE, s. f. Tige de chanvre à dépouiller.

DÉLAOU, s. f. Douleur, chagrin, regrets, en patois montagnard. — *Del*, celt., fâcheux. *Delau*, en patois du pays romand, en Suisse, chagrin. *Dolor*, lat., *douleur*, fr.

DÉMANGUILLÉ, adj. Déchiré, disloqué. — *De*, particule privative. *Manch*, *mang*, celt. défectueux, mutilé, manchot, manche, etc.

DÉPANTENÉ, adj. Se dit des habits usés, déchirés aux poches. — *Dépanné*, vieux fr., déchiré. *Dépannis*,

celt., gueux, couvert de haillons — *Dé*, privatif, *pan*, celt., drap, étoffe.

DÉPINTA (nos avin), Nous avons regardé, envisagé, en patois de Sept-Moncel.

DEPUE, adv. de temps. Depuis, après. — *Despues*, esp.

DÉSANDÉ, adv. de temps. Incessamment, tout de suite, très-vite, coup sur coup. A la lettre, ce mot signifie *de ce pas*. — *Dès*, prép. de temps et de lieu, marque le point de départ. *Voyez* DOIS. *Ande* dérive d'*and*, celt., marcher ; d'où les mots *andare*, ital. et esp. ; *end*, chemin, en breton; *endelich*, allem., qui se se hâte de marcher, agile, vite. Les Madecasses disent aussi *andé* pour aller.

DESET, DESE, DOUSI, s. m. Fausset d'un tonneau. Ce dernier mot est usité dans la Haute-Montagne.

DÉSILLER, v. a. Tirer du vin au fausset, habitude qui fait multiplier les trous, et par conséquent nuit à la qualité du liquide. *Voyez* le mot précédent dont celui-ci est dérivé.

DÉTALET, s. m. Gouttière par laquelle s'échappe l'eau des toits.

DÉTRA, DETRAU, s. f. Hache à deux mains dont se sert le bûcheron. — *Detruncare*, lat., couper, trancher.

DEVANTIE, s. m. Tablier de cuir à l'usage des Bressans, qui s'en font une parure aux jours de fête ; tablier d'indienne ou d'autre étoffe dont les femmes en général se servent journellement. Dans l'arrondissement de Dôle, on dit *devanté*.

Dezia, adv. de temps. Déjà, en patois du canton de Saint-Amour, ancien mot français.

Diale! interj. Diable. *Voyez*, pour l'étymologie, le mot suivant.

Dialou, adj. et subs. *L'est dialou*, il est diable, il est méchant, rusé, intrépide. *Y est on dialou*, c'est un diable, dans les mêmes sens. — *Diaoul*, celt.

Diantre! Diatre! interj. Diable! marquant le mécontentement.

Die, s. m. Dieu, même prononciation qu'en Savoie. C'est le *Dis* des Gaulois. César.

Dieumantze, s. m. Dimanche. *Voyez* le mot suivan.

Dimène, Diomino, Dioumène, Guimènou, s. m. Prononciation plus ou moins vicieuse du mot latin *Dominica (dies)*. — *Dominica*, ital. Dans une partie de la Bresse, le nom des autres jours de la semaine a éprouvé un changement digne de remarque : la syllabe *di* (qui est syncopée de *dies*, lat., jour), au lieu de terminer chaque nom, le commence. On m'a assuré que l'on disait *dilun*, *dimar*, *dimecrou*, *dijou*, *divendre*, *disembre*, au lieu de *lundi*, *mardi*, *mercredi*, *jeudi*, *vendredi*, *samedi*.

Dinque, prépos. Puisque, dès que — *De hinc*, lat.; *deinceps*, id.

Din que ou D'hinc, adv. Ainsi, de cette sorte, comme le voilà. *Y est bin d'hinc*, c'est bien comme cela.

Dois, prép. de temps et de lieu. Dès, depuis, à partir de. *Dois lou gran tsanou tan qu'à non moulare*

que souleva ét' apela la Routsetta, depuis le grand chêne jusqu'à une éminence que l'on avait coutume d'appeler la Rochette. *Dois* était très-usité dans les actes notariés et les transactions anciennes.

Dois, Doye, s. f. Source, fontaine. Cette dénomination est fort commune dans le département où elle est restée attachée à la plupart des lieux où des rivières et des ruisseaux prennent naissance : *La dois d'Ain*, *la dois de Buron*, *la doye* où naît une branche de la Seille, etc., etc. *Dois*, subst. comme adv., marque le lieu d'origine, le point de départ. *Voyez* l'article précédent.

Dret, adv. Justement, tout juste. — *Dret*, celt., équité, droit. *Directè*, lat.

Drille, s. f. Diarrhée. On en a fait un verbe : *Driller*, avoir le dévoiement.

Drôle, s. f. Fils, garçon, enfant de la maison, en Bresse.

Drôle, Drôlesse, s. 2 genres. Domestiques, l'un mâle, l'autre femelle.

Drouille, s. f. Matière fécale très-liquide. — *Strouil*, celt., ordure, toute sorte de saleté. *Distrouil*, celt., égout de cuisine.

Druets, s. m. Grande bétoine, plante qui croît avec vigueur et activité dans les lieux humides. — *Dru*, celt., abondant, épais, gras; *dru*, fr.

Druger, v. n. Cabrioler, sauter avec gaîté. Les écoliers *drugent* au sortir de la classe. Les animaux *drugent* dans la neige. — *Dreu*, celt. *Dru*, vieux fr.,

vif, gai, réjoui. *Druget*, *drugeal*, celt., badiner. *Druge*, en patois breton. enjoué, badin.

DUE, DUVE, DOUVE, GUÉ, noms de nombre. Deux. *Douve* se dit en Bresse. On dit Dos, en montagne. — *Due*, ital. *Dos*, esp.

DZERENA, s. f. Poule, en patois du premier plateau du Jura, sur le vignoble. *Dzerena* n'est que la prononciation rustique de *Gerena*; *Gerena* est un métaplasme de *gallina*, lat., d'où nous sont venus les mots *geline* et *gelinotte*, fr.

DZIN, subs. Rien, point, peu de chose.

DZY, s. m. Plâtre. *Voyez* GY.

E.

EBERCHÉ, adj. Se dit d'un instrument tranchant dont le fil a reçu quelques *brèches*. — *E*, prép. paragogique. *Berche*, métathèse de *brèche*.

EBRUNER, v. a. Divulguer. — *E*, prép. *Brudi*, celt. publier, dérive de *brud*, bruit.

ECAFFÉ, adj. Écrasé, sorti de sa *caffe*, par l'effet de la pression. *Voyez* CAFFE.

ECHARÉ, adj. Lavé à l'eau bouillante, synonyme d'*échaudé*.

ECHARER, v. a. Jeter de l'eau bouillante sur un cochon tué, afin de faire tomber plus facilement ses soies. *S'écharer*, répandre de l'eau chaude sur soi, par accident. — *Caldarium*, lat., bain chaud.

ECOINER, v. a. Sarcler. — *Chuennat*, celt.

ECOURGE, s. f. Fouet. Prononcez en rustique *écourdza*. — *Scourge*, *scourgez*, celt. *Escourgée*, vieux fr.

Ecomi, adj. Ébahi, surpris, émerveillé, dans l'admiration. *Demeuron tot écomis*, ils restent tout émerveillés. Patois du canton de Saint-Amour.

Ecot, s. m. Menue branche, sèche, destinée au feu. On dit, par métaphore, *sec comme un écot*, pour très-maigre. — *Scod*, *scot*, celt.

Ecourre, v. a. Battre le blé et les légumes secs. *Lo blo n'est écou ne messouno*, le blé n'est pas battu, pas même moissonné, locution bressanne. — *Excutere*, lat., faire sortir en secouant. *Voyez* Ecousseris.

Ecousseris, s. m. Batteurs, comme si l'on disait *écousseurs* de blé, parce qu'en battant le froment en épis, ils font sortir le grain de sa *cosse* ou gousse. — *E*, privatif; *coss*, celt., enveloppe; *eurs*, terminaison arbitraire, mais conforme au génie de la langue française, comme *ores* l'était au génie de la langue latine.

Ecresanci, v. a. Vanner de droite à gauche. Métaphoriquement, c'est rendre hargneux. Pour rendre un chien méchant, et le dresser à aboyer les personnes qui se présentent à la maison, on le met sur le van et on l'*écresance*. *Écresanci* quelqu'un, c'est l'indisposer contre un autre.

Ecressi, s. m. Extrêmement maigre. Expression triviale de Lons-le-Saunier.

Ecurieu, s. m. Ecureuil, patois montagnard.

Effoudraï, adj. Brisé, froissé, moulu, comme on dirait *effoudroyé*, patois du canton de Voiteur.

Egraffiner, v. a. Égratigner. — *E*, prép. *Grafina*, celt.

EGREBONNER, v. a. Enlever les racines des arbres coupés, arracher les *grebons*, autre mot rustique. *Voy.* GREBE, GREBON.

EGRÉLI, adj. Desséché, rendu *grêle* par la privation de l'humidité qui convient à de certains meubles, tels que seaux, cuviers, etc. — *E*, prép.; *gracilis*, lat., grêle ; *gracile*, ital.

EGRÉÏO, v. a. Accorder un instrument, comme on le voit par ces mots tirés d'un noel bressan.

« Et la Maria
« Apporti soun grou bourdon
« Que l'*égréia*
« Per lo mettro su lo ton. »

EGRONNER, v. a. (prononcez *égron né*), enlever les grains. — *E* privatif; *gron*, celt., grain.

EL, pron. pers. Il. Usité en Bresse, où l'on dit au contraire *lui* pour *elle*. — *E*, pour il, est espagnol. *Il* ou *I* pour *elle*, est celt. (*V. hi*).

ELUDE, s. m. Éclair qui précède le tonnerre. — *E*, paragogyque. *Lude* vient par contraction du latin, *lucidus*, clair, brillant. — *Elua*, éclair, en dialecte gascon; *ellumi*, celt., allumer.

EMACHÉ, adj. Écrasé. Ce mot présente l'image d'une chose qui serait broyée sous la dent, *mâchée*; ou aplatie par un coup de massue. — *Macha*, celt., fouler, briser.

EMAILLI, adj. Qui est dans l'admiration, grandement étonné. Paraît être une crâse d'*émerveillé* ou une altération d'*ébahi*. — *Esmae*, *esmahe*, celt. étonnement; *esmoi*, vieux fr., émotion.

EMAILLI (s'), v. r. Être en souci. — *S'émayer*, vi. fr.; *esmae*, celt., signifie également souci. Bullet.

EMBRUER, v. a. Mettre en mouvement. *S'embruer*, se disposer à courir, ou à sauter. —*Em*, prép.; *brwd*, celt., vite. A la lettre, *s'embruer*, c'est *se mettre en vitesse*, si cette locution peut être permise.

EMESSI, EMEUSSÉ, adj. Essoufflé, et à la lettre, qui n'a plus de rate. *Voyez* MEUSSE.

EME, EMOU, s. m. Esprit, intelligence, jugement. — *Animus*, lat.

EMPLANT, s. m. Coup donné du plat de la main. Expression populaire.

EN, prép. A, marquant le lieu, et répondant à l'*in*, lat. et ital. *Aller en tel village*.

EN, ENE, adj. Un, une, devant les mots qui commencent par une voyelle. *En u*, un œuf, prononcez *enn u*.

ENCHARMILLÉ, adj. Sur qui on a jeté un sort, un enchantement, soit pour le rendre amoureux, soit pour empêcher la réussite de ses projets.

ENFICHER, v. a. Indisposer une personne contre une autre, alimenter sa haine, mettre en contact deux individus qui se contre-pointent.—*En*, prép.; *ficher*, fr., planter un pieu.

ENFOUCHENER, v. a. Faire endiabler, tourmenter comme le démon est supposé faire avec sa fourche; c'est comme si l'on disait *enfourcher*.

ENGLAUDER, v. a. Expression populaire et antique, puisqu'elle date du règne de Claude, empereur romain né à Lyon; faire une dupe, un *claude*.

Ensarré, Enserré, adj. Égaré dans sa route, surpris par la nuit, sorti des chemins, errant dans les lieux infréquentés, parmi les bois ou les terres cultivées. — *Inserere*, lat., enfermer, mettre dedans ; *sarra*, celt., clôture ; *sera*, ital., enfermer. Mais dans le sens de se mettre à la nuit, *s'insérer* viendrait plutôt de *serius*, lat., tard, d'où le français *sérieux*, sombre, triste ; *sera*, ital., soir ; *ser*, celt., étoile : le soir est le moment où les étoiles commencent à briller.

Entremi, prép. de lieu. Entre. — *Mis entre*, comme *parmi*.

Epater (s'), v. r. S'effrayer, s'envoler, se sauver avec frayeur. — *Pavitare*, lat.

Éparasser (s'), v. r. Bâiller, étendre les bras, s'agiter, attendre dans son lit que l'on soit bien éveillé avant que de se lever, afin de chasser la *paresse* pour tout le reste de la journée.

Epoiri, adj. Qui a peur, à qui on fait peur, comme on dirait *épeuré*.

Eprillages, s. m., Eprilles, s. f. Volée d'étincelles, étincelles.

Ermiture, s. f. Terrain en friche, abandonné. — *Eremua*, celt., *eremos*, grec, *eremus*, lat.

Escampant (en). En écartant les jambes. — *Es*, prép. ; *kampe*, grec, jambe. *Voyez* Camber.

Escampiller, v. a. Eparpiller, semer, jeter çà et là sur le *champ*. *Voyez* Champer.

Escrinc, s. m. Grand, sec et pâle, tout à la fois.

Escrinquigné, adj. Maigre, chétif. *Voyez* Escrinc.

Espenoches, s. f. Épinards. — *Pinoches*, célt.; *spinacium*, lat.; *spinage*, angl.

Etroubla, s. f. *Truble*, filet de pêche. — *E* ajouté par prothèse à *truble*, qui est français.

Eura, s. f. Vent. *Voyez* Aura.

(*La suite se trouvera dans le sixième volume*).

MÉMOIRE

Sur des fouilles et recherches d'objets d'antiquité, faites dans le canton de *Saignes*, arrondissement de Mauriac, département du Cantal, en 1821 et 1822, par M. Deribier, maire d'Ides.

Quelques vestiges de monumens *antiques* que j'ai remarqués par hasard, ayant piqué ma curiosité, j'ai entrepris de faire des recherches qui, quoiqu'imparfaites, pourraient cependant devenir utiles aux archéologues, et servir, par exemple, de preuves positives, que les Romains ont eu des colonies dans la Haute-Auvergne, sous les premiers Césars, et qu'ils y avaient construit des monumens de la plus grande solidité.

Il ne faudrait pas cependant conclure de là que le canton de *Saignes* offrît un champ vaste et fertile aux amateurs de l'antiquité, pour y trouver des monumens, tels qu'en fournissent l'Italie et certaines par-

ties de la France. Ici on ne remarque aucune construction entière, aucuns débris même, qui attirent l'attention du vulgaire : il faut se livrer à des recherches dans lesquelles on est dirigé par les indices suivans : 1° les monticules arrondis d'une moyenne dimension, et que la seule habitude peut faire distinguer de ceux que la nature a formés ; 2° les briques romaines ou à rebords, éparses dans les champs. 3° quelques vestiges de murailles de construction romaine à sise droite et à petites pierres ; 4° certaines pierres plantées, qui, par leur situation et leur forme, semblent appartenir au culte des Gaulois. 5° avec plus de soin on trouve des débris de colonnes de pierres, que le laboureur a tirés de son champ, et rejetés sur les murs de clôture. Il faut donc, pour s'initier en quelque sorte, et lire dans les anciens monumens du pays, s'armer de patience, mettre la main à l'œuvre, faire fouiller la terre sous ses yeux, interroger la tradition les usages, les noms, et observer la situation plus ou moins avantageuse des lieux.

Comme ce mémoire ne s'appliquera qu'aux découvertes d'objets et monumens romains, ou réputés tels, je vais entrer dans les détails nécessaires, en réclamant indulgence pour les incorrections qui se glissent immanquablement dans les ouvrages de tout homme qui écrit rarement.

Il semble qu'en jetant un coup d'œil sur le canton de Saignes, à la suite de mes observations, le vallon de Sumène (qu'il ne faut pas confondre avec la Ri-

beyre), et qui comprend les communes de Bassignac, Ides, Sauvat, Saignes, Madic, Vebret et Antignac, aurait été habité par les Romains, dans le premier siècle de l'ère chrétienne, comme nous espérons le prouver; et que la partie la plus couverte de vestiges est celle qui dépend des communes d'Ides et de Sagnes, enfin la plus agréable du vallon; c'est donc là que doivent se porter les recherches. J'indiquerai plus bas les autres lieux qui offrent quelque intérêt.

Pour plus d'ordre et de clarté, je vais traiter chaque objet d'antiquité séparément, commençant par les *tumulus* ou tombeaux antiques que je supposerais plutôt appartenir aux Gaulois qu'aux Romains.

Tumulus.

Ces monumens sont des monticules de terre rapportée sur une circonférence depuis 20 jusqu'à 60 mètres et plus. L'ovale se forme ordinairement à l'est, et la hauteur moyenne au-dessus du niveau du terrain naturel est de deux et demi à trois mètres. La position varie; mais en général ils sont presque toujours placés dans des lieux très à découvert, au carrefour des chemins, et dans les plaines. La formation des buttes n'est pas sans art, et l'on a cherché à conserver le plus long-temps possible ce qui y était renfermé.

J'imagine d'abord que l'on traçait un circuit avec de grosses pierres, qu'ensuite l'on y portait la terre

nécessaire pour combler l'intérieur; qu'au centre de cette terre était soigneusement placé le vase renfermant la cendre du défunt: on déposait à côté ses armes et d'autres objets symboliques. Cela fait, on prenait des pierres plates ou autres, et un second cordon ou cercle était appuyé sur le premier, un troisième sur le second, ainsi de suite, en rapetissant les cercles jusqu'à la cime où se trouvait le vase, qui alors était recouvert d'une dalle ou brique; et sur cette espèce de toit, on jetait de nouvelle terre, grossière et caillouteuse, puis des pierres entassées, et enfin les matériaux nécessaires pour arrondir la butte et la rendre difficile à labourer. Aussi celles que j'ai trouvées sont-elles couvertes de bruyères, de mousse et de bois. Il y a souvent des croix et des tilleuls plantés. Voici une description succincte des tumulus que j'ai reconnus, et du résultat de leur ouverture.

N° 1. La butte dite *le Sue des demoiselles ou fées.* Ouvert, il s'y est trouvé un poignard, dont nous parlerons plus bas; des débris de poterie noire assez belle, et de la rouge très-grossière, mais avec quelques dessins, et une espèce de style en métal, en forme de petit râteau.

N° 2 et 2 *bis.* Deux autres buttes dans un champ voisin du n° 1, au sud-est et à trois cents pas, ainsi qu'un autre petit tumulus, sur la roche voisine, qui n'a pas été fouillé: et dans le n° 2 j'ai trouvé une urne en terre noire, grossière, brisée par la tuile qui la couvrait, quelques ossemens brûlés, un lit de charbon

de bois, la moitié d'un anneau en cuivre, et un petit tuyau aussi en cuivre ; enfin un gros silex (pierre étrangère à la localité) écorné en divers endroits, et à côté de l'urne. L'autre butte voisine n'a rien produit qu'une symétrie bien ménagée dans la toiture.

N° 3. Autre au nord-est du n° 1 dans un champ appartenant à M. Laforce de Journiac, et à 400 pas, près d'une masse de rochers et d'un chemin. Son toit était en pierres assez fortes et larges. Du charbon, des débris de poterie et quelques morceaux de briques ont été le résultat de la fouille, qui n'est pas terminée.

N° 4. Plusieurs autres dans le champ dit des *Bourgeades*, au midi, et à un quart de lieue de Saignes, n'ont pas été fouillés. Un seul fut écorné il y a dix ans, et l'on y trouva des débris de poterie assez belle ; ils sont sur le sable.

N° 5. Un, près et au levant du Pont de Courtilles (Vebret), rive droite de la rivière de Sumène, dans un champ de M. Banier, notaire, n'a produit que quelques morceaux de vases rouges, grossiers, des clous et quelques briques.

N° 6. Petite butte près de Cousan (Vebret), a produit des morceaux de poterie grossière et de la brique entre quatre grosses pierres.

N° 7. Un, à Pratoupy (Antignac), près la maison et dans la propriété de M. Raynal, adjoint de la commune, a produit quelque peu de charbon de bois ; le toit était en grandes pierres bien disposées, comme j'ai dit plus haut, et de la terre rapportée.

N° 8. Plusieurs dans les propriétés de M. le baron d'Auzers à Murat (Menet) : un petit a été fouillé ; une grosse pierre, élevée sur la partie pointue, occupait le centre, et était entourée de pierres plates rangées avec ordre. J'y trouvai des morceaux de poterie rouge. Les autres n'ont pas été fouillés.

N° 9. Deux ou trois buttes dans les propriétés du sieur Gardés du Pouget (Menet), près Murat-l'Arabe, dont il est parlé plus haut, n'ont pas été fouillés.

N° 10. Un autre très-grand, à Roudadon (Menet), n'à pas été fouillé.

Il peut en exister quelques autres, que j'espère découvrir en faisant une tournée spéciale.

Briques et tuiles romaines.

Il n'y a pas un laboureur de notre canton, qui ne sache vous dire qu'il a trouvé des briques à rebords dans tel ou tel champ. Mais il est extrêmement rare d'en avoir d'entières, même en fouillant. J'en ai cependant quelques-unes. J'observerai que la largeur supérieure est un peu plus grande, afin de recevoir la partie inférieure de la tuile plus élevée. Une échancrure de 7 centimètres (2 pouces 8 lignes) est faite à la tuile, et au-dessous du rebord, pour que la supérieure puisse se loger solidement, et ne pas glisser. Les deux rebords s'appuyant, l'un contre l'autre (j'entends avec la tuile latérale), se trouvaient encore cimentés à la chaux, et recouverts par une tuile bombée qui s'enchâssait dans une légère

cannelure existant à la naissance de chaque rebord: quelques-unes portent des trous pour recevoir de grands clous. Cette méthode de couvrir les bâtimens était très-solide, et annonçait de l'opulence. Il paraît que l'ouvrier les marquait avec soin au fur et à mesure, par un double demi-cercle. J'ai trouvé de ces tuiles de diverses grandeurs et épaisseurs, mais toutes de la même forme; la cassure en est ferme et le grain très-fin : il semble que le moule était garni d'une toile dont on reconnaît l'empreinte.

Quant aux briques de pavé et de maçonnerie, il y en a de très-épaisses; j'en ai vu de 11 centimètres (4 pouces) sur 27 centimètres (10 pouces) de long. J'en ai peu rencontré dans mes fouilles, sans doute à cause de l'espèce de pavé adopté alors dont je parlerai. Celles de maçonnerie sont remarquables à Ides et Cousan (Vebret), en ce qu'elles sont tailladées en divers sens, afin de mieux happer le mortier, qui s'y mettait par couches de 1 à 2 pouces (3 à 6 centimètres). On peut le vérifier sur les vestiges d'un monument carré que j'ai découvert à Ides.

J'ai en outre certaines tables en briques, de l'usage desquelles je n'ai pu me rendre raison. Elles furent trouvées à Ides, au nombre de cinq, formant une caisse pleine de chaux fondue, très-dure, et posée au pied d'une muraille cimentée; elles n'étaient liées ensemble que par la terre qui les enchâssait.

Une autre espèce particulière de briques trouvées à Ides, est ainsi travaillée : longueur 39 centimètres (13 pouces et demi), largeur 22 centimètres (8 pou-

ces) épaisseur 6 centim. (2 pouces un quart); la surface en est concave, cannelée à côtes, et les deux côtés longs aussi cannelés, s'élevant en ailes arrondies, et atténuées par le haut en évasant, à la hauteur de 11 cent. (4 pouces). Sont-ce des moules?

D'autres briques avaient aussi servi à des fourneaux ou potagers, en ce que, noircies par le feu, elles présentent une ouverture circulaire, quelquefois ovale de 16 à 20 cent. (6 à 7 pouces); elles ont 8 cent. (3 pouces) d'épaisseur. J'ai également trouvé des briques rondes de 40 cent. de diamètre (15 pouces), et 8 cent. d'épaisseur: elles devaient former des colonnes, étant placées par assises l'une sur l'autre.

Cette digression me conduit naturellement à parler de la maçonnerie, du ciment et des pavés romains que j'ai découverts.

Maçonnerie, Ciment, Pavés.

Il paraît que ce peuple faisait consister plutôt la force de ses constructions dans la chaux et le ciment qu'il employait, que dans la grosseur des pierres. Celles dont il se servait, comme j'ai pu en juger, étaient de petits moellons de six pouces de face au plus, mais presque tous de granit ou gneiss. Voici comment j'ai trouvé plusieurs de leurs murs construits :

Ils creusaient d'abord un fossé, quel que fût le terrain, même dans le sable. Ils le comblaient ensuite

de cailloutage et de pierres cassées de la grosseur des deux poings. Sur cet encaissement était jeté un bon mortier à chaux mêlé de très-gros sable, et sur l'épaisseur de 11 à 16 centimètres. Quand cette couche était durcie, on élevait le mur par assises horizontales, comme sur un fondement très-solide, et il l'était en effet. On avait soin de retailler de 5 à 8 centimètres à la hauteur de 60 à 75 centimètres. Ces murs, comme je l'ai observé dans mes fouilles, étaient souvent enduits d'une couche de chaux colorée en rouge, bleu, et quelquefois même avec des encadremens noirs bien conservés (Sumenat, Cousan, commune de Vebret).

J'ai aussi trouvé un mur de soutenement (sans doute postérieur) mi-partie en briques, tuiles et pierres communes, cimentées seulement à la terre glaise; il paraissait solide, il y avait un mètre d'épaisseur de terre par dessus, et était au milieu d'un champ. Mais celui que j'ai trouvé être le plus solide et le plus soigné, était fait de briques tailladées, jointes par un ciment épais de 5 centimètres, fait de briques pilées et de chaux. Rien n'est comparable à la ténacité de cet ouvrage. On peut le voir à Ides, il est à découvert. Leurs pierres taillées étaient d'une coupe grossière, et de mauvaise qualité. J'ai trouvé des tronçons de colonne, et un morceau de base, qui est d'un grain de pierre étrangère au pays.

Il y a plusieurs sortes de pavés, les uns en pierres de moyenne grosseur, d'autres en grandes dalles; et les plus beaux sont de ciment, coulé sur un lit de cailloux et uni avec soin. Ils sont de l'épaisseur de 18

à 24 centimètres, et d'une extrême dureté. Ils se trouvent quelquefois colorés en rouge, d'autres en blanc; quelques-uns sont encore couverts de briques carrées de 3 centimètres d'épaisseur.

J'ai trouvé sur ces pavés de petites masses de chaux durcie en forme de cônes de 11 centimètres de haut, sur une base de 17 centimètres de large, placés à peu de distance les uns des autres, et dont je n'ai pu déterminer l'usage.

Je ferai également ici mention d'un pavé en mosaïque, qui, à la vérité, n'était pas en place; mais ayant ajusté les pièces de rapport qui se trouvaient entassées, je l'ai rétabli. C'est à tort que quelques personnes croient cet ouvrage moderne. J'ai tout lieu d'affirmer qu'il est romain, l'ayant dégagé de briques et maçonnerie romaine, etc., à Sumenat (Vebret). Les pièces longues sont rouges et en brique, ainsi que les carrées. Les autres sont blanches, unies par le haut, et pointues par le bas, afin de pouvoir être incrustées dans un ciment frais.

Je ne parle pas de quelques canaux en brique, existans à Ides, dont l'un est assez élevé pour qu'une personne puisse y entrer. J'en donnerai la description dès que je les aurai plus scrupuleusement observés.

Médailles.

Mais il est temps de parler des médailles. J'en ai découvert en argent, grand bronze et en cuivre au nombre de 20 à 25. Elles ont été trouvées, savoir:

1° A Ides, de l'empereur Claude, deux; de la

colonie de Nîmes, trois; d'Antonin-le-Pieux, et quelques autres bien moins conservées.

2° A Vic, Champ de la Millière (Ides), quelques pièces en grand bronze et cuivre, dont une d'Antonin, une d'Auguste, et une de Germanicus en cuivre, bien conservée.

3° Dans le champ voisin, la rue entre deux, une en argent d'Auguste; une autre aussi en argent de Julia; une autre que je crois consulaire, en argent; mais fruste; et quelques autres moins bien conservées, dont une que je crois d'Adrien, et une de Domitien, grand bronze.

J'ai eu l'honneur d'offrir à Son Altesse Royale Madame la Duchesse de Berry une partie des pièces trouvées à Ides, lorsque cette auguste princesse vint au Mont-d'Or, en 1821.

En réfléchissant sur l'espèce de médailles ci-dessus, on voit qu'elles se rapportent presque toutes au premier siècle de l'ère chrétienne; puisqu'il s'en est trouvé à la fois, dans le même champ à peu près, d'Auguste, Julia, Claude, Domitien, Germanicus, de la colonie de Nîmes; on n'en a pas recueilli de postérieures à Antonin et Adrien.

Je vais traiter l'article de la poterie, qui demande certains détails.

Poterie.

Cette partie intéressante de mes découvertes m'offrirait un champ vaste de dissertations, si j'avais le talent et les connaissances nécessaires pour le

faire avec succès. Je ne donnerai qu'une légère idée des espèces diverses de poterie des anciens, trouvées par moi, mais presque toujours brisées.

1° *La poterie rouge vif.* Cette espèce est la plus délicate et la mieux conservée et travaillée. Il y en a d'unies, d'autres avec des bas-reliefs. Les dessins sont très-variés et soignés. Ce sont des morceaux de vases, de coupes, de jattes ou assiettes. Il n'y en a pas de grandes urnes de cette qualité. Le fabricant imprimait ordinairement son nom au fond de chaque vase.

2° *Poterie rouge assez fine.* Cette espèce offre moins de variété, et ne supporte pas de reliefs. Les formes en sont agréables. On s'en servait pour urnes cinéraires, comme le prouvent deux que j'ai entières, l'une trouvée à Ides, et l'autre à Valette (Menet). Elles étaient remplies d'ossemens calcinés, de cendres réduites en terre, de morceaux de verre fondu, et accolées à des morceaux de poterie et couvertes avec une brique ou un couvercle noir : tout autour était quantité de poterie brisée, de grands clous dont partie assez bien conservée pour être encore employée sous mes yeux. Cela vient sans doute de la qualité de la terre noire et gluante où ils se trouvaient, et avec cela quantité de charbon.

C'était avec cette même qualité d'argile, que l'on faisait de grands vases destinés soit à contenir du vin ou du grain, soit à tout autre usage : il y en a dont l'orifice porte 75 centimètres de diamètre. Le rebord en est plat et de la largeur de 8 décimètres, sans

doute pour supporter un couvercle également plat. Près de Chastel-Marlhac, il s'en est trouvé un entier de cette dimension il y a quelques années, mais qui fut ensuite brisé; on pourrait encore fouiller dans le même lieu.

Il y a une variété de cette poterie rouge, mais plus pâle, assez fine, quelquefois avec des ornemens.

3° *Poterie dorée.* Je n'ai trouvé qu'en un seul endroit, à Vic (Ides), les débris d'une urne cinéraire. L'argile n'en est pas très-fine, mais une sorte d'enduit appliqué extérieurement a le reflet de l'or. Il était dans tout son éclat avant d'être exposé à l'air; cependant la dorure est bien évidente sur les morceaux que j'ai (1).

4° *Poterie noire.* Il y en a de très-fine et aussi unie que l'ébène, bien cuite et sans ornemens; d'autres sont grossières et brûlées au-dedans.

5° *Poterie grise.* J'en ai trouvé en plusieurs endroits (Ides et Chastel). Elle est fine, et a la dureté du grès; le dessin ne varie guère.

6° *Poterie blanche.* Cette espèce est rare, d'un blanc de lait et fine. Elle est, je crois, de même qualité que la noire fine. Une variété a une bande jaune large de 4 centimètres. Si c'est l'effet de la peinture, elle s'est bien conservée sans vernis, et dans la terre.

En parlant de la poterie, je n'oublierai pas de

(1) Cette assertion donnera lieu à des recherches ultérieures.

citer une figure en terre cuite, qui servait sans doute d'ornement de pilastre.

J'ai aussi les ornemens d'un vase, qui représentent des oiseaux, et qui, appliqués, devaient tenir lieu d'anses; ils sont en terre blanche.

Les vases de terre propres à contenir des liquides sont nombreux, mais brisés. Leur forme varie; la plus commune est celle d'amphores. J'ai aussi une petite partie de vase dont l'intérieur est azur, et le dehors blanc, de l'épaisseur d'un millimètre chaque.

Armes, Ustensiles, Objets divers.

Mes fouilles m'ont procuré une espèce de sonnette en bronze sans battant. Peut-être était-ce l'ornement de quelque bâton d'étendard, à cause de l'anneau qui est au-dessus.

Un poignard, trouvé dans le tumulus, dit le *Sue des Demoiselles*, dont la poignée est en potin, et la lame en cuivre battu, cannelée. Sa longueur est de 24 à 25 centimètres, tout compris. J'ai également un fer de javelot, plusieurs agrafes en argent ou cuivre, des pièces en bronze et potin, qui, suivant l'encyclopédie, auraient servi aux soldats romains pour former leurs tentes; un compas à trois branches en fer; quelques stylets en cuivre ou argent, pour écrire ou effacer: l'un est fait comme la navette du point de filet; diverses autres agrafes en fil de cuivre, pour relever les robes et manteaux; un anneau en bronze d'une régularité parfaite, et une sorte de bracelet en argent creux.

Je ne passerai pas sous silence les meules à bras, l'une convexe, en grès, et l'autre concave, en pierre volcanique, bleue, persillée, et en usage dans le pays, pour les grandes meules. Leur diamètre est de 42 centimètres; il s'en trouve en assez grand nombre, mais brisées; j'en ai d'entières.

Tels sont les résultats des recherches que j'ai faites, partie en 1821 et partie en 1822, ils font naître l'espoir d'en obtenir de plus avantageux.

Il existe, dans le canton de Sagnes et autres voisins, beaucoup de traces d'habitations romaines, qui méritent d'être fouillées. Il conviendrait aussi de faire des recherches autour d'un ancien pont sur la Dordogne, le seul qui doit avoir existé depuis Bort jusqu'à Bergerac, après la jonction de la rivière de *Rue*: on peut parvenir à la découverte d'une voie romaine, attendu que sur les deux rives il y a des vestiges d'habitations romaines, poterie, briques, etc.

Chastel-Marlhac offre également des indices d'antiquité, briques, pavés, poterie. Il serait possible d'y retrouver, d'abord une forteresse romaine, et le *Castrum Marcliacum* de Grégoire de Tours, assiégé par un fils de Clovis sur Bazolus, etc. Enfin on me fournit de divers lieux des indications qui piquent vivement la curiosité, et pourraient amener à des découvertes intéressantes, qui donneraient un nouveau jour sur notre ancienne Gaule en général et sur nos contrées en particulier.

SUR LE LINGE DES ROMAINS,

par P. R. Auguis, membre résident.

Manibus liquidos dant ordine fontes
Germanæ, tonsisque ferunt mantilia villis.
Georg. iv. 377.

Les nymphes sur ses mains épanchent une eau pure,
Offrent, pour les sécher, de fins tissus de lin....
Delille.

Les anciens faisaient grand usage de tissus de laine, mais ils avaient aussi comme nous des *purificatoires* ou essuie-mains (*mantelia*), qui ne s'employaient qu'au laver des mains; ou quelquefois, à table, on les passait devant soi en guise de serviette (Pline, vii. 2). Dans ce qu'il dit sur le vers 169 du xiie livre de l'Énéide, Servius reconnaît ces tissus pour être de lin. Mais ce lin était tellement battu et préparé, tant en fil qu'en pièce, que le linge qui en résultait était aussi laineux et floconné qu'un drap à longs poils. « Le lin, dit *Pline* (xix. 1.), est retravaillé « de nouveau, quand il est filé: on le trempe, et on « frappe ensuite sur la pierre dure; quand il est tissu, « on le fait de nouveau passer sous le battoir; et, à « force d'être ainsi tourmenté, il devient meilleur. » C'est, à ce qu'il paraît, une étoffe de lin refoulée de cette sorte, que *Plaute* nomme *linteolum cœsitium* (Epid. ii. 2-46). *Pline*, à l'endroit cité, parle d'une toile qui se distinguait par sa finesse, sa fermeté et sa blancheur, mais qui était dépourvue de flocons (*sed*

lanugo nulla); ce qui était cause qu'elle était recherchée par les uns, méprisée par les autres. Ainsi on peut penser que d'ordinaire les essuie-mains de lin (*mantilia*) étaient, comme la plupart des autres toiles de cette matière, rudes et velus. *Julius Pollux* compte (VII. 16) au nombre des tissus de lin un certain *lassion* ou *lasion*, qui paraît tantôt comme une étoffe cotonneuse et touffue, tantôt comme un purificatoire à poil follet; ce mot signifiant proprement *rude*, on pourrait l'appliquer sans doute à une *manteila* ou *mentele*. Un sacrificateur, dans *Ovide* (Fast. IV. 933.), est représenté avec un linge, une étole *garnie de flocons étalés* (*villis mantele solutis*). Chez *Martial* (XIV. 138), des tissus de lin cotonneux (*villosa lintea*), en guise de tapis (gausape), recouvrent les précieuses tables de citronnier. Chez *Sidonius* (Ep. V. 17.), à la porte de la salle, on voit, suspendu à un rouleau, *linteum villis onustum*, un linge chargé de touffes de duvet, lequel on présentait aux convives, pour s'essuyer le visage et les mains. Virgile, au contraire (Enéid. I. 702.), suivant la coutume des grands, donne en pareille occurrence aux dieux et aux princes des linges plus fins et *tondus aux ciseaux*, comme un drap de laine (1). On se servait, au rapport de Pline (XIX. 1.), de ces flocons ainsi coupés, surtout aux voiles des navires, pour rembourrer des coussins, et, dans la chirurgie, pour faire des plu-

(1) De cette nature étaient sans doute les fins *Suaires*, dont se servaient les orateurs; ils se tiraient d'Espagne et étaient appelés *Sœteba*.

masseaux dont on panse les plaies. La serviette dont on faisait usage aux repas, se nommait *mappa*, *Martial* (xii. 29. 11.); chaque convive apportait la sienne. Plus tard la nappe s'appela aussi *mentele* (*Isid.* xix. 26).

SUR LE VILLAGE DE COURTISOLS,

à 15 kilomètres de Châlons-sur-Marne.

M. Auguis, membre de la Société royale des Antiquaires de France, présenta, en 1819, à cette compagnie, une lettre autographe de Grosley, datée de décembre 1776, et par laquelle ce savant avait demandé à l'académie de Champagne, récemment établie à Châlons, des renseignemens sur le village de Courtisols ou Courtisou, dont les habitans passaient pour avoir conservé un dialecte et des usages particuliers. Comme la lettre ne paraissait pas avoir obtenu de succès, la Société royale désira que M. le baron de Ladoucette, son président, entrât, sur cet objet, en correspondance avec M. le baron de Jessaint, préfet du département de la Marne. Ce magistrat voulut bien transmettre, le 12 juin 1819, un mémoire de M. Hubert, chirurgien, né à Courtisols, et un rapport de M. Caquot fils, vice-secrétaire-archiviste de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Suivant les renseignemens qu'on y recueillit, il était probable

que des Suisses avaient fondé Courtisols. Aussi, d'après la volonté de la Société royale, son président communiqua les renseignemens à celle d'histoire, qui fleurit à Zurich. M. le comte Auguste de Talleyrand, ministre de France près la confédération helvétique, voulut bien faire passer successivement la réponse de Zurich et une note de M. Bridel, ministre protestant, l'un des hommes de la Suisse, qui ait fait le plus de recherches sur les anciennes mœurs et usages. Avant d'envoyer cette note, M. l'ambassadeur la communiqua à M. de Mullemer, Avoyer de Berne, instruit sur tout ce qui concerne l'histoire de son pays, et qui approuva entièrement les idées énoncées par M. Bridel. La Société croit rendre un service aux amis des sciences, en publiant : 1° la lettre de Grosley; 2° extrait de la notice de M. Hubert, et du rapport de M. Caquot en ce qui concerne l'archéologie; 3° la réponse de la Société d'histoire de Zurich; 4° la note de M. Bridel, qui renferme des détails curieux sur les usages et le patois de la Suisse romane; 5° extrait de conjectures transmises par M. d'Herbès sur l'étymologie du mot *Courtisols*, et sur l'explication de quelques termes du patois courtisien. La Société fera connaître le résultat des recherches auxquelles elle continue à se livrer, pour jeter quelque jour sur un point historique. Elle met au premier rang de ses devoirs, de recueillir tout ce qui peut éclaircir l'origine des diverses peuplades, que la guerre ou d'autres événemens ont fixées dans

notre France, et offrir encore quelques traces de leurs mœurs et de leur langue primitives.

LETTRE AUTOGRAPHE DE GROSLEY

A MM. de l'Académie de Champagne, récemment établie et fixée à Châlons par lettres-patentes.

En traversant, il y a plusieurs années, le très-long village de Courtisou, peu éloigné de Châlons, j'appris vaguement que ce canton avait une langue qui n'avait rien de commun avec celle des cantons limitrophes. Je viens d'apprendre d'un Châlonais:

1° Que le village de Courtisou, outre la langue et l'accent châlonais, en a une qui lui est propre, qui se conserve par tradition, dont l'accent n'a rien de commun avec celui de Châlons ni avec la langue française, et qui n'est entendue d'aucun des villages voisins;

2° Que les habitans de ce village ne se marient presque toujours que chez eux; qu'ils s'aident et se secourent avec une bienfaisance et une générosité étrangères au commun des paysans;

3° Qu'au voisinage de villages qui se sont donnés aux manufactures, celui de Courtisou est demeuré fidèle à l'agriculture, et qu'à force de travaux, d'engrais et de soins, son territoire rapporte communément la moitié ou un tiers plus que les territoires voisins;

4° Que le curé de Courtisou, homme d'esprit,

homme éclairé, est parvenu à apprendre la langue de ses ouailles.

Dans l'histoire de Vérone, sa patrie, le marquis Mafféi a inséré des détails aussi intéressans que singuliers sur un phénomène du même genre qu'offre un canton du Véronois.

« Sur les limites, dit-il, du Véronois, du Vicentin, et du Trentin, est une peuplade de douze villages, qui ont *Progno* pour chef-lieu. Les habitans de ces villages, charbonniers pour la plupart, ont un idiome particulier étranger et inintelligible aux villages voisins. Cet idiome excita la curiosité de Frédéric X, roi de Danemark, dans son passage à Vérone, en 1708; il y reconnut avec le plus grand étonnement l'allemand dans toute sa pureté, c'est-à-dire tel qu'on le parle dans la Saxe, et non tel que le parlent les Allemands les plus voisins de l'Italie, qui, au moyen de diverses altérations dans la prononciation et du changement de l'*a* en *o* dans toutes les syllabes que termine ce dernier signe dans la langue écrite, entendent aussi peu le pur saxon, qu'un paysan lombard entend le toscan, *lo toscano schietto.* »

De ce phénomène, le marquis Mafféi infère que les *Prognotes* sont un reste de Cimbres défaits par Marius dans la Gaule-Transalpine (à notre égard), où ces peuples avaient débouché par le Véronois. Je n'évaluerai point cette conjecture : une armée défaite dans le cœur d'un pays où elle avait pénétré les armes à la main, ne laisse point de détachemens dans ce pays. Je n'ai pas ouï dire qu'à la suite des

deux invasions des Allemands en Provence qu'a vues ce siècle, quelque essaim de hussards, de pandoures ou de talpaches se soit établi et fixé sur les bords de la Durance.

La Champagne attend de vous, Messieurs, à l'égard de Courtisou, la découverte que procura le roi de Danemark à la province de Vérone. Peut-être le curé de Courtisou y est-il déjà parvenu par la comparaison de l'idiome de son village avec les langues actuelles de l'Europe,

S'il soupçonnait à cet idiome une origine boréenne ou hyperboréenne, il suffirait d'écrire exactement le *Pater*, tel que les gens de Courtisou le prononcent dans leur idiome, et de l'adresser aux académies de Vienne, de Pétersbourg, de Berlin et à quelqu'une des universités de la Basse-Saxe. Ces universités, ces académies accueilleront certainement cette question avec tout l'empressement que paraît solliciter sa singularité : cette lettre que je vous adresse par la voie du journal des savans, servira auprès d'elles de passe-port à cette demande, en les y préparant.

Si, comme il y a apparence, l'idiome de Courtisou dérive de quelqu'une des langues du nord; si, dans cette supposition, vous suivez la voie ouverte par le marquis Maffêi, par la recherche du peuple dont les gens de Courtisou sont un essaim, vous n'aurez que l'embarras du choix. Il est inutile de remonter avec le marquis jusqu'aux Cimbres et aux Teutons : tous les barbares qui ont inondé les Gaules depuis que Constantin eut levé le cordon de troupes qui les cou-

vrait sur le Rhin (1) ont passé sur le territoire de Châlons. Toute la force de ces barbares étant en cavalerie, après qu'ils avaient traversé le Rhin, le besoin d'eau et de fourrages les nécessitait à côtoyer la Moselle, seule rivière considérable, qui, du côté des Gaules, ait son cours perpendiculaire au Rhin; et la continuité des prairies les amenait sur la Meuse, dans les trois-évêchés d'où ils débouchaient par Châlons.

Il serait sans doute plus vraisemblable et plus simple de regarder la peuplade de Courtisou comme un essaim de ces troupes de barbares, distribuées dans les Gaules par les empereurs eux-mêmes, successeurs de Constantin, soit pour la défense, soit pour le repeuplement de ce beau pays, plus dévasté par la finance, si l'on en croit le saint prêtre Salvien, que par les incursions périodiques des barbares. Ces corps répandus dans les Gaules faisaient le fond de l'armée qu'Aëtius ramassa pour marcher contre Attila. Orléans avait pour garnison un corps d'Alains commandés par un prince de leur nation. Les Sicambres, les *Læti*, etc. étaient répandus dans d'autres

(1) Ce cordon, qui embrassait le Rhin, était soutenu par des camps retranchés (Hiberna), pareils à celui qui subsiste encore à Kuperli, près de Châlons, et par les forts que Drusus avait élevés. J'ai reconnu les ruines très-marquées de plusieurs de ces forts, tant en-deçà qu'au-delà du Rhin, de Cologne à Coblentz, Wolkemberg, Drakawelt, Peri, Couiswinter. Ces ruines, situées en partie sur les terres de l'électeur palatin ou dans leur voisinage, semblent s'offrir aux recherches de l'académie de Manheim.

parties. Je les ai rassemblés dans le mémoire sur l'expédition d'Attila, et sur sa défaite dans notre Champagne, mémoire qui fait partie de mes *Recherches pour servir à l'histoire de Troies.*

Au voisinage de cette dernière ville, les trois villages des Ricey sont une peuplade de Suisses. La tradition est l'unique garant de ce fait. Leur langage ne diffère de celui des cantons voisins, que par quelques mots et par une prononciation plus vive et plus brève. L'ancien habillement que conservent encore quelques Ristonnes est exactement le même que celui des femmes du centre de la Suisse où les nouvelles modes n'ont pas encore pénétré.

La seule tradition est une bien faible autorité sur de pareils objets, en comparaison d'une langue encore subsistante, telle que celle qui s'est conservée à Courtisou.

En attendant l'honneur de votre réponse par la voie dont j'use pour vous écrire, je suis, etc.

Troies, décembre 1776.

GROSLEY.

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE SUR COURTISOLS, par M. Hubert, chirurgien à Somme-Suippe.

« Courtisols est à deux lieues au levant de Châlons, à quelque distance de la source de la Vesle, qui le traverse, et sépare les deux rues qui le forment dans une étendue de près de deux lieues. Cette po-

sition vraiment pittoresque, longée en quelque sorte par la route de Paris à Metz, sa nombreuse population, son industrie agricole, ses mœurs, autrefois surtout, d'une simplicité patriarcale, son langage même, tout différent de celui des communes environnantes, en font un objet vraiment intéressant, et je ne suis pas étonné qu'une société savante ait daigné s'en occuper.

« Une tradition immémoriale et constante nous apprend que ce village a été formé par une colonie suisse à laquelle le terrain fut cédé en paiement de certaines créances dont par là le trésor de l'état fut déchargé. A l'appui de cette tradition, viennent, dit-on : 1° une analogie de langage avec celui de l'Helvétie ; 2° la division de la commune en cantons, qui, avant la révolution, avaient chacun leurs droits et leurs usages ; 3° le surnom de Suisse affecté à quelques familles.

« D'autres font venir les habitans de la Germanie, et ce, d'après l'usage général de séparer les maisons par des jardins, des chenevières, à la manière des Germains (1).

« D'autres enfin leur donnent tout uniment une origine gauloise indiquée par son nom latin (*curtis ansorum* pour *anserum*) (on sait que ces sortes de barbarisme sont assez communs dans la basse lati-

(1) Les Germains n'habitaient point les villes, dit Tacite *de moribus Germanorum ;* ils ne peuvent souffrir que leurs maisons se touchent les unes les autres ; chacun laisse autour de son domicile un petit terrain ou espace qui est clos.

ou seigneuries, dont la première et principale, connue sous le nom de prévôté ou prieuré, appartenait depuis l'an 1372 au séminaire de Châlons, la seconde au chapitre de la cathédrale de la même ville, et la troisième, sous le nom de ban de Bussy, ou de Souatre, à M. de Chatillon, seigneur du château de la Motte; cette dernière était régie par la coutume de Vitry.

« L'idiome de Courtisols paraît distinct du langage usité dans cette partie de la Champagne; on peut remarquer cependant que beaucoup de mots sont français; mais une multitude de ces mots, et leurs terminaisons en quelque sorte barbares et difficiles à prononcer, et par conséquent à se faire comprendre aux étrangers, ont fait croire au mélange d'un patois étranger avec la langue générale. Nous pensons cependant que ce langage n'est autre que celui de l'ancien Gaulois, ou celtique, plus longtemps et mieux conservé que dans les autres villages; j'aurais désiré en donner un aperçu, et en traduire quelques phrases; mais, quoique j'entende et parle facilement cet idiome, l'impossibilité d'en peindre les expressions sur le papier me force de renoncer à cette entreprise. Je ferai observer seulement que, dans la prononciation, les lèvres s'ouvrent peu, et que la langue frappe fréquemment le palais. Il est à remarquer que les Courtisiens entre eux s'entretiennent de préférence dans leur patois, et que, si dans le cours de leur conversation, ils adressent la parole à un étranger, ils le font en un

français intelligible, et aussitôt reprennent leur idiome accoutumé. Jamais, dans ce pays, on ne chante de chanson dans cet idiome.

« Courtisols, ainsi que nous l'avons dit plus haut, est divisé en plusieurs cantons, tels ceux de Saint-Julien, du Gué, des Petits-Allieux, des Grands-Allieux, de Plain, de Cheppe, et de Melette; ce dernier, presque aussi étendu que les six autres ensemble, est à peu près détruit; son territoire, qui forme aujourd'hui celui de l'Epine, est séparé de la mère-commune depuis le 30 avril 1790. Avant cette époque, les revenus, ainsi que les charges, étaient communs, et les terres usagères, presque toutes situées à l'extrémité occidentale près de Saint-Etienne, appartenaient, avant leur vente, en 1813, pour un septième à l'Epine, et les six autres à Courtisols. Quelques portions de terrain situées le long de la rivière, et non encore aliénées, sont restées indivises, et subiront sûrement, dans le partage, le même sort que celui des biens qui ont appartenu en commun à ces deux villages.

« Courtisols s'étend sur deux rues parallèles au midi et au nord de la Vesle, à la distance d'environ cent soixante pas. Par cette disposition, ainsi que par l'isolement des maisons, il règne de chaque côté deux à trois rangs de chenevières, terres empouillées, prairies artificielles, dont le produit fait la richesse et la renommée du pays.

« Le territoire, quoique arrosé par une rivière, ne présente que des prairies artificielles, parce que,

dans les terrains humides, les habitans ont préféré des plantations en peupliers, saules, frênes, aunes, etc., qui, mêlés aux arbres fruitiers des jardins, donnent à ce lieu l'aspect d'un riant verger ou d'une sombre forêt, partout entrecoupée de maisons; mais il faut avouer qu'en hiver, l'humidité du terrain le rend difficile et presque inhabitable. Les hommes, dans ce village, s'occupent du travail des champs, des charrois et du commerce; plusieurs vont chaque année passer l'hiver dans le Perthois, pour y broyer les navettes sous la meule des moulins destinés à cet usage; les manouvriers aident les cultivateurs qui, en retour, labourent leurs terres. Les soins domestiques, la basse-cour, le laitage, le battage des grains occupent les femmes; dans les soirées d'hiver, elles filent le chanvre, et il en résulte une quantité de toiles qui sont assez belles, surtout quand elles ont été façonnées par les tisserands du village de Saint-Etienne-au-Temple, habiles sous ce rapport.

« On pense bien que tant d'industrie, animée par l'érection nouvelle de cinq foires très-fréquentées, doit entretenir l'aisance dans la commune de Courtisols; si l'on n'y voit que des fortunes médiocres, en récompense, on y rencontre peu de mendians, et ces mendians, trouvant dans la commune même les secours nécessaires, n'en sortent point.

« Autrefois, une certaine classe d'habitans, qualifiés nobles roturiers, étaient exempts, de père en fils, de payer un droit seigneurial de quinze deniers. Plusieurs quartiers ou portions de terrain ne devaient ni

dîmes ni menues redevances; tels le terme au four, les franches terres, le terme franc, etc.; d'autres, au contraire, grevés de lods et ventes, de dîmes et terrages, et autres charges féodales, avaient moins d'aisance et de revenu.

« Ce village a trois églises, celle de Saint-Julien, au levant; de Saint-Memmie ou Saint-Menge, son annexe, au couchant, toutes deux autrefois à la présentation de l'abbé de Saint-Memmie, proche Châlons; la troisième, celle de Saint-Martin, située au milieu des deux autres, comprend plus des deux tiers des habitans : ces trois paroisses dépendaient du doyenné de Bussy-le-Château. Le curé de Saint-Martin, à la nomination de l'abbé de Saint-Remi de Reims, avait le droit et même l'obligation d'aller, plusieurs fois dans l'année, officier à l'Epine, et d'assister à la reddition des comptes de la fabrique (dont un habitant de Courtisols était nécessairement un des marguilliers), sans doute en qualité de curé primitif de la paroisse Saint-Léger-de-Melette, dont les cloches, les ornemens et les revenus furent, en 1459, transférés à la nouvelle église (1), peut-être aussi à cause de la grande part qu'eurent les habitans de Courtisols dans la construction de ce beau monument bâti sur leur territoire.

« Cette commune, avant la révolution, était citée pour la bonté, la simplicité, la régularité des mœurs

(1) Cette translation se fit par le pape Pie II en personne. Beaugier, *Annales de Champagne*, Tom. I, p. 273.

de ses habitans. A peine, dans l'espace de sept à huit ans, voyait-on une fille manquer à l'honneur de son sexe; un événement de ce genre faisait époque alors, et la malheureuse, quoique mariée à son séducteur, n'osait de long-temps se montrer. Les hommes, dans leur commerce, tenaient à la plus scrupuleuse probité: une parole, une main donnée étaient des contrats sacrés. On doit croire que cette pureté de mœurs a jeté de profondes racines dans les cœurs; car, malgré les désordres des derniers temps, ce village a conservé beaucoup de ses heureuses dispositions. Il y a quarante ans, les jeunes filles, les femmes, les grand'mères, avaient le même costume pour la coiffure et les habits; ces habits étaient propres et d'un bon usage. La mode a prévalu... la mousseline a cédé la place à la fine dentelle, et la toile au drap... on voit aujourd'hui autant de costumes que de personnes. Ces changemens sont-ils un avantage? et ne doit-on pas, au contraire, regretter l'heureuse et tranquille simplicité de nos pères?

« Ce pays ne présente aucun monument d'antiquité. La cloche de l'église de Saint-Martin a plus de sept cents ans, puisque le millésime de sa fonte est de l'an 1118 (1). On y regrette la destruction récente du château de la Motte, et le renversement des hauts pins, qui, en toute saison, l'ombrageaient d'une belle verdure.

« S'il était reçu autrefois de dédaigner des alliances

(1) Il n'y a rien à dire de la cloche de Sainte-Memmie, qui n'a que cinquante ans d'existence.

étrangères, on peut avouer que cet usage est bien changé: l'extension du commerce, qui met les habitans en rapport avec tous les environs, a détruit cette prétendue antipathie dont ils ont été récemment accusés, et il n'est pas rare de voir aujourd'hui des habitans former des alliances avec leurs voisins, et même assez au loin, lorsqu'ils y trouvent leurs avantages. On doit convenir cependant que la grande population de Courtisols, offrant plus d'occasions de se marier convenablement que les petits villages, les unions étrangères y doivent être proportionnellement moins fréquentes.

« Vous me permettrez, monsieur, de vous citer quelques usages assez singuliers pour trouver ici place.

« Quelques habitans étaient désignés comme génaux ou sorciers; probité, talens, moralité, fortune, rien ne pouvait déterminer une alliance avec ces familles, et ces malheureux proscrits étaient forcés de se marier entre eux; ce préjugé est à peu près détruit.

« Après la mort d'une personne, les parens du défunt distribuent des gâteaux aux cinquante maisons les plus voisines (un pareil cadeau a également lieu lors des mariages); le lendemain, ils font la lessive, et portent les effets auprès de l'eau : chaque voisine, la coiffe pendante, en signe de deuil, se rend en silence sur le bord de la rivière, secoue une partie du linge, le frotte, le bat, le lave, et s'en va.... Une autre prend sa place....; plusieurs se succèdent

jusqu'à la fin de l'ouvrage, ce qui dure ordinairement depuis le matin jusqu'à midi,

« Cette cérémonie, tout à la fois officieuse et lugubre, se passe dans un silence triste et profond; mais il n'en est pas ainsi d'une autre, en des circonstances plus gaies et plus heureuses.

« Le soir des noces, qui toutes à peu près se font au printemps, dans les granges dégarnies de leurs pailles et de leurs grains, les jeunes mariés, assis près de la porte, attendent les passans; chaque convive, en se retirant, reçoit de l'épouse deux gâteaux formés en doubles nœuds; on se doute bien que ces gâteaux, désignés sous le nom de présens, sont échangés contre des pièces plus solides, et qu'à la fin la poche de la mariée est mieux garnie que son panier.

« Cet usage en rappelle un autre qui a lieu dans le même temps : le jour des noces, la future mariée fait publiquement ses adieux à son père et à sa mère, les embrasse, et part pour l'église, conduite par ses sœurs, ou par deux de ses amies. Au sortir de la messe, les filles qui lui avaient donné le bras, le présentent au nouveau marié, tandis que les conducteurs de celui-ci donnent le leur à l'épouse, et la mènent, avec sa famille, dans la maison de son mari, où le festin les attend.

EXTRAIT DU RAPPORT

Fait le 1er juin 1819 à la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, par M. Cacquot fils, son vice-secrétaire archiviste, sur un Mémoire de M. Hubert, chirurgien à Somme-Suippes, en réponse à des questions proposées par la Société des Antiquaires de France, sur l'origine, les mœurs, les usages, le mode de culture et le langage de Courtisols.

« Tout ce que M. Hubert dit de l'idiome de Courtisols est vrai; il le peint assez bien, en faisant observer que, dans la prononciation, les lèvres s'ouvrent peu, et que la langue frappe fréquemment le palais. Ce langage a quelque chose de sifflant et d'enfantin; et, lorsqu'il est prononcé rapidement, il devient inintelligible, même à celui qui l'aurait étudié, mais ne le parlerait pas; comme pourrait être l'anglais, pour un Français qui, l'ayant appris, l'entendrait pour la première fois parler à un habitant de la Grande-Bretagne.

Dans ce patois, toutes les gutturales se prononcent par les dentales correlatives, avec une addition de la lettre *s*, plus ou moins sensible. Le *ch*, suivi d'une voyelle ouverte devient un *t*, avec un léger sifflement tellement imperceptible que l'on ne peut savoir s'il précède ou s'il suit la consonne. Chapeau-*ttzapé;* chaud-*ttzau* (1). Le *g*, suivi d'un *e*, de-

(1) Pour faire mieux sentir la prononciation, qu'il est si difficile de peindre, j'ai pris le parti de redoubler les lettres sur lesquelles la langue doit appuyer en frappant les dents.

vient un *d* fortement appuyé, après lequel se fait entendre distinctement le son du *z*. La grange-la *grainddze*. Le *j*, consonne, est presque le *z* des Italiens, dont on frôle à peine le *d*, jeune-*dzoune;* jardin-*dzardin*; je vas à Chalons, *dz'va à ttzalon*.

« Au contraire, l'*s* plus ou moins sensible devient une gutturale plus ou moins appuyée, du poisson, d'*au poichon;* la sœur, *la cheure*; le cousin, *le coujin*.

Il est quelques mots qui n'appartiennent qu'à ce patois. Un tablier, *ein écorsenie ;* dans les autres villages, c'est un devantier, une bannette. Le iuand, *le hordeu;* un passage ou chemin, *ein étie;* un coffre, *ein icrin*, etc., etc. Ils n'ont point d'autre mot pour signifier du pain que *d'la mittze;* de la viande, *d'la ttzare;* de la paille, *d'l'ytran*. J'ai fait réciter avec le plus grand soin la parabole de l'Enfant prodigue, par des femmes, par des vieillards, et j'ai tâché de noter la prononciation le moins mal qu'il m'a été possible.

Un fait bien remarquable m'a été attesté par M. Martin, secrétaire de la mairie de Courtisols, du zèle et de l'intelligence duquel j'ai à faire l'éloge; et d'ailleurs ce fait s'est passé devant plusieurs témoins.

« Il y a dix ans environ, un régiment suisse (1)

(1) Il était sous les ordres de Murat, alors grand-duc de Berg.

passait par Courtisols. M. Martin se trouvant dans une maison où quelques soldats étaient logés, entendit l'un d'eux dire à son camarade *ei-t-meingne l'itrj* (1) *dins l'icrin* (as-tu mis l'étrille dans le coffre)? Étonné d'entendre une phrase courtisienne dans la bouche d'un étranger, il demande en français à ce militaire s'il est de ce pays ou des environs; mais le Suisse n'entendait pas le français, et ne lui répondit pas. Alors il s'établit entre eux une conversation patoise, semblable à celle que nous avions avec les soldats russes, lorsque la nécessité nous avait appris les mots de leur langue les plus indispensables aux usages de la vie, et près du quart des mots courtisiens s'est trouvé être suisse, à quelque nuance près, dans la prononciation. Ces militaires étaient du canton de Zurich.

« Cet antique patois, dont les Courtisiens sont fiers, et qu'ils regardent comme une preuve irrécusable de leur origine étrangère, est bien dégénéré, et maintenant les petits enfans n'entendent plus ce que leur disent leurs grands-pères. Encore un demi-siècle, peut-être, et la fréquence des voyages, l'étendue des relations commerciales, le feront entièrement disparaître.

(1) Je me sers ici (et j'en agirai de même dans la parabole de l'Enfant prodigue) du *j*, voyelle finale des Italiens, pour désigner un *i* sur lequel il faut appuyer, et qui en représente deux. Les trois points placés sur les trois dernières lettres de *mein*, indiquent qu'elles doivent rester dans le gosier.

« Les mœurs des Courtisiens sont simples, leurs usages dont j'ai été plusieurs fois témoin, et qui sont religieusement observés, annoncent un peuple bon, serviable, rempli de zèle pour ses voisins qui sont ses amis, d'une bonne foi toujours intacte, d'un commerce sûr et de bon conseil : tel est en effet le Courtisien.

Il pousse la bonté envers ses enfans jusqu'à se dépouiller de tout son bien, à leur profit, lorsque, devenu vieux et infirme, il ne peut plus supporter la fatigue des travaux des champs. Ses enfans alors, aidés de ses conseils, font entre eux, comme s'il était mort, le partage égal de ses biens, et s'obligent, en retour, de le loger, nourrir et soigner, chacun pendant un mois, dans leur maison, où il leur rend encore des services proportionnés à son âge, quand ce ne serait que de bercer leurs jeunes enfans, en redevenant enfant lui-même ; cela s'appelle *aller à mange-brebis.*

« En résumé, Courtisols est un village à part ; et si l'on n'a pas la preuve certaine de son origine suisse, tant de présomptions viennent à l'appui de cette hypothèse qu'il serait déraisonnable de ne pas regarder au moins comme des semi-preuves, et cette tradition immémoriale et constante, et le surnom de Suisse attaché, depuis des siècles, à plus de cinquante familles, et la division en cantons, et ce langage conservé pur et étranger à tous les patois environnans, et ce fait de soldats de

Zurich parlant la langue de Courtisols, et cette industrie qui a fait d'un terrain ingrat un bocage enchanteur, tandis que les villages voisins n'ont que des récoltes ordinaires, et ces usages, restes précieux des mœurs simples de l'antique Helvétie, et cet heureux isolement des maisons jetés au hasard, au milieu de peupliers élevés, d'arbres fruitiers, de haies d'aubépines taillées en palissades, jardins, de prairies artificielles, de champs cultivés, où le chanvre élève ses tiges d'un vert foncé près du froment qui jaunit, et du trèfle aux fleurs rouges à la senteur de miel; isolement que recherchaient les peuples de la Germanie dont la Suisse faisait autrefois partie, isolement qui rappelle encore ces agrestes chalets dont Rousseau fait une peinture si fraîche et si délicieuse. «

Parabole de l'Enfant prodigue

Dans l'idiome de Courtisols, adressée à la Société royale des Antiquaires de France, par la Société d'agriculture du département de la Marne.

Évangile Saint Luc, chap. 15, §. 11.	*Evindzile Saint Luc, ttzapitre quainze, verseu-y-onze.*
En ce temps-là Jésus-Christ dit aux Pharisiens et aux docteurs de la loi, cette parabole :	Eins steimps la, Dzésus mie di aux Pharisiains ey aux docteurs de la loua c'tu parabole.

Un homme avait deux enfans, dont le plus jeune dit à son père : Mon père, donnez-moi ce qui peut me revenir de votre bien; et le père leur fit le partage de son bien.

In home avée dioux efeins, et le pu dzoune di a son peuire : Mon peuire, bailleume c'que dze daye avaye d'voute bian; et le peuire y eé fée, tout d'in ké-o, ce partadze là.

Peu de jours après, le plus jeune de ces deux enfans ayant amassé tout ce qu'il avait, s'en alla dans un pays étranger, fort éloigné, où il dissipa tout son bien en excès et débauches; et après avoir tout dépensé, une grande famine arriva dans ce pays-là, et il commença à tomber en néccssité.

Queuque dzours apreus, eul pu dzoune de çi dyoux enfeins là euye ramassie c'qu'il avée d'bian, y s'euye annaleu dins in pa-îs benne long, et y æu dissipeu tout c'bian là pa la dibauttze et le libertaiñadge; et quaint tourtout eé teu dispanseu, y ée v'nu in graind famaine dains c'pa-îs là, et il æu k'mincie à y ête dains ine grainde néciss'teu.

Il s'en alla donc, et s'attacha au service d'un des habitans du pays, qui l'envoya à sa maison de campagne pour y garder les pourceaux, et là, il eût été bien bien aise de remplir son ventre des écorces que les pourceaux mangeoient : mais personne ne lui en donnait.

Y s'en neuye en aleu et s'euye mins valet chuy yun dis habitains d'au pa-îs, qui y euic dit qu'il allj dains sa maijon pou y houardeu si cottzons; et tou là il arée-teu bainne containt d'rimpli son vintre dis icorces q'li cottzons maindzaingt; mais parsonne eu n'y eu bayée.

Enfin, étant revenu à soi, il dit en lui-même : Combien y a-t-il de serviteurs aux gages de mon père qui ont plus de pain qu'il ne leur en faut, et moi je suis ici à mourir de faim !

Etaint r'v'nu à luye, y s'euye dit : Combien y peut-il avere (*plus anciennement* AVAYE) d'valets qui sont aux gadzes de mon peuire, et combenne ont y pu de mittze qu'in y au-z-en faut; et min dze suc toussj à mourj de fan!

Il faut que je me lève et que j'aille trouver mon père, et que je lui dise : Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous, et je ne mérite plus d'être appelé votre fils; traitez-moi comme l'un des serviteurs qui sont à vos gages.

Y faut que dze me levaye et q'dzalaye trouveu mon peuire, ot dz'y diras : Mon peuire dz'a fée in péché (*exception formelle à la règle du* CH *devenu* TT) conte eulle ciel et conteure vou itout; et dzune sue pu ain itat d'y ête houye (*plus anciennement* HUTZIE) voute infeins; traiteuymin donc c'ment yun dj valets qui sont à vous gadzes.

Il se leva donc et s'en alla trouver son père.

Y s'euye don l'veu et s'en en euteu trouveu son peure.

Lorsqu'il était encore bien loin, son père l'aperçut, et ses entrailles en furent émues de compassion; et, courant à lui, il se jeta à son cou et le baisa, et son fils lui dit : Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous, je ne suis plus digne d'être appelé votre fils.

Il ann'toit enco benne arrj, leuye apparçu, il en euye euteu tin trémoussj de tindreusse, euye couru à luye y seu tztten à son ki-ou, et leuye baîgie; et son infins y euye dit : Mon peuire dzeunne suë pu daigne d'être hutzie voutte infien, dza péché conte eulle ciel, et contère vous itout.

Alors le père dit à ses serviteurs ; Apportez sa première robe et l'en revêtez, et mettez-lui un anneau au doigt et des souliers à ses pieds. Amenez ici le veau gras, et le tuez; mangeons et faisons bonne chère, parce que mon fils, que voici, était mort, et il est ressuscité; il était perdu, et il est retrouvé.

Et le peuire euye dit à sj valets qu'on nj apportie sa peurmière dzaqueutte et qu'on l'y v'tichj, qu'on ly meuttj inne bague dains le da, et di soleus à si pjs. Alleuye kri le vieaux gras et tieuye lou; maindzons et font bonne ttzière, vous voyeuye mo-ninfeins qu'iteuye mourt et il æu r'sussiteu, il ttée peurdu et il æu r'trouveu.

Ils commencent donc à faire festin.

Il ont c'mencie tout d'in ké-o à faire zé-o r'pas.

Cependant son fils aîné, qui était aux champs, revint; et, lorsqu'il fut près de la maison, il entendit le son des instrumens et le bruit de ceux qui dansaient.

Mais son pu vj infeins qui ttée aux ttzaimps euye r'vnu. Quaint i-lenteu à mout la maîjon, il euye ohïe l'sou dis instrumains et l'*bruich* de ceux qui dainsaingnes.

Il appela donc un des serviteurs, et lui demanda ce que c'était. Le serviteur lui répondit: C'est que votre frère est revenu, et votre père a tué le veau gras, parce qu'il le revoit en santé.

Il euye hutzie tout d'suite yun d'sj valets et y aie d'maindeu queu-c'qui avée chi-z-ione. L'valet yeuie dit q'citoit sôn freuire q'tait r'v'nu ain bonne sainteu, et q' voutte peuire aveuye thieu l'viau gras.

Ce qui l'ayant mis en colère, il ne voulut point entrer dans le logis; mais son père étant sorti pour l'en prier, il lui fit cette réponse. » Voilà déjà tant d'années que je vous sers, et je ne vous ai jamais désobéi en rien de ce que vous m'avez commandé, et cependant vous ne m'avez jamais donné un chevreau pour me réjouir avec mes amis. Mais aussitôt que votre autre fils, qui a mangé votre bien avec des femmes débauchées, est revenu, vous avez tué pour lui le veau gras.

Issemaingue en colère (il teé ca hour) y ne v'lême raintreu à la maison; mais son peuire euye sortj et l'euye priyé de raintreu. Il euye répondu à son peuire, qu'citée là long temps q'y seurvée sans dzamée avaye disobéj a tout c'q'on n'j avée c'maindeu. Et q'y n'avée dzamais yeû in bika pou se rédzö-j aveur mis amins. Mais chitout q'voute aute infeins queuye mindzie tout voute bian aveu lj fammespeurdues, euy-teur'v'nu, vous euye thieu l'viau gras pour luye.

Le père lui dit: Mon fils, vous êtes toujours avec moi, et tout ce que j'ai est à vous; mais il fallait faire le festin et nous ré-

Le peuire y euie dit: Mon'infeins vous ëtes toudzous aveure mîn et tout ce que dză (*ici le* D *se fait sentir parce qu'il*

jouir, parce que votre frère était mort; et il est ressuscité, il était perdu, et il est retrouvé.

est suivi d'un A *très-bref*) ceu pour vous : y fallée soupeu, et se redzo-j, que dit le peuire ; parceque voutte freuire itée mourt, il æu re'ssus'teu, il ttée peurdu é il æu r'trouveu.

LETTRE

DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE ZURICH, au président de la Société royale des antiquaires de France, datée de Zurich 24 septembre 1819.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La Société d'histoire de Zurich a reçu avec beaucoup d'intérêt la lettre dont vous avez bien voulu l'honorer, sous la date du 26 juin 1819, et par laquelle vous nous communiquez des renseignemens bien intéressans par rapport au bourg de Courtisols, près de Châlons-sur-Marne, réputé d'être une colonie helvétienne. Persuadée que les communications de découvertes entre les peuples civilisés de l'Europe et des secours mutuels, favorisés par les localités, sont le moyen le plus propre pour étendre le domaine de la science, la Société s'est d'autant plus empressée de faire les recherches les plus soignées, qu'elles regardent l'histoire de la Suisse, objet principal de ses travaux; aussi ce fut la seule raison de ce qu'elle a tant différé de vous communiquer le résultat de ces recherches que voici :

Les archives de Zurich ne présentent pas la moindre

trace, par laquelle l'objet en question puisse être éclairci, et la Société s'est persuadée que, si la tradition par rapport à l'origine des habitans de Courtisols se trouve juste, la colonie doit avoir été établie par des particuliers sans aucun concours du gouvernement suisse: d'ailleurs les arrangemens pour les créances de particuliers suisses ont été faits très-souvent sans que les gouvernemens suisses y aient pris aucune part, d'autant plus que ces créanciers étaient souvent des militaires qui, lors de leur réforme, faisaient de tels arrangemens. — Quant aux usages de Courtisols, dont le Mémoire de M. le préfet de la Marne fait mention, notre pays présente à la vérité quelques usages semblables; mais ces mêmes usages se retrouvent plus ou moins dans beaucoup de provinces allemandes, où les coutumes des anciens temps se sont conservées particulièrement; la lessive, à l'occasion de la mort de quelqu'un, se fait en beaucoup d'endroits avec l'aide des voisins.

Un examen bien soigné de l'idiome de Courtisols a démontré que la langue allemande ni ses divers dialectes n'y entrent pour rien du tout, ni pour les constructions de phrases, ni pour les mots étrangers à la langue française. Parcontre des renseignemens donnés par des personnes qui connaissent le patois du canton de Vaud, prouvent qu'il y a entre cet idiome et celui de Courtisols des ressemblances frappantes. Une de ces personnes à laquelle on a donné lecture de la parabole de l'Enfant prodigue, a tout de suite compris le sens, y ajoutant cepen-

dant, que cet idiome n'est pas tout-à-fait celui de sa contrée. Pour les mots séparés que donne le Mémoire, elle n'en connaissait que celui qui signifie *viande*, qu'elle dit être en usage dans son pays. — Il paraît donc certain que les habitans de Courtisols, si réellement ils sont descendans d'une colonie suisse, doivent tirer leur origine de la Suisse occidentale ou romane, et les militaires suisses, qui, d'après le Mémoire de M. le préfet de la Marne, se servaient de cet idiome, ne peuvent nullement avoir été natifs du canton de Zurich : il est plutôt à présumer que leur chef était Zurichois, et qu'ils se sont nommés d'après lui.

Voilà, monsieur le président, les renseignemens insuffisans que la société a pu recueillir, et qu'elle a l'honneur de vous présenter. Il se pourrait cependant que, par rapport à l'idiome de Courtisols, des informations prises à Fribourg, Lausanne, Genève ou Neuchâtel donneraient de nouveaux éclaircissemens.

Signé, MEYER DE KNORNN, *président*,
ESCHER, professeur en histoire, *secrétaire*.

EXTRAIT D'UNE NOTE DE M. BRIDEL,

Ministre protestant dans le canton de Vaud.

« La tradition qui fait de *Courtisols* une colonie suisse, n'est pas dénuée de probabilité, quoiqu'elle n'assigne aucune date.

« *Courtisols* semble dériver de notre mot patois

courti, jardin (hortus), qui entre dans le nom de plusieurs villages suisses, comme *Courtille*, *Courtion*, *Courtetelle*, *Courtelari*, etc. *Courtison*, comme l'appellent quelques géographes français, veut dire mot à mot, *qui ont des courtis*, des jardins.

« Le patois de *Courtisols*, sans être absolument celui de la Suisse Romane, lui ressemble assez, et il m'a été très-facile de comprendre, à l'aide du dernier, la parabole de l'*Enfant prodigue*. Mais, comme notre langue patoise a plusieurs dialectes, tels que le *Vallaisan*, le *Vaudois*, le *Fribourgeois*, le *Neuchâtelois*, celui du ci-devant *évêché de Basle*, maintenant réuni au canton *de Berne*, il n'est nullement aisé de déterminer duquel de ces dialectes il tient davantage; cependant le fréquent emploi de la diphthongue *eu* me porterait à présumer que ce serait celui de la partie *de l'évêché de Basle* où se trouvent les vallées de *Saint-Ymier*, *Moutiers-Grandval*, *Delémont*, *Saint-Ursane*, dans le Jura, parce que l'*eu* y est fréquent. Notre patois des Alpes ou du pied des Alpes termine ses mots en *a*, *é*, *i*, *au*, et très-peu le sont en *eu*: nous disons, *ressuscita*, *retrova*, *apri*, *baillhi*, etc.; et non, *ressusciteu*, *retreuveu*, *apreu*, *bailleu*. En analysant la parabole, j'y trouve cependant nombre de mots étrangers à notre patois, par exemple :

Efuin, nous disons Valet-fe-megniot (menor).
Cottson............ Kaion-pûr-gueddi.
Mittze............ Pan.
Tossi............ Cé ou isse.

Bague............ Verdjettá.
Soleu............ Bottæ.
Bika............ Tsèvri.
Parsouna......... Gnion.
Vi.............. Villho ou anchan.
D'meinda......... Eintréva.
Colere............ Ira ou doai.
Viaux............ Vé ou modzon.

« Ces exemples suffisent pour établir une différence manifeste entre ces deux idiomes, outre celles qu'indiquent plusieurs constructions à nous inconnues.

« Dans notre patois les *sorciers* s'appellent *vaudai* et non *genaux*, qui paraît dériver de genius. Il est vrai que, dans l'évêché de Basle, *djenoadje* est *sorcière*, et cette ressemblance serait une induction que la colonie de Courtisols vient de cette contrée; car les mots qui tiennent aux Mythes et aux superstitions sont très-anciens dans chaque peuplade, et s'y conservent long-temps.

« Quant aux mœurs, la loyauté, la droiture et la bonne foi n'appartiennent point exclusivement aux peuplades helvétiques; tant s'en faut: et si l'autorité paternelle, la foi conjugale, la fidélité à sa parole sont mieux établies ou mieux conservées à Courtisols qu'autre part, je n'en tirerais point, quelque honorable qu'elle fût pour notre nation, une induction favorable à la tradition dont il s'agit.

« Dans les mariages, la coutume de faire des pré-

sens à l'épousée est commune à presque toutes les nations, tant sauvages que civilisées; mais nous avons des usages particuliers et caractéristiques dans nos noces villageoises: il faudrait examiner s'ils existent à Courtisols. Ici, l'épousée, en sortant de l'église, doit feindre de retourner dans la maison paternelle; ses jeunes parens l'y entraînent, les parens de l'époux s'y opposent; de là naît un combat simulé, à l'avantage des derniers. Là, l'épousée, en entrant dans la maison de son mari, doit soigneusement éviter de toucher le seuil de la porte (*leinder*): en conséquence, elle le franchit d'un saut. Si son trousseau est conduit sur un chariot, la quenouille et le rouet ornés de rubans dominent le reste du bagage. Autre part, on lui offre, en entrant, les clefs dans un bassin rempli de grains de céréales. En passant devant les maisons des parens et des voisins, on lui jette des noisettes, des amandes, des châtaignes, des féves. — A son arrivée, une vieille femme, qui s'appelle *Bernada* (du celtique *Bern*, monceau, abondance), lui jette sur la tête une poignée de froment. De la même étymologie vient dans nos Alpes le nom de *Bernausu* à une distribution de crême ou de fromage frais, qu'on fait le premier dimanche d'août à tous les pauvres qui se rendent au *chalet*.

« La coutume funéraire à l'égard du linge du défunt nous est inconnue. Dans la Suisse Romané on couvre de couronnes la bière de la jeune vierge. On plante des fleurs sur sa fosse. On habille en *Vallais*, des meilleurs habits du trépassé un pauvre

qui assiste au convoi funèbre, etc. L'anecdote des *soldats de Zurich* passe ma portée. On ne parle qu'allemand dans ce canton, séparé par plusieurs autres de ceux où le patois roman est usité; et le mot *icrain* est absolument étranger à notre idiome, où un coffre s'appelle *tso*, *artæ*, *bahut* ou *manna;* (ce dernier mot passe pour être *bas-breton*). Comment, je le demande, *ces soldats zuricois* pouvaient-ils entendre quelque chose au langage de Courtisols? Il y a probablement quelque méprise dans ce narré, à moins que ce fussent quelques Vaudois, Fribourgeois, ou Vallaisans qui se trouvaient dans une compagnie zurichoise; et encore n'aurais-je pas compris la phrase rapportée par M. Martin, si elle n'eût été traduite, n'y retrouvant aucun de nos patois.

En examinant avec attention la parabole, je trouve qu'elle tient plus, par les nombreuses élisions et la fréquence de la diphthongue *eu* au patois *lorrain* et à celui du *ban de la Roche* (sur lesquels M. *Oberlin* a publié un Essai en 1775), qu'à aucun patois de la Suisse Romane.

CONJECTURES (1)

Sur l'étymologie du mot Courtisols, et sur l'explication de quelques termes du patois courtisien; par M. D'HERBÈS, associé correspondant de l'académie de Châlons, à Ay, près

(1) Elles ont été suggérées à l'auteur par la lecture d'une dissertation sur ce sujet qui se trouve dans l'Annuaire de la Marne (année 1820).

d'Epernay, département de la Marne, communiquées par l'auteur à M. Bottin, secrétaire de la Société royale des Antiquaires de France, en février 1823.

Je ne discuterai point longuement sur la dénomination de *curte ansorum* (*cors anserum*), et dans la basse latinité, *cortis* ou *curtis anserum*, donnée à Courtisols par Jean de Courtenay, archevêque de Reims en 1267; elle est suffisamment réfutée, et par la tradition contraire, et par le genre de productions du sol. (*Voyez* l'Annuaire de la Marne, année 1820, p. 166). On sait d'ailleurs que si nous sommes redevables aux ordres monastiques d'avoir soustrait à l'aveugle fureur des barbares les ouvrages des anciens qu'ils nous ont transmis, et d'avoir ainsi entretenu le feu sacré des sciences près de s'éteindre, nous avons d'un autre côté des reproches à faire aux moines du moyen âge, de ce qu'ils ont souvent altéré, tronqué le texte des auteurs, et forgé, à tout hasard, des noms, sans consulter l'étymologie, dont ils étaient bien plus rapprochés que nous et par le temps et par le langage. Je ne citerai qu'un exemple à l'appui de mon assertion : *Ay* a été traduit par *Ageium*, *Aggæum*, *Agedunum*, *Anisyacum*, *Ayacum*, tandis que ce mot signifie en gaulois lieu fertile (*ager fertilis*, *locus ferax*); et si on voulait absolument lui donner une terminaison latine, il fallait simplement le rendre par *Ayacum*. Il est donc évident que ce n'est qu'avec beaucoup de circonspection qu'on doit puiser à de pareilles sources, sans quoi on serait exposé à tirer de fausses con-

séquences, et par suite entraîné dans des erreurs inextricables. Je reviens à mon sujet.

Le choix d'un nom pour les habitations, déterminé par une infinité de causes, qu'il serait superflu de rappeler ici, l'a été fort souvent, entre autres, par la nature et la position des lieux, ainsi que par la forme de ces habitations, soit prises isolément, soit considérées respectivement entre elles.

Or chaque maison de Courtisols, entourée de terres labourables, de prés, de vergers, de saussaies, etc., forme ce que l'on appelait autrefois une *court* (cette dénomination subsiste encore en Normandie, et se rencontre dans la composition de beaucoup de noms de lieux). Ces courts sont éloignées les unes des autres, elles sont isolées; de là découle naturellement le nom de *court-isolées*. On ne manquera sûrement point de me faire observer qu'il n'est pas probable que des émigrans, quittant le pays natal, aient choisi pour leur nouvelle demeure une dénomination étrangère, qui même ne se retrouve plus que mutilée; mais cette objection pourrait bien n'être que spécieuse; et, sans examiner si le substantif *court* et l'adjectif *isolé* appartiennent au patois de Courtisols, n'est-il pas possible (et ce ne serait certainement point le premier exemple) que les habitans des villages voisins de la nouvelle colonie, frappés de la singulière distribution de ses habitations, lui aient donné un nom qui peignît leur position respective, et qu'il ait prévalu sur celui qu'aurait pu lui imposer un petit nombre d'inconnus qui à peine parvenaient à se faire comprendre?

D'ailleurs rien ne prouve (Annuaire de la Marne, année 1812, p. 59, lig. 20) que ce village n'existât point avant l'émigration qui lui a fourni la peuplade en question (1). Quant aux deux *e* supprimés, ce peut être une altération qui n'a rien que de naturel chez un peuple d'un dialecte différent; au reste, l'emploi des accens n'étant point connu autrefois, et ces *e* pouvant presque arbitrairement être muets, il ne serait pas surprenant qu'ils eussent disparu, et que l'on n'eût conservé que la lettre *s* distinctive du nombre. Il est encore possible que le mot *court* ait été employé au masculin par les conquérans de la Gaule, venus d'outre-Rhin : les Allemands nous fournissent tous les jours de pareils exemples; et ce qui semble venir à l'appui de cette assertion, c'est qu'il existe à deux lieues d'ici (d'Ay) un hameau appelé *Courcourt* (Court-court) (2). Ainsi, dans cette hypothèse, *Court-isolées* se trouvait réduit à *Court-isoles*. Si maintenant on considère l'espace immense qui nous sépare de l'époque de la fondation de ce village; si on se reporte à ces temps d'ignorance et de barbarie où les langages étaient confondus et sans règles, où les hommes les plus instruits savaient à

(1) Bergier (Antiquités de Reims) prétend que les noms dans la formation desquels entre le mot *cort* ou *court*, « sont « vraies habitations de nos vieux Gaulois, plus anciennes de « beaucoup que les places qui portent le nom de *ville* ou « *villers*. »

(2) L'adjectif *court* a été pris jadis dans l'acception de *petit*. (*Voy.* le dictionnaire de Lacombe.)

peine lire et écrire ; si on se retrace les invasions successives des divers peuples, et leur influence inévitable sur la langue des contrées où ils exerçaient leurs ravages, on ne sera plus surpris d'une différence aussi légère, qui même n'a peut-être jamais existé, et on conviendra qu'il est beaucoup d'étymologies moins vraisemblables que celle-là.

Pour faciliter les recherches sur le patois de Courtisols, il eût fallu, après avoir consulté les anciens manuscrits de ce village, présenter, d'un côté, l'orthographe de l'oraison dominicale, et en regard placer la prononciation figurée; sans ce secours, il est très-difficile de trouver les analogues ou de remonter aux racines.

Dans les mots *ein ecourtsenie*, *in icrin un etie*, il me semble que les articles ne sont point orthographiés correctement, puisque très-probablement ils devraient être écrits l'un comme l'autre; peut-être a-t-on été induit en erreur par une prononciation vicieuse. Quoi qu'il en soit, je vais tenter de donner l'explication des termes insérés dans le rapport qui a été fait à la société de Châlons.

Ttapée (chapeau, bonnet) peut dériver du latin *tapes*, ou de l'italien *tappeto*, qui signifient tapis, peut-être parce que les chapeaux ou bonnets dont se couvraient autrefois ces campagnards, étaient fabriqués avec cette sorte d'étoffe; il y a l'espagnol *tapa*, couvercle.

Au surplus, à quoi bon mettre à contribution les langues étrangères, tandis que la nôtre nous four-

nit la solution de ce que nous cherchons, puisqu'on dit en français *tapabor* (tap-à-bor) (1) pour bonnet à bords qui se rabattent.

Taud (chaud). Ce mot pourrait n'être qu'une altération de *chaud*. Il est possible aussi qu'il ait été employé autrefois dans ce sens; en effet, on trouve encore dans nos vieux lexiques *se taudir* pour se couvrir la tête, bien entendu pour la préserver du froid ou la réchauffer.

Coujin (cousin) vient de l'italien *cugino*.

Poichon, *chœur* (poisson, sœur), ne sont que ces mêmes mots également altérés. Il est cependant à remarquer que sœur, poisson, cousin, pouvaient dans certains pays se prononcer ainsi, puisqu'on disait autrefois *cheux* pour ceux, *dancher* pour danser, et que les Auvergnats prononcent encore *chœur*, *poichon*, *provenchal*, *coujin*, etc.

Dzoune (jeune) pourrait tirer son origine, ou du latin *juvenis*, ou de l'italien *giovane* (pron. *dgiovane*).

Dzardin (jardin) vient de l'italien *giardino* (dgiardino), que des personnes qui n'ont point l'habitude de cette langue peuvent rendre par *dzardino*.

Ecourtsenie (tablier), du vieux mot *escourchié*, attaché au moyen d'une ceinture, ou d'*escourseil*, espèce de sac de cuir, parce que les tabliers des gens de campagne avaient une large poche par devant.

(1) Du teuton et de l'anglais *tap*, rendu dans la basse latinité par *tappus*, tampon, chose qui sert à fermer, à boucher (*epistomium*).

Sinaud (on dit ici *sinet*), qui veut sans doute dire grenier à foin, rendu par *hordeu*, peut venir de *hordeum*, orge, probablement parce que cette céréale faisait la base de la nourriture de ces peuples, ou de ceux auxquels ils ont emprunté ce mot. Je ne puis supposer qu'il tire son origine de *ord*, *ordi*, plein d'ordure, ou de *hordois*, ordures, saletés, à cause des ordures qui se trouvent ordinairement dans les greniers.

Étie (chemin), du latin *iter*. *Estier* signifie encore en vieux français canal.

Mitze (pain). Dans ce pays-ci on dit encore parmi le peuple une *miche* pour un pain. Ce mot est dérivé de *mica*, miette, part, portion, rendu en vieux français par *mice*, qui, prononcé à l'italienne, fait mitze.

Tzarre (viande), dérivé de *caro*, rendu en ancien langage par *car*, *char*, qui, prononcé à l'italienne, donne *tchar*, ou plutôt *tzar*, en articulant le *ch* d'une manière sifflante, et appuyant très-peu sur le *t*.

Ytran (paille) vient d'*estrain*, *estraint*, estrein, paille, fourrage, chaume, du latin *stramen*.

Graindze (grange). *Ge* en italien se prononce *dge;* aussi de grange on a fait *grandge*, *grandje*, que l'on peut, dans le discours, confondre avec *grandze* ou *graindze*.

Confiné dans un coin de la province, n'étant pas à portée de consulter ni de puiser aux sources; n'ayant que des notions très-superficielles sur la ma-

tière en question, je n'ai pu, pour ainsi dire, qu'effleurer mon sujet; mais je suis persuadé qu'il serait facile de démontrer jusqu'à l'évidence que le patois des Courtisiens est composé, en grande partie, du gaulois ou vieux français, dont la prononciation s'est plus ou moins altérée, et a été surtout modifiée par le voisinage de l'Italie, et qu'ensuite, après l'émigration, il aura emprunté quelques termes à la langue des lieux avec lesquels cette peuplade était en relation. A l'égard de son pays originaire, il est probable, d'après ce que je viens de dire, qu'elle descend d'un peuple de l'Helvétie, voisin de l'Italie, tel que les Valaisans, etc.; et quand même il n'y aurait plus maintenant similitude de langage, ce ne serait point une raison pour en inférer contre cette assertion, dont l'analogie des racines pourrait fournir la preuve.

RECHERCHES

Sur la dénomination allemande du soleil et de la lune; par P. R. Auguis, membre résident.

D'ou vient que, contre l'usage de la plupart des langues connues, l'allemand fait le soleil féminin (*die Sonne*) *la* soleil; et la lune du genre masculin (*der Mond*) *le* lune? Il semble d'abord que cette singularité doit avoir sa source dans les an-

ciennes idées, ou dans le système de religion des peuples qui habitent l'Allemagne.

Presque tous les peuples, frappés de l'éclat extraordinaire de l'astre qui nous donne le jour, de la force pénétrante de ses rayons, et de la fécondité qu'ils répandent dans toute la nature, se sont accordés à le regarder comme le père commun de tout ce qui vit ou qui végète. Les Incas l'adoraient comme leur père; il n'y a que les Teutons qui se soient avisés d'en faire une mère (1).

Le soleil était tour à tour chez les Grecs, le dieu du jour, Hélios, Titan, Apollon, Phœbus; chez les Celtes, Bel ou Belenus; chez les Egyptiens, Osiris; chez les Phéniciens, Adonis; chez les Romains, Sol ou Apollon; chez les Esclavons, Iutreboc (de *iutri*, lumière, et de *boc*, dieu); chez les Goths, Sunno; et ainsi de tous les autres, qu'il serait trop long de rapporter.

Dès qu'il fut bien établi que le soleil était un père, un mâle, il parut tout naturel que le second astre en éclat et en grosseur, qui partageait avec lui l'empire du ciel et le droit d'éclairer la terre, qui d'ailleurs brillait d'une lumière plus douce, plus timide, plus mystérieuse, dont le disque avait plus de beauté avec moins de force; il parut, dis-je, tout simple

☞ (1) Je crois cependant que le nom arabe du soleil est aussi féminin. Il est certain qu'il est féminin en sanskrit. *Voy.* les monumens anciens et modernes de l'Hindoustan, par notre savant confrère M. Langlès, tome Ier.

que cet astre fût une divinité femelle, son épouse ou sa sœur. Partout où les hommes ont vu deux êtres ressemblans, sans qu'ils soient tout-à-fait les mêmes, ils leur ont appliqué volontiers cette grande division de la nature, et l'idée de la paire, sans autre raison que l'analogie de la ressemblance : ainsi nous disons encore un palmier mâle et un palmier femelle, du chanvre mâle et femelle, etc., quoiqu'on ait long-temps cru qu'il n'y avait dans ces objets rien qui portât réellement l'empreinte de sexes différens.

La lune a donc été chez les Grecs la reine du ciel, Vénus-Uranie, Sélène, Hécate, Fitanie, Diane, Phœbé, etc.; chez les Egyptiens, Isis; chez les Romains, Diane, etc.

On lit dans le Bonn-Dehesch, ou cosmogonie des anciens Perses, écrite en pehlvi, chap. 16 : Le ciel, les métaux, le vent, le feu (ou soleil), sont mâles, et ne peuvent être autre chose ; l'eau, la terre, les arbres, la lune sont femelles, et ne peuvent être autre chose.

Chez toutes ces nations, le soleil a donc été un dieu, et la lune une déesse. Ces idées théologiques ont passé dans la langue vulgaire, et le soleil y est resté masculin, comme la lune féminine.

On pense de même qu'en fouillant dans les antiquités germaniques, on va trouver sans peine une tradition qui apprendra que le soleil était adoré comme une déesse, et la lune comme un dieu : rien de tout cela. L'origine des peuples et de leur langage est couverte de ténèbres ; et c'est surtout

relativement aux peuples du nord qu'on peut se plaindre d'une obscurité plus profonde. Ils ont connu tard l'écriture et les moyens d'élever des monumens durables; ils étaient simples, belliqueux, point diserts, plus curieux de bien faire que de bien dire, dit Tacite, en parlant des Germains.

On est porté d'abord à croire que l'Edda, ce monument célèbre de la mythologie du nord, fournira quelques lumières sur ce point (1). Le soleil y est constamment appelé Sol, et traité de *Kirleitt gvd* (Dieu à la belle face), de *Scinanda gvd* (Dieu éclatant). (Voyez le *Grimins-mal*, partie de l'*Edda sæmundina*). Mais il n'y est jamais appelé *Gydia*, déesse.

Il est vrai cependant qu'en l'ancien idiome islandico-norvégien, dans lequel l'Edda est traduit, le soleil

(1) L'Edda est un vieux recueil venu d'Islande, partie en vers, partie en prose, dont on attribue quelque chose à Odin. On y veut trouver l'histoire et la mythologie des anciens peuples du nord. Son premier éditeur, Résenius, le donne comme ayant été traduit du runique, dans le treizième siècle, par Snorre Sturlason, islandais. M. Schlozer, dans son excellente et originale dissertation sur l'Edda, attaque l'authenticité de ce Koran du nord. Il cherche à démontrer que Snorre Sturla ou Sturlason en est le véritable auteur. Plusieurs savans ont apporté d'excellentes raisons pour prouver que Mac-Pherson, le prétendu traducteur d'Ossian, est le véritable auteur des poèmes qu'on a donnés sous ce nom. Il faut convenir que ces savans m'ont paru plus fondés dans leur opinion, que le père Hardouin ne l'était dans la sienne, en avançant que l'*Enéide* de Virgile et l'*Art d'aimer* d'Ovide avaient été composés par des Bénédictins, au treizième siècle.

est féminin, la lune est masculine comme dans l'allemand d'aujourd'hui; mais le soleil est regardé comme un dieu. Il est encore vrai qu'en un autre endroit de cette compilation (dans le *Fundinnnorregs*), il est dit que le soleil est fille de *Mandiflar* (1); en un autre endroit (*le Vafthruduis-mal*), il est dit qu'avant que le grand loup (*Fenriv*) vienne avaler le soleil, celui-ci enfantera une fille qui régnera après lui. Tout cela fait une confusion de laquelle on a peine à se tirer.

La lune, de son côté, a constamment dans l'*Edda* le nom de *mans*, *man* ou *men*, d'où vient le *mond* des Allemands d'aujourd'hui. Or *man* dans ce langage, signifiait *femme* et *fille*. Ce *man* ou *men* n'a pas été inconnu aux Grecs, qui appelaient aussi la lune *mèné*, mot féminin, et *neoméneia*, *nouvelle lune*; ni aux Romains, qui avaient leur *manna*, déesse qui présidait aux mois, dont ils avaient fait *mensis*, mois, et tous les dérivés.

Les Allemands sont eux-mêmes fort timides quand ils traitent cette question. Watchter, dans son grand Glossaire germanique, rapporte comme une opinion commune à plusieurs grammairiens, que la beauté appartenant par excellence au genre féminin, et rien n'étant aussi beau dans la nature que le soleil, il

(1) C'est peut-être une erreur de traduction. Le mot runique pouvait exprimer enfant en général, dont l'Islandais aura fait fille. Et, quant au passage suivant du Vafthruduis-mal, ce même livre dit un peu plus loin qu'Odin sera dévoré par le Grand-Loup. Voilà le Soleil qui est le même qu'Odin, et par conséquent mâle.

avait bien fallu le faire féminin. Cela est très-galant, et, dans ce cas, les poètes français n'auraient pas la priorité pour cette comparaison, autrefois si en vogue parmi eux, de leur maîtresse avec le soleil; cependant, galanterie à part, cette étymologie ne me paraît pas très-solide. L'historien Egenoff a un avis peut-être encore plus singulier. Le soleil, dit-il, ne produit rien par lui-même; il faut qu'on lui confie des germes qu'il couve seulement, et fait éclore par sa chaleur, comme fait la poule de ses œufs: cette fonction du soleil décide Egenoff à le ranger parmi les femelles. D'autres pensent que la désinence en *e* (*sonne*) qui est tout-à-fait féminine, ne lui a été donnée que parce que les anciens Germains avaient regardé le soleil comme un être féminin. L'ancien nom du soleil a été *Son, Sunn,* comme celui de la lune était *Men, Mon*. D'où vient qu'on n'eût pas dit *Sond* et *Monne,* si l'on eût attaché à ces deux astres l'idée sexuelle ordinaire? Il est plus naturel de penser que le genre a amené la désinence. Le célèbre Keister n'en apporte pas de meilleures raisons (de cultu solis, Freji et Othini, page 767). M. Dreyer lui-même (Essai sur l'usage de la théologie païenne, etc., page 796) n'a pas osé décider. Adelung, dans son vocabulaire allemand, a sauté à pieds joints par dessus la difficulté, en n'en disant mot, lui qui, cependant, ne se refuse pas le plaisir de donner une étymologie, quand l'occasion s'en présente (1). Tout

(1) Il observe seulement que quelques anciens poètes de la Haute-Allemagne et de la Souabe font *Sonne* masculin. Ce

cela prouve du moins qu'il y a peu de chose de satisfaisant à dire sur ce sujet. Je vais hasarder une conjecture, qui peut-être ne paraîtra pas si dépourvue de vraisemblance : c'est tout ce qu'on peut attendre dans une matière aussi obscure.

Il faut d'abord observer que, dans tous les anciens monumens celtes ou germains, on ne voit jamais le soleil personnifié sous la figure d'une femme; mais bien sous celle d'un jeune homme, placé même quelquefois sur un char à quatre chevaux. Les peuples du nord ont souvent adoré leur grand législateur Odin, sous les traits du soleil, et les ont souvent confondus (1); mais, quant à la lune, on la voit quelquefois sous l'emblème d'une jeune fille, et plus souvent sous celui d'un homme qui soutient de ses deux mains

soleil femelle, et cette lune mâle doivent en effet beaucoup embarrasser les poètes allemands, qui ne savent comment accorder cela avec Apollon et Diane. Georges Scherz, de Strasbourg, dans des notes sur un fragment anonyme qui concerne Charlemagne, cite aussi une vieille traduction allemande de la Bible, où le soleil et la lune sont rétablis dans leur sexe ordinaire : en voici un exemple tiré du songe de Joseph, Genèse, 37, 9. Ich sah in dem Traume, als der Sune und die Menin, eilf Sternenbeten mich. Mais ce sont là des traits isolés qui ne prouvent ni pour ni contre. L'usage inverse n'en reste pas moins général.

(1) Ces peuples disaient que Thor, le dieu du tonnerre, était fils d'Odin et de la Terre, ce qui semblerait prouver qu'ils avaient déjà connaissance de ce système de physique qui établit que le tonnerre est le résultat des vapeurs que le soleil attire du sein de la terre.

un disque, sur lequel est dessiné de profil un visage humain exprimant la lune croissante.

Il est donc raisonnable de croire que les premiers habitans de la Germanie, dans les temps les plus reculés, ont regardé le soleil comme un dieu, et la lune comme une déesse. On connaît assez d'ailleurs le culte exclusif qu'ils rendaient à ces deux astres; et les monumens dont je viens de parler sont en assez grand nombre.

Mais d'où viennent ces emblèmes mâles de la lune? Il est évident que c'est à quoi nous devons nous arrêter : cet homme, qui représente la lune, a quelquefois des cornes sur la tête, comme Corunus; quelquefois un croissant, qui est derrière lui, et dont les pointes dépassent sur ses épaules, et il est assez constamment vêtu d'une tunique courte et d'un bonnet particulier. Plusieurs des monumens où il se trouve portent la double inscription de *men* et de *lunus*. Ceci est un trait de lumière.

J'ai déjà dit que *men* appartenait aux langues du nord. Sans doute c'est la racine celtique; mais *lunus* appartient sans contredit à une langue orientale, qui est la langue phrygienne. On retrouve ce dieu *lunus*, tel que je viens de le dépeindre, sur quantité d'anciennes monnaies phrygiennes. Voyez les recueils numismatiques de Maffei, de Borioni, de Lippert; les pierres gravées de Mariette; les antiquités du comte de Caylus, etc. Ouvrons Spartien (Vie de Caracalla), et nous ne douterons plus que la lune n'ait été révérée comme un dieu mâle par les Phrygiens. Il en conte même une raison assez plaisante :

« C'était chez ces peuples, dit-il, une ancienne « croyance, qu'en adorant la lune comme déesse, on « deviendrait tout-à-fait soumis à sa femme, ce qu'on « appelle aujourd'hui en Allemagne *être sous la pan-* « *toufle;* » et qu'au contraire, en l'implorant comme dieu, on conserverait sans faute l'empire marital.

Quoi qu'il en soit de cette anecdote, *lunus* est phrygien, et il est à remarquer qne le *lunus* ou *men* des monumens germaniques a les mêmes signes, la même figure, et jusqu'aux mêmes vêtemens que celui des monumens phrygiens, la courte tunique, le bonnet, etc. On sait d'ailleurs que la Germanie a été peuplée en grande partie par des colonies de Phrygiens, et par d'autres peuples de la haute Asie, qui avaient à peu près le même langage et les mêmes opinions. On pense même qu'Odin était un chef de ces colonies, et asiatique lui-même; il est fréquemment nommé dans l'Edda, *prince des asas*; ceux à qui il donne ses préceptes, *fils des asas*; le nom de *gens asarum* s'est conservé long-temps, et se retrouve en plusieurs endroits; trop de ressemblance d'ailleurs dans les mœurs et dans l'idiome de ces peuples ne permet pas d'en douter. Ceux qui ont quelque teinture d'antiquité, en sont convaincus d'avance. Il suffit de renvoyer les autres au P. Pezron, dans son livre de l'*Antiquité des Celtes*.

Tout cela une fois admis, il est facile de voir comment les noms de *men* et de *lunus* ont dû être attribués à la même divinité. Les Asiatiques apportant avec eux l'idée d'un dieu, et non d'une déesse, pour présider à la lune, ont bien pu prendre le nom de *men*, qu'ils ont

trouvé dans le pays, mais ont conservé l'idée première du sexe masculin de *lunus*, qu'ils ont attribué à *men*, et qui a passé dans la suite à *mond*, qui en dérive. Cela me paraît assez plausible : la lune était un dieu dans la Phrygie; des Phrygiens peuplent l'Allemagne, et y font un dieu de la *lune*.

Mais d'où vient que le soleil se trouve féminin? par la même raison que j'ai apportée dès le commencement. Partout où nous voyons un couple, nous supposons volontiers l'homme et la femme; et si l'on commence par supposer la lune mâle, il s'ensuivra naturellement que le soleil deviendra femelle. Je ne puis pas découvrir d'autre origine à cette singularité; et je suis très-porté à croire que c'est par le *lunus* des Phrygiens, qu'elle s'est introduite dans l'allemand, où l'usage, plus fort que la raison, l'a maintenue depuis: comme ce même *lunus*, passé de Phrygie en Italie, après le siége de Troye, s'y étant mêlé avec la mythologie grecque et avec l'idée d'une déesse, sœur d'Apollon, y est devenu la *luna* des peuples du Latium.

Il est en Allemagne un grand nombre de savans capables de traiter cette question intéressante beaucoup mieux que moi. Je ne tiens pas à mon opinion, si l'on daigne m'en montrer une mieux prouvée; j'ajouterai cependant qu'on n'aurait pas dû laisser perdre l'exemple qu'avaient donné ces poètes souabes dont parle Adelung; que les écrivains allemands auraient dû faire là-dessus la loi au peuple, se mettre d'accord avec les autres européens, et faire dispa-

raître de leur langue une singularité qui est vraiment une tache, d'après les idées mythologiques universellement reçues. On est fâché d'apercevoir cette petite trace de barbarie dans une langue que tant d'excellens esprits cultivent, et qui s'enrichit et s'embellit tous les jours.

AQUÉDUCS

ET VOIES SOUTERRAINES ANTIQUES,

Observés dans les environs de Chartres. *Extrait d'une lettre de M. Bouvet Jourdan, président de la Société d'agriculture de Chartres, en réponse à la circulaire de la Société royale des Antiquaires de France, du 15 juillet 1822.*

On trouve dans les environs de Chartres des restes d'aquéducs qui amenaient dans cette ville l'eau des fontaines situées dans les villages de Morancez et de Vert, situés au sud, et distans d'une et deux lieues de cette ville; ces vestiges sont un canal de dix-huit pouces de largeur, et presque à fleur de terre; la maçonnerie est composée de petits cailloux liés par un mortier devenu aussi dur que la pierre. Il est aisé de se convaincre que les murs latéraux (ou parois) ont été battus entre deux planches comme on fait le pisé; on ne peut attribuer cet ouvrage qu'aux

Romains, qui étaient dans l'usage de faire ainsi les fondemens de leurs constructions.

Il y a, en outre, dans les environs, des conduits souterrains de deux et trois lieues d'étendue, situés dans la plaine à l'ouest de Chartres, dans la direction qui conduit au bourg de Courville. Avant d'en venir à leur description, il convient de citer un passage d'un manuscrit écrit vers 1060, par un moine de l'abbaye de Saint-Père en vallée de la ville de Chartres, mais tiré, dit ce moine, de manuscrits plus anciens, conservés dans la bibliothèque de cette abbaye (1);

(1) Ce manuscrit, intitulé *Vetus Aganus*, est aujourd'hui conservé dans la bibliothèque publique de Chartres. Il est cité plusieurs fois dans la collection des historiens de France, mais n'a jamais été imprimé. Les quatre premiers *folio* seulement contiennent des documens pour l'histoire de la ville; le reste n'est qu'une sorte d'inventaire de donations et des biens que possédait l'abbaye de Saint-Père, dont la fondation paraît remonter à la fin du 6ᵉ siècle. La même bibliothèque de Chartres possède le manuscrit du vieux *poème des miracles de N. D. de Chartres*. Jean Marchand, chanoine de la cathédrale, qui composait ce poème sous le règne de Saint-Louis, dit que ce n'est que la traduction d'un poème latin, écrit sous l'épiscopat de Fulbert et de son successeur, à l'époqne de la construction de l'église cathédrale actuelle, commencée en 1010. Un troisième manuscrit, qui provient aussi de la bibliothèque de Saint-Père, et qui est conservé avec les deux précédens, rapporte un fait qui mérite de trouver place dans les Annales de la Bibliographie; c'est qu'en 1165, l'abbé Eudes, voyant le mauvais état des livres qui tombaient de

il a rapport à la prise et destruction de la ville de Chartres par les Normands, en 858.

« Urbs denique memorata (Carnutum) populosa « admodùm atque opulentissima inter Neustriæ ur« bes, murorum magnitudine ædificiorum quoque « pulchritudine vel artium liberalium studiis habe« batur famosissima..... Erat enim ex quadratis « et immanissimis lapidibus constructa altisque tur« ribus munita, ad idcirco urbs lapidum vocitata, « aquæ ductibus joconda, vijs *subterranneis* læta« bunda quibus omnia sub portabantur sibi neces« saria...... Nunc abinopi divinæ virtutis gente « Deo permittente solo tenus evertitur, et ignibus « concrematur. »

Voilà déjà l'existence de ces voies souterraines constatée à une époque qui est antérieure à l'an 858; mais un autre passage du manuscrit la reporte bien plus haut encore, puisqu'il prouve qu'elles existaient déjà vers 603, époque de la prise de Chartres par Thierri, roi des Bourguignons, sous l'épiscopat de Saint-Bethaire. « Beati Betharii præsulis tempori« bus a Sequanis (Burgundiis) regem Francorum « persequentibus fuit obsessa hæc civitas Car« nutensis quam cum inexpugnabilem conspexis« sent aquæ ductus et *cuniculos* quibus aqua da-

vétusté, imposa, pour rétablir cette première bibliothèque, une contribution annuelle de soixante-dix sols du temps, sur tous les bénéficiers qui dépendaient de son abbaye.

« batur declinaverunt et *obstruxerunt*, unde cives et « præsul aquæ penuriâ coangustiati hostibus cesse« runt et portas aperuerunt. »

Ces chemins souterrains existent encore; ils s'étendent par plusieurs branches qui se dirigent sur la ville de Chartres; on en trouve des traces dans la plaine de Courville, près des villages d'Amilly, de Saint-Aubin et Fontaine-la-Guyon, situés à deux ou trois lieues de cette ville; ils sont recouverts de deux à trois pieds de terre végétale chargés de moissons : néanmoins, dans quelques endroits que les eaux ont minés, on voit la sommité de la voûte, elle est même quelquefois rompue, ce qui permet d'y descendre; ils ont environ cinq pieds et demi de hauteur sous voûte, sur deux pieds et demi de largeur; les eaux pluviales y ont déposé, par suite d'une filtration lente, une vase très-fine qui a exhaussé le sol de quelques pouces. La maçonnerie de ces souterrains diffère de celle des aquéducs précédemment décrits. Ici, elle est composée de gros cailloux (silex), tels qu'on les trouve encore dans les campagnes adjacentes, liés par un mortier ordinaire; ces pierres ne sont point taillées carrément, elles sont, au contraire, très-informes, et anguleuses, et par-là même forment une maçonnerie très-solide. La grosseur de ces cailloux varie de cinq à dix pouces.

On a découvert dans quelques endroits des espèces de retraite de huit à dix pieds carrés, et il était nécessaire qu'il y en eût de distance en distance, puisque ces voies souterraines n'ayant que deux pieds

et demi de largeur, les hommes chargés de provisions, qui se rendaient à la ville, ou en revenaient, n'auraient pu, en se croisant, passer par un chemin si étroit; ils se hâlaient, comme le font les bateliers dans un canal trop peu large.

Mais qui a pu, à une époque, si reculée, entreprendre des ouvrages aussi considérables, tels que des aquéducs de plus d'une lieue, et des chemins souterrains maçonnés et voûtés de plus de trois lieues de longueur. Nos sauvages aïeux n'étaient pas en état de penser à de pareils travaux ni de les exécuter, et nos rois de la première race n'étaient pas assez puissans pour se livrer à une pareille dépense; aussi le peuple de ces campagnes, regardant cet ouvrage comme au-dessus d'une puissance humaine, l'appelle le *Crau* aux fées.

Il y a donc lieu de croire qu'ils n'ont pu être faits que par un peuple puissant en force et en moyens, et que c'est l'ouvrage des Romains. Cette opinion se trouve appuyée par des médailles qu'on a trouvées dans ces voies souterraines, et qui sont conservées dans la bibliothèque publique de la ville: elles sont des deuxième et troisième siècles, à l'effigie d'Antoninus Augustus, M. Commodus, et Maximus Pius.

L'importance, dans les anciens temps, d'une ville à laquelle César donne l'épithète de *Præcipua*, a pu la faire regarder, par les Romains, comme propre à être une place d'armes contre les fréquens mouvemens des Gaulois qui souffroient impatiemment le joug des vainqueurs, et les décider à faire des travaux aussi considérables.

RECHERCHES

Sur la fête annuelle de la roue flamboyante de la Saint-Jean, à Basse-Kontz, arrondissement de Thionville. Extraites d'un mémoire de M. Tessier, sous-préfet de Thionville, correspondant de la Société.

Les traditions populaires conservées depuis des siècles, les pélerinages à des lieux consacrés, les vertus attribuées à ces pieuses caravanes, les singularités de telle et de telle autre fête patronale, le pouvoir conféré par l'opinion à un saint ignoré partout ailleurs, enfin les usages locaux en général sont une partie de l'histoire des mœurs d'une province. L'observateur ne dédaigne pas de s'enquérir de ces coutumes qui ont survécu aux empires et bravé les révolutions. Par une louable curiosité, il en recherche l'origine, et souvent, remontant d'âge en âge, il retrouve dans une solennité grotesque qui n'a pour ministres que quelques villageois en goguette, ou la trace d'une fête mythologique, ou le souvenir d'un fait important; la reconnaissance ou la terreur a institué ce que l'ignorance a altéré, à mesure que les générations se sont avancées et se sont éloignées du point de départ. C'est ainsi que Guys a retrouvé mainte et mainte fois les mœurs homériques, en parcourant de pauvres hameaux de la Grèce.

Le département de la Moselle a plusieurs usages locaux qui doivent fixer l'attention. Qui ne connaît nos Trimasots? qui n'a pas entendu parler du Graulli de Metz, proche parent sans doute de la Gargouille de Rouen, du Dragon de Saint-Bienheuré de Vendôme, de la Tarasque de Tarascon, etc. Chacun de ces animaux célèbres a eu plusieurs historiens. Ici nous n'avons rien de comparable à célébrer. Aussi n'avons-nous pas eu de précurseur; aussi ne craignons-nous pas de rival.

En publiant une indication succincte des recherches à faire dans la sous-préfecture de Thionville, j'ai placé, parmi les questions que cet opuscule renferme, celle-ci:

« 40. Existe-t-il, dans certaines fêtes patronales,
« des usages locaux qui soient remarquables par
« leur bizarrerie, et que l'on fasse remonter à des
« temps reculés? indiquer ces usages, et rechercher
« leur origine et leur analogie avec des cérémonies
« du paganisme.

« 41. Rechercher l'origine de la roue entourée
« de paille, que les habitans de Basse-Kontz lancent,
« la veille de la Saint-Jean, du sommet du Strom-
« berg, après avoir mis le feu à la paille. »

Peu de notions me sont parvenues sur la première question qui continue à faire le sujet de mes recherches, lorsque je me trouve dans une réunion villageoise: quant à la seconde, j'ai été moi-même sur les lieux en chercher la solution.

Avant de décrire la fête, il convient de donner

une idée de Basse-Kontz. Ce village, bâti à mi-côte sur la rive gauche de la Moselle au N. E. et à un kilom. de Haute-Kontz, peut remonter au moyen âge : il est probable que c'est la culture de la vigne qui a fixé des habitans sur ce point extrême de l'ancienne limite des Mediomatrici, limite conservée plus tard entre la Lorraine et le comté, puis duché de Luxembourg. Les Templiers y eurent un domaine ; l'on sait que leur destruction en Lorraine, sous le duc Thiébaut II, eut lieu vers 1311. Cet ordre célèbre a laissé dans nos environs de nombreuses traces de son existence et de sa puissance. Au moment de la dislocation de ses immenses richesses, objets de l'envie des souverains, le domaine de Basse-Kontz passa, je ne sais à quelles conditions, à la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, existant à Trèves, près de l'antique pont de la Moselle : jusqu'à notre révolution, l'ordre de Malte eut la collation de la cure de Basse-Kontz, et y conserva des biens qui subirent la loi commune ; ils furent vendus.

On voit encore des maisons qui ont un mode de construction appartenant au temps féodal. Elles ont plus de cinq siècles : l'église, sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste, avait jadis des vitraux armoiriés de familles nobles de la Lorraine.

Avant la révolution, Basse-Kontz était le chef-lieu de la paroisse, et Haute-Kontz l'annexe.

En 1661, par l'effet du traité de Vincennes, Sierck

et les trente villages qui formaient sa prévôté furent cédés à la France par le duc Charles IV.

Basse-Kontz devint alors français, mais en conservant pour loi la coutume de Lorraine, et faisant partie, quant au spirituel, du diocèse de Trèves, métropole de l'évêché de Metz.

Le village est mal bâti, long et étroit. La rue principale est inégale et mal alignée : les petites rues qui y aboutissent sont toutes sur des plans fort inclinés; ce portrait n'en donnera pas une idée avantageuse; mais la position de Basse-Kontz, au levant et au midi, au-dessus du cours de la Moselle et au milieu d'une forêt de noyers, de pruniers, de cerisiers et d'autres arbres fruitiers de la plus belle végétation, est très-riante.

On parle à Basse-Kontz un allemand corrompu. Les hommes qui ont été soldats, les femmes qui ont été servantes à Metz ou à Thionville, sont les seuls habitans qui sachent le français.

Quant à l'étymologie du nom de Kontz, je ferai observer que cette syllabe est expliquée ordinairement par confluent, jonction. Consarbruck, entre Sierck et Trèves, est à la réunion de la Moselle et de la Sarre : Cons-la-Granville, entre Longwy et Longuyon, sur la Chiers, qui y reçoit un ruisseau; Cosne (Nièvre) au confluent de la Loire et du Nohain.

Le territoire de Haute-Kontz est traversé par un ruisseau venant de Ganderen, et qui se réunit à la Moselle près des deux villages.

Ce fut le dimanche 23 juin 1822, que je traversai la Moselle et gravis le Stromberg à neuf heures par la nuit la plus obscure. La solennité de la roue enflammée avait fait tout le jour le sujet de la conversation, et j'avais fini par recruter d'aimables compagnons dont j'avais piqué la curiosité. Tout en cheminant à la file dans le sentier tortueux et escarpé, nous soutenions réciproquement notre zèle en parlant des nouveautés qui nous attendaient au sommet du *Mont du Torrent*. (Stromberg veut dire Montagne du Torrent).

Enfin, nous parvenons au sommet, nous voyons le maire, le curé, les principaux habitans tendre à chacun de nous la main pour nous aider à atteindre, sans encombre, la fin de la carrière.

Le sommet du Stromberg forme un plateau étendu; la réunion y était nombreuse. Tout individu mâle s'y était rendu. Remarquons bien qu'il n'y avait que des hommes; femmes et filles sont obligées de se tenir isolées à une grande distance, et nous les avions aperçues à mi-côte près de la fontaine de Burbach, attendant en groupes que la roue flamboyante passât près d'elles. Ainsi à Basse-Kontz on trouve la représaille de l'exclusion que les dames de Rome donnaient à notre sexe, lorsqu'elles célébraient, le premier mai, la fête de la bonne déesse.

Nous aperçûmes la roue mystérieuse. La paille est disposée avec solidité et de manière à faire disparaître entièrement la roue : l'on ne voit qu'un cylindre de paille pesant 4 à 500 livres dont le centre

est traversé par une perche sortant de trois pieds de l'un et de l'autre côté: cette perche est le gouvernail que saisissent les deux conducteurs de la roue; ces deux guides sont les hiérophantes, les seuls ministres de la fête.

Tous les habitans, ou chefs de famille, avertis préalablement, avaient fourni et porté sur le coteau une botte de paille; c'est un impôt que l'on acquitte sans contrainte; l'on verrait d'un mauvais œil celui qui s'y refuserait; et les commères, si le récalcitrant perdait dans l'année un de ses enfans ou se cassait un bras, ne manqueraient pas d'attribuer le malheur au refus impie. Cette provision ne peut tout entière être employée à la roue. On fait du reste une multitude de petites bottes de paille, semblables à des torches, et que l'on peut tenir à la main.

Peu de minutes après notre arrivée, les trois signaux d'usage furent donnés par ordre du maire de Sierck; autrefois trois coups de canon tirés du château, et un coup de fusil parti de la maison du prévôt, servaient d'avertissement. Le maire de Sierck a hérité de cette prérogative, comme aussi du petit panier de cerises dont le maire de Kontz vient toujours appuyer sa prière, *suivant l'usage antique et solennel.*

Une torche enflammée est mise par le maire entre les mains de l'un de nous, chargé de l'honneur de mettre le feu à la roue. La flamme pétille et s'élève; dix torches s'unissent à la première pour allumer de toutes parts l'énorme cylindre. Nous nous

trouvions ramenés au temps de la célébration des *fumosa Palilia fœno* (1). Alors deux jeunes gens vigoureux et lestes, désignés d'avance, saisissent les extrémités de la perche qui sert d'axe ou d'essieu, et dirigent la roue avec rapidité, en suivant le penchant du coteau. De grands cris s'élèvent. Chaque habitant tient à la main une manipule de paille enflammée; il brandit cette torche, il la lance en l'air; dès qu'elle est consumée, il la renouvelle aussi longtemps que roule, le long de la montagne, le cylindre de feu. Une partie des habitans suit la roue et jouit de l'embarras de ses guides, qui sont obligés d'éviter les cavités que présente le flanc de la montagne et qui ont pour but d'arriver jusqu'à la Moselle, et d'y éteindre ce qui reste encore. Il est fort rare que l'on puisse y parvenir. Les vignes plantées jusqu'aux deux tiers de la hauteur du Stromberg les arrêtent, et cet obstacle ne peut guère être surmonté. En 1822, les guides de la roue ont eu cette gloire; aussi la vendange a-t-elle été abondante et terminée dans un

(1) *Fumosa Palilia fœno.*
Les fêtes de Palès se célébraient le 11 des calendes de mai (21 avril) dans les campagnes. Perse les cite dans sa 1re satire; Ovide (Fast. Lib. IV) en fait une longue description; on est bien tenté d'y voir l'origine de notre fête de Kontz, transportée de l'équinoxe du printemps au solstice d'été par des circonstances locales. Le roi Servius Tullius ordonna qu'au temps des semailles, chaque ville de ses états consacrât au repos une journée, durant laquelle on allumerait sur la place publique de grands feux de paille. C'est la fête qu'Ovide appelle *sementinæ* ou *paganalia*.

temps propice. Dans l'esprit de beaucoup d'habitans, l'heureux voyage de la roue en était le présage assuré. La tradition constante à Sierck et à Basse-Kontz est qu'autrefois, lorsque l'on réussissait à plonger dans la Moselle le disque flamboyant, Basse-Kontz avait le droit d'exiger du domaine le présent d'un foudre (1) de vingt-quatre hottes de vin blanc du cru. Comme le reste, cette prétention est restée dans la mémoire des hommes, sans qu'aucun titre, sans qu'aucun exemple la justifie.

Lorsque la roue passa près des femmes réunies à mi-côte, ces exilées la saluèrent de plusieurs salves de cris de joie, auxquels répondirent les hommes du sommet. Ces cris fort discordans n'avaient rien de l'Evohé antique que j'aurais bien voulu y retrouver. Les habitans de Rustroff, ceux d'Apach, réunis en foule sur les coteaux qui dominent, au nord de Sierck, l'un et l'autre village, servaient d'échos, par leurs bruyantes clameurs, à celles de la rive gauche. La foule qui encombrait le quai de Sierck, était plus silencieuse. Placée en face du coteau, elle jouissait plus que nous du voyage de la roue; les uns prédisaient son heureuse arrivée dans le fleuve; d'autres, à chaque obstacle, annonçaient qu'elle n'irait pas plus loin.

La roue finit par disparaître à nos yeux; je réunis mes compagnons, et donnai le signal du départ. La provision des manipules de paille s'épuisait; nous

(1) Neuf hectolitres 89 litres.

en gardâmes pour nous guider au retour; et, prenant congé des bons habitans de Basse-Kontz, nous reprîmes le chemin de Sierck.

Voilà le matériel de la fête. Ne peut-on y voir autre chose? Elle a lieu la veille de la Saint-Jean. Ne doit-elle pas se confondre avec les feux de joie que l'on allumait à pareille époque dans un grand nombre de villes de France et d'Allemagne? Ne sont-ce pas les Jouannées de la Touraine, les Chalibaudes de l'Anjou? A-t-elle une origine particulière? Dans quel but a-t-elle été instituée?

Les feux de la Saint-Jean sont peut-être entés sur une pratique religieuse antérieure au christianisme; la longue description que nous donne Ovide des fêtes équinoxiales du printemps peut le faire croire; mais on a eu l'art de christianiser cet usage, comme une foule d'autres, et de ne pas blesser un peuple nouvellement converti, qui devait tenir à ses anciens plaisirs. La religion du Christ s'empara des feux de joie du polythéisme. On en changea seulement l'époque; la mémoire des Palilies se perdit, et l'on vit la création des fêtes de la naissance du précurseur du Rédempteur dans ces paroles de l'évangile de saint Luc, 13: L'ange lui dit: Ne crains point, Zacharie, ta prière est exaucée; Elisabeth, ta femme, te donnera un fils que tu nommeras Jean. — 14. Il sera pour toi un sujet de joie et de ravissement, et *plusieurs se réjouiront de sa naissance*. Et en effet, chaque année, grâce aux feux de joie et à tout ce qui précédait, *multi in nativitate ejus gaudebunt*.

A Paris, c'était le gouverneur qui, sur la place de Grève et à la tête d'un brillant cortége, mettait le feu à un bûcher de fagots. Peu après, on tirait sur la même place un feu d'artifice. Plusieurs églises accompagnaient le feu de la Saint-Jean d'un *Te Deum*. Ces feux ont été long-temps remplis de superstitions; on conservait des tisons pour servir de talismans; on jetait certaines herbes par-dessus les flammes, et par-là on croyait acquérir des dons particuliers. J'ai vu encore à Metz le bûcher de la Saint-Jean allumé avec pompe; il n'y a pas plus de soixante ans que l'on y ajoutait une douzaine de chats enfermés dans des cages d'osier, et dont le supplice amusait la populace. Dom Tabouillot et Dom Jean-François, auteurs de l'histoire de Metz, font à ce sujet les réflexions les plus judicieuses: « Si quelque « homme d'esprit, disent-ils (Tom. III. 187), avait « à faire l'histoire des sottises humaines, il n'oublie- « rait certainement ni les feux publics ni les chats « brûlés à Metz. Est-il possible que des cérémonies « si bizarres soient venues jusqu'à nos jours, que la « police les tolère, et que des hommes en place y « assistent en corps, et cela avec un air de gravité? « faire un grand feu pendant la plus grande cha- « leur de l'été, n'est-ce pas une action que rien ne « peut justifier? Ne vaudrait-il pas mieux laisser les « chats tranquilles, et donner à quelques pauvres « familles le bois qui se consume en pure perte? »

Au XIIe siècle, saint Bernard, dans une homélie sur la fête du précurseur, faisait remarquer à ses

religieux que la cérémonie de l'illumination était si universellement pratiquée, qu'elle s'observait même chez les Sarrasins et les Turcs.

La fête du bûcher de la Saint-Jean était donc un usage fort répandu. (Sainte-Foix, œuv. comp. 8° Tom. V, p. 427.)

Celle de la roue enflammée, moins connue, n'était pas néanmoins uniquement pratiquée dans nos environs. En voici d'autres exemples qui prouvent que c'est un jeu teuton qui a passé dans notre contrée comme le langage et comme une foule d'usages qui appartiennent à la Germanie. Un auteur allemand, qui écrivait en 1634, rapporte que, de toute ancienneté, en Franconie, on avait une coutume semblable à celle de Basse-Kontz. L'époque de cette fête était la mi-carême : « On entoure de paille, dit cet écrivain, une vieille roue de bois, que la jeunesse réunie conduit sur le sommet le plus élevé. Après différens exercices qui durent toute la journée, à moins que la température ne soit trop rigoureuse, on met le feu à la paille, et l'on fait tourner la roue jusqu'au bas de la montagne.

J'ai trouvé dans Jean Trithême (1), abbé de Spanheim et historien de l'ordre de Saint-Benoît, un récit qui ferait remonter fort loin l'usage de ce jeu. L'ermite Paul (2) qui devint ensuite évêque de

(1) Johannis Trithemii de viris illustribus ordinis sancti Benedicti, Lib. IV, cap. 201.

(2) Paul, 13e évêque de Verdun, mort en 648. Il est honoré comme saint, le 8 février, jour de sa mort.

Verdun, en 626, s'était auparavant fixé près de Trèves, sur le mont Gebenna (1), vis-à-vis de l'abbaye de Saint-Martin. On donnait aussi à ce coteau le nom de montagne d'Apollon, à cause d'un temple érigé à cette divinité. Paul abattit l'idole; d'un bras vigoureux dont le vrai Dieu sans doute centupla la puissance, il précipita dans la Moselle le dieu des vers : « C'est, dit Trithême, en mémoire de cet évé« nement, que les bouchers de Trèves avaient l'u« sage de lancer une roue enflammée, du haut de ce « coteau dans la rivière.

La roue de Basse-Kontz n'est donc pas une coutume née en ce lieu. Elle n'y est parvenue qu'après avoir été établie ailleurs pour consacrer un événement, pour en faire la commémoration. En établissant que les fêtes qui tombent le jour de la naissance de Jean-Baptiste ont une origine toute évangélique, nous reconnaissons aussi que d'autres fêtes ont un but plus général, quoiqu'aussi chrétien, en célébrant la victoire de la religion du Christ sur les divinités de l'Olympe. D'après Trithême, la fête de la roue est de ce genre. Le peu de distance de Sierck à Trèves (une journée de marche ou dix lieues anciennes) a permis que l'on connût à Basse-

(1) Gebenna, aujourd'hui nommé Marxberg. *Gebenna* est le nom des Cevennes dans César, Suétone, Lucain, etc. Joseph Scaliger et Valois pensent qu'il faut écrire *Cevenna*. Ce nom vient, suivant Brochart, du mot celtique ou bas-breton *Keven*, qui veut dire dos d'un mont.

Kontz la roue des bouchers. Il a fallu une occasion ; le séjour des ducs de Lorraine l'a fournie ; je ne pense pas que l'on puisse faire remonter plus haut cette importation. Elle date donc du XIVe siècle.

Le duc Jean Ier, qui, peu de mois après sa naissance, succéda à son père Raoul, tué à Crécy en 1346 sous le drapeau français, fit de longs séjours à Sierck ; il s'y plaisait. Lui et son fils Charles II, qui lui succéda en 1390, y fixèrent les établissemens qui marquent l'exercice de la souveraineté. Ainsi, il y avait à Sierck un château ducal, une chancellerie, un hôtel des monnaies, etc. Le coteau du Stromberg est en face du château. N'est-il pas naturel de croire que les habitans de Basse-Kontz ont voulu fêter le premier souverain qui fût venu habiter près d'eux ? Une tradition purement orale, qui s'est conservée à Sierck, dit qu'il s'agissait de célébrer la création d'un établissement public. Les villageois de la rive gauche de la Moselle, pour leur contingent, imaginèrent, la veille de la fête du prince, veille également de la fête du patron de l'église, une solennité champêtre qui fit spectacle et qui l'amusât. Le duc Jean, flatté de leur zèle, leur fit des présens de vin pour les récompenser, et leur accorda des franchises. Ces habitans ne payaient pas de droits pour les comestibles apportés à Sierck.

C'est ainsi que la fête a été favorisée, et qu'elle devint le prélude du dimanche suivant, consacré au patron de l'église. L'habitude une fois prise, il n'a

plus fallu d'efforts de la part de l'autorité. Aujourd'hui c'est un besoin pour le canton que cette coutume; et, dans une classe sevrée de jouissances, il faut bien se garder de la priver d'une récréation aussi innocente. Il semble que l'on ait voulu la rendre tout-à-fait exempte du reproche fondé que l'on fait aux réunions nombreuses qui ont lieu de nuit, puisque la séparation des sexes est la première loi de la fête de Basse-Kontz.

La superstition, toujours habile à s'établir partout où se trouve l'ignorance, a pris sa part dans cette fête, et par-là elle est devenue un nouveau gage de perpétuité. Si l'on négligeait une année la roue flamboyante, on verrait aussitôt les bestiaux attaqués de vertiges, de convulsions, et danser dans les étables. Gardons-nous d'être cause d'un pareil malheur, et maintenons la fête de Kontz.

On a frappé des monnaies à Sierck sous le duc Jean. Il est remarquable qu'une d'elles semble présenter autour de l'écusson de Lorraine une étoile ou roue flamboyante, imitant l'effet d'un manipule de paille enflammée.

Il ne me reste plus qu'à résumer ces observations; l'usage de la roue flamboyante de Basse-Kontz n'a en ce lieu qu'une ancienneté de quatre siècles et demi.

Il n'est qu'une imitation d'une coutume pratiquée ailleurs depuis une longue suite de générations, et

qui avait pour but de rappeler, de solenniser la chute du paganisme.

Cette fête, importée en Lorraine sous le duc Jean, n'a eu d'autre objet que de célébrer ce prince, la veille du jour où tombe la fête de son patron.

Elle se perpétue parce que nos villageois tiennent beaucoup à faire ce que leurs pères ont fait.

ADDITIONS, ERRATA

Au Mémoire de M. de Golbery, *sur quelques anciennes fortifications des Vosges*,

Page 121, *après ces mots :* Le français, au contraire, est la langue du montagnard des sommets ; *il faut ajouter :* Sans examiner ici ce que le français peut avoir de rapports avec la langue de ces anciens peuples, ni si les Celtes parlaient un idiome semblable à celui des Germains, comme prétendent l'établir quelques savans, je me bornerai à faire remarquer que les pays occupés par les Germains n'ont point mêlé le latin à leur langue, tandis que ceux qui sont restés sous la domination romaine, et dont la langue primitive était le celte, ont opéré cette fusion.

A la page 127, *ligne* 17 : L'abbé Grandidier, dans son histoire d'Alsace, a été merveilleusement secondé par la main de son graveur. *Il y a ici omission, il faut lire :* L'abbé Grandidier, dans son histoire d'Alsace, professe la même opinion. Schœpflin a été merveilleusement secondé, etc.

Erratum : au second Volume de la présente collection. On cite, *page* 28, ligne 31, une description des monumens celtiques de Beaugency, comprise dans l'ouvrage qu'a publié sur cette ville M. Pellieux aîné, médecin en chef de l'hôpital de Beaugency ; c'est par une faute typographique qu'on lit dans cette citation *Pailliez*, au lieu de *Pellieux*.

Circulaire adressée le 15 juillet 1822, par la Société royale des Antiquaires de France, à ses correspondans.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

La Société royale croit devoir appeler votre attention sur l'insouciante légèreté avec laquelle on fait disparaître, dans diverses parties de la France, ce qui nous reste de l'antiquité et du moyen âge. Des voyageurs éclairés ont vainement cherché les vestiges de plusieurs monumens gaulois, romains, français, dont il a été question dans ses mémoires; ils prétendent qu'on a brisé ces monumens, afin de se servir de leurs matériaux, soit pour des constructions de murs, soit pour des réparations de routes. Pourrions-nous croire aux détails précis qu'ils nous ont donnés? Des particuliers, surtout dans l'ancienne Normandie, auraient eu le cœur assez peu français pour vendre et envoyer à l'extérieur les nobles débris des temps anciens, qui faisaient l'honneur de leur famille, qui contribuaient à la gloire de la patrie; d'autres auraient fouillé dans les champs d'Azincourt; pour qui? pour les descendans de ceux qui, là, purent triompher d'une valeur trop fougueuse! Ces gens avides seraient donc bien peu animés du dévouement avec lequel le propriétaire, d'ailleurs peu fortuné, de la maison natale de Jeanne d'Arc, à Domremy, a rejeté les offres éblouissantes d'un étranger! Ils ignorent donc que S. M. Louis XVIII a récompensé ce refus

vraiment national, par la décoration de l'ordre qui est consacré à rémunérer tous les genres de services signalés.

Nous ne pouvons trop vous exhorter, Monsieur et cher confrère, à faire passer à la Société royale, des descriptions détaillées, des dessins exacts de tous les monumens qui sont à votre portée. Il est des villes, telles que Rouen, Caen, Chartres, Beauvais, Amiens, Reims, Auch, Narbonne, Dijon, Metz, Orléans, Périgueux, Poitiers, le Mans, Angers, etc., où plusieurs édifices publics, et autres habitations, offrent à leur façade des sculptures fort curieuses. Nous vous indiquons comme un modèle la description historique des maisons de Rouen, que M. Delaquerière vient de publier et d'adresser à la Société royale.

Nous profitons de cette circonstance pour vous prier, Monsieur et cher confrère, de rechercher avec attention les usages, dialectes, vieilles traditions, croyances populaires; nous les recommandons d'autant plus à votre esprit observateur, qu'ils peuvent être fugitifs, et que leurs traces se perdent tous les jours. Nous vous citerons un fait à cet égard. Le mouvement moral et politique, qui a tout entraîné depuis trente ans, a entièrement effacé les nuances caractéristiques qui subsistaient, depuis la première race de nos rois, entre Bourg et Mâcon, dans les villages de Boz et d'Arbigny, où notre confrère, M. Riboud, avait encore retrouvé, en 1789, une colonie sarrasine.

Les renseignemens que vous nous transmettrez, Monsieur et cher confrère, seront communiqués, s'il y a lieu, aux académies archéologiques de l'Europe. Heureux s'ils peuvent nous amener à saisir quelques anneaux de la chaîne par laquelle la population française, dans le cours des temps, s'est liée avec celle de tant de contrées du nord et du midi! Il sera doux d'enrichir, avec les mémoires que nous devrons à vos soins, la collection que publie la Société. Veuillez les lui adresser francs de port ou par occasion.

Agréez, Monsieur et cher confrère, les assurances d'une sincère considération.

Signé Baron DE LADOUCETTE, *Président.*

BOTTIN,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, Secrétaire.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, *au* 19 *mai* 1823.

BUREAU.

Président. M. Langlès.
Vice-présidens. MM. le Vicomte Héricart de Thury.
le Baron de Ladoucette.
Secrétaire. M. Bottin.
Secrétaire-adjoint. M. Auguis.
Trésorier. M. Lerouge.
Bibliothécaire-archiviste. M. Alexandre Lenoir.
Commission pour l'impression des mémoires. MM. Auguis, Depping, Dulaure.

MEMBRES RÉSIDENS.

MM. Auguis, rue de Savoie, 12.
Barbié-du-Bocage, r. des Petits-Augustins, 24.
Berr (Michel), r. Saint-Antoine, 77.
Berriat Saint-Prix, à l'École de droit.
Boileau de Maulaville, r. Corneille, 3.
Bottin, r. J.-J.-Rousseau, 20.
Brillat Savarin, r. des Filles-Saint-Thomas, 23.
Chaumette Desfossés, quai des Augustins, 17.
Cirbied, r. de Grenelle-Gros-Caillou, 19.
Cocquebert-Montbret (Baron), r. Saint-Dominique, 71.
Cousinery, r. de l'Odéon, 21.
Delacroix, r. du Mail, 13.
Demourcin, à Périgueux.
Depping, r. d'Assas, 3.
Desgranges, r. du Monceau-Saint-Gervais.
Dessolle (Marquis), r. de l'Université, 17.
Desvaux, à Poitiers.
Dulaure, r. des Saints-Pères, 46.
Dupin (Baron), r. des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 18.
Duval (Amaury), r. du Vieux-Colombier, 26.
Fortia d'Urban (Comte de), r. Larochefoucault, 12.

MM. François de Neufchâteau (Comte), r. Saint-Marc, 14.
Guizot, r. Saint-Dominique, 37.
Hédouville (Comte d'), r. Valois-du-Roule, 2.
Héricart de Thury (Vicomte), r. Poultier, 7.
Jaley, r. Chapon, 2.
Johanneau Eloy, r. des Marais-Saint-Germain, 13.
Jorand, r. du Faubourg-Montmartre, 43.
Jubé de la Perelle (Baron), r. Joubert, 13.
Laborde (Comte Alexandre de), r. d'Artois, 28.
Lacépède (Comte de), r. des Saints-Pères, 5.
Ladoucette (Baron de), r. Chantereine, 14.
Lamésangère, boulevart Montmartre, 1.
Langlès, r. Neuve-des-Petits-Champs, 12.
Lareveillière Lepeaux, r. Condé.
Lasteyrie (Comte de), r. du Bac, 58.
Lebreton, au Palais-de-Justice.
Legonidec, à Angoulême.
Lenoir (Alexandre), r. d'Enfer, 34.
Lerouge, r. Saint-Antoine, 71.
Maleville (Comte de), 1er président de la Cour royale d'Amiens.
Mangourit, r. Bourbon, 55.
Montesquiou (Duc abbé de), r. du Faubourg-Saint-Honoré, 85.
Rolle, r. du Martroi, 16.
Roquefort, r. Servandoni.
Sané (Baron), r. de Hanovre, 17.
Sorgo (Comte de), r. Neuve-des-Petits-Champs, 58.
Stapffer, r. des Jeûneurs, 4.
Tourlet, r. du Chaume, 12.
Van-Praët, r. Neuve-des-Petits-Champs, 12.
Villemin, r. des Vieux-Augustins.
Walckenaër, r. du Faubourg-Poissonnière, 87.

CORRESPONDANS NATIONAUX.

Ain. M. Riboud, à Bourg.
Aisne. MM. Dewismes, à Laon.—Lemaître, à La Fère.—Lorian, à Vauxbuin, près Soissons.—Pougens, *ibidem.*
Alpes (Hautes-). M. Liégeard, préfet à Gap.
Aube. M. Doé, à Troyes.
Aude. M. Decampe, à Narbonne.
Bouches-du-Rhône. MM. le Comte de Villeneuve-Bargemont, préfet à Marseille.—Veran, notaire à Arles.—Paulin Malosse, à.....—Le Comte Miollis, à.....

Calvados. MM. Pluquet, à Bayeux.—Louis Dubois, à Lisieux.—L'abbé Delarue, à Caen.

Cantal. MM. Deribier, maire à Ides.—Raulhac, à Aurillac.

Charente-Inférieure. M. le Baron Chaudruc de Crazannes, à Saintes.

Corse. M. Vassale, à......

Côte-d'Or. MM. Xavier Girault, à Dijon.—Peignot, à Dijon.

Côtes-du-Nord. MM. le Comte de Kergariou, à Lagranville, près Chatelaudren.—Nicolle, à Paimpol.

Dordogne. M. le Comte Wlgrin de Taillefer, à Périgueux.

Doubs. MM. Bechet, à Besançon.—Duvernoy, à Audincourt.

Eure. M. Revers, à Conteville, près de Pont-Audemer.

Eure-et-Loir. M. Lejeune, notaire à Meslay-le-Vidame.

Finistère. MM. le Comte de Blois, à Morlaix.—Freminville, à Brest.—Guenveur, à Plouegat-Guerrand, près Morlaix.

Gard. M. Aubanel, à Nismes.

Garonne (Haute-). M. Dumège, à Toulouse.

Gironde. M. de Cayla, à Bordeaux.

Ille-et-Vilaine. MM. Bachelot de Lapilaye, à Fougères.—Rallier, *ibidem*.

Indre. M. Chalmel, à Tours.

Isère. M. Champollion Figeac, à Grenoble.

Jura. M. Monnier, à Lons-le-Saulnier.

Loir-et-Cher. MM. Duchemin de la Chesnaye, à Vendôme.—Gable, curé à Romorantin.

Loire (Haute-). M. Magon Delalande, au Puy.

Loire-Inférieure. M. Athenas, à Nantes.

Loiret. MM. le Baron Bigot de Morogues, à Orléans.—Legier, *ibidem*.—Pellieux aîné, à Beaugency.—Lebrun, à Orléans.—Jollois, *ibidem*.

Lot-et-Garonne. M. de Saint-Amans, à Agen.

Maine-et-Loire. M. Bodin, à Saumur.

Manche. M. de Gerville, à Valognes.

Marne. MM. le Baron Bourgeois de Jessaint, préfet à Châlons.—Jacob à Reims.

Meurthe. M. Beaulieu, à Nancy.

Meuse. MM. Denis, à Commercy.—Pseaume, *ibidem*.

Morbihan. M. Maudet de Penhouet, à Rennes.

Moselle. MM. Devilly, à Metz.—Teissier, à Thionville.

Nord. MM. Aubert Parent, à Cambrai.—Guillemot, à Douai.—Duthillœul, à Douai.—Hécart, à Valenciennes.

Orne. M. Vaugeois, à l'Aigle.

Pas-de Calais. M. Henri, à Boulogne.

Pyrénées-Orientales. MM. Jaubert de Passa, à Perpignan.—Henri, bibliothécaire, *ibidem*.

Rhin (Bas-). M. Guesdon, à Strasbourg.
Rhin (Haut-). MM. de Golbery, à Colmar.—Graft, à Mulhouse.—Richard, à Altkirch..
Rhône. M. Artaud, à Lyon.
Sarthe. MM. Ledru, au Mans.—Allou, *ibidem*.—Daudin, *ibidem*.—De Musset (Marquis de), à Cogners, près Saint-Calais.
Seine. MM. le Marquis de Châteaugiron, à Aulnay, près Sceaux.—Bruguière de Sorsum, à...—Daudebart de Férussac, à...Jullien, à......—Lepileur, à....—Moreau de Jonès, à......—Rougier de la Bergerie, à.....
Seine-et-Marne. M. Opoix, à Provins.
Seine-et-Oise. M. Lemière de Corvey, à Versailles.
Seine-Inférieure. MM. Gourdin, à Rouen.—Leprévost, *ibidem*.—Langlois, *ibidem*.—Delaquerière, *ibidem*.—Vicomte de Toustain Richebourg, à Saint-Martin-du-Manoir.
Sèvres (Deux-). M. Guillemeau jeune, à Niort.
Var. M. Zenon Pons, à Toulon.
Vienne. M. de Cressac, à Poitiers.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

MM. Angiolini, à Rome.
Binglet, à Londres.
Botta (Charles), à Turin.
Bridel (Baron de), à Gotha.
Correa de Serra, à Lisbonne.
Engelstoft, à Copenhague.
Grimm, à Cassel.
Gun (John), à Londres.
Humboldt (Baron Guillaume de), à Berlin.
Karamsin, à Pétersbourg.
King, à Londres.
Owen, à Londres.
Paganel, à Liége.
Paroletti, à Turin.
Pictet, à Genève.
Ribeiro dos Santos, à Lisbonne.
Stempkowfky, à Odessa.
Tarini, à Turin.

FIN DE LA LISTE.

TABLE

DES MÉMOIRES, DISSERTATIONS, NOTICES, etc.

CONTENUS DANS LE TOME V.

FIN DE LA TABLE.













